



CIHEAM

# Agri.Med

**Agriculture, pêche, alimentation  
et développement rural durable  
dans la région méditerranéenne**



**Rapport annuel  
2005**

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

***Rapport annuel***  
***2005***

**Agri.Med**

**Agriculture, pêche, alimentation  
et développement rural durable  
dans la région méditerranéenne**

***Rapport annuel***  
**2005**

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

## ***Avant-propos***

Le CIHEAM publie cette année son septième rapport annuel « *Agri.Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement durable dans la région méditerranéenne* ». Cette édition 2005 présente dans sa première partie la problématique du développement rural durable dans les pays méditerranéens. Cette partie a été préparée par Mme Tahani ABDELHAKIM et M. Omar BESSAOUD (CIHEAM-IAM Montpellier, France), M. Jean-Paul CHASSANY (INRA Montpellier, France) et M. Mohamed NAWAR (Université du Caire, Faculté d'Agriculture, Egypte).

La deuxième partie est dédiée aux analyses sectorielles nationales de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la pêche des pays membres du CIHEAM ; elle constitue une synthèse des rapports nationaux fournis par un réseau coopératif de correspondants ; cette synthèse a été préparée par MM. Slimane BEDRANI (INA Alger, Algérie), Giulio MALORGIO (Università di Bologna, Italie), Gérard MICLET (ENSAM Montpellier, France), Pere OLIVER (Centro Oceanografico de Baleares, Instituto Espanol de Oceanografia, Palma de Mallorca, Espagne), Ramon FRANQUESA (Facultad de Ciencias Económicas, Universidad de Barcelona, Espagne). Le réseau de correspondants est constitué de M. Mahmoud Mansour ABDELFATTAH (Egypte), M. Najib AKESBI (Maroc), M. Slimane BEDRANI (Algérie), M. Victor DORDIO (Portugal), M. Victor D. MARTINEZ GOMEZ (Espagne), Mme Abir Abul KHOUDOUD (Liban), M. Mohamed-Salah BACHTA (Tunisie), M. Giulio MALORGIO et Mme Simona MAINI (Italie), M. Gérard MICLET (France), M. Konstantinos GALANOPOULOS (Grèce), M. Halis AKDER (Turquie).

La troisième partie porte sur la consommation et la sécurité alimentaire en Méditerranée. Elle a été préparée par MMme Martine PADILLA (CIHEAM-IAM Montpellier, France), Zahra S. AHMED (Professeur Associé, National Research Centre NRC, Food Technology & Nutrition Division, Le Cair, Egypte), Habiba H. WASSEF (Vice-Présidente AFICS, Egypte), avec l'assistance de Nabila LAYAIDA & Bénédicte OBERTI (CIHEAM-IAM Montpellier, France).

La quatrième partie présente les principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens membres du CIHEAM. Elle a été préparée par M. Mahmoud ALLAYA (CIHEAM-IAM Montpellier, France).

Le rapport annuel du CIHEAM est réalisé sous la direction de M. Bertrand HERVIEU, Secrétaire Général du CIHEAM. L'équipe de rédaction pour l'édition 2005, coordonnée par M. Mahmoud ALLAYA, se composait de Mme Tahani ABDELKAHIM (CIHEAM-IAM Montpellier, France), M. Slimane BEDRANI (Institut National Agronomique, Alger, Algérie), M. Omar BESSAOUD (CIHEAM-IAM Montpellier, France), M. Roberto CAPONE (Secrétariat Général du CIHEAM, Paris, France), M. Giulio MALORGIO (Université de Bologne, Italie), M. Gérard MICLET (Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, France), M. Pere OLIVER (Instituto Espanol de Oceanografia, Palma de Mallorca, Espagne) et Mme Martine PADILLA (CIHEAM-IAM Montpellier, France).

La traduction du français à l'anglais a été assurée par Mme Carolyn G. LOANE et la traduction de l'anglais au français par Mme Thérèse ZAREMBA-MARTIN ; l'édition a été assurée par M. Mahmoud ALLAYA. La compilation a été réalisée par Mme Isabelle DEBABI. La traduction de l'anglais vers l'arabe et l'édition arabe ont été supervisées par M. Mohamed NAWAR (Université du Caire, Faculté d'Agriculture, Egypte).

Le rapport annuel 2005, ainsi que les rapports nationaux, seront publiés sur les sites Internet du CIHEAM et de l'Observatoire Méditerranéen (Medobs) :

<http://www.medobs.org>

&

<http://www.ciheam.org>

## TABLE DES MATIÈRES

|  | page       |
|--|------------|
| <b>AVANT-PROPOS</b>  | <b>i</b>   |
| <b>ABREVIATIONS ET SIGLES</b>  | <b>xv</b>  |
| <b>PREFACE</b>   | <b>xix</b> |
| <b>PARTIE I : Le développement rural durable<br/>en Méditerranée</b><br><i>(O. Bessaoud, J.P. Chassany, T. Abdelhakim, M. Nawar)</i> | <b>1</b>   |
| <b>Introduction générale et remarques préliminaires</b>  | <b>1</b>   |
| <b>CHAPITRE 1 : Démographie, économie et rapports sociaux :<br/>les grandes transformations</b>                                      | <b>5</b>   |
| 1.1 La démographie   | 5          |
| 1.2 L'économie agricole et rurale  | 13         |
| 1.3 Les rapports sociaux : le dualisme rural/urbain au Sud   | 22         |
| <b>CHAPITRE 2 : Les politiques agricoles et rurales : les nouveaux<br/>paradigmes</b>  |            |
| 2.1 Les fondements historiques de la construction des politiques de<br>développement rural   | 37         |
| 2.2 Quelques étapes des politiques agricoles et rurales dans les pays<br>méditerranéens de l'Europe                                  | 38         |
| 2.3 Les politiques de développement rural des pays de la rive Sud et Est<br>de la Méditerranée                                       | 51         |
| 2.4 Conclusion   | 63         |

---

|  | page       |
|--|------------|
| <b>CHAPITRE 3 : Développement rural, développement durable :<br/>quelle gestion des ressources naturelles ?</b>  | <b>67</b>  |
| 3.1 Etat des lieux   | 67         |
| 3.2 Les politiques agri-environnementales  | 78         |
| <b>CHAPITRE 4 : Les nouveaux modes de gouvernance<br/>du développement rural en Méditerranée</b>   | <b>87</b>  |
| 4.1 Les changements dans le paysage institutionnel, la décentralisation<br>et le renforcement du rôle des acteurs locaux                                       | 87         |
| 4.2 Objectifs, activités et processus d'apprentissage  | 96         |
| 4.3 Les défis : des ressources financières et humaines limitées et un<br>processus de décentralisation inachevé  | 101        |
| 4.4 Conclusion : contraintes et perspectives   | 104        |
| <b>Conclusion générale</b>   | <b>107</b> |
| <b>PARTIE II : Analyses sectorielles et nationales</b><br><i>(G. Miclet, S. Bedrani, G. Malorgio, P. Oliver)</i>   | <b>115</b> |
| <b>CHAPITRE 5 : Les agricultures méditerranéennes<br/>dans leurs économies (S. Bedrani)</b>  | <b>115</b> |
| 5.1 Les économies des pays méditerranéens en 2003  | 115        |
| 5.2 Place de l'agriculture dans les économies  | 121        |
| <b>CHAPITRE 6 : Tendances de la production de l'industrie<br/>alimentaire, de la consommation, du commerce<br/>et des politiques des marchés (G. Malorgio)</b> | <b>125</b> |
| 6.1 L'industrie de transformation  | 125        |
| 6.2 Les consommations alimentaires   | 132        |
| 6.3 Les échanges extérieurs  | 136        |

|  | page       |
|--|------------|
| <b>CHAPITRE 7 : Les politiques agricoles et agro-alimentaires</b><br><i>(G. Miclet, S. Bedrani)</i>  | <b>149</b> |
| 7.1 Politiques des structures  | 149        |
| 7.2 Politiques des prix et de marchés  | 154        |
| 7.3 Politiques de développement rural  | 173        |
| 7.4 Gestion des ressources naturelles et environnement   | 180        |
| <b>CHAPITRE 8 : La pêche</b> <i>(P. Oliver, R. Franquesa)</i>  | <b>185</b> |
| 8.1 Moyens de production   | 187        |
| 8.2 Production   | 192        |
| 8.3 Commerce des poissons et des produits de la pêche  | 199        |
| 8.4 Résumé   | 204        |
| 8.5 La politique commune de la pêche de la Commission Européenne   | 209        |
| <b>PARTIE III : Consommation et sécurité alimentaire en Méditerranéenne</b><br><i>(Martine Padilla, Zahra SID AHMED, Habiba H. Wassef, avec l'assistance de Nabila Layaida &amp; Bénédicte OBERTI)</i> | <b>237</b> |
| <b>Introduction</b>  | <b>237</b> |
| <b>CHAPITRE 9 : Des caractéristiques et des évolutions très différenciées selon les sous-régions</b>   | <b>239</b> |
| 9.1 Les contrastes régionaux   | 240        |
| 9.2 Vers une méditerranéisation accrue de l'alimentation ?   | 243        |
| <b>CHAPITRE 10 : Une sécurité globale alimentaire quantitative mais une insécurité qualitative</b>   | <b>249</b> |
| 10.1 L'insécurité alimentaire dans la région méditerranéenne   | 249        |
| 10.2 La pauvreté et l'insécurité alimentaire   | 251        |
| 10.3 Vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire   | 254        |
| 10.4 Mesurer l'insécurité alimentaire  | 255        |
| 10.5 Une sécurité alimentaire qualitative qui s'évanouit ?   | 260        |

---

|   | page       |
|---|------------|
| <b>CHAPITRE 11 : Des préférences alimentaires différenciées entre le Nord et le Sud, explicatives de l'insécurité alimentaire</b> | <b>271</b> |
| 11.1 Obésité, le reflet du comportement alimentaire   | 273        |
| 11.2 Fruits et légumes : le bon choix pour la santé   | 275        |
| 11.3 Perception de l'importance des labels de qualité   | 277        |
| 11.4 Comportement du consommateur face aux produits de marque   | 277        |
| 11.5 Urbanisation et habitudes alimentaires   | 278        |
| 11.6 Marchés de l'alimentation et préférences des consommateurs   | 279        |
| 11.7 Dépendance des aliments transformés  | 279        |
| 11.8 Revenu du ménage et comportement du consommateur   | 280        |
| 11.9 Prix des aliments en milieux urbains et ruraux   | 280        |
| 11.10 Perception de la sécurité et de la qualité des aliments par les consommateurs urbains et ruraux                             | 281        |
| 11.11 Aspects culturels du comportement des consommateurs   | 283        |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE 12 : Quel avenir pour l'alimentation méditerranéenne ?</b>  | <b>285</b> |
| 12.1 Quelles perspectives quantitatives à l'horizon 2025 ?  | 285        |
| 12.2 Les scénarii possibles   | 288        |
| <br>  |            |
| <b>Conclusion : Préserver les systèmes d'alimentation méditerranéens pour la sécurité alimentaire</b>                             | <b>293</b> |
| <br>  |            |
| <b>Partie IV : Les indicateurs de développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens</b>                          | <b>295</b> |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE 13 (M. Allaya)</b>  | <b>295</b> |
| 13.1 Introduction   | 295        |
| 13.2 Notes méthodologiques  | 295        |
| <br>  |            |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b>  | <b>313</b> |

---

**LISTE DES ENCADRES**

page

**PARTIE I****Chapitre 1**

Encadré 1.1 Tendance d'évolution de la population rurale en Méditerranée 11

Encadré 1.2 Emploi et pauvreté du monde rural au Maroc 24

**Chapitre 3**

Encadré 3.1 Tunisie : Le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PANLCD) 81

**PARTIE II****Chapitre 6**

Encadré 6.1 Les industries agro-alimentaires au Maroc : une croissance modeste 126

Encadré 6.2 Les résultats de l'enquête « budget de consommation des ménages 2000 » en Algérie 133

**Chapitre 7**

Encadré 7.1 Le volet agricole de l'accord de libre-échange Maroc/USA 155

**PARTIE III****Chapitre 9**

Encadré 9.1 Illustration d'une mutation rapide et profonde : le cas de l'Espagne 245

## LISTE DES FIGURES

### PARTIE II

#### Chapitre 7

|            |   |     |
|------------|---|-----|
| Figure 7.1 | Evolution de l'assurance contre la sécheresse au Maroc (ha) | 157 |
|------------|---|-----|

#### Chapitre 8

|            |  |     |
|------------|--|-----|
| Figure 8.1 | Répartition de la production de la pêche en fonction du poids                      | 214 |
| Figure 8.2 | Répartition de la production de la pêche en fonction de la valeur                  | 214 |
| Figure 8.3 | Répartition des flottes de pêche suivant le nombre de bateaux                      | 215 |
| Figure 8.4 | Maillages réglementaires dans l'UE pour les engins remorqués mis en oeuvre en 2000 | 220 |
| Figure 8.5 | Production, commerce et consommation des pays méditerranéens en tonnes             | 232 |
| Figure 8.6 | Total des débarquements en tonnes par pays et part méditerranéenne                 | 232 |
| Figure 8.7 | Nombre de pêcheurs et de bateaux par pays  | 233 |

### PARTIE III

#### Chapitre 9

|            |  |     |
|------------|--|-----|
| Figure 9.1 | Comparaison Nord-Sud-Balkans des diètes méditerranéennes en 2000   | 241 |
| Figure 9.2 | Tendance de la consommation alimentaire dans certains pays du CIHEAM (kg/personne/an) 2001                   | 242 |
| Figure 9.3 | Evolution relative des disponibilités par habitant et par jour dans les pays Nord-méditerranéens (1963-2001) | 244 |
| Figure 9.4 | Evolution relative des disponibilités par habitant et par jour dans les pays Sud-méditerranéens (1963-2001)  | 246 |
| Figure 9.5 | Evolution relative des disponibilités par habitant et par jour dans les pays des Balkans (1963-2001)         | 247 |

#### Chapitre 10

|             |  |     |
|-------------|--|-----|
| Figure 10.1 | Vulnérabilité : sécurité alimentaire et ressources   | 252 |
| Figure 10.2 | L'insécurité alimentaire dans les pays du Nord de la Méditerranée                                  | 254 |
| Figure 10.3 | % de l'énergie provenant des principaux groupes d'aliments (Turquie 2001, Maroc 1998, Egypte 2003) | 263 |
| Figure 10.4 | Disponibilité des graisses (g/jour) dans les pays du CIHEAM, 1999-2001                             | 266 |

|                    | page  |     |
|--------------------|---|-----|
| Figure 10.5        | Ration de fruits et légumes (moyenne en g/jour) dans quelques pays du CIHEAM                                  | 268 |
| <b>Chapitre 11</b> |   |     |
| Figure 11.1        | Influences sur les choix alimentaires   | 272 |
| Figure 11.2        | Fréquence du surpoids et de l'obésité chez les adultes dans quelques pays du CIHEAM                           | 273 |
| Figure 11.3        | Fréquence du surpoids et de l'obésité chez les hommes et les femmes   | 274 |
| Figure 11.4        | Relation entre le revenu et la consommation de fruits et légumes et part du revenu consacrée à l'alimentation | 275 |
| Figure 11.5        | Résultat d'une analyse de six critères de qualité des aliments classés par ordre d'importance                 | 282 |
| <b>PARTIE IV</b>   |   |     |
| <b>Chapitre 13</b> |   |     |
| Figure 13.1        | Croissance démographique (%), 1965-95 & 1995-03   | 297 |
| Figure 13.2        | Croissance économique. Taux de croissance annuel du PIB, 1999-2003 (%)  | 299 |
| Figure 13.3        | Place de l'agriculture dans l'économie, 2002  | 300 |
| Figure 13.4        | Population active agricole (1000 habitants), 1995 & 2003  | 302 |
| Figure 13.5        | Echanges agricoles avec le monde, 2001-2002 (milliards \$)  | 307 |
| Figure 13.6        | Coefficients d'auto-suffisance pour les principaux produits alimentaires, 2003 (%)                            | 312 |

## LISTE DES TABLEAUX

### **PARTIE I**

#### **Chapitre 1**

|              |  |    |
|--------------|--|----|
| Tableau 1.1  | Population totale (PT), population urbaine (PU) et population rurale (PR), 1965-2002 | 6  |
| Tableau 1.2  | Evolution de la population totale (Egypte, Liban, Turquie) 1000                      | 9  |
| Tableau 1.3  | Population urbaine et population rurale (Egypte, Liban, Turquie) en %                | 10 |
| Tableau 1.4  | Population urbaine (PU) et rurale (PR) (millions d'habitants)                        | 12 |
| Tableau 1.5  | La part de l'agriculture de l'économie (PIBA/PIB) en % (1997-2002)                   | 15 |
| Tableau 1.6  | Taux de croissance du PIB et de l'agriculture (1980-2001)                            | 15 |
| Tableau 1.7  | Evolution du Produit Intérieur Brut (%) en Tunisie                                   | 16 |
| Tableau 1.8  | Population active agricole (PAA) et population active totale (PAT) en 2002           | 17 |
| Tableau 1.9  | Terres cultivées, terres irriguées et moyens de production 2001                      | 19 |
| Tableau 1.10 | Superficies des espaces agro-climatiques au Maroc                                    | 20 |
| Tableau 1.11 | Population vivant en dessous des seuils de pauvreté – Rural et Urbain (en %)         | 23 |
| Tableau 1.12 | Taux de risque de pauvreté   | 26 |
| Tableau 1.13 | Analphabétisme des adultes au Maghreb (2002)   | 27 |
| Tableau 1.14 | Pourcentage de la population rurale ayant accès aux équipements sociaux (année 2000) | 28 |
| Tableau 1.15 | Indicateurs sur le bien-être rural   | 30 |
| Tableau 1.16 | Accessibilité et communication dans les zones rurales                                | 31 |
| Tableau 1.17 | Consommation alimentaire : calories disponibles (par tête et par jour)               | 33 |

#### **Chapitre 2**

|             |  |    |
|-------------|--|----|
| Tableau 2.1 | Budget européen 2000-2006 (milliards d'euros)                      | 44 |
| Tableau 2.2 | Montants programmés pour le développement rural de l'UE 2000-2006  | 45 |
| Tableau 2.3 | Paiements en zones défavorisées (en euros)                         | 45 |
| Tableau 2.4 | Support financier de la politique de développement rural en France | 47 |
| Tableau 2.5 | Les financements du développement rural en Espagne                 | 48 |
| Tableau 2.6 | Support financier du développement rural en Grèce (2000-2006)      | 49 |
| Tableau 2.7 | Support financier du développement rural au Portugal               | 51 |

|                   | page  |
|-------------------|---|
| <b>Chapitre 3</b> |   |
| Tableau 3.1       | L'occupation des terres en Tunisie 68   |
| Tableau 3.2       | Superficies affectées par l'érosion en Tunisie 69   |
| Tableau 3.3       | Ressources en eau de la Tunisie, sans considération de salinité (en millions m <sup>3</sup> /an) 69 |
| Tableau 3.4       | Répartition de l'eau entre secteur (en %) 75  |
| Tableau 3.5       | Quantités d'eau renouvelable 75   |
| Tableau 3.6       | Utilisation des terres (1995) en 1000 km <sup>2</sup> 76  |
| Tableau 3.7       | Evolution dans l'utilisation des terres en indices entre 1970 (indice 100) et 1997 76               |
| Tableau 3.8       | Protection des ressources naturelles en Algérie 79  |
| <br>              |   |
| <b>PARTIE II</b>  |   |
| <b>Chapitre 7</b> |   |
| Tableau 7.1       | Produits agricoles soumis à contingentement en Tunisie 158  |
| Tableau 7.2       | L'application de la réforme 2003/2004 dans les 5 pays méditerranéens 161                            |
| Tableau 7.3       | Ressources en eau et besoins des secteurs utilisateurs 181  |
| <br>              |   |
| <b>Chapitre 8</b> |   |
| Tableau 8.1       | Nombre de bateaux de pêche 188  |
| Tableau 8.2a      | Caractéristiques des flottes de pêche : tonnage de jauge brute des flottes dans l'UE (tonnes) 189   |
| Tableau 8.2b      | Caractéristiques des flottes de pêche : puissance des flottes dans l'UE (kW) 189                    |
| Tableau 8.3       | Emploi : nombre de pêcheurs 191   |
| Tableau 8.4       | Débarquements en tonnes 193   |
| Tableau 8.5a      | Débarquements en tonnes par groupes d'espèces (thonidés non compris) 194                            |
| Tableau 8.5b      | Débarquements des thonidés en tonnes par pays 195   |
| Tableau 8.6       | Valeur des débarquements en million d'euros 196   |
| Tableau 8.7       | Production de l'aquaculture par pays en tonnes 197  |
| Tableau 8.8       | Production de l'aquaculture en 2002 par groupes d'espèces en tonnes 197                             |
| Tableau 8.9       | Aquaculture. Valeur de la production par pays en milliers de dollars US 198                         |
| Tableau 8.10      | Aquaculture. Valeur de la production par groupe d'espèces en milliers de dollars US 199             |
| Tableau 8.11      | Volumes des exportations et importations et balance commerciale en tonnes 201                       |
| Tableau 8.12      | Valeur des exportations et importations et balance commerciale en milliers de dollars US 202        |

|                        | page   |     |
|------------------------|--|-----|
| Tableau 8.13           | Prix à l'exportation et à l'importation par kg en \$ US<br>par pays                                | 203 |
| Tableau 8.14a          | Résumé I. Volume de la production et de l'offre (t)<br>kg/tête/an                                  | 205 |
| Tableau 8.14b          | Résumé II. Valeur de la production en milliers de \$ US  | 207 |
| Tableau 8.14c          | Résumé III. Emploi et flottes  | 208 |
| Tableau 8.15           | Production de la pêche de capture et de l'aquaculture<br>dans les pays de l'UE                     | 211 |
| Tableau 8.16           | Nombre de bateaux de pêche et d'emplois  | 212 |
| <br><b>PARTIE III</b>  |  |     |
| <b>Chapitre 9</b>      |  |     |
| Tableau 9.1            | Structures régionales des rations alimentaires, 2000   | 240 |
| Tableau 9.2            | Comparaison Nord/Sud de la consommation alimentaire<br>en kg/tête/an                               | 247 |
| <br><b>Chapitre 10</b> |  |     |
| Tableau 10.1           | Tendance récente de la production alimentaire dans les<br>pays du CIHEAM 2000-2001                 | 250 |
| Tableau 10.2           | Indicateurs économiques, de l'éducation et de la santé<br>des pays du CIHEAM 2000-2001             | 253 |
| Tableau 10.3           | Tendances et prévalence de la malnutrition dans les<br>pays du CIHEAM                              | 257 |
| Tableau 10.4           | Objectifs de la ration alimentaire pour la population  | 258 |
| Tableau 10.5           | Evolution de l'apport calorique total et d'origine animale<br>(1970-2000)                          | 259 |
| Tableau 10.6           | Tendances concernant l'apport des produits animaux<br>dans certains pays du CIHEAM                 | 260 |
| Tableau 10.7           | Scores attribués selon les niveaux de consommation   | 261 |
| Tableau 10.8           | Nombre de pays méditerranéens selon les scores de<br>l'indicateur de qualité alimentaire 1960-2000 | 261 |
| Tableau 10.9           | Tendances de la consommation de produits animaux<br>dans quelques pays méditerranéens              | 265 |
| <br><b>Chapitre 11</b> |  |     |
| Tableau 11.1           | Structures types de la consommation alimentaire à<br>différents niveaux de revenus                 | 276 |
| <br><b>Chapitre 12</b> |  |     |
| Tableau 12.1           | Ecarts des projections de consommation de blé par<br>rapport au réel (en %)                        | 286 |

|                    | page   |
|--------------------|--|
| Tableau 12.2       | Prévisions de consommation en 2025 par sous-région méditerranéenne (en Kcalories/habitant/jour) 287                                    |
| <b>PARTIE IV</b>   |  |
| <b>Chapitre 13</b> |  |
| Tableau 13.1       | Population, croissance démographique, urbanisation, part de l'agriculture dans l'emploi, 2003 296                                      |
| Tableau 13.2       | Produit Intérieur Brut (PIB), croissance économique et part de l'agriculture dans le PIB 298   |
| Tableau 13.3       | Terres cultivées et irriguées, moyens de production, 2002 301  |
| Tableau 13.4       | Principales productions agricoles, 2003 303  |
| Tableau 13.5       | Croissance des principales productions agricoles, 2003 304   |
| Tableau 13.6       | Les consommations alimentaires, 2002 (kg/htt/an) 305   |
| Tableau 13.7       | Part des échanges internationaux des produits agricoles dans l'ensemble des échanges, 2003 306   |
| Tableau 13.8       | Echanges euro-méditerranéens en 2003. Tous produits 308  |
| Tableau 13.9       | Part des échanges euro-méditerranéens dans les échanges totaux de chaque pays, 2003 308  |
| Tableau 13.10      | Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens : Exportations de l'UE vers les pays méditerranéens, 2003 309          |
| Tableau 13.11      | Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens : Importations de l'UE en provenance des pays méditerranéens, 2003 310 |
| Tableau 13.12      | Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 2003 311  |

## ABREVIATIONS ET SIGLES

|               |   |
|---------------|---|
| <b>AA</b>     | Accords d'Associations  |
| <b>AFTA</b>   | Arab Free-Trade Area (zone arabe de libre-échange)  |
| <b>AIC</b>    | Association d'Intérêt Collectif   |
| <b>ALADI</b>  | Association Latino-Américaine d'Intégration   |
| <b>ALEMEU</b> | Accord de Libre-Echange Maroc/Etats-Unis  |
| <b>ALENA</b>  | Association de Libre-Echange Nord-Américaine  |
| <b>ARD</b>    | Programme opérationnel national relatif à l'agriculture et au développement rural             |
| <b>AUEA</b>   | Associations d'Usagers de l'Eau Agricole  |
| <b>BIRD</b>   | Banque Internationale de Reconstruction et de Développement                                   |
| <b>BM</b>     | Banque Mondiale   |
| <b>CAD</b>    | Contrats d'Agriculture Durable  |
| <b>CAM</b>    | Crédit Agricole du Maroc  |
| <b>CC.AA</b>  | Communautés Autonomes (Espagne)   |
| <b>CEI</b>    | Communauté des Etats Indépendants   |
| <b>CES</b>    | Conservation des Eaux et des Sols   |
| <b>CGDR</b>   | Commissariat Général de Développement Régional  |
| <b>CGPM</b>   | Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée   |
| <b>CICTA</b>  | Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique                   |
| <b>CIHEAM</b> | Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes                           |
| <b>CNABRL</b> | Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas Rhône-Languedoc                                      |
| <b>CNASEA</b> | Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles                      |
| <b>CNCA</b>   | Caisse Nationale de Crédit Agricole   |
| <b>CNTS</b>   | Centre National des Techniques Spatiales  |
| <b>CRDA</b>   | Commissariat Régional de Développement Agricole   |
| <b>CRDI</b>   | Centre de Recherche sur le Développement International  |
| <b>CREDOC</b> | Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie économique et sociale |
| <b>CSA</b>    | Coopératives de Services Agricoles  |
| <b>CTE</b>    | Contrats Territoriaux d'Exploitation  |
| <b>DA</b>     | Dinar algérien  |
| <b>DATAR</b>  | Direction d'Aménagement du Territoire et d'Action Régionale                                   |
| <b>DDA</b>    | Direction Départementale de l'Agriculture   |
| <b>DGF</b>    | Direction Générale des Forêts   |
| <b>DH</b>     | Dirham  |
| <b>DJA</b>    | Dotation Jeunes Agriculteurs  |
| <b>DOCUP</b>  | Document unique de programmation  |
| <b>DRS</b>    | Défense et Restauration des Sols  |
| <b>DT</b>     | Dinar tunisien  |
| <b>EAC</b>    | Entreprises privées Collectives   |
| <b>EAI</b>    | Entreprises privées Individuelles   |
| <b>ENNVN</b>  | Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages  |
| <b>ESB</b>    | Encéphalopathie Spongiforme Bovine  |
| <b>FAO</b>    | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture                           |
| <b>FAPRI</b>  | Food and Agriculture Policy Research Institute  |
| <b>FEDER</b>  | Fonds Européen de Développement Régional  |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>FEOGA</b>  | Fonds Européen d’Orientation et de Garantie Agricoles                         |
| <b>FFN</b>    | Fonds Forestier National  |
| <b>FIAS</b>   | Food Intake Analysis System   |
| <b>FIDA</b>   | Fonds International de Développement Agricole                                 |
| <b>FMI</b>    | Fonds Monétaire International   |
| <b>FNRA</b>   | Fonds National de la Révolution Agraire                                       |
| <b>FNUAP</b>  | Fonds des Nations Unies pour la Population                                    |
| <b>FSE</b>    | Fonds Social Européen   |
| <b>GAL</b>    | Groupe d’Action Local   |
| <b>GIC</b>    | Groupements d’Intérêts Collectifs   |
| <b>GTI</b>    | Groupe de Travail Interinstitutions   |
| <b>GTZ</b>    | Agence de coopération technique allemande                                     |
| <b>HACCP</b>  | Hazard Analysis of Critical Control Points                                    |
| <b>HCDS</b>   | Haut Commissariat au Développement de la Steppe                               |
| <b>IAA</b>    | Industries Agricoles et Alimentaires  |
| <b>ICARDA</b> | Centre international pour la recherche dans les zones arides                  |
| <b>ICHN</b>   | Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels                                 |
| <b>IDAL</b>   | Agence pour le développement des investissements au Liban                     |
| <b>IDH</b>    | Indicateur de Développement Humain  |
| <b>IFPRI</b>  | International Food Policy Research Institute                                  |
| <b>IGP</b>    | Indice Général des Prix   |
| <b>INRA</b>   | Institut National de Recherche Agronomique                                    |
| <b>IQA</b>    | Indicateur de Qualité Alimentaire   |
| <b>ISM</b>    | Indemnité Spéciale Montagne   |
| <b>IUU</b>    | Pêche illicite, non déclarée et non règlementée                               |
| <b>LE</b>     | Livre égyptienne  |
| <b>LOADDT</b> | Loi d’Orientation sur l’Aménagement et le Développement Durable du Territoire |
| <b>MADR</b>   | Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural                          |
| <b>MAE</b>    | Mesures Agri-Environnementales  |
| <b>MARA</b>   | Ministère de l’Agriculture et de la Réforme Agraire                           |
| <b>MCAO</b>   | Modèle de Consommation Alimentaire Occidental                                 |
| <b>MEDA</b>   | Mediterranean European Development Action                                     |
| <b>MENA</b>   | Middle East and North Africa, Afrique du Nord et Moyen-Orient                 |
| <b>MRE</b>    | Ministère des Ressources en Eau   |
| <b>NPF</b>    | Tarif douanier, accord Maroc/Etats-Unis                                       |
| <b>OCDE</b>   | Organisation de Coopération et de Développement Economique                    |
| <b>OCM</b>    | Organisations Communes des Marchés  |
| <b>OLAE</b>   | Opérations Locales Agri-Environnementales                                     |
| <b>OMC</b>    | Organisation Mondiale du Commerce   |
| <b>OMS</b>    | Organisation Mondiale de la Santé   |
| <b>ONG</b>    | Organisation Non-Gouvernementale  |
| <b>OP</b>     | Organisations de Producteurs  |
| <b>ORP</b>    | Office Régional des Pêches  |
| <b>PAA</b>    | Population Active Agricole  |
| <b>PAC</b>    | Politique Agricole Commune  |
| <b>PACA</b>   | Région Provence-Alpes-Côte d’Azur   |
| <b>PANE</b>   | Plan d’Action National pour l’Environnement                                   |
| <b>PANLCD</b> | Plan d’Action National de Lutte contre la Désertification                     |
| <b>PAR</b>    | Parcs Naturels Régionaux  |
| <b>PAS</b>    | Programme d’Ajustement Structurel   |

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>PBDAC</b>    | Principal Bank for Development and Agricultural Credit                                    |
| <b>PCD</b>      | Programmes de Développement Communaux   |
| <b>PCP</b>      | Politique Commune de la Pêche   |
| <b>PDI</b>      | Programme de Développement Intégré  |
| <b>PDL</b>      | Programmes de Développement Locaux  |
| <b>PDR</b>      | Programme de Développement Rural  |
| <b>PDRI</b>     | Programme de Développement Rural Intégré  |
| <b>PDRN</b>     | Plan de Développement Rural National  |
| <b>PDZR</b>     | Programme de Développement des Zones Rurales  |
| <b>PED</b>      | Programme d'Emploi Rural  |
| <b>PERG</b>     | Programme d'Electrification Rurale Globale  |
| <b>PHAE</b>     | Prime Herbagère Agro-Environnementale   |
| <b>PIB</b>      | Produit Intérieur Brut  |
| <b>PIBA</b>     | Produit Intérieur Brut Agricole   |
| <b>PIC</b>      | Programme d'Initiative Communautaire  |
| <b>PME</b>      | Petites et Moyennes Entreprises   |
| <b>PMPOA</b>    | Aides pour la mise aux normes environnementales des bâtiments et installations d'élevage  |
| <b>PNDA</b>     | Programme National de Développement Agricole  |
| <b>PNE</b>      | Plan National de l'Emploi   |
| <b>PNR</b>      | Plan National de Reboisement  |
| <b>PNUD</b>     | Programme des Nations Unies pour le Développement   |
| <b>POP</b>      | Programmes d'Orientation Pluriannuels   |
| <b>PPDR</b>     | Projet de Proximité de Développement Rural  |
| <b>PRSE</b>     | Programme de Soutien à la Relance Economique  |
| <b>QIT</b>      | Quotas Individuels Transférables  |
| <b>QUIZA/US</b> | Accord sur les « qualifying industrial zones » avec les USA                               |
| <b>RDR</b>      | Règlement de Développement Rural  |
| <b>RG</b>       | Recensement Général de l'Agriculture  |
| <b>SAU</b>      | Surface Agricole Utile  |
| <b>SDRD</b>     | Stratégie de Développement Rural Durable  |
| <b>SICIAV</b>   | Système d'Information et de Cartographie sur l'Insécurité Alimentaire et la Vulnérabilité |
| <b>SODEA</b>    | Société de Développement des Exploitations Agricoles                                      |
| <b>SOGETA</b>   | Société Générale des Tabacs et Allumettes   |
| <b>TAC</b>      | Quantités maximales ou totaux admissibles des captures                                    |
| <b>TJB</b>      | Tonnage des Jauges Brutes   |
| <b>UE</b>       | Union Européenne  |
| <b>UEM</b>      | Union Européenne et Monétaire   |
| <b>UMA</b>      | Union du Maghreb Arabe  |
| <b>UNCLOS</b>   | Convention des Nations Unies sur le droit de la mer                                       |
| <b>UNDP</b>     | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| <b>UNESCO</b>   | Programme des Nations Unies pour la coopération   |
| <b>UNICEF</b>   | Programme des Nations Unies pour l'enfance  |
| <b>USAID</b>    | United States Aid for International Development   |
| <b>USDA</b>     | United States Department of Agriculture   |
| <b>USEN</b>     | Unité de Surveillance et d'Epidémiologie Nutritionnelle                                   |
| <b>VAB</b>      | Valeurs Ajoutées Brutes   |

## ***Préface***

2005 : année de la Méditerranée, telle est la volonté affichée par les Ministres européens des Affaires Etrangères lors du conseil tenu à La Haye au mois de décembre 2004. L'Europe à 25 s'apprête donc à célébrer le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du processus de Barcelone et se tourne délibérément vers ses rives méridionales.

Dans la construction d'une Euro-Méditerranée capable de se poser face aux grands ensembles continentaux du monde, l'on sait la place qu'occupe la question agricole et alimentaire : en effet, la sécurité alimentaire des populations s'est globalement améliorée en termes quantitatifs, mais au prix de plus de disparités internes et plus de dépendance pour ses approvisionnements.

- Si l'on mesure le taux de couverture alimentaire des pays du pourtour méditerranéen, l'on constate que de 1970 à 2000, la France, par exemple, est passée d'un taux de 90 % à 132 %, tandis que le Maghreb est passé du taux de 116 % à 23 %.
- Dans le même temps, la diversification des économies et la détérioration des termes de l'échange ont contribué à réduire sensiblement l'importance des échanges agricoles ; ces derniers représentaient 24 % des exportations des pays du Sud et de l'Est en 1970 ; ils n'en représentent plus que 2,3 % en 2000.
- Enfin, troisième élément de cette vaste question, les céréales constituent à elles seules environ 20 % des importations agricoles et alimentaires des pays du Sud et de l'Est, dont la moitié proviennent de puissances agricoles extra méditerranéennes.

Observer, analyser, comprendre et diffuser les informations sont au cœur des missions du CIHEAM et telle est bien l'ambition de ce rapport annuel qui en est à sa 7<sup>ème</sup> édition. Il s'agit pour le CIHEAM de rendre accessible au plus grand nombre : étudiants, journalistes, entrepreneurs, responsables politiques, la connaissance acquise de la situation agricole et alimentaire et de ses évolutions sur le pourtour du Bassin méditerranéen.

Nous avons construit notre rapport en quatre grandes parties.

- ✓ La première s'attache à présenter la conception et la mise en œuvre des politiques de développement rural dans les pays du pourtour méditerranéen. A travers la question du développement rural, c'est bien entendu la question du caractère durable des nouveaux modes de développement, tout comme le difficile problème de la construction d'un équilibre entre les zones intérieures rurales et les zones littorales urbaines menant à l'élaboration de nouveaux modes de gouvernance, qui sont traités.
- ✓ La deuxième partie présente la situation des agricultures ainsi que celle de l'industrie agroalimentaire et de la pêche. Les transformations des politiques publiques, agricoles et agroalimentaires complètent ce tableau sectoriel.
- ✓ Dans la troisième partie, nous observons et analysons les transformations radicales constatées en matière de consommation alimentaire et leurs conséquences sur la sécurité alimentaire des populations méditerranéennes.
- ✓ Enfin, la quatrième partie présente les séries annuelles d'indicateurs de développement agricole et alimentaire.

Je remercie nos collègues chercheurs et enseignants d'institutions de pays membres du CIHEAM pour leur collaboration à ce rapport, qui, grâce à eux, peut se flatter d'être le fruit d'une coopération méditerranéenne.

Mes remerciements s'adressent particulièrement à Mahmoud ALLAYA, de l'IAM de Montpellier, qui a assuré la coordination générale de cette édition 2005 qui sera publiée simultanément en français, en anglais et également en arabe, grâce à la diligence de notre collègue Mohamed Nawar, Professeur à la Faculté d'Agriculture du Caire et Président du Comité Scientifique Consultatif du CIHEAM.

**Bertrand HERVIEU**  
**Secrétaire Général du CIHEAM**

# **PARTIE I**

## **Le développement rural durable en Méditerranée**

Omar BESSAOUD, CIHEAM-IAM Montpellier (France)  
Jean-P CHASSANY, INRA Montpellier (France)  
Tahani ABDELHAKIM, CIHEAM-IAM Montpellier (France)  
Mohamed NAWAR, Université du Caire, Faculté d'Agriculture (Egypte)

## ***Introduction générale et remarques préliminaires***

1. *Jusqu'à la fin des années 1950, l'espace rural méditerranéen européen s'est largement confondu avec les campagnes et le monde agricole.* Ce monde agricole était globalement caractérisé par l'interconnaissance et l'immobilité physique et sociale, et les campagnes étaient perçues comme lieux d'archaïsmes et/ou d'identité de la Nation, la paysannerie étant qualifiée de classe co-fondatrice de l'identité nationale. Au cours de cette période historique qui peut-être qualifiée de « *rural agricole* », l'opposition entre le monde rural et urbain servira de cadre théorique de référence et d'analyse aux approches du monde rural.

Au cours des décennies qui suivront, les sociétés rurales de la Méditerranée européenne vont être marquées par des transformations sociales et économiques radicales et le *changement social le plus spectaculaire et le plus lourd de conséquences fut sans aucun doute l'exode massif et silencieux de la paysannerie vers les villes*<sup>1</sup>. Certes, dans les parties développées de l'Europe occidentale (et notamment la France), cette révolution des sociétés rurales poursuivait, accélérât ou amplifiait, sous l'effet des progrès de l'agriculture et de la puissance d'attraction de la ville, un mouvement historique engagé depuis le début de la révolution industrielle. Mais dans la majorité des pays de la Méditerranée –y compris dans la partie européenne (Italie, Espagne, Portugal et Grèce)-, les changements furent soudains et sismiques. Ces années de fort exode rural et d'urbanisation des campagnes contribueront à modifier radicalement le statut du monde rural.

A cette période historique, où l'on assiste dans les pays du Nord de la Méditerranée à un processus d'effacement de la paysannerie (ou de sa perte d'influence), va succéder une autre période qui marquera -ce que certains auteurs ont appelé la « renaissance rurale » (Kayser ; 1990)<sup>2</sup>- l'émergence d'un monde rural qui a relâché ses liens avec la sphère agricole. La transformation des conditions de vie de la société globale, mais aussi la révolution des transports favoriseront la mobilité physique et sociale, dissocieront les liens entretenus entre lieu de vie et lieu de travail et développeront chez les acteurs sociaux urbains des logiques résidentielles nouvelles. La diminution de la population des grands centres urbains et les migrations des populations et des activités économiques dans les zones rurales

---

<sup>1</sup> Dans les années 1940-50, à l'exception de la Grande-Bretagne (plus la Belgique où la population agricole occupait moins de 20 % des actifs), les paysans et les fermiers continuèrent à former, même dans les pays industrialisés, une frange massive de la population active. Jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, la France rurale concentrait le tiers de la population et dans les pays comme l'Espagne, le Portugal ou la Grèce, les 4/5 des habitants étaient encore des ruraux. La paysannerie diminua de moitié entre 1960 et 1980 dans plusieurs pays de l'Union Européenne comme la France. La Grèce, le Portugal ou l'Espagne maintenaient plus d'un tiers de la main d'œuvre dans le secteur agricole. Voir le chapitre 10 de l'ouvrage d'Eric Hobsbawm (1994) « *L'âge des extrêmes. Le court vingtième siècle 1914-1991* ». Editions complexes.

<sup>2</sup> Kayser, B (1990) « *La renaissance rurale* ». Colin. 316 p et Lévy, J (1994). *Oser le désert*. Revue des sciences sociales. N° hors série. Février-mars.

accentueront la déconnexion du rural et de l'agricole (Hervieu, Viard ; 2001)<sup>3</sup>. Le rural sera de moins en moins agricole, la gestion de l'espace rural échappera de plus en plus aux ruraux (les biens naturels tendent de plus en plus à se métamorphoser en biens collectifs) et la réactivation de la ruralité sera de plus en plus réalisée à travers les questions environnementales et patrimoniales. Autrement dit, nous assisterons à un processus où les enjeux se déplaceront au profit de la préservation du cadre de vie et de nouvelles fonctions de l'espace rural (production de biens matériels, de loisirs et de culture, constitution de nouveaux espaces résidentiels...). Cette fin du rural, telle qu'il avait été vécu ou hérité jusque là, est allée de pair avec la perte de pouvoir politique et une crise identitaire de la « ruralité traditionnelle ».

**2.** Les rythmes de ce mouvement historique, le contenu des transitions ainsi que les processus d'évolution du monde rural dans les pays du Sud ou de l'Est de la Méditerranée ont été différents. Même si l'on a assisté à un exode rural qui a modifié pour la première fois dans l'histoire de ces sociétés, la répartition de la population en faveur des centres urbains –à l'exception de l'Egypte ou de l'Albanie– même si l'on a observé des progrès dans la diversification des activités économiques et avec des dynamiques diverses d'installations durables dans les zones rurales, de populations mieux formées, plus instruites et soucieuses de la préservation des ressources naturelles ou culturelles, le secteur agricole continue de structurer la vie économique et l'organisation sociale des zones rurales. Si le mouvement d'exode rural a connu une accélération inédite dans l'histoire, *les frontières entre monde rural et monde urbain ont été préservées dans cette partie de la Méditerranée*, et les écarts de développement humain ou économique sont restés intacts quant ils ne se sont pas creusés davantage.

**3.** *On ne peut donc pas donner le même statut théorique ou analytique au concept ou à la notion de ruralité dans tous les pays étudiés.* Il y a une différence entre les campagnes de France, la campagne andalouse, les milieux ruraux du Maghreb, de la Turquie ou les villages ruraux de la vallée du Nil en Egypte. Si la France paysanne a disparu au profit d'une France rurale de classe moyenne à l'image des villes, la Turquie rurale des régions d'Anatolie conserve encore les traits de la paysannerie traditionnelle et le monde rural au Maroc se confond encore avec la société agraire qui le domine.

Si, dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, le secteur agricole monopolise l'essentiel des activités dans les zones rurales, dans les pays du Nord de la Méditerranée, ces zones sont aujourd'hui identifiées par d'autres activités économiques que l'agriculture, d'autres acteurs et d'autres populations de l'espace rural que les agriculteurs. Ces déplacements de frontières entre l'urbain et le rural sont largement intégrés par les systèmes statistiques nationaux. Ceux-ci ont retenu

---

<sup>3</sup> Hervieu, B et Viard, J (2001) ; *L'archipel paysan*. Ed. de l'Aube.

des critères et ont arrêté des définitions propres à chacune des périodes historiques et à chacun des territoires<sup>4</sup>. Ce constat de méthode incite à prendre quelque distance vis-à-vis de définitions générales et/ou universelles du terme rural (souvent identifié par la densité de population) et autorise par conséquent à considérer les définitions de la ruralité retenues par les systèmes statistiques nationaux du rural comme des références renvoyant à un contexte historique et à un état déterminé de développement de la société rurale.

**4.** Les évolutions dans les différents pays de la Méditerranée ne sont pas indépendantes des processus de globalisation qui sont à l'oeuvre depuis plusieurs décennies. Au Nord, la construction de l'Union Européenne et l'impact de la mondialisation, au Sud, les projets nationaux de développement, les tentatives régionales de coopération ainsi que des modalités spécifiques d'intégration à l'économie mondiale déterminent selon les expériences passées de chaque Etat des dynamiques diverses. Peut-on dans ces conditions repérer des grandes tendances d'évolution au niveau du monde rural méditerranéen? Comment les caractériser et les analyser, quelle évaluation peut-on en faire, tel sera le fil conducteur de cette présentation.

Le document qui suit abordera la question du développement rural durable en Méditerranée selon quatre entrées permettant de couvrir les processus qui apparaissent les plus structurants pour le monde rural méditerranéen et qui constitueront chacune un chapitre :

---

<sup>4</sup> Voir les définitions de l'OCDE qui, dans le but de procéder à des comparaisons internationales des conditions rurales, identifie les zones rurales en tant que « communautés ayant une densité de population inférieure à 150 , ceux de l'Union Européenne, EUROSTAT, basant ses critères sur le degré d'urbanisation. Les géographes font généralement correspondre le rural à des types de territoires situés en dehors des agglomérations urbaines. Les dynamiques démographiques récentes conjuguées aux changements des fonctions dévolues au secteur agricole ont rendues plus floue la distinction établie entre le rural et l'urbain. Elles ont contribué ainsi à donner de nouvelles définitions du rural. En 1962, l'INSEE (France) avait mis au point un nouvel indicateur statistique pour apprécier les changements socio-spatiaux, les Zones de Peuplement Industriel ou Urbain (ZPIU). En 1990, 96 % de la population était urbaine et seulement 2 millions d'habitants sur 56 millions étaient classés ruraux. En 1996, l'INSEE et l'INRA ont produit de nouveaux indicateurs pour identifier les espaces ruraux (mobilité et nombre d'emplois). L'espace rural est défini par des critères démographiques et économiques mais sans référence à des activités agricoles.

- *Le pôle urbain* est défini par l'existence de 5 000 emplois.
- *Le périurbain* se définit par l'espace où 40 % au moins des actifs migrent quotidiennement vers une ville-centre (avec le périurbain polarisé et multipolarisé). Pôles urbain et périurbain forment l'espace à dominante urbaine. Le reste forme l'espace à dominante rurale : il englobe tous les petits centres et bourgs qui ont moins de 5 000 emplois. L'espace rural représente 25 % de la population (et non plus 4 %) (cf. Schmitt, B. (éd.) ; Perrier Cornet, P. (éd.) ; Blanc, LM. (coll.) ; Hillal, M. (coll.). « Les campagnes et leur villes ». Paris : INSEE (Contours et Caractères), 203p.

Chapitre 1 : Démographie, économie et rapports sociaux

Chapitre 2 : Les politiques agricoles et rurales

Chapitre 3 : Les politiques de développement durable

Chapitre 4 : Les modes de gouvernance du monde rural

On relèvera cependant la diversité des situations écologiques et socio-économiques du monde méditerranéen. Compte tenu de l'histoire de chacun des Etats et également des caractéristiques géographiques, il est apparu pertinent pour la présentation de distinguer trois ensembles : la Méditerranée du Sud comprenant les pays du Maghreb et l'Egypte, la Méditerranée orientale (Turquie, Liban), et les pays de la rive Nord (Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce et Albanie). Ce dernier pays en pleine mutation politique et socio-économique se trouve à la charnière entre les pays du Nord et les autres plus au Sud ou à l'Est. Ce regroupement sera donc conservé dans la mesure du possible dans la suite de l'exposé.

## ***1 Démographie, économie et rapports sociaux : les grandes transformations***

Des ruptures au plan démographiques et économiques affectent les zones rurales méditerranéennes.

Si des changements démographiques sont importants dans les deux régions -Nord et Sud- de la Méditerranée, les dynamiques sont divergentes. Au Sud, après deux décennies (1960 et 1970) d'explosion démographique, la transition est aujourd'hui partout amorcée, à des rythmes certes différents mais réels ; dans les pays du Nord, après une période d'**exode** rural, qui s'est traduit par un vide démographique et un processus accentué de vieillissement des populations, une tendance inverse au repeuplement des zones rurales est en cours : l'attrait exercé sur les populations urbaines par les campagnes favorisant la transformation de la structure sociale des zones rurales, et de l'affectation de nouvelles fonctions aux espaces ruraux constituent les changements les plus significatifs.

La seconde rupture concernant l'économie rurale est liée à la modernisation des techniques et des structures ainsi qu'aux évolutions institutionnelles, lesquelles influent en retour sur l'évolution des rapports sociaux de chaque pays.

### **1.1 - La démographie**

#### ***1.1.1 - Au Sud : de l'explosion à la transition démographique***

Au **Maghreb** (Algérie, Tunisie, Maroc), la population a été multipliée par 2,4 au cours de la période 1965-2002, passant de 29,8 millions d'habitants en 1965 à 71,2 millions d'habitants en 2002 actuellement. Après la forte démographie enregistrée dans les années 1960-1980, ces pays ont amorcé leur processus de transition démographique. Le taux moyen de croissance démographique de la région est resté relativement élevé au cours de la période 1965-2002 puisqu'il dépasse en moyenne annuelle les 2 % (cf. tableau 1).

**Tableau 1.1 - Population totale (PT), population urbaine (PU) et population rurale (PR), 1965-2002**

| Pays           | PT en    | PT en | Tx de croiss.* | PU/PT |      | PR/PT |      | Tx de croissance PR 65-02 |
|----------------|----------|-------|----------------|-------|------|-------|------|---------------------------|
|                | 1965     | 2002  |                | 1965  | 2002 | 1965  | 2002 |                           |
|                | millions |       | %              | %     |      | %     |      | %                         |
| <b>Algérie</b> | 11,9     | 31,3  | 2,6            | 38    | 58   | 62    | 42   | 1,53                      |
| <b>Tunisie</b> | 4,6      | 9,8   | 2,0            | 40    | 67   | 60    | 33   | 0,39                      |
| <b>Maroc</b>   | 13,3     | 30,1  | 2,2            | 32    | 57   | 68    | 43   | 0,97                      |

\* Taux de croissance annuel moyen

Source : Medagri 2004, Montpellier (France).

L'examen des données nationales montrent des différences sensibles entre les pays. Il convient ainsi de signaler que le croît démographique oscille à la fin des années 1990 autour de 2 % au Maroc et en Algérie, et que la tendance observée au cours des années 2000 est à la baisse des taux de croissance. En Tunisie, le taux de croissance de la population est passé sous le seuil de 1,5 % ces dernières années et les projections effectuées montrent que cette baisse devrait se prolonger (environ 1,3 % en 2005, 1,1 % en 2015 et 0,9 % en 2030). L'évolution au cours du dernier demi-siècle a été caractérisée par une tendance à une accélération remarquée durant la période 1950-1970. C'est au début des années 80 qu'une décélération du rythme de la croissance démographique a été observée, et ce en relation avec le fléchissement sensible de l'indice synthétique de fécondité. Dans tous les pays du Maghreb, la baisse du taux de croissance de la démographie trouve son explication dans divers facteurs dont le recul de l'âge de mariage, la baisse du taux de fécondité des femmes (qui a diminué de plus de moitié entre 1980 et 2002)<sup>5</sup>, les progrès enregistrés en matière de scolarisation des filles, de salarisation des femmes et des politiques de planning familial.

La population rurale représente encore une proportion significative des habitants. Majoritaire au milieu des années 1960, la population rurale représentait en 2002 pour l'ensemble régional 41,2 % de la population totale (plus de 42 % au Maroc et en Algérie et 33 % de la population totale en Tunisie). Selon les derniers recensements, les moins de 20 ans constituent plus de la moitié des ruraux (51,5 % du total des ruraux par exemple en Algérie), indice de la vitalité démographique caractéristique des zones rurales de cette région. Malgré l'exode rural, les zones rurales des pays du Maghreb connaissent un dynamisme démographique et une croissance régulière de leurs populations. Autrement dit, les taux de croissance démographique en zone rurale sont encore tirés dans ces pays par le taux

<sup>5</sup> Le taux de fertilité est ainsi passé en Algérie de 6,7 naissances/femme en 1980 à 2,8 en 2002. Pour la même période, le taux a chuté de 5,4 naissances/femme à 2,8 au Maroc et de 5,2 à 2,1 en Tunisie (Banque Mondiale. World development indicators- 2004).

d'accroissement naturel (qui atteignent 1,5 %/an en Algérie, 0,97 %/an au Maroc et 0,39 %/an en Tunisie sur la période 1965-2002).

Là également, quelques différences apparaissent entre les trois pays du Maghreb. En **Tunisie**, la population urbaine a connu une évolution plus rapide que les autres pays voisins ; elle est passée de 38 % en 1956 à 49 % en 1975 et 61 % en 1994. Elle atteindra selon les estimations officielles 75 % en 2010. En **Algérie**, la population rurale est estimée en 2004 à plus de 13 millions de personnes<sup>6</sup>. Les différents recensements confirment cette tendance constante à la baisse de la part de la population rurale/population totale : 68,6% en 1966, 60 % en 1977, 50,3 % en 1987, 41,7 % en 1998, 39,2 % selon les estimations de 2004. Les projections 2010 de la FAO montrent que cette baisse se ralentira, et l'Algérie rurale devrait représenter encore un peu plus du tiers de la population. Au **Maroc**, le ratio rural/urbain ne s'est inversé qu'au début des années 90. En 1990, la population du Maroc était en effet évaluée à 29 millions (M) d'habitants dont 13,4 M de ruraux (soit 46,2 % de la population totale). Les estimations du FNUAP (Fonds des Nations-Unies pour la Population), font état, à l'horizon 2025, d'une population totale de 39 M dont 14 M de ruraux environ, soit un rapport de l'ordre de 35 % de ruraux pour 65 % d'urbains.

Ces données générales indiquent en définitive que les espaces ruraux du Maghreb resteront peuplés et conserveront une certaine vitalité démographique. Si l'exode rural n'a pas entraîné une réduction de l'effectif absolu de la population, il n'a pas affecté avec la même intensité toutes les zones rurales du Maghreb. L'intensification des départs du Nord-Ouest tunisien vers les régions littorales a été moins forte ces dernières années que celle concernant les zones montagneuses défavorisées du Sud-Ouest.

En Algérie, vingt neuf wilayas affichent un taux de ruralité supérieur à 40%<sup>7</sup>. Au Maroc, le rapport rural/urbain évolue aussi de manière très différente d'une région à l'autre. Par exemple le dépeuplement est fort dans les zones montagneuses de l'Atlas et les zones présahariennes alors qu'il se stabilise dans la montagne rifaine.

Il faut signaler que, si les flux migratoires se sont maintenus, ils sont moins déséquilibrés. S'ils continuent de s'orienter vers les zones littorales et autour de certaines pôles urbains fortement attractifs au plan industriel et commercial, il faut toutefois signaler qu'ils contribuent à la croissance de petites villes et de gros bourgs

---

<sup>6</sup> La population vivant dans des agglomérations rurales ou semi-rurales représente près de 6,5 millions de personnes ; le reste constitue les populations éparses ou isolées vivant en milieu rural. Recensement de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998.

<sup>7</sup> Les wilayas à prédominance rurale sont Adrar, Bouira, Mostaganem et Tizi Ouzou avec respectivement 75,9 %, 71 %, 65 % et 64,2 %. En revanche, les wilayas présentant les plus faibles taux de ruralité sont Tindouf (7,7 %), Ghardaïa (8 %), Alger (9,3 %), Oran (12,2 %) et Constantine (12,9 %). La localisation géographique des communes rurales par grandes régions naturelles montre que le tiers des communes rurales se situe en Hauts Plateaux, dont 17 % dans les Hauts Plateaux Est. Plus de la moitié (55 %) dans le Nord, dont le quart au Nord-Centre, et 17 % dans le Nord-Ouest. Enfin, 13 % des communes rurales sont situées au Sud du pays.

ruraux dans des zones intérieures (steppe algérienne par exemple ou Sud de la Tunisie). On voit apparaître en régions steppiques des systèmes de production bipolaires steppe/petites villes, qui révèlent de nouvelles stratégies chez les agropasteurs, très conscients de l'importance d'avoir un pied en ville où l'avenir de la steppe se décide : c'est le lieu du marché et des transactions, des artisans et des réparations, de l'école et du dispensaire, des services techniques. C'est le signe de rapports plus intenses entre rural et urbain. Ils favorisent le désenclavement de ces zones intérieures et contribuent au développement des activités et des échanges économiques entre ces petites villes et les campagnes qui les entourent<sup>8</sup>. En Algérie, l'exode rural a certes affecté 4,8 millions de personnes entre 1977 et 1998<sup>9</sup>, mais les différents plans nationaux, les programmes spéciaux de développement et les projets industriels des années 1970-début 1980 ont été accompagnés de réformes administratives (nouveau découpage territorial faisant passer le nombre de wilayas de 15 en 1966 à 31 en 1974 puis à 48 en 1985) qui ont favorisé une meilleure répartition du progrès dans les zones rurales (désenclavement, électrification rurale, éducation, santé, emploi). Ces interventions publiques ont contribué ainsi à l'érection de nombreuses petites et moyennes agglomérations rurales à l'intérieur du pays et à leur transformation en centres urbanisés bénéficiant de réseaux de desserte commerciale, administrative et d'équipement socio-culturels et/ou industriels. Ce processus de résorption des inégalités territoriales et socio-économiques n'a pu toutefois être soutenu dans la durée.

L'on note enfin l'amorce de nouvelles logiques résidentielles et d'un retour timide de populations dans leur village après de longues années d'installation dans les centres urbains. La crise sociale (chômage et désindustrialisation), les coûts d'accès aux terrains à bâtir, peuvent être évoqués pour expliquer ces nouvelles logiques de retour au village de leurs origines pour les émigrés.

Au **Moyent-Orient**, les données démographiques montrent une différence entre l'évolution en Egypte et en Turquie d'une part, et le Liban d'autre part. La première différence relève de la nature des données : elles sont disponibles et relativement abondantes en Egypte et en Turquie grâce aux recensements réguliers de la population, alors qu'au Liban, les données démographiques sont dispersées et relèvent souvent d'estimations, étant donné l'absence de statistiques récentes.

La seconde différence concerne l'accroissement de la population : depuis la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, la population a été multipliée par 3,5 en Egypte et en Turquie (de 20,95 millions en 1950 à 69,7 millions en 2002 en Turquie, et de 18,97 millions en 1947 à 66,7 millions en 2002 en Egypte), et elle a été multipliée par 1,5 au Liban (de 2,7 millions en 1970 à 3,6 millions en 2001).

---

<sup>8</sup> Voir rapport de la BM "From vision to action".

<sup>9</sup> Avec une accélération dans les années 1990 liée aux conditions sécuritaires qui prévalaient dans les campagnes algériennes.

Les taux de croissance démographique varient dans les trois pays :

- En Turquie, une baisse constante du taux de croissance démographique qui passe de 2,3 % à la fin des années 70 à 1,4 % en 2001.
- En Egypte, le taux de croissance tend vers la baisse de manière hésitante : de 2,34 % en 1950, il baisse à 1,92 % au milieu des années 70 pour augmenter à la fin des années 80 (2,2 %) et baisser de nouveau à 1,99 % en 2003.
- Au Liban, le taux de croissance était négatif à la fin des années 70 (-0,7 %) à cause des conflits internes, puis il a augmenté à 1,9 % à la fin des années 80 pour se stabiliser autour de 1,7 % à la fin des années 90.

**Tableau 1.2 - Evolution de la population totale (Egypte, Liban, Turquie) (1000)**

| Année       | Egypte | Liban | Turquie |
|-------------|--------|-------|---------|
| <b>1950</b> | -      | -     | 20947   |
| <b>1960</b> | 27754  | -     | 26058   |
| <b>1970</b> | -      | -     | 35605   |
| <b>1980</b> | 36626  | 2673  | 44668   |
| <b>1995</b> | 57510  | 3009  | 61900   |
| <b>2000</b> | 63976  | 3289  | 67844   |
| <b>2001</b> | 65336  | 3556  | 67632   |
| <b>2002</b> | 66668  | -     | 69700   |

Sources : FAO, Food and agriculture indicators ([www.fao.org/ES/ESS/compendium\\_2002/pdf/ess-Tur.pdf](http://www.fao.org/ES/ESS/compendium_2002/pdf/ess-Tur.pdf)) ; ALMANAC, Turkey 2003 ([www.byegm.gov.tr](http://www.byegm.gov.tr)) ; Central Agency for Public mobilization and statistics ; Statistical Year Book 2003.

Les données démographiques traduisent une tendance nette à l'urbanisation dans les trois pays mais à des taux différents. C'est le Liban qui connaît la plus forte baisse de la population rurale, puisqu'elle est passée de 58,5 % de la population totale en 1960 à 10 % seulement en 2001. En Turquie, le poids relatif de la population rurale a connu aussi une baisse, toutefois moins importante qu'au Liban : la population rurale est passée de 75 % de la population totale en 1950 à 34,2 % en 2002. C'est en Egypte que cette baisse est la moins forte : la population rurale est passée de 66,5 % en 1947 à 57,6 % en 2002.

**Tableau 1.3 - Population urbaine et population rurale (Egypte, Liban, Turquie) en %**

| Année       |         | <b>Egypte</b> | <b>Liban</b> | <b>Turquie</b> |
|-------------|---------|---------------|--------------|----------------|
| <b>1960</b> | rurale  | 61.8          | 58.5         | 68.1           |
|             | urbaine | 38.2          | 41.5         | 31.9           |
| <b>1975</b> | rurale  | 59.3          | 40.0         | 58.2           |
|             | urbaine | 40.7          | 60.0         | 41.8           |
| <b>1991</b> | rurale  | 56.8          | 16.0         | 41.0           |
|             | urbaine | 43.2          | 84.0         | 59.0           |
| <b>2000</b> | rurale  | 57.2          | 10.0         | 35.1           |
|             | urbaine | 42.5          | 80.0         | 64.9           |
| <b>2002</b> | rurale  | 57.6          | 10.0         | 34.2           |
|             | urbaine | 42.4          | 90.0         | 65.8           |

Sources : FAO, Food and agriculture indicators ([www.fao.org/ES/ESS/compendium\\_2002/pdf/ess-Tur.pdf](http://www.fao.org/ES/ESS/compendium_2002/pdf/ess-Tur.pdf)) ; ELMANAC, Turkey 2003 ([www.byegm.gov.tr](http://www.byegm.gov.tr)) ; Central Agency for Public mobilization and statistics ; Statistical Year Book 2003.

Alors que la tendance vers l'urbanisation est très nette en Turquie et au Liban, on trouve qu'en Egypte, après une période d'exode rural, la tendance est à l'émigration de la ville vers la campagne. Cette tendance spontanée, due à l'étranglement des zones urbaines et à tous les problèmes qui en résultent (rareté des logements, saturation des infrastructures, etc...), est renforcée par la politique de l'Etat qui encourage la création des nouvelles zones d'habitation rurales dans les nouvelles terres mises en valeur pour faire face à la croissance démographique et la très forte densité de la population dans le delta et la vallée du Nil.

### **Encadré 1.1 - Tendances d'évolution de la population rurale en Méditerranée**

La population rurale en Méditerranée regroupe près de 189 millions d'habitants en 2002. La majorité se concentre dans la rive Sud (57 %). L'évolution de la population rurale est très contrastée si l'on compare les deux rives. Entre 1965 et 2002, la population rurale dans les pays du Sud de la Méditerranée passe de 57,4 millions à 107,3 millions (x 1,9) ; celle du Nord connaît une légère diminution (81,7 millions de ruraux en 2002 contre 82,5 millions de ruraux en 1965). Les taux de croissance annuelle de la population rurale entre ces deux périodes sont de 0,14 % pour la rive Nord et 1,72 % pour la rive Sud.

La progression continue de la population rurale dans les pays du Sud se réalise dans un contexte démographique marqué également par des processus d'exode rural relativement accentués. Sur le dernier quart de siècle (1965-2002), dans les pays du Sud de la Méditerranée, la part de la population rurale dans la population totale passe de 61 % à 42 % (soit une chute de 19 points). Si la baisse est insignifiante pour un pays comme l'Égypte (-2 points) qui conserve presque intacte sa part de la population rurale, la baisse est relativement forte dans les pays du Maghreb (en particulier en Tunisie et en Algérie). Au cours de la même période (1965-2002), dans les pays de la rive Nord, le déclin de la population rurale qui est un phénomène historique plus ancien est plus modeste, l'essentiel étant enregistré en Espagne (-17 points), le Portugal (-42 points) et la Grèce (-12 points). La part de la population rurale chute très fortement dans des pays comme la Turquie (dont la population rurale passe de 66 % en 1965 à 32 % en 2002) ou le Liban (-41 points entre 1965 et 2002). Des politiques de modernisation (Turquie), de diversification des activités (Espagne, Portugal) ou des faits liés à une guerre civile particulièrement meurtrière (Liban) ont contribué à accélérer le processus d'urbanisation dans ces pays.

#### **1.1.2 - Au Nord : de l'exode rural à la « renaissance rurale »**

Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'exode rural a commencé et s'accélère à partir de la seconde guerre mondiale pour s'achever plus ou moins rapidement dans les pays méditerranéens du Nord. Ce mouvement va de pair avec une croissance démographique qui a repris au sortir du conflit puis s'est ralentie plus ou moins, voire semble devoir s'inverser à terme, si aucune action n'est menée pour changer les dynamiques actuelles, selon les pays. La France est le pays qui présente le plus fort taux de croissance (4,2 pour mille), même en excluant l'apport de l'immigration. À l'inverse, l'Italie et la Grèce, qui ont des soldes naturels légèrement négatifs, le Portugal et l'Espagne ne maintiennent un rythme de croissance démographique modérée que grâce à l'immigration. Ces changements s'accompagnent d'une tendance au vieillissement des populations qui n'est tempérée que par l'immigration. Ce vieillissement de la population peut être plus accentué dans les zones agricoles mais on peut aussi observer des phénomènes inverses de rajeunissement qu'il faudra mettre au compte des politiques de soutien à l'agriculture et d'appui à l'installation des jeunes dans l'agriculture. Il en résulte une déprise agricole assez générale mais différenciée selon les régions, les plus

pauvres n'étant pas toujours les plus atteintes par ce phénomène dans le monde rural.

Parallèlement à l'exode rural, la population urbaine progresse fortement pour converger dans l'ensemble des pays y compris pour le Portugal (24 % de la population totale en 1950, 67 % en 2002) vers un taux compris entre 60 et 78 %. La population agricole, quant à elle, suit cette évolution pour se stabiliser à des valeurs assez faibles (3 % en France à 4,8 % en 2002 en Italie, cependant que la Grèce et le Portugal restent à 14 %). Globalement pour les quatre pays méditerranéens de l'UE, le nombre d'actifs agricoles est passé de plus de 20 millions en 1950 à 4 millions en 2000, soit 80 % de baisse en 50 ans, cependant que la part des agriculteurs sur le total des actifs chute de 45,5 % en 1950 à 8,2 % en 2000. La convergence et la stabilisation des taux de population agricole et des taux d'actifs agricoles, ramenés à la population totale à des valeurs très faibles -sachant que par ailleurs le PIBA (Produit Intérieur Brut Agricole) s'est accru considérablement- indiquent une amélioration de la productivité du secteur agricole : un actif agricole nourrit dans les pays du Nord de la Méditerranée quatre fois plus d'habitants en 2002 qu'en 1950.

**Tableau 1.4 - Population urbaine (PU) et rurale (PR)  
(en millions d'habitants)**

|                              | Population urbaine<br>PU |           | Population rurale<br>PR |           | PU/Total<br>% |      | PR/Total<br>% |      |
|------------------------------|--------------------------|-----------|-------------------------|-----------|---------------|------|---------------|------|
|                              | 1965                     | 2002      | 1965                    | 2002      | 1965          | 2002 | 1965          | 2002 |
| <b>Monde</b>                 | 1 184 468                | 2 991 423 | 2 450 701               | 3 233 565 | 36            | 48   | 64            | 52   |
| <b>Méditerranée</b>          | 139 743                  | 333 969   | 139 845                 | 189 033   | 50            | 64   | 50            | 36   |
| <b>Médit. Nord</b>           | 102 772                  | 184 828   | 82 456                  | 81 743    | 55            | 69   | 45            | 31   |
| <b>Médit. Sud</b>            | 36 971                   | 149 141   | 57 389                  | 107 290   | 39            | 58   | 61            | 42   |
| <b>Espagne</b>               | 19 644                   | 31 991    | 12 412                  | 8 987     | 61            | 78   | 39            | 22   |
| <b>France</b>                | 32 737                   | 45 298    | 16 020                  | 14 552    | 67            | 76   | 33            | 24   |
| <b>Grèce</b>                 | 4 064                    | 6 643     | 4 487                   | 4 326     | 48            | 61   | 52            | 39   |
| <b>Italie</b>                | 32 228                   | 38 633    | 19 884                  | 18 850    | 62            | 67   | 38            | 33   |
| <b>Portugal</b>              | 2 152                    | 6 742     | 6 846                   | 3 306     | 24            | 67   | 76            | 33   |
| <b>Méd.UE<br/>sous-total</b> | 90 825                   | 129 307   | 59 649                  | 50 021    | 60            | 72   | 40            | 28   |
| <b>Albanie</b>               | 582                      | 1 371     | 1 286                   | 1 770     | 31            | 44   | 69            | 56   |

Source : MEDAGRI (CIHEAM).

Dans les pays plus avancés tels que la France ou l'Espagne, on constate depuis les années 1980/90 un arrêt de l'hémorragie de population rurale et un relèvement du niveau d'occupation de ces zones rurales. Il s'agit dans certains cas d'actifs résidents, non agriculteurs, créant leur entreprise ou plus souvent travaillant en ville, soit que la ville soit proche (zone périurbaine), soit qu'il y ait une sorte de diffusion des nouveaux habitants dans l'ensemble de l'arrière pays. Ce sera à mettre en rapport avec un goût plus explicite pour la nature, à l'opposé des perceptions

qu'on en avait en 1950 (INRA, Sciences sociales, 2003). Néanmoins, pour le cas français, le solde naturel des zones rurales est négatif et le solde global n'est positif qu'en raison d'un afflux de personnes âgées prenant leur retraite ou d'Européens du Nord à la recherche de sites ensoleillés.

L'Albanie est un peu moins affectée par ces aspects : elle conserve encore des caractéristiques rurales et agricoles prononcées qui sont susceptibles de perdurer encore quelques années, même si la reconversion vers l'économie de marché et la libre entreprise peuvent entraîner des changements de mode de vie comparable à celui des pays de l'Europe du Nord. La structure foncière encore très égalitariste et le poids d'un passé récent qui a profondément marqué les esprits, ainsi que le niveau d'équipement en infrastructures agricoles collectives bien que relativement peu entretenu, peuvent permettre de soutenir cette hypothèse. Néanmoins, il est probable que ce ne sera que transitoire.

## **1.2 - L'économie agricole et rurale**

Les caractéristiques de l'économie rurale ainsi que les dynamiques économiques sont divergentes. Les tendances économiques qui se manifestent dans les zones rurales des pays du Nord sont celles de la diversification et de l'amélioration du tissu économique ; l'agriculture reste le secteur structurant des activités économiques au Sud et à l'Est.

### **1.2.1 – Les changements économiques dans les pays du Nord : diversification des activités**

La forte croissance sur longue période du secteur agricole, plus ou moins accentuée selon les pays (la France arrivant en tête), ne doit pas cacher une tendance récente au développement d'activités multipolaires dans les zones rurales et une stabilisation voire une très légère diminution du PIBA dans les années récentes, accompagnant une légère baisse globale du PIB (Produit Intérieur Brut). Ce phénomène est très perceptible en France ; il était présent en Italie depuis longtemps compte tenu du mode d'occupation de l'espace et de la dispersion des petites et moyennes entreprises agro-alimentaires, notamment dans les zones périurbaines du Nord, caractéristiques de ce pays.

Le processus de « re-ruralisation » de l'espace, précédemment monopolisé par les agriculteurs restés au pays, s'accompagne d'un redéploiement économique des territoires ruraux avec le phénomène résidentiel souligné plus haut (arrivée des retraités, mobilité des Européens vers les zones méditerranéennes, Toscane, PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Languedoc-Roussillon, Thessalie dans une moindre mesure, prégnance de la diaspora grecque dans la dynamique des campagnes et de la montagne, réinvestissement des campagnes par les citoyens espagnols...) et contribue à relancer les activités, notamment au niveau du bâtiment, des transports et des services, et donc à diversifier les économies locales.

La concentration spatiale des équipements et l'attraction qu'ils exercent révèlent une organisation territoriale en bassins de vie. En **France** (INRA Sciences sociales, n°1-2/03, déc. 2003), on dénombre 1 916 territoires de ce type, dont 1 745 se structurant autour de petites villes de moins de 30 000 habitants. Ce processus est très marqué dans les régions méditerranéennes (Languedoc-Roussillon et PACA) qui bénéficient de l'afflux des Européens du Nord. Le poids croissant des emplois dans les services aux populations devient une composante majeure des économies rurales contemporaines. Les services administrés (éducation, santé, action sociale) jouent un rôle central puisqu'ils entraînent le rapprochement des autres services privés et la constitution de sortes de nœuds d'emploi et d'amorce d'une dynamique de développement. La localisation d'entreprises et d'activités industrielles dans le périurbain et dans le rural sous influence du périurbain induit aussi un effet d'attractivité pour d'autres activités qui s'explique par les effets de proximité et l'établissement de coopérations plus ou moins informelles entre les acteurs locaux (on retrouve ainsi des illustrations de la théorie des districts marshalliens et l'application des raisonnements de l'économie de la proximité et de l'innovation...). La création d'emplois industriels dans le rural profond peut s'expliquer aussi par le fait que l'entreprise va bénéficier d'actifs spécifiques intéressants, à savoir une main d'œuvre stable, honnête et travailleuse, même si le niveau de qualification laisse à désirer. L'**Italie** connaît également ce phénomène depuis longtemps (l'émergence de districts « marshalliens » et le rôle de la proximité facilitant l'innovation et participant au renforcement du tissu économique local y ont été souvent pris en exemple). Pour l'**Espagne**, c'est davantage le phénomène résidentiel secondaire et le tourisme intérieur qui sont en cause dans la revitalisation des zones rurales, notamment en montagne où les citadins se rendent pour éviter les fortes chaleurs estivales et pour retrouver un enracinement devenu très ténu...

### ***1.2.2 - L'agriculture dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée : une forte contribution dans la formation du PIB et l'emploi***

Malgré la diversification des économies locales, le secteur agricole contribue toujours pour une part importante dans la création des richesses nationales et des revenus ruraux dans les pays du Maghreb, en Turquie, en Albanie et en Egypte. Ce secteur constitue également une des principales sources d'emploi.

La part du PIB agricole dans les économies nationales est en moyenne sept fois plus grande dans les pays du Maghreb que dans ceux de l'Union Européenne.

**Tableau 1.5 – La part de l’agriculture de l’économie (PIBA/PIB) en % (1997-2002)**

| Pays           | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  |
|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Algérie</b> | 10,30 | 12,10 | 11,45 | 8,77  | 9,81  | 10,20 |
| <b>Maroc</b>   | 15,40 | 17,21 | 15,23 | 13,53 | 15,78 | -     |
| <b>Tunisie</b> | 13,20 | 12,50 | 12,85 | 12,28 | 11,64 | 10,43 |

Source : Médagri 2004.

En Algérie, si l’activité économique reste polarisée par le secteur des hydrocarbures (près de 40 % du PIB), l’agriculture participe pour 12,5 % en moyenne annuelle 1989-2000 au PIB, venant ainsi juste après ce secteur des « hydrocarbures » et égalant le « bâtiment et travaux publics » (BTP et travaux publics pétroliers inclus : 12,5 %). Elle a contribué en moyenne, durant la période 1989-2000, pour plus de 52,5 % des valeurs ajoutées brutes (VAB) des activités productives (hors secteurs des hydrocarbures, des travaux publics pétroliers, du bâtiment et travaux publics, des transports et communication, du commerce et des services).

Au Maroc, l’agriculture participe à la formation du PIB à hauteur de 16 % en moyenne, mais avec des variations très importantes (12 à 24 %) selon les fluctuations climatiques annuelles.

L’agro-industrie est absente du monde rural, les services d’approvisionnement en intrants, les industries de transformation et les entreprises commerciales sont concentrées dans les grandes villes<sup>10</sup>. La courbe du taux de croissance du pays est quasiment parallèle à celle des productions agricoles comme l’illustre le tableau suivant.

**Tableau 1.6 - Taux de croissance du PIB et de l’agriculture (1980-2001)**

| Pays           | Taux de Croissance du PIB<br>(en %/an) |           | Agriculture, valeur ajoutée, taux de croissance annuel (%) |           |
|----------------|--|-----------|--|-----------|
|                | 1980-1990                              | 1990-2001 | 1980-1990  | 1990-2001 |
| <b>Algérie</b> | 2,7                                    | 2,0       | 4,1  | 3,7       |
| <b>Maroc</b>   | 4,2                                    | 2,5       | 6,7  | -0,6      |
| <b>Tunisie</b> | 3,3                                    | 4,7       | 2,8  | 2,4       |

Source : Banque Mondiale (World development indicators).

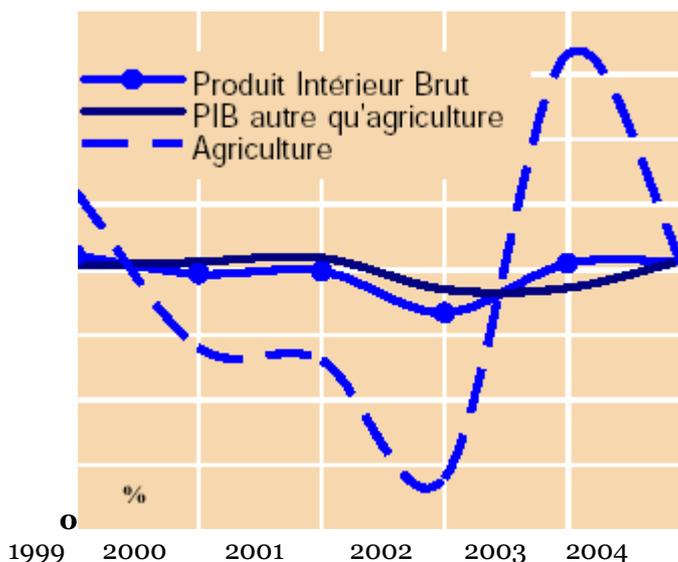
A titre d’exemple, la croissance du PIB au Maroc a été de 6,5 % en 1998, année qui a enregistré une forte croissance des productions agricoles. En 1999, année de sécheresse et de mauvaises récoltes, la croissance du PIB est descendue à moins de

<sup>10</sup> La métropole de Casablanca concentre à elle seule 80 % de l’agro-industrie nationale.

1 %. En Tunisie, l'agriculture contribue pour moins de 20 % au PIB. La croissance du PIB dépend également de la réalisation d'un taux de croissance dans l'agriculture. Ainsi, les performances du PIB au cours de l'année 2003 (5,5 % en moyenne) ont été dues à l'accroissement de la valeur ajoutée agricole obtenue la même année (+21,6 %)<sup>11</sup>.

Le tableau d'évolution du PIB sur la période 1999-2004 montre par ailleurs assez bien la corrélation entre les performances du PIB et celles du PIBA.

**Tableau 1.7 - Evolution du Produit Intérieur Brut (%) en Tunisie**



Source : Budget d'investissement 2004.

La part des actifs agricoles, située au dessous de 5 % dans la plupart des pays de l'UE, représente plus du 1/5 de la population active dans les pays du Maghreb : 23,9 % en Algérie, 23,9 % en Tunisie et 35 % au Maroc, comme l'illustre le tableau suivant :

<sup>11</sup> Cf Document République Tunisienne. "Budget d'investissement 2004". En 2003, l'amélioration des conditions climatiques après quatre années successives de sécheresse (1999 à 2002) a permis l'augmentation des productions agricoles.

**Tableau 1.8 - Population active agricole (PAA) et population active totale (PAT) en 2002**

| Pays           | PAA/PAT<br>(en %) |
|----------------|-------------------|
| <b>Algérie</b> | 23,8              |
| <b>Maroc</b>   | 34,6              |
| <b>Tunisie</b> | 23,9              |

Source : Medagri 2004, Montpellier (France).

En **Tunisie**, le secteur de l'agriculture est le principal gisement d'emploi du monde rural. Il représente 43 % de l'emploi en milieu rural et semi-rural (en 1997), taux supérieur au secteur « bâtiments et travaux publics » (31,5 %) ou des « services et autres » (25,1 %)<sup>12</sup>.

En **Algérie**, la population agricole, qui est de plus en plus occupée dans d'autres activités de services ou de transformation, reste toutefois majoritaire au sein des zones rurales. L'agriculture emploie en effet près de 25 % de la population active totale, et la population active rurale est pratiquement à part égale occupée dans les secteurs primaire et tertiaire, avec respectivement 39,5 % et 39 % des occupés totaux<sup>13</sup>. La pluriactivité des familles agricoles permet un revenu extérieur à l'exploitation dans 15,9 % des ménages agricoles grâce à des activités dans d'autres secteurs. Cette indication n'inclut pas le travail dans le secteur informel qui peut constituer dans certains cas un volume plus conséquent de source de revenu.

Le produit brut agricole en **Turquie** représentait en 2003 environ 12,2 % du produit intérieur brut<sup>14</sup>, alors qu'au Liban, il représentait 7,4 % pour la même année.

On constate aussi en Turquie que le taux de croissance annuel du PIB entre 1990 et 2000 est de 3,7 alors que le taux de croissance annuel du PIB agricole, pour la même période, est de 1,4. La situation est inverse au Liban dans la mesure où le taux de croissance annuel du PIB agricole est plus élevé que celui du PIB national (8,8 % contre 6 %). L'Egypte est en situation intermédiaire entre les deux autres pays : la part de l'agriculture dans le PIB est de 16 % en 2000 (contre 26 % dans les années 70). Le taux de croissance du PIB agricole est proche de celui PIB national et se situe autour de 3,3 en 2000-2001.

Malgré une baisse du poids relatif des actifs agricoles en Turquie, l'agriculture demeure le premier secteur de l'emploi : les actifs agricoles sont passés de 61 % de la population active totale en 1979/81 à 33 % en 2003, soit environ 7 millions

<sup>12</sup> Cf. Stratégie nationale d'aménagement du territoire, 1997.

<sup>13</sup> Rapport "La stratégie de développement rural durable. Perspective décennale". Ministère de l'agriculture et du développement rural. Décembre 2003.

<sup>14</sup> U.E. : Regular report on Turkey progress towards accession, 2004 (page 95).

d'actifs agricoles<sup>15</sup>, dont 43,2 % sont des femmes (au lieu de 39,1 % en 2000)<sup>16</sup>. En Egypte, le poids relatif des actifs agricoles est resté stable depuis le début des années 90 : autour de 28,5 %, soit 5,01 millions d'actifs agricoles, dont 5,8 % sont des femmes<sup>17</sup>. Ce dernier pourcentage nous semble particulièrement sous-estimé, sans doute à cause de la non-comptabilisation du travail familial féminin.

C'est au **Liban** qu'on constate la baisse la plus forte de l'emploi agricole, dans la mesure où les actifs agricoles sont passés de 14 % de la population active totale à 3 % seulement en 2000.

L'emploi agricole est largement féminin, dans la mesure où un pourcentage important des femmes actives dans les trois pays se trouve dans le secteur agricole :

- En Egypte, 35,3 % des femmes actives sont dans l'agriculture contre 28,5 % des hommes.
- Au Liban, 9,9 % des femmes actives sont dans l'agriculture contre 28,5 % des hommes.
- En Turquie, ce pourcentage est particulièrement élevé avec 72,2 % des femmes contre 33,8 % des hommes.

Les données économiques dans les zones rurales (Egypte, Liban et Turquie) sont presque exclusivement centrées sur l'activité agricole. Ceci traduit peut-être une « tradition » statistique qui continue à ignorer le développement d'autres activités économiques dans les zones rurales, mais peut traduire aussi l'importance réelle de l'agriculture sur le plan économique dans ces zones.

L'**Albanie** traverse également une période de fortes mutations économiques puisque les terres par exemple ont été redistribuées de manière égalitaire sans qu'il y ait possibilité ni volonté immédiate de les revendre. C'est ainsi que l'on est passé de 550 coopératives agricoles à 500 000 exploitations familiales de 1,1 ha en moyenne, ce qui rend difficile la rentabilisation des investissements agricoles. Le redémarrage de l'outil de production agricole au travers des petites exploitations familiales en place et qui s'orientent de plus en plus vers le marché constitue le fait le plus marquant sinon l'une des difficultés majeures à résoudre. On peut cependant remarquer que cette phase d'adaptation à l'économie libérale se traduit dans un premier temps par une baisse de la production agricole globale et de la plupart des autres secteurs de l'économie, puis le redémarrage de certains secteurs répondant à une demande solvable. En parallèle, on assiste à la mise en place de nouvelles institutions du développement, en particulier la réorganisation des services de l'Etat et la mise en place d'organisations de la société civile (associations d'irrigants, associations professionnelles par exemple). Notons également le rôle provisoire des ONG dans ces évolutions. La nécessité de reprendre et de développer toutes les

---

<sup>15</sup> U.E. : Regular report on Turkey progress towards accession, 2004 (page 95).

<sup>16</sup> D'après le SIS, Turkish State Institute of Statistics.

<sup>17</sup> CAPMAS 2002.

infrastructures hydrauliques en particulier, l'absence de crédits bancaires, l'absence d'organisations commerciales, un encadrement technique de l'agriculture déficient, un système de recherche inefficace, des services de vulgarisation, et d'information peu performants... constituent quelques unes parmi d'autres des difficultés rencontrées par les responsables (Republic of Albania, Ministry of Agriculture, Annual report 2003). On se trouve donc dans le cas de la reconstruction d'une économie sur des bases nouvelles, mais où le capital humain peut être valorisé étant donné que son niveau de formation semble correct. La motivation des individus pour un cadre économique et social plus libéral peut constituer un atout supplémentaire pour l'émergence de capacités d'innovation.

### 1.2.3 - Le potentiel agricole et les structures agraires

Handicaps naturels et structures agraires expliquent la faible productivité du secteur agricole.

*Le handicap naturel de la rive Sud :*

Le potentiel de production de l'agriculture algérienne, situé pour l'essentiel dans des zones à climat aride et/ou semi-aride, est confronté au fait que moins de 3 % de la SAU globale sont réservés aux superficies irriguées à forte intensité productive et que la part de la SAU par habitant est en réduction continue : 0,75 hectare en 1962 à 0,25 hectare actuellement à cause du croît démographique, des pertes de terres agricoles, dues à l'érosion et à la dégradation des sols compensées difficilement par une mise en valeur coûteuse et à effet différé qui en sont les principales causes.

**Tableau 1.9 - Terres cultivées, terres irriguées et moyens de production 2001**

| Pays    | Terres arables et cultures permanentes (10 <sup>6</sup> ha) | Terres cultivées pour 10 <sup>3</sup> hbt (ha) | Terres cultivées par actif agricole (ha) | Terres irriguées / terres cultivées (%) | Terres cultivées / tracteur (ha/tract.) | Engrais / terres cultivées (kg/ha) |
|---------|---|--|--|---|---|------------------------------------|
| Algérie | 8,2   | 268  | 3,2                                      | 6,7                                     | 88                                      | 13                                 |
| Maroc   | 9,7   | 329  | 2,3                                      | 13,8                                    | 225                                     | 37                                 |
| Tunisie | 4,9   | 510  | 5,2                                      | 7,8                                     | 140                                     | 22                                 |
| Egypte  | 3,3   | 48   | 0,4                                      | 100,0                                   | 37                                      | 392                                |
| Liban   | 0,3   | 88   | 7,0                                      | 33,2                                    | 38                                      | 174                                |
| Turquie | 26,3  | 380  | 1,8                                      | 17,1                                    | 28                                      | 63                                 |

Source : Medagri (2004).

Ce handicap agro-climatique explique les fortes variations des productions agricoles et les bas rendements des cultures et des élevages. Les années 1990 (92, 93, 95) ont

été marquées par de fortes variations inter-annuelles des productions céréalières au Maroc et plus récemment en l'an 2000, elles n'ont pas atteint les 30 M de quintaux contre 100 M de quintaux au cours de bonnes années. Ce pays dispose d'un potentiel de production reposant sur une superficie de 47 millions d'hectares répartis comme suit :

- Plus de 8 millions d'hectares de superficie agricole utile (SAU) dont 600 000 ha irrigués) : la partie la plus productive de la SAU (1 à 1,4 million d'hectares) est concentrée dans les plaines littorales et sublittorales et subit des détériorations continues en raison du caractère intensif des cultures et de la pression urbaine (habitations, industrialisation).
- Plus de 32 millions d'hectares de parcours steppiques.
- 7 millions d'hectares de couvert forestier et de nappes alfatières.

**Tableau 1.10 - Superficies des espaces agro-climatiques au Maroc**

| Espace agricole       | Pluviométrie (mm) | Surface (1000ha) | % de la SAU |
|-----------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Favorable             | Supérieur à 400   | 2 610            | 30          |
| Intermédiaire         | 300 à 400         | 2 088            | 24          |
| Défavorable Oriental  | 200 à 300         | 1 044            | 12          |
| Défavorable Sud       | 200 à 300         | 1 044            | 12          |
| Montagne              | 400 à 1000        | 1 305            | 15          |
| Pré saharien et Oasis | Inférieure à 200  | 609              | 7           |

Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural (Maroc).

*Des structures agraires dominées par des petites exploitations agricoles et une faible productivité :*

Les performances réalisées au cours de ces trente dernières années par le secteur agricole au Maghreb, mais aussi en Egypte ou en Turquie, sont incontestables. Les surfaces irriguées ont augmenté dans tous les pays. Les productions de fruits et de légumes, de fourrages, de viandes et de lait ont doublé sinon triplé<sup>18</sup>. Les hausses ont été plus modestes pour les productions de céréales et de légumineuses. Le Maroc a vu ses productions industrielles augmenter (betteraves à sucre) ; pour la Tunisie, les productions d'huile d'olive, d'agrumes et de lait ont non seulement satisfait ses besoins nationaux mais aussi dégagé des excédents pour l'exportation. En Algérie, la valeur ajoutée agricole a augmenté de 3 % à 5 % au cours de ces dernières années.

Partout, les progrès manifestes qui ont été enregistrés sur plusieurs années en production légumières reposent sur l'hydraulique agricole et l'économie de la

<sup>18</sup> Le taux de croissance agricole a été, en Tunisie, de l'ordre de 4,5 % durant la dernière décennie. En moins de trente ans, les productions de céréales et de lait ont doublé, celle de la viande a augmenté de 250 %, celle des cultures maraîchères a plus que triplé.

ressource (irrigation au goutte-à-goutte). L'essentiel des progrès ont été réalisés par des exploitations moyennes ou grandes insérées au marché. Ce sont ces types d'exploitations qui sont le plus souvent en situation privilégiée pour l'accès à la terre, souvent d'une plus grande fertilité, et à l'eau, au crédit, aux moyens de production et aux aides de l'Etat. De plus, elles ont bénéficié très largement de la politique de soutien des prix et du régime fiscal privilégié de l'agriculture. Elles sont en situation dominante dans les instances de représentation professionnelle. Elles se sont modernisées par l'utilisation des facteurs de productivité (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées ou à haut rendement), des équipements (tracteurs, matériel de récolte, de traitement, pompes hydrauliques, matériel d'irrigation sophistiqué...), et sont prêtes à faire face à la libéralisation des échanges<sup>19</sup>.

Toutefois, ce sont les petites exploitations qui dominent dans ces régions. Ainsi, au Maroc, selon le recensement général de l'agriculture (RGA) 96, sur près de 1,5 M d'exploitations, il existe seulement 28 000 grandes exploitations (plus de 50 ha en bour, plus de 20 ha en irrigué), soit 1,9 % des exploitants qui disposent de 21,5 % de la SAU totale et 31 % de la SAU irriguée. Les micro-exploitations peu viables économiquement (moins de 3 ha en bour et 1 ha en irrigué) sont au nombre de 600 000 ; représentant 41,4 % de l'ensemble, elles ne disposent que de 8,5 % de la SAU totale et 5 % de la SAU irriguée. Les 820 000 autres exploitations sont petites (pour leur majorité moins de 10 ha) ou moyennes ; elles détiennent 70 % de la SAU totale et 64 % de la SAU irriguée. Le nombre d'exploitations agricoles recensées en 1996-97 est de près de 1,5 million, avec une moyenne de 5,8 ha par exploitation. Les deux-tiers des exploitants privés, et donc des familles agricoles, disposent d'exploitation de moins de 5 ha.

En Tunisie, le recensement de 1996 montre que le nombre d'exploitations de moins de 5 ha représente 53 % des exploitations. Celles qui ont moins de 10 ha représentent près des 3/4 (73 %) de l'ensemble des exploitations agricoles que compte le pays. Les données fournies par le dernier RGA en Algérie (1999) indiquait la prédominance des exploitations de moins de 10 hectares (plus de 70 % du total des exploitations recensées).

D'après le recensement effectué en Egypte en 1997, les petites exploitations de moins de 3 feddans prédominent dans le paysage agraire (42 % des exploitations et 26,3 % des terres). Elles sont classiquement confrontées à des difficultés d'accès au crédit pour les petits agriculteurs, à un niveau élevé des prix des facteurs de production (tracteurs, engrais, pesticides), au bas niveau des investissements publics ou privés qui restent dramatiquement bas.

Les petits exploitants, sans moyens et sans formation, sont de fait exclus des instances de représentation professionnelle et du bénéfice des politiques agricoles

---

<sup>19</sup> Cf. CIHEAM-IAM-IRESA-INAT (2003). "Le soutien aux produits agricoles et aux filières agro-alimentaires. Etudes de cas : Maroc, Tunisie". 202 p.

en place. Ils n'ont pu se moderniser et risquent de subir de plein fouet une ouverture des frontières sans contrepartie. Les plus faibles d'entre eux sont conduits à adopter des stratégies de survie ou d'autosubsistance et n'ont quasiment pas accès au marché.

En Grèce, plus des 3/4 des exploitations (77 %) de moins de 5 ha occupent plus du tiers (35 %) de la SAU et la taille moyenne des exploitations est de 4,6 ha. Elles sont essentiellement localisées dans les zones de montagnes et les îles, et contribuent pour une part négligeable aux exportations agricoles de ce pays. En Espagne, la taille moyenne des exploitations est en hausse (21,3 ha aujourd'hui) et la concentration foncière est forte car seulement 8 % de la SAU est contrôlée par plus de 70 % des exploitations agricoles dont la superficie n'excède pas 5 ha.

En Turquie, la surface moyenne des exploitations est de 5,4 hectares (1991). Plus des 2/3 (67,04 %) des exploitations disposent de moins de 5 ha et couvrent près du quart (22,12 %) de la superficie agricole utilisée. D'après la même source, les exploitations de plus de 50 ha ne représentent que 0,94 % du total et 17,13 % de la SAU. L'un des principaux handicaps de l'agriculture turque tient au morcellement des exploitations. En 1980, moins de 10 % des exploitations étaient d'un seul tenant, tandis que 64 % environ étaient divisées en quatre parcelles ou plus. Le recensement de 1991 indiquait une augmentation des exploitations d'un seul tenant (jusqu'à 15 %) et une diminution du nombre des exploitations divisées en quatre parcelles ou plus (jusqu'à 57 %), mais le taux de morcellement est toujours élevé eu égard aux normes OCDE (OCDE, 1993). Ce morcellement des exploitations agricoles contrarie fortement les objectifs de modernisation des exploitations et d'amélioration de leur productivité.

### **1.3 - Les rapports sociaux : le dualisme rural/urbain au Sud**

#### ***1.3.1 - Le sous-emploi et la pauvreté caractérisent les zones rurales du Sud***

De fortes disparités séparent le monde urbain du monde rural. Les infrastructures de base sont insuffisantes et les niveaux de consommation alimentaires sont nettement plus faibles.

L'application des programmes d'ajustement structurel au cours des années 1980 a eu des effets particulièrement négatifs sur les conditions de vie des populations rurales. Les années 1980-90 ont été marquées par une hausse spectaculaire du chômage (28,7 % en Algérie et 23 % au Maroc) et de la pauvreté (cf. tableau suivant).

**Tableau 1.11 - Population vivant en dessous des seuils de pauvreté - Rural et Urbain (en %)**

|                | année       | % rural | année          | % rural | % urbain | année          | % rural | % urbain |
|----------------|-------------|---------|----------------|---------|----------|----------------|---------|----------|
| <b>Algérie</b> | <b>1988</b> | 16,6    | <b>1995</b>    | 30,3    | 14,7     | <b>1998</b>    | 16,6    | 7,3      |
| <b>Maroc</b>   | -           | -       | <b>1990/91</b> | 18,0    | -        | <b>1998/99</b> | 27,2    | 12,0     |
| <b>Tunisie</b> | <b>1985</b> | 29,2    | <b>1990</b>    | 13,1    | 3,5      | <b>1995</b>    | 13,9    | 3,6      |

Source : Banque Mondiale, World development indicators, 2004.

Les taux de chômage en zone rurale, compte tenu des définitions qui sont souvent données par le systèmes statistiques nationaux, traduisent mal l'état du marché du travail existant au sein de ces zones<sup>20</sup>. Dans les zones rurales du Maghreb, où les petites exploitations agricoles et/ou de petits ateliers artisanaux sont les structures économiques dominantes, c'est le sous-emploi des actifs qui est la règle générale. Outre le sous-emploi, le marché de la force de travail dans ces zones se caractérise également par la précarité, de bas niveaux de salaires et de qualification des travailleurs (souvent non pris en charge par les dispositifs de formation professionnelle), de mauvaises conditions de travail et l'absence de réglementations et de codes régissant les relations de travail (assurances contre les accidents, retraite, protection sociale).

Les 2/3 de la population pauvre au **Maroc** ou en **Algérie** vivent dans les zones rurales. Selon le RGA marocain de 1996, la population à très faible revenu représente un total de 5,7 millions de personnes environ, soit 43 % de la population rurale. Plus des 2/3 de cette population pauvre vit sur des micro-exploitations « non viables économiquement » (moins de 3 ha en sec, moins de 1 ha en irrigué) et 1/3 se trouve hors exploitation. Les enquêtes sur les niveaux de vie des ménages indiquent que 70 % des pauvres vivent en zone rurale et que 30 % de la population rurale dépense moins de 3000 DH (soit 300 euros) par an, ce qui correspond à peu près au seuil absolu de pauvreté défini par les organisations internationales. Ces populations qui sont en situation de vulnérabilité et de précarité survivent souvent grâce à la pluriactivité (travail salarié temporaire en agriculture, sur des chantiers, parfois en ville pour un membre de la famille) ou aux transferts privés assurés par leur famille vivant en ville où à l'étranger.

L'étude réalisée en 1997 par la BIRD sur la pauvreté en Algérie montre qu'une commune pauvre est généralement située en milieu rural steppique, en zone de montagne ou de piémonts. Elle est de petite taille, dispose de peu de revenus propres, connaît les plus faibles taux de scolarisation des enfants et les plus forts taux d'analphabétisme des adultes. Elle révèle aussi que 25 % des pauvres en milieu rural exploitent de faibles surfaces non irriguées et que les ménages ruraux tirent

<sup>20</sup> Les actifs ayant travaillé quelques jours dans l'année sont généralement recensés dans la catégorie des "occupés".

leurs revenus d'activités multiples (production agricole, artisanat, petit commerce informel, etc...).

La **Tunisie** aurait, quant à elle, considérablement réduit le taux de pauvreté dans les zones rurales : celui-ci est passé de 29,5 % en 1985 à 13,9 % en 1995 (source World Bank); il serait descendu à moins de 5 % dans les années 2000, selon les sources officielles (rapport du Xème plan de développement).

### Encadré 1.2 – Emploi et pauvreté du monde rural au Maroc

Le monde rural représente près de la moitié de la population marocaine. Il reste encore enclavé (60 % des localités rurales sont encore enclavées), sous-équipé en infrastructures de base (56 % n'ont pas accès aux soins, 30 % des ménages n'ont pas d'électricité et 44% pas d'eau potable, près de 70 % ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement) et en équipements socio-éducatifs (67 % de la population est analphabète, 46 % des enfants en âge d'être scolarisés le sont et seulement 23 % des filles). Les inégalités d'accès aux équipements dans les zones rurales restent fortes : 10 % de ruraux les plus riches vivent dans des douars où le taux d'équipement en routes goudronnées et en transport en commun est deux fois plus élevé que le taux relevé dans les douars où vivent les 10 % les plus pauvres. Ce rapport s'élève à cinq fois pour l'électricité et à sept fois pour l'eau courante.

Le secteur agricole représente 80% de l'emploi rural et près de 40% au niveau national.

Les données statistiques indiquent que la plus grande partie de la population active rurale en état de sous-emploi se trouve dans le secteur agricole (69,6 %). Le sous-emploi est élevé et les exploitations agricoles n'utilisent en moyenne que 60 % de la force de travail disponible. Les 2/3 de la population pauvre vit sur des micro-exploitations « non viables économiquement » (moins de 3 ha en sec, moins de 1 ha en irrigué) et 1/3 se trouve hors exploitation. Il reste relativement élevé dans la tranche d'âges 15-24 ans (25,1 %) et 25-44 ans (26,6 %). Le taux d'activité de la population âgée de plus de 15 ans atteint 62,9 % pour les pauvres en milieu rural<sup>21</sup>. Il faut souligner qu'en milieu rural, près de neuf actifs sur dix sont sous diplômés.

Les inégalités dans l'accès aux ressources et à la formation condamnent des fractions importantes de la population rurale à la pauvreté. Il existe une très forte interaction entre l'inactivité, le sous-emploi, l'analphabétisme et la pauvreté. Plus on est défavorisé et plus l'on est exposé au risque d'inactivité. La majorité des ménages pauvres et sous-actifs (71,5 %) est sous la responsabilité des femmes, dont 39,8 % sont sans conjoints.

Sources : Omar Benida (2002) « *Le monde rural et les perspectives de l'emploi* », Dord. Ministère de l'agriculture et du développement rural, Rabat, Maroc ; Khalid Soudi (2001) « *Pauvreté et vulnérabilité sur le marché du travail : quelques dimensions de la fragilité de la position des pauvres* », enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/99, premiers résultats, Ministère de la prévision économique et du plan, Direction de la statistique, Observatoire des conditions de vie de la population, Rabat, Maroc, 2000.

Le taux de chômage officiel en **Egypte** est de 7,4 % en 2000, mais les estimations s'approchent davantage de 11 % de la population. Il est plus fort dans les zones

<sup>21</sup> Le seuil de pauvreté est estimé à 3 037 Dh/hbt/an en milieu rural.

rurales, où viennent s'ajouter les problèmes du sous-emploi et des emplois précaires notamment pour les jeunes.

Quant au **Liban**, les estimations du taux de chômage varient entre 8,6 % et 18 % de la population active, et en Turquie, le taux de chômage est de 8,3 %.

La Banque Mondiale estime « qu'il existait 10,7 millions de personnes vivant en-dessous du seuil national de pauvreté (40 LE) en Egypte en 1999-2000, soit 16,7 % de la population, et que 250 000 personnes vivaient avec moins de 1 dollar par jour. Cette pauvreté touche plus les régions rurales que les régions urbaines mais il faut souligner qu'elle est très disparate entre les régions. Alors que la croissance de la dernière décennie a été très élevée dans les zones métropolitaines, il n'y a pratiquement pas eu de croissance en Haute Egypte<sup>22</sup>. La majorité des pauvres (5,8 millions sur un total de 10,7 millions) vit en zone rurale et en Haute Egypte. 45 % des pauvres sont illettrés. Ils travaillent dans l'agriculture, les mines ou le bâtiment et ils sont en moyenne plus affectés par le chômage. Au niveau de la pauvreté, les différences entre les deux sexes sont faibles mais elles sont plus significatives à l'intérieur des zones rurales. De façon générale, les gouvernorats urbains et métropolitains sont bien mieux lotis que la Basse Egypte<sup>23</sup> et que la région la plus pauvre, la Haute Egypte<sup>24</sup> ».

Toujours d'après les estimations de la Banque Mondiale concernant la pauvreté<sup>25</sup> dans la région MENA (région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient), l'indice par habitant qui mesure le pourcentage de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté était, en **Egypte**, de 9,2 % dans les zones urbaines et de 22,1 % dans les zones rurales en 1999-2000. Quant à l'indice de pauvreté (qui mesure l'écart entre le niveau de consommation des pauvres et le seuil de pauvreté), il était de 1,7 % dans les zones urbaines et de 3,9 % dans les zones rurales, pour la même année. Cela signifie clairement que les pauvres sont plus nombreux dans les zones rurales, et que leur niveau de vie est plus bas.

Sur un pays comme le **Liban**, on ne dispose que de quelques estimations. Selon ces dernières, la population vivant sous le seuil de la pauvreté représente 28 % de la population totale en 1999. L'estimation concernant la population rurale est plus ancienne, elle date de 1994. On la trouve dans un rapport du PNUD « A profile of sustainable human development in Lebanon », qui classe les familles dans trois catégories de revenu : revenu bas, revenu moyen et revenu élevé. 86 % des familles agricoles étaient classées dans la catégorie de revenu bas.

---

<sup>22</sup> Région située au Sud du Caire jusqu'aux frontières avec le Soudan, caractérisée par l'importance des zones rurales mais aussi l'existence de grands centres urbains .

<sup>23</sup> Région du Delta du Nil .

<sup>24</sup> Perspectives économiques en Afrique. BAFD/OCDE, 2003.

<sup>25</sup> Source : <http://www.lnweb18.worldbank.org/mna/mena.nsf/>

Les données sur la **Turquie** sont assez anciennes. Elles datent de 1997, et figurent dans le Human development report de la Turquie de 1996 (UNDP). D'après ce rapport, 14,2 % de la population turque étaient classés comme « pauvres », et le taux de pauvreté était 2,4 fois plus élevé dans les zones rurales, notamment les zones méditerranéennes et l'Est et Sud-Est de l'Anatolie. Mais les estimations les plus récentes, toujours d'après le même rapport, semblent indiquer que le taux de pauvreté a baissé.

En conclusion, on peut affirmer que la pauvreté est plus forte dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Elle touche un pourcentage plus important de la population et elle est d'un niveau plus élevé.

Dans les pays européens de la Méditerranée du Nord, les formes de pauvreté vécues aujourd'hui par les campagnes du Sud ont été éradiquées après la seconde guerre mondiale. Le développement économique inégal des régions a généré toutefois des formes d'exclusion qui exposent certaines catégories de ménages ruraux à des « risques d'appauvrissement » (cf. tableau suivant).

**Tableau 1.12 - Taux de risque de pauvreté\***

|                 | 1997 | 1999 | 2001 |
|-----------------|------|------|------|
| <b>UE 15</b>    | 9    | 9    | 9    |
| <b>Espagne</b>  | 11   | 11   | 10   |
| <b>France</b>   | 9    | 9    | 9    |
| <b>Grèce</b>    | 14   | 13   | 14   |
| <b>Italie</b>   | 11   | 11   | 13   |
| <b>Portugal</b> | 15   | 14   | 15   |

\* Proportion de personnes dont le revenu est en-dessus du seuil de risque de pauvreté durant l'année et les 2 précédentes (seuil fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médium national après transferts sociaux).

Source : EUROSTAT.

Il paraît difficile d'interpréter ces données sur une période aussi courte en l'absence de distinction entre les zones rurales et les zones urbaines. Tout au plus pouvons-nous signaler que les très bas revenus dans certaines zones rurales isolées et une moyenne d'âge élevée sont des sources de risque et d'exposition à la précarité économique. La Grèce, l'Italie et le Portugal sont au même niveau de risque (13 à 15 %), l'Espagne et la France un peu moins (10 %).

### **1.3.2 - Indicateurs du développement humain et accès aux équipements sociaux collectifs**

L'écart de développement entre le monde rural et le monde urbain dans les zones rurales du Sud de la Méditerranée ressort particulièrement de l'examen des situations relatives à l'alphabétisation et à l'accès aux équipements collectifs.

*L'analphabétisme est un obstacle pour le développement rural de ces régions, et la femme rurale, qui joue un rôle important dans l'activité économique, est la catégorie la plus affectée par le sous-développement et les inégalités sociales.*

Le retard d'alphabétisation des adultes et notamment des femmes dans les pays du Maghreb est considérable. Le rapport sur le développement humain du PNUD (2004) note que le taux d'alphabétisation des adultes était, en 2002, de 50,7 % au Maroc, 73,2 % en Tunisie et 68,9 % en Algérie. En outre, le taux d'alphabétisation des femmes est nettement inférieur à celui des hommes dans la plupart des pays. L'écart entre le taux d'alphabétisation des hommes et des femmes est de 19 points en Algérie, de 20 points en Tunisie<sup>26</sup> et de 25 points au Maroc et les résistances sociales à l'alphabétisation des femmes dans la région peuvent être considérées comme un frein au développement économique compte tenu de l'interaction forte reliant le sous-emploi, l'analphabétisme et la pauvreté.

**Tableau 1.13 - Analphabétisme des adultes au Maghreb (2002)**

| Pays           | Alphabétisation des femmes adultes (%) |
|----------------|--|
| <b>Algérie</b> | 59,6                                   |
| <b>Maroc</b>   | 38,3                                   |
| <b>Tunisie</b> | 63,1                                   |

Source : PNUD 2004 - Rapport mondial sur le développement humain.

Les disparités entre les sexes se doublent de disparités selon les zones d'habitat. Les zones rurales ont accumulé un retard significatif par rapport aux zones urbaines. En Algérie, ce sont les zones rurales éparses –qui regroupent 45 % de la population rurale- qui obtiennent les taux les plus bas de scolarisation (65 %), bien en-dessous de la moyenne nationale (moins 16,1 points) ainsi que les taux d'analphabétisme les plus élevés (51,5 % contre 34,9 % dans les zones rurales agglomérées).

Au **Maroc**, si le taux d'analphabétisme des plus de 15 ans atteint 49 % en moyenne sur l'ensemble du pays, il se situe bien au-dessus de 60 % en milieu rural. Près de 80 % des chefs d'exploitation sont analphabètes, et parmi les alphabétisés, les 3/4 ont seulement un niveau école primaire ou coranique. Quant aux femmes rurales, le bilan de l'alphabétisation des adultes est médiocre puisque près de 7 femmes sur 10 sont analphabètes. Depuis l'adoption de la « charte nationale de l'éducation », qui a fait de la décennie 2000-2009 celle de l'enseignement et de la formation, des progrès notables ont été enregistrés en matière de scolarisation mais la situation ne s'améliore que lentement en milieu rural. Les filles rurales ne sont scolarisées qu'à

<sup>26</sup> Le rapport sur le Xème Plan de développement (2002 -2006) tunisien reconnaît les différences entre régions et entre sexes et note que « les interventions du programme national d'alphabétisation des adultes seront axées sur les analphabètes de sexe féminin et les régions où les taux d'analphabétisme demeurent élevés ».

48 % et, de plus, la grande majorité abandonne très vite la scolarité<sup>27</sup>. Au-delà de l'analphabétisme déjà évoqué, de nombreux problèmes touchent de plein fouet les femmes rurales : l'approvisionnement en eau potable et en bois de feu qui revient aux femmes dans plus de 90 % des cas, l'absence de centres de santé qui fait que 20 % des accouchements seulement se font en milieu surveillé et que les séquelles des grossesses et accouchements constituent un grave problème de santé publique.

Quant on sait la place qu'occupent les femmes rurales dans l'activité économique, il importe de noter que le statut qui leur est réservé constitue un sérieux frein aux progrès des sociétés rurales dans ces régions.

Au **Moyen-Orient**, les données qui figurent dans le « rural development indicators handbook » (mars 2000) de la Banque Mondiale, sur le bien-être dans les zones rurales montrent que, de manière générale, des progrès significatifs ont été réalisés. Ces progrès concernent surtout la scolarisation, même si le taux de scolarisation des filles demeure plus faible que celui des garçons.

Il semble par ailleurs que le vrai handicap est celui de l'accès à l'éducation, particulièrement pour les femmes en Egypte, où le taux d'analphabétisme demeure très élevé. Selon le « Egypt Human Development Report » en 2003, la plus forte disparité entre les zones rurales et les zones urbaines se trouve à ce niveau.

*Les zones rurales souffrent d'un déficit d'infrastructures collectives et, de ce fait, n'assurent que très partiellement la couverture des besoins de leurs populations.*

La situation est différente selon les pays, et c'est au Maroc que le milieu rural a accumulé un sérieux retard en matière d'infrastructures économiques et sociales et où les indicateurs se situent à des niveaux dramatiquement bas.

**Tableau 1.14 - Pourcentage de la population rurale ayant accès aux équipements sociaux (année 2000)**

| Pays           | Accès à l'eau potable | Accès à l'électricité | Accès aux soins |
|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| <b>Algérie</b> | 82                    | 98,0                  | 81              |
| <b>Maroc</b>   | 56                    | 71,4                  | 44              |
| <b>Tunisie</b> | 58                    | 94,6                  | 62              |

Source : Banque Mondiale. World development indicators (2004).

Néanmoins, si au plan des équipements de base des zones rurales, statistiquement les ratios montrent une « bonne desserte », comme c'est le cas en Algérie ou en Tunisie, ils ne renseignent ni sur l'accessibilité, ni sur le fonctionnement réel des infrastructures, ni sur leur rôle exact dans le développement de ces zones.

<sup>27</sup> Metge, J. (2003). « Développement rural et formation au Maroc ». Eléments d'analyse et de réflexion. VIIèmes journées d'étude sur l'ingénierie des dispositifs de formation à l'international. Paris. 16/17 janvier 2003.

Le rapport national sur le développement humain du PNUD (2000) en Algérie évoque, par exemple, les difficultés d'accès aux soins des populations des zones rurales éparses -qui abritent 5 419 525 habitants- soit 45 % de la population rurale algérienne ; ainsi, les distances à parcourir par les patients habitant dans ces zones rurales pour rejoindre les centres de santé de premier secours sont en moyenne de 16 km, et les accouchements à domicile, souvent sans aucune assistance, subsistent encore dans ces zones.

L'enquête sur le niveau de vie des ménages (ENNVN)<sup>28</sup> de 1998/99 au Maroc a montré que la moitié des enfants ruraux âgés de 7 ans parcourent 1 à 5 km pour se rendre à l'école, la plupart à pieds (98,7 %). Dans 8 % des cas, c'est une cause de déscolarisation, et dans 15,2 % de la non-scolarisation. Du fait de leur déficit dans l'encadrement ou de leur enclavement, les équipements scolaires sont souvent sous-utilisés (plus de 2 000 classes recensées en 1997). Le même phénomène est observé en Algérie puisqu'en zone rurale éparse, un enfant du primaire parcourt en moyenne 1,1 km pour se rendre à l'école et que de nombreuses salles de classes ne sont pas utilisées faute d'encadrement humain ou d'équipements adéquats (chauffage en hiver dans les zones de montagne)<sup>29</sup>.

Dans les **pays du Moyen-Orient**, la dualité rural/urbain est particulièrement accentuée notamment dans le domaine de l'éducation et de l'accès aux infrastructures collectives hormis l'eau potable.

Les indicateurs de développement humain de 2003 pour la Turquie ne sont pas différenciés pour les zones rurales et les zones urbaines. Toutefois, on peut y relever les points suivants :

- Le taux de pauvreté est de 12,4 % ;
- le taux de l'analphabétisme pour la population âgée de +15 ans est de 14,5 % ;
- en revanche, le taux d'alphabétisation dans la population âgée de plus de 15 ans est plus fort pour les hommes que pour les femmes (93,7 % et 77,2 % respectivement).

Selon le « Egypt Human Development Report » en 2003, des disparités persistent entre les zones rurales et les zones urbaines : l'indice de disparité est de 84,2 pour l'accès à l'eau potable et de 78,5 pour l'accès aux systèmes d'hygiène.

---

<sup>28</sup> Enquête sur le niveau de vie des ménages. Ministère de la prévision économique et du plan. Rabat. Maroc.

<sup>29</sup> "Stratégie de développement rural durable". Rapport MADR. Alger. 2004. Toutes les données qui suivent sont tirées de ce rapport, sauf indication contraire.

Tableau 1.15 - Indicateurs sur le bien-être rural

| Indicateurs                              | Egypte |      |      | Liban |      |      | Turquie |      |      |
|--|--------|------|------|-------|------|------|---------|------|------|
|  | 1980   | 1990 | 1998 | 1980  | 1990 | 1998 | 1980    | 1990 | 1998 |
| <b>% population rurale ayant accès :</b> |        |      |      |       |      |      |         |      |      |
| A l'eau potable                          | 61     |      | 84.2 | 85    |      | 100  |         |      |      |
| Aux systèmes d'hygiène                   |        |      | 78.2 | 18    |      | 100  |         | 90   |      |

Source : Banque mondiale « rural development indicators handbook », mars 2000. UNDP : Egypt Human Development Report, 2003.

En complément aux données du tableau précédent, il faut noter que, selon les indicateurs de la Banque Mondiale en 2001, 86 % de la population rurale en Turquie avaient accès à l'eau potable et 96 % de la population rurale en Egypte.

Les infrastructures et les moyens de communication ont connu aussi une nette amélioration à des niveaux divers dans les trois pays.

Il reste des efforts importants à faire dans le domaine des routes en Turquie, et dans le domaine de la télécommunication en Egypte.

Ceci dit, il convient d'attirer l'attention sur les inégalités dans la répartition de ces moyens de communication. Ces inégalités sont à deux niveaux :

- Un niveau régional : il se peut que certaines zones rurales soient mieux dotées en moyens de communication que d'autres.
- Un niveau social : dans la mesure où certaines catégories sociales ont accès à ces moyens de communication, d'autres ont un accès limité et d'autres n'ont pas accès du tout.

Ce problème d'inégalité dans la répartition territoriale des moyens, et dans l'accès à ces moyens pour certaines catégories sociales est d'une importance capitale. Elle contribue à pérenniser la pauvreté et à l'aggraver.

**Tableau 1.16 - Accessibilité et communication dans les zones rurales**

| Indicateur   | Egypte |      |      | Liban |      |      | Turquie |      |      |
|--|--------|------|------|-------|------|------|---------|------|------|
|  | 1980   | 1990 | 1998 | 1980  | 1990 | 1998 | 1980    | 1990 | 1998 |
| % des routes pavées  |        | 72   | 78   |       | 95   | 95   |         |      | 28   |
| Lignes téléphoniques<br>(pour 1000 personnes)              | 10     | 30   | 60   | 113   | 118  | 194  | 26      | 121  | 254  |
| Radios<br>(pour 1000 personnes)                            | 137    | 319  | 324  | 749   | 884  | 906  | 112     | 159  | 180  |
| Consommation<br>d'énergie électrique par<br>habitant (KWH) | 380    | 697  | 803  | 789   | 369  | 1930 | 439     | 801  | 1275 |
| Journaux quotidiens<br>(pour 1000 personnes)               | 42     | 46   | 40   | 97    | 88   | 107  | 56      | 71   | 111  |

Source : Banque mondiale « rural development indicators handbook », mars 2000. UNDP : Egypt Human Development Report, 2003.

Le rapport sur le développement humain de l'Egypte de 2003<sup>30</sup> met l'accent sur les inégalités entre les zones urbaines et rurales et à l'intérieur des zones rurales elles-mêmes. En effet, la mesure de l'IDH, ou Indice de Développement Humain, a été effectuée au niveau de tous les gouvernorats du pays (qui sont au nombre de 27 dont 4 urbains et 23 ruraux avec des villes et des centres urbains), de tous les districts, et les villes ou centres urbains. Les résultats montrent que :

- Dans les gouvernorats urbains, qui ont un IDH moyen, la grande majorité des quartiers ont un IDH moyen et quelques uns ont un IDH élevé. Il existe aussi quelques quartiers dans ces gouvernorats ayant un IDH faible.
- Les gouvernorats ruraux du Nord de l'Egypte, situés dans le delta, ont aussi un IDH moyen mais avec des disparités plus fortes en ce qui concerne les villes qui sont les capitales de ces gouvernorats.
- Les gouvernorats ruraux du Sud de l'Egypte (qui comptent la moitié de la population rurale du pays), situés dans la vallée, ont un IDH inférieur à tous les autres gouvernorats. Les villes et les districts ayant l'IDH le plus faible se trouvent tous dans ces gouvernorats.
- Le taux de chômage est relativement plus fort dans les villes que dans les zones rurales.
- Alors que le taux d'alphabétisation est de 65,6 % au niveau national, il est en moyenne entre 92 et 70 % dans les gouvernorats urbains, avec des pointes à 96,2 % dans certains quartiers du Caire. En revanche, le taux d'alphabétisation est beaucoup plus faible dans les zones rurales hors centres urbains : il varie entre 67 % et 29 %.
- Une forte corrélation existe entre le taux d'alphabétisation et le niveau de IDH (quand le premier est faible, le second l'est aussi systématiquement).

<sup>30</sup> Egypt Human Development Report, 2003.

- Le taux de participation des femmes dans l'emploi est de 25 % au niveau national avec un écart très important entre les villes situées dans les gouvernorats urbains où ce taux atteint 33,2 %, et la situation dans les gouvernorats ruraux du Sud où ce taux peut atteindre 1,8 %. Ceci dit, il faut rappeler que le taux du travail féminin est plus fort dans le secteur informel pour lequel il n'existe pas de mesure ni d'estimation.
- Enfin, en guise de conclusion, et après avoir analysé les autres indicateurs concernant la travail, la santé et le statut de la femme, le rapport conclut qu'il existe sûrement des écarts, voire des ruptures, entre la population des villes dans le Nord du pays et la population du Sud, et que cette rupture est surtout une rupture entre l'urbain et le rural.

#### *Des inégalités dans la consommation alimentaire :*

Les données sur les situations alimentaires des zones rurales pour les années 2000 sont fragmentaires. Le rapport national sur le développement humain du PNUD (2000) indique par exemple qu'en Algérie, la malnutrition est plus élevée en milieu rural (7,8 % des ruraux) qu'en milieu urbain (4,8 %), que les régions du Sud sont nettement plus défavorisées avec 15,2 % de la population souffrant de ce phénomène. Néanmoins, les politiques alimentaires mises en œuvre dans les trois pays du Maghreb ont amplement contribué à éradiquer les phénomènes de famines et à réduire les situations de malnutrition dans les différents pays d'Afrique du Nord<sup>31</sup>. Les dernières enquêtes (1988-89 en Algérie, 1990 en Tunisie et 1995 au Maroc) portant sur la consommation des ménages montrent que toutes les catégories de la population avaient amélioré leur niveau de consommation depuis les Indépendances. Il convient toutefois de noter que les rations alimentaires des populations rurales sont moins diversifiées et que leur régime alimentaire a un caractère plus « végétarien » que celui des populations urbaines. Les consommations de blé dur (de semoule et de couscous), de pâtes alimentaires et de sucre procurant des calories « bon marché » occupent toujours une grande place. Les ruraux consomment moins de lait frais, de viandes rouges, de poissons, de fruits et légumes frais que les populations urbaines<sup>32</sup>.

Au cours des dernières années, on a pu constater une plus grande fréquence des années sèches au Maghreb (1 année sur 2 en moyenne dans la décennie 1990). L'aléa climatique a affecté de manière drastique les conditions de vie du monde rural et a aggravé les situations d'insécurité alimentaire des populations rurales les plus pauvres de ces régions, du fait de la dégradation des taux d'auto-

<sup>31</sup> *“Les politiques alimentaires en Afrique du Nord”* (1995). Sous la direction de Padilla, M et Al.- Ed. Karthala. Paris. 431 p. Voir également *“Alimentation et nourritures autour de la Méditerranée”*. Sous la direction de Padilla, M et Oberti, B – Ed. Karthala. Paris. 264 p.

<sup>32</sup> Voir Jaouadi, T. (2000) *“Evolution du comportement alimentaire du tunisien”*. pp 225-250. In *“Alimentation et nourritures autour de la Méditerranée”*. Sous la direction de Padilla, M et Oberti, B – Ed. Karthala. Paris. 264 p. Voir également *“Les politiques alimentaires en Afrique du Nord”* (1995). Sous la direction de Padilla, M et Al.- Ed. Karthala. Paris. 431 p.

approvisionnement en produits alimentaires de base (en produits céréaliers et légumineuses).

Les espaces « bour » qui sont particulièrement sensibles à l'aléa climatique concernent au Maroc 86 % de la SAU (7,5 millions d'ha) ; ils abritent les petites exploitations traditionnelles dominées par les systèmes de production extensifs (céréales-élevage) et sont les zones qui fournissent 75 % de la production des céréales et 70 % des légumineuses alimentaires du pays. L'auto-alimentation, qui contribue selon certaines estimations à hauteur de 20 % pour les produits céréaliers consommés au sein des ménages agricoles, a sans doute été particulièrement affecté par ces crises agricoles<sup>33</sup>.

Dans les pays du Moyen-Orient, l'offre alimentaire -en terme de calories- dans les zones rurales s'est améliorée. Cependant, cette offre ne signifie pas que toutes les catégories de la population rurale puissent consommer cette quantité de calories théoriquement disponible, et il existe sûrement de fortes inégalités sur le plan alimentaire entre les régions et les groupes sociaux.

**Tableau 1.17 - Consommation alimentaire : calories disponibles (par tête et par jour)**

| Indicateurs                                   | Egypte |      |      | Liban |      |      | Turquie |      |      |
|---|--------|------|------|-------|------|------|---------|------|------|
|   | 1980   | 1990 | 1998 | 1980  | 1990 | 1998 | 1980    | 1990 | 1998 |
| Calories disponibles par jour et par personne | 2920   | 3150 | 3280 | 2720  | 3240 | 3260 | 3290    | 3550 | 3560 |

Source : Banque mondiale « rural development indicators handbook », mars 2000.  
UNDP : Egypt Human Development Report, 2003.

### **1.3.3 - Les changements au sein des structures sociales et des espaces ruraux**

*Les changements sociaux dans les zones rurales du Nord :*

Les campagnes se sont relativement dépeuplées au cours des trente glorieuses, mais simultanément, un effort conséquent d'équipement des zones rurales a permis de transformer, du moins en France et en Italie, plus tardivement en Grèce et en Espagne et actuellement au Portugal, les conditions et le cadre de vie. Les premières expériences de développement intégré tentées par exemple dans les zones difficiles de moyenne montagne ont toutes pris en compte l'amélioration des conditions de vie et donc des équipements de base. L'homogénéisation du niveau d'équipement (adductions d'eau, routes goudronnées, électricité, téléphone et télévision, chauffage central) et d'une certaine manière des modes de vie sont le lot commun

<sup>33</sup> ENVMA.1996. Ministère de l'économie et de la prévision et du Plan. Maroc.

des ruraux au même titre que des urbains. L'arrivée, aux côtés des natifs restés au pays, des néo-ruraux agriculteurs ou non et la modernisation de l'agriculture, ainsi que l'insertion de ces ruraux dans un système socio-politique complexe, induisent des niveaux de formation des agriculteurs relativement plus élevés. L'activité agricole ne peut plus se concevoir sans une solide formation pour décrypter les politiques économiques mises en place qui les accompagnent, et accéder aux aides nombreuses et diverses proposées aux agriculteurs. L'une des conditions est de savoir s'adapter à une bureaucratie apparemment nécessaire mais pour le moins complexe. Les nouveaux entrepreneurs ruraux, agriculteurs pluriactifs ou non-agriculteurs constituent alors un capital humain de bon niveau et généralement innovateur. On verra plus loin comment les politiques de développement rural et régional permettent d'accroître encore ce niveau et d'inciter à l'innovation.

A l'inverse, l'arrivée de résidents âgés et retraités et le départ de la plupart des jeunes autochtones vers les centres urbains, fournisseurs d'emplois plus qualifiés, contribuent, d'une part, au vieillissement de la population rurale, d'autre part, à l'appauvrissement en jeunes qualifiés. Seuls demeurent les ouvriers non qualifiés et moins bien formés. Globalement, si le solde global est positif, ce qui est le cas dans pratiquement toutes les zones rurales du Nord de la Méditerranée, ces mouvements de population induisent la création d'activités de services (la moitié des emplois non agricoles en zones périurbaines et rurales françaises) (INRA Sciences sociales, 1-2/2003).

*Interventions de l'Etat et marché transforment les sociétés rurales du Sud et de l'Est :*

Dans ces régions, il faut noter deux changements importants : *l'intervention de l'Etat* dans les affaires des villages ruraux et une exploitation des ressources orientée par le *marché*. Ces deux facteurs étroitement liés ont été les principaux déterminants des changements observés. S'il est vrai que l'intervention de l'Etat s'est traduite par un lent déclin des communautés rurales en tant qu'organismes capables de gérer politiquement les espaces collectifs, il est vrai que le maintien actif de ces groupes ne semble avoir été possible que là où ils ont pu entreprendre un système de production marchand. Les interventions étatiques ont joué un rôle important dans l'amorce des processus d'extension des cultures qui se poursuit actuellement. Les anciennes unités tribales se sont transformées en petites entreprises et ont, de ce fait, transformé les modes de gestion des ressources agricoles et pastorales. Toutefois dans les régions isolées –le « rural profond »-, on ne peut raisonnablement occulter le « fait tribal » qui garde toute son importance. Demander à un paysan d'un périmètre irrigué à quelle fraction il appartient n'a certes plus aucun sens aujourd'hui, sauf pour revendiquer la propriété de la terre qu'il irrigue, sinon un droit officiel d'utilisation. Il en va très différemment des régions pastorales de steppes et de montagnes où c'est l'appartenance au groupe qui commande encore le droit d'accès au pâturage ou aux droits d'abreuvement, de construction d'un abri ou d'une mise en culture. Les éleveurs utilisent dans la plupart de ces pays un espace pastoral particulier qu'on peut désigner comme leur

« territoire », composé de parcours dont le statut est collectif et domanial<sup>34</sup>. La domanialisation dans ces régions n'a pas non plus changé les habitudes des usagers qui continuent à considérer ces parcours forestiers comme leurs territoires propres. Ces parcours sont pâturés et attribués à des ayants-droits désignés : au Maghreb, c'est l'appartenance à un groupe ethnique, que les découpages administratifs modernes ne respectent pas nécessairement, qui fonde ce droit au parcours sur ce territoire<sup>35</sup>.

*Formes sociales de production et transformation des systèmes de production :*

Les formes sociales de production relèvent encore comme il a été souligné *supra*, pour l'essentiel, de la petite exploitation familiale. Les exploitations de grandes dimensions extensives se sont développées partout au sein des zones rurales et les politiques agricoles étatiques conduites au cours de ces dernières années ont favorisé les formes entrepreneuriales et commerciales.

Dans un certain nombre de pays, la création de liens étroits entre les zones rurales et les zones urbaines amène à nuancer les descriptions parfois trop contrastées entre une agriculture en difficulté d'une part, et des villes prospères d'autre part. Dans de nombreuses régions, il existe de fortes interactions entre les zones rurales et les (petits) centres urbains. Des études dans les régions rurales font ressortir une typologie complexe. Les principales différences opposent des exploitations caractérisées par un type de gestion capitalistique, appartenant le plus souvent à des propriétaires absentéistes qui emploient des travailleurs saisonniers, à des fermes plus traditionnelles aux activités diversifiées reposant sur une main d'œuvre familiale. Les politiques publiques sont en grande partie responsables de ce modèle dualiste. L'application de la loi sur la privatisation des terres ou de promotion du secteur privé, dans le cadre d'opérations de mise en valeur par la concession de terres collectives, a été mise en œuvre dans les différentes régions du Maghreb où la présence de nappes phréatiques souterraines d'origine très ancienne a permis, grâce aux technologies modernes, de pratiquer une agriculture irriguée. Parmi les effets provoqués par l'attribution individuelle des terres, il faut souligner la tendance, de la part des unités domestiques, à se transformer en petites entreprises fondées sur l'exploitation combinée des terres et du bétail, la terre servant à produire du fourrage pour les animaux vendus sur le marché.

L'extension des mises en culture dans un contexte de faible disponibilité constitue la première transformation observée. Le désir d'appropriation, lié au souci de s'accaparer des terres de parcours à titre individuel pour les semer en céréales ou les complanter, s'est considérablement renforcé au fil des années. Certes, des politiques foncières se sont efforcées d'encadrer le mouvement, mais sans toujours le

---

<sup>34</sup> Il convient de rappeler que dans les pays d'Afrique du Nord, les parcours représentent entre 40 et 70 % des espaces agricoles.

<sup>35</sup> Lahmar, M (1994). Du mouton à l'olivier : essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine. Cérès. Horizon Maghrébin. Tunis. 273 p.

maîtriser. Partout où le statu quo persiste sur les terres collectives, les délits de mises en culture et de plantations dans les zones les plus difficiles se sont exacerbés (steppes marocaines, algériennes, tunisiennes...). Les stratégies sont partout les mêmes : mettre en valeur par la construction le creusement d'un puits ou le trait de labour («vivifier» selon la *charia*) et donc s'appropriier le sol ou l'eau. Ce sont donc les régions difficiles qui sont le plus touchées car, à l'échelle nationale, les disponibilités en terre par habitant sont peu extensibles : selon la FAO, les perspectives d'accroissement des surfaces exploitées à l'horizon 2010 sont faibles. Dans les années 1988-90, en effet, la superficie exploitée s'élevait en moyenne à 0,26 ha/habitant. Cette dotation tomberait, en 2010, à 0,16 ha/hab. sous l'effet de la croissance démographique.

*La transformation des systèmes d'élevage et des modes d'occupation de l'espace a pris de nouvelles formes dans les dernières décennies :*

En moins de trois décennies, les systèmes d'élevage de ces régions ont connu de profondes mutations qui portent sur plusieurs aspects :

- *La régression des organisations coutumières et le développement des inégalités sociales.* Sur parcours collectif, le système d'organisation est fort peu égalitaire puisque chacun met tous les animaux qu'il peut et tente par tous les moyens (citernes transportées, campements d'altitude, annexion de parcours) de récupérer le maximum de ressources. Emerge ainsi de ces communautés une classe d'individus puissants dont les intérêts se tournent vers l'extérieur et qui ne voient dans les règles coutumières qu'un frein à leur expansion.
- *La régression de la mobilité et le redécoupage de l'espace pastoral.* Les déplacements des éleveurs ont changé de nature. Chez les semi-nomades dont le nombre est incontestablement en régression, la motorisation a fait son apparition. Il y a bien régression de la mobilité des troupeaux mais, parallèlement, la nature même de ces déplacements se réorganise et s'adapte à ce nouveau découpage de l'espace. *La motorisation, ailleurs que dans les montagnes, où les pistes sont rares, est en train de faire naître un modèle différent de l'utilisation de l'espace :* concentration de l'élevage au profit de grands éleveurs et formation de véritables *ranchs*, recours à des bergers salariés, exploitation systématique de toutes les ressources, transport d'eau et d'aliments, émergence d'un marché de l'herbe qui concerne tout le territoire national.
- *Vers une plus forte intégration aux marchés régionaux et nationaux.*

On s'achemine ainsi vers un nouveau type d'élevage pastoral, qui continue à s'organiser sur un mode semi-nomade, transhumant ou sédentaire, tout en s'articulant étroitement au marché pour l'approvisionnement en intrants et pour les ventes d'animaux. Un réseau actif de souks et de marchés régionaux à la périphérie des steppes ou dans les piémonts renforce cette dynamique, en favorisant notamment le commerce de gros et de demi-gros et en ouvrant davantage ces régions au commerce national.

## ***2 Les politiques agricoles et rurales : les nouveaux paradigmes***

Les politiques de développement rural sont le résultat d'un développement historique spécifique des sociétés rurales. La mise en œuvre de politiques nationales agricoles a été décisive dans le processus de construction des politiques de développement rural. Si, pour le Nord de la Méditerranée, ces politiques de développement rural, qui sont en grande partie le produit de la modernisation de l'agriculture, visent à la fois la cohésion sociale, la revitalisation des espaces et l'aménagement des territoires, pour la rive Sud, l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre la pauvreté constituent les axes forts qui structurent ces politiques. Toutefois, quels que soient les pays considérés, la gestion durable des ressources naturelles et l'intervention des acteurs locaux dans la valorisation des ressources locales représentent aujourd'hui des axes stratégiques convergents dans la définition des approches du développement rural.

### **2.1 - Les fondements historiques de la construction des politiques de développement rural**

Les transformations démographiques et socio-économiques dans les régions Nord de la Méditerranée vont de pair avec une évolution des conceptions du développement rural et la prise en compte de préoccupations nouvelles. Si, lors de la mise en œuvre des politiques agricoles et régionales, les questions d'équité et d'efficacité sont présentes, elles vont déboucher, au nom de la recherche d'un optimum social, sur la notion de cohésion sociale et de rattrapage éventuel du retard de certains territoires. Ce point est essentiel surtout lorsqu'il s'agit d'intégrer de nouveaux pays à l'UE, mais il est aussi très présent lorsque l'on constate que des régions entières semblent entraînées dans un processus de marginalisation aboutissant à l'exode des populations, à leur appauvrissement et à la désertification : c'est souvent le cas des zones de montagnes et des zones de collines en Europe méditerranéenne. Compensation des handicaps naturels pour les zones défavorisées, comblement des retards de développement et reconversion des régions en difficulté sont à la base des politiques territoriales régionales et en particulier rurales. Viendront ensuite les préoccupations de recherche de compétitivité dans un cadre plus large de concurrence entre les territoires et de globalisation/mondialisation pour justifier les politiques de développement. Le modèle de développement agricole, par le biais de l'intensification et de la spécialisation des productions pour répondre à la croissance démographique, a tendance, au niveau des territoires, à gaspiller des ressources rares (eau, sols, végétation spontanée mal maîtrisée du fait d'une moindre pression sur certaines zones à faible productivité ou, à l'inverse, surexploitation comme c'est le cas en Albanie...). La prise en compte de la soutenabilité et plus généralement l'internationalisation des préoccupations environnementales, compte tenu des

processus de globalisation qui s'amplifient, constituent un deuxième point qui va influencer les modèles de développement et les politiques qui les accompagnent. L'aménagement et l'équipement des espaces ruraux en dépendent directement, l'organisation des acteurs du développement également. Plus généralement, la gouvernance du développement rural va changer. Les agriculteurs et leurs organisations professionnelles qui se prétendaient les plus aptes à gérer l'espace rural perdent une partie de leur prééminence sur les territoires ruraux au profit de nouveaux arrivants.

Le développement rural est lié, d'une part, à la place et au dynamisme du secteur agricole au sein du monde rural, et donc aux politiques agricoles proprement dites mises en œuvre, d'autre part, aux politiques spécifiques concernant le développement rural et le développement multisectoriel des territoires mises en place. Ces politiques ne sont, bien entendu, pas indépendantes de l'évolution des attentes des sociétés en matière d'alimentation, d'utilisation et de gestion des ressources naturelles et de l'espace. L'espace rural est alors considéré comme support pour différentes activités économiques (espace ressource pour des usages productifs) et comme cadre de vie et de loisirs (espace résidentiel et récréatif). Plus tardivement, il sera considéré comme support de dynamiques naturelles et culturelles proprement dites (espace nature au sens patrimonial du terme) ; il mérite une vigilance accrue, en particulier si l'on veut transmettre aux générations futures un héritage comparable à celui que nos prédécesseurs nous ont remis.

## **2.2 - Quelques étapes des politiques agricoles et rurales dans les pays méditerranéens de l'Europe**

Au Nord, les politiques de développement rural sont très liées aux évolutions de la politique agricole commune (PAC) et à celles de la politique régionale.

### ***La politique de développement de l'agriculture comme politique de développement rural (1960-1992) :***

A partir de la Conférence de Stresa (1960), les agricultures des pays de la Communauté européenne sont engagées sur la voie de la modernisation et de la recherche de productivité dans le cadre d'une protection intérieure forte des prix. Cette politique agricole commune qui vise à assurer l'approvisionnement agro-alimentaire de la Communauté réussit au-delà de toute espérance quant aux objectifs d'accroissement en volume des productions agricoles. Dès les années 1970, les excédents produits doivent être écoulés sur les marchés extérieurs ou détruits. Cette réussite s'accompagne donc également d'effets pervers. Elle est obtenue à un coût budgétaire élevé en raison notamment du soutien aux prix des produits agricoles. Le budget de la PAC représente près de la moitié du budget communautaire.... La PAC introduit aussi des disparités spatiales importantes en marginalisant certaines régions (zones de montagne, zones intermédiaires sèches

des régions méditerranéennes par exemple...) moins armées pour affronter ces dynamiques. Le modèle technique proposé n'est pas en mesure, par exemple, de stopper la dégradation de milieux où la déprise agricole est forte : l'embroussaillage puis le boisement spontané et anarchique qui en résultent génèrent, notamment en zone méditerranéenne, de vastes espaces d'un seul tenant pour lesquels les risques d'incendie deviennent très graves. Ceci conduit la Commission dès 1988 à envisager différentes mesures correctrices. On assiste d'abord à une tentative de maîtrise de l'augmentation des productions de base (lait et céréales...) en agissant sur les subventions à ces produits, plus précisément en diminuant les prix institutionnels ou en instaurant des droits à produire ou des quotas de production (pour le lait par exemple), ou bien en incitant au gel des terres ou à leur reboisement.

Les questions de développement rural proprement dites seront abordées par des politiques spécifiques mais sans qu'il y ait mise en œuvre de moyens particuliers. La politique de la montagne par exemple, mise en place dès 1975, basée sur un zonage précis, renforcera le montant des aides classiques et introduira la notion de compensation des handicaps naturels. Une indemnité spéciale montagne (ISM) devenue ensuite Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN) financée par le Fonds européen de Garantie et d'Orientation (FEOGA) sera versée aux exploitants de ces régions. Le montant de cette aide, fortement contestée en France par la Profession agricole, du moins au début, sera revalorisé et augmenté très régulièrement. Elle constitue de fait une anticipation du système d'aides directes au revenu de l'ensemble des agriculteurs, qui plus tard sera introduit dans le cadre de l'Agenda 2000 et des réformes suivantes.

### ***La politique rurale partie intégrante des politiques régionales (1992-1999) :***

La Réforme de la PAC de 1992, dite «**réforme Mac Sharry** » continuera à viser la maîtrise des dépenses budgétaires qui lui sont liées, à rompre avec la logique productiviste et à améliorer la compétitivité des agriculteurs de manière à rendre l'exportation des excédents moins coûteuse et plus facile, et à protéger l'environnement. Le rapport Brundtland (1987) commence à produire des effets sur les décideurs institutionnels. La notion de multifonctionnalité de l'agriculture émerge progressivement : elle va ramener timidement la PAC vers des préoccupations de développement rural sinon en termes explicites, du moins en termes de protection des ressources naturelles, et par la suite, de protection de la biodiversité et des paysages, notamment par le biais d'un volet agrienvironnemental et plus timidement d'un volet développement rural. Concrètement, la Réforme propose de diminuer le soutien par les prix et de compenser la perte de revenus par des aides directes sur les facteurs de production (terre pour les céréales et oléoprotéagineux et cheptel pour la viande bovine). Les quotas laitiers sont maintenus et les aides à la reconversion du troupeau laitier vers l'élevage allaitant seront considérées comme favorables à l'occupation du territoire.

En parallèle, suite aux résultats jugés positifs de l'expérimentation, entre 1985 et 1992, dans différentes zones méditerranéennes (Languedoc-Roussillon et PACA par exemple) de l'« article 19 », destiné à inciter les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion durable des ressources naturelles, l'UE étend à l'ensemble des régions le système de soutien à travers les mesures agri-environnementales (MAE). Ces MAE intégrées dès 1992-94 sont généralement envisagées dans le cadre d'Opérations Locales Agri-environnementales (OLAE), introduisant en quelque sorte dans la PAC la prise en compte du territoire et une tentative de résolution des problèmes environnementaux qui y apparaissent dominants. Par la même occasion, l'agriculteur est légitimé comme producteur d'aménités environnementales (lutte contre la pollution des nappes par les nitrates, gestion extensive des landes et prévention des risques d'incendie, gestion des paysages...).

Un autre correctif se met progressivement en place, non pas au nom de la PAC mais dans le cadre des politiques régionales. Il concerne différents essais lancés à titre expérimental au niveau local ou régional. Le but est de faciliter la réinsertion de certains espaces ruraux défavorisés dans la dynamique générale. Des programmes de développement intégré (PDI et PDRI) sont financés par le FEOGA Orientation dès 1986 (en Lozère, dans les Iles d'Ecosse et dans les Ardennes belges) mais à titre expérimental et ce, dans le cadre de politiques nationales appuyées par la Commission qui y voit un moyen d'affiner sa future politique de développement régional et rural. De manière plus formalisée, entre 1988 et 1999, sont proposés un Programme de Développement des Zones Rurales (PDZR 1989-1993), puis un Programme de Développement Rural (PDR 1994-1999) et ce, dans le cadre de l'objectif 2 de la Politique régionale et de l'objectif 5b, volet agricole des politiques structurelles régionales.

Au cours de cette période (1988-1999), la politique de développement rural est principalement intégrée à la politique régionale dont l'objectif est la réduction des écarts de développement entre régions. C'est la raison pour laquelle elle sera considérée aussi et avant tout comme politique de cohésion sociale. Elle constituera la deuxième politique de l'UE en importance après la PAC. La réforme des fonds structurels effectuée à l'occasion de la redéfinition de la politique socio-structurelle de l'Europe dès 1988 (création du FEDER, Fonds Européen de Développement Régional, et renforcement du FSE, Fonds Social Européen réactivé à l'occasion de l'entrée des pays méditerranéens -Espagne, Grèce et Portugal- dans l'Union), ainsi que le maintien et le renforcement du FEOGA dans son volet Orientation qui représente le point le plus important pour notre propos, a pour objectif la redistribution des moyens entre Etats membres pour atteindre les priorités fixées de mise à niveau des zones rurales les plus déficientes. Les pays méditerranéens vont bénéficier pleinement et davantage que la plupart des autres pays de ces fonds structurels<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> D'autres fonds concernent le financement d'actions en faveur du secteur des pêches (FOP) et un fonds de cohésion destiné à financer les infrastructures de transport au profit de l'Espagne, de la Grèce, du Portugal et de l'Irlande.

Outre les actions liées à la politique régionale dite de cohésion sociale, les fonds structurels permettent aussi de financer des Programmes d'Initiative Communautaire (**PIC**) et des actions innovatrices représentant également une véritable expérimentation. Les programmes **Leader** en sont un exemple et ils concernent des zones comprenant une ou plusieurs villes moyennes et des territoires ruraux. Il s'agit alors d'aider les acteurs locaux, notamment les ruraux, à imaginer et implémenter des stratégies intégrées de développement au caractère expérimental et pilote autour d'un thème fédérateur (par exemple, le chemin des verriers en Languedoc-Roussillon...). Les zones méditerranéennes bénéficient largement de cet outil pour affiner leur stratégie de développement rural et pour initier des démarches ascendantes s'appuyant sur un groupe d'action local (**GAL**). Ce groupe est censé être ou devenir innovant et capable de mettre en œuvre une approche multisectorielle et donc allant bien au-delà du seul secteur agricole, s'inscrivant néanmoins dans les priorités de la Commission. La France, l'Espagne et le Portugal ont beaucoup utilisé cette procédure pour faciliter une sorte d'apprentissage social au profit des acteurs et décideurs locaux. La mise en **réseau** au niveau national et transnational de ces programmes doit permettre l'échange d'expériences. Enfin, une gestion décentralisée des financements est prévue pour faciliter la mise en place des actions de développement.

***La politique rurale de l'UE s'autonomise et se spécifie progressivement dans le cadre de la PAC (à partir de 2000) :***

**La Conférence de Cork** (7-9/11/1996) avait jeté les bases de ce que pourrait être une véritable politique de développement rural, autonomisée par rapport aux politiques régionales. Le développement rural doit être élevé au rang de priorité de l'UE pour combattre l'exode rural et la pauvreté persistante dans certaines régions. Il doit être basé sur une approche intégrée multidisciplinaire, dans sa conception, multisectoriel dans son application (approche territoriale intégrée). Cette approche doit permettre de mieux valoriser les ressources naturelles et humaines locales et s'inscrire dans une perspective de développement soutenable. Le problème de la nécessaire subsidiarité est souligné ainsi que celui de la nécessaire simplification des procédures et la mise en place d'un programme unique avec un financement unique. Ce n'est qu'à partir de 2000 que ces propositions, s'inspirant des premiers résultats des programmes Leader, seront reprises dans les politiques rurales, bien que timidement en début de période. Les Etats sont soucieux d'aménager des transitions supportables pour leurs institutions et pour les organisations professionnelles.

**L'Agenda 2000**, issu du Conseil européen de Berlin en 1999, s'inscrit, pour ce qui est de la politique agricole proprement dite, dans la continuité des actions précédentes, mais il intègre une préoccupation de développement rural encore plus explicite. Sont prévues une nouvelle baisse des prix et une compensation de la perte de revenu par des aides sur les facteurs de production terre et cheptel. Le système des quotas laitiers est conservé jusqu'en 2005-2006. Les trois fonds structurels sont maintenus : ils représentent alors 36 % du budget de l'Union (soit 141

milliards d'euros pour la période 1994-1999, alors qu'ils n'étaient que de 64 milliards entre 1989 et 1993, pour passer à 195 milliards pour 2000-2006).

Au niveau des objectifs, on s'oriente davantage vers la recherche de *compétitivité des régions* dont le potentiel apparaît sous utilisé. Trois objectifs prioritaires sont définis :

- Objectif 1 axé sur le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement (PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire).
- Objectif 2 orienté sur le soutien à la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle industrielle, rurale, urbaine et le secteur de la pêche.
- Objectif 3 concernant le développement des ressources humaines et la stratégie de l'Europe pour l'emploi.

A partir de janvier 2000, l'ensemble des interventions en faveur du développement du monde rural, qui faisaient partie de la politique régionale (objectifs 5a et 5b de la programmation 1994-1999), rejoignent les mesures d'accompagnement de la PAC prises en 1992 dans un règlement unique, le Règlement de Développement Rural (RDR). Ces dispositions font partie de l'Agenda 2000 et sont programmées pour la période 2000-2006. Les mesures correspondantes proposées forment ce que l'on appelle le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC.

Le RDR comprend 22 mesures. Trois mesures relèvent de l'accompagnement de la PAC (préretraite des agriculteurs, aides familiaux et salariés agricoles et prime pour le successeur...). Cinq mesures ont trait au renforcement des exploitations agricoles (installation des jeunes et investissements, formation...). L'appui aux zones défavorisées, dont les zones de montagne ou soumises à des contraintes agri-environnementales, est concrétisé par le versement de l'ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels) aux agriculteurs. L'Agro-environnement (MAE) est maintenu avec l'obligation pour les agriculteurs de s'engager au minimum pour cinq ans. Ces deux mesures représentent les mesures les mieux dotées soit 3,5 milliards d'euros sur un total de 6,7 pour 2000-2006. Le boisement des terres agricoles constitue une autre mesure. Par contre, treize mesures incluses dans l'article 33 du RDR sont relatives au développement rural proprement dit (services essentiels, diversifications des activités agricoles et non agricoles, rénovation des villages, tourisme, prévention des catastrophes naturelles...) représentant environ 750 millions d'euros, ce qui reste très modeste.

On retrouve donc dans ce RDR, élargies et coordonnées, tout un ensemble de mesures relevant auparavant de la politique agricole et de la politique de développement régional. Parmi ces mesures, certaines soutiennent indirectement le développement rural et favorisent essentiellement le maintien d'une population agricole en place et donc l'occupation du territoire, d'autres concernent plus directement le développement rural et le développement local.

Chaque pays est libre de retenir ou non chacune de ces mesures à l'exception des mesures agri-environnementales qui sont obligatoires. Les mesures choisies sont intégrées dans un Plan de Développement National ou Régional, assorti d'un Document unique de programmation (DOCUP), approuvé par la Commission. Les aides accordées bénéficient d'un co-financement du FEOGA Garantie pour un montant maximum de 50 % à quelques exceptions près et de l'Etat membre concerné, les Régions pouvant également intervenir.

**La réforme de la PAC de 2003** (compromis de Luxembourg, juin 2003, puis conférence de Salzbourg, novembre 2003) va plus loin en supprimant le lien entre les aides directes et les choix de productions par les agriculteurs. La notion de découplage des aides directes du soutien des revenus apparaît ; elle va de pair avec un élargissement du champ d'action et du financement du développement rural. Elle n'est pas sans rapport avec les négociations à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et les critiques formulées par les pays agricoles exportateurs à l'égard d'une UE surprotégeant ses productions agricoles et introduisant des distorsions de concurrence au niveau international. La justification de cette politique demeure toujours et très explicitement *le maintien d'un certain degré d'occupation de l'espace* au motif que les agriculteurs et les sylviculteurs contribuent à une gestion durable des milieux. Deux objectifs sont poursuivis à travers cette nouvelle réforme :

- La simplification des critères d'éligibilité en introduisant plus de souplesse au profit des Etats et des Régions et l'application du principe de subsidiarité, la Commission se réservant le droit d'approuver les PDRN en fonction de leur adéquation aux principes retenus.
- Une définition plus précise du soutien aux zones rurales.

Il en résulte trois axes essentiels : la recherche de compétitivité pour le secteur agricole et forestier en créant au niveau local les conditions de cette compétitivité, une gestion durable des milieux par les principaux gestionnaires que sont les agriculteurs et les forestiers en les amenant à produire les biens publics attendus par les citoyens consommateurs (cf. infra le chapitre Ressources naturelles et développement durable), replacer l'agriculture et la forêt dans un contexte plus large, le contexte rural, et mieux articuler le secteur agricole aux autres secteurs au niveau local.

La philosophie de l'Agenda 2000 est donc conservée mais elle va plus loin encore et rend effective certaines dispositions que les Etats membres avaient essayé d'atténuer en repoussant les échéances. On retiendra :

- **Le découplage** réel des aides avec l'instauration d'un paiement unique par exploitation calculé sur une base historique.
- **La conditionnalité des aides** rendant obligatoire le respect des bonnes pratiques environnementales mais aussi des normes réglementaires quant à la

santé et au bien-être des animaux ainsi que pour ce qui concerne la sécurité au travail (soit au total 18 directives européennes), des contrôles très sévères étant prévus.

- **La modulation des aides** se traduisant par leur réduction à partir d'un seuil de 5 000 euros d'aides par exploitation et par an (à l'exception des exploitations des zones défavorisées) et l'affectation des sommes économisées aux actions de développement rural comprises dans le deuxième pilier de la PAC (-3 % en 2005, -4 % en 2006, -5 % en 2007 et au-delà). Les sommes récupérées doivent revenir à 80 % à l'Etat membre concerné.

Parallèlement à cette politique, les fonds structurels continuent toujours à financer des Programmes d'Initiatives Communautaires (PIC) et des actions innovatrices. Parmi les 4 programmes<sup>37</sup> figure le programme Leader dont on a dit qu'il existe depuis 1991. Il constitue toujours une véritable expérimentation en vraie grandeur d'un mode de développement qui se veut décentralisé, multisectoriel, conçu et mis en place avec les acteurs locaux et valorisant le plus possible les ressources locales endogènes naturelles et culturelles. Il s'agit bien de soutenir des initiatives pilotes et innovantes. Trois générations de programmes Leader ont permis de tester l'intérêt de la démarche dite « bottom up » : les acteurs locaux explicitent leurs attentes à partir d'un diagnostic de la situation locale réalisé en commun et se concertent pour choisir des actions stratégiques correspondant aux besoins identifiés. Les financements sont recherchés et négociés sur cette base. Cette politique sert maintenant de référent quant à l'approche et quant à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques régionales et rurales de l'UE.

**Tableau 2.1 – Budget européen 2000-2006 (en milliards d'euros)**

|  | Mds €      |       |
|--|------------|-------|
| <b>Budget global</b>   | <b>641</b> |       |
| dont :   |            |       |
| <b>PAC</b>   | <b>298</b> |       |
| <b>Politiques régionales</b>                                     | <b>212</b> |       |
| dont :   |            |       |
| <b>Fonds structurels</b>   | <b>194</b> |       |
| dont :   |            |       |
| <i>objectif 1 - zones en retard</i>                              |            | 135,9 |
| <i>objectif 2 - zones à fortes contraintes environnementales</i> |            | 22,5  |
| <i>objectif 3 - capital humain</i>                               |            | 24,05 |
| <b>Fonds de cohésion</b>   | <b>18</b>  |       |

Sur les dépenses totales prévues pour le développement rural (PDR), soit 32,9 milliards d'euros dont la moitié pour les pays méditerranéens, 38 % concernent la restructuration et la recherche de compétitivité pour les exploitations agricoles, 52 % sont voués aux zones défavorisées dont les zones de montagne ainsi qu'aux

<sup>37</sup> Interreg, Urban, Equal, Leader.

mesures agri-environnementales et 10 % aux communautés rurales. Si l'on inclut les dépenses liées aux objectifs 1 et 2 de la Politique régionale de l'UE relatives plus spécifiquement au développement rural, ce sont au total 52,5 milliards d'euros qui sont inscrits pour la période 2000-2006, dont 2,1 pour Leader+ (voir tableau 2.2).

Au total, les dépenses annuelles pour le développement rural de la Communauté sont passées entre 2000 et 2003 de 4,5 à plus de 6 milliards d'euros annuels, ces chiffres devant être multipliés par deux du fait du co-financement à 50 % par les Etats. En 2003, on estimait le taux de réalisation de la programmation 2000-2006 à 46 % pour l'UE-15, alors que la Grèce était à 29 %, le Portugal à 38 %, l'Espagne et l'Italie à 42 % et la France à 45 %.

**Tableau 2.2 - Montants programmés pour le développement rural de l'UE 2000-2006**

|   | Cofinancés<br>par le FEOGA | Contribution communautaire |             |             |
|---|----------------------------|----------------------------|-------------|-------------|
|   |                            | milliards d'euros          | %           |             |
| Programme de<br>Développement<br>Rural  | Garantie                   | Espagne                    | 3,5         | 10,6        |
|   |                            | France                     | 5,8         | 17,5        |
|   |                            | Grèce                      | 1,0         | 3,0         |
|   |                            | Italie                     | 4,5         | 13,7        |
|   |                            | Portugal                   | 1,5         | 4,6         |
|   |                            | <b>Total</b>               | <b>16,3</b> | <b>49,4</b> |
| Σ PDRN UE-15  |                            | 32,9                       | 100,0       |             |
| Programme - objectif 1<br>avec mesures de DR<br>(zones en retard<br>de développement) | Orientation                | 17,5                       |             |             |
| Programme de l'objectif 1<br>(zones à fortes contraintes<br>environnementales)        | Garantie                   | 2,1                        |             |             |
| Programme Leader +  | Orientation                | 52,5                       |             |             |

**Tableau 2.3 - Paiements en zones défavorisées (en euros)**

|                      | Paiement – moyenne<br>par exploitation agricole (EA)<br>en zone défavorisée | Paiement (zone défavorisée)<br>moyenne par ha<br>pour les zones défavorisées |
|----------------------|---|--|
| <b>Espagne</b>       | 1 300   | 13   |
| <b>France</b>        | 3 700   | 53   |
| <b>Grèce</b>         | 800   | 26   |
| <b>Italie</b>        | 1 800   | 75   |
| <b>Portugal</b>      | 600   | 50   |
| <b>Moyenne UE-14</b> | 2 319   | Ue-15<br>71  |

**Quelques éléments marquants par pays :**

En **France**, la population rurale est stabilisée à 13 millions d'habitants et l'agriculture et la forêt sont relativement prospères et peuvent contribuer à l'entretien des milieux. Un Plan National de Développement Rural est décliné selon les 20 Régions de Programme avec un Document de Programmation pour chacune, les Antilles et la Réunion relevant de l'Objectif 1 (régions en retard de développement), la Corse et le Nord étant en phase de transition. Le PDRN comprend 5 axes prioritaires : 1) orienter les exploitations agricoles vers une agriculture durable et multifonctionnelle ; 2) valoriser les ressources forestières ; 3) renforcer l'aspect production de qualité et accroître la valeur ajoutée ; 4) améliorer l'emploi et équilibrer l'occupation du territoire ; 5) mettre en valeur et protéger le patrimoine écologique.

Un programme Leader+ couvre l'ensemble des zones rurales avec 140 GAL. Les axes stratégiques concernent les nouvelles technologies, la compétitivité des produits et services, la qualité de la vie, l'optimisation des ressources naturelles et culturelles. Concrètement, la ventilation par type de mesures montre que l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) versée aux exploitations des zones défavorisées représente 36 % de l'enveloppe PDRN, les Mesures Agri-Environnementales 33 % (dont les CTE/CAD, contrats d'agriculture durable ayant un impact en terme de projets de territoire, spécifiques à la France 2/3 et les autres MAE la Prime à l'herbe, puis PHAE 1/3), les mesures forestières 6 % et l'installation des jeunes (Dotation Jeunes Agriculteurs DJA) 10 %, soit au total 85 % de l'enveloppe PDRN sur 2000-2006 (Chambres d'Agriculture n°993 07/2004).

Les contrats de Plan Etat Région, dont la programmation depuis 2000 suit la programmation des Programmes de l'UE (2000-2006) dans un souci de cohérence, permettent de co-financer une partie de ces mesures, notamment celles qui ont un impact sur une territorialisation effective du développement rural.

Les évaluations réalisées en 2000 par le CNASEA et la DATAR soulignaient la nécessité de renforcer la cohérence globale des politiques de développement rural, tout en reconnaissant que la démarche, les outils contractuels et les schémas régionaux d'aménagement du territoire peuvent y contribuer. L'application du RDR traduit encore une approche très agricole, ciblée essentiellement sur les exploitations agricoles. Les initiatives de l'Etat apparaissent donc encore très sectorielles et trop dépendantes des zonages administratifs et socio-économiques, cependant que les circuits de financement sont toujours trop complexes. Si la structuration des territoires semble en progression (intercommunalités, parcs naturels, pays), les zones périurbaines apparaissent comme très peu prises en charge, à l'inverse de ce que l'on observe pour le rural profond. Améliorer la cohérence des actions et mettre en œuvre des actions de suivi avec des outils adaptés constituent alors deux des principales recommandations pour l'avenir.

**Tableau 2.4 - Support financier de la politique de développement rural en France**

| Programme             | Coût total   | Total des dépenses publiques | Dont contribution UE |
|-----------------------|--------------|------------------------------|----------------------|
| Millions d'euros      |              |                              |                      |
| PDR (garantie)        | 22729        | 10624                        | 4995                 |
| Dévt Rural Obj. 2     | 2709         | 1554                         | 768                  |
| Obj. 1 (orientation)  | 1567         | 1129                         | 676                  |
| Leader+ (orientation) | 536          | 506                          | 268                  |
| <b>Total</b>          | <b>27541</b> | <b>13813</b>                 | <b>6707</b>          |

Quand l'**Espagne** entre dans l'UE en 1986, le pays est déjà engagé dans des actions de développement intégré. La question de l'appui aux zones rurales en difficulté, notamment les zones montagneuses, est clairement posée par une population citadine soucieuse de retrouver ses racines. La décentralisation est relativement avancée, certaines régions ayant plus d'autonomie et de prérogatives, comme la Navarre et le Pays Basque qui ont leur propre système de collecte d'impôt et peuvent prélever des taxes pour financer leurs actions de développement.

Le monde rural espagnol est confronté aux problèmes de la sécheresse, des risques d'incendie des espaces boisés (10 000 à 40 000 ha brûlent chaque année), de l'érosion des sols et de la rareté des ressources hydriques, ainsi qu'au vieillissement des actifs agricoles.

L'Espagne a mis en œuvre des actions sectorielles et centralisées de l'Etat à travers deux Programmes horizontaux nationaux, dont le PRODER, relayés par chaque communauté autonome. Les deux programmes horizontaux, co-financés par le FEOGA orientation, sont développés sur 830 000 ha.

Les mesures se répartissent entre des mesures d'accompagnement : agri-environnement (dont la réduction des pesticides, des mesures compensatoires dans les zones défavorisées, des aides au départ à la retraite de 12 000 exploitants et à la libération de 180 000 ha de terres, le reboisement de certaines terres agricoles), et des mesures d'amélioration des structures de production (modernisation des exploitations agricoles, installation des jeunes, gestion des ressources hydriques).

En complément, chaque communauté autonome a élaboré un plan régional spécifique de développement, privilégiant l'utilisation des technologies de l'information, la valeur ajoutée des produits, la qualité de la vie en zone rurale et la gestion durable des ressources naturelles.

Les programmes Leader ont été mis en œuvre dès 1991 et ils ont eu très tôt un grand succès, permettant à des associations de développement de se constituer et d'apprendre à développer les territoires. Les programmes Leader+, les derniers en

date, insistent sur la formation, le suivi des GAL et leur mise en réseau. Actuellement, on compte 150 GAL, les territoires couverts sont de surface réduite et regroupent moins de 30 000 ha. L'ensemble des dépenses publiques prévues représente pour 2000-2006 environ 14,2 milliards d'euros dont 9 milliards fournis par l'UE.

**Tableau 2.5 - Les financements du développement rural en Espagne**

|                           | <b>FEOGA 2000-2006<br/>milliards d'euros</b> | <b>% du total</b> |
|---------------------------|--|-------------------|
| Développement rural       | 3,1  | 34,7              |
| dont ressources hydriques | 1,0  | 11,2              |
| Agri-Environnement        | 0,9  | 9,5               |
| Reboisement               | 1,5  | 16,7              |
| Leader                    | 0,5  | 5,5               |
| Jeunes agriculteurs       | 0,3  | 3,8               |
| Mesures compensatoires    | 0,4  | 4,9               |
| Autres mesures            | 1,4  | 13,7              |
| <b>Total</b>              | <b>9,1</b>                                   | <b>100,0</b>      |

|                                   | <b>Dépense publiques<br/>milliards d'euros</b> | <b>Dont<br/>contribution UE</b> |
|-----------------------------------|--|---------------------------------|
| Programmes opérationnels          | 7,6  | 5,0                             |
| Programmes de développement rural | 5,8  | 3,5                             |
| Leader +                          | 0,8  | 0,8                             |
| <b>Total</b>                      | <b>14,2</b>                                    | <b>9,0</b>                      |

En **Grèce**, la réforme administrative a permis de faire passer le nombre de communes de 6 000 à 1 033 « dèmes », ce qui pourrait correspondre aux communautés de communes en France. Deux dynamiques se sont créées : autour des capitales et des villes moyennes, et au niveau des zones rurales autour des petites villes (2 000 à 17 000 habitants environ) ; les zones de montagne suivent cette dynamique mais sans agglomération d'habitats et d'activités. Un Programme opérationnel national couvre toute la Grèce qui est considérée comme relevant de l'Objectif 1. Il existe également un Programme National de Développement Rural qui est décliné en 13 programmes opérationnels alimentés par plusieurs fonds. Les objectifs concernent le renforcement de la productivité et de la compétitivité des exploitations, dont les aspects transformation et commercialisation des produits, tout en protégeant l'environnement (gestion de l'eau, irrigation et drainage) et en favorisant le développement rural. L'une des mesures vise à accélérer le départ à la retraite des chefs d'exploitation âgés. Au total, les dépenses publiques s'élèveront à 6 milliards d'euros, dont 2,7 ont trait au PDRN grec, 1,2 milliards étant réservés pour les départs à la retraite. L'UE fournit quant à elle la somme de 3,4 milliards d'euros. Ce sont donc des actions destinées à renforcer les exploitations agricoles productives et jeunes (départ à la retraite de chefs d'exploitation âgés : 40 à 50 000 bénéficiaires), les indemnités compensatoires (180 000 bénéficiaires) notamment en zones de montagne, le boisement des terres agricoles (14 000 ha) et des actions

visant à limiter la pollution des nappes phréatiques dans la plaine de Thessalie, ainsi que l'érosion des sols, qui sont privilégiées. Les aides à l'agriculture biologique devraient concerner 27 000 ha environ et 1 650 élevages biologiques. Le programme Leader+ reste quant à lui assez modeste mais couvre l'ensemble du pays.

La gouvernance du développement rural est structurée selon deux schémas : l'un relevant d'un cadre institutionnel classique (au niveau régional, au niveau départemental et au niveau des unions locales de municipalités) ; l'autre résulte de l'intervention de réseaux informels liés à l'action de la diaspora grecque répartie dans le monde et soutenant le développement des villages d'origine.

**Tableau 2.6 - Support financier du développement rural en Grèce (2000-2006)**

|                         | Dépenses<br>publiques totales | dont<br>contribution UE |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------|
|                         | milliards d'euros             |                         |
| Retraite compensatoire  | 1,12                          | 0,34                    |
| Rentes                  | 0,96                          | 0,29                    |
| MAE                     | 0,40                          | 0,30                    |
| Boisement               | 0,17                          | 0,06                    |
| Total FEOGA (PDRN grec) | 2,68                          | 0,99                    |
| Objectif 1 FEOGA Or.    | 3,14                          | 2,26                    |
| Leader+                 | 0,25                          | 0,18                    |
| <b>Total</b>            | <b>6,08</b>                   | <b>3,46</b>             |

En **Italie**, on compte 2,5 millions d'exploitations, soit 5 ha en moyenne, à comparer aux 18,4 ha de moyenne pour l'UE sans la Grèce. Le nombre d'exploitations a baissé de 14,2 % depuis 1990, affectant surtout le Nord. Dans le Sud, l'abandon des terres entraîne un risque de désertification majeur cependant que sur les plaines, c'est un risque de surexploitation et de pollution des nappes qui prédomine. Les zones défavorisées comprennent 980430 exploitations pour 10,84 millions d'hectares dont 679 000 fermes de montagne sur 7,7 millions d'hectares. Seulement 4,6 % des exploitations ont plus de 20 ha, les petites structures étant fortement représentées dans le Sud. L'emploi agricole est passé de 1,8 million d'actifs en 1991 à 1,1 million en 2001. Cette situation conduit chacune des 21 régions italiennes (19 régions et les régions autonomes de Trento et Bolzano) à privilégier l'amélioration de la compétitivité des exploitations, et surtout la protection/amélioration de l'environnement, la troisième priorité ayant trait au développement local. Sept régions (Centre-Nord) relèvent de l'Objectif 1 (retard de développement) avec 7 programmes régionaux opérationnels « multifonds ». Ces 7 programmes insistent sur l'investissement agricole. Dans les 19 autres régions, l'agro-environnement est relativement plus important (42 % des financements contre 29 % dans les régions d'Objectif 1). La difficulté réside dans le fait que l'on note un certain retard dans la mise en œuvre effective de ces mesures

correspondantes, ce qui peut conduire à des réductions dans les financements de l'UE. Ce retard semble en voie de résorption en 2004. Il en est de même des 22 programmes Leader+ (21 programmes régionaux et 1 programme national et 132 GAL, orientés sur l'innovation et la diversification), la procédure de sélection des projets ayant subi de nombreux retards. Au total, la dépense publique pour le développement rural en Italie se monte à 14,3 milliards d'euros dont 7,80 milliards à la charge du budget de l'UE pour la période 2000-2006.

Au **Portugal**, la population agricole est encore importante (11 % soit 1,1 million). Sur les 381 000 exploitations du pays, 90 % sont petites ou très petites et les exploitants sont âgés et sans qualification. Les zones défavorisées représentent plus de 80 % du territoire (zones de montagnes et de collines 42 %, zones en voie de désertification 37 %, zones à handicaps spécifiques 1,5 %). Un des plus graves problèmes environnementaux concerne la sensibilité des espaces boisés aux incendies : en 2003, ces incendies ont été dévastateurs (362 000 ha de forêts ravagées et 41 000 ha de terres agricoles touchées par le feu). Les problèmes de pollution semblent assez réduits et on remarque la présence d'exploitations extensives d'un bon niveau économique et qui sont un atout pour l'agriculture du Portugal.

Le Portugal a élaboré un Plan de Développement Rural décliné en trois plans relatifs à la Métropole et aux îles Açores et Madère. Les trois programmes correspondants ont comme axes privilégiés l'aide au départ à la retraite des agriculteurs âgés et l'augmentation des surfaces des autres exploitations, les aides compensatoires pour les exploitants des zones défavorisées, l'appui aux bonnes pratiques agricoles (agri-environnement) et à la préservation des écosystèmes résiduels de l'agriculture traditionnelle, les aides au boisement. Un Programme Opérationnel National relatif à l'Agriculture et au Développement Rural (ARD) et 7 Programmes opérationnels régionaux correspondent aux politiques régionales rurales. Enfin, le Programme Leader+ couvre l'ensemble du territoire. Il comprend 52 Groupes d'Action Locaux (GAL) et a pour objectif l'amélioration de la qualité de la vie dans le monde rural en soutenant les initiatives locales, en favorisant la coopération entre zones rurales, en accroissant l'attractivité des espaces ruraux, en assurant la mise en œuvre d'approches soutenables et en facilitant la diffusion du savoir et le transfert des expériences.

La gouvernance du développement rural et des aides est encore fortement centralisée : elle est basée sur une Autorité de gestion, assistée par un Service de gestion comprenant le Ministère de l'Agriculture au niveau central et les départements responsables de chacune des mesures, avec les services de paiement et de contrôle correspondants.

**Tableau 2.7 - Support financier du développement rural au Portugal**

|                | <b>Coût total</b> | <b>Dépenses publiques totales</b> | <b>Dont contribution UE</b> |
|----------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
|                | Milliards d'euros |                                   |                             |
| 3 RDP          | 2,09              | 2,01                              | 1,52                        |
| FEOGA garantie |                   |                                   |                             |
| 8 OPE Ob.1     | 5,39              | 3,25                              | 2,12                        |
| FEOGA Or.      |                   |                                   |                             |
| 1 LEADER       | 0,27              | 0,22                              | 0,16                        |
| <b>Total</b>   | <b>7,75</b>       | <b>5,48</b>                       | <b>3,80</b>                 |

***La politique de développement rural de l'Albanie :***

Dans la phase actuelle de transition, le gouvernement albanais est confronté à de nombreuses priorités, en particulier développer les institutions capables d'élaborer et mettre en œuvre une politique agricole préparant l'intégration à l'Europe. Cela signifie que la première question est celle de l'amélioration de la production agricole selon les standards européens. Réduire la pauvreté dans les villages et améliorer la qualité de la vie est une seconde préoccupation relayée par les pays donateurs. Mais il faut avant tout renforcer la capacité d'expertise des responsables nationaux et locaux pour le développement agricole et rural. Il s'agit aussi de développer une armature institutionnelle au niveau central et au niveau local. C'est alors seulement qu'une réflexion et des actions de développement soutenable pourront être engagées. Cela veut dire également qu'il faut très rapidement mettre en place des procédures de partenariat public/privé. Actuellement, un Comité interministériel pour le développement rural a été installé et un secrétariat technique a été placé auprès du Ministre pour faciliter la coordination des actions de développement rural et pour préparer un Plan national d'action pour le Développement durable.

**2.3 - Les politiques de développement rural des pays de la Rive Sud et Est de la Méditerranée**

Les politiques rurales se sont construites progressivement dans les régions du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Elles sont le résultat de politiques agricoles antérieures mais aussi de politiques de développement régional et d'aménagement du territoire. Les principales étapes correspondent aux phases historiques suivantes : *au cours des années 1960* pour la majorité des pays du Sud, les interventions publiques ont un contenu social fortement prononcé : lutte contre la pauvreté, la malnutrition, la mortalité infantile, l'analphabétisme et le sous-emploi chronique des populations rurales. *Les années 1970* correspondent à la mise en œuvre de projets nationaux de développement –industrialisation, aménagements

hydrauliques, promotion des cultures d'exportation, politiques de grands travaux – qui profitent essentiellement aux formes commerciales et entrepreneuriales de l'agriculture. C'est une période de fort exode rural et d'urbanisation accélérée des pays du Sud. *Les années 1980 et 1990* coïncident avec une période d'éclatement des modèles nationaux de développement économique et de crise des formes de régulation étatique centralisée. Les zones rurales seront durement affectées par les politiques d'ajustement structurel qui seront appliquées : l'inflation, les restrictions budgétaires, la privatisation et la libéralisation du système de prix contribueront à rendre plus précaires les conditions de vie des populations rurales. *Une période de post-ajustement* sera inaugurée dans les *années 2000* par l'adoption de stratégies de développement rural durable dans la majorité des pays. Ces stratégies de développement rural tentent de résoudre les grands défis que sont la lutte contre la pauvreté et le sous-emploi, les inégalités sociales et territoriales et la dégradation des ressources rares fragilisées par la pression démographique et des systèmes de production inadaptés.

### ***La première étape et la primauté donnée au social (1960-1970) :***

Dans les premières années post-indépendance, la matrice principale des programmes de développement rural a été constituée autour de la lutte contre la pauvreté, le sous-emploi, la malnutrition et l'analphabétisme. Le dualisme rural/urbain particulièrement marqué par l'héritage colonial a été pris en charge par les premiers gouvernements avec le soutien d'ONG ou d'institutions internationales (la FAO dans le cadre du Programme Alimentaire Mondial, l'UNICEF, l'UNESCO ou le PNUD) et avec des aides publiques bilatérales ou multilatérales. C'est l'ère des chantiers de « plein-emploi » dans les zones de montagnes ou de forêts (reboisement), avec des travaux de DRS, accompagnés de la distribution des rations alimentaires gratuites (farine et poudre de lait) au profit des populations rurales déshéritées. C'est l'ère des campagnes d'alphabétisation, des actions à caractère humanitaire ou des programmes sociaux mis en place par des institutions publiques au Maroc, en Algérie ou en Tunisie. Les interventions en milieu rural conduites par les Etats restent partielles, inefficaces par rapport à l'ampleur des objectifs à réaliser et peu coordonnées aux stratégies de développement global. La mise en échec de la *réforme agraire* au Maroc, de la « *coopérativisation agricole* » en Tunisie ou de la première réforme – celle de « *l'Autogestion* » – en Algérie traduisent les difficultés à initier des transformations structurelles dans l'économie et les sociétés agraires et rurales maghrébines. En Turquie, le plan quinquennal de 1963 a accéléré la modernisation du secteur agricole et promu des formes commerciales d'agriculture pour approvisionner les marchés intérieurs et extérieurs.

**Stratégies d'interventions fortement encadrées par les Etats (années 1970) :**

Cette période se caractérise par la mise en place des grands équipements de l'agriculture, la promotion de cultures d'exportation, le développement de stratégies d'import-substitution. Si les pouvoirs publics marocains et tunisiens orientent les investissements publics essentiellement dans le secteur de l'agriculture irriguée et au profit presque exclusif d'entreprises privées agricoles modernes, l'**Algérie** engage dès 1971 une « révolution agraire » définissant clairement un projet dit de « rénovation rurale ». Les programmes de développement locaux (PDL), les programmes de développement communaux (PCD) relayés par les programmes spéciaux de wilaya, le programme d'électrification rurale, le programme de construction de « 1 000 villages socialistes » et le Fonds national de la révolution agraire (FNRA) ont une forte vocation d'équipement pour désenclaver les populations (pistes de désenclavement), améliorer les conditions de vie par la réalisation d'infrastructures socio-éducatives ou d'équipements publics (routes, réseaux d'électrification, d'assainissement, écoles, centres de santé...). Ces programmes de développement local et programmes sectoriels en Algérie ont permis d'enregistrer des progrès significatifs en terme de développement humain puisque les conditions de vie des populations rurales se sont globalement améliorées. De nombreux indicateurs (taux de mortalité infantile, taux d'alphabétisation, actifs ruraux ou agricoles bénéficiant d'un emploi et de revenus, villages connectés au réseau électrique, adduction en eau potable, constructions en dur) témoignent de ces progrès. Les actions entreprises ont bénéficié en majorité aux exploitants du secteur public ; elles ont faiblement affecté les ménages des zones éparses et ont été inadaptées aux populations les plus vulnérables économiquement et socialement.

En **Turquie**, les objectifs de la politique agricole concernent l'augmentation des rendements et de la production et l'augmentation et la stabilisation des revenus agricoles.

Pour atteindre le premier objectif, on a développé l'utilisation des intrants, l'utilisation des crédits aux taux subventionnés avec, en parallèle, des investissements publics lourds dans les travaux d'aménagement hydraulique et d'irrigation. Quant au second objectif, les principaux outils étaient ceux du soutien des prix des produits agricoles et des subventions des intrants.

La gestion centralisée de l'eau et les grands travaux d'aménagement hydraulique en **Egypte** ont donné aux pouvoirs publics un rôle important, pour ne pas dire prépondérant, dans l'agriculture. Avec les lois de Réforme Agraire et la politique d'intensification de la production agricole, l'Etat gère la production agricole en fixant sa nature et son volume, accorde des subventions aux agriculteurs pour l'achat des intrants et contrôle les marchés internes en fixant les prix et en exerçant le monopole de la commercialisation de certains produits agricoles dits « stratégiques ».

**Les politiques de libéralisation et d'ajustement structurel agricole (1980-1999) :**

Les politiques agricoles préconisées et mises en œuvre introduisent une rupture avec le système de régulation administrative et centralisée des économies nationales en vigueur durant les décennies précédentes. Dans le sillage du programme d'ajustement structurel (PAS), soutenu par le Fonds Monétaire International, des réformes importantes sont entreprises : abolition des restrictions quantitatives à l'importation des biens et services, démantèlement des procédures administratives d'allocation des devises étrangères, libéralisation des prix et réduction des subventions, dévaluation des monnaies locales, passage progressif à un régime de change flexible, libéralisation des systèmes de prix et de subventions, privatisation du domaine public et des services à l'agriculture. Au cours de cette période, le PAS (1984 au Maroc, 1986 en Tunisie et 1994 en Algérie) va être appliqué dans toute sa rigueur en Algérie, en Egypte, au Maroc ou en Turquie. La politique de restrictions budgétaires a affecté gravement les dépenses sociales (santé, éducation) et les politiques de redistribution publiques. Les PAS ont également entraîné une baisse des investissements dans le secteur de l'agro-industrie (principale source d'activité et d'emploi dans les régions rurales) et de l'agriculture, et ont conduit à la dissolution d'entreprises entraînant une compression des personnes employées. L'application des PAS s'est traduite, comme on le sait, par une forte hausse des prix (effet de la politique des taux de change, de la suppression des subventions et de la privatisation des services) et une baisse des revenus. Ces deux phénomènes ont nourri une tendance à la détérioration constante des pouvoirs d'achat des populations, accentuant la paupérisation des fractions de la société les plus démunies et entretenant des processus d'exclusion sociale, en particulier dans les zones rurales. Elle se traduira -en dépit du « filet social » en Algérie ou du « programme de solidarité 26-26 » en Tunisie par exemple- par une dégradation des conditions de vie croissante des populations rurales, notamment celles résidant dans les zones éparses ou dans le « rural profond ». Extension de la pauvreté, chômage de la population active et précarité sociale vont alimenter une frustration et un sentiment de marginalisation qui menaceront fortement la cohésion politique et sociale des sociétés méditerranéennes du Sud.

Au cours de cette période, la **Tunisie** amorce des programmes de développement rural avec les PRDI, l'Algérie avec le PER (Programme d'Emploi Rural) et le programme de reboisement, le Maroc avec les programmes de lutte contre la pauvreté dans les zones de montagnes et les « zones bours » (d'agriculture pluviale).

En Tunisie, les programmes de développement rural intégré (PDRI) reposent essentiellement sur l'exécution de projets à composante agricole conçus pour

promouvoir l'agriculture, conserver les ressources naturelles et créer des emplois en milieu rural. Deux générations de PDRI vont se succéder<sup>38</sup>.

Au cours de la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> génération des PDRI (période 1984-1994) est créé le Fonds de Solidarité Nationale (26-26)<sup>39</sup> qui a été conçu comme un moyen pour subvenir aux besoins des zones déshéritées, créer des emplois et améliorer l'infrastructure de base. Si certains indices ont montré l'impact positif de ces programmes sur l'amélioration des conditions de vie de la population rurale et le recul de la pauvreté rurale<sup>40</sup>, les bilans établis ont toutefois révélé l'absence d'une véritable stratégie de développement intégré, la marginalisation des bénéficiaires (et des femmes en particulier), et enfin les défaillances relatives à la programmation, au suivi et à l'évaluation des projets de développement. Sur la base de cette expérience, une deuxième génération de PDRI, basée sur une démarche intégrée et participative a été défini par le VIII<sup>ème</sup> Plan (1992-96). Cette deuxième génération de PDRI amorcée en 1993, avait pour principaux objectifs la protection de l'environnement, le développement des zones rurales sur le plan économique et social et l'atténuation des disparités régionales.

Les régions qui ont bénéficié le plus du PDRI sont le Nord-Ouest et le Centre-Ouest où la dégradation des ressources naturelles et la pauvreté des populations rurales étaient les plus fortes. L'enveloppe consacrée au nouveau programme pour la période 1993-1998 s'est élevée à 200 millions de dinars répartis presque également entre activités productives agricoles et infrastructure de base<sup>41</sup>. Il convient de noter que les projets bénéficiant aux activités productives non agricoles sont peu importants ; ils n'ont bénéficié que d'enveloppes très modestes (6,8 millions de dinars sur les 200 millions de DT, soit à peine 3,4 %). Le principe théorique de fonctionnement et de gestion reposait sur la décentralisation afin de toucher toutes les régions. Les cellules du CGDR<sup>42</sup> et du CRDA<sup>43</sup> sont chargées de mobiliser les

---

<sup>38</sup> Toutes les données sont tirées des bilans du IX<sup>ème</sup> Plan, du document officiel du X<sup>ème</sup> Plan (2002-2006) et du budget d'investissement 2004. Documents de la Présidence de la République Tunisienne.

<sup>39</sup> Le fonds de solidarité (26-26) a été créé en 1993 par le gouvernement tunisien. Il a été conçu comme un moyen de lutte contre les inégalités sociales et économiques et visait ainsi à apporter une aide aux pauvres et aux localités rurales ou urbaines situées dans les « zones d'ombre ». Les projets financés par le fonds de solidarité, qui est alimenté par des dons essentiellement publics, ont concerné pour près de 90 % les infrastructures de base et les équipements socio-collectifs. En 1997, la Banque Tunisienne de Solidarité a été créée pour octroyer des prêts bonifiés aux artisans, aux promoteurs de micro-projets et aux jeunes diplômés sans ressources.

<sup>40</sup> Le bilan du VIII<sup>ème</sup> plan note que la proportion des logements rudimentaires est passée de 8,8 % (1984) à 2,7 % (1994), le taux d'électrification a augmenté de 29,3 % à 63,7 % et le taux de la population ayant accès à l'eau potable est passé de 49,4 % en 1984 à 68,3 % en 1994.

<sup>41</sup> Les actions de développement agricole concernent la création de petits périmètres irrigués à partir des puits de surface et des forages, le développement de l'arboriculture fruitière, l'acquisition de cheptel à intégrer dans les exploitations agricoles, l'amélioration des parcours et des prairies, le développement de plantations fourragères pour promouvoir l'élevage et surtout le soutien logistique aux agriculteurs. Quant à l'infrastructure de base, elle a été conçue pour développer les services (écoulement, conditionnement), la création de petits métiers, le développement du commerce, pour enfin faciliter la diversification des sources de revenus.

<sup>42</sup> CGDR : Commissariat Général de Développement Régional.

organisations des bénéficiaires (AIC, ACES, AFIC, conseils régionaux, ruraux et villageois...), et de les associer aux projets qui les concernent.

Les actions de lutte contre la pauvreté auront permis de stabiliser, puis de faire baisser le taux de pauvreté des populations de 29,9 % en 1985 à 13,9 % en 1995 et à moins de 5 % en 2000. Les programmes d'approvisionnement en eau potable et d'électrification se sont également poursuivis, permettant d'atteindre respectivement en 1999 un taux de couverture de 74 % et de 80 % pour toutes les régions.

En **Algérie**, une politique rurale s'est progressivement mise en place en articulation avec les plans de développement. Elle s'est constituée autour de deux axes essentiellement : des investissements de supports au développement local et régional (infrastructures économiques et administratives, éducation-formation, moyens de réalisation des communes et des wilaya...), d'une part, et d'autre part, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales (infrastructure socioculturelle, routes, écoles, polycliniques médicales...). Il faut y ajouter toutes les actions menées par l'Etat ayant une incidence locale rurale : Plans Communaux de Développement, Plans Spéciaux concernant les wilayas défavorisées entrant dans le cadre des programmes d'équilibres territoriaux, plans sectoriels affectant des filières agricoles et agro-alimentaires spécifiques (plan avicole, arboriculture fruitière, production laitière). La réalisation de l'ensemble de ces actions fut le fait des administrations locales ou régionales (wilaya, daïra, syndicat intercommunal), des administrations agricoles (DDA, Commissariat de mise en valeur, Agences de développement), des offices agricoles ou des instituts techniques (nouvellement installés et qui créent un réseau ramifié de centres d'expérimentation).

L'évaluation de la situation prévalant en milieu rural au début des années 2000<sup>44</sup> a montré que, si les interventions publiques menées dans le cadre de politiques sectorielles ou de programmes de développement local ont dans l'ensemble permis d'atteindre des taux satisfaisants de couverture des besoins sociaux, il reste que l'accès aux services de base (santé, éducation...) est très inégal et que les niveaux des activités économiques, hormis quelques actions ciblées (agriculture, artisanat), étaient loin de garantir la stabilisation des populations. Des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale constatés au niveau de plusieurs wilayas (particulièrement steppiées) mettaient en relief la nécessité d'une action forte en direction des populations vivant dans des zones isolées et marginalisées.

Au **Maroc**, de nombreux programmes visent prioritairement au niveau national à accroître le revenu des agricultures, à préserver et valoriser les ressources naturelles des régions rurales, à améliorer les conditions de vie des ruraux et à réduire les disparités régionales. Outre des projets de dimension nationale

---

<sup>43</sup> CRDA : Commissariat Régional de Développement Agricole.

<sup>44</sup> La définition des axes de la Stratégie de développement rural durable s'est appuyée sur les résultats des études réalisées en 2003-2004 par le BNEDER ou le CENEAP sur 128 communes rurales.

(électrification rurale), de nombreux projets régionaux sont mis en œuvre : projets de développement rural intégré, programmes MEDA de développement rural intégré et de gestion des ressources naturelles, de développement rural et participatif, de mise en valeur des « zones bours », d'aménagement agro-pastoral, sylvo-pastoral, hydro-agricole et projets de développement rural dans les zones montagneuses.

La loi No 33-94 sur les périmètres de mise en valeur a créé un cadre légal pour la promotion du développement agricole et rural durable dans les zones d'agriculture pluviales. La mise en œuvre de cette loi s'appuie sur les approches participative, contractuelle, décentralisée et sur l'intégration d'une large gamme d'actions de développement tant agricole que rural. Pour réaliser ces objectifs, plusieurs projets ont été élaborés, dont notamment le PNER II (1980-1986), programme national d'électrification rurale qui a permis d'électrifier 68 000 foyers ruraux. Le PNER III (1986-1995) a électrifié 50 villages par an. Le PERG (1995-2010), programme d'électrification rurale globale, consiste en l'électrification d'environ 1 500 000 foyers soit 100 000 foyers par an et l'électrification rurale décentralisée qui touche les zones rurales enclavées. En matière de développement agricole, les réalisations en irrigation pérenne ont concerné près de 56 % du potentiel en grande hydraulique et 47 % de celui de la petite et moyenne hydraulique. Ainsi, sur un potentiel de 1 353 000 ha, 713 000 ha sont déjà équipés, dont 473 000 en grande hydraulique (MARA 1993). Il est indéniable que, par leur caractère intégré et par l'envergure qui les a caractérisés, les projets d'irrigation ont fortement marqué le développement et l'aménagement de l'espace rural. La grande hydraulique contribue en effet de façon substantielle aux différentes productions et exportations agricoles. Elle a permis de créer autour des périmètres d'irrigation des pôles régionaux de développement agricole et rural offrant des emplois, des possibilités d'intensification et de diversification. Elle contribue aussi à atténuer les effets de l'aléa climatique. Par ailleurs, la réflexion sur le développement rural a accordé une attention particulière aux aspects organisationnels et institutionnels. Ainsi, il a été jugé que la réalisation des objectifs de développement durable requiert la satisfaction de trois préalables, à savoir (i) la concertation permanente entre les partenaires concernés par les actions de développement, (ii) l'intégration et la coordination des actions et (iii) l'identification de mécanismes de mobilisation de ressources financières. Outre les crédits publics, le Maroc a obtenu une aide extérieure de l'Union du Maghreb arabe, de l'Union Européenne, de la Belgique, du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), de l'USAID, de la Coopération française, de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du CRDI. Ceux-ci ont été sollicités lors de l'élaboration de « la stratégie nationale développement rural - an 2020 » que le Ministère engagera au début de l'année 2000.

***La défaillance des approches sectorielles et centralisées du développement rural :***

Les politiques de développement rural qui ont été mises en œuvre dans les zones rurales méditerranéennes ont été fondamentalement des politiques sectorielles qui ont visé en premier lieu la modernisation et l'intensification agricoles. Ces politiques agricoles n'ont pu résoudre à elles seules dans les zones rurales méditerranéennes les questions de l'emploi des hommes, de l'aménagement du territoire pour le rendre plus attractif, et assurer enfin la reproduction des ressources naturelles. Ces politiques se sont révélées, en outre, incapables de résorber dans les pays du Sud de la Méditerranée les problèmes de pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. Les approches sectorielles n'ont pu prendre en charge la diversité des espaces ruraux et leurs atouts et contraintes. Il était donc urgent de multiplier les interventions publiques (agricoles, infrastructures scolaires ou de santé publique...), s'inscrivant dans une logique de développement local pour améliorer les conditions de vie des populations rurales (réalisation d'infrastructures sociales, d'équipements publics...). Ces nouvelles approches des politiques publiques portent sur les conditions de revitalisation d'espaces ruraux souffrant de contraintes multiples et sur la mise en œuvre d'un développement harmonieux qui atténue les inégalités territoriales. Ces politiques reposaient enfin sur des interventions fortes de l'Etat et négligeaient en réalité la participation des agriculteurs organisés, des communautés rurales de base et des collectivités territoriales décentralisées, ce qui a été analysé comme un facteur aggravant de la crise affectant l'agriculture et le monde rural.

***Les nouveaux paradigmes du développement rural :***

Les changements majeurs qui sont intervenus dans la définition des stratégies de développement rural sont le produit historique des politiques antérieures. Les nouvelles orientations se fondent sur le fait que l'agriculture, principal secteur d'activité économique en zone rurale, principal employeur et producteur de richesses, ne peut assurer à lui seul le développement des communautés rurales. Les politiques de développement rural qui s'élaborent dans les pays du Sud de la Méditerranée se sont construites sur quatre axes stratégiques :

- L'amélioration des conditions de vie par le développement des infrastructures de base ;
- l'articulation des activités agricoles et non agricoles, la diversification des activités pour développer l'emploi rural ;
- la protection des ressources naturelles gravement menacées ;
- le renforcement du rôle des organisations rurales dans la définition et l'exécution des projets de développement.

Pour réaliser ces objectifs stratégiques, il devenait nécessaire de relier les politiques sectorielles et intersectorielles, d'intégrer une approche territoriale, cadre nouveau

de valorisation des ressources économiques, naturelles et culturelles, et de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs (communes, associations, entreprises publiques et privées, coopératives et organisations professionnelles) dans la gestion et/ou la conduite de ces nouvelles politiques. Le développement rural local durable réussi dans de nombreuses régions montrait combien la prise en compte de ces éléments était essentielle pour induire une dynamique de développement rural durable. La stratégie de développement rural (horizon 2020) au **Maroc**, la mise en œuvre d'une nouvelle génération de programmes ruraux de développement intégré en **Tunisie** et la stratégie de développement rural durable en **Algérie** illustrent ces nouvelles orientations.

Les politiques rurales de l'**Egypte** s'orientent vers l'aménagement de l'espace, avec de grands travaux d'aménagement hydraulique, la mise en valeur des nouvelles terres et la création de nouveaux espaces ruraux. Ces politiques visent à corriger les effets de la très forte concentration démographique, à augmenter la surface agricole, condition nécessaire pour permettre l'augmentation de la production afin de satisfaire la demande interne croissante et d'augmenter les exportations. Elles visent la diminution du chômage dans le monde rural et tentent de remédier à une nouvelle forme de chômage, celui des jeunes diplômés. Les objectifs des programmes sont multisectoriels ; il s'agit de mobiliser les capacités d'investissement du secteur privé pour améliorer la situation de l'emploi en encourageant dans les zones rurales le développement de l'industrie, du tourisme, des services et de l'activité minière et agricole.

#### ***Agriculture et développement rural, les liens forts au Sud :***

L'attention accordée aux zones prioritaires constitue l'un des principaux objectifs de la stratégie de développement régional du Xème plan (2002-2006) de **développement tunisien**. L'année 2004 verra la poursuite de la réalisation des différents programmes spécifiques régionaux pour la consolidation du développement local et l'insertion des zones en développement dans la dynamique économique locale et régionale. Le démarrage des projets améliorés de développement rural et urbain intégré décidés par les pouvoirs publics devrait être effectif. Outre l'augmentation de la production agricole des petites et moyennes exploitations agricoles, l'amélioration des conditions de vie<sup>45</sup> et de revenus des habitants des zones d'intervention et la promotion de la femme rurale, ces projets prennent également en compte la conservation des ressources naturelles ainsi que leur meilleure exploitation.

---

<sup>45</sup> Les projets devront permettre d'atteindre un taux de desserte global en eau potable rurale de 80 % au niveau de tous les gouvernorats et d'améliorer le taux de branchement des ménages pour le porter à environ 95,5 % au terme de l'année 2004. En matière de développement des régions intérieures difficiles, le Xème Plan (2002-2006) verra la réalisation de 11 projets de développement agricole intégré pour un montant d'investissements estimé à 216 MD.

Les interventions dans les domaines de la mobilisation et de l'exploitation des ressources en eau, des forêts et des parcours, de conservation des eaux et du sol et de la promotion des zones difficiles s'insèrent dans le cadre du programme national de lutte contre la désertification. Ce dernier constitue un cadre fédérateur des projets et des programmes relatifs à la préservation des ressources naturelles.

Les années 1980-90 ont été particulièrement difficiles pour **le monde rural algérien**. Les mesures d'auto-ajustement que le gouvernement adopte dès le milieu des années 1980, en accompagnement de la mise en œuvre des Politiques d'Ajustement Structurel (démantèlement du système de subventions des intrants agricoles, des produits alimentaires de base, dissolution des coopératives communales polyvalentes de services), les mesures de libéralisation qui suivent les réformes de 1987 (loi 87-19 sur les exploitations publiques, loi d'orientation foncière 90-25 et abolition de la réforme agraire, privatisation des services...), les activités terroristes dans les campagnes (destruction des infrastructures publiques et menaces qui poussent à l'exode les populations les plus exposées) dans les années 1990, entraînent une dégradation sans précédent depuis la conquête de l'indépendance (1962) des conditions de vie des populations rurales. Les investissements publics ne reprennent qu'en 1997 avec l'adoption du programme d'emploi rural (PER) qui vise à faire face au sous-emploi et à la détérioration des conditions de vie des populations rurales des zones particulièrement affectées par la pauvreté.

Ce n'est qu'en juillet 2000 qu'est adopté un Programme National de Développement Agricole (PNDA). Le PNDA a été élargi dès la campagne agricole 2002-2003 aux espaces ruraux, particulièrement des zones isolées et marginalisées. Le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) qui va suivre va constituer une sorte de prolongement naturel du PNDA. Il a été conçu comme une réponse globale et cohérente aux principaux défis et contraintes naturelles, techniques, organisationnelles et culturelles du milieu rural algérien. Ces expériences conduites sur le terrain ont eu pour vocation de préparer les pouvoirs publics à formuler dès l'année 2003 une stratégie de développement rural<sup>46</sup>. Ce n'est qu'en juin 2003 que sont tracées les orientations d'une stratégie de développement rural durable. En effet, la stratégie de développement rural durable (SDRD) en **Algérie** s'est fondée sur les expériences passées mais aussi sur le fait que les zones rurales du pays connaissaient un *dynamisme démographique et une croissance régulière de la population active dont les attentes étaient considérables en matière d'emploi, de revenus et d'accès aux services sociaux*. Des *impératifs socio-économiques et techniques* allaient également contribuer aux changements d'orientations contenus dans le programme agricole. Il y a prise de conscience du fait que la pression exercée sur les ressources naturelles ne pouvait être prise en

---

<sup>46</sup> En juillet 2003, le conseil des ministres adoptait les grandes orientations d'une stratégie de développement rural qui ne prendra forme qu'une année plus tard, ceci en s'appuyant sur les premières actions engagées sur le terrain dans le cadre de la mise en oeuvre des premiers projets de proximité de développement rural (PPDR).

charge que dans le cadre d'un aménagement ambitieux du territoire, de projets de mise en valeur et de restauration des sols, de diversification des activités agricoles à plus forte valeur ajoutée et de création d'entreprises (de services, de production artisanale et de très petites entreprises de production et de transformation locales).

Dans cette conception nouvelle, la revitalisation des espaces ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales sont apparus comme des thèmes prioritaires. Au plan institutionnel et organisationnel, le Projet de Proximité de Développement Rural (PPDR) constitue « la clé de voûte » de l'édifice bâti par la SDRD. Il permet « d'identifier les actions de développement à réaliser, d'intégrer les ressources et moyens disponibles, et d'organiser les interventions<sup>47</sup> ». L'action de l'Etat se limite à accompagner les populations dans leurs efforts d'investissement et leurs projets et à construire un environnement plus favorable à un développement durable.

Au **Maroc**, l'urgence de la mise en œuvre d'un processus de développement du monde rural a été perçue de manière unanime comme un préalable au développement économique et social de l'ensemble du pays. Le renforcement de la cohésion nationale, la nécessité de protéger les ressources naturelles et le souci de corriger les disparités flagrantes entre les mondes urbain et rural ont été les principales justifications de cet impératif.

Le développement rural est désormais affiché comme une priorité du développement national. Le scénario retenu est celui du maintien d'une population rurale importante avec, à la fois, la pérennisation d'un grand nombre de petites exploitations et le développement de bourgs ruraux pourvoyeurs de services, de petites et moyennes activités agro-industrielles et d'emplois. Le scénario de dépeuplement massif des campagnes (qui a prévalu en Europe dans les années 60/70/80) n'a pas été retenu du fait de l'absence de pôles industriels et tertiaires aptes à absorber l'excédent de main d'œuvre issue du milieu rural.

Les principaux objectifs affichés dans la stratégie 2020 du Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches Maritimes prennent en compte, d'une part, la prééminence du secteur agricole du point de vue de son impact économique ; elles concernent aussi, d'autre part, les ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des ruraux. Cette nouvelle stratégie adopte des approches intégrées et territorialisées et encourage le développement du partenariat public/privé. Les instruments et les niveaux de mise en œuvre de la politique de développement rural sont révisés (mise en place des systèmes de financement adaptés aux exigences de l'action décentralisée et aux besoins diversifiés du monde rural). Enfin, dans la stratégie 2020, l'accent est mis sur la pluralité des acteurs et sur les rôles nouveaux qu'ils auront à jouer dans le développement rural.

---

<sup>47</sup> MADR. Ministre délégué chargé du développement rural (2004). "Stratégie de développement rural durable". Juillet 2004. p 3.

En **Egypte**, le document intitulé « vision stratégique du développement socio-économique - 2022 » donne au développement rural une place stratégique. Le plan quinquennal 2002-2007 fixe des objectifs de développement des industries locales, d'appui aux petites et moyennes entreprises et de lutte contre le chômage. Les impératifs économiques liés à la mondialisation imposent également aux zones rurales le renforcement de la compétitivité de leurs territoires, la rationalisation de leurs investissements et l'incitation à l'exportation. Enfin, outre le développement territorial, la stratégie égyptienne vise la promotion de la démocratie locale et le développement humain.

Un programme de réforme des politiques agricoles en **Turquie**, « Agricultural Reform Implementation Project » pour la période 2001-2005, prévoit de supprimer le soutien aux prix et de le remplacer par un soutien direct aux revenus basé sur la taille de l'exploitation plutôt que sur la production. Tous les agriculteurs enregistrés au Farmer Registration System et cultivant entre 0,5 et 20 ha sont éligibles pour bénéficier de ce système. Il s'agit d'environ 2 millions d'exploitants, soit 75 % des exploitants du pays. Il s'agit d'une réforme qui transforme les modes d'intervention du pouvoir public en vigueur jusqu'à la fin du XXème siècle, pour préparer l'intégration à l'UE. Le projet GAP est le principal outil de réalisation de la politique de développement rural en Turquie. Ce projet qui fut à l'origine un projet d'aménagement hydraulique (sur le fleuves du Tigre et de l'Euphrate) a développé des nombreuses composantes concernant le développement rural. S'étendant sur 75 000 km<sup>2</sup>, il couvre de larges domaines : l'irrigation, la production de l'énergie, l'agriculture, le développement rural, les infrastructures, l'éducation et la santé. Ceci fait de ce projet un des plus grands projets de développement multisectoriel.

L'augmentation des revenus dans le secteur rural et la création des emplois pour freiner l'exode rural dans la région du Sud-Est de l'Anatolie figurent parmi les principaux objectifs du projet GAP.

D'autres programmes de développement rural sont venus renforcer le projet GAP. A titre d'exemple, on peut citer :

- Le projet de développement durable (PNUD), dont l'objectif est de promouvoir l'agriculture durable, la durabilité sociale, les entreprises locales, et d'assurer une utilisation optimale et durable des ressources naturelles.
- Le programme de développement rural (FAO), dont l'objectif est de contribuer à l'augmentation de la productivité agricole à travers la diversification des activités, d'augmenter l'efficacité des exploitations, d'améliorer les compétences des services de vulgarisation et d'améliorer les « capacity building ».
- Le programme de développement régional avec l'UE, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans la région du Sud-Est de la Turquie ; ceci à travers la création d'emplois et l'appui aux entrepreneurs locaux, la restauration et la rénovation des sites historiques pour

valoriser la richesse culturelle et développer le tourisme, et enfin l'amélioration de la protection de l'environnement dans la région.

## 2.4 - Conclusion

### ***Les politiques de développement rural pour les pays méditerranéens du Nord poursuivent toutes les mêmes objectifs :***

- La modernisation et la recherche de compétitivité des structures de production agricoles pour renforcer leur ancrage au territoire, l'occupation et l'utilisation des espaces ruraux étant une préoccupation récurrente. Le but est d'intervenir sur ce qui peut permettre de développer des activités agricoles ou para-agricoles viables dans des conditions socialement acceptables et en renforçant dans certains cas les grandes infrastructures existantes. De fait, il s'agit bien de renforcer le revenu des agriculteurs en insistant sur la compétitivité des exploitations agricoles et sur leur capacité à répondre aux demandes des consommateurs en termes de qualité et sécurité de l'alimentation et de « bonnes pratiques agri-environnementales ». Le second volet correspond au renforcement des mesures de compensation de handicaps naturels qui vise, par exemple, à faciliter le maintien dans les zones de montagne et les zones de collines pour les régions méditerranéennes. On notera à ce niveau le rôle d'exemplarité des différentes tentatives menées très tôt dans ces zones (politique de la montagne essentiellement) pour élaborer des politiques de développement efficaces.
- En corollaire, le second objectif vise à renforcer la prise en compte d'une gestion écologique des milieux naturels supports des activités agricoles et rurales, cette gestion écologique assurant la durabilité des territoires ruraux grâce à la mise en oeuvre des Mesures Agri-Environnementales (MAE) qui apparaissent de ce point de vue fondamentales. Cela va jusqu'à la mise en oeuvre de procédures contractuelles complexes s'insérant dans des politiques territoriales précises. Les agriculteurs sont considérés et légitimés comme producteurs de biens publics (biodiversité, paysages, territoire occupé selon un maillage aussi régulier que possible et géré...) qui intéressent la société.
- Les modalités de mise en oeuvre de cette politique de développement rural impliquent une participation des acteurs locaux à la réflexion et à l'élaboration d'actions de développement au niveau local, lesquelles actions s'insèrent dans des priorités débattues aussi au niveau national et au niveau de l'Union pour les pays de l'Europe.

La politique de développement rural des pays de l'UE, partie intégrante de la Politique Agricole Commune, est partie d'une politique visant à résoudre les problèmes structurels du secteur de la production pour aller très prudemment vers une politique soutenant les fonctions multiples jouées par l'agriculture et reconnues explicitement par la société. Elle tend à s'insérer de plus en plus dans le cadre plus large d'un monde rural lui-même réinséré dans la dynamique économique et sociale d'ensemble, contribuant à part entière à cette dynamique.

**Des interventions nombreuses mais des résultats contrastés au Sud :**

Au **Maroc**, les principaux programmes portent sur les projets d'aménagement hydro-agricole, des projets de mise en valeur en bour (qui prévoient la création de périmètres de mise en valeur avec des aménagements d'irrigation, des équipements et des services de base, des actions de développement...), le programme forestier national (qui vise à limiter la dégradation des espaces forestiers et l'intégration de la forêt dans la dynamique du développement rural), le programme d'amélioration des parcours, les programmes d'équipement rural, les programmes socio-éducatifs, les programmes de diversification des activités économiques dans le monde rural (développement du tourisme rural dans le Haut Atlas et dans les provinces du Nord), ainsi que des programmes spéciaux dans les zones de montagne, frontalières et oasiennes.

La dynamique de ces différents programmes est très variable. Les réalisations sont bien souvent en-deçà des objectifs affichés. La mise en œuvre de la stratégie 2020 devrait permettre d'en réactiver certains et de les rendre globalement plus cohérents. La stratégie 2020 prévoit une mise en cohérence horizontale des programmes sectoriels mais, compte tenu de la diversité des programmes engagés, cela ne peut se faire que de manière progressive. Si des directions ont été tracées, si des programmes ont été intensifiés (c'est le cas pour les équipements ruraux et les programmes de scolarisation, d'alphabétisation et de santé par exemple), un plan d'action global assorti de priorités et de nouveaux programmes concrets reste encore à élaborer parmi les responsables marocains actuels ; nombreux sont ceux qui, sans remettre en cause le diagnostic et les orientations prises en 1999, soulignent le manque de pragmatisme et de réalisme économique des ambitions affichées. Selon certains observateurs, les ambitions affichées ne sont pas en adéquation avec les moyens budgétaires limités mis en œuvre.

En **Algérie**, des résultats positifs ont été enregistrés par le PNDA : reprise de l'investissement productif (180 000 exploitations agricoles), mise en valeur (70 000 ha), création de près de 480 000 emplois, aide accordée à 7 000 entreprises de services à l'agriculture. La réalisation de PPDR (près de 1 000 en 2004), relayée par le programme de soutien à la relance économique (PSRE), mobilise aujourd'hui au profit du milieu rural des ressources financières qui appuient cette dynamique, mais ces performances restent toutefois fragiles et insuffisantes. Les actions entreprises ont bénéficié en majorité aux exploitants du secteur agricole ; elles ont faiblement affecté les ménages des zones éparses et sont inaccessibles encore aujourd'hui aux populations les plus vulnérables économiquement et socialement.

En **Egypte**, la politique d'aménagement et de mise valeur mobilise presque tous les investissements publics et privés dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Pour compenser la faiblesse des investissements dans les zones rurales par le passé, le plan quinquennal 2002-2007 prévoit pour le développement rural 27,9 % du total des investissements (soit 50,3 milliards LE),

notamment pour des projets d'accès à l'eau potable et au système de santé. Si la compétitivité de l'agriculture a fortement progressé ces dernières années, il reste à faire bénéficier les régions rurales de ses retombées.

### ***3 Développement rural, développement durable : quelle gestion des ressources naturelles ?***

Comme nous l'avons vu précédemment, la durabilité est progressivement devenue au cours des quinze dernières années l'un des principaux paradigmes du développement. Plus précisément, c'est le problème de l'utilisation et de la gestion des ressources qui est en cause, qu'il s'agisse des ressources naturelles ou humaines. Le monde méditerranéen n'a pas échappé à cette prise de conscience. Néanmoins, la mise en œuvre d'un processus de développement répondant à cette question de la durabilité dépend du contexte écologique et historique de chacun des Etats.

Ce chapitre comprend donc deux grandes parties : la première vise à faire un état des lieux, notamment des ressources naturelles en relation avec les besoins des populations ; la deuxième reprend de manière plus spécifique la question des politiques environnementales appliquées au développement agricole et rural.

#### **3.1 – Etat des lieux**

##### ***3.1.1 - Rareté et fragilité des ressources naturelles au Sud***

Le constat général pour les pays du Sud, à quelques rares exceptions près, est une surexploitation des ressources naturelles et une sensibilité très forte de ces ressources aux modes d'exploitation mis en œuvre. Cela se traduit par des processus d'érosion des sols, de désertification, de salinisation des eaux, ressource particulièrement rare et par une dégradation accentuée des ressources végétales spontanées.

Cette surexploitation est liée à une pression démographique dont on a vu qu'elle était en forte croissance depuis la seconde guerre mondiale, la stabilisation du niveau de population n'étant pas encore atteinte.

Les facteurs naturels, tendance à l'aridité, phénomènes climatiques brusques et violents (précipitations et vents violents) conjugués à des sols relativement légers et des végétations soumises aux rythmes des pluies, fragilisent les écosystèmes et ce, d'autant plus que des facteurs de nature socio-économique et technique apparaissent souvent mal adaptés à cette fragilité naturelle des écosystèmes. Des politiques d'intensification et de mécanisation sont mises en œuvre en réponse à l'augmentation des besoins agro-alimentaires d'une population en forte croissance. Les politiques de développement des Etats, dans le cadre de structures agraires en mutation (passage d'un système de gestion plus ou moins collective des terres à un système de propriété individuelle) et la réalisation de grands aménagements insuffisamment réfléchis du point de vue de la préservation des ressources

naturelles dans des milieux difficiles et arides, accentuent cette fragilité naturelle des écosystèmes et induisent dans certains cas un appauvrissement des populations rurales. De fait, pauvreté économique et sociale et surexploitation sont deux phénomènes liés.

En **Tunisie**, sur les 16,4 millions d'hectares, 1/3 sont cultivés, un peu moins d'1/3 correspondent à des forêts et maquis, un gros tiers sont désertiques. Dans les trois grandes régions, appartenant aux milieux subhumides, semi-arides et arides, la *dégradation des terres* est principalement due à l'action anthropique. L'occupation des sols (1995) ne correspond pas réellement à leur vocation. Beaucoup de terres marginales, évaluées à plus d'un million d'ha, sont cultivées et une grande partie des sols sableux, vulnérables à l'érosion hydrique et éolienne dans les milieux arides, sont labourés.

**Tableau 3.1 - L'occupation des terres en Tunisie**

| <b>L'occupation actuelle des sols</b>  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Type d'occupation</b>               | <b>Surface (1000 ha)</b> |
| Terrains cultivés, dont                | 4 774                    |
| - terrains fertiles                    | 3 020                    |
| - terrains peu fertiles                | 1 754                    |
| Terrains forestiers (forêts et maquis) | 831                      |
| Terrains de parcours                   | 4 706                    |
| Eaux et zones humides                  | 393                      |
| Zones désertiques et divers            | 5 282                    |
| <b>Total</b>                           | <b>15 986</b>            |

Source : Inventaire forestier et pastoral national (IFPN) 1995.

Globalement, les pertes de terres annuelles sont évaluées à 23 000 hectares, dont 13 000 ha de façon irréversible (Mhiri et al., 1998). La carte de l'érosion établie en 1980 fait ressortir, sur 5,5 millions d'ha cartographiés, 1,3 millions d'ha affectés par l'érosion, dont 740 000 ha sont fortement à moyennement affectés. La stratégie nationale de conservation des eaux et du sol mentionne 3 millions d'ha, soit le cinquième du territoire soumis à l'érosion hydrique, dont la moitié est fortement menacée.

Ce sont les terres cultivables du Nord et du Centre du pays au-dessus de l'isohyète 200 mm qui sont les plus menacées par l'érosion forte et moyenne. Le Centre-Est et le Cap Bon le sont à un degré moindre. Cela représente globalement 1,2 million d'hectares touchés par l'érosion hydrique soit 25 % des terres cultivables du pays.

**Tableau 3.2 - Superficies affectées par l'érosion en Tunisie**

| Répartition des superficies affectées par l'érosion dans le Nord et le Centre du pays |                              |                       |   |               |                  |             |                            |
|---|------------------------------|-----------------------|---|---------------|------------------|-------------|----------------------------|
| Zones d'érosion   | Superficie totale<br>1000 ha | Zones d'épandage<br>% | Zones affectées par différentes formes d'érosion<br>% |               |                  |             | Erosion globale<br>1000 ha |
|   |                              |                       | Très affectée   | Moy. affectée | Erosion éolienne | Total       |                            |
| Nord-Est  | 918,2                        | 6,1                   | 7,6   | 20,0          | 0,8              | 29,0        | 261,6                      |
| Nord-Ouest  | 1 153,9                      | 0,3                   | 10,0  | 18,0          | 0,7              | 60,0        | 336,3                      |
| Centre-Est  | 1 630,9                      | 12,0                  | 1,0   | 10,0          | 3,0              | 38,0        | 226,7                      |
| Centre-Ouest  | 1 828,6                      | 2,0                   | 6,5   | 24,0          | 0,4              | 54,0        | 570,9                      |
| <b>Total</b>  | <b>5 531,6</b>               | <b>5,5</b>            | <b>5,9</b>  | <b>18,0</b>   | <b>28,0</b>      | <b>47,0</b> | <b>1 395,5</b>             |

Source : « Carte de l'érosion du nord et du centre de la Tunisie », 1980.

Les *précipitations* dans tout le pays apportent en moyenne une quantité d'eau de l'ordre de 37 milliards de m<sup>3</sup>, soit l'équivalent d'une pluviométrie moyenne de 230 mm. De cette quantité, en moyenne, seulement 2,7 milliards de m<sup>3</sup> sont mobilisables annuellement, grâce à l'existence d'un réseau hydrographique développé, d'une topographie favorisant le ruissellement et d'une assise géologique imperméable limitant les infiltrations.

**Tableau 3.3 - Ressources en eau de la Tunisie**  
(sans tenir compte de la salinité, en millions m<sup>3</sup>/an)

| Ressources en eau de la Tunisie, sans considération de salinité<br>(en millions m <sup>3</sup> /an) |              |              |              |             |
|---|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Ressources  | Potentielles | Exploitable  | Valorisées   | A valoriser |
| Eaux de surface   | 2 700        | 2 170        | 1 400        | 770         |
| Eaux souterraines   |              |              |              |             |
| - Nappes phréatiques  | 670          | 670          | 700          | -30         |
| - Nappes profondes  | 1 188        | 1 188        | 930          | 258         |
| <b>Total</b>  | <b>4 558</b> | <b>4 028</b> | <b>3 030</b> | <b>998</b>  |

Source : DGRE - Ministère de l'Agriculture - Inventaire : 1995.

Ce potentiel mobilisable est collecté à raison de 81 % pour les bassins du Nord, 13,7 % au Centre et seulement 5,2 % au Sud. L'eau de surface est jugée d'un grand intérêt pour le développement agricole puisqu'elle irrigue près de 131 500 ha et sert durant les crues à l'épandage sur 170 000 ha. Or, cette ressource est menacée par la diminution de la capacité de stockage des barrages qui accumulent annuellement plus de 30 millions de m<sup>3</sup>/an d'envasement.

La *salinité des nappes phréatiques* est souvent élevée et limite l'utilisation agricole de l'eau. Seulement 8,4 % des eaux des nappes phréatiques présentent une salinité inférieure à 1,5 g/l et 60 % dépassent 3 g/l. Un cinquième des eaux ont une salinité

< 1,5 g/l et 23 % ont une salinité supérieure à 3 g/l. D'une façon générale, la salinité des eaux souterraines est plus importante que celle des eaux de surface (Annuaire de l'exploitation des nappes 1993 - DRES - Ministère de l'Agriculture). Plus de 70 % des terres sont irriguées avec une eau de salinité supérieure à 1,5 g/l, ce qui accentue la salinisation secondaire des sols. Certains périmètres irrigués ont été totalement abandonnés.

Les *ressources végétales* spontanées sont également très sollicitées. La croissance démographique entraînant une pression humaine sur les ressources végétales (forêts, parcours, terres agricoles) est à l'origine d'importantes perturbations écologiques. Cette pression s'est accrue avec la désorganisation de la transhumance et la sédentarisation, responsable de l'extension des terres cultivées au détriment des parcours. L'exploitation de la végétation à de multiples fins constitue l'unique revenu d'une population cantonnée dans une forêt sensible à la dégradation et attachée à un parcours rétréci ne répondant plus aux besoins fourragers de leurs animaux. Ceci entraîne des défrichements des formations végétales pour les convertir en terres agricoles et un surpâturage inévitable appauvrissant les parcours en espèces annuelles et pérennes et contribuant à la dégradation physique des sols (érosion, désertification).

Quant aux parcours, le rythme de réduction est estimé à 29 000 ha entre 1971 et 1992. Comme les surfaces réservées aux cultures annuelles sont stationnaires, le parcours a donc régressé au profit de l'arboriculture (Tunisie centrale principalement, et les plaines côtières du Sud-Est). Ceci est confirmé par l'évolution du bilan fourrager qui montre une très nette décroissance du parcours naturel. L'arboriculture en Tunisie centrale, et plus récemment dans le Sud-Est, enregistre une progression importante. Les superficies auraient augmenté de 703 000 ha en 21 ans (Banque Mondiale, Projet TUN-5736).

En se conformant à la définition des Nations-Unies de *la désertification*, presque tout le territoire tunisien est sous la menace de la désertification à l'exception du Tell septentrional qui fait principalement partie de l'étage bioclimatique de l'humide. Pour le Sud par exemple, on estime que plus de 50 % des terres, en dehors des déserts naturels, sont confrontées au phénomène de désertification (ensablement, décapage superficiel). Autour de certains périmètres mis en culture, la désertification est tellement nette qu'elle est observée sur images satellites par des auréoles blanchâtres signifiant l'accumulation des sables (Menzel El Habib, Daher de Degache, etc...).

La fragilité des écosystèmes en Tunisie provient de la sévérité du climat dont les effets sont accentués par des conditions orographiques et géopédologiques, ainsi que par les effets de la pression démographique, de la mauvaise affectation des terres, des pratiques culturelles non appropriées entraînant une accentuation de l'érosion hydrique et éolienne voire de la salinisation, et une charge animale trop forte, synonyme de surpâturage des parcours. Ces facteurs endogènes et exogènes, naturels et anthropiques, convergents, sont à l'origine de l'état de la désertification

actuelle, stade ultime de la dégradation des terres. Les sécheresses chroniques persistantes favorisent le processus de dégradation. Globalement, la maîtrise insuffisante de la gestion de l'eau et l'inadaptation des techniques culturales aux conditions du milieu (sol, végétation, climat) sont loin d'être résolues.

Sur le plan socio-économique, la *pression anthropique* se traduit par le parcellement et le morcellement des terres empêchant l'organisation d'une gestion rationnelle. La surexploitation des eaux souterraines entraîne le tarissement des puits et des sources, et la salinisation de l'eau, le surpâturage et le déboisement/défrichement augmentent la précarité des sols.

Sur le plan social, la *pauvreté de la population rurale*, mue par une stratégie de survie, n'autorise aucune action à moyen et long termes visant la conservation des ressources naturelles. Aussi, la dislocation des structures communautaires traditionnelles autour des activités liées à l'exploitation des ressources a-t-elle induit une certaine déresponsabilisation des populations rurales. La politique de sédentarisation avec un foncier inadapté au développement durable, l'absence d'une politique soutenue d'aménagement du territoire, l'inadaptation des structures administratives (centralisation, concentration, lourdeur...), la quasi-absence d'études et de recherche-développement, sont autant de facteurs qui ont contribué à aggraver la situation. Cette population nombreuse exerce une forte pression sur des ressources naturelles limitées et fragiles.

Tous les facteurs anthropiques de dégradation (labour des terres marginales, mauvaise affectation des terres, permanence des pratiques culturales dégradantes, déséquilibre agro-sylvopastoral) avec ceux d'origine naturelle (agressivité des pluies, violence des vents, conditions orographiques favorables) produisent un effet de synergie sur la dégradation des ressources en sols. Pour ce qui est des ressources végétales et de la biodiversité, outre le surpâturage et l'appauvrissement des parcours, l'utilisation généralisée des variétés sélectionnées à haut rendement a entraîné l'abandon de nombreux cultivars locaux et l'appauvrissement de l'agro-biodiversité (variétés d'orges, melons, luzerne...).

Malgré les efforts déployés depuis plusieurs décennies par l'Etat tunisien dans la conservation des eaux et du sol en milieu agricole, l'érosion continue à sévir. La prise en charge de la protection des sols au niveau de l'exploitation par l'agriculteur lui-même, moyennant des encouragements, demeure insignifiante. L'introduction de l'approche participative pour créer un partenariat entre l'agriculteur et l'administration pour une gestion durable est encore timide et mérite d'être renforcée. Les ressources en eau réservées à l'agriculture subissent des pertes importantes au niveau de la distribution et au niveau de l'exploitation où elles sont encore faiblement valorisées.

Les processus qui viennent d'être décrits en détail pour la Tunisie se retrouvent dans la plupart des pays du Sud. Chacune des situations nationales présente certaines spécificités.

En **Algérie**, la surface totale utilisée pour des activités agricoles et pastorales recouvre 47 millions d'ha. Sur les huit millions d'ha cultivés, 1,4 million seulement sont considérés comme assez productifs (sur les plaines littorales et sub-littorales) cependant que 600 000 ha sont irrigués. Le potentiel de production de l'agriculture algérienne, situé pour l'essentiel dans des zones à climat aride et/ou semi aride, est confronté au fait que moins de 3 % de la SAU globale sont réservés aux superficies irriguées à forte intensité productive et que la part de la SAU par habitant est en réduction continue (0,75 hectare en 1962 à 0,25 hectare actuellement à cause du croît démographique, des pertes de terres agricoles, de l'érosion et de la dégradation des sols compensées difficilement par une mise en valeur coûteuse et à effet différé). Essentiellement pluviale et soumise de ce fait aux aléas du climat et à un déficit pluviométrique aujourd'hui considéré comme structurel, l'agriculture subit d'autres contraintes qui grèvent son potentiel de croissance et pèsent sur les équilibres écologiques des différentes régions naturelles.

Les réseaux d'irrigation et de drainage sont souvent dans un état médiocre et la lutte contre la salinisation semble peu efficace. Comme dans tous les pays du Maghreb, une forte érosion des sols et des processus graves de salinisation constituent des handicaps majeurs pour l'avenir. De fait, la désertification menace essentiellement les 32 millions d'hectares de terres de parcours et le couvert forestier de l'Algérie du Nord<sup>48</sup>. On observe également une intense surexploitation des ressources hydriques souterraines. Les sols, de qualité médiocre, ont subi au cours de ces derniers siècles les agressions du milieu humain et de techniques de culture (*dry farming* en particulier) qui ont, d'une part, très largement entamé leur capital humique et, d'autre part, fragilisé certains écosystèmes<sup>49</sup>. Sur de vastes zones, les hautes plaines, l'on assisterait à une véritable descente bioclimatique, les paysages présentant déjà des caractéristiques les reliant au climat sub-aride<sup>50</sup>.

Comme la plupart des PED, le **Maroc** doit augmenter sa productivité agricole tout en préservant son environnement. Ce double défi est difficile à relever. Les sols sont fragiles, à l'exception de quelques plaines alluviales, en raison d'une faible teneur en matière organique et de l'aridité. On estime que 70 % de la SAU totale sont soumis à une érosion intense. Les zones de montagne, oasiennes et frontalières, sont soumises à des phénomènes de désertification accentuée par les conditions orogéographiques et la rudesse du climat.

Les parcours qui représentent une fraction dominante des surfaces à vocation agricole sont dans certaines zones fortement dégradés : on estime ces zones à plus

---

<sup>48</sup> In Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (République Algérienne Démocratique et Populaire, 2004).

<sup>49</sup> Le *dry farming* mis en pratique au début du siècle visait à diminuer l'effet de l'évaporation et à assurer un stockage de l'eau en profondeur, par la répétition des façons culturales. Dans un premier temps, elles ont eu un effet bénéfique mais au fil du temps, l'horizon supérieur du sol, soumis aux effets de l'érosion éolienne et hydrique, tend à diminuer d'épaisseur. Voir à ce sujet Dumont, R ; Mazoyer, P. « Développement et Socialisme ». Editions du seuil. Paris. 1969.

<sup>50</sup> Côte, M. « Mutations rurales en Algérie : le cas des hautes plaines de l'Est ». OPU. Alger. 1979.

de 8 M d'ha, surtout dans l'Oriental et les zones pré-sahariennes et sahariennes. Le domaine forestier qui ne compte que 9 M d'ha s'amenuise du fait des défrichements et d'un reboisement insuffisant. La situation du pays en matière de dégradation des ressources naturelles est donc aussi dans un état de gravité inquiétant malgré des contraintes climatiques un peu moins sévères du fait de l'étendue des plaines atlantiques et des zones montagneuses et d'altitude.

Dans la **région du Moyen-Orient**, il existe une forte pression sur les ressources naturelles, notamment l'eau et la terre cultivable. Mis à part la Turquie, qui possède des ressources suffisantes par rapport à ses besoins, la situation en Egypte et au Liban est plutôt tendue. Cette forte pression sur les ressources en terre et en eau est liée, d'une part, à la rareté de ces ressources et, d'autre part, à une forte croissance de la demande, résultant de la croissance démographique, de l'urbanisation et des changements de mode de vie et de consommation.

En **Egypte**, les terres cultivables sont limitées à cause de la configuration géographique du pays qui délimite les terres cultivables dans le delta et l'étroite vallée du Nil : 3 % seulement de la superficie totale du pays est habitée. Avec la croissance démographique, on voit baisser de manière dramatique la part des terres cultivables par habitant : elle passe de 0,6 feddan<sup>51</sup> (soit 2 400 m<sup>2</sup> par habitant) en 1987 à 0,11 feddan (soit 440 m<sup>2</sup> habitant) en 1996. En plus, les terres cultivables sont utilisées comme matière première pour la fabrication des briques de construction (malgré l'interdiction par la loi), ou bien disparaissent sous les constructions urbaines.

La ressource essentielle en eau est le Nil, fleuve partagé avec 5 pays africains et dont les sources se trouvent au dehors des frontières égyptiennes. Le quota fixé par un accord international s'élève à 55,5 Milliards de m<sup>3</sup> pour l'ensemble du pays. Mais avec la forte croissance démographique, l'Egypte est passée depuis les années 90 sous la ligne de pauvreté en eau, et ceci malgré les efforts pour mettre en place une gestion plus efficiente. De fait, la nécessité d'augmenter la production agricole en intensifiant et en mettant en valeur les nouvelles terres conduit à une augmentation de la consommation en eau.

L'Egypte connaît des problèmes environnementaux assez sérieux. La très forte densité de la population et les impératifs de la croissance économique ont conduit à une forte dégradation de l'environnement. Les deux principaux problèmes sont la pollution de l'air, notamment au Caire où vit le quart de la population, et la dégradation des ressources en eau. L'utilisation massive des engrais chimiques et des pesticides, combinée à des méthodes d'irrigation ancestrales, produit une forte pollution du sol et des eaux. S'ajoute à cela un problème de salinité et de baisse de la fertilité naturelle du sol limoneux de la vallée et du delta du Nil. Sans oublier le problème de l'écart entre les besoins croissants en eau et la quantité disponible limitée, qui est la principale contrainte au développement.

---

<sup>51</sup> 1 feddan est équivalent à 0,42 ha.

Au **Liban**, les deux facteurs limitants sont la topographie montagneuse et l'urbanisation. Les terres arables représentent 37 % de la surface totale du pays, soit 385 000 ha. La surface cultivée est de 250 000 ha dont 100 000 ha irrigués, et la forêt couvre 120 000 ha. Malgré la difficulté de comparer les données sur une longue période étant donné l'hétérogénéité des sources<sup>52</sup>, on peut souligner que les terres cultivées ont diminué de 38 %, alors que les zones urbaines ont progressé de 35 %, notamment dans la zone littorale où plus de 24 % de la surface est urbanisée ; la couverture forestière a fortement régressé et la part des terres abandonnées reste importante (140 000 ha).

L'eau provient de plusieurs petits fleuves, des sources et de la nappe phréatique. Les fleuves fournissent environ 4 132 Mm<sup>3</sup> par an, les sources fournissent 1 150 Mm<sup>3</sup> par an, et le volume de la nappe phréatique est estimée à 1 360 Mm<sup>3</sup> <sup>53</sup>. Au cours des trente dernières années, on note une baisse importante du niveau de certains fleuves, au point d'être à sec sauf pendant la saison des pluies. La demande en eau a augmenté au Liban, notamment dans les zones urbaines, mais la demande agricole augmente aussi à cause du développement de l'agriculture irriguée. Les différentes projections prévoient une carence annuelle en eau, notamment pendant les saisons sèches.

On constate également des problèmes d'érosion du sol, notamment dans les zones accidentées où l'agriculture se pratiquait traditionnellement sur les terrasses aménagées et entretenues par les paysans. On note aussi de plus en plus de problèmes de pollution de l'eau.

La **Turquie** ne connaît pas de problèmes majeurs en ce qui concerne la disponibilité des ressources en eau et en terre. Les terres arables représentent 35 % de la surface totale du pays, alors que les pâturages couvrent 16 %. La surface cultivée, dont 16 % est irriguée, a presque doublé : elle est passée de 14,8 millions d'ha en 1940 à 26,4 millions d'ha en 2001. La surface irriguée est appelée à croître de manière importante suite aux travaux d'aménagement hydrauliques dans le cadre du projet GAP. En effet, ce projet a comme objectif de mobiliser une grande partie des eaux des deux grands fleuves Le Tigre et L'Euphrate, dans le Sud-Est de l'Anatolie, pour irriguer des grandes surfaces atteignant 1,7 millions d'ha, et produire de l'énergie. Ces aménagements hydrauliques sont une source de tensions régionales latentes avec les pays voisins de la Turquie. L'un des problèmes majeurs du pays est le risque d'incendies de forêts, lesquelles couvrent une très grande superficie. Les problèmes environnementaux en Turquie ne sont pas liés à la rareté des ressources, comme c'est le cas pour l'Égypte et le Liban. Ils proviennent des modes d'exploitation de ces ressources. Un des problèmes importants est celui des feux de forêts, accidentels ou volontaires du fait que les espaces boisés abritent des populations rurales relativement nombreuses. Il en résulte une importante

---

<sup>52</sup> La carte agricole du Liban en 1961, le « land cover/use map » de la FAO en 1990, ainsi que le projet assistance au recensement agricole 1999 de la FAO.

<sup>53</sup> Source : [http://www.fao.org/ag/agl/swlwpnr/reports/y\\_nr/z\\_lb/lb.htm](http://www.fao.org/ag/agl/swlwpnr/reports/y_nr/z_lb/lb.htm)

diminution de la surface forestière. S'ajoutent à cela les problèmes d'érosion du sol, de l'urbanisation, de l'industrialisation et du développement du tourisme qui contribuent à la régression des surfaces cultivées<sup>54</sup>. La Turquie connaît localement dans certaines régions une pollution du sol et des eaux et l'apparition de problèmes de salinité du sol, conséquence de l'irrigation combinée à l'utilisation massive des engrais et des produits chimiques.

L'eau est la ressource la plus rare ; elle constitue la principale source de conflits actuels ou potentiels dans la région du Moyen-Orient. Hormis la Turquie, la quantité d'eau disponible par habitant diminue au Moyen-Orient et c'est le secteur agricole qui demeure le principal utilisateur.

**Tableau 3.4 - Répartition de l'eau entre secteur (en %)**

| Pays    | Pourcentage d'eau douce utilisée par secteur |           |             |
|---------|--|-----------|-------------|
|         | Ménage                                       | Industrie | Agriculture |
| Egypte  | 6  | 8         | 86          |
| Liban   | 28   | 4         | 68          |
| Turquie | 16   | 11        | 72          |

**Tableau 3.5 - Quantités d'eau renouvelable**

| Pays    | Population<br>(en million d'habitants) |      |      | Ressources annuelles renouvelables en eau douce (km <sup>3</sup> ) | Quantité d'eau douce renouvelable par personne (m <sup>3</sup> ) |      |      |
|---------|--|------|------|--|--|------|------|
|         | 1970                                   | 2001 | 2025 |  | 1970   | 2001 | 2025 |
| Egypte  | 35.3                                   | 69.8 | 96.2 | 86.8   | 2460   | 1243 | 903  |
| Liban   | 2.5                                    | 4.3  | 5.4  | 4.8  | 1944   | 1120 | 896  |
| Turquie | 35.3                                   | 66.3 | 85.2 | 200.7  | 5682   | 3029 | 2356 |

Source : Données tirées du tableau « croissance démographique et ressources en eau douce dans la région MENA ». PRB, rapport de politique sur la région MENA 2002.

Au Liban et en Egypte, il existe une forte pression sur les ressources en terre et en eau, due à la rareté de ces ressources et à la pression démographique.

Les trois pays connaissent des problèmes environnementaux (pollution du sol et des eaux, érosion du sol, déforestation, protection de la biodiversité), conséquences des modes de gestion des ressources et de l'intensification.

<sup>54</sup> AKDEMIR, S., YURDAKUL, O. : Contribution à l'ouvrage collectif « Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée ». Editions KARTHALA-CIHEAM, 2000.

**3.1.2 - Déprise agricole et enrichement différenciés au Nord**

L'évolution de l'utilisation des terres dans les pays du Nord de la Méditerranée est moins caractérisée par une diminution de la surface agricole utilisée que par l'intensité de leur utilisation. Entre 1970 et 1997, la surface des terres arables cultivées reste pratiquement stable en Grèce et en France et diminue un peu en Espagne, en Italie et au Portugal. C'est la catégorie « prairies permanentes qui diminue le plus et ce, dans tous les pays, alors que les forêts et landes plus ou moins boisées s'étendent partout sauf en Grèce. On est donc dans une configuration où les terres cultivables sont généralement intensifiées et où les terres pâturables et les landes boisées sont plutôt sous-utilisées.

**Tableau 3.6 - Utilisation des terres (1995) en 1000 km<sup>2</sup>**

|                     | Terres arables       |      | Prairies perm. & pâturées |      | Forêts & landes boisées |      | Autres               |      | Superficies totales  |
|---------------------|----------------------|------|---------------------------|------|-------------------------|------|----------------------|------|----------------------|
|                     | 1000 km <sup>2</sup> | %    | 1000 km <sup>2</sup>      | %    | 1000 km <sup>2</sup>    | %    | 1000 km <sup>2</sup> | %    | 1000 km <sup>2</sup> |
| <b>Espagne</b>      | 191.6                | 38.4 | 106.9                     | 21.4 | 161.4                   | 32.3 | 39.6                 | 7.9  | 499.4                |
| <b>France</b>       | 187.5                | 34.6 | 120.8                     | 22.3 | 170.0                   | 31.4 | 63.2                 | 11.7 | 541.5                |
| <b>Grèce</b>        | 39.2                 | 30.4 | 52.2                      | 40.5 | 29.4                    | 22.8 | 8.2                  | 6.3  | 128.9                |
| <b>Italie</b>       | 109.2                | 37.2 | 45.6                      | 15.5 | 68.4                    | 23.3 | 70.8                 | 24.1 | 294.1                |
| <b>Portugal</b>     | 29.0                 | 31.7 | 10.0                      | 10.9 | 32.3                    | 35.3 | 20.3                 | 22.1 | 91.6                 |
| <b>Albanie</b>      |                      |      |                           |      |                         |      |                      |      |                      |
| <b>Turquie</b>      | 268.5                | 34.9 | 123.8                     | 16.1 | 207.1                   | 26.9 | 170.3                | 22.1 | 769.6                |
| <b>Méditerranée</b> |                      |      |                           |      | 750.4                   | 9.5  |                      |      |                      |
| <b>Monde</b>        | 15104.4              | 11.6 | 34121.5                   | 26.1 | 41724.0                 | 32.0 | 39543.5              | 30.3 | 130484.1             |

**Tableau 3.7 - Evolution dans l'utilisation des terres en indices entre 1970 (indice 100) et 1997**

|              | Terres arables |      |      |      | Prairies perm. & pâturées |      |      |      | Forêts & landes boisées |      |      |      |
|--------------|----------------|------|------|------|---------------------------|------|------|------|-------------------------|------|------|------|
|              | 1970           | 1980 | 1990 | 1997 | 1970                      | 1980 | 1990 | 1997 | 1970                    | 1980 | 1990 | 1997 |
| <b>Esp</b>   | 100            | 100  | 98   | 93   | 100                       | 93   | 89   | 92   | 110                     | 110  | 111  | 114  |
| <b>Fra</b>   | 100            | 99   | 100  | 100  | 100                       | 96   | 85   | 79   | 100                     | 104  | 106  | 109  |
| <b>Gre</b>   | 100            | 100  | 100  | 99   | 100                       | 100  | 100  | 99   | 100                     | 100  | 99   | 99   |
| <b>Ita</b>   | 100            | 83   | 80   | 73   | 100                       | 98   | 93   | 87   | 100                     | 103  | 110  | 111  |
| <b>Por</b>   | 100            | 102  | 102  | 94   | 100                       | 100  | 100  | 119  | 100                     | 105  | 114  | 114  |
| <b>Monde</b> | 100            | 103  | 108  | 109  | 100                       | 102  | 106  | 106  | 100                     | 100  | 102  | 103  |

Source : FAO, OECD.

On a l'habitude de distinguer trois types d'espaces dans le monde méditerranéen : *l'ager*, domaine cultivé, labouré plus ou moins fréquemment, *le patus*, domaine pâturé et *la sylva*, domaine où l'arbre est présent. Tout au long de l'histoire, les

proportions relatives de ces territoires ont évolué. A l'époque moderne, il faut ajouter une autre catégorie, *les sols urbains* (infrastructures et habitations) qui grignotent les terres cultivables et qui, dans le court et moyen termes, voire probablement dans le long terme, ont peu de chance de régresser, alors que pour les autres catégories, l'analyse historique montre que ce n'est pas le cas. Pour le monde rural, cette occupation des terres doit être confrontée à son utilisation et aux modèles de production et systèmes techniques mis en œuvre qui les accompagnent. Or, dans les pays méditerranéens, au Nord comme au Sud, les terres côtières sont souvent fortement intensifiées et irriguées (céréales, vignes, maraîchage...) avec utilisation d'engrais et de pesticides, cependant que les terres de collines sont plutôt vouées à l'arboriculture fruitière et à la viticulture de qualité. Les terres de l'intérieur souvent plus sèches sont le domaine d'un élevage ovin ou caprin généralement extensif, du moins dans l'utilisation des fourrages spontanés.

On perçoit donc les problèmes environnementaux qui vont se poser à ces régions soumises depuis quatre décennies à des mutations profondes dont les principales ont été évoquées plus haut. Sur les terres intensifiées, ce sont les risques localisés d'érosion mais surtout la pollution des nappes phréatiques qui sont en cause : la plaine du Pô en Italie, la région de Séville et de Valence ou de Barcelone en Espagne, les plaines du Languedoc-Roussillon en France, celles de Thessalie en Grèce en sont les principaux exemples.

Du fait de la déprise agricole au niveau des terres marginales à très faible potentiel agronomique, ce sont des processus d'abandon, ou en tout cas de sous-utilisation, qui dominent. L'embroussaillage puis le boisement spontané et progressif sont la règle, ce qui entraîne une évolution de la biodiversité souvent considérée comme très grave pour l'avenir. On sait en effet que la zone méditerranéenne est très riche de ce point de vue. De plus, il en résulte une dégradation des paysages durement ressentie par les populations locales et susceptible d'affecter l'industrie du tourisme vert. Enfin et surtout, l'embroussaillage est source d'accroissement des risques d'incendie : sur 14 années d'observation, entre 1980 et 1997, les surfaces forestières brûlées varient entre 30 000 ha par an pour la France et 203 000 ha pour l'Espagne, l'Italie 41 000 et le Portugal 63 000, se situant à des valeurs intermédiaires (FAO et OCDE). Ces mêmes espaces sont quelquefois soumis à une urbanisation plus ou moins contrôlée liée à une forme d'héliotropisme qui pousse les Européens du Nord à venir développer des activités de service et de haute technologie, ce qui accentue la gravité des incendies. Or, comme le montrent les tableaux, dans les pays du Nord de la Méditerranée, les zones forestières ont une tendance soutenue à s'étendre et les zones cultivées ou en prairies permanentes se réduisent plus ou moins fortement, comme c'est le cas pour l'Espagne et l'Italie, alors qu'en France elles semblent stables. Néanmoins, une analyse plus approfondie montrerait des changements d'affectation des terres dont les statistiques ne donnent que le résultat global. Seule la Grèce semble à l'écart de ces mouvements, du moins si l'on s'en tient aux données statistiques actuelles.

Un autre élément concerne les modes d'appropriation des espaces boisés. La proportion de forêts publiques varie de 1/4 à 3/4 des superficies forestières, les pays méditerranéens du Nord ayant un taux proche de 1/4 à 1/3 et les pays de tradition ottomane étant à 3/4. La propriété privée de la forêt varie en conséquence de 2/3 à 3/4 pour la France, l'Espagne et l'Italie, à 1/4 pour la Turquie et la Grèce. Cela permet de comprendre ou d'anticiper l'impact potentiel d'une politique environnementale lorsqu'il y en a une, et que des moyens lui sont affectés.

Ces évolutions dans l'occupation et l'utilisation des terres suscitent en conséquence des interrogations sur la préservation de la biodiversité et des habitats naturels, que ce soit en zone agricole ou en zone forestière plus ou moins fermée. Cela pose aussi des questions en termes de lutte localisée contre l'érosion, mais surtout de préservation de la qualité des nappes phréatiques. Enfin, les préoccupations des responsables institutionnels et des citoyens se portent également sur la lutte contre les risques d'incendie et la préservation des paysages qui représentent aussi une valeur culturelle reconnue.

### **3.2 - Les politiques agri-environnementales**

La prise de conscience un peu plus ancienne au Nord qu'au Sud des problèmes environnementaux induits par le développement agricole et rural, et simultanément par l'évolution économique et sociale de la société dans son ensemble, conduisent à des politiques spécifiques relevant à des degrés divers d'une démarche de développement soutenable. Comme on le verra par la suite, cette démarche en est plus ou moins à ses débuts et elle implique un long cheminement qui dépend également des ressources financières disponibles.

#### ***3.2.1 - La mise en place d'un cadre formel et le démarrage d'une réflexion institutionnelle au Sud***

Face aux constats de forte dégradation des ressources naturelles, cruciales pour le développement rural et pour la sécurité alimentaire des pays du Sud, on assiste depuis quelques années à des tentatives de mise en place d'un cadre institutionnel et législatif dont l'objectif est de permettre à terme une meilleure gestion de ces ressources et une meilleure résolution des problèmes environnementaux. Certains pays commencent aussi à intégrer effectivement des pratiques respectueuses de l'environnement dans leur planification, avec l'appui d'institutions internationales et d'organisations non gouvernementales (ONG). La majorité de ces pays se sont dotés aussi d'institutions chargées de définir et de gérer les politiques environnementales.

Par exemple, l'**Algérie** a préparé en 1999 un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). La politique de l'environnement s'est traduite par la création d'une vingtaine de parcs naturels (dont celui d'El-Kala qui bénéficie de fonds octroyés par le Fonds mondial de l'environnement). Un programme de

reboisement, visant un taux de boisement de 14 % des surfaces du territoire, a été fixé pour les 15 prochaines années et un programme de reconversion des systèmes de production dans les zones arides portant à moyen terme sur 700 000 ha ont été retenus comme objectifs prioritaires du dernier plan de développement de l'agriculture (septembre 2000). Ces actions sont conduites par le Ministère de l'Agriculture, par l'Agence Nationale de Protection de la Nature placée sous la tutelle d'un Secrétariat d'Etat à l'Environnement et par le Ministère de l'Aménagement du Territoire.

Le PNDA a engagé une série d'actions visant la protection des ressources naturelles. Parmi celles-ci, il convient d'évoquer la réalisation de programmes de mise en défens ainsi que des plantations forestières et pastorales.

**Tableau 3.8 - Protection des ressources naturelles en Algérie**

| Années                  | 2001         |                 | Nouvelles plantations 2002 |
|-------------------------|--------------|-----------------|----------------------------|
|                         | Réalisations | Cumul potentiel |                            |
|                         | Unité : ha   |                 |                            |
| Mise en défense         | 1191469      | 1854304         | 1632608                    |
| Plantations pastorales  | 31907        | 154098          | 32856                      |
| Plantations forestières | 9029         | 1058804         | 9034                       |

Source : MADR-Algérie.

L'Algérie a également mis en place un dispositif de lutte contre la désertification, le développement du pastoralisme et de la steppe doté d'un fonds spécifique (FLDPPS) pour soutenir les actions éligibles selon les critères définis.

D'autres actions ont été initiées au cours de l'année 2004, telles que :

- L'établissement d'une convention avec le Centre National des Techniques Spatiales (CNTS) pour l'utilisation de l'imagerie satellitaire aux fins d'aménagement de l'espace agricole et rural ;
- l'initiation de projets pilotes avec le concours du FIDA et de la FAO et prochainement de la BIRD ;
- le lancement au niveau de plusieurs communes, par la Direction Générale des Forêts (DGF) et le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS), de projets de proximité de développement rural devant servir de projets modèles aux populations et aux autorités locales qui disposeront ainsi de références pratiques dans ce domaine ;
- l'adaptation des programmes d'aménagement et de gestion des espaces naturels (PNR, PER, programme de mise en valeur des terres par la concession, programme de mise en valeur des terres dans le Sud du pays), au cadre du PPDR, afin de mieux impliquer les populations rurales dans la réalisation des objectifs relatifs à la préservation de nos ressources naturelles ;

- l'établissement de conventions avec plusieurs opérateurs concernés aux fins de la généralisation de l'utilisation des énergies renouvelables dans les zones rurales (solaires, éoliennes) ;
- l'organisation de journées d'information à l'intention des cadres du secteur agricole et forestier, consacrées à l'explication du dispositif du plan de développement agricole et rural et du dispositif de la mise en valeur de proximité.

Le **Maroc** a créé un Secrétariat à l'Environnement, un Observatoire National de l'Environnement, et une « stratégie de protection de l'environnement et le développement durable » a été adoptée en 1996<sup>55</sup>. Les retards enregistrés sont toutefois considérables dans ce domaine et seules quelques études sont en cours de réalisation. Les actions les plus significatives visent la protection du patrimoine forestier où, à plus court terme (au titre de la campagne 1998-1999), un plan directeur de reboisement se propose d'intervenir sur une surface de 32 340 ha. Le Maroc a également préparé un PANE en 1999 et l'a adopté en 2001.

La **Tunisie** a fini de préparer, au cours de l'année 1995, son propre Agenda 21, « le programme d'action nationale de l'environnement et du développement durable pour le XXIème siècle ». Le contenu de l'Agenda 21 tunisien montre la philosophie de l'action retenue. Développement durable, équité et lutte contre la pauvreté en constituent les principes de base. Le développement durable vise l'amélioration du bien être social et humain présent et futur sous la contrainte stricte de la préservation du stock du capital global naturel (air, eau, ressources naturelles), physique (produit du travail humain, équipement, technologie) et humain (aptitude, capacités, compétences des individus). L'Agenda 21 tunisien accorde en conséquence une importance accrue au développement humain et ce, en assurant la nutrition, la santé, l'éducation et la formation. Le capital naturel devrait recevoir la priorité absolue pour sa conservation car il existe une inter-relation entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. La lutte contre la pauvreté est considérée comme un objectif majeur pour le développement durable. Il s'agit d'une stratégie de développement humain intégré englobant : la maîtrise du croît démographique, l'amélioration du système de santé de base (maternelle et infantile), l'éducation, la promotion de la femme, le développement régional. Ainsi, les actions futures s'orientent davantage vers un soutien pour l'accès de la population pauvre à l'emploi et à l'exploitation durable des ressources naturelles. Enfin, on rappellera l'existence d'un programme national de lutte contre la désertification qui apparaît comme un cadre fédérateur des programmes et projets relatifs à la préservation de ces mêmes ressources naturelles. Le plan d'action est prévu sur une période de 20 ans. Il s'agit d'atteindre un niveau de protection permettant d'inverser le phénomène de la désertification. Le coût total du programme est estimé à 2,992 milliards DT. Son financement est prévu sur un Fonds National de Lutte contre la Désertification (Loi N°97-88 du 29/12/97),

---

<sup>55</sup> Ministère de l'environnement : « Pour une action concertée et ciblée en faveur de l'environnement ». Rabat, 1996.

alimenté par des sources de financement classiques réservées à la gestion des ressources naturelles.

### **Encadré 3.1 – Tunisie : Le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PANLCD)**

Le PANLCD a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer la sécheresse dans les milieux arides, semi-arides et sub-humides secs, et ce grâce à des mesures de protection des ressources et de développement axées sur l'amélioration de la productivité des terres et des conditions de vie des populations rurales concernées. Conforme aux grands principes lancés par la Convention, il s'agit d'une approche intégrée et participative, s'appuyant sur le partenariat et la coopération entre les pouvoirs publics à tous les niveaux, les populations concernées, les exploitants des terres, les organisations professionnelles et les ONG. L'approche intègre également la création d'un environnement porteur (institutionnel, social, foncier) et le développement d'une coopération internationale au niveau sous-régional (UMA), régional (Afrique) et international.

Il s'agit essentiellement des zones socio-agro-écologiques du Tell et de la Dorsale pour le Nord, de la Haute Steppe et de la Basse Steppe pour le centre et de la Jeffara, la zone des chaînons atlasiques sahariens, de la zone des Chotts, des Matmatas, du Dahar et de l'Erg pour la Tunisie Méridionale.

La formulation des plans directeurs régionaux accordera une place de choix à la participation des populations. Au lieu de créer de nouvelles structures, le PANLCD est appelé à valoriser le tissu associatif et professionnel dont dispose déjà le pays : collectivités locales, associations d'intérêt collectif dans les secteurs hydrauliques (AIC), sylvo-pastoral (AFIC) et de CES (ACES), les Coopératives de Services Agricoles (CSA) et les ONG.

L'enjeu est d'inverser le processus de dégradation des ressources naturelles tout en assurant des revenus convenables et des conditions de vie améliorées à une population démunie, et ce, en diversifiant les sources de revenus extra-agricoles et en intensifiant les activités agricoles dans les limites d'acceptation des ressources. Il apparaît nécessaire de promulguer un code de gestion des ressources naturelles et de promouvoir les organisations socio-professionnelles, les AIC et les ONG intervenant dans la lutte contre la désertification, en intégrant la femme à tous les niveaux.

Les actions mises en œuvre ou envisagées sont orientées vers le reboisement (pour atteindre un taux de 15 % d'ici 2005), la conservation des sols afin de protéger les terres agricoles et les villes des inondations, la lutte contre la désertification, l'installation de stations de traitement et d'épuration des eaux usées. Une loi sur l'agriculture biologique a été votée en 1999 et un centre technique spécialisé a été mis en chantier.

L'accroissement des besoins en eau nécessité par le développement a conduit la Tunisie à dresser un inventaire plus précis de ses ressources et à mettre en place une infrastructure importante de captage et de transfert des eaux. Les plans

directeurs des eaux et les stratégies (stratégie décennale 1990-2000 et stratégie « Eau 2000 ») soulignent les défis que la Tunisie doit relever pour assurer ses besoins en eau pour le développement socio-économique durable.

En **Egypte**, le Ministère de l'environnement et son organe exécutif qui est l'agence de l'environnement, travaillent pour l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les actions, projets et politiques. L'Agence travaille à l'élaboration du cadre législatif approprié et au renforcement des partenariats au niveau national, bilatéral et multilatéral dans le domaine de l'environnement. Elle intervient dans l'amélioration des capacités « capacity building » des unités de gestion environnementale dans les gouvernorats. Le transfert et l'adaptation des technologies protectrices de l'environnement, l'élaboration de normes pour limiter la pollution ainsi que l'introduction des instruments de marché dans le domaine de la protection de l'environnement constituent un des volets des actions menées. Enfin, la collecte et la publication des informations nationales et internationales ad hoc et l'élaboration et la mise en place de projets pilotes pour la préservation de l'environnement sont destinées à tirer les enseignements des essais de maîtrise d'une gestion durable des ressources naturelles.

En Egypte, la gestion de la ressource en eau est cruciale et, pour des raisons évidentes, elle est centralisée au niveau du Ministère de l'irrigation et des travaux hydrauliques. Mais dans le cadre des efforts consentis pour augmenter l'efficacité de cette gestion, l'Etat encourage également la création d'associations d'irriguants (water users associations) regroupant au niveau d'une unité villageoise les agriculteurs qui utilisent le même réseau d'irrigation.

Par ailleurs, l'Egypte participe au niveau régional et international aux conventions et aux actions concernant l'environnement. A titre d'exemple, l'Egypte participe à la convention régionale pour la protection de la Mer Rouge. Sur le plan international, elle a ratifié environ 64 conventions dont celles sur la biodiversité et le changement climatique.

Au **Liban**, les principaux projets mis en œuvre ont été initiés ou soutenus par des institutions internationales ou groupements régionaux comme le PNUD ou l'Union Européenne. Il faut signaler le projet de conservation de la biodiversité des terres arides du Nord-Est du pays, engagé en 1999 pour 5 années, coordonné par le Centre International pour la Recherche dans les Zones Arides (ICARDA), projet à caractère régional (associant aussi la Syrie, l'Autorité Palestinienne et la Jordanie). Signalons enfin que le Liban a élaboré en 1997 un code de l'environnement.

Pour l'**Albanie**, on a vu plus haut que la priorité est à la réorganisation du secteur agricole et à la remise en route de l'outil de production. On a vu aussi que l'urgence est la constitution d'une armature institutionnelle au niveau central et au niveau local. Ce peut être l'occasion de redémarrer sur un modèle de développement rural, soutenable, implicitement inscrit dans les documents de planification, mais sans que les moyens correspondants ne soient pour l'heure réellement précisés.

En **conclusion**, pour le Sud, on peut dire que la nécessité d'une prise en compte de la durabilité dans les programmes de développement apparaît sous forme d'intention mais ne se traduit la plupart du temps que par la mise en place d'un cadre institutionnel. Dans certains pays, mais cela reste pour l'instant assez modeste, cela s'accompagne de la mise en œuvre d'une politique effective d'appui à des actions concrètes de développement soutenable, en particulier sous la forme d'un appui à la participation des populations à la gestion raisonnée des ressources naturelles ou des aménagements ruraux, ou sous forme d'animation et d'incitations. C'est le cas de la Tunisie et de l'Égypte, étant entendu qu'il reste encore un long apprentissage collectif à faire par les institutions et les organisations ainsi que par les agents privés. En effet, la diversité des situations locales et leurs spécificités impliquent des interventions adaptées. Ces interventions, ou les actions correspondantes, peuvent se traduire par des réussites mais aussi par des échecs dont il faut pouvoir tenir compte pour améliorer les actions à venir. Plus précisément, la mise en place de systèmes de suivi-évaluation des dynamiques écologiques économiques et sociales liées ne semble pas encore très explicite dans les actions envisagées.

### ***3.2.2 - Un lent processus d'expérimentation et d'apprentissage au Nord***

La question d'une meilleure gestion des ressources naturelles émerge dès les années 1985. Les politiques de développement rural dans les pays du Nord de l'Europe sont liées essentiellement à la PAC comme cela a déjà été examiné au chapitre 2, plus précisément au niveau des politiques agri-environnementales, mais elles relèvent également des politiques régionales dans la mesure où les composantes territoriales et locales y sont représentées très tôt, dès les années 1975 pour la montagne et 1985 en ce qui concerne le lancement des politiques de développement intégré. De plus, chacun des États a élaboré et mis en œuvre, quelquefois bien avant le traité sur l'Union Européenne, des politiques d'aménagement en vue d'une meilleure gestion des ressources, tels les grands aménagements hydrauliques ou les aménagements pour la conservation des eaux et des sols (CES en France par exemple) ou des politiques de reboisement. Ces politiques engagées souvent avant la seconde guerre mondiale ou avant la fondation de l'UE ont pu servir de modèles pour certains pays du Sud. On rappellera la bonification des terres, l'assèchement des zones humides (marais pontains...) par exemple avant la seconde guerre mondiale, les grands barrages pour l'approvisionnement des villes et le tourisme naissant, l'irrigation des terres en Espagne après la guerre civile et jusqu'en 1970, les grandes sociétés d'aménagement en France (CNABRL, Canal de Provence, Somivac en Corse...), les aménagements de la plaine de Thessalie en Grèce. Les aménagements forestiers (reboisement des années 1950 avec le fonds forestier national en France (FFN), politiques forestière et CES en Espagne, Italie, Grèce et Albanie des années d'après guerre...). Il s'agit bien de la mise en valeur des ressources naturelles ou de la préservation, voire la réhabilitation des ressources naturelles, et d'une nouvelle

gestion de l'eau et des sols. Cela implique la mise en place de grandes infrastructures nécessitant l'intervention directe des Etats.

On fera mention également des politiques nationales de mise en place dans les années 1970 en France, quelquefois plus anciennement pour les autres pays européens, de parcs nationaux ou régionaux ainsi que de réserves naturelles, visant à instaurer des espaces mis sous surveillance écologique et ce, à des degrés plus ou moins forts. Les surfaces concernées sont importantes et dépendent de chaque pays.

On relèvera enfin les politiques de développement qui ont préparé l'implication des acteurs locaux, telles les politiques de développement intégré expérimentées au niveau des départements de la Lozère et des Ardennes en France, en Belgique et dans les îles d'Ecosse, sous l'œil attentif de la Commission, préparant ainsi les programmes de développement des zones rurales (PDZR, PDR), puis le lancement en 1991 des programmes Leader. Ces programmes Leader vont permettre une généralisation de ces démarches destinées à rendre les territoires plus compétitifs tout en gérant et valorisant la composante environnementale. On peut dire que la troisième génération des programmes Leader (Leader+) vise à mettre en place et généraliser par « main streaming » l'approche de type « bottom up » caractéristique de Leader, basée sur le rôle primordial des Groupes d'Action Locaux (GAL). L'approche participative impliquant des élus et des associations locales de développement et de protection de la nature est ainsi clairement privilégiée.

Le concept de participation qui est sous-jacent à l'ensemble de ces programmes (programmes intégrés et Leader) représente un des éléments constitutifs des démarches de développement durable, sans en être bien entendu une condition suffisante. Chaque Etat a de ce point de vue sa propre histoire.

Ce n'est qu'à partir de 1992 (Réforme Mac Sharry) que l'UE lance une politique spécifique dont le but explicite est une gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit de la politique agri-environnementale expérimentée les années précédentes, menée dans le cadre de la PAC pour inciter les agriculteurs à adopter des pratiques techniques plus écologiques : l'expérimentation de l'article 19 notamment dans le Sud de la France, entre 1985 et 1989, conduit à généraliser les Mesures Agri-Environnementales (MAE) et ce, dès 1992-94. L'objectif est d'arriver à limiter les consommations d'engrais et la pollution des nappes ; le concept d'agriculture raisonnée émerge. L'un des objectifs est également de limiter l'embroussaillage des parcours et des espaces boisés ouverts et de renforcer l'occupation du territoire en facilitant l'installation de jeunes agriculteurs considérés comme les mieux placés pour gérer cet environnement. L'Agenda 2000, puis la réforme de 2003, introduisent et rendent obligatoire la prise en compte de la notion d'écoconditionnalité pour obtenir le versement d'aides, qui en théorie sont découplées. Cela rend plus effective la mise en œuvre d'une véritable politique de préservation et de gestion des ressources naturelles adaptée aux conditions locales et ce, dans le contexte de l'UE (déprise agricole différenciée, dégradation des

écosystèmes et attentes de la société en matière de protection de la nature et des aménités de l'espace rural).

Cette politique agri-environnementale ne peut être qualifiée de soutenable (en français, on parle de durabilité) sans une nouvelle conception du développement local, avec un rôle accru des décideurs institutionnels et des acteurs locaux incités à s'approprier les objectifs de bonne gestion écologique des milieux. Il s'agit en fait de contribuer à l'élaboration de projets de territoires intégrant cette dimension environnementale qui peut devenir un atout pour améliorer la compétitivité des territoires (notamment par le développement des produits de terroirs de qualité liée à un environnement bien géré).

Comme nous l'avons évoqué plus haut, parallèlement ou dans certains cas bien avant l'émergence des politiques européennes régionales, les Etats ont lancé des actions plus spécifiques qui vont souvent dans le sens d'une territorialisation du développement en réalisant de grands aménagements et en menant explicitement de grandes politiques de reboisement systématique.

La dimension environnementale n'intervient, de manière volontariste et explicite comme nous venons de le voir, que plus tard, sauf lorsque des parcs naturels régionaux ou nationaux sont créés, comme c'est le cas en France à partir des années 1970. Ces parcs seront aussi des lieux d'expérimentation technique et sociale souvent réussie d'une concertation entre acteurs locaux pour atteindre les objectifs de protection des écosystèmes. En dehors de ces structures propres aux espaces protégés, la mise en œuvre de processus de développement régional ou local dans les différents pays de l'UE, comme en France par exemple en ce qui concerne la politique des pays, facilitera l'élaboration et l'application d'une politique de développement durable. L'intercommunalité, le redécoupage administratif ou plus généralement la décentralisation, peuvent s'inscrire dans cette approche. A la suite de ces différents essais de développement soutenable plus ou moins explicites, les Etats sont alors conduits à rechercher une plus grande coordination entre ces initiatives nationales et les incitations de l'UE. L'ensemble de ces actions convergent alors vers une démarche de plus en plus efficiente de développement soutenable. En particulier, l'application des Directives « Oiseaux » et « Habitats », ainsi que la mise en place du réseau Natura 2000, qui reprend et étend le champ d'application des actions de préservation des milieux d'intérêt communautaire, national ou régional au niveau européen, implique un effort de convergence et de coordination.

On a vu au niveau de l'étude des politiques de développement rural que 52 % des sommes programmées dans le cadre du PDR allaient aux zones défavorisées et aux mesures agri-environnementales. De fait, les aides aux zones défavorisées, en 2001, visant à compenser les handicaps naturels et les surcoûts, varient entre 600 euros par exploitation au Portugal, 800 euros en Grèce, 1 300 en Espagne, 1 800 en Italie et 3 700 en France, la moyenne de l'UE-15 moins la Belgique se situant à 2 700 euros. En termes de surfaces sous contrat, on compte en 2001 19,3 millions

d'hectares dans l'UE-15, les pays méditerranéens affichant 3,7 millions d'hectares. Le montant des primes varie selon ces pays méditerranéens de 90 euros/ha à 245 euros/ha, ce qui est plus élevé que la moyenne de l'UE, traduisant en quelque sorte l'importance de l'effort nécessaire pour préserver l'environnement et garder un minimum d'occupation de l'espace. Au total, sur la période 2000-2006, les pays méditerranéens de l'UE auront consommé la moitié des crédits alloués au FEOGA.

Concrètement, en **Espagne**, c'est à partir de la mise en œuvre des programmes Leader que se forge un nouveau savoir-faire en matière de développement décentralisé dans lequel la durabilité prend de plus en plus d'importance.

En **France**, l'une des priorités du développement rural est la durabilité : protéger et valoriser le patrimoine écologique. Les Mesures Agri-Environnementales, les mesures forestières spécifiques, le soutien au réseau Natura 2000, s'inscrivent dans la mise en œuvre d'un développement durable conciliant la protection écologique des sites et des intérêts économiques, sociaux et culturels des zones rurales. Au total, chaque année, c'est l'investissement de 35 000 exploitations par an qui est soutenu, 8 000 installations de jeunes agriculteurs, la formation de 40 000 actifs familiaux et 30 000 salariés de l'agriculture, la plantation de plus de 13 000 ha de terres agricoles ou d'anciennes futaies, autant d'éléments permettant de comprendre l'importance de ces actions. La mise en place de contrats territoriaux d'exploitation (CTE) en 2000, remplacés par le Contrat d'agriculture durable (CAD) en 2003, constitue une forme de contractualisation autour d'un projet agricole ayant des retombées sur le territoire de la petite région concernée : en effet, le contrat type au niveau de la région concernée identifie les principaux problèmes et invite les exploitants à changer leurs pratiques par rapport à ces problèmes. D'autres mesures favorisent le maintien des agriculteurs au niveau des territoires notamment défavorisés (ICHN) et la mise en œuvre d'une politique d'aide à l'adoption des bonnes pratiques par la Prime à l'Herbe, remplacée par la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE). Ces formes d'aides sont moins contraignantes que les CTE et leur efficacité en termes environnementaux suscite des débats même si elles contribuent fortement au maintien d'une occupation minimale du territoire.

En **Grèce**, comme on l'a vu plus haut, ce sont les questions relatives à la modernisation des structures de production qui apparaissent prioritaires. Néanmoins, la pollution des nappes notamment dans la plaine de Thessalie, l'érosion des sols dans les zones de montagne et de collines et l'accroissement des risques d'incendie sont de plus en plus pris en considération dans l'application des politiques de développement rural.

En **Italie**, on note l'existence de trois programmes environnementaux : Environnement (47 % des financements), Natura (47 %) et Pays « Terzi », qui utilisent des moyens liés à la PAC ainsi que ceux des régions. La politique des espaces protégés intègre les parcs nationaux et régionaux anciens ou plus récents, dont des réserves marines et des zones humides (57 000ha).

## **4 Les nouveaux modes de gouvernance du développement rural en Méditerranée**

Les politiques publiques initiées au début de la décennie 1980 se sont souvent traduites par :

- l'adoption de modes de régulation économique se référant davantage aux logiques marchandes privées ;
- le redéploiement du rôle de l'Etat en matière d'intervention dans l'espace et les territoires ruraux ;
- l'émergence de dynamiques locales émanant de la société civile ou encouragées par l'Etat, intégrant dans certains cas les nouveaux enjeux et opportunités liés à la mondialisation.

La promotion de nouveaux modes de gouvernance du monde rural est apparue comme un axe stratégique des politiques agricoles. La décentralisation, l'organisation des producteurs et de la société civile, la mise en place de démarches territoriales et ascendantes deviennent des principes d'action qui orientent la gestion des projets de développement rural<sup>56</sup>.

### **4.1 - Les changements dans le paysage institutionnel, la décentralisation et le renforcement du rôle des acteurs locaux**

Des changements significatifs sont intervenus dans le paysage institutionnel des pays méditerranéens au cours des vingt dernières années en rapport notamment avec le désengagement des Etats et des réformes qui ont accompagné les processus de régionalisation et de décentralisation administrative . Il convient de rappeler que le soutien financier de projets de développement agricole et rural accordé par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds internationaux a été souvent conditionné par la mise en place de nouvelles règles institutionnelles et de nouveaux cadres d'organisation imposés aux acteurs économiques. C'est le cas par exemple des programmes Leader dans l'Europe communautaire, qui impliquent la mise en place des groupes d'action locaux (GAL), mais aussi d'institutions internationales (Banque Mondiale, FIDA, PNUD, ONG internationales...) conditionnant l'octroi des fonds à la création de coopératives et/ou de groupements associatifs (cas des associations créées au Maghreb ou des ONG en Albanie et au Liban).

---

<sup>56</sup> Ce chapitre reprend pour l'essentiel les travaux réalisés par le réseau « Agricultures familiales comparées » (RAFAC) du CIHEAM-IAM-Montpellier. Ces travaux ont fait l'objet d'une synthèse dans l'ouvrage du PAR-PA2. Voir la troisième partie de l'ouvrage « Agriculture et Alimentation en Méditerranée. Les défis de la mondialisation » sous la direction de Gherzi, G et Bachtta, M (2004). Editions CIHEAM- Karthala. Paris. pp 277-325.

Dans la pratique, ces mutations ont fortement contribué à modifier l'environnement institutionnel des zones rurales.

*L'émergence des organisations rurales sous l'effet d'une impulsion institutionnelle :*

Les législations et/ou institutions qui définissent les politiques publiques de développement rural au cours des années 1990-2000 ont stimulé l'émergence de nouvelles organisations ; celles-ci ont le plus souvent cherché à tirer profit au maximum des opportunités que les politiques (notamment pour l'Europe communautaire) ont offertes au milieu rural ces dernières années, tant en ce qui concerne le financement de nouveaux projets que la participation des populations aux processus de développement rural local.

On constate que des organisations émergent à chaque fois que des conditions favorables sont créées par les politiques incitatives. De nombreuses organisations existent uniquement compte tenu de l'incitation institutionnelle qui est apparue à un moment donné. Ces organisations se constituent précisément pour capter une enveloppe financière, ce qui pose de façon aiguë le problème de leur durabilité dès lors que le programme en question s'achève. Les programmes LEADER ont fait émerger de nouvelles organisations dans tous les pays européens concernés par notre étude. Le financement de projets de développement rural en Turquie, en Albanie ou au Liban a été accompagné par la création d'organisations de producteurs. Tous les programmes d'ajustement ou de réformes économiques inscrivent le transfert d'une partie des prérogatives de l'Etat et une décentralisation engagée au profit des représentants de la société civile.

La législation favorise aussi le développement de la démocratie en faisant émerger des associations de base et en faisant pression sur la bureaucratie pour qu'elle fasse évoluer ses méthodes de travail. Au-delà du contexte favorable aux organisations que le cadre légal a autorisé, le processus de libéralisation politique a joué ainsi un rôle déterminant, comme le montre l'analyse des conditions de création des organisations en Albanie, en Turquie, au Maroc ou en Algérie.

Ces changements s'accompagnent de la promotion d'une nouvelle conception du développement rural et de l'apparition d'institutions et d'organisations spécifiques au développement rural, et par conséquent de nouvelles structures (Ministères du Développement Rural comme en Algérie et au Maroc, Agences de développement local en Grèce, Ministère du développement local en Egypte, réorganisation institutionnelle en Albanie...).

Le cadre institutionnel influence fortement la création, voire la disparition, d'anciennes formes d'organisations. L'émergence de nouvelles organisations est en outre encouragée par les possibilités d'implication des acteurs locaux qu'offrent les nouvelles politiques de développement rural.

*L'émergence sous l'effet d'interventions volontaires et spontanées :*

Il faut signaler que de nouvelles organisations émergent indépendamment d'impulsions institutionnelles. Sur ce point, il est important de signaler que ces différentes organisations peuvent relever d'initiatives sectorielles (gestion de l'eau, producteurs fermiers...) mais aussi d'initiatives plus globales (développement local).

Cette émergence est liée au foisonnement d'initiatives collectives qui se manifestent aujourd'hui dans le milieu rural. Des personnes décident en effet de s'unir pour prendre en charge leur développement (services, valorisation d'une production), résoudre un problème commun, défendre des valeurs (protection environnement, solidarité...), ce qui s'exprime notamment à travers le mouvement associatif dont l'essor est particulièrement significatif au Nord, notamment en France, mais aussi dans les pays du Sud (Maghreb).

Des associations professionnelles se sont créées spontanément après la disparition des coopératives agricoles et la privatisation de la terre dans les zones rurales albanaises. Des institutions, surtout celles informelles, qui existaient avant la période communiste ont spontanément pris la place des anciennes institutions étatiques. La demande créée par les populations locales pour de nouvelles institutions est devenue plus forte lorsque fut évaluée l'ampleur du retrait de l'Etat et de la réduction de son rôle au niveau local.

*Le rôle des nouvelles élites rurales dans le processus de développement des organisations :*

L'émergence des organisations est particulièrement favorisée par la présence de leaders d'opinion, qui ne sont parfois pas originaires du territoire (en France, de nombreux néo-ruraux ont été à l'origine de petites associations en milieu rural). Les leaders, de par leurs qualités personnelles ou leur influence politique, parviennent en effet à regrouper au sein d'une organisation des intérêts parfois divers. La crise de représentation politique que vivent de nombreux pays, la crise de la démocratie électorale, conduisent de nombreux citoyens à investir dans le mouvement associatif afin d'exercer leurs activités ou à développer des projets.

Le développement d'associations ou d'organisations a été aussi favorisé par l'apparition de nouvelles élites, liée notamment aux progrès enregistrés par le système scolaire mis en place dans les pays du Sud (exemple des pays du Maghreb). Certaines zones rurales ont ainsi su tirer profit de l'installation d'un réseau de lycées ou d'institutions universitaires recrutant leurs effectifs dans les bassins intérieurs de ces pays (cas du Maroc et de l'Algérie). Le « retour au local » conjugué au chômage de jeunes diplômés a contribué à renforcer le potentiel humain de ces zones, potentiel qui a investi dans la création d'associations visant à réaliser des objectifs centrés sur les besoins des populations ou favorisant une insertion dans un cadre d'action locale.

#### **4.1.1 - Les politiques rurales dans les pays du Nord de la Méditerranée et le développement des organisations rurales**

Les principes qui régissent les politiques rurales se fondent, dès les années 1990 notamment, sur les principes de *partenariat* « subordonné à des mécanismes de négociation et de concertation étroite entre l'administration centrale et les autorités compétentes de chaque région, les collectivités locales, les entreprises publiques ou privées à tous les stades de la programmation », et de *subsidiarité* « qui ne fait agir le niveau national ou régional dans la sélection des projets à financer que si l'objectif retenu ne peut être réalisé de manière satisfaisante à un niveau moins élevé » (Conférence de Cork, 1996).

Une des mesures les plus significatives en faveur du développement rural est le programme LEADER. L'initiative communautaire LEADER, lancée en 1991, qui en est aujourd'hui à sa troisième génération (LEADER+ : 2000-2006) donne la priorité aux innovations et à la coopération inter-institutionnelle, trans-territoriale et transnationale. Il est en effet mis en place en tenant compte du fait que les zones rurales ont déjà prouvé d'initiatives économiques et sociales. Ce programme se propose donc d'accompagner ces initiatives, sous forme d'appels à projets, sur la base de territoires pertinents (ayant une identité et reconnus par les acteurs locaux).

##### *Le nouveau dispositif institutionnel dans les pays de l'Union communautaire :*

En **France**, dès les années 1970, les pouvoirs publics ont multiplié les procédures, les programmes de développement local et rural, les incitations administratives et financières, pour apporter ou susciter une réponse globale et localisée aux processus de décomposition-recomposition de la société rurale. Bien que souvent sectoriels et orientés vers la modernisation de l'agriculture, ils ont permis de susciter des liens partenariaux entre les collectivités territoriales, de les faire bénéficier de l'aide nationale, puis régionale après la décentralisation ; ils ont renforcé l'animation économique et la coopération intercommunale. L'Etat français a ainsi progressivement inventé des procédures pour l'organisation institutionnelle du développement rural et local : Parcs Naturels Régionaux (PAR), les Chartes intercommunales de développement, etc... Avec la décentralisation, ces nouveaux outils de développement ont progressivement été confiés aux collectivités locales. La loi Defferre de 1982 apporte une reconnaissance officielle aux structures de développement local et donne de l'élan aux multiples initiatives qui naissent dans le monde rural. Les politiques récentes sollicitent désormais la participation d'un plus grand nombre d'acteurs, y compris socio-professionnels et associatifs. Elles mobilisent notamment ces acteurs autour d'enveloppes financières, mais aussi en s'appuyant sur des valeurs culturelles et identitaires. La Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT dite « loi Voynet ») de 1999 réaffirme particulièrement la logique des pays en faisant une part officielle à la société civile. Cette loi traduit en effet la volonté de l'Etat

d'instaurer les agglomérations et les pays, en y apportant la dimension de projet, pour construire de nouveaux territoires, en associant la société civile. Cette loi vise principalement à associer des citoyens aux décisions publiques, créer de nouvelles formes d'organisation territoriale adaptées aux réalités économiques et aux modes de vie, créer des espaces de projets caractérisés par de fortes solidarités humaines, sociales et économiques, donner de nouvelles compétences aux communes et à leurs groupements, aux départements et aux régions, afin de satisfaire les besoins et leur permettre de mieux coopérer. Tout ceci encourage incontestablement des organisations à se constituer pour participer au développement de leur territoire.

Dans le cas de l'**Espagne**, le territoire est considéré comme un élément essentiel dans les stratégies de développement rural. L'Initiative communautaire Leader accompagne une importante décentralisation de l'Etat espagnol au profit des Communautés Autonomes (CC.AA)<sup>57</sup>. Ce processus de décentralisation a réduit considérablement les compétences du Ministère de l'Agriculture. Une grande partie des pouvoirs ont été transférés aux gouvernements régionaux et de nouvelles « règles du jeu » ont été mises en œuvre. Des organisations rurales ont créé des formes de participation et/ou de partenariat entre les différents acteurs (gouvernements régionaux, locaux, des agents privés et la société civile) engagés dans l'application de cette politique. L'UE encourage ainsi la participation des agents privés au développement des programmes et à leur mise en œuvre.

La **Grèce** a connu ces quinze dernières années une série de restructurations et de réformes qui ont affecté directement ou indirectement l'espace et les territoires ruraux. La dynamique de base et le fonctionnement du cadre institutionnel ont été déterminés de plus en plus dans le cadre des politiques régionales de l'UE et par des initiatives communautaires auxquelles ont participé les diverses institutions du pouvoir central ainsi que les organisations et les acteurs locaux impliqués au niveau national, régional et local. Deux réformes ont été mises en œuvre, l'une appliquée en 1974 et l'autre en 1997, qui ont contribué à la formation d'unités territoriales plus vastes que sont les Dèmes ; on est passé de 6 000 communes à 1 033 Dèmes. Ces deux réformes expriment la volonté de l'État d'adapter l'organisation des territoires aux nouvelles réalités socio-économiques. Celles-ci ont été caractérisées par le développement et la consolidation du rôle des villes moyennes et parallèlement par la forte diminution de presque tous les villages de moins de 1 500 habitants exceptés ceux des zones périurbaines et touristiques non marginalisées. Les politiques de développement rural et local de la communauté européenne, en combinaison avec les insuffisances des services et du dispositif public, ont favorisé les conditions d'émergence d'un nouveau type d'institutions. « *L'Agence de développement local* » constitue aujourd'hui l'institution la plus opérationnelle au

---

<sup>57</sup> La Constitution espagnole de 1978 édicte que l'Etat espagnol s'organise territorialement en communes, provinces et en 17 Communautés Autonomes. Ces CC.AA, dont la dimension est très variable, disposent d'un Statut d'Autonomie chacune, dans lequel s'établit un système parlementaire de gouvernement régional. Le niveau de compétences transférées par le Gouvernement Central varie notablement entre elles. L'Andalousie, la Catalogne, la Galicie et le Pays basque sont les CC.AA qui disposent du plus grand niveau de compétences.

niveau départemental et local, en dépit des problèmes de financement rencontrés. En définitive, la question des institutions et acteurs agissant en Grèce ne correspond pas à une simple question d'époque (avant et après l'adhésion) mais bien à une approche différente de la notion de « développement » et à l'émergence de nouvelles priorités accordées à l'aménagement du territoire. L'approche multifonctionnelle qui est définie exprime à sa manière les politiques de développement rural intégré ; celles-ci incorporent la diversification du tissu économique local et/ou régional, la pluri-activité, la sauvegarde et la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel et architectural.

*L'empilement des structures et la complexité du tissu organisationnel :*

Les transformations institutionnelles ont engendré une certaine complexité et un empilement des institutions, source de problèmes de coordination et de cohésion au niveau des actions, et par conséquent d'affaiblissement des synergies entre les différents acteurs du développement.

En **France**, l'on parle de véritable « *maquis institutionnel* » faisant obstacle aux relations entre associations et autres acteurs du développement rural et limitant, d'une part, la coordination des acteurs sociaux du développement rural, et d'autre part, le positionnement des associations sur « l'échiquier » du développement. Au cœur du problème, on trouve ce que l'on appelle communément le « *mille-feuille administratif* », « *l'encombrement institutionnel* », « *l'empilement des dispositifs* », et qui se manifestent à plusieurs niveaux.

Par exemple, on constate une juxtaposition des espaces d'intervention (territoires intercommunaux, territoire Leader, pays, parcs...). Si les acteurs directement concernés « s'y retrouvent », de nombreuses associations manquent le plus souvent d'informations sur les territoires d'intervention des différents projets.

Par ailleurs, les recompositions territoriales successives liées aux différentes politiques ont défini les possibilités d'implication de certaines associations en fonction de leur localisation. Ce phénomène est présent, à travers un cas significatif, celui du programme LEADER+. Entre le mouvement de décentralisation-déconcentration engagé en 1982 et l'actuelle mise en place des pays, en passant par la montée en puissance de l'intercommunalité et la nécessité de trouver des synergies avec les pôles urbains, les acteurs du milieu rural ont été confrontés à la prolifération des niveaux de décision les concernant.

Cet empilement d'institutions a favorisé au Nord une réorientation progressive des modes d'intervention publique. La logique d'équité par compensation organisée selon des critères, appliqués de manière relativement mécanique, cède aujourd'hui la place à une logique de projet par valorisation d'avantages comparatifs mis en œuvre dans le cadre de projets de territoire. Par ailleurs, la logique ascendante qui

allait de pair avec l'importance croissante donnée aux objectifs de développement local, rural et de développement durable s'est substituée progressivement à la logique descendante. La communication du 14 avril 2000 que consacre la Commission Européenne aux orientations qu'elle souhaite voir mises en oeuvre dans le cadre de LEADER+ mentionne parmi les « points forts » de cette approche la mobilisation des acteurs locaux et une approche territoriale caractérisée par une démarche ascendante. La Commission souhaite en effet que le projet de territoire soit le résultat d'une large participation et d'un partenariat représentatif. Elle insiste, parmi les sous-objectifs du programme, sur le développement de l'innovation organisationnelle (attention portée à l'articulation public/privé). Tous les rapports d'évaluation des programmes insistent sur leur effet d'entraînement valable également pour les autres politiques territoriales.

#### ***4.1.2 - Un dispositif institutionnel en construction dans les pays de la rive Sud et Est***

Les changements institutionnels ont fortement agi sur le paysage organisationnel des différents pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Il a fallu attendre les années 1980 pour que plusieurs éléments convergent pour confier plus de droits à la société civile et à ses organisations. L'application des politiques d'ajustement structurel, qui implique le retrait relatif de l'Etat, les pressions européennes pour l'élargissement des libertés démocratiques, la politique de décentralisation, sont autant d'éléments qui ont contribué au changement d'attitude de l'Etat à l'égard des organisations non gouvernementales. L'Etat, qui s'était proclamé comme le moteur du développement des organisations professionnelles et des organisations rurales en général, va les reconnaître comme des entités pouvant constituer des relais locaux de dynamisation économique et de régulation sociale. La mise en oeuvre des réformes dans le cadre de l'application des politiques d'ajustement structurel impliquait, par ailleurs, le transfert aux agriculteurs des activités que dorénavant l'Etat n'assumait plus. L'organisation des producteurs agricoles et de la société rurale est ainsi devenue une priorité pour la plupart des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Le processus de construction des institutions du développement rural est donc un phénomène récent qui correspond aux années de crise (1980). Il se déroule à des rythmes différents et avec des niveaux d'intervention relativement forte de la puissance publique.

Il convient toutefois de distinguer les processus en cours dans des pays engagés dans une transition d'une économie centralisée à une économie de marché (décentralisée), de ceux mis en oeuvre plus graduellement dans le cadre de plans d'ajustement structurel (Maroc, Tunisie, Turquie). Le Liban représente un cas spécifique, compte tenu de sa situation politique issue de nombreuses années de troubles civils.

*L'émergence des organisations rurales dans le contexte de l'ajustement et de son cadre légal (Egypte, Maroc, Tunisie, Turquie) :*

Les droits de propriété, les structures d'encadrement et de services, les formes d'intervention et d'organisation de la puissance publique ainsi que les politiques rurales ont évolué de façon sensible dans ces pays, au cours des années 1980-90.

La politique rurale lancée en 1990 en **Egypte** porte sur l'intensification des terres agricoles à travers des programmes ambitieux, financés par des ressources diverses, et situés dans le Sinaï, dans le Sud et l'Ouest de la vallée du Nil<sup>58</sup>. L'objectif de ces nouveaux programmes de mise en valeur de nouvelles terres consistait à fournir des opportunités au secteur privé (responsable jusqu'à 80 % des investissements), pour le développement de la PME (Petite et Moyenne Entreprise) industrielle, du tourisme, des services et de l'activité minière et agricole dans ces nouvelles zones rurales. Cette politique a contribué à transformer le tissu institutionnel égyptien.

Celui-ci est actuellement caractérisé par deux types d'institutions et d'organisations rurales. Le premier type, localisé dans les vieux villages de la vallée du Nil, du Delta et de ses environs, est traditionnel, et le second correspond aujourd'hui aux nouveaux territoires colonisés<sup>59</sup>. Dans les nouvelles terres, les structures de services se sont diversifiées et l'on note l'installation d'un réseau de coopératives (créées sur une base privée) dans chaque village. La gestion sociale de l'eau est confiée à des organisations d'usagers chargées de contrôler la qualité de l'eau et de sa distribution. De nouvelles structures publiques ont été aménagées dans le cadre de cette politique, telles que le Ministère du développement local.

En **Tunisie**, le paysage institutionnel en milieu rural s'est diversifié depuis la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel en 1986. En effet, depuis cette date, une politique d'encouragement à l'émergence et au renforcement des organisations paysannes et professionnelles a été mise en œuvre. Près de 250 *Comités de Développement* ont ainsi été créés. Ce sont des comités informels initiés surtout dans le cadre de projets de développement agricole et rural dans les zones difficiles (projets de la Banque Mondiale et du FIDA). Généralement, dans le cadre de ces projets, un groupe « représentatif » de la population cible était organisé ; il avait pour rôle de faire le lien entre la population et les techniciens du projet. Les GIC (Groupements d'Intérêts Collectifs), qui dataient de l'époque coloniale, ont été réactivés depuis le milieu des années 1980 afin d'assurer directement la gestion de

---

<sup>58</sup> Le gouvernement a un programme d'extension horizontale sur la région du Sinaï du Nord qui vise l'irrigation de 260 000 ha de nouvelles terres et l'Autorité de développement du Sinaï responsable de la coordination du projet a préparé un plan couvrant la période 1994-2017 qui prévoit un développement multisectoriel et un programme d'investissement. La terre irrigable est par la suite cédée aux investisseurs privés, aux agriculteurs et aux diplômés. Un programme similaire est lancé par les autorités égyptiennes dans le Sud et à l'Ouest de la vallée du Nil.

<sup>59</sup> Plus de 400 nouvelles communautés ont été installées sur les nouvelles terres regroupant plus de 100 000 familles de bénéficiaires.

la ressource en eau, et ceci tout en maintenant une coopération étroite avec les services locaux du Ministère de l'agriculture.

Au **Maroc**, à la fin des années 1990, une nouvelle approche de développement rural a été adoptée<sup>60</sup> qui énonce la nécessité de renforcer les organisations de base des populations rurales et de promouvoir de nouvelles règles de fonctionnement dans le cadre de la décentralisation, de la régionalisation et de la promotion de rapports de contractualisation et de partenariat. De nombreuses organisations de développement ont ainsi vu le jour. En matière d'irrigation, on assiste à la mise en place, dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique mais aussi dans la grande hydraulique, de nombreuses Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA), appelées à participer, progressivement, à l'aménagement, à l'exploitation et à la maintenance des systèmes d'irrigation<sup>61</sup>. D'autres associations couvrent de nombreuses filières (fruits et légumes, céréales et légumineuses, semences et plants, ovins et caprins, plantes sucrières, ...), le secteur des services (approvisionnement en facteurs de production, export, ...), ou le développement des actions de développement agricole local<sup>62</sup>.

En **Turquie**, les politiques libérales suivies dans le pays après 1980 ont encouragé la participation de la société civile au développement rural. Un projet de loi sur l'association de producteurs agricoles a été inscrit dans le cadre de la réalisation du septième plan de développement (1996-2000). Le processus d'adaptation des structures aux normes de l'Union Européenne conjugué aux interventions des organisations internationales a incité à la création de nouvelles institutions. Par exemple, en 1996, l'Institut de Recherches Economiques Agricoles est fondé avec l'appui de la Banque Mondiale (BM). Les prérogatives du service d'irrigation qui était sous la responsabilité de l'Etat sont transférées aux organisations d'agriculteurs en application des orientations de l'OCDE et de la BM. Un réseau relativement dense d'organisations et couvrant tous les secteurs de l'activité sociale ou économique des zones rurales a été installé<sup>63</sup>.

---

<sup>60</sup> Approche qui est consignée dans un document de référence intitulé « *Stratégie de Développement Rural 2020* ». Ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche maritime (MADRPM).

<sup>61</sup> La loi sur les AUEA n° 2/84 promulguée le 21 décembre 1990, par dahir 1-87-12.

<sup>62</sup> Selon la MADRPM/Direction des entreprises publiques et des associations professionnelles (DEPAP) (2000), il existe quelques 180 associations dont 56 associations à caractère national et 124 associations à caractère régional.

<sup>63</sup> Il existe environ 70 organisations ou associations professionnelles et plus de 10 000 coopératives agricoles.

De nombreux projets, d'envergure nationale ou régionale, ont ainsi été adoptés et mis en œuvre<sup>64</sup>. A côté de ceux-ci, plusieurs projets sur le développement rural ont été conduits par des coopératives de développement rural avec la participation des agriculteurs, et par des organisations sociales, en particulier la Fondation pour le Développement de la Turquie. Si l'existence d'organisations rurales (formelles et informelles, traditionnelles ou modernes) n'est pas un phénomène propre aux années 1980-1990, le développement récent de ces organisations résulte aussi d'initiatives locales spontanées. L'on peut affirmer que le mouvement de création est le produit à la fois d'une offre institutionnelle et d'une demande issue des populations rurales.

## **4. 2 - Objectifs, activités et processus d'apprentissage**

La modernisation de l'agriculture a grandement favorisé la diversification des objectifs et des activités : l'amélioration des conditions techniques de production au profit des agriculteurs les a rendus plus disponibles pour s'impliquer dans la vie locale, et ce, tout en maintenant les liens sociaux traditionnels.

### ***4.2.1 – D'objectifs centrés sur les besoins des acteurs à ceux favorisant une insertion dans le cadre d'action locale***

Les objectifs des organisations sont de natures diverses. Certaines visent la défense des intérêts matériels et moraux de leurs adhérents, d'autres visent à développer une activité économique ou à promouvoir des projets à but économique, d'autres enfin tentent de couvrir un besoin que ni l'Etat, ni le marché n'offrent. Implicitement, les associations ou les organisations rurales en général fondent leurs activités sur des valeurs morales ou culturelles (de solidarité, d'entraide et de coopération, de défense de leur mode de vie...) communes. Elles sont un puissant moyen de renforcement du lien social dans les zones rurales. Beaucoup d'organisations se créent pour proposer un service (aide à l'emploi, transport, aide aux personnes âgées, distribution d'intrants aux agriculteurs et aux éleveurs), qui comble généralement le déficit de services qui ne sont pas couverts par l'Etat ou les entreprises privées, car considérées comme peu rentables. D'autres organisations se créent dans un but économique (développement de productions animales ou végétales) pour se constituer une source de revenus. Cette orientation est significative d'une adaptation au milieu, d'une prise en compte des besoins existants délaissés par le marché ou l'Etat.

---

<sup>64</sup> Il s'agit essentiellement des projets suivants : le projet de développement rural de Bingöl-Muş, de développement rural de YOZGAT, de réhabilitation des bassins d'eaux de l'Anatolie, de développement rural de Ordu-Giresun, de développement rural de Sivas-Erzincan-Tunceli, d'aide au développement des Unités de Producteurs Agricoles, de soutien à la préparation des plans type de développement rural d'Anatolie Eud-Est (GAP), d'aide à l'amélioration économique de la population du barrage de Birecik, d'intégration au processus de développement et l'amélioration du statut de la femme dans la région de GAP...

Certaines organisations ont, par ailleurs, pour objectif de s'inscrire dans des dynamiques territoriales de développement. Dans ce cas, il s'agit de constituer des forces de proposition, de négociation et d'action afin d'intervenir sur le développement d'une zone rurale. Ce dynamisme organisationnel est souvent lié à l'expression de nouvelles territorialités. C'est notamment le cas des organisations d'appui aux programmes communautaires (en France, en Espagne, en Italie, en Grèce et au Portugal) ou des associations de développement local se créent dans un objectif d'exercice de la citoyenneté et de participation au processus de changement et de développement local.

L'examen des objectifs permet ainsi de montrer le champ très large de déploiement des activités des organisations dans les zones rurales méditerranéennes.

#### **4.2.2 - La diversité des activités**

L'élargissement de l'échelle d'intervention des organisations peut notamment expliquer la diversité des activités (actions culturelles, de services, de développement, actions de solidarité, de protection de l'environnement, de défense de l'emploi, du micro-crédit, de promotion de la femme rurale).

Les activités reflètent en général les besoins ou préoccupations majeurs de la société rurale. Plus généralement, on constate une diversification des activités liées à l'évolution des besoins de la société et à l'apprentissage qui se réalise au sein des organisations en favorisant une meilleure adaptation aux demandes exprimées dans le milieu rural.

Ainsi, au **Portugal**, les *Câmaras Municipais* ont aujourd'hui dépassé la phase initiale (1975-1989) pendant laquelle elles ont concentré leur attention sur les équipements et infrastructures de base, pour désormais porter leurs efforts sur le soutien des activités économiques, sur la qualité de vie, l'éducation, les cultures et identités locales, et l'intégration territoriale par la correction des déséquilibres. Elles concentrent en effet leurs préoccupations vers la création de conditions de fixation de la population, en particulier en direction des tranches d'âge les plus jeunes, et vers la création de richesses et d'emploi au niveau local, afin de limiter l'exode rural qui touche les zones rurales portugaises.

En **France**, les associations ne sont plus seulement de type « traditionnel », c'est-à-dire concernant des activités très classiques : sport, club du troisième âge, sapeurs-pompiers, amicales diverses. On constate depuis quelques années une diversification des activités orientées vers le développement rural : association de prestataires de tourisme (organisations de circuits touristiques), de producteurs fermiers ou biologiques (organisations de foires, création de points de vente), association favorisant l'accès aux nouvelles technologies, le transport, l'aide à l'emploi...

Au **Sud de la Méditerranée**, beaucoup d'organisations relevant du secteur agricole ont multiplié leurs interventions dans les domaines les plus divers.

C'est le cas de la **Tunisie**, où, pour la gestion de l'eau, on compte près de 1 500 associations d'intérêt collectif (AIC) d'eau potable et près de 820 AIC d'irrigation. La diversité et la complexité des problèmes rencontrés dans la gestion de l'eau dans les zones rurales, ainsi que la difficulté que rencontre l'administration à assurer le contrôle et une gestion efficace de ces équipements d'irrigation, ont été les principales raisons pour la mise en œuvre de la politique de promotion des associations d'intérêt collectif.

Au **Maroc**, l'action collective de certaines associations rurales s'inspire de deux registres, tradition et modernité, qui semblent en apparence contradictoires mais qui répondent socialement à des aspirations complémentaires. Tout se passe comme si ces associations, en combinant des missions du service public (école, mosquée, eau potable, ...) et des missions de type caritatif (distribution de paniers de nourriture, de cartables pour les enfants, d'aide aux handicapés, ...) cherchent une légitimité et une reconnaissance au sein des douars où elles interviennent. En effet, l'analyse des motivations inhérentes à la création de l'association nous montre comment ces associations, tout en affichant un discours « moderniste », ont intégré des préoccupations de la *jma'a traditionnelle*<sup>65</sup> dans leurs activités.

En **Egypte**, les organisations rurales créées sur les nouvelles terres mises en valeur bénéficient de davantage d'efforts de l'Etat et de ressources, ce qui leur permet de réaliser de multiples prestations de services (conseil technique, vulgarisation, gestion des équipements...).

A travers les quelques éléments présentés dans cette partie, il importe de faire remarquer que les organisations rurales émergentes apparaissent comme un lieu privilégié d'innovation, de création de lien social, de formulation et de mise en acte de la demande économique, sociale et culturelle locale.

#### ***4.2.3 - Les relations développées par les organisations, l'accumulation de capital social et l'apprentissage à l'action collective***

Les relations entre les organisations se développent. En effet, les organisations se constituent de véritables réseaux, sur des bases formelles (partenariat) ou informelles (échanges entre associations par exemple) en fonction de leurs besoins ou du fait des incitations institutionnelles ; il faut bien rappeler qu'au-delà des stratégies de chaque organisation rurale concernant ses relations à l'environnement, on constate que le jeu des relations entre les différents acteurs est influencé par les institutions existantes. Toutefois, sur ce point, on relève encore beaucoup de freins et de lenteur.

---

<sup>65</sup> Assemblée de village.

Ainsi, au **Portugal**, les relations entre les organisations, notamment celles relatives à la formation de partenariats, sont apparemment faciles à établir, mais difficiles à maintenir et à faire progresser. Les échanges se font essentiellement de façon verticale, car au niveau horizontal ou local, les relations et les formes de coordination avec les autres acteurs sont encore embryonnaires et connaissent certaines difficultés de fonctionnement et d'efficacité.

Au sein des organisations se créent de nouvelles solidarités. En **France** par exemple, les associations favorisent la rencontre entre habitants originaires de la région et néo-ruraux. En **Grèce**, les associations culturelles sont celles qui ont réussi à maintenir vivante la relation des citadins et de la diaspora à leur lieu d'origine et vice-versa. Grâce à l'existence de ces associations, les villages restent plus ou moins « présents » dans les centres urbains. Au fil du temps, les organisations se sont transformées, passant d'un statut de simples organisatrices de rassemblements et fêtes en agents qui exercent une influence réelle sur le devenir de leurs villages d'origine. Elles organisent ainsi des congrès, des comités et des conseils visant à intervenir de façon précise dans les événements locaux de leur village ou arrondissement d'origine.

A travers la mise en œuvre de projets de développement et leurs implications dans la valorisations de ressources (économiques, culturelles ou naturelles) du territoire sur lequel elles interviennent, de nombreuses organisations sont reconnues comme des partenaires légitimes par la société rurale locale ou par les institutions publiques (collectivités territoriales, administration locale...). Les liens qu'elles tissent avec les autres acteurs, à la faveur de ces projets de développement, favorisent la constitution de pouvoirs de négociation et contribuent ainsi au processus de construction de la société civile rurale.

Dans les pays du Nord de la Méditerranée, les politiques communautaires et les changements institutionnels qui les ont accompagnées ont eu des effets importants sur la structuration générale des acteurs du développement rural, particulièrement en France. Les politiques communautaires ont agi à un double niveau : elles ont, d'une part, favorisé l'émergence de nouvelles associations et, d'autre part, la mise en relation et l'implication de plusieurs associations dans le cadre de projets de développement communs. Elles ont contribué à créer un climat plus favorable au développement des relations entre acteurs, ont généré la constitution de réseaux au sein desquels des logiques différentes parviennent à s'accorder et ont stimulé leur implication dans des démarches de développement communes. A travers les programmes communautaires, et notamment les programmes LEADER, la participation et la structuration semblent avoir été renforcées, par le biais d'actions communes. La plupart des associations ont, en effet, pris conscience que le développement de leurs activités ou que la contribution qu'elles espèrent apporter au développement du territoire, ne peut s'inscrire que dans une perspective de collaboration et de partenariat avec les autres acteurs locaux. Si certains partenariats se limitent à des flux financiers ou d'information, il est intéressant de souligner que ce type de relations s'envisage de plus en plus

fréquemment dans le cadre d'une définition commune des objectifs, des tâches et des responsabilités. On s'oriente dans ce cas vers une administration commune des projets.

Dans les pays du Sud de la Méditerranée, le partenariat avec des institutions étrangères est considéré comme l'un des principaux acquis des associations. Au Maroc, le partenariat avec une association étrangère, par-delà sa contribution matérielle, permet aux associations de communiquer une image crédible et d'utiliser cette image dans ses négociations avec les institutions étatiques, commune rurale et autorités provinciales. En revanche, l'expérience de partenariat avec certaines institutions étatiques est appréciée plus sévèrement. Elle est jugée peu efficace, car souvent les efforts de négociation investis ne se traduisent pas réellement par des réalisations concrètes. Les institutions étatiques n'honorent pas toujours leurs engagements, et les accords passés restent au stade de promesses pendant longtemps faute de cadres législatifs et financiers.

Dans de nombreux pays, au Nord comme au Sud, divers programmes mis en œuvre ont permis à nombre de ces acteurs collectifs de passer dans une sphère politique plus large, en leur permettant d'être présents au sein des différentes instances décisionnelles (commissions techniques départementales, comités départementaux et régionaux de programmation) ou consultatives.

Quelques contraintes pèsent cependant sur ces organisations rurales, les empêchant d'exprimer pleinement leurs atouts. En effet, le rôle de ces organisations reste majoritairement consultatif. La légitimité des interventions est toujours à réaffirmer auprès du pouvoir politique ou des institutions publiques ; elles ne sont jamais assurées d'être reconnues durablement, sur le plan institutionnel, comme des interlocuteurs indispensables. Si l'on commence à accepter la légitimité associative à agir dans le domaine du développement rural, une meilleure reconnaissance nécessite que les associations démontrent en permanence l'intérêt de leur contribution. Plusieurs organisations ont en effet signalé qu'il fallait très souvent « s'imposer », « faire le forcing » pour participer à l'élaboration et la mise en œuvre des projets collectifs.

En général, les associations ne sont pas conviées comme partenaires de la conception de programme de développement. Elles sont identifiées par l'offre de services qu'elles proposent et non du fait de la connaissance qu'elles ont de leur public. Malgré des avancées significatives, il faut effectivement signaler que l'implication des acteurs non institutionnels est encore fragile. La question de la participation des acteurs est également conditionnée par des problèmes de sensibilisation et d'information insuffisantes et de faible formation de ces derniers, de telles actions étant assez difficiles à mettre en œuvre. De toute évidence, associations et collectivités locales ont besoin les unes des autres : les associations permettent de mobiliser la population, de repérer la demande sociale, mais ces dernières voient leur légitimité confortée par le soutien moral et financier des élus. On constate que les relations entre les collectivités et les associations se nouent

dans le cadre d'opérations qui peuvent relever de trois objectifs majeurs : pour promouvoir et animer, pour rendre des services (il s'agit des prestations aux individus dans le domaine social, culturel), pour participer aux décisions qui intéressent la collectivité. Mais malgré l'évolution des pratiques, la résolution des problèmes de coordination entre ces deux groupes d'acteurs n'est pas encore garantie.

Dans la configuration actuelle de développement des organisations rurales en Méditerranée, les collectivités locales cherchent naturellement à tirer le meilleur parti du tissu associatif local. Dans cette optique, deux orientations semblent se dessiner : certaines collectivités territoriales considèrent la vie associative comme facteur d'amélioration des performances de la collectivité tandis que d'autres auraient davantage tendance à y voir un facteur de ce qu'on pourrait appeler « l'approfondissement démocratique » ou l'apprentissage à la démocratie locale.

Dans la majorité des cas, toutes les formes d'organisations rurales sont confrontées à des problèmes de ressources (financières ou humaines) qui limitent leurs capacités à promouvoir le développement rural.

### **4.3 - Les défis : des ressources financières et humaines limitées et un processus de décentralisation inachevé**

Dans la plupart des pays méditerranéens, les organisations rurales évoquent en premier lieu les fortes contraintes financières auxquelles elles sont confrontées.

#### **4.3.1 - Les ressources financières**

La situation financière des organisations de développement rural est cruciale car elle conditionne souvent, d'une part, les possibilités d'action de ces organisations et représente, d'autre part, un indice sérieux pour leur durabilité. Or, le constat fait par la plupart des pays du Sud de la Méditerranée, mais aussi parfois du Nord, est que de nombreuses organisations sont victimes d'une fragilité financière.

Il faut souligner que les ressources financières accordées aux organisations rurales dans les pays du Nord de la Méditerranée ont été un puissant moyen de développement. C'est précisément le cas des associations mais aussi des groupements dont l'émergence est liée à un programme/subvention (LEADER).

Il a été observé un renforcement important des associations dès lors que se sont mis en place les programmes LEADER. Il faut aussi noter que l'appui budgétaire a souvent placé les organisations rurales en situation de dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

En **Espagne**, les initiatives communautaires et les financements des projets de développement qui les accompagnaient ont joué un rôle considérable dans le

mouvement de création de nouvelles organisations. Les bénéficiaires se sont en effet organisés afin de tirer profit des opportunités que la politique communautaire offrait au milieu rural. L'on fait observer aussi que les instances publiques centrales gardaient un degré élevé d'intervention dans ces projets mis en œuvre. Ceci était justifié, pour l'essentiel, dans le fait, très important, qu'une partie non négligeable des programmes était financée par elles<sup>66</sup>. L'organisation des agents autour des GDR s'est faite seulement parce qu'elle était une condition *sine qua none* pour l'obtention de ressources financières. De fait, certains membres de ces organisations rurales reconnaissent que la fin de ces programmes de financement exogène risquent à l'avenir d'entraîner inévitablement la disparition d'une grande partie d'entre elles.

En **France**, la situation des associations est hétérogène selon qu'elles sont plus ou moins bien intégrées dans le circuit institutionnel leur permettant de bénéficier de subventions. Leur capacité à capter des fonds, à maîtriser les procédures et les gisements de fonds budgétaires constituent un facteur de performance sociale et économique qui favorise leur viabilité et leur pérennité. Cette capacité est très souvent liée aux possibilités de mobilisation des expertises et de la nature des ressources humaines en général.

En **Albanie** également, les organisations rurales ont de graves difficultés économiques qui rendent leur pérennité incertaine. Leur création étant souvent liée à un projet financé par des organismes internationaux, ces organisations disparaissent généralement à la fin du projet, faute de nouveaux financements. La dépendance financière forte des organisations rurales, par rapport aux structures centrales et au budget du gouvernement, affecte le niveau de leurs interventions et/ou de leurs champs d'activité.

Les chambres d'agriculture, les organisations de producteurs et les associations rurales en **Algérie**, au **Maroc** ou en **Tunisie** sont très dépendantes de l'administration étatique. Elles le sont en matière de patrimoine : les locaux qu'elles occupent leurs sont concédés par l'Etat. Elles le sont en matière de ressources financières. Leur fonctionnement dépend en grande partie des subventions ou de crédits publics.

Les ressources humaines constituent un autre élément déterminant pour le fonctionnement des associations en milieu rural ; elles permettent notamment de compenser la faiblesse des moyens financiers de certaines associations. Ainsi, la

---

<sup>66</sup> En ce qui concerne les mesures considérées dans le Règlement de Développement Rural, le Ministère de l'agriculture du gouvernement espagnol apporte 50 % du financement et 50 % provient de la Communauté Autonome. L'apport du Ministère permet l'application d'une politique de développement rural dans tout le territoire national, mais en même temps, limite dans une certaine mesure la liberté de décision des communautés autonomes (CC.AA) .

présence d'un personnel motivé et qualifié est essentielle pour le dynamisme, voire la survie de ces associations.

#### **4.3.2 - Les ressources humaines**

Deux aspects majeurs sont à signaler. Il y a, d'un côté, l'existence d'une nouvelle élite rurale (souvent plus jeune et intégrant davantage l'élément féminin) qui est le produit de la scolarisation; les élus, les dirigeants des associations professionnelles, des associations de jeunes ruraux ou de femmes sont plus instruits. Il faut signaler, d'un autre côté, un *continuum* entre zones rurales et zones urbaines relativement marqué dans les pays méditerranéens qui favorise, par certains aspects, la mobilisation des ressources humaines, au profit des associations rurales. Si les élites rurales –notamment dans les pays du Sud de la Méditerranée- ne résident pas toujours dans les zones rurales, elles conservent avec leur milieu d'origine (leurs villages en particulier) des liens relativement étroits. Les élites et les populations circulent entre la ville et leur village d'origine, elles y séjournent pendant les vacances ou s'y retirent pour leur retraite. De jeunes diplômés au chômage, faute d'emploi ou de travail en ville, reviennent dans leurs village d'origine. Ces phénomènes ont contribué à améliorer le potentiel en ressources humaines des zones rurales, et les associations rurales recrutent une partie de ces élites formées pour développer leur projets.

En **Albanie**, si les organisations nationales ou régionales sont mieux dotées en ressources humaines, ce sont les associations de producteurs, les organisations paysannes locales et les organisations non formelles coutumières qui enregistrent un déficit en personnel ou dirigeants qualifiés.

En **Egypte**, les structures sociales et le mode de vie dans les nouveaux établissements humains se différencient radicalement des communautés traditionnelles installées depuis des millénaires dans les anciennes zones rurales. Dans les nouvelles communautés installées sur les nouvelles terres, la population est plus jeune et surtout plus instruite, et des phénomènes de professionnalisation se manifestent en leur sein. Ce phénomène ne doit pas masquer qu'il existe dans les organisations rurales un fort déficit de cadres formés. Pour pallier à ces insuffisances, de nombreuses associations, notamment dans les régions rurales du Nord, tentent d'améliorer leurs capacités par la mise en œuvre de programmes de formation, et engagent des animateurs de développement hautement qualifiés (ingénieurs, jeunes diplômés spécialisés en développement local). Des centres de formation viennent souvent appuyer les initiatives des agents du développement local rural.

Ces facteurs conjugués aux efforts de formation assurés par des organismes spécialisés contribuent, au Nord comme au Sud, à assurer un processus de

professionnalisation au sein des organisations<sup>67</sup>. Ce processus devra passer par le développement d'une expertise en matière de gestion, de fonctionnement, d'animation, de suivi et d'évaluation des projets de développement. La formation visant l'amélioration du capital humain sera un facteur décisif dans le renforcement des compétences de ces organisations.

#### 4.4 – Conclusion : contraintes et perspectives

Des transformations politiques libéralisant l'espace public ont offert un cadre légal favorisant la liberté d'association dans de nombreux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Au Nord, on a assisté à un véritable renouveau du développement rural qui s'est affirmé par l'intégration, sur le plan institutionnel, de préoccupations concernant l'avenir du monde rural. L'émergence et/ou l'essor d'un réseau ramifié d'organisations offertes par ces nouvelles politiques de développement rural ont multiplié les possibilités d'action autonome des acteurs sociaux dans la vie locale. Le dynamisme organisationnel observé autour de ces activités a été l'expression de nouvelles aspirations des régions et de démarches territoriales promues par les populations et les collectivités locales comme réponse au processus de mondialisation et aux effets qui l'accompagnent. Ce dynamisme organisationnel s'est inscrit également dans une tentative de construction de cadres de négociation et d'action afin d'intervenir plus efficacement sur le développement d'une zone rurale. Le foisonnement des organisations rurales a été la traduction d'un mouvement de recomposition des rapports sociaux et de restructuration des relations existantes entre la société rurale et la société globale. Le développement du mouvement associatif, la création des coopératives, des groupes d'action locale ou des groupes de développement rural, a enfin contribué à faire émerger la société civile rurale et à engager les populations de ces zones rurales dans un processus d'apprentissage à la démocratie locale. Les modes de gouvernance locale, qui ont associé et impliqué de nouvelles élites, se sont appuyés et/ou ont réactivé également les formes traditionnelles d'organisation des sociétés rurales (assemblées de villages, réseaux familiaux, diaspora...) exprimant ainsi une forte capacité d'adaptation aux réalités du milieu rural.

Le cadre institutionnel local ou national n'a toutefois pas réglé *la pression financière*, qui reste la plus forte contrainte. Les associations doivent

---

<sup>67</sup> Trois types de fonctionnement des organisations rurales se sont dégagés. Le premier type, que nous rencontrons notamment plus fréquemment dans les pays du Nord, fonctionne avec des salariés et un personnel de professionnels permanents recrutés et payés par des associations qui disposent dans ce cas de ressources financières suffisantes. Les animateurs sont généralement bien formés et leur présence est indispensable au dynamisme voire au maintien de l'association. Ces associations sont généralement celles qui mènent des activités de grande envergure, le plus souvent à l'échelle du département ou d'une région. Le deuxième type de fonctionnement des associations est caractérisé par un nombre limité de salariés permanents et où l'on observe une forte adhésion des adhérents qui accomplissent, à titre bénévole, l'essentiel des activités. Le troisième type est caractérisé par l'existence de motivations fortes de membres fondateurs, de leur dynamisme pour mobiliser des ressources financières et des adhérents autour de projets locaux.

perpétuellement développer des efforts pour éviter la sanction financière qui les ferait disparaître. La dépendance financière forte des organisations rurales par rapport aux structures centrales et au budget des structures gouvernementales affecte leur niveau d'intervention et/ou leurs champs d'activité et détermine à terme leur viabilité et leur pérennité.

L'autre contrainte demeure celle du *déficit de formation et d'information des acteurs de base*. Elle limite les capacités de mobilisation des expertises et du capital humain en général. En effet, l'existence de ressources humaines qualifiées est parfois essentielle pour le dynamisme, voire parfois la survie de ces associations. La vie de certaines associations repose sur un leader ou un animateur dynamique, ce qui fragilise l'organisation sur la durée. Le degré d'activité des associations dépend de leur capacité à gérer des projets (en terme d'identification, de réalisation et d'évaluation), et à maîtriser les procédures pour solliciter des subventions auprès de l'administration ou auprès de bailleurs de fonds étrangers. Ce manque de formation et d'expérience qui constitue un handicap majeur est aggravé, notamment dans des zones rurales du Nord de la Méditerranée, par l'existence de populations vieillissantes. Le déficit de qualification et de formation des hommes a des conséquences sur l'exercice des responsabilités collectives ou individuelles au sein des organisations rurales existantes.

Par ailleurs, les associations et organisations rurales sont souvent soumises à la question de la légitimité vis-à-vis de l'environnement local : elles doivent souvent gagner la reconnaissance des adhérents ou de la population locale pour pouvoir poursuivre l'action collective. Elles doivent faire face à *la rigidité de l'administration* et des différents agents ayant des positions et des intérêts acquis antérieurement. Dans les pays du Sud ou de l'Est de la Méditerranée, le caractère incomplet ou inachevé des processus de décentralisation constitue un frein au développement des organisations rurales. Certaines sont parfois victimes de détournement au profit de leurs dirigeants et/ou de certains groupes sociaux ou de la constitution d'un réseau de clientèle politique. Elles s'avèrent dès lors peu représentatives de l'ensemble du monde agricole, en particulier des agriculteurs et des ruraux pauvres.

Le dernier problème, étroitement lié aux ressources, a trait aux *capacités et au capital social* accumulés par les organisations rurales. Les relations qu'entretiennent les organisations démontrent parfois qu'elles se sont constituées un capital social appréciable en s'appuyant sur les dispositifs institutionnels existants qui leur ont permis de renforcer les liens sociaux permettant à différentes catégories de population d'agir ensemble.

## ***Conclusion générale***

### **1 - Libre-échange, compétitivité des territoires et pauvreté rurale**

Les changements découlant de la mondialisation placent le développement rural et l'avenir des régions rurales méditerranéennes sous de nouvelles perspectives. Les débats, qui agitent actuellement les enceintes et forums internationaux sur la multifonctionnalité de l'agriculture ou sur le développement durable, en sont une illustration. Le thème du développement rural a pris une dimension toute particulière parce que l'agriculture n'est plus considérée comme le moteur unique du développement rural ; de nouveaux pôles d'activités (industrie et services) sont nécessaires pour promouvoir dans les espaces ruraux l'emploi, accroître les richesses et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales.

Dans les pays du Sud de la Méditerranée, la mondialisation et la perspective du libre-échange posent fondamentalement, d'une part, la question de la lutte contre la pauvreté rurale impliquant des mécanismes de transfert de richesses vers les plus pauvres, et d'autre part, la reconnaissance d'une plus grande protection du secteur des petites ou des moyennes exploitations agricoles orienté vers la production des matières premières stratégiques du point de vue de la sécurité alimentaire des populations locales et l'amélioration de leurs niveaux de productivité.

Dans les pays du Nord, la nécessaire recherche de compétitivité pour chacun des territoires ruraux engagés dans un processus de développement conduit à envisager le développement de leurs capacités d'innovation, d'adaptation et de régulation. La cohésion sociale, l'amélioration du bien-être et le renforcement des aménités économiques des territoires constituent une dimension nécessaire pour réaliser cet objectif. Par ailleurs, si un processus de construction territorial efficient, équitable, voire durable, apparaît comme « le résultat... issu des stratégies des acteurs, de mécanismes collectifs d'apprentissage et de dynamique de proximité » (Pecqueur, 1999), le renforcement de leur compétitivité impose d'identifier des « proximités » géographiques, économiques, sociales, culturelles ou d'intérêts, susceptibles de favoriser ou d'amplifier au niveau de différents groupes d'acteurs ruraux cette aptitude à l'innovation, à la valorisation de ressources et au développement d'activités économiques.

Les enjeux actuels du libre-échange pour les zones rurales sont de renforcer la compétitivité de leurs territoires et d'affronter la concurrence, tout en assurant une durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle. L'approche intégrée et multisectorielle qui est promue par les politiques rurales (au Nord comme au Sud) vise particulièrement la capacité des acteurs à retenir un maximum de valeur ajoutée sur leur territoire, en créant ou en renforçant les liens entre secteurs et en

combinant les ressources pour valoriser le caractère spécifique des produits et des services.

Si des progrès ont été réalisés dans certaines régions (du Nord de la Méditerranée en particulier), il reste clair que les structures agraires, les techniques et les modes de gestion qui dominent dans la grande majorité des zones méditerranéennes ont une influence majeure sur la productivité et la compétitivité du secteur agricole. Les processus de diversification (tourisme rural, installations de PME, activités récréatives) et d'innovations économiques ou commerciales restent toutefois limités et les niveaux d'équipement (réseaux d'information et de communication, informatique, services publics) accusent des retards qui réduisent le degré d'attractivité des territoires ruraux. Dans les pays du Sud, la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics ne s'est pas accompagnée de la promotion et du soutien à la réalisation d'activités économiques en mesure de générer des revenus acceptables pour les populations, particulièrement pour les jeunes, et de favoriser leur stabilisation. A l'exception des politiques agricoles qui ont visé aussi bien l'aménagement de l'espace que l'amélioration des revenus des agriculteurs, de nombreuses interventions publiques n'ont pas eu de dimension économique suffisamment forte et ont été parfois pensées par rapport aux besoins et préoccupations des populations des zones urbaines. Les dispositifs de soutien à la création d'entreprises et à l'emploi illustrent cet état de fait.

Le décalage entre tradition et recherche d'activités nouvelles au sein du milieu rural affecte en particulier les femmes. Traditionnellement, leur insertion, en terme économique, concernait presque toujours des activités liées à l'exploitation agricole ou certains secteurs de l'artisanat qui ont connu une déprime lente et continue. La recherche de nouvelles activités dans la valorisation des productions agricoles et de nouveaux relais de commercialisation pour les produits artisanaux constituent des pistes de travail complémentaires aux autres actions plus générales en faveur des femmes rurales et à leur meilleure participation à la vie sociale.

On peut penser que les chefs des exploitations de nature capitalistique déjà engagés dans la voie de la modernisation pourront faire face à la libéralisation des échanges, et donc à la concurrence, par des efforts accrus de productivité<sup>68</sup>. Mais la libéralisation des échanges risque probablement aussi d'aggraver la pauvreté dans de nombreuses régions rurales et concerne la masse des petits producteurs ruraux, sans moyens financiers et sans formation. Ceci pourrait se traduire par une accentuation de l'exode rural avec toutes les conséquences connues : paupérisation des périphéries des villes, risque de troubles sociaux, instabilité politique.

---

<sup>68</sup> Voir les conclusions de l'étude CIHEAM sur les soutiens à l'agriculture déjà citée.

## 2 - Approfondir (ou enrichir) le changement de paradigme écologique et économique du développement rural

Le développement agricole, résultant de la spécialisation agricole des espaces ruraux, n'est plus considéré dans les pays du Nord de la Méditerranée comme suffisant pour assurer la pérennité de territoires dont certains se sont retrouvés marginalisés par la modernisation de l'agriculture. La *multisectorialité*, liée à notre époque à la diminution du poids relatif de l'agriculture dans le monde rural, le processus de *territorialisation* du développement dans le cadre de la construction de nouveaux espaces et la participation active des acteurs locaux à ce processus, la *multifonctionnalité* des espaces ruraux et de l'agriculture, la *diversification* des activités économiques et la *durabilité* des processus de valorisation des ressources sont les nouveaux concepts qui définissent les approches et cadres théoriques du développement rural.

*Le changement de paradigme écologique* constitue la première modification du cadre d'analyse du développement rural dans les pays du Sud. Les relations entre population, économie et environnement dans les zones rurales posent des problèmes complexes : *pression démographique, surexploitation des ressources et pauvreté* au Sud, *dévitilisation des espaces et dégradation des ressources* au Nord.

Au Sud, l'accroissement démographique et la dégradation de l'environnement ne sont pas les seules explications aux transformations du monde rural<sup>69</sup>. Elles ont mis en évidence que la croissance rapide de la population peut aussi bien s'accompagner de dynamiques agraires régressives (recul des techniques et dégradation de l'environnement) que progressives, avec une gestion plus durable des ressources naturelles. Les enseignements tirés des expériences et des pratiques de gestion du couple population/environnement doivent donc inciter les gestionnaires à faire évoluer les cadres de pensée et les visions qui sous-tendent leurs actions. Dans l'approche des rapports entre les sociétés et leurs milieux, il est important de savoir que si la logique de l'occupation et/ou de l'exploitation de l'espace par des collectivités humaines est liée à l'espace écologique, elle est loin de suivre les règles du système écologique (capacité de résilience de certains milieux naturels). L'état des techniques, de l'utilisation qu'une société a de ses ressources, n'est pas immuable et la capacité de survie n'est pour ainsi dire jamais liée exclusivement aux ressources naturelles d'un territoire géographique donné. Les échanges économiques et commerciaux élargissent les possibilités locales, ce qui signifie, en d'autres termes, qu'il n'y a pas toujours coïncidence entre *l'espace habité par une population et l'espace de ses ressources*. Un des intérêts majeurs des programmes conduits dans un certain nombre de pays (Maroc, Tunisie ou Algérie, Egypte, Liban mais aussi la Grèce ou la Turquie) a été de mettre en évidence une typologie complexe des modes d'interaction entre population et environnement.

---

<sup>69</sup> Matthieu, P. (1998). Population, pauvreté et dégradation de l'environnement en Afrique, fatale attraction ou liaisons hasardeuses. *Nature, Sciences et Sociétés*, Vol 6 n° 3 pp 27-34.

L'augmentation de la pression démographique a incité les populations à modifier leurs comportements par la mobilité, les migrations et la recherche d'activités et de revenus extérieurs, par le réinvestissement des ressources monétaires accumulées ailleurs et placées dans la valorisation des milieux fragiles. Tout le problème des décideurs est alors d'intégrer cette mobilité permanente à l'action, en décrétant les appuis et les mesures d'accompagnement qui peuvent se révéler efficaces dans le desserrement des contraintes<sup>70</sup>.

*Le paradigme socio-économique* doit intégrer la rationalité intrinsèque des organisations paysannes et des agricultures familiales. Il faut signaler que, dans la quasi-totalité des régions méditerranéennes, on est en présence d'un univers marqué par l'importance des exploitations agricoles et d'entreprises familiales. Le mode de régulation de l'entreprise familiale est régi par le principe de solidarité dans lequel les calculs individuels fondés sur les rapports coûts/bénéfices n'ont qu'un rôle accessoire. Les groupes familiaux résistent mieux aux crises et s'adaptent plus facilement aux changements. Une meilleure compréhension de l'organisation familiale dans la définition des politiques publiques permettrait de définir des mesures mieux adaptées à un tel cadre d'organisation du travail.

### **3 - La mise en place de nouveaux outils de gestion de la relation société/milieu naturel/système économique et la promotion de la recherche/développement**

*Une véritable cartographie des connaissances des régions rurales méditerranéennes doit être élaborée*, qui embrasserait les domaines les plus divers concernant les situations des agricultures et les politiques de développement rural et de lutte contre la dégradation des ressources naturelles. Afin de rendre opérationnels les connaissances et les résultats de la recherche, il est important de veiller à organiser les canaux de la communication entre les chercheurs et les décideurs. Si les institutions de recherche dans les pays du Nord de la Méditerranée ont une longue expérience dans le domaine de la mobilisation des cadres intellectuels pour préparer ses décisions en matière de politiques publiques agricoles et rurales, il convient de signaler des évolutions dans les attitudes des gouvernements d'un certain nombre de pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée vis-à-vis des chercheurs. Le Maroc a ainsi procédé à une vaste consultation sur les stratégies de développement rural et a impliqué les chercheurs nationaux ou experts

---

<sup>70</sup> Sur l'enchaînement entre accroissement démographique, pauvreté et dégradation de l'environnement, les instruments d'analyse véhiculés par les notions de « dégradation », de « surpopulation » et même de « développement durable » n'ont, en fait, de sens que temporairement et localement. La vision statique qu'ils expriment rend très mal compte des interactions permanentes entre, d'une part, des hommes, leurs territoires, leurs techniques, leurs organisations et décisions politiques, économiques, sociales, et, d'autre part, leur environnement biophysique. Les caractères fluctuants et imprévus de l'interface milieux/sociétés étant l'expression de son caractère indéterminé, l'avenir ouvre des possibilités qui ne peuvent être enfermées dans des modèles uniques et des solutions générales.

internationaux (printemps de l'année 1999). Le gouvernement algérien a également sollicité le secteur de la recherche dans l'élaboration de son dernier programme de développement agricole et rural. Cette pratique de concertation avec le secteur de la recherche est plus avancée en Tunisie et en Égypte.

Mais la nécessité *du lien entre système de formation/recherche et demande sociale des populations rurales*, tant en termes d'appui institutionnel, d'innovations techniques ou organisationnelles, qu'en termes d'outils de gestion, suppose la mise en place de programmes de formation des acteurs qui participent au développement rural (organisations professionnelles, associations de femmes, des jeunes, coopératives, agences de développement, agents des collectivités territoriales...).

Il faut aussi imaginer des observatoires de suivi des politiques et des outils de pilotage économique de l'économie rurale avec un triple objectif : (i) analyser en temps réel les effets de la libéralisation des marchés, (ii) développer les capacités de réponse et d'anticipation aux aléas climatiques et aux risques économiques, (iii) améliorer les outils d'analyse et de suivi évaluation eux-mêmes.

Enfin, pour conforter les politiques de gestion de l'eau face à l'ouverture des marchés, des besoins en recherche sur les économies d'eau sont impératifs quand on considère la situation critique qui prévaut dans un certain nombre de pays méditerranéens.

Les nouvelles fonctions, les nouveaux métiers, les nouvelles productions et services réalisés par les territoires ruraux du Nord de la Méditerranée, ouvrent de nouveaux domaines à la formation et à la recherche. Les élites émergentes dans les zones rurales du Nord (néo-ruraux) constituent des acteurs dont les savoirs et savoir-faire peuvent être aujourd'hui utilement mobilisés pour renouveler les connaissances et construire des outils innovants et adaptés aux besoins de ces zones. Il s'agit dans ce cadre de créer les programmes et cadres d'expression de ces nouvelles potentialités, de capitaliser les connaissances de ces nouvelles élites et les articuler avec les résultats des productions scientifiques extérieures au monde rural pour les mettre efficacement au service du développement.

#### **4 - Achever la décentralisation des institutions et assurer la transition vers une gestion contractuelle du développement rural**

Le paysage institutionnel en milieu rural s'est diversifié avec la mise en place des stratégies de développement rural durable, dans la grande majorité des pays de la Méditerranée. Le retour en force de ces organisations rurales sur le terrain traduit la volonté des Etats de changer de mode d'intervention en milieu rural en favorisant la création de formes de médiation entre les populations rurales, d'un côté, et l'appareil administratif en charge de la politique de développement agricole et rural, de l'autre. Une politique d'encouragement à l'émergence et au renforcement des organisations rurales a été mise en oeuvre. Il reste que la

*réorganisation des institutions dans le sens de la décentralisation* qui est un impératif économique urgent et essentiel est un processus inachevé, notamment dans les pays du Sud de la Méditerranée. C'est sans doute une nouvelle culture de l'administration publique qui doit naître dans ces pays, si l'on veut éliminer les dysfonctionnements, réduire les coûts d'intervention des opérateurs publics ou privés. Dans cette perspective, un effort de coordination entre les institutions doit être réalisé. L'appui au développement rural, à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ne sera efficace qu'à condition que les programmes et les projets attachent plus d'intérêt aux populations et à leurs territoires. Il s'agit aussi de s'appuyer sur les autorités locales, de créer une synergie entre tous les acteurs du développement rural et de créer les conditions propices à l'établissement de relations contractuelles entre l'Etat, les collectivités locales et les populations rurales (contrats de plans par territoire dans le cadre d'une approche territoriale de la proximité...), pour mettre en œuvre les objectifs d'une politique d'aménagement du territoire qui sauvegarde l'identité et la spécificité des territoires ruraux, valorise leurs ressources naturelles, humaines et culturelles, et accroît leur attractivité et compétitivité.

Une stratégie de développement rural efficace doit concevoir la décentralisation comme un processus progressif de transfert de fonctions, de ressources et de pouvoirs de décision, en suivant le rythme permis par le renforcement institutionnel concomitant à la décentralisation. C'est sans doute une des conditions pour que le changement de gouvernance soit durable. La recherche d'une meilleure distribution des responsabilités entre les différentes composantes des zones rurales doit être entreprise. Celle-ci ne peut pas simplement venir d'une vision d'aménagement imposée par le haut aux populations rurales, comme il serait risqué de tout abandonner aux initiatives locales. Un équilibre entre les excès d'un centralisme administratif et les risques d'éparpillement des nombreuses attentes locales doit être trouvé. Il ne peut être que la résultante d'une négociation autour des problèmes à traiter, et d'un renforcement des institutions et des organisations de la société civile rurale qui devrait figurer comme un objectif central des politiques publiques.

Cet équilibre serait ainsi le produit de *relations contractuelles*, mode d'intervention permettant de formaliser un compromis entre, d'une part, les intérêts des populations rurales locales, et d'autre part, les objectifs de la puissance publique. Cette transition vers une gestion contractuelle doit intégrer en particulier : i) la promulgation de législations favorisant la liberté d'intervention des organisations et des associations rurales, ii) des politiques à caractère social améliorant les conditions de vie et d'emploi des populations rurales (aides à la consommation et à l'emploi pour lutter contre la pauvreté en milieu rural), iii) des politiques d'accès aux services non marchands, des politiques de régulation et d'organisation des marchés des biens et services marchands. La promotion de ce mode de gestion contractuelle présuppose, il faut le souligner, une administration économiquement performante et techniquement experte.

La décentralisation mise en œuvre dans les pays du Nord, selon des rythmes plus ou moins avancés selon les pays, favorisent aujourd'hui les convergences entre les politiques européennes de développement rural et les politiques nationales. L'application du *principe de subsidiarité* a aussi facilité les processus d'apprentissage individuels et collectifs des acteurs impliqués dans les programmes de développement locaux. Les dispositifs institutionnels restent toutefois souvent complexes et la multiplication des cadres d'intervention et des structures d'élaboration, de suivi ou de contrôle des projets locaux, font obstacle à la coordination et à la maîtrise des actions, et augmentent par ce fait les coûts de transaction des opérations de développement rural. L'apprentissage collectif de la décentralisation effective initié depuis les années 1990 est loin d'être achevé même si d'énormes progrès ont été réalisés. La simplification des procédures et des cadres institutionnels constituent à l'avenir des moyens pour améliorer les modes de gouvernance rurale locale.

### **5 - La promotion des échanges entre zones rurales et de la coopération internationale**

Il est urgent de développer des actions concertées, d'une part, entre les pays de la région, et d'autre part, entre les organisations à l'échelle régionale ou internationale. Les pays doivent échanger leurs expériences et mettre en commun leurs acquis. Le *programme d'initiative communautaire* (PIC) de coopération transfrontalière mis en place dans la nouvelle politique agricole (Interreg de l'Agenda 2000) vient consolider dans les pays du Nord les échanges transnationaux amorcés dans les années 1990 dans le cadre des programmes LEADER. Des actions concertées (*Medrap* sur les questions de désertification), des réseaux (*Euromontana* sur les zones de montagnes, AIFM-Association Internationale de la Forêt Méditerranéenne) et des groupes de réflexion se sont constitués. Ils contribuent à socialiser les connaissances et à mutualiser les savoirs-faire dans le domaine du développement des régions rurales européennes. Des expériences de coopération sont également amorcées entre des zones rurales de pays de la rive Nord de la Méditerranée et des zones rurales de la rive Sud. Des groupes d'action locaux ont par exemple développé des contacts avec leurs homologues tunisiens, algériens, marocains, égyptiens, libanais, turcs, grecs et albanais, sur les expériences de développement rural<sup>71</sup>. Les accords d'association et les projets MEDA, financés par l'Union Européenne, devraient permettre de les étendre, d'autant plus qu'ils sont eux-mêmes encouragés dans le cadre d'autres programmes européens comme le programme LEADER. Il y a, enfin, les opportunités offertes par les propositions de conférences Euro-Méditerranéennes. Celle de *Venise* (novembre 2003), en particulier, proposait la création d'un programme régional

---

<sup>71</sup> Cf. le programme de recherche/développement « Innovation rurale en zones difficiles » (irzod) qui lie des institutions de recherche/développement (IAM-Montpellier, IRA de Medenine), des acteurs du développement rural (Hérault 34 et des associations locales tunisiennes). Des initiatives similaires de coopération sont mises en oeuvre entre des collectivités territoriales, des associations de développement et les administrations locales ou régionales entre l'Algérie et la France, la Grèce et des partenaires albanais, égyptiens, turcs et libanais.

spécifique comportant trois volets (le développement rural durable, la qualité des produits agricoles et l'agriculture biologique)<sup>72</sup>. Enfin, la Commission Européenne a récemment décidé (septembre 2004) de simplifier les outils de coopération. *L'instrument européen de voisinage et de partenariat* remplacera dans le futur MEDA (1995-2006) et introduira notamment une composante consacrée à la coopération transfrontalière, au développement rural intégré et aux échanges de savoirs et de savoirs-faire entre les zones rurales de l'espace euro-méditerranéen.

Les politiques de coopération régionales gagneraient ainsi à traduire en actions les orientations favorables à un développement rural soutenable susceptible d'apparaître comme exemplaire et à prévoir les moyens financiers et humains pour les ancrer durablement sur le terrain.

---

<sup>72</sup> Il convient de noter également la réunion ministérielle à mi-parcours de Dublin (mai 2004) qui invite l'Union Européenne à étendre la coopération régionale aux aspects non commerciaux tels que le développement durable, l'agriculture biologique et les indications géographiques.

## **PARTIE II**

# **Analyses sectorielles et nationales**

Gérard MICLET, ENSA Montpellier (France)  
Slimane BEDRANI, INA Alger (Algérie)  
Giulio MALORGIO, Università di Bologna (Italie)  
Pere OLIVER, Centro Oceanografico de Baleares, Instituto Espanol de Oceanografia,  
Palma de Mallorca (Espagne)

## **5 Les agricultures méditerranéennes dans leurs économies**

### **5.1 – Les économies des pays méditerranéens en 2003**

#### **5.1.1 - L'environnement international**

Si l'année 2002 a été fortement marquée par les conséquences du 11 septembre 2001, l'année 2003 l'a été par la guerre en Iraq. L'épidémie du SRAS a aussi eu un effet non négligeable sur les échanges mondiaux. Malgré ces événements et les incertitudes qu'ils ont provoqués, au cours de leur réunion de mai 2004, les ministres des finances des pays du G8 déclarent que « la reprise avance rapidement, avec une croissance mondiale de 4 à 4,25 % en 2003 et 2004, le meilleur taux de croissance de l'économie mondiale au cours des quinze dernières années ». En fait, selon certaines sources, l'économie mondiale a connu en 2003 un taux de croissance d'environ 2,9 %, le même qu'en 2002 (OCDE), selon d'autres sources, la croissance aurait été de 3,3 % (Commission Européenne).

Les pays qui ont le plus profité de la croissance ont été les USA et les pays asiatiques, l'Europe connaissant la croissance la plus faible (0,4 % d'après la Commission Européenne). L'Union Européenne s'est distinguée par l'augmentation du chômage (qui a atteint 8,9 % de la population active), la lenteur de l'augmentation de la productivité, l'accroissement des déficits publics de 0,6 % dû à l'indiscipline de certains pays (Allemagne, France, Italie, Portugal) qui ont dépassé le seuil de 3 % convenu dans le Pacte de Stabilité et de Croissance qui lie les pays européens. Dans ce contexte, l'Europe a été pénalisée par l'appréciation de 20,4 % de l'euro face au dollar américain, appréciation qui a défavorisé les exportations européennes vers le reste du monde.

L'état de l'économie mondiale a eu des effets différents selon les pays méditerranéens, l'impact étant plus ou moins fort selon les politiques menées, les conditions climatiques qui déterminent les récoltes, la structure des économies (les pays pétroliers profitant par exemple de la flambée des prix des hydrocarbures, les petits pays souffrant davantage que les grands de la fragilité de l'économie européenne).

#### **5.1.2 - La croissance du PIB**

La croissance du PIB dans les pays méditerranéens en 2003 s'avère relativement différenciée ; les pays du Maghreb ont enregistré des taux supérieurs à 5 % -grâce à une année agricole faste-, la Turquie fait aussi mieux mais malgré une mauvaise année agricole alors que l'Égypte stagne et que le Liban enregistre une croissance faible ; dans les pays méditerranéens du Nord, la croissance reste très faible sauf

pour la Grèce (du fait de la conjoncture de la préparation des Jeux Olympiques) et de l'Espagne.

Le **Maroc** a réalisé un taux de croissance de son PIB de 5,2 % en 2003 (contre 3,2 % en 2002), grâce à une très bonne année agricole qui a permis une croissance de 18 % de la valeur ajoutée agricole et malgré un taux d'investissement quasiment stagnant (22,9 % en 2002 et 23,5 % en 2003).

En **Algérie**, l'année 2003 a été relativement faste. Ce pays a bénéficié à la fois d'une bonne année agricole et de niveaux élevés de prix du pétrole. Pour la neuvième année consécutive, le taux de croissance en volume du PIB a été positif : 6,8 % en 2003, en forte hausse par rapport à 2002 (4,1 %). Cela est dû principalement au niveau exceptionnellement élevé des prix du pétrole (28,9 US \$ en moyenne pour 2003). La société pétrolière nationale SH a réalisé ses meilleures recettes d'exportation en 2003 depuis l'indépendance : 24 milliards de dollars (dont 2,2 milliards en parts revenant aux associés) en croissance de 32 % par rapport à 2002

La **Tunisie** a aussi connu une forte croissance du PIB en 2003 : environ 5,8 % en termes constants contre 1,7 % en 2002. Cela s'explique en partie par la bonne performance de l'agriculture.

L'**Egypte** connaît, en 2003, un taux de croissance légèrement négatif de son PNB exprimé en termes réels : -0,2 % (3,2 % en termes courants), cela étant due en partie à la faible performance de l'agriculture (croissance de 2,8 % en termes courants avec un taux d'inflation de 3,2 %) mais aussi à la guerre en Iraq qui a fait perdre à ce pays environ 400 millions de dollars US qui auraient dû provenir des envois des travailleurs égyptiens en Iraq. La baisse des échanges commerciaux avec l'Iraq a aussi eu des effets négatifs. L'accroissement des revenus procurés par le Canal de Suez de 33 % et par la hausse de la fréquentation touristique de 7,4 % n'ont pas compensé les pertes dues à la guerre, la compensation versée par les USA (300 millions de dollars US) n'étant parvenue qu'en 2004.

Le **Liban** a connu, quant à lui, une croissance qui a repris durant l'année 2003 et s'est poursuivie durant le premier trimestre 2004 où elle atteint environ 2 %, cette croissance ayant impliqué tous les secteurs économiques (tourisme, industrie, commerce, ...). Cela s'est accompagné d'un flux important de capitaux entrants puisque la balance des paiements a enregistré un solde positif de 3,4 milliards de dollars US.

La **Turquie** atteint un taux de croissance d'environ 5,9 % en termes réels en déclin par rapport au taux de 2002 (7,9 %). Tous les secteurs de l'économie ont, en effet, enregistré des baisses, particulièrement l'agriculture qui a connu un taux de croissance négatif (-2,4 %), mais aussi le secteur industriel (taux de 7,9 % en 2002 et 7,3 % en 2003) et le secteur du Commerce et des Services (taux de 6 % en 2002 et de 5,1 % en 2003).

La **Grèce** enregistre un taux de croissance de son PIB d'environ 8 % en termes réels, performance qui serait due à la croissance de la demande interne (dépenses pour la préparation des Jeux Olympiques, croissance du tourisme) et à la croissance enregistrée par le secteur agricole.

L'**Italie**, comme du reste tous les autres pays de la zone euro (sauf, dans une moindre mesure, l'Espagne), a connu une activité économique peu dynamique. Le produit intérieur brut (PIB) a enregistré pour 2003 une hausse de 3,2 % en termes courants et de 0,3 % en termes réels. Cette faible hausse est due en partie au ralentissement, en termes réels, de l'activité manufacturière (-0,9 %) et dans une mesure plus importante à l'agriculture (-5,6 %). Par contre, les services et le bâtiment affichent une évolution plus favorable. La faible hausse est aussi due à la faible croissance de la demande interne et externe. En 2003, la demande intérieure a augmenté de 0,6 % en termes réels, un résultat identique à celui de 2002, et, pour la seconde année consécutive, la demande externe nette a contribué négativement (-0,9 %) au développement de l'activité économique, tandis que les apports des dépenses des administrations publiques se sont révélés positifs. Quoiqu'il en soit, l'accélération de la consommation interne (+1 %) a été accompagnée du recul des investissements (-2,1 %). Par ailleurs, au cours de 2003, les investissements bruts ont enregistré un recul par rapport à l'année précédente (-0,2 % en valeurs courantes et -2,1 % en termes réels). Les investissements en machines, équipements et produits divers ont souffert de la conjoncture négative aux niveaux national et international, avec une diminution globale de 3,6 %, et il s'agit de la troisième année consécutive de fléchissement pour ce secteur. La seule composante de croissance de la dépense pour investissements est celle du bâtiment qui a enregistré une variation positive de 1,8 %, bien qu'en ralentissement par rapport à 2002.

En **France**, la croissance a été quasi nulle avec un taux de 0,5 % sur l'ensemble de l'année 2003, le plus mauvais chiffre depuis 10 ans, cela s'expliquant partiellement par l'absence de reprise, la hausse de l'euro face au dollar américain et aussi par les effets des conditions climatiques sur l'agriculture, les industries agro-alimentaires et le secteur de l'énergie.

L'**Espagne** affiche un taux de croissance de son PIB de 2,4 %, supérieur de 2 points à la moyenne européenne, cela étant dû principalement à la croissance de la demande interne. Ce taux de croissance semble stagner entre 2 et 2,5 % ces dernières années, n'arrivant pas à revenir à son niveau de 4 % atteint lors de la période 1977-2000.

Au **Portugal**, l'économie a subi une récession en 2003 puisque le taux croissance a été négatif de -1 % selon la Banque du Portugal (-0,8 %, selon la Commission Européenne). Ce ralentissement de croissance du PIB peut se justifier comme étant la conséquence des ajustements économiques actuellement en cours dans le pays, aggravés par la faiblesse du cycle économique que traverse l'économie européenne. Selon les prévisions les plus récentes, il y aurait une reprise de la croissance du PIB

portugais, mais dont le taux serait encore inférieur à celui de l'économie de la zone euro. D'après l'OCDE, ce ne sera qu'en 2005 que les taux de croissance du PIB seront à égalité. L'évolution du taux de croissance du PIB s'explique aussi par l'évolution de la demande intérieure. Celle-ci a diminué progressivement depuis le dernier trimestre de 2001, cela étant dû au taux très élevé de l'endettement des familles. Mais d'autres indicateurs, tels que l'investissement, la consommation (privée et publique) ont aussi révélé une tendance à la baisse. Le seul indicateur qui a montré une évolution positive est celui du déficit extérieur, qui est le résultat d'une combinaison d'une augmentation des exportations (+3,1 %) et d'une diminution des importations (-2,9 %). Ce comportement est partiellement expliqué, d'après les experts, par l'amélioration de la compétitivité des entreprises portugaises, basée sur une croissance modérée des salaires.

### **5.1.3 - L'évolution du chômage**

Au Nord comme au Sud et à l'Est de la Méditerranée, le chômage s'avère toujours important et le problème du chômage reste central dans les politiques économiques.

Au **Maroc**, en dépit de l'accroissement des investissements, le taux de chômage global semble s'être légèrement aggravé puisqu'il serait passé en moyenne de 12,5 % au quatrième trimestre 2002 à 12,8 % au quatrième trimestre 2003. En milieu urbain, ces taux apparaissent nettement plus élevés tout en allant dans le même sens : 20,1 % et 21,4 % respectivement à fin 2002 et fin 2003 (en moyenne annuelle, les taux seraient de 18 % et 19,3 %).

En **Algérie**, le taux de chômage a diminué, se situant, en septembre 2003, à 23,7 % en diminution de 4 points par rapport à la même date de l'année précédente. Cette amélioration serait due au maintien de l'effort de l'Etat en matière de soutien à la création d'entreprises et à la création d'emplois. Le taux de chômage est quasiment identique en milieu urbain (23,9 %) et en milieu rural (23,4 %). Le chômage est principalement un chômage d'insertion : presque la moitié des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans (48 %), 73 % ont moins de 30 ans et seulement 9,3 % sont âgés de 40 ans ou plus. De ce point de vue, on constate aussi le même phénomène dans les milieux rural et urbain, à peu de choses près. En milieu rural, 52 % des chômeurs ont moins de 25 ans et 73 % ont moins de 30 ans, les chômeurs de plus de 40 ans représentant moins de 10 % du total des chômeurs.

En **Egypte**, le taux de chômage a continué de croître passant de 9 % à 9,9 % de la population active entre 2002 et 2003, alors qu'il n'était que de 7,9 % en 2000 et de 8,4 % en 2001. Cela peut s'expliquer partiellement par le retour d'Iraq de nombreux travailleurs à cause de la guerre.

En **Turquie**, malgré la baisse du taux de croissance du PIB, le taux de chômage diminue de 11 % en 2002 à 10,3 % en 2003. Cette baisse peut s'expliquer sans doute

par la continuation de la mise en œuvre du programme dit « Strengthening the Turkish Economy ».

En **Italie**, le nombre des actifs a encore augmenté et le chiffre des chômeurs a encore baissé. Sur la moyenne de l'année, l'emploi a augmenté de 1 %, plaçant ainsi le taux de chômage à 8,7 %, soit un recul de 3,3 % par rapport à 2002. L'accroissement de l'emploi concerne toutes les régions, bien que très contenu dans le Sud de l'Italie, et a notamment bénéficié aux emplois féminins. Pour l'année 2003, c'est le secteur tertiaire qui a le plus renforcé le nombre des actifs, avec un progrès de 0,8 %, qui concernait aussi bien les salariés que les indépendants (ces derniers travaillent notamment dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, des transports et des communications) ; par contre, le renforcement des effectifs est plus contenu dans le secteur industriel qui affiche une augmentation de 0,4 %. L'emploi du secteur primaire est quant à lui en diminution avec un taux de -3,7 %, plus prononcé pour les salariés (-6,1 %) et moins marqué pour les indépendants (-2,1 %).

En **France**, la baisse des investissements des entreprises (-1,9 %, après -3,6 % en 2002) a eu un effet défavorable sur le niveau de l'emploi. En 2003, le nombre d'emplois a en effet légèrement baissé, alors qu'en 2002 on avait encore connu une croissance significative. En fait, la productivité du travail a continué à stagner, après un légère baisse en 2001 et 2002, ce qui a permis de limiter les dégâts en terme d'emploi, mais n'est pas favorable à la compétitivité à plus long terme, malgré des hausses de salaires limitées cette année. Par ailleurs, les effets des politiques de l'emploi ne se font pas sentir ; la durée moyenne du temps de travail n'a plus connu de réduction, et les dispositifs d'allègement des charges lancés par le gouvernement en cours d'année n'ont pas encore eu d'effets. Par ailleurs, dans la ligne de la politique gouvernementale, l'emploi public a diminué de façon significative : -100 000 postes. On observe donc une hausse du chômage (+210 000 au sens du BIT), qui touche toutes les catégories de travailleurs, le taux passant en moyenne annuelle de 9,0 à 9,7 % de la population active.

En **Espagne**, on constate un très léger déclin du chômage, qui passe de 11,36 % à 11,30 % entre 2002 et 2003. La population occupée augmente de 437 000 personnes (soit une croissance de 2,7 %, ce qui montre la bonne santé de l'économie) mais, simultanément, la population active s'accroît de 481 500 personnes. Le taux de chômage en Espagne est l'un des plus hauts en Europe malgré les bons résultats de l'économie. La raison de ce phénomène semblerait être le manque de flexibilité de la main d'œuvre et la façon dont sont menées les négociations salariales.

Au **Portugal**, le taux de chômage a augmenté progressivement tout au long de l'année 2003, pour atteindre avec 6,4 % la valeur la plus élevée depuis les six dernières années, signifiant une augmentation de 25,5 % par rapport à l'année précédente, où il se situait à 5,1 % (décembre 2002).

#### 5.1.4 – Evolution de l'inflation

Les politiques anti-inflationnistes continuent d'être dominantes dans les pays méditerranéens. Sauf en Turquie, les taux d'inflation continuent à être maintenus relativement bas dénotant ainsi la poursuite des politiques de lutte contre les déficits budgétaires.

Le **Maroc** continue à avoir un taux d'inflation très bas depuis 1999, année où il était de 0,7 %. Après avoir augmenté de 0,6 % en 2001 à 2,8 % en 2002, il redescend à 1,2 % en 2003 malgré une hausse du déficit budgétaire qui passe de 4,6 % du PIB en 2002 à 5,4 % en 2003.

En **Algérie**, après avoir connu un niveau négatif en 2000 (-0,6 %) puis avoir remonté à un taux de 3,5 % en 2001, puis avoir baissé de nouveau à 2,2 % en 2002, l'inflation, d'après l'Office National des Statistiques, est montée à 2,6 % en 2003, sans doute favorisée par une dépréciation de 13 % du dinar par rapport à l'euro (3 % par rapport au dollar US).

L'**Egypte** avait un taux d'inflation de 2,8 % en 2000, puis de 2,4 % en 2001 et 2002. Elle enregistre un taux en nette augmentation de 3,2 % en 2003, résultat sans doute d'une politique budgétaire plus laxiste.

La **Turquie** a commencé, après plusieurs tentatives antérieures, à réaliser une politique de désinflation en 2000 en appliquant la recette habituelle en pareilles circonstances : corriger le budget et le déficit du compte courant en diminuant les dépenses budgétaires et en se procurant des ressources par la privatisation et des taxes extraordinaires. Malgré cela, la Turquie reste le pays méditerranéen qui subit la plus forte inflation, malgré un progrès considérable en 2003. En effet, d'après le rapport 2003 de la Banque Centrale, l'inflation –calculée sur les prix de gros– a baissé de 30,8 % en 2002 à 13,9 % en 2003. Les objectifs macro-économiques sont atteints, sauf pour l'agriculture.

En **Grèce**, l'inflation a été légère : l'indice des prix à la consommation n'a varié que de 3,5 % en 2003 par rapport à 2002, la variation étant cependant plus forte pour les biens alimentaires (+5 %).

En **Italie**, en 2003, l'inflation a affiché une forte résistance à la baisse. Le processus désinflationniste a été freiné à la fois par des causes exogènes accidentelles et passagères et par des facteurs endogènes à caractère plus structurel. Sur la moyenne de l'année, la dynamique des prix à la consommation s'est révélée en accélération par rapport à 2002, à savoir de 2,7 % contre 2,5 %. L'Italie a été marquée par l'augmentation de la vitesse de l'inflation par rapport à ce qu'ont connu au même moment les partenaires de la zone euro : mesurée sur l'indice harmonisé, la différence de l'inflation italienne par rapport à la moyenne des partenaires de l'UEM a augmenté de sept dixièmes.

On remarquera aussi que l'agriculture a joué un rôle favorisant l'inflation puisque les prix des produits agricoles ont enregistré une variation de 5,7 % alors que l'indice des prix à la consommation n'a été que de 2,7 %.

En **France**, malgré la récession et le recul du dollar, l'inflation se maintient à un niveau relativement élevé, supérieur à 2 %, contrairement aux pays voisins. La hausse des prix de l'énergie, du tabac et des produits alimentaires frais explique l'essentiel de cette hausse, les prix des services augmentant moins et ceux des produits manufacturés se maintenant.

En **Espagne**, la hausse du taux d'inflation de 2002 a été corrigée, le taux n'étant plus que de 2,6 % en 2003. Mais ce taux reste plus élevé de 0,7 % que le taux moyen européen. Il faut remarquer que les prévisions officielles tablaient sur un taux d'inflation de 2 %, alors que des prévisionnistes plus pessimistes comptaient sur un taux de 4 %. Quelques unes parmi les causes de l'inflation restent inchangées d'une année à l'autre : l'inévitable convergence avec le niveau des prix des partenaires européens, la nécessité d'approfondir les réformes pour assurer une plus grande compétitivité des secteurs-clés (énergie et biens de base), les négociations annuelles sur les salaires et le manque de politique monétaire. Alors que les taux d'intérêt de l'Euro gardent leur niveau bas pour encourager la croissance des Etats membres, l'Espagne est handicapée par une telle « soft » politique monétaire.

Au **Portugal**, le taux d'inflation, calculé selon les prix à la consommation, a évolué favorablement pendant l'année 2003 se situant à 3,3 %, soit 0,3 % de moins qu'en décembre 2002. Mais il reste largement au-dessus de la moyenne des pays de l'UE.

## 5.2 - Place de l'agriculture dans les économies

Par rapport aux années antérieures, la place de l'agriculture dans les économies méditerranéennes n'a connu que des variations mineures, tant il est vrai que cette place ne peut changer significativement que dans le long terme. Mais la santé économique d'ensemble dépend davantage de l'agriculture dans les pays du Sud que dans les pays du Nord.

Au **Maroc**, l'ensemble « Agriculture, sylviculture, pêches » participe pour 16,8 % au PIB (contre 14 % en 2002), pourcentage le plus élevé au cours des cinq dernières années, 2003 ayant été une année exceptionnellement bonne sur le plan climatique pour les cultures. A titre de comparaison, le secteur secondaire représente 29,6 % du PIB alors que le secteur des services représente 55 %. En matière d'échanges extérieurs, hors produits de la mer, les exportations agro-alimentaires ne représentent que 11 % de l'ensemble des échanges commerciaux du pays, alors que si l'on en tient compte, cette proportion grimpe en 2003 à 22,5 %. Quant à la part des importations agro-alimentaires dans les importations totales, elle a baissé de 16,7 à 13,8 % entre 2002 et 2003 du fait de la baisse des

importations de céréales et de la quasi stagnation des importations de sucre et de produits laitiers.

En 2003, en **Algérie**, la part de l'agriculture dans le PIB s'est légèrement accrue (9,7 % contre 9,3 % en 2002), retrouvant son niveau de 2001, grâce en partie à la récolte exceptionnelle en céréales. L'agriculture garde la troisième place parmi les différents secteurs de l'économie, après le secteur des hydrocarbures (32,8 % du PIB) et celui des services (21,5 % du PIB).

La contribution du secteur agricole à l'emploi global continue d'être importante (entre 21 et 22 % de la population occupée), compte tenu des faibles performances des secteurs industriels et du BTP en 2003. La création d'emplois par le secteur se serait accrue de 9,7 % en 2003 par rapport à 2002. Même si ces chiffres sont probablement très surestimés (du fait que le Ministère comptabilise les prévisions de création d'emplois faites par les promoteurs sans tenir compte de la tendance de ces derniers à gonfler les emplois pour voir leurs projets plus facilement acceptés), l'agriculture reste un employeur incontournable, particulièrement en milieu rural.

En matière de commerce extérieur, la part des importations agro-alimentaires dans les importations totales est encore en baisse en 2003 (26,3 %) par rapport à 2002 (28,9 %) et par rapport à la moyenne des années 1994-2003 (31,5 %), bien qu'en valeur absolue, les importations se soient accrues (passant de 3,45 à 3,56 milliards de dollars US entre 2002 et 2003). La part des exportations agro-alimentaires dans les exportations totales a fléchi en termes relatifs, passant de 0,7 à 0,6 %. Elle s'est accrue en termes absolus, passant d'environ 127 millions à 135 millions de dollars US. Il semble que, lentement mais sûrement, les exportations de produits agricoles progressent positivement puisqu'elles représentent maintenant 0,8 % des exportations totales et qu'elles ont progressé en 2003 de +19 % par rapport à la moyenne 1994-2003.

Des exportateurs privés commencent timidement à investir les marchés extérieurs. C'est ainsi qu'un exportateur de la wilaya de Jijel (Centre-Est du pays) –après avoir investi dans une chaîne de tri et d'emballage grâce au soutien partiel du FNRDA- a réalisé la première exportation de légumes vers le marché français au mois de juin 2004 (4 tonnes de poivrons et de piments à partir de Jijel, puis une deuxième expédition à partir de l'aéroport d'Alger de 10 tonnes de poivrons et haricots verts).

En **Tunisie**, la contribution de l'agriculture au PIB n'a été que de 10,8 % en 2002, année particulièrement sèche. Au cours de cette même année 2002, le PIB agricole a en effet enregistré un taux de croissance négatif de -11 %. En 2003, année favorable du point de vue climatique, la contribution du secteur agricole au PIB a été de 12,6 %.

En matière de commerce extérieur, au cours des années 2001 à 2003, le poids des importations agricoles a été de 12 % du total des importations et celui des exportations s'est élevé à près de 13 % du total des exportations.

En matière d'emploi, l'agriculture occupe près de 28 % de la population active totale.

En **Egypte**, l'agriculture continue d'occuper la même place dans l'économie en 2003 qu'en 2002, avec 16,8 % du PIB, après le secteur « Industrie, construction, électricité » qui représente 25,4 % du PIB. Sa part dans les investissements s'est accrue, passant de 13 % en 2002 à 14,1 % en 2003 et sa part dans les exportations de matières premières reste stable avec 47,6 %.

Pour ce qui est de l'emploi, l'agriculture fournit du travail à 26,9 % de la population active occupée, ce qui en fait le premier secteur dans ce domaine.

En **Turquie**, l'importance relative de l'agriculture dans l'économie n'a pas changé en dépit de la crise et de la sécheresse. Elle demeure un des principaux secteurs employeurs (35 % de la population employée) et un des contributeurs majeur au PIB (13 %), aux exportations (la Turquie est le quatrième exportateur de produits agricoles parmi les pays méditerranéens) et à la croissance industrielle par les inputs quelle fournit aux IAA.

En matière de commerce extérieur, l'agriculture (hors produits forestiers et produits agricoles transformés) représente 3,7 % des importations en 2003 (en hausse par rapport à 2002 : 3,3 %) et 5,4 % des exportations (en baisse par rapport à 2002 : 5,8 %).

En **Grèce**, la contribution de l'agriculture et du secteur des pêches au PIB (en prix constants) est tombée à moins de 6 %, alors qu'elle était de 7,7 % en 1998. Malgré cette faible contribution au PIB, l'agriculture grecque emploie encore 16,6 % du total des occupés, se plaçant ainsi derrière le secteur secondaire (22,4 %) et le secteur tertiaire (61 %).

La part de l'agriculture dans le commerce extérieur est très significative, particulièrement en matière d'exportations. Elle se maintient en 2002 (les données pour 2003 ne sont pas encore disponibles) par rapport à 2001. Les importations agricoles (non compris les pêches) représentent 9 % des importations totales (8 % en 2001) et les exportations agricoles 17 % des exportations totales (16 % en 2001).

En **Italie**, en 2003, l'agriculture a conservé son poids relatif dans l'économie globale du pays, dont elle constitue 2,3 % de la valeur ajoutée globale, mais elle a toutefois enregistré une chute sensible en termes réels de -5,6 %.

En termes d'emploi, l'agriculture n'occupe que 5,2 % de la force de travail, contre 28,7 % pour l'industrie et 66 % pour le secteur des services.

Les exportations agricoles constituent 7,2 % de la valeur des exportations totales. La situation des importations affiche, quant à elle, le signe opposé avec une hausse de 1,8 % qui contribue à aggraver le solde négatif agro-alimentaire.

En **France**, l'agriculture maintient sa place relative dans le produit intérieur brut : 2,1 % en 2002 et aussi en 2003. Les IAA n'accusent pas non plus de changement dans leur place relative dans le PIB au cours des mêmes années : 2,4 %.

Pour ce qui est de l'emploi, on constate le même phénomène. Comme en 2002, l'agriculture continue d'employer 4,4 % de la population occupée. La part relative de l'emploi dans le secteur des IAA s'accroît légèrement, passant de 2,4 à 2,5 % de la population occupée, traduisant ainsi une légère diminution de la productivité du secteur.

Pour ce qui est des échanges de produits agricoles et agro-alimentaires, ils restent en 2003, en valeur, au même niveau qu'en 2002, alors qu'ils progressaient régulièrement les années précédentes.

En **Espagne**, la contribution de l'agriculture au PIB continue de décroître régulièrement. Elle était de 5 % en 1990, de 4,3 % en 1995 et 4,3 % en 2000. Elle atteint 3,4 % en 2002 pour rester au même niveau en 2003.

De la même façon, le nombre relatif d'occupés dans l'agriculture décroît de 5,7 % en 2001 de la population occupée totale, à 5,4 en 2002 et à 5,1 % en 2003. Mais la productivité du travail agricole reste bien en-dessous de celle des autres secteurs de l'économie. Quand un travailleur de l'agriculture produit 30 000 Euros de valeur ajoutée, la moyenne pour l'ensemble de l'économie est de 45 000 Euros.

En matière de commerce extérieur, les produits agricoles et alimentaires représentent 17,6 % des exportations totales (17,8 % en 2002) et 12,5 % des importations totales, en légère régression par rapport à 2002 (13 %).

Au **Portugal**, l'ensemble « Agriculture, sylviculture, pêches » représente en 2003 3,42 % de la production intérieure brute, légèrement plus qu'en 2002 où il représentait 3,29 %, en baisse par rapport à 2001 (3,34 %).

En matière d'emploi, l'agriculture continue d'occuper une place importante, largement supérieure à la moyenne européenne. Elle fournit, en effet, 12,3 % de l'emploi total en 2003, proportion identique à celle constatée en 2002. La comparaison des pourcentages en matière d'emploi et de production intérieure brute indique, par ailleurs, la productivité encore faible du secteur de l'agriculture.

## ***6 Tendance de la production de l'industrie alimentaire, de la consommation, du commerce et des politiques des marchés***

### **6.1 - L'industrie de transformation**

La production de l'industrie alimentaire a enregistré en 2003 dans la plupart des pays de la Méditerranée une modeste croissance. Moins importante par rapport à l'année précédente, mais en moyenne, elle est supérieure à celle de l'industrie manufacturière dans l'ensemble. La conjoncture difficile marquée par un ralentissement de l'économie dans la plupart des pays, du fait à la fois de la faible demande intérieure et extérieure, et la baisse de l'offre de produits agricoles qui se sont répercutées sur la hausse des prix, sont les éléments qui ont influencé la production agro-alimentaire. L'augmentation du prix moyen des matières premières agricoles et celle de l'énergie se sont traduites par des résultats financiers en baisse.

La production des industries de transformation au **Maroc** a évolué en 2003 à un rythme sensiblement inférieur à celui du PIB global (3,8 % contre 5,2 %) mais ce rythme est cependant légèrement supérieur à la moyenne du PIB hors agriculture (3,2 %). Nous avons déjà noté que, parmi l'ensemble des industries de transformation, les industries agro-alimentaires ont plutôt favorablement évolué, du moins par rapport à l'année précédente : en réalisant un taux de croissance presque égal à celui du secteur industriel dans son ensemble (3,7 %), ils font quand même nettement mieux qu'en 2002, année pendant laquelle leur croissance n'avait été que de 1,9 %.

Le secteur des industries agro-alimentaires (IAA) au Maroc compte 1 767 établissements, ce qui représente 23,7 % de l'ensemble des unités industrielles du pays. Ces entreprises ont réalisé près du tiers (32,6 %) de la production totale des produits industriels et contribué à raison du cinquième (20,4 %) des exportations totales des mêmes produits. Les IAA ont également assuré le quart des investissements industriels et employé près de 15 % des effectifs travaillant dans l'industrie de transformation. On peut remarquer une tendance à la perte d'emplois dans l'agro-industrie, ils auraient encore sensiblement baissé puisqu'ils n'atteignent pas 64 000 personnes.

### Encadré 6.1 - Les industries agro-alimentaires au Maroc : une croissance modeste

La légère croissance de la production des industries alimentaires a été le résultat d'une forte baisse observée au niveau de la fabrication des produits de la chocolaterie-confiserie (-13,9 %), d'une diminution moins marquée du travail des grains et de farines (-1,2 %) et d'une variation positive mais très modeste de l'industrie du sucre (2 %) et de celle de la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie (1,6 %). Les autres industries alimentaires qui ont progressé de façon nettement plus rapide que la catégorie précédente ont connu une évolution très différenciée de leurs composantes. Certaines ont été caractérisées par un dynamisme très particulier. Leurs vitesses respectives de développement ont été très rapides atteignant parfois le rythme de presque 19 %. C'est le cas, notamment, de la production des conserves, fruits et légumes et des corps gras d'origine végétale ou animale dont le rythme d'évolution a atteint 12 %. D'autres au contraire, comme la fabrication des aliments pour animaux, ont régressé de façon franche (-7,7 %). Les activités restantes composant ce sous-secteur ont évolué à des cadences relativement moins accélérées. La production du lait a augmenté de 5,1 %, celle de la préparation des conserves de poissons et autres fruits de mer s'est développée de 2,6 %, alors que la fabrication des produits alimentaires divers a stagné. De son côté, l'industrie des boissons et tabacs a vu sa production augmenter de 2 % entre 2002 et 2003. Cette croissance timide a été enregistrée en dépit du bon comportement de la production des bières et malt et de la fabrication des spiritueux dont les progressions respectives ont été de 4,1 %. La production du tabac s'est accrue quant à elle de 2 %.

Source: Centre Marocain de Conjoncture, Bilan économique et social 2003, Bulletin n°27, Rabat, juin 2004.

Au regard du critère de la production, la structure des industries alimentaires (hors tabac) en 2002 apparaît dominée par les unités de transformation des denrées de base : les céréales et sous-produits avec près du tiers de l'ensemble (32 %), le lait et ses dérivés (13 %), les corps gras (11 %) et le sucre (10 %). On notera que ces industries sont par ailleurs essentiellement orientées vers la satisfaction de la demande interne, les exportations n'y représentant –quand elles existent– qu'une part tout à fait marginale (moins de 5 %). C'est également le cas des industries des boissons et des viandes (cette dernière étant d'ailleurs quasiment embryonnaire, avec 1 % à peine de l'ensemble). En revanche, l'industrie du poisson, dont la part dans l'ensemble n'est pas négligeable (14 %), est à 90 % orientée vers les exportations. Il en va de même, quoique à un moindre degré de l'industrie de transformation des fruits et légumes, qui contribue pour 5 % à la production totale, mais destine les deux tiers de sa production aux marchés extérieurs.

Pour l'année 2003, l'industrie alimentaire **italienne** confirme sa deuxième place dans le classement des secteurs manufacturiers du pays. Dans une conjoncture difficile, marquée par une forte stagnation, l'industrie alimentaire italienne a terminé l'année avec une croissance de la production de 1,3 %, face à un recul de la production de 0,8 % de toute l'industrie nationale.

Le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire en 2003, malgré la baisse des exportations, a atteint les 103 milliards d'euros, qui sont le fruit du travail de 36 900 entreprises environ, petites et moyennes entreprises (PME) pour la plupart (dont 6 910 emploient plus de 9 personnes) et de 440 000 travailleurs environ (dont 273 000 sont employés dans des entreprises comptant plus de 9 personnes), qui se maintiennent au même niveau qu'en 2002.

La valeur ajoutée de l'industrie alimentaire a progressé de 5,9 % par rapport à l'année dernière pour atteindre près de 34 851 millions d'euros qui représentent environ 11 % du secteur industriel et 20 % de l'ensemble du système agro-alimentaire.

Dans les différents volets qui composent le secteur agro-alimentaire, les variations des chiffres d'affaires les plus significatives sont celles de la viande, notamment de volaille (+19,5 %), de l'industrie du poisson (+15,2 %) et de la confiserie (+11,2 %). D'autres variations du chiffre d'affaires, un peu moins prononcées, concernent les boissons sans alcool (+6,3 %) et les conserves de légumes (+6,1 %). Par contre, on enregistre d'importantes variations négatives pour le sucre (-25,2 %) et le vin (-25,2 %).

En matière de prix, 2003 a été une année difficile en raison de polémiques sur l'inflation réelle et sur celle ressentie par les consommateurs. Dans ce contexte, la moyenne des prix à la production des produits de l'industrie alimentaire a marqué une augmentation de 2,8 %, à peine supérieure à celle du taux d'inflation (2,7 %) et en tout cas inférieure à la croissance des prix à la consommation qui a atteint 3,1 %. La poussée donnée par ce secteur à l'inflation est donc restée marginale et il faut en chercher les causes avant tout dans les carences structurelles de la chaîne de distribution.

La croissance des prix à la consommation des produits alimentaires, soutenue au cours des derniers mois de 2003, revient en grande partie à l'évolution des produits frais. Face à une augmentation sur la moyenne de l'année de 3,1 %, les prix des fruits ont en effet affiché une croissance de 5,6 % et ceux des légumes de 4,7 %.

Il faut par ailleurs signaler la crise et les scandales financiers qui ont secoué deux des plus grands groupes de l'industrie alimentaire italienne, Cirio et Parmalat. Ces affaires sont issues d'une gestion industrielle décevante qui a mis au jour un certain degré d'insolvabilité de la part des groupes industriels, insolvabilité aggravée par des opérations peu légales qui se sont répercutées non seulement sur le système industriel et sur l'emploi, mais aussi sur un nombre important de producteurs agricoles. L'activité en Italie du Groupe Agro-alimentaire Cirio, fondée sur la production de dérivés de la tomate, de sauces et de jus de fruits, pèse plus de 240 millions d'euros de chiffre d'affaires et touche 800 employés et plus de 3 000 agriculteurs fournisseurs de matières premières. Dans le secteur des produits laitiers, Parmalat affiche en Italie un chiffre d'affaires de 950 millions d'euros et emploie 2 250 personnes.

Au **Portugal**, la production de viande de volaille a enregistré une diminution de 12,1 % par rapport à l'année précédente, en raison de la crise des nitrofurans qui s'est déclenchée au mois de mars. Cette crise a touché tous les secteurs de la filière de la multiplication (œufs) jusqu'à l'abattage. La viande de dindon a été la plus affectée, car elle a subi une réduction de 21 % par rapport à 2002. Les autres produits de volaille, les canards, le poulet campagnard, etc..., ont constaté aussi des diminutions de leur production mais à une échelle plus faible.

La production de lait a aussi suivi la tendance à la baisse de quelques autres produits agro-alimentaires. En effet, le lait de vache, dont la production globale a été de 1 919 millions de litres, subit une réduction de 6 % par rapport à l'année précédente, fait qui peut être expliqué par le dépassement des quotas de production au cours de la campagne 2002-2003. Pour les autres types de lait, l'évolution a été différente ; ainsi, pour le lait de brebis, nous avons constaté une augmentation (+1 %), tandis que pour le lait de chèvre, on signale une réduction (-3 %).

En **France**, l'activité et le chiffre d'affaire des industries agro-alimentaires a stagné en 2003. Si, pour l'ensemble du secteur, l'indice de la production industrielle des IAA (en volume) reste pratiquement constant (+0,2 %), les résultats de l'année ont été assez contrastés suivant les secteurs. Le grand gagnant est le secteur des boissons (+2,2 %), et les jus de fruits (+9,6 %), du fait de la canicule. Le secteur des viandes connaît une évolution contrastée : repli de la filière avicole (-4 %) qui connaît de sérieuses restructurations, mais importante croissance des préparations à base de viande et de la charcuterie. Le travail des grains et l'industrie laitière pâtissent de la baisse de la production de matières premières (-0,7 % pour les deux secteurs). De même, les aliments du bétail sont touchés par la baisse de la demande des productions agricoles hors-sol, malgré la hausse de la demande des bovins à partir de l'été, mais aussi, curieusement, par un recul de la demande des animaux de compagnie, qui représentent 10 % du tonnage total (environ 2 millions de tonnes), et beaucoup plus en valeur. Enfin, la production sucrière souffre de la faible récolte de betteraves.

La hausse des prix dans le secteur est en moyenne de 1,2 %, avec des évolutions assez comparables d'un secteur à l'autre ; seul le prix des corps gras baisse, du fait du repli des cours des graines oléagineuses. Contrairement aux autres secteurs industriels, les IAA continuent à créer des emplois, mais à un rythme très ralenti. Sur l'ensemble du secteur, la hausse de l'effectif salarié est de 900 personnes, soit +0,2 %.

Enfin, les perspectives pour 2004 sont plutôt ternes, la consommation stagnant en fin d'année, sans prévisions de reprise en vue.

Contrairement aux années antérieures, des résultats « provisoires » de l'enquête annuelle d'entreprise 2003 dans les IAA ont été publiés mi-2004. Cette enquête

porte sur les entreprises de 20 salariés et plus, et permet d'obtenir par sous-secteur des données structurelles et des résultats.

Pour ces entreprises, le chiffre d'affaires s'accroît faiblement (+1,1%). Les exportations stagnent (+0,2%), avec un très mauvais résultat pour le secteur viande (-4,2%); les effectifs salariés diminuent très légèrement (les créations se sont donc plutôt faites dans le secteur de l'artisanat). Le chiffre le plus inquiétant est celui des investissements, qui régressent dans tous les secteurs, sauf dans l'industrie laitière, et la transformation des fruits et légumes, où quelques grosses opérations sont observées. Le résultat global est -4%, meilleur que dans le reste de l'industrie (-8%), mais loin des chiffres des années précédentes, où les IAA restaient un des secteurs industriels les plus dynamiques.

En **Grèce**, le plus grand sous-secteur de la transformation est celui de l'industrie des produits alimentaires et des boissons. Il est considéré être le secteur le plus dynamique, mais 2003 a été une mauvaise année. En particulier en ce qui concerne l'industrie de la transformation alimentaire, le résultat net était de 157 467 000 euros, c'est-à-dire une baisse de 26,7% par rapport à 2002. Les mauvais résultats en général de l'industrie alimentaire peuvent s'expliquer par deux grands facteurs : premièrement, la réduction considérable de la production agricole au cours de ces deux dernières années en raison des mauvaises conditions météorologiques et, deuxièmement, le fait qu'un certain nombre d'industries, qui étaient rentables ces dernières années, ont enregistré des pertes importantes en 2003. Dans l'ensemble, le volume de la production alimentaire et des boissons a baissé de 3,2% en 2003.

Par ailleurs, l'industrie des boissons a obtenu des résultats nettement supérieurs avec une hausse de 32,4% des bénéfices nets. L'industrie du tabac a eu une très mauvaise année tout comme l'industrie du textile; ce secteur autrefois prospère et d'une importance cruciale pour l'économie domestique se trouve aujourd'hui dans une situation difficile en raison de la concurrence accrue de pays tiers (surtout des pays de l'Extrême-Orient) et de la forte chute des prix sur les marchés mondiaux et les perspectives d'avenir ne sont pas bonnes.

Dans le cadre d'une analyse plus détaillée de l'industrie alimentaire grecque, il est intéressant de noter les résultats des 346 plus grandes entreprises en 2003. Les bénéfices nets totaux ont chuté de 15% et sont passés de 345 millions d'euros en 2002 à 293,6 millions d'euros en 2003, tandis que le chiffre d'affaires total a légèrement augmenté de 3% et s'élève à 7,2 milliards d'euros. L'industrie alimentaire nationale peut être divisée en deux catégories : malgré le fait que les profits ont baissé dans 10 des 19 sous-groupes, les 272 entreprises rentables ont augmenté leurs bénéfices en moyenne de 13,1% à 427 millions d'euros tandis que les pertes des firmes restantes non rentables ont augmenté dans une mesure beaucoup plus grande (312%) à presque 134 millions d'euros.

En **Espagne**, la valeur de la production brute de l'industrie agro-alimentaire s'est élevée à 62,116 millions d'euros en 2003 ce qui représente une augmentation en

prix courants de 5,5 % par rapport à 2002. Exprimée en prix constants, cela représente une augmentation de 3,0 % ce qui peut être considéré comme positif vu que depuis 1998 les données n'ont indiqué que de légères augmentations ou même des baisses de la production brute.

Comme nous l'avons mentionné dans le rapport de l'année dernière, une des principales caractéristiques du secteur industriel en Espagne est le pourcentage relativement élevé des petites et moyennes entreprises. En effet, dans le secteur agro-alimentaire seulement 3,39 % des entreprises occupent plus de 50 personnes, beaucoup d'entre elles étant des entreprises familiales. Ces entreprises, dont la gestion est aussi assurée par la famille, tendent à se concentrer surtout sur le marché national, un fait qui constitue une faiblesse sur un marché mondial et une menace pour les futurs résultats des entreprises.

Un autre exemple du désavantage que représente la petite taille des entreprises est illustré par les données de la consommation qui indiquent que la part des marques de distributeurs a augmenté. Elle s'élève à 21,6 % des dépenses alimentaires finales en 2003 (9,1 points de pourcentage au-dessus des chiffres de 2002). Étant donné que les marges bénéficiaires des entreprises sont plus petites sur de tels produits, les plus grandes industries alimentaires ont pu améliorer leur capital de négociation avec les détaillants et améliorer ainsi leur rentabilité.

En ce qui concerne les sous-secteurs, ceux de la viande, des boissons alcoolisées et des produits laitiers ont présenté les valeurs de production les plus élevées. Par ailleurs, l'emploi est réparti de façon plus uniforme, bien que le sous-secteur de la boulangerie représente presque un quart de l'emploi total et les industries de la viande environ un cinquième.

En **Turquie**, l'industrie agro-alimentaire est tournée vers l'exportation et sa croissance est plus rapide que le taux de croissance général ; entre 1995 et 2002, le taux de croissance de l'économie a été de 2,8 % et celui de la transformation alimentaire de 3,2 %. La part de la transformation alimentaire dans le BIP a augmenté au cours de ces dernières années de 4,6 % à 4,8 %. En 2002, l'industrie alimentaire représentait 20 % de la production totale du secteur manufacturier et employait plus de 100 000 ouvriers et personnels techniques.

L'industrie de transformation agro-alimentaire regroupe aussi bien de petites entreprises individuelles que de grandes et petites coopératives ainsi que des entreprises multinationales. Il existe aussi des entreprises artisanales et spécialisées de taille petite ou modeste qui offrent des produits en nombre limité mais de haute qualité, travaillant souvent avec des méthodes et des recettes traditionnelles. Le nombre de firmes a augmenté de 25 % depuis 1994 et s'élève à 28 000 qui se répartissent comme suit : minoterie et pâtes alimentaires 65 %, lait et produits laitiers 11 %, fruits et légumes transformés 12 %, huile végétale 3,5 %, sucre 3 % et transformation de la viande 1 %. Toutefois, il existe 2 000 entreprises relativement grandes avec des technologies avancées qui représentent un montant

considérable d'investissements directs étrangers ; ces investissements sont essentiellement concentrés dans les secteurs des produits laitiers et de la transformation des fruits et des légumes.

Les produits de l'industrie de la minoterie et des pâtes alimentaires : farine de blé, semoule, boulgour, pain, pâtes et biscuits représentent approximativement la moitié de la valeur de la production agro-industrielle. L'industrie à ses forces et ses faiblesses. Ses forces, énumérées par le Bureau de planification de l'État, sont : l'accès aisé aux matières premières, une main-d'œuvre qualifiée relativement bon marché, un grand marché intérieur, la proximité de marchés en développement et l'éventuel adhésion à l'UE. Ses faiblesses sont : une intégration et une coopération insuffisantes entre l'agriculture et l'industrie, les problèmes de qualité et d'utilisation de la capacité et un système de contrôle alimentaire inadéquat.

En **Égypte**, la contribution du secteur public aux industries alimentaires a continué à diminuer au cours des dernières années. Dans ce secteur, le nombre d'unités a continué à baisser tout comme la valeur de leur production, à savoir de respectivement 19 % et 65,8 % entre 1999 et 2001, en raison de la contribution croissante du secteur privé année après année. Ceci est essentiellement le résultat du programme de privatisation mis en œuvre ces dernières années et qui comprend la privatisation d'un nombre grandissant d'entreprises publiques ainsi que l'absence de nouveaux investissements dans ce secteur.

D'autre part, le nombre de salariés et le taux d'emploi, la valeur de la production, la valeur ajoutée ainsi que le nombre d'unités ont diminué pendant cette même période dans le secteur industriel nationalisé et le reste du secteur public.

La meunerie, la boulangerie et la pâtisserie ainsi que les produits laitiers et les huiles sont considérées comme les principales activités du secteur public de l'industrie alimentaire, même si elles souffrent des conséquences du programme de privatisation. La valeur des indicateurs économiques pour ces industries a baissé constamment d'une année sur l'autre. Il n'y a pas de données détaillées concernant les activités de l'industrie alimentaire dans le secteur privé.

Au **Liban**, l'industrie agro-alimentaire est le secteur industriel le plus important avec 20 % des entreprises industrielles et contribue pour 26 % au BIP (Tmasin et Trifiro, 2002). Les sous-secteurs incluent les produits traditionnels comme les boissons alcoolisées (vin et arak), la confiserie, les conserves de fruits et de légumes, les produits de boulangerie et l'huile d'olive.

De nouvelles usines ont été ouvertes ces dernières années dans le secteur des chips et des produits apéritifs à base de pommes de terre, des produits laitiers, des aliments congelés et des légumes mais aussi des aliments pour animaux et des centres d'élevage avicole.

D'après la Direction générale pour l'industrie, 824 nouvelles usines ont été créées en 2002 (contre 599 en 2001), employant 6 721 personnes (4 425 en 2001).

La ventilation des nouvelles usines par catégorie de produits montre la prépondérance des produits alimentaires et des boissons avec 24,7 % du total.

Les produits alimentaires et les boissons représentent un secteur important de l'économie. L'industrie représente 4,2 % de l'ensemble des exportations. Toutefois, il est nécessaire de porter une attention continue aux normes et spécifications techniques ce qui ne peut être fait que par le biais d'investissements dans l'innovation technologique, l'automatisation et le contrôle de qualité dans les usines de transformation.

Le sous-secteur de la transformation des fruits et des boissons et de la conserve représente environ 4 % de l'ensemble du secteur des produits alimentaires et des boissons (160 établissements), alors que les boulangeries représentent 48 % de l'ensemble et les entreprises de confiserie 22,5 %. Quelques 150 entreprises ont une capacité de production qui leur permettent d'exporter.

Les plus importants domaines de la production concernent les produits transformés comme les pickles, les confitures et les aliments préemballés, avec 132 entreprises travaillant dans ce secteur. Trente cinq autres entreprises, pour la plupart dans la vallée de la Bekaa, produisent des produits laitiers.

Toutefois, pour beaucoup d'industriels de ce secteur, les problèmes que connaît l'industrie sont dus à la politique et au manque de financement, à un faible niveau technologique ainsi qu'à de lourdes taxes sur les matières premières, environ 80 % des matières premières utilisées par l'industrie alimentaire étant importés.

## **6.2 - Les consommations alimentaires**

On constate, en général, une stagnation des dépenses alimentaires, surtout dans les pays de l'UE à cause de la hausse des prix et de la stagnation de l'économie. Une certaine amélioration au niveau de la qualité et de la distribution alimentaires est enregistrée dans les pays du Sud-Est de la Méditerranée. Cela veut dire une diminution des inégalités des consommations entre les différents milieux territoriaux et les différentes classes socio-économiques. Remarquons, dans les pays de l'UE, le problème qui s'est posé au niveau des prix des produits alimentaires. D'un côté, les indices des prix à la consommation des produits alimentaires enregistrent une croissance très importante, en termes réels 4 - 5%, de l'autre côté, les prix à la production des produits agricoles ont subi une chute en termes réels. Ce problème reste à résoudre dans la plupart des pays méditerranéens de l'UE qui ont constitué un comité de contrôle des prix.

En **Algérie**, de nouvelles données ont été fournies en 2003 par l'Office National des Statistiques à propos de l'enquête « budget de consommation des ménages 2000 ». Globalement, elles montrent – pour les dépenses totales des ménages – d'une part, que les inégalités ont diminué, d'autre part, que l'écart entre le milieu rural et le milieu urbain ne s'est pas accentué car la dépense annuelle par tête a augmenté entre 1988 et 2000 dans les mêmes proportions. Tout cela signifierait que les politiques suivies durant la décennie n'ont pas fondamentalement desservi le milieu rural et qu'elles ont donc été assez équilibrées entre les deux milieux. Cela atteste d'un type de développement qui tranche avec ce qui est observé dans beaucoup de pays en développement où les politiques d'ajustement structurel (qu'a connues l'Algérie durant la décennie 1990-2000) creusent les écarts entre milieu rural et urbain.

#### **Encadré 6.2 - Les résultats de l'enquête « budget de consommation des ménages 2000 » en Algérie**

En matière de consommation alimentaire, on constate le même écart réduit en termes de progression entre milieu urbain et rural. La dépense alimentaire par tête a été multipliée par 4,78 pour le premier et 4,44 pour le deuxième entre 1988 et 2000. Assez curieusement, les dépenses alimentaires représentent en moyenne 43,7 % des dépenses totales dans le milieu rural et 45,1 % dans le milieu urbain. Le milieu rural serait-il plus « riche » que le milieu urbain ? Apparemment, ce serait le cas puisqu'on peut noter une autre curiosité dans le même sens : le décile 10 (le plus riche) consacre 26,6 % de ses dépenses à l'alimentation en milieu rural et 40,6 % en milieu urbain.

En termes constants (obtenus en déflétant par l'indice général des prix), il apparaît que les dépenses totales par tête des ménages ont plus diminué en milieu rural (-17 %) qu'en milieu urbain (-8 %) entre 1988 et 2000. Il y a donc un appauvrissement relatif plus grand en milieu rural qu'en milieu urbain. Les dépenses alimentaires par tête ont plus fortement diminué que les dépenses totales, autant en milieu rural (-27 %) qu'en milieu urbain (-22 %). Ainsi, même si on consomme moins par tête au total en 2000 qu'en 1988, le modèle de consommation change dans sa structure aux dépens des dépenses alimentaires.

Quand on analyse par décile, il apparaît que le décile 1 (le plus pauvre) a accru sa dépense totale par tête beaucoup plus fortement en milieu urbain (+21 %) qu'en milieu rural (+6 %). Le décile 10 (le plus riche) a vu, au contraire, sa consommation totale par tête chuter fortement (-15 % en milieu urbain et -23 % en milieu rural), la consommation alimentaire baissant moins en milieu urbain (-7 %) qu'en milieu rural (-39 %). Il semble donc que les consommations non alimentaires en milieu rural ont connu un rattrapage par rapport au milieu urbain, particulièrement pour le décile le plus riche.

En 2002, l'indice général des prix (IGP) à la consommation des produits alimentaires se situait nettement en-dessous de l'indice général des prix avec une variation de 1,8 % (contre 2,2 % pour l'IGP). C'est l'inverse qui se produit en 2003 : l'indice général croît de 3,5 % et celui des produits alimentaires de 4,5 %.

Quand on considère l'ensemble des produits alimentaires, il apparaît que les groupes de produits qui ont connu les plus fortes augmentations de prix sont les produits locaux, les produits importés connaissant généralement des baisses. Ainsi, le groupe « Sucre et produits sucrés » connaît une variation de prix de  $-3,30\%$ , le groupe « Café, thé, infusions » de  $-2,20\%$ . Les autres groupes de produits majoritairement importés connaissent des prix stables ou à variation positive faible.

Ce sont les protéines animales qui ont connu les plus fortes hausses de prix. Les groupes « Volailles-Oeufs » et le groupe « Poissons frais » enregistrent des hausses à peu près identiques : respectivement  $+18,7\%$  et  $18,1\%$ . Le groupe « Viandes et abats de mouton » suit avec une variation des prix de  $+11,3\%$  et le groupe « Viandes de bovins » avec  $+7,4\%$ . Les viandes rouges ont continué de connaître une forte hausse au début de l'année 2004, cela s'expliquant par la rétention du bétail par les éleveurs extensifs qui profitent des herbages naturels (favorisés par une bonne pluviométrie) pour engraisser leurs animaux et reconstituer les troupeaux. L'autre explication de la hausse serait l'exportation frauduleuse des animaux vers la Tunisie et le Maroc, les trafiquants intéressant les éleveurs par le paiement en euros (Aouzelleg, 2004).

L'évolution des consommations des produits alimentaires en **Italie** indique un recul en quantité. On remarque par ailleurs une forte augmentation ( $+6,8\%$  en quantité) des consommations de boissons et d'alcools, surtout au troisième trimestre, en raison de la canicule estivale, et une croissance au dernier trimestre de  $2,5\%$  des consommations en quantité de poissons. Par contre, les pâtes, la viande, le pain, les produits laitiers, les huiles et les graisses, le sucre, le sel, le thé, le café et les vins sont en baisse. En dernier lieu, les fruits et légumes confirment un recul des consommations qui risque de se consolider : la baisse de  $1,1\%$  des achats au dernier trimestre s'inscrit en effet dans le sillage des diminutions des trimestres précédents. La baisse des consommations est imputable à différentes raisons. Le style de vie des ménages italiens, qui a subi de profonds changements, ainsi qu'une consommation extra-domestique et une alimentation plus légère, ont modifié les consommations domestiques de manière significative. De plus, les mauvaises conditions atmosphériques qui ont frappé le pays ont entraîné une forte hausse du prix des fruits et légumes et se sont répercutées sur la production d'huile et de vin. Dernière raison, et non des moindres, l'accélération de l'inflation et l'introduction de l'euro ont contribué à faire baisser la consommation.

La consommation alimentaire représente en **Grèce** environ  $16,5\%$  de la consommation totale.

En 2003, les prix à la consommation des produits alimentaires ont continué à augmenter à un rythme beaucoup plus élevé que l'indice des prix à la consommation (IPC) général : l'IPC a augmenté de  $3,5\%$  alors que l'indice des prix des aliments a augmenté de plus de  $5\%$  et celui des boissons de  $4\%$ .

Il avait été également souligné dans le rapport de l'année dernière que l'augmentation des prix des produits alimentaires était devenue une source de préoccupation nationale. Dans le courant de 2003, les autorités ont intensifié leurs efforts afin de réduire les augmentations de prix pour les principaux produits de consommation y compris les produits alimentaires mais pas toujours avec un égal succès. Bien que les prix des produits alimentaires n'aient pas autant augmenté qu'en 2002, les augmentations cumulées de ces trois dernières années sont estimées avoir changé radicalement la façon dont les consommateurs grecs achètent les produits alimentaires : les produits diffusés dans les chaînes de distribution sous leur propre marque gagnent rapidement des parts de marché aux dépens de produits manufacturés bien connus, les premiers étant vendus avec un rabais considérable. En 2003, les principaux produits alimentaires ayant enregistré les plus fortes augmentations de prix ont été les pommes de terre (19,2 %), la viande de volaille (7,3 %), le poisson frais (5,3 %), les sucreries/confiseries (4,8 %), l'huile d'olive (4,3 %), les jus (3,8 %) et les fruits et les produits laitiers (3%).

En Grèce, la consommation par habitant de fruits et de légumes est parmi les plus élevées de l'Union européenne. D'autre part, la consommation de viande (environ 90 kg) est bien en dessous de la moyenne de l'UE, à l'exception peut-être de la viande de volaille. La consommation de viande ovine et caprine tourne autour de 13 kg, le taux d'autosuffisance étant d'environ 90 %. La consommation par habitant de viande de bœuf et de porc est considérablement plus élevée (avec respectivement 22 kg et 26 kg) mais les taux d'autosuffisance sont très bas (27 % et 48 %).

En 2003, les dépenses alimentaires totales en **Espagne** s'élevaient à 69 406 000 euros, c'est-à-dire 4,8 % plus élevées qu'en 2002 mais seulement 1 % en termes réels. Chaque ménage a dépensé 1 226 euros par tête. Ces dépenses des ménages représentent 50 716 000 euros et constituent le principal facteur responsable de la croissance des dépenses alimentaires totales. La ventilation des dépenses des ménages par produits montre que les produits de viande arrivent premier au classement en termes absolus (12 200 000 euros), suivis par les produits de la pêche, le lait et les produits laitiers, les fruits frais, les légumes frais, le pain et les légumineuses. Bien que ce classement reste assez stable, certains produits ont augmenté leur part dans le panier de la ménagère. En effet, en termes relatifs, la comparaison avec les dépenses en 2002 montre que les principales augmentations ont touché la bière, les fruits frais, les aliments préparés, l'eau minérale et les boissons non alcoolisées alors que les dépenses totales pour d'autres produits comme les pommes de terre fraîches et les vins de table ont diminué malgré la hausse générale des dépenses d'alimentation.

Un fait marquant a été la vive controverse entre les acteurs de la chaîne agro-alimentaire sur les prix des légumes pendant l'été 2003. Pendant que les consommateurs protestaient que le niveau des prix du marché n'avait jamais été aussi haut, les agriculteurs s'élevaient contre les prix très bas qu'on leur payait. Il est vrai que l'IPC a fortement subi l'influence des prix des légumes pendant ces mois et le gouvernement a commencé à contrôler les marges des intermédiaires par

le biais de « l'Observatoire des prix » créé par le ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

Lorsque les prix se sont mis à baisser, la situation redevint calme mais de nouveaux problèmes pourraient resurgir étant donné que les différences en matière de pouvoir de marché entre la demande et l'offre dans le secteur primaire restent inchangées.

La **Turquie** peut être considérée comme un pays autosuffisant. Les prix des produits alimentaires correspondent pour ainsi dire à la moitié des prix moyens de l'UE. En 2001, la plus grande dépense alimentaire en Turquie concernait les fruits et les légumes qui représentaient 23 % des dépenses alimentaires totales. Les dépenses concernant les produits de la pêche n'étaient que de 1 % et la part de la viande et des produits laitiers s'élevait respectivement à 13,55 % et à 12,84 %. Les dépenses consacrées aux boissons et au tabac étaient également basses, en fait même les plus faibles comparées aux pays de l'OCDE.

Les données récentes de l'**Égypte** indiquent plusieurs changements positifs dans les habitudes de consommation alimentaire du pays. Par exemple, la consommation moyenne par habitant de fruits, de viande, d'huiles et de produits laitiers a augmenté mais a légèrement diminué pour les légumes et le poisson. Bien qu'inférieure aux taux internationaux, cette augmentation peut être considérée comme une indication de l'amélioration de la qualité de l'alimentation des citoyens égyptiens, vu que ces produits sont connus pour être une source d'énergie et de développement du corps humain. Entre temps, la consommation par habitant des amidons (céréales et pommes de terre) a diminué malgré l'augmentation de la production de ces cultures. La consommation de sucre par habitant n'a augmenté que très légèrement.

### **6.3 - Les échanges extérieurs**

Les échanges extérieurs ont enregistré une modeste croissance, en valeur constante, conséquence de la faiblesse de la demande dans la plupart des pays. Une légère augmentation des taux de couverture des échanges des produits alimentaires est remarquée en Tunisie, au Maroc, en Espagne, au Portugal, en Égypte, en France et au Liban. Pour les autres pays, on constate une diminution du taux de couverture.

Les importations de produits agricoles en **Algérie** ont peu augmenté en valeur en 2003 par rapport à 2002 : seulement +3 %. On remarquera que la croissance des importations reste soutenue par rapport à la moyenne de la période 1994-2003 (+11,5 %). Les importations de produits alimentaires proprement dits n'ont augmenté que de 3,6 % en 2003 par rapport à 2002 (+5,6 % par rapport à la moyenne 1994-2003).

La structure des importations agricoles reste dominée par les produits alimentaires (73 %). Dans les importations alimentaires, les céréales pour la consommation humaine restent prépondérantes (25,2 % des importations agricoles). Le groupe « Lait et produits laitiers » occupe la deuxième place dans les produits alimentaires (14,4 %) suivi par le groupe « Autres produits alimentaires » (11,2 %) et le groupe « Huiles et graisses » (9,6 %).

Les produits agricoles non alimentaires -qui constituent 27 % des importations agricoles- sont constitués par ordre d'importance du bois et de ses dérivés (8,5 % des importations agricoles), dont la valeur a augmenté fortement en 2003 par rapport à 2002 (+24 %), et des céréales de semence et pour la consommation animale (6,3 %), dont la valeur a fortement diminué en 2003 par rapport à 2002 (-36 %).

Les importations de produits alimentaires qui ont le plus augmenté en valeur sont : le groupe « Café, thé, épices » (+25,9 %) ; le groupe « Autres produits alimentaires » (+20,2 %) ; le groupe « Huiles et graisses » (+19,3 %) qui a été entraîné par la forte hausse des prix (+36,9 %) et des quantités (+271 %) d'huile de soja importées ; le groupe « Légumes frais et secs » (+7,3 %) et le groupe « Lait et produits laitiers » (+5,2 %) qui a vu une croissance de 16,6 % du prix de la tonne de poudre de lait entre 2002 et 2003.

On enregistre des diminutions dans la valeur des importations : de sucre et sucreries (-16,4 %), du fait d'une baisse de -8 % du prix unitaire et de -7,5 % des quantités importées ; de céréales pour la consommation humaine (-8,4 %), à cause de la forte baisse des quantités importées de blé dur (-16,4 %) ; de produits de la minoterie (-7,6 %), à cause de la baisse simultanée des quantités (-69 %) et du prix unitaire (-15,3 %) des farines importées.

Les importations de l'Algérie continuent à s'effectuer essentiellement à partir de l'UE (44,8 %), l'ALENA (16,8 %) et les pays de l' Association Latino-Américaine d'Intégration (17 %). Par rapport à 2002, les importations en 2003 ont relativement diminué à partir de l'UE et de l'ALENA. Elles se sont encore accrues pour les pays de l'ALADI et sont restées stables pour les pays de la CEI.

Les principaux pays fournisseurs pour les céréales sont la France (27 %, essentiellement pour les blés dur et tendre) et les USA (15 % des céréales, essentiellement du maïs). La France domine aussi dans les importations de « Lait, œufs et miels » avec plus de 32 % des importations algériennes en valeur, suivie par l'Argentine (11,4 %), la Pologne (10,3 %) et la Belgique (8,5 %). Pour les « Huiles et graisses », la Russie domine les importations algériennes avec 24 % de ce type de produits, suivie par la Malaisie (17,2 %) et la France (9,6 %).

Les exportations agricoles et alimentaires restent négligeables même si elles ont été plus élevées en valeur qu'en 2002 (+6 %) : à peine 135 millions de dollars US couvrant 3,8 % des importations de même nature (contre 2,3 % en 2002 et 2,6 %

en 2001). Les produits agricoles alimentaires n'en forment, par ailleurs, qu'un peu plus de 38 %, le groupe « Engrais, liège, peaux et cuirs » en représentant 62 %. Parmi les exportations agro-alimentaires, les principales sont les « Fruits frais et secs » (12,3 % des exportations agricoles et alimentaires), les produits de la pêche (4,9 %) et les « Vins et boissons » (4,5 %).

Les maigres exportations agricoles et alimentaires continuent à se réaliser principalement vers l'Union Européenne (70,3 %) et les pays de la Ligue Arabe (14,6 %). Exprimées en valeur, les exportations ont diminué de -2 % vers l'UE, de -15 % vers les pays de l'ALENA et de -9 % vers les pays de la Ligue Arabe. Elles ont enregistré une forte croissance (mais pour des montants absolus faibles) pour les pays de l'ALADI (+50 %) et les pays de l'Union du Maghreb Arabe (+42 %).

Les taux d'auto-suffisance de l'Algérie –tout en s'étant légèrement améliorés grâce à la bonne année agricole- restent faibles pour les légumes secs (25,6 %), le lait (41,2 %), le blé dur (37,7 % en 2003 contre 21,1 % en 2002) et le blé tendre (34,5 % en 2003 et 18,4 % en 2002).

Encore une fois, les transformateurs de tomates industrielles s'insurgent contre la politique menée par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministre du Commerce. Ils reprochent au premier de ne pas favoriser la production de tomate fraîche par le biais du FNRDA, alléguant que l'UE subventionne ses producteurs à raison de 34,5 euros la tonne livrée aux conserveries. Quant au second, ils lui reprochent une protection insuffisante du marché national : la délivrance trop laxiste d'autorisations d'importation de concentré de tomate, l'absence de contrôle de la qualité à l'importation et la « sur-taxation » des intrants destinés à la production de tomates (Benouaret, 2003).

L'évolution de la balance commerciale des produits agricoles et agro-alimentaires en **Tunisie** est restée au cours de la dernière décennie très dépendante des variations des niveaux de production. C'est ainsi que le taux de couverture des importations par les exportations a connu d'importantes variations au cours de cette même période. Durant la période 1992-2002, la valeur de ce taux a oscillé entre un minimum de 46 % en 1995, des performances faibles de 45 % et un maximum de 99 % en 1999.

Le taux de couverture des importations agricoles par les exportations enregistré en 2003 est de 76 %, légèrement supérieur à la moyenne calculée sur la période d'observation qui s'élève à 71 %.

L'examen des échanges commerciaux de la Tunisie en termes de produits agricoles et agro-alimentaires permet de constater une composition qui a connu peu de changement au cours des dernières décennies. En effet, la structure de ces échanges révèle des importations largement dominées par les céréales et le sucre et des exportations essentiellement composées d'huile d'olive et de produits de la

pêche. Compte tenu des variations enregistrées au niveau de la production domestique agricole, les échanges de ces produits avec l'extérieur montrent :

- une baisse des importations des céréales, de 50 % en ce qui concerne l'orge comparativement aux flux de 2002, de 6 % pour le blé dur et 4 % pour le blé tendre,
- une augmentation des exportations de l'huile d'olive qui sont passées de 22 500 tonnes en 2002 à 60 000 tonnes en 2003,
- une augmentation des importations du lait de près de 12 % du volume importé en 2002.

En ce qui concerne la répartition géographique des échanges de la Tunisie avec le reste du monde, l'espace européen continue à constituer le partenaire commercial privilégié tant au niveau des importations qui représentent 77 % des importations totales que des exportations avec 84 % des exportations agricoles.

La balance commerciale agro-alimentaire au **Maroc** s'est améliorée en 2003 avec un taux de couverture des importations par les exportations qui atteint 100 %, contre 91 % un an plutôt.

Il faut souligner que les exportations des produits de la mer pèsent excessivement sur l'équilibre de la balance agro-alimentaire. De sorte que pour apprécier pleinement cette dernière, il vaut mieux distinguer le « solde » avec et sans produits de la mer. Si l'on retient une balance « hors produits de la mer », celle-ci apparaît fortement déficitaire, avec un taux de couverture des importations par les exportations de 49,2 % à peine. Comparée à l'année précédente, la situation s'est améliorée (taux de couverture 42,1). C'est que cette atténuation des déficits est en fait due plus à un sensible repli des importations qu'à une quelconque meilleure performance des exportations agro-alimentaires.

La prise en compte ou non des produits de la mer dans les échanges agro-alimentaires modifie aussi l'appréciation de leur contribution aux échanges globaux. Ainsi, hors produits de la mer, les exportations agricoles ne représentent que 11 % de l'ensemble des échanges commerciaux du pays, alors que si l'on en tient compte, cette proportion grimpe en 2003 à 22,5 %. Quant à la part des importations agricoles dans les importations totales, elle a de toute façon baissé de 16,7 à 13,8 % entre 2002 et 2003, étant donné la diminution de la facture alimentaire évoquée ci-dessus.

Les importations justement, en raison de cette atténuation du coût d'approvisionnement des céréales en particulier, ont vu leur structure changer en conséquence puisque la part de ces dernières a baissé de 39 à 28 %, perdant ainsi 11 points de pourcentage, cependant que celles du sucre et des produits laitiers n'ont évolué que de 1 point chacune (en moins pour le premier, en plus pour les seconds). En revanche, les oléagineux –dont la production locale est très faible et qui n'ont

donc guère bénéficié des bons résultats de la campagne agricole- ont vu leurs coûts s'alourdir. Du point de vue de la dépendance alimentaire à l'égard des quatre traditionnels groupes de produits alimentaires, la forte baisse des importations de blé n'a pas contribué aussi fortement qu'on aurait pu le penser à réduire leur part dans les importations : celle-ci est tombée de 62 % en 2002 à 56 % en 2003. Notons enfin l'apparition du bois brut en tant que produit non alimentaire dont l'importance devient significative, puisqu'elle représente 11 % des importations.

Au niveau des exportations, sachant que les produits de la mer représentent à eux seuls quasiment autant que les exportations des « produits de la terre », les exportations, hors produits de la mer, restent dominées par les agrumes qui y représentent 29 %, puis par les légumes divers (16 %) et les tomates fraîches (13 %), même si ces dernières ont accusé des baisses importantes, tant en volume (-21 %) qu'en valeur (-16 %). Les autres fruits frais, congelés et secs, représentent un dixième des exportations totales. Les conserves de fruits et légumes, qui ont pour leur part aussi défavorablement évolué (-12 à 13 % en volume et en valeur), représentent 15 % du total. Enfin, les « autres produits » totalisent 17 % de l'ensemble, et couvrent une grande variété de produits, alimentaires (notamment les pommes de terre, les épices, les jus de fruits et légumes, l'huile d'olive, ...), et non alimentaires (pâte à papier, plantes, liège, peaux, crin végétal, ...).

Les exportations des produits de la mer enfin apparaissent largement reposer sur deux groupes de produits : les crustacés, mollusques et coquillages d'une part, et les poissons en conserve d'autre part. Les premiers représentant 44 % de l'ensemble et les seconds 34 %.

La lourde stagnation des économies internationales et la dévaluation du dollar par rapport à l'euro ont eu une influence négative sur les exportations **italiennes** de produits alimentaires. En 2003, la valeur des exportations des produits agricoles et alimentaires a atteint la somme de 18 039 millions d'euros, avec une baisse de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Ces exportations constituent 7,2 % de la valeur des exportations totales. La situation des importations affiche quant à elle le signe opposé avec une hausse de 1,8 % qui contribue à aggraver le solde négatif agro-alimentaire. En effet, ce dernier a enregistré pour 2003 un solde de - 5 411 millions d'euros, soit -17,9 % par rapport à 2002. Cette composition est due à la situation des secteurs agricole et alimentaire dans la mesure où tous deux enregistrent un déficit du solde qui se creuse par rapport à 2002 (à savoir +9,9 % pour les produits agricoles et +29,8 pour les produits alimentaires). On peut par conséquent soutenir que le secteur conserve sa rigidité traditionnelle dans les besoins en matières premières et en produits semi-finis dont dépend l'industrie agro-alimentaire.

Tous les secteurs de la balance agro-alimentaire subissent une récession aussi bien en termes de valeur que de quantité. Si l'on observe les tendances des échanges nationaux de manière plus détaillée, on peut voir que le fer de lance des exportations des produits agricoles réside dans les fruits frais dont le solde en

valeur, bien qu'en recul par rapport à 2002, est positif, de même que les produits de la floriculture, qui vont jusqu'à afficher une croissance. Le secteur des produits transformés affiche un solde positif, bien qu'en légère diminution aussi bien en valeur qu'en quantité. Parmi les moteurs des exportations italiennes, on trouve les boissons, et notamment les vins, suivies de la pâtisserie et de la boulangerie, des légumes transformés, du riz et des produits de minoterie. Par contre, les catégories de la viande, du lait et de ses dérivés présentent des soldes nettement négatifs, en valeur comme en quantité.

Pour les produits frais de la mer et les céréales, le solde est extrêmement négatif. En revanche, la tendance des tabacs est stable avec un solde négatif en valeur uniquement car, en termes de quantité, les exportations dépassent les importations.

Les principaux clients des produits italiens ont marqué le pas en 2003. Le marché auquel l'Italie est le plus étroitement liée, pour les produits aussi bien agricoles qu'alimentaires, est, une fois encore, l'Europe (et notamment la France) et ceci aussi bien pour les importations que pour les exportations, mais ici, les exportations ont accusé une diminution de 3 % environ. On relève également une diminution des exportations vers les États-Unis, bien que ceux-ci semblent avoir relancé leur cycle économique. Le commerce avec les pays tiers, bien qu'affichant des valeurs tout à fait satisfaisantes, présente un caractère plus résiduel. Les exportations italiennes de produits agro-alimentaires sur le marché européen représentent 65 % environ. Les importations de l'UE, en légère croissance, représentant près de 75 % du total des importations agro-alimentaires.

Le **Portugal** reste un pays déficitaire dans la production de biens alimentaires de base, à quelques exceptions près.

L'auto-suffisance alimentaire n'est atteinte que pour les végétaux frais, le beurre et la volaille. Les cas des céréales et du sucre sont assez clairs pour illustrer à la fois l'inadéquation des conditions climatiques, en particulier, et de l'incapacité des structures productives pour augmenter la production de ces biens, pour lesquels il existe, d'ailleurs, des quotas qui limitent leur production et empêchent l'expansion des surfaces cultivées, soit en céréales, soit en betterave à sucre.

Il n'est donc pas étonnant que le solde de la balance alimentaire soit fortement négatif (-2 778,8 millions d'euros, en 2002, soit 44,4 % de la production agricole nationale). Le taux de couverture est autour de 24,6 % en hausse par rapport à l'année dernière.

En bref, compte tenu des exportations, quelques 909,2 millions d'euros en 2002, le Portugal ne produit que 70 % de ce qu'il consomme pour la production des aliments. Il s'agit d'une situation chronique qui dure depuis longtemps et pour laquelle les causes sont multiples et difficiles à éliminer (faiblesse des structures agraires, quotas à la production, ...).

En ce qui concerne la répartition géographique des échanges du Portugal avec le reste du monde, l'espace européen continue à constituer le partenaire commercial privilégié tant au niveau des importations que des exportations avec 90% des échanges agricoles.

En **France**, les échanges de produits agricoles et agro-alimentaires restent au même niveau qu'en 2002, alors qu'ils progressaient régulièrement les années précédentes. Les exportations restent constantes ; en fait, elles avaient progressé assez nettement au 1<sup>o</sup> semestre par rapport à la même période de l'année antérieure, et subi les effets de la baisse de la production à partir de l'été. Les importations baissent très légèrement, et donc, au total, le solde s'accroît très légèrement, à 10,1 milliards d'Euros au lieu de 9,9 en 2002. Une fois de plus, le secteur agricole et agroalimentaire occupe dans les échanges du pays une place beaucoup plus importante que sa contribution à la production ; c'est aussi le poste le plus positif de la balance commerciale. Rappelons que cette contribution très positive du secteur à la balance des paiements est un phénomène relativement récent : ce solde n'est véritablement positif de façon permanente que depuis 1980 ; les échanges de produits transformés représentent maintenant l'essentiel de ce solde (6,3 milliards sur 8,6). C'est aussi un phénomène assez récent, puisque les exportations de produits transformés n'ont dépassé celles de produits bruts que depuis une vingtaine d'années aussi.

Ce sont toujours les mêmes produits qui contribuent à ce solde positif, avec une part prépondérante des boissons, vins et alcools et des céréales. Paradoxalement, les exportations de céréales ont nettement progressé cette année (+240 millions d'€), et le solde positif s'accroît de 277 millions. Les bons résultats du premier semestre (forte demande et existence de stocks de 2002) expliquent l'essentiel de ce chiffre, mais il faut noter que la précocité et la qualité de la récolte 2003 ont aussi permis des exportations à prix élevés.

La situation des boissons est plus mitigée : les exportations restent au même niveau, et on retrouve le même solde qu'en 2002. L'essentiel de ces exportations porte sur le vin (5,8 milliards) ; dans ce secteur, si le Champagne continue sa progression en volume comme en valeur (+5,5 %), on constate une poursuite du repli, engagé depuis 1999, des exportations des autres vins d'appellation. Un autre secteur traditionnellement fortement excédentaire connaît aussi cette année une forte baisse, c'est celui du sucre et des produits dérivés (-11 % en valeur).

Les produits déficitaires restent les mêmes : poisson, crustacés et produits transformés à base de poisson, tabac, fruits et produits tropicaux. Les importations de tabac ont connu une très forte progression dans les années 90, essentiellement à cause de la baisse de la production nationale (les surfaces plantées ont diminué de près de 60 % depuis 1980). Pour la première fois, en 2003, les importations diminuent, tout comme la consommation et le solde passe de -1,54 à -1,44 milliards d'€. Notons aussi la progression des importations de fruits,

essentiellement agrumes et fruits tropicaux. Cette année, le solde négatif s'accroît très fortement, c'est essentiellement l'effet de la forte baisse de la production.

Comme les années précédentes, l'essentiel des échanges agroalimentaires de la France se font avec l'Union Européenne : 72 % des exportations, 70 % des importations. Les variations de parité de l'Euro ont donc joué peu de rôle dans l'explication des flux.

Les principaux clients et fournisseurs restent les mêmes d'une année sur l'autre. Les 6 premiers clients et les 6 premiers fournisseurs appartiennent à l'UE. Notons que le Brésil, dont la place dans les importations avait augmenté considérablement les dernières années, ne progresse pas, et que, malgré la baisse de parité du dollar, les différents conflits commerciaux et politiques avec les Etats-Unis, ceux-ci restent de loin le premier client hors UE, avec un montant d'importations qui se maintient par rapport aux années antérieures.

L'élargissement de l'UE de mai 2004, préparé par une suppression des droits de douane sur les produits agricoles qui en 2003 est déjà quasi-totale, a peu d'effet sur les échanges agroalimentaires de la France. Les dix pays adhérents représentent en effet une part très faible de ces échanges : 459 millions d'€ d'exportations, dont 153 vers la Pologne, et 223 millions d'importations, dont 102 de Hongrie, soit au total 1 % de l'ensemble. Surtout, la France ne représente que 3 % du commerce agroalimentaire de l'Europe des 15 avec ces pays.

Contrairement à la balance commerciale générale, la balance commerciale agroalimentaire de l'**Espagne** a montré un taux de couverture des importations par les exportations de plus de 100 % au cours de ces dernières années. En effet, alors que le taux de couverture général des importations par les exportations pour 2003 était d'environ 75 %, le taux de couverture des importations par les exportations dans l'agro-alimentaire était de 105 %.

Dans le secteur de l'agro-alimentaire, tant les importations que les exportations ont augmenté, les importations de 2,6 % et les exportations de 3,9 %. Un autre aspect remarquable est la proportion relativement élevée des exportations agroalimentaires qui représentaient 17,6 % de la totalité des exportations de marchandises en 2003 pendant que les importations de produits agricoles représentaient 12,5 % des dépenses.

Une analyse plus détaillée des exportations met en lumière plusieurs faits. Tout d'abord, les deux principales catégories d'exportations en termes d'importance économique sont les fruits et les légumes frais suivis par les fruits et les légumes préparés, les boissons et les huiles et les graisses ainsi que les produits de poisson et de viande qui figurent aussi sur la liste. De tous ces produits, seules les exportations des huiles et des graisses ont diminué en valeur en 2003 tandis que les exportations des autres produits ont augmenté en 2003 à un rythme plus rapide que l'indice agro-alimentaire général. C'est ainsi, à cette exception près, qu'il est

possible de conclure que les principaux secteurs d'exportation sont concurrentiels sur les marchés de destination qui sont essentiellement l'UE et les autres pays européens.

Les secteurs avec les plus mauvais résultats en matière d'exportation en 2003 ont été la laine, le cuir et les animaux vivants.

En ce qui concerne les importations, le volet le plus important est celui des produits de la pêche avec près de 18 % des dépenses d'importation. Le bois, les boissons, le tabac, les fruits, les graines oléagineuses et les céréales sont également particulièrement importants. De tous ces produits, les céréales ont été les seuls pour lesquels la valeur des importations a diminué. La valeur des importations de fruits, de tabac et de boissons a sensiblement augmenté et ce à un taux au-dessus de la moyenne.

Un autre point à prendre en compte est la différence des structures du commerce des matières premières d'une part et des produits alimentaires de l'autre. Alors que le taux de couverture des importations par les exportations est de 120 % pour les produits alimentaires, la couverture pour les matières premières - bois, cuir, liège, laine, fibres, etc...- est de seulement 60 %. L'Espagne manque de ces matériaux qui doivent être importés. Les dépenses qui en découlent sont financées par l'excédent du solde net des exportations alimentaires.

Il existe en outre une autre différence suivant l'origine des produits négociés. Les produits de la sylviculture représentent 11,4 % des importations et seulement 6,14 % des exportations. La situation est similaire en ce qui concerne les produits de la pêche : comme il a été mentionné, leur poids dans les importations est assez importante (17,6 %) à l'opposé de leur part dans les exportations (6,59 %). Dans le cas des produits d'origine animale, le commerce est plus équilibré : 16,2 % d'importations et 15,7 % d'exportations. À l'inverse de ces derniers produits, la balance pour les produits végétaux penche nettement en faveur des exportations. Le taux de couverture des importations par les exportations pour les produits végétaux est d'environ 150 % malgré l'important déficit du solde net des exportations de certains produits de base comme le lait, les céréales et les graines oléagineuses. En fait, les excédents significatifs réalisés dans les échanges de fruits et légumes compensent tous les déficits précédents.

Au cours de la dernière campagne, l'association des producteurs et exportateurs de fruits et légumes (FEPEX) a exprimé son inquiétude concernant l'accélération des importations de fruits mentionnée ci-dessus. Elle fait observer que, alors que le marché de l'UE s'ouvre suite aux accords bilatéraux signés par l'UE avec des partenaires méditerranéens et d'autres pays, les productions espagnoles se heurtent encore à certaines barrières non tarifaires pour entrer dans des pays à hauts revenus comme le Japon et les États-Unis.

En **Turquie**, les exportations et les importations agro-alimentaires ont augmenté de 2002 à 2003 de respectivement 30 % et 32 %. Le taux de couverture des importations par les exportations pour les échanges agro-alimentaires est resté d'environ 100 %. La Turquie est un exportateur net de produits alimentaires et un importateur net de produits agricoles non alimentaires. La part des produits alimentaires dans les exportations est de plus en plus importante. Les importations de produits non alimentaires en vrac dominent les importations agricoles. Cette dernière composante des importations est aussi liée aux exportations non agricoles. Les matières premières importées ne sont pas nécessairement destinées à la consommation intérieure ; ceci est particulièrement le cas avec la plus grande catégorie des importations, les fibres textiles, qui sont destinées aux exportations de textiles.

Les relations commerciales entre la Turquie et l'UE sont basées sur un système d'admissions préférentielles qui définit le calendrier et les réductions tarifaires pour les différents produits (règlement CE n°1506/98 du Conseil). La Turquie exporte presque deux tiers de ses exportations à des conditions préférentielles. Les contingents tarifaires s'appliquent à la pulpe d'abricot et aux noisettes et des accords d'autolimitation des exportations s'appliquent à la purée de tomate et aux tomates pelées. D'autres restrictions ont été imposées par l'UE comme des prix (d'entrée) minimaux à l'importation pour 11 fruits, 4 légumes ainsi que pour le jus et le moût de raisin. Il existe en outre des restrictions saisonnières en ce qui concerne les tarifs préférentiels pour 4 fruits et 7 légumes. Les contingents fixés pour la purée de tomate, les pastèques et les oignons sont respectivement de 30 000, 14 000 et 2 000 tonnes. Des droits de douanes spécifiques élevés existent pour presque tous les produits « essentiels » comme les céréales, le sucre, les produits laitiers, la viande, l'huile d'olive, etc...

L'UE est un partenaire primordial dans le contexte du commerce extérieur de la Turquie et représente 47 % des exportations et 21 % des importations.

Ce n'est que récemment que l'agriculture turque a été protégée par des tarifs « relativement élevés ». En d'autres termes, « l'accès aux marchés » constitue le domaine offrant le plus de possibilités pour d'autres libéralisations et on assiste ici à une baisse des tarifs douaniers conformément aux engagements pris par la Turquie dans les accords qu'elle a signés. De plus, même des tarifs élevés n'offrent qu'une protection limitée. La baisse des prix mondiaux associée à des prix élevés sur le marché intérieur a réduit les effets de la protection qu'apportent les tarifs douaniers. Les industries du bœuf et du sucre souffrent déjà de ce problème.

En **Égypte**, le commerce extérieur des marchandises s'est développé de façon positive au cours de ces trois dernières années. La valeur des exportations a augmenté pendant que la valeur des importations a diminué au cours de toutes les années étudiées. Ceci a abouti à une réduction constante du déficit chronique de la balance commerciale égyptienne, lequel en 2002/2003 ne s'élevait qu'à 57 % de la valeur de 1999/2000. Il y a eu aussi de nombreux développements positifs en ce

qui concerne les valeurs des importations et des exportations agricoles, la valeur des exportations a augmenté et a passé de 300 millions de dollars en 1999/2000 à environ 538 millions de dollars. La valeur des importations a également diminué pendant la même période, bien que seulement très légèrement. Cela a entraîné une réduction constante du déficit de la balance commerciale agricole pour cette même période, mais à un rythme plus lent que la balance commerciale globale. La part du déficit agricole dans le déficit commercial total a ainsi augmenté de 11,4 % à 15,5 % au cours de ces trois dernières années.

Ce développement positif peut s'expliquer par les faits suivants :

1. La politique d'exportation active poursuivie par le gouvernement ces dernières années, notamment en ce qui concerne les exportations agricoles, comme ci-dessus mentionnée.
2. La baisse constante du taux de change de la livre égyptienne pendant cette période qui a abouti à l'augmentation des prix de nombreuses importations peu importantes avec comme conséquence l'arrêt de ces importations.

Pour ce qui est de la distribution géographique du commerce égyptien des produits, les marchés européens constituent la première destination des exportations égyptiennes suivis par les marchés asiatiques. Par ailleurs, la part des exportations destinées aux pays arabes est en diminution et ce malgré les efforts constants faits pour accroître les échanges avec les pays arabes. Enfin, la part du marché américain reste limitée.

Il faut également noter que, malgré la mise en place ces dernières années de l'accord de partenariat conclu entre l'UE et l'Égypte, la part des pays européens dans les exportations égyptiennes a tout d'abord légèrement augmenté de 34,3 % à 34,9 % puis a baissé à 30 % au cours des 3 dernières années. Par ailleurs, la part des autres pays (surtout les pays asiatiques et africains) a augmenté de 33,6 % à 40,1 % puis à 46 % pendant la même période.

Il faut faire remarquer ici qu'il y a eu une forte chute des exportations d'oranges et d'oignons égyptiens dans les pays arabes et une forte hausse des exportations de ces deux produits sur les marchés asiatiques et africains pendant la période concernée.

Pour ce qui est des importations, il a été observé que les marchés américains représentent la part la plus importante des importations égyptiennes qui ont augmenté année après année jusqu'à atteindre 73,3 % de la totalité des importations égyptiennes l'année dernière. Les pays asiatiques et africains arrivent en deuxième position, suivis par un certain nombre de pays européens avec des pourcentages en baisse. Les pays arabes arrivent en dernier avec un pourcentage très modeste malgré tout ce qui a été dit sur les nombreux accords avec des pays européens et arabes pour accroître le volume des échanges de produits avec l'Égypte.

Ce qui est très remarquable dans le développement des importations égyptiennes de produits est le bond gigantesque des importations en provenance des USA de la plupart des produits agricoles pendant la période considérée, surtout en ce qui concerne le sucre et la viande qui étaient traditionnellement importés d'Asie et principalement d'Europe. Il y a eu alors ce retournement en faveur des marchés américains qui sont devenus la principale source d'approvisionnement pour ces deux produits avec respectivement 78 % et 99 % pour la dernière année par rapport à un pourcentage qui ne dépassait pas 1 % les deux années précédentes.

Au **Liban**, les exportations agro-alimentaires se sont élevées en 2003 à 235 millions de dollars par rapport à 175 millions de dollars l'année précédente. La part des produits alimentaires et agricoles dans les exportations totales était de 15,48 % en 2003 contre 16,7 % en 2002. Le poste le plus important des exportations de cette catégorie était constitué par les aliments préparés, les boissons et le tabac (63,8 %) suivis par les produits végétaux (27,66 %).

Les pays du Golfe représentent la destination principale des exportations agro-alimentaires du Liban (60 %), suivis par la Syrie (21 %), la Jordanie (10 %), l'UE (2 %) et l'Égypte (2 %). La répartition géographique des exportations agro-alimentaires montre que les principaux clients du Liban sont l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Koweït. En fait, la plupart des produits de l'industrie des fruits et des légumes sont exportés en Arabie saoudite (16 %), aux USA et au Royaume-Uni.

Par ailleurs, la valeur des importations agro-alimentaires s'est élevée à 1 331,6 millions de dollars US en 2003 contre 1 237 millions de dollars US en 2002. Les principaux pays exportateurs sont le Brésil, l'Égypte, l'Iran, les Pays-Bas et les USA.

Les céréales sont importées des USA (41 % de la totalité des céréales importées), de l'Australie (11 %) et d'Allemagne (8 %).

La plupart des animaux vivants et des produits animaux sont importés de France, d'Allemagne et de Turquie. Le Liban est autosuffisant en ce qui concerne la viande de volaille. L'industrie du vin a enregistré un succès remarquable avec des exportations d'une valeur de 8 millions de dollars US en Europe, en Amérique et en Australie.

## **7 Les politiques agricoles et agro-alimentaires**

### **7.1 – Politiques des structures**

Dans l'Union Européenne, la politique des structures d'exploitations agricoles relève du « Développement rural », ou « deuxième pilier de la PAC », mis en œuvre pour la période 2000-2006 dans le cadre de la réforme « Agenda 2000 » ; elle sera présentée dans le paragraphe « développement rural ». Les pays peuvent cependant définir et financer des politiques complémentaires, avec l'accord de la Commission Européenne ; c'est le cas en particulier en Espagne de la politique d'investissements publics dans l'irrigation, qui est toujours très active. Par ailleurs, en 2003, l'Italie a promulgué une loi d'orientation agricole pour adapter les textes régissant les statuts de l'agriculture et des agriculteurs au contexte actuel, et en particulier à la réforme de la Politique Agricole Commune et à l'instauration de droits à paiement découplés. La France met également en chantier une telle loi, qui aura aussi pour objet d'adapter le « contrôle des structures », c'est-à-dire des textes visant à privilégier dans l'accès à la terre l'installation des jeunes et l'agrandissement des exploitations petites et moyennes.

Dans les autres pays, les investissements publics dans l'hydraulique agricole représentent toujours un poste de dépenses publiques important, même si l'importance relative des grands programmes semble diminuer cette année. Deux autres thèmes sont également présents dans les rapports nationaux : les questions foncières, et plus précisément la mise à disposition des entreprises agricoles de terres appartenant à l'Etat ou mises en valeur par l'action publique, les aides au financement de l'activité agricole, et la poursuite du désengagement des Etats des banques chargées de ce financement ; dans ces deux domaines, peu d'événements ou de décisions marquants sont à noter en 2003.

En **Espagne**, le principal poste de dépenses publiques dans les domaines structurels reste toujours l'irrigation ; le Plan National d'Irrigation continue ; il porte au total sur 5 milliards d'€ d'investissements, dont 3 sur fonds publics. Les questions environnementales liées à ce développement de l'irrigation font l'objet d'un débat très vif qui sera présenté plus loin.

L'année 2003 a également été marquée par la poursuite d'un débat national sur l'avenir de l'agriculture et des politiques agricoles organisé par le Ministère national depuis 2002. Les discussions associaient des experts universitaires, professionnels et des administrations nationales et régionales ; elles ont abordé l'ensemble des enjeux concernés : structures agricoles, fiscalité, garanties de revenus, formation, relations avec les autres secteurs économiques, coopératives, développement rural, environnement, impact de la PAC... L'ensemble des débats s'est traduit par la publication d'un « Livre blanc sur l'agriculture et le

développement rural » de 2 300 pages, qui doit servir de base aux réflexions sur l'avenir des politiques agricoles dans le pays.

En **France**, le gouvernement a lancé en 2003 le projet d'une nouvelle loi de modernisation agricole. Il s'agit essentiellement d'adapter le statut des exploitations et des différentes catégories de main d'œuvre familiale aux nouvelles conditions de l'activité agricole, et d'assouplir et de simplifier la politique de contrôle des structures agricoles et d'intervention publique dans le domaine foncier, dans la perspective de la gestion des nouveaux droits à paiement issus de la nouvelle réforme de la PAC. La préparation de cette loi fait l'objet d'un débat national, préparé dans les régions, associant des représentants de toutes les organisations professionnelles agricoles.

En **Italie**, la Loi d'Orientation votée cette année met en avant une nouvelle définition de l'exploitation et de l'entrepreneur agricole. Elle introduit la notion d'agriculteur professionnel, qui remplace celle d'agriculteur à titre principal. Il s'agit d'une personne ayant des compétences et des connaissances agricoles, qui consacre aux activités agricoles au moins 50 % de son temps de travail et en tire au moins 50 % de son revenu du travail. L'entrepreneur professionnel bénéficie des facilités fiscales en matière d'imposition indirecte et de crédit, déjà prévues pour les agriculteurs à temps plein. La loi introduit également la société agricole ; celle-ci doit mentionner « société agricole » dans sa dénomination et raison sociale, et avoir pour objet social l'exercice exclusif de l'activité agricole.

La Loi d'Orientation élargit aussi les activités qualifiées d'agricoles : en plus des activités traditionnelles de l'agriculture sont prises en considération les activités de transformation, de vente et de prestation de services ayant un rapport direct avec l'agriculture. L'activité de transformation reste dans le régime agricole, non seulement pour l'utilisation des produits agricoles de l'entreprise, mais aussi pour la part de produits achetés à des tiers. Ces nouvelles dispositions réduisent encore la pression fiscale sur les entreprises, elles contribuent aussi à affirmer le rôle multifonctionnel de l'entreprise agricole et le rôle des agriculteurs dans la fourniture de services à la collectivité.

Au **Maroc**, comme dans les deux autres pays du Maghreb, les investissements hydrauliques gardent de loin la part la plus importante. Dans un budget d'investissement en baisse très importante par rapport à 2002 (1,94 milliards de dirhams au lieu de 2,58, soit -25 %), la part de l'hydraulique s'accroît encore légèrement en 2003 (61 % au lieu de 57 %), la grande hydraulique représentant plus de la moitié des investissements totaux. Dans le budget 2004, toujours en baisse sensible (-10 %), en revanche, le fait essentiel est la chute de la part des investissements dans la grande hydraulique qui passe de 52 % en 2003 à 41 % en 2004, au bénéfice en particulier des actions de développement agricole et de formation. Il n'est pas certain qu'une telle tendance soit confirmée dans les budgets des prochaines années, car il reste beaucoup à faire pour équiper les zones agricoles en aval des barrages existants. A côté d'un million d'hectares effectivement

irrigables, il restait en 2002 environ 123 000 hectares à aménager, ce qui implique un effort d'investissement soutenu pendant de nombreuses années encore.

Le Maroc met finalement en œuvre en 2003 le Plan de restructuration, déjà annoncé dans le rapport 2004, des deux sociétés d'Etat –la SODEA et la SOGETA– détentrices de quelques 124 000 ha parmi celles qui avaient été récupérées par l'Etat en 1972 sur la colonisation. Ce plan, adopté le 26 mai 2003, couvre la période 2003-2006 et repose sur trois volets : foncier, financier et social. Le patrimoine foncier doit être affecté de la manière suivante : un tiers gardé par la Sogeta pour permettre à l'Etat de se concentrer sur la seule mission de production de semences sélectionnées et de plants certifiés ; près de 35 % restitués au domaine privé de l'Etat, mais à charge pour ce dernier de commencer par en affecter une partie –quelques 7 000 ha– aux jeunes lauréats des instituts et écoles de formation agronomique et vétérinaire ; 27 % cédés aux investisseurs privés, marocains et étrangers, en location de longue durée, et sur la base d'appels d'offres et de cahiers de charge préétablis ; et enfin 5 %, constitués de terres urbaines et périurbaines, vendus à des opérateurs dans le secteur de l'immobilier pour promouvoir l'habitat social, le tourisme et des zones d'activités économiques.

Le point le plus important est celui des surfaces que l'Etat compte donner en location de longue durée à des investisseurs marocains ou étrangers dans le cadre de sa nouvelle politique de partenariat avec le secteur privé. L'année qui s'est écoulée a permis à peine de finaliser la préparation du dossier technique en vue du lancement de l'appel d'offre. Les agriculteurs qui exploitaient jusqu'alors en location des terres exigeaient de bénéficier d'une sorte de « droit de préemption » pour reprendre les exploitations sur lesquelles ils étaient installés. Par ailleurs, des exploitants marocains, investisseurs potentiels, ont déploré n'avoir pas été associés dès le départ à l'élaboration du cahier de charges, et réclamaient la mise en place d'un mécanisme de « préférence nationale », leur permettant à leur tour d'être privilégiés par rapport aux investisseurs étrangers.

Finalement, ce sont 56 500 ha qui seront cédés en location à des investisseurs à la suite d'un appel d'offres international, prévu pour le 15 octobre 2004. On attend entre 200 et 250 projets, répartis entre les secteurs agricoles et agro-industriels. Les projets dans les filières exportatrices telles les agrumes, les olives et les vignes devraient être privilégiés, et la consistance et la viabilité du projet seront un critère plus important que « l'offre financière ». Quelques 300 manifestations d'intérêt ont été répertoriées, provenant, pour ce qui est des investisseurs étrangers, principalement de Français, d'Espagnols et d'Italiens.

En ce qui concerne les autres modalités d'affectation des terres, peu de choses ont encore été réalisées, y compris en ce qui concerne les terres périurbaines, qui suscitent pourtant beaucoup de convoitises.

Le projet de restructuration institutionnelle de la Caisse Nationale du Crédit Agricole marocaine a fini par aboutir en décembre 2003, avec la publication de la

« Loi n°15-99 portant réforme du Crédit agricole ». Le « Crédit agricole du Maroc » qui se substitue à la CNCA est une société anonyme, où l'Etat détient au moins 51 % du capital, ce qui implique la possibilité de céder au secteur privé les 49 % restants.

Le Crédit agricole du Maroc (CAM) devient une « banque comme les autres » qui poursuit des objectifs de rentabilité et de sécurité, en privilégiant fortement la clientèle solvable. Sur les 200 000 clients actuels de la banque, environ 70 000 sont considérés comme étant dans ce cas. Selon ses estimations, il existerait au total entre 300 000 et 350 000 agriculteurs potentiellement solvables, ce qui l'autorise à penser qu'il resterait encore quelques 280 000 clients à conquérir.

Si, pour des raisons « politiques », l'Etat lui confie une mission de « service public », comme le soutien des petites et moyennes exploitations agricoles et le rééchelonnement des dettes des agriculteurs rendu nécessaire par des circonstances exceptionnelles, il devra alors en fixer les modalités par contrat et en payer le prix par une subvention spécifique. Le financement de la grande majorité des exploitations du pays relève donc de ces actions, dont les modalités restent à définir.

Il faut noter aussi qu'une partie du projet initial a été abandonné, celui de la création de banques régionales sous forme de coopératives à capital variable, régies par les dispositions de la loi bancaire et appelées « Banques Régionales de Crédit Agricole ». Cette formule aurait dû favoriser une approche de proximité, contribuer au développement de la vie locale et régionale, et permettre l'implication des agriculteurs dans la gestion et la pérennité de ces institutions.

En **Algérie**, le pays met les bouchées doubles pour rattraper son retard dans la mobilisation des eaux de surface. D'après le bilan 2003 de l'Agence Nationale des Barrages, 13 barrages seraient en cours de réalisation dont deux ont été lancés en 2003 alors que six seraient achevés en 2004. En outre, sur 10 petits barrages et retenues collinaires programmés, un seul a été achevé en 2003, 6 sont en voie d'achèvement et 3 en cours de lancement.

Il faut cependant noter que malgré la bonne santé financière du pays, les dépenses effectives (exprimées en DA constants 1989) réalisées sur les budgets d'équipement public par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) et par le Ministère des Ressources en Eau (MRE), en matière d'hydraulique agricole et de construction de barrages, ont connu une baisse significative en 2003 par rapport à 2002. Cela s'explique à la fois par l'insuffisance de la capacité d'absorption des investissements par l'économie (en particulier le manque d'entreprises de réalisation efficaces), et par la prudence -sans doute excessive- des financiers du pays face aux aléas dans la rentrée des ressources pétrolières.

Le statut de l'utilisation des terres publiques issues de la restructuration du secteur agricole d'Etat (anciennement autogéré) par des entreprises privées collectives (EAC) ou individuelles (EAI) pose des questions particulièrement complexes, et a

fait l'objet de décisions nombreuses, déjà introduites dans les rapports des années précédentes. Les modalités de leur cession ont été à nouveau précisées cette année, ainsi que les bénéficiaires potentiels : travailleurs agricoles salariés de l'EAC ou de l'EAI, salariés du secteur agricole (y compris les fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural qui démissionnent de leur poste de fonctionnaire), et jeunes ayant bénéficié d'une formation agricole. Par ailleurs, une autre disposition, qui risque de fragiliser la confiance des bénéficiaires des EAC-EAI, indique qu'en zone urbaine ou à urbaniser l'Etat peut désormais faire jouer son droit de préemption non seulement pour affecter les terres à des réalisations de projets publics, mais aussi en vue de les affecter à la réalisation de projets d'investissements soumis par des personnes physiques ou morales de droit privé.

En **Tunisie**, l'eau d'irrigation est considérée comme un facteur d'intensification privilégié des systèmes de production agricoles. Les terres irriguées couvrent près de 350 000 ha, soit un peu moins de 10 % des surfaces mises en culture annuellement. Elles participent, en revanche pour près de 45 % à la valeur de la production agricole. En 2003, la pluviométrie favorable a permis un remplissage record des réserves, mais on note qu'à plus long terme les limites de la ressource se font sentir.

Par ailleurs, la priorité accordée, dans la distribution d'aides publiques forcément limitées, au développement de l'irrigation accentue la structure duale de l'agriculture ; l'amélioration de la compétitivité et des conditions de vie dans les petites exploitations de zones sèches, ou simplement la mise en œuvre de politiques limitant le morcellement de celles-ci ne font pas l'objet de programmes importants, en Tunisie comme dans les autres pays du Sud. La poursuite de la réduction de la protection et du soutien des marchés agricoles risque encore d'accroître cette tendance générale.

En **Egypte**, les investissements dans l'agriculture représentent une part toujours très importante de l'investissement total ; en 2003, cette part est d'environ 15 %. Les investissements publics sont encore très élevés, ils représentent chaque année plus de 30 % du total, et même 41 % sur 2002-2003. Les deux secteurs principaux sont la mise en valeur de nouvelles terres et les investissements hydrauliques. En 2002 a été lancé un plan quinquennal de développement socio-économique (2002-2007) qui prévoit la mise en valeur au total de 1,1 millions de feddans (soit environ 450 000 ha), dont 84 % doit être réalisé par le secteur privé. Les zones principalement concernées sont l'Egypte du Sud, le Sinaï et la nouvelle vallée ; le plan prévoit une incitation à l'urbanisation et aux migrations de populations vers ces zones. Il est aussi prévu de poursuivre l'équipement de 935 000 feddans déjà exploités, avec une participation du secteur privé sur 53 % de la surface.

La politique égyptienne de financement de l'agriculture est réalisée pour l'essentiel au travers de prêts de la banque publique « Principal Bank for Development and Agricultural Credit » (PBDAC). Depuis le lancement de la politique de libéralisation dans le secteur agricole, la banque applique des critères commerciaux classiques

dans ses relations avec ses clients, mais les petits producteurs et les agriculteurs des zones de mise en valeur du désert continuent à bénéficier de prêts bonifiés par une aide gouvernementale. Au total, un grand nombre de prêts à court, moyen et long termes sont disponibles. Si le montant total des prêts s'accroît régulièrement, la hausse concerne essentiellement les prêts à court terme. Les secteurs de l'élevage et les cultures intensives sont les principaux bénéficiaires, l'élevage utilisant surtout des prêts à moyen terme (entre 1 et 5 ans). En revanche, les prêts à long terme, dont font partie les prêts pour l'irrigation et pour la mise en valeur de nouvelles terres, représentent une part infime du total, qui va encore en s'amenuisant en 2003 (cette année : 0,1 % du total).

Au **Liban** également, le financement de l'agriculture représente maintenant une faible part des dépenses publiques pour l'agriculture. Il faut cependant signaler que le gouvernement a lancé en 2002 un programme de prêts bonifiés, dont une partie (par l'intermédiaire de la Kafalat Corporation) avec un système de garantie public, pour les petites et moyennes entreprises. Les entreprises agricoles représentent en 2003 30 % du montant total des prêts accordés, pour un montant de 27 milliards de Livres, soit presque le montant du budget total du Ministère de l'Agriculture la même année.

## 7.2 – Politiques des prix et de marchés

L'année 2003 a été marquée dans l'Union Européenne par l'événement majeur qu'a été le vote, le 26 juin, de la réforme dite « Révision à mi-parcours », ou « Mid-term review » de la Politique Agricole Commune. Cette réforme a été présentée en détail dans le rapport 2004 ; il s'agit, tous les observateurs le notent, d'une réforme en profondeur des principes mêmes de la PAC, s'appuyant sur le principe du découplage des aides directes. Ses conséquences sur l'économie agricole des pays européens et sur les échanges intra-européens et mondiaux seront très importants, mais pas faciles à prévoir. En avril 2004, des réformes fondées sur les mêmes principes ont aussi touché des productions méditerranéennes majeures : coton, huile d'olive et tabac (ainsi que le houblon). Les pays disposent d'une importante marge de manoeuvre dans l'application de ces réformes ; ils en ont communiqué les modalités à l'été 2004. Par ailleurs, cette période a été marquée par la dernière phase de l'élargissement de l'UE à 25 pays, effective le 1<sup>er</sup> mai 2004. Les décisions principales en terme de PAC avaient été prises en décembre 2002, et il faut noter que l'ouverture des frontières pour les produits agricoles était déjà pratiquement réalisée. Cet élargissement et ses conséquences pour les pays du Sud a fait l'objet d'un chapitre du rapport Agri.Med 2004.

Les pays du Sud poursuivent leur politique de libéralisation des marchés et de réduction des interventions publiques, à des rythmes différents et avec des retours en arrière possibles. Ainsi, les politiques de subventions aux intrants connaissent un certain regain, pour faire face à la variabilité de la production due aux phénomènes climatiques. Les aides à la consommation ne concernent plus, dans les

pays où elles existent encore, que la fourniture des produits de base aux couches les plus démunies de la société ; la situation sociale, comme les effets de la libéralisation des marchés, peut cependant nécessiter un accroissement de ces aides, comme en Egypte. De nombreux pays continuent leur mouvement d'ouverture sur l'extérieur à travers une réduction de la protection des productions dans la plupart des branches d'activité. C'est ainsi en particulier le cas de la Tunisie, du Liban et de l'Egypte. La Turquie, dont l'outil d'intervention principal est maintenant une aide à l'hectare dé耦lée, termine le démantèlement des monopoles publics de commercialisation des produits agricoles. A l'inverse, les subventions aux exportations, en général peu utilisées dans ces pays, peuvent aussi connaître un certain développement, comme en Egypte ou au Liban.

En matière de libéralisation des marchés, la signature de l'Accord de Libre-Echange **Maroc/Etats-Unis** (ALEMEU) est un événement majeur, même si les productions locales les plus sensibles restent fortement protégées. Cet accord a été signé en juin 2004, après des négociations très actives durant toute l'année 2003 ; il devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. C'est le premier accord que les Etats-Unis auront conclu avec un pays africain et, après la Jordanie, le second avec un pays arabe. Il pourra influencer les rapports commerciaux du pays en particulier avec les pays de l'UE. Il couvre quasiment tous les domaines où les échanges entre les deux pays peuvent, en se libéralisant, se développer. On y trouve évidemment les questions d'accès aux marchés des produits agricoles, industriels, des services, mais aussi celles relatives aux investissements, à la propriété intellectuelle, aux marchés publics, et à bien d'autres de natures diverses (transparence, protection de l'environnement, droit du travail...).

#### **Encadré 7.1 - Le volet agricole de l'accord de libre-échange Maroc/Etats-Unis**

Le processus de libéralisation des échanges et donc d'accès aux marchés des produits agricoles et agro-industriels a été structuré autour de différentes listes de produits auxquelles correspondent des calendriers de démantèlement tarifaire précis, enclenchés à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord.

La liste A correspond aux produits dont l'accès en franchise douanière est immédiat ; la liste B comprend les produits dont le démantèlement est programmé sur une période de 5 ans (ou 6 ans pour la liste B+) ; la liste C concerne les produits dont la protection tarifaire est à démanteler en 10 ans (ou 8 ans pour la liste C1). La liste D, qui prévoit un démantèlement sur une période supérieure à 10 ans, a fini par être subdivisée –au cours du 7<sup>ème</sup> round– en listes D1 et D2, avec ou sans contingents, pour des périodes de démantèlement respectivement de 18 et 15 ans. Les listes E, F et G concernent en fait chacune une catégorie de produits ayant bénéficié d'un « traitement exceptionnel » en raison de leur caractère plus que sensible : il s'agit respectivement des viandes bovines, des viandes blanches et des blés.

**Encadré 7.1 (suite)**

Une bonne part des produits susceptibles d'être exportés par le Maroc ont été inscrits sur la liste A. C'est notamment le cas des légumes frais et congelés, des fruits frais et des légumes transformés. Les autres produits soumis à des calendriers de démantèlement plus ou moins longs se distribuent sur les autres listes, mais les plus importants figurent en liste D2.

Mais ce sont évidemment les conditions d'accès des produits américains au marché marocain qui posaient le plus de problèmes. Les listes A, B et C ont essentiellement privilégié « l'accès à la génétique et la technologie américaine et les aliments pour l'élevage », mais elles comprennent aussi des produits frais ou transformés pour lesquels le Maroc disposerait d'avantages compétitifs par rapport à l'origine américaine. Deux produits méritent une attention particulière, parce qu'ils sont de base. Il s'agit du maïs et du soja et leurs dérivés qui ont été placés en liste B+, avec un processus de démantèlement accéléré. Ils bénéficient d'une réduction du tarif de 50 % dès la première année puis de 10 % par an pendant les 5 années suivantes, de sorte que leur accès en franchise douanière interviendra au bout de 6 ans.

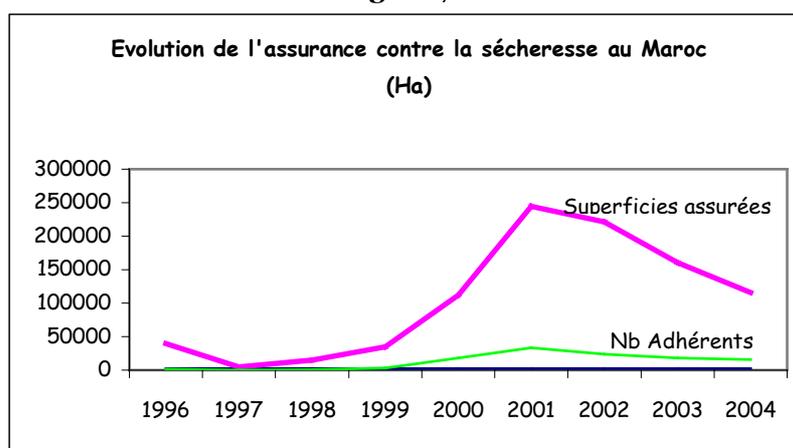
C'est dans la liste D qu'apparaissent les produits considérés sensibles. Elle comprend deux catégories de produits :

- La première concerne principalement les légumineuses, le lait et les produits laitiers, les amandes, le miel, les œufs et certaines préparations alimentaires. Le processus de libéralisation de ces produits peut être maîtrisé grâce à la programmation de périodes de transition suffisantes et des clauses de sauvegarde appropriées. Ainsi, le démantèlement tarifaire des légumineuses devrait s'étaler sur 18 ans et s'effectuer de manière non linéaire. L'orge aussi devrait suivre un processus de démantèlement non linéaire mais sur une période plus courte de 15 ans. Les autres produits seront également soumis à un calendrier de réduction tarifaire sur 15 ans, mais linéaire.
- La deuxième catégorie de produits en liste D comprend ceux considérés « extrêmement sensibles » : viandes rouges, viandes blanches et blés, pour lesquels des régimes assez spéciaux ont été retenus. Pour le blé dur, les exportateurs américains pourront écouler un quota annuel de 250 000 tonnes et qui augmentera de 10 000 tonnes chaque année. Le tarif douanier NPF, qui s'appliquera au-dessus du quota, devrait baisser de 25 % pendant les 5 premières années, et les 75 % restants seraient conservés durant les 5 années suivantes. Pour le blé tendre, le schéma est en gros identique à celui qui a été retenu avec l'Union Européenne durant le dernier accord agricole conclu pour la période 2003-2007. Le principe est d'indexer le quota d'importation sur le niveau de la production nationale, avec un niveau de départ des quotas inférieur à celui accordé au partenaire européen. Ainsi, pour une production nationale de blé tendre égale ou supérieure à 3 millions de tonnes, le quota d'importation commencerait dès l'entrée en vigueur de l'accord à un minimum de 280 000 tonnes (contre 400 000 tonnes pour l'UE), et pour un niveau de production inférieur ou égal à 2,1 millions de tonnes, le quota monte à un maximum de 700 000 tonnes (1 million pour l'UE). Entre ces deux seuils, on appliquera la même formule linéaire que celle retenue avec l'UE pour la détermination du quota. Par la suite, les seuils de 280 000 et 700 000 tonnes devraient être augmentés linéairement pour atteindre au bout de 10 ans les niveaux respectifs de 400 000 et 1 million de tonnes. Les niveaux des tarifs préférentiels applicables à ces quotas sont également les mêmes que ceux obtenus par l'UE, à savoir une réduction de 38 % sur les niveaux NPF.

La suppression l'année dernière de la subvention aux semences céréalières certifiées au Maroc a conduit les prix des semences sélectionnées à une augmentation de 5 à 8 % et les ventes à une chute de 16 % par rapport à la campagne précédente, avec les risques que cela comporte pour la production. Les autorités ont reconnu cette relation de cause à effet et ils ont rétabli la subvention pour la campagne 2003-2004. En matière de matériel et d'équipements agricoles, les subventions et primes prévues dans le cadre du Fonds de Développement Agricole ont aussi été maintenues. En particulier, le programme d'extension de l'irrigation localisée engagé en 2001, qui vise l'équipement d'une superficie de 115 000 ha a été relancé par un accroissement du taux de subventions en faveur des équipements destinés à cette fin, qui se situe désormais entre 30 et 40 % selon les régions.

Le système d'assurance contre la sécheresse, qui avait été engagé au milieu des années 90 dans l'enthousiasme, continue de décliner. Comme on peut le constater sur la figure suivante, le système avait semblé quelque peu « prendre » en 2000 et surtout 2001, avec durant cette année-là un total des superficies assurées de près de 245 000 ha et 33 116 adhérents ; depuis, c'est le reflux et la chute semble même s'accélérer à partir de 2003, au point que pour la campagne 2003-2004, la superficie assurée n'aurait guère dépassé 116 000 ha et le nombre des adhérents 15 570 agriculteurs. L'absence de sécheresse en 2003 n'est bien sûr pas étrangère à cette régression, qui révèle cependant le caractère peu incitatif du système et le manque de motivation des agriculteurs.

Figure 7.1



La **Tunisie** a conclu plusieurs accords, à l'OMC, avec l'UE et plus récemment avec la Libye et le Maroc, conformément à ses orientations d'ouverture sur l'extérieur et d'intégration de son économie à l'économie mondiale. Les engagements pris dans le domaine agricole portent essentiellement sur le soutien interne, l'accès aux

marchés et la concurrence (réduction des subventions à l'exportation). L'offre de la Tunisie à l'OMC, formulée en 2000 pour une durée de deux ans, est cohérente avec les orientations adoptées et les réformes entreprises depuis le Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA). Son contenu porte uniquement sur deux volets : le soutien interne et l'accès aux marchés.

Pour le premier volet, la Tunisie s'est engagée à réduire la mesure globale de soutien (MGS) de 1,33 % par an sur dix ans couvrant la période de 1995-2004. La valeur de la MGS passera de 68,4 MDT à 59,3 MDT en 2004. Ces mesures ne sont pas considérées comme particulièrement contraignantes étant donné les engagements déjà pris et mis en œuvre dans le cadre du PASA. Pour l'accès au marché, les engagements pris concernent d'abord les mesures non tarifaires telles que les licences préalables d'importation et les prélèvements à l'importation. De ce fait, la protection de la production locale et la maîtrise des importations ne pourront être assurés dans l'avenir que par le mécanisme des tarifs douaniers. Les droits de douane ont été consolidés à des niveaux variant dans l'ensemble entre 75 % et 100 %. Il convient de signaler que dans les faits, les taux réellement appliqués, en général inférieurs à 40 %, sont très loin de ceux de l'offre officielle. Autrement dit, le contenu de l'offre est interprété comme des niveaux supérieurs peu applicables en pratique.

Pour certains produits, un accès minimum devrait être assuré avec des droits de douane correspondant aux taux appliqués pendant la période de référence (1986-1988). En conséquence, des contingents à droits de douanes réduits variant entre 15 % et 35 % ont été établis pour certains produits (voir tableau 7.1). Au-delà de ces contingents, des droits de douane égaux aux taux consolidés peuvent être appliqués.

**Tableau 7.1 - Produits agricoles soumis à contingentement en Tunisie**

| Produits              | Importation<br>moyenne 92-94<br>en tonne<br>(1) | Contingent<br>en tonne<br>(2) | Ecart<br>(2)-(1) | Droit<br>en % |
|-----------------------|---|-------------------------------|------------------|---------------|
| <b>Viande bovine</b>  | 10 500  | 8 000                         | -2 500           | 27            |
| <b>Viande ovine</b>   | 538   | 380                           | -158             | 27            |
| <b>Lait en poudre</b> | 18 700  | 20 000                        | -1 300           | 17            |
| <b>Blé dur</b>        | 45 190  | 300 000                       | 255 000          | 17            |
| <b>Blé tendre</b>     | 694 880   | 600 000                       | -94 880          | 17            |
| <b>Orge</b>           | 162 950   | 200 000                       | 37 050           | 17            |
| <b>Sucre</b>          | 198 000   | 100 000                       | -98 000          | 15            |

Source : Ministère de l'agriculture.

En application de ces engagements, on enregistre donc en Tunisie en 2003 des suspensions des droits communs de douane pour les produits agricoles et agro-alimentaires, certains équipements, matières premières et produits énergétiques.

En outre et en application de l'accord avec l'UE qui atteint sa huitième année cette année, les produits fabriqués localement doivent supporter des droits de douane en baisse de 55 % par rapport à leurs niveaux de 1995.

Malgré cela, l'agriculture et la pêche restent parmi les branches des plus protégées ; les taux de protection de ces branches affichent des taux supérieurs aux moyennes nationales, et la réduction de la protection est toujours plus accentuée vis-à-vis de l'UE que ce qu'elle ne l'est pour le reste du monde.

Sur le marché intérieur, un mécanisme de stabilisation des prix est maintenu ; il est fondé sur les principes directeurs suivants :

- Pour les produits dits de première nécessité, les prix restent toujours administrés ; le principe est de garantir l'écoulement de la production à des prix préalablement fixés (prix d'intervention) en fonction de l'évolution des coûts de production et d'un niveau de revenu incitatif aux producteurs. Toutefois, il n'y a aucune obligation pour les producteurs de livrer les quantités produites à ce prix.
- Pour les produits soumis à la libéralisation du commerce de distribution dans le cadre du programme d'ajustement structurel agricole, la politique des prix repose sur la vérité des prix ; le principe est d'assurer la régulation des mécanismes du marché de manière à mieux adapter l'offre (importation d'appoint, augmentation de la capacité de stockage, fonds de stabilisation des prix) et la demande en ces produits. Toutefois, des contrôles des prix subsistent à tous les stades de la commercialisation des produits agricoles et, par ailleurs, les prix des produits agricoles au niveau de la distribution sont encore soumis à la fixation de la marge bénéficiaire, ce qui ne manque pas d'influer négativement sur la commercialisation des produits agricoles, notamment en ce qui concerne la différenciation des produits basée sur l'adoption des standards de qualité.

La réforme de la **Politique Agricole Commune européenne** votée en juin 2003 s'appuie, on le sait, sur le découplage des aides, en accordant à chaque exploitation un « droit à prime unique » égal à la somme des aides touchées en moyenne par chaque producteur dans la période 2000-2002 (calcul « historique »)<sup>73</sup>. Sous condition d'exploiter une surface équivalente à celle qui a permis l'obtention de ces aides, l'agriculteur continuera de toucher une somme égale quelles que soient les productions pratiquées (à l'exception notable des productions fruitières et légumières !), et même en cas de non-culture, à condition de maintenir les terres en état.

---

<sup>73</sup> Une autre possibilité, dite « régionalisation » ou « mutualisation » des aides, est ouverte au choix ; il s'agit, dans chaque région, d'attribuer à tous les agriculteurs un même montant de DPU par hectare, égal au quotient du montant d'aides total en 2000-2002 dans la région par la surface totale éligible. Ce système ne sera pas appliqué dans les pays méditerranéens ; les pays qui ont choisi un tel système en ont prévu une application progressive, ou appliqueront un système « hybride ».

Un autre élément particulièrement nouveau de cette réforme est la marge de manœuvre importante qui a été laissée aux pays pour l'application de cette réforme, à la demande de pays opposés au découplage total, comme la France. En particulier, la date d'application effective peut être postérieure à la date « normale » du 1<sup>er</sup> janvier 2005, et surtout pour de nombreuses productions, un certain taux de « recouplage » est possible. Les pays ont présenté leurs plans d'application de la réforme à l'été 2004. Il figure dans le tableau suivant (7.2). Notons que parmi les 5 pays méditerranéens, on trouve un pays qui applique la réforme de façon presque totale, l'Italie, et l'un des plus réticents, la France, les trois autres pays étant plutôt du côté du recouplage.

A noter que la réforme introduit aussi de nouvelles aides couplées. La prime à l'hectare très élevée (971,73 €/ha) qui compensera la baisse du prix d'intervention du riz restera couplée à 58 % dans tous les cas. De même, la prime à l'hectare de pomme de terre à féculé restera couplée pour 60 % de son montant, et la prime spéciale pour les protéagineux sera totalement couplée ; enfin, à côté de la prime « blé dur », découplée pour au moins 60 % de son montant, et dont le montant diminue, est instaurée une prime spéciale de 40 €/ha incitative à l'amélioration de la qualité, réservée aux cultures utilisant de variétés sélectionnées. Ces décisions complexes montrent bien la difficulté du compromis entre le principe général du découplage, et donc l'orientation des productions par le marché, et la gestion des risques de délocalisation ou de disparition pure et simple de certaines productions.

La réforme rend enfin obligatoires deux dispositions de la réforme « Agenda 2000 », introduites à titre facultatif dans le « Règlement Horizontal » et en fait assez peu appliquées par les pays : la modulation des aides et leur conditionnalité.

La modulation est la diminution progressive, dans des proportions très limitées (3 % en 2005, 4 % en 2006, 5 % en 2007), des aides perçues au-delà d'un seuil de 5 000 € par exploitation. Les économies ainsi réalisées seront versées aux mesures de développement rural, dont les fonds vont ainsi s'accroître.

**Tableau 7.2 – L'application de la réforme 2003/2004  
dans les 5 pays méditerranéens**

|  | <b>Choix possibles</b>  | <b>Portugal</b>   | <b>Espagne</b>    | <b>France</b>                  | <b>Italie</b>     | <b>Grèce</b> |
|--|---|-------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|--------------|
| Année d'application  | 2005, 2006 ou 2007  | 2005              | 2006              | 2006                           | 2005              | 2006         |
| Définition des droits à paiement                                       | Base historique individuelle, ou régionalisation  | Historique        | Historique        | Historique                     | Historique        | Historique   |
| <b>Niveau de « couplage » conservé</b>                                 |   |                   |                   |                                |                   |              |
| Cultures arables   | Maximum 25 %  | 0                 | 0                 | 25 %                           | 0                 |              |
| Prime spéciale blé dur   | Maximum 40 % pour régions de production traditionnelle  | 0                 | 40 %              | 25 %                           | 0                 | 40 %         |
| Semences   | Découplage pas obligatoire  | Pas de découplage | Pas de découplage | Découplage sauf lin et chanvre | Pas de découplage |              |
| Viande bovine  | 100 % PMTVA *<br>40 % prime abattage gros bovins ou 75 % prime spéciale bovins mâles<br>100% prime abattage des veaux | 100 %<br>40 %     |                   | 100 %<br>40 %<br>100 %         | 40 %<br>100 %     |              |
| Lait de vache  | Nouvelle prime en 2005, découplage total obligatoire au plus tard en 2007   |                   |                   | 2006                           |                   |              |
| Viande ovine ou caprine  | 50 % de la PBC  | 50 %              | 50 %              | 50 %                           |                   | 50 %         |
| <b>Productions méditerranéennes (avril 2004 – application en 2006)</b> |   |                   |                   |                                |                   |              |
| Huile d'olive  | 40 % maximum, réservé aux oliveraies d'intérêt environnemental ou social  | Non connu         | 40%               | Non connu                      | 0                 | 40 %         |
| Coton  | 35%   | Non connu         | Non connu         | Pas de production              |                   | 35 %         |
| Tabac  | 60 % jusqu'en 2010, puis découplage total   | Non connu         | Non connu         | Non connu                      | 60 %              | 60 %         |

\* Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, actuellement d'un montant de 200 € par vache de race à viande et par an.

La conditionnalité des aides signifie que les aides, qu'il s'agisse du paiement unique découplé ou des autres aides, seront versées à condition que l'agriculteur respecte les réglementations déjà en vigueur dans le domaine environnemental (5 directives), de l'identification des animaux (4 directives et règlements), de la sécurité des aliments et de santé publique (4 textes), de santé animale (3 textes) et de bien-être animal (3 textes). Cette application sera progressive : les deux premiers thèmes en 2005, les deux suivants en 2006, et le bien-être animal en

2007. La conditionnalité implique aussi le respect par les agriculteurs de « bonnes conditions agricoles et environnementales » définies dans chaque pays au niveau national ou régional, et le maintien dans chaque pays des surfaces consacrées au pâturage permanent. Les modalités de contrôle, ainsi que les taux de réduction des aides suivant la gravité des infractions, sont en partie négociables par les pays ; le produit éventuel de cette conditionnalité (aides non versées) devra en revanche être reversé au FEOGA, les pays pouvant en garder au maximum 25 % pour contribuer au coût du contrôle.

En avril 2004, le Conseil des Ministres de l'UE a voté « le programme méditerranéen », à savoir, les réformes des Organisations Communes de Marché des secteurs de l'huile d'olive, du tabac et du coton<sup>74</sup>, en s'appuyant sur le même principe de découplage. Ces réformes prendront effet dans tous les pays. Pour les trois produits, les principes de la réforme sont les mêmes, mais les objectifs à long terme diffèrent ; en particulier, il a été clairement annoncé que le soutien de la production de tabac sera à terme totalement supprimé, alors que les plantations d'oliviers, au-delà de leur rôle productif, sont aussi considérées comme un élément majeur du paysage et de la protection du milieu des régions méditerranéennes ; leur abandon est exclu, et leur entretien est un enjeu environnemental et social majeur.

Pour l'huile d'olive, la base de la réforme est le découplage des aides à raison de 60 % minimum de leur montant. Les Etats peuvent décider un découplage plus important, mais l'enveloppe d'aide dont ils disposeront restera subordonnée au maintien de l'olivieraie. Par ailleurs, les pays peuvent décider de réserver une part égale à 10 % de cette enveloppe aux associations d'opérateurs pour la réalisation et la gestion de programmes d'amélioration de la qualité. La période de référence pour le calcul des aides est de quatre ans (1999-2003), et l'entrée en vigueur de la réforme est prévue pour la campagne 2005/06. Enfin, une surface minimum de 0,3 ha a été fixée, en-dessous de laquelle le découplage sera total, indépendamment de la formule choisie à cet égard par chaque Etat membre.

En ce qui concerne le tabac, la réforme prévoit un régime transitoire de 2006 à 2009 durant lequel au moins 40 % des primes devront être découplés tandis que les autres 60 % pourront rester couplés, mais seront soumis à certaines conditions (régions de production, qualité). A partir de 2010 en revanche, la réforme établira un régime de découplage total, mais portant seulement sur 50 % du montant. Les 50 % restants alimenteront un fonds pour la reconversion et la modernisation des structures de production et l'amélioration de la qualité.

Enfin, pour le coton, 65 % du montant total de l'aide sera découplé, les 35 % restants restant versés sous forme d'une aide à l'hectare.

---

<sup>74</sup> Ainsi que du houblon, production qui peut avoir une importance locale non négligeable, et dont la France et l'Espagne, avec respectivement 1 500 et 1 200 tonnes en 2002, représentent au total 7 % de la production européenne.

Il ne faut cependant pas oublier qu'en 2003 et 2004, ce sont toujours les mesures issues de la réforme « Agenda 2000 » qui s'appliquent. La période transitoire d'application progressive de la réforme se terminait en 2002 pour la plupart des produits ; en 2003, il ne restait à appliquer que la dernière étape de la hausse du montant des aides « viande bovine ». Par ailleurs, à côté des mesures relevant des Organisations Communes de Marché, fixées au niveau communautaire, chaque pays peut aussi mettre en œuvre, après accord de la Commission européenne, des actions d'organisation des filières, ou d'aides aux producteurs souffrant de difficultés particulières. En 2003, les aides aux productions victimes des difficultés climatiques ont été particulièrement importantes.

Au **Portugal**, les associations professionnelles réclamaient la définition des droits à paiement découplés par régionalisation car elles estimaient que de cette façon pourraient être limités les aspects injustes de l'attribution des aides, qui font que les 2 500 plus grands producteurs reçoivent 250 millions d'euros par an (80 % du total), tandis que les 248 000 exploitations familiales ne reçoivent que des montants résiduels, symboliques pour la plupart. Cette régionalisation des aides communautaires de la PAC aurait permis une redistribution des prix et subventions à l'intérieur du pays en les répartissant pour chacune des sept régions agricoles portugaises (excluant les Açores et la Madère), et il aurait été également possible dans le futur d'accorder des aides aux producteurs de pommes de terre et de fruits et légumes, qui ne bénéficient pas actuellement d'aide directes et sont exclus des aides découplées dans le système par références individuelles.

La méthode finalement choisie a été, comme dans les autres pays méditerranéens, celle des références individuelles. Les associations socio-professionnelles du secteur considèrent généralement que la nouvelle politique des prix et subventions de la PAC présente un risque d'abandon de la production agricole avec des conséquences immédiates sur les taux d'emploi et de chômage en milieu rural et d'une façon générale sur l'économie locale, régionale et nationale.

La sécurité alimentaire a bénéficié en 2003 au Portugal d'une attention particulière au niveau du contrôle et de la fiscalisation, qui relèvent de la compétence de l'Agence pour la Qualité et la Sécurité Alimentaire. Ces actions couvrent toutes les étapes de la filière : exploitations agricoles, abattoirs, IAA, établissements commerciaux, restaurants, hôtels, etc..., et les produits alimentaires importés.

Les chiffres publiés sur ces actions de contrôle sont impressionnants :

- 3,7 millions d'animaux vivants contrôlés sur 124 000 exploitations ;
- 180 millions de volailles, 2,3 millions de porcs, 1,3 millions d'ovins et caprins, 400 000 bovins dans les abattoirs ;
- 100 000 tonnes de poisson contrôlés aux points de débarquement ;
- 8 500 actions de contrôle et inspection où 350 000 tonnes de produits ont été vérifiées ;

- 130 000 analyses médicales pour détection de maladies animales (BSE, etc...) et pour vérifier la présence de substances interdites ;
- 1 500 agents et 100 millions d'euros engagés dans ces opérations.

En **Espagne**, les résultats de la réforme sont considérés comme préjudiciables aux intérêts nationaux en général. En effet, les organisations d'agriculteurs ont fait observer que le calcul des paiements découplés sur une base historique aboutirait à des paiements pour les exploitations espagnoles inférieurs à ceux reçus dans d'autres pays. En outre, il pourrait y avoir une discrimination entre les exploitations au sein d'un même pays après le découplage total étant donné que, par exemple, les exploitations céréalières pourraient se tourner vers la production d'autres cultures plus lucratives bénéficiant encore du paiement unique pour les céréales.

De plus, l'augmentation du nombre des possibilités de choix pour les États membres a abouti à craindre une renationalisation de la PAC, un scénario dans lequel les pays plus pauvres dans l'UE, comme l'Espagne, ne pourraient pas aider leurs secteurs agricoles de la même façon que des pays plus riches. Outre ces points faibles du système de paiement unique, les réductions entraînées par la modulation sont considérées comme une nouvelle source d'incertitude: alors que les perdants sont clairement identifiés, il n'est pas encore possible de savoir qui profitera vraiment de la redistribution des fonds. Il est assez paradoxal de voir que la plupart des agriculteurs espagnols considère le développement rural plutôt comme une menace que comme une chance.

En ce qui concerne les nouveaux règlements pour les trois produits méditerranéens (coton, tabac et huile d'olive), vu qu'ils suivent la même approche de paiements partiellement découplés de la production, certains soutiennent qu'ils pourraient aboutir à l'abandon des terres agricoles dans certaines zones à faible rendement. Les organisations professionnelles agricoles ont reproché au nouveau gouvernement d'accepter un mauvais accord alors que le gouvernement fait valoir que la tendance du « découplage » est inévitable et que les agriculteurs doivent se préparer à de tels aménagements.

La **France** était globalement opposée à la réforme de la PAC, et en particulier au principe du découplage ; elle a ainsi contribué fortement à la décision finale de permettre à chaque pays de choisir un découplage seulement partiel de certaines aides. Logiquement, le pays utilisera au maximum les possibilités de recouplage partiel dans le but, comme l'indique la présentation des modalités d'application de la réforme faite par le Ministère de l'Agriculture en juin 2004, « de conserver des outils d'orientation des marchés et de localisation des bassins de production ».

La France a aussi milité pour l'application de la réforme la plus tardive possible ; cependant, elle a finalement décidé, en accord avec les organisations professionnelles agricoles majoritaires, de l'appliquer elle-même en 2006 plutôt qu'en 2007, pour deux raisons :

- Risques de distorsion de la concurrence et des échanges avec les pays choisissant une application précoce, compte tenu des grandes incertitudes existant sur les effets de la réforme dans ce domaine.
- Difficulté de gestion d'une période de transition longue, entre la décision de la réforme et son application, en particulier pour les mutations foncières, les créations et cessations d'activité agricole : comment définir les droits à primes ?

La France manifeste aussi une opposition constante au principe, de plus en plus présent dans la PAC et défendu par les pays du Nord de l'Europe, du transfert marchand non contrôlé des droits à produire et des droits à primes<sup>75</sup>. L'argument principal à l'appui de cette double opposition est le risque de délocalisation accélérée des productions concernées. La France bénéficie d'avantages comparatifs reconnus pour de nombreuses productions, mais est aussi caractérisée par l'importance des régions de montagne ou défavorisées. Dans ces régions, le maintien de l'activité agricole est un objectif essentiel d'aménagement du territoire, et la gestion des droits à produire et droits à primes a toujours été conçue comme un moyen de contribuer à ce maintien. Les transferts de droits à paiement en France seront donc fortement « taxés » s'ils ne s'accompagnent pas du transfert de terre : 50 % de leur montant sera alors prélevé par l'Etat pour abonder la « réserve nationale ».

L'application de la réforme Agenda 2000 est maintenant totale ; en matière de soutien aux productions, on constate donc peu de changements en 2003. Au total, les dépenses pour la régulation des marchés représentent en 2003 en France 9,6 milliards €, soit 0,6 % de plus que l'année précédente, dont 57 % en faveur des grandes cultures et 22 % pour la viande bovine. Sur cette somme, 9,1 milliards provient du FEOGA. Les « aides directes » constituent l'essentiel de cette somme (7,8 milliards). Sur cette somme, 7,2 milliards ont été versés aux agriculteurs, en quasi-totalité sous forme d'aides directes.

La France a une longue tradition d'aide aux agriculteurs touchés par les « calamités agricoles », et ceci constitue un poste permanent du budget de l'agriculture, entièrement apporté par le budget national. L'année 2003 a été marquée par une série d'incidents climatiques. Cela s'est accompagné aussi d'importantes aides. Les aides les plus importantes concernent la sécheresse ; elles ont pris des formes diverses : prise en charge des intérêts d'emprunts des agriculteurs en difficulté financière et bonification de prêts de consolidation ; prêts spéciaux « calamités » bonifiés ; indemnisation directe (par le Fonds de Garantie) des éleveurs ayant fait abattre des bêtes faute de fourrage ; enfin, aide au transport de fourrage (paille des

---

<sup>75</sup> Ainsi, en France, les quotas laitiers sont liés au foncier, et la gestion des quotas non utilisés ou des nouveaux quotas est effectuée suivant des procédures associant administration et représentants professionnels des agriculteurs. De même, les droits à primes « viandes bovine » dont les transferts doivent obligatoirement, d'après le règlement 1254/99, faire l'objet d'un marché, sont organisés en France suivant le même type de procédure, le caractère marchand étant assuré par le versement d'une somme symbolique.

régions céréalières du Nord) vers les régions d'élevage les plus touchées. Des stocks de céréales d'intervention ont également été mis sur le marché national, et certaines aides directes versées aux agriculteurs avant la date normale pour alléger leur trésorerie. Notons par ailleurs que le projet d'aide publique à l'assurance récolte, signalé dans le rapport 2002, a continué en 2003 sa mise en œuvre « expérimentale ». Le projet du gouvernement est de substituer progressivement au dispositif « calamités » un système d'assurances subventionné, mais reposant sur les cotisations de agriculteurs, à partir de 2005.

**L'Italie** prévoit l'application de la réforme à partir de 2005, mais certains problèmes restent encore à résoudre. L'orientation de base est celle d'un découplage total, avec droits à paiement individuels basés sur les références « historiques » 2000-2002. Les principales questions en suspens sont : l'application du découplage total, même pour le blé dur, et le recours à l'article 69 du Règlement communautaire 1782/2003 aux termes duquel il est possible d'effectuer une retenue de 10 % maximum sur les plafonds financiers à réutiliser pour financer les projets en matière de qualité et de protection de l'environnement.

Pour le blé dur, d'un côté l'industrie meunière et des pâtes dénonce le risque de perdre une part importante de la production en cas de découplage total et, de l'autre, le Ministère – appuyé par les organisations agricoles qui défendent le découplage total – considère que le maintien de 40 % de primes couplées accepté par la Commission européenne ne résoudrait que de façon limitée le risque de diminution de la production, et au contraire engendrerait le risque de ne pas utiliser tout le plafond financier reconnu par la Commission européenne comme aide supplémentaire au blé dur dans les zones traditionnelles, soit 454 millions d'€.

Sur le deuxième point, la possibilité de prélèvement de 10 % sur les plafonds financiers, l'hypothèse la plus vraisemblable est une application de type horizontal pour toutes les cultures, en liant le bonus qualité à des disciplines de production, dans le cadre d'accords interprofessionnels voire aussi de contrats de culture entre les producteurs agricoles et l'industrie de transformation, un mécanisme visant donc à encourager les projets de qualité, mais aussi à renforcer aussi les rapports au sein des filières de production.

En Italie, la révision du statut juridique et de la reconnaissance des activités économiques des Organisations de Producteurs de fruits et légumes, demandée par la Commission dans le cadre de la réforme de l'OCM de 2000, se fait très lentement. Avec une production commercialisée de 3 milliards d'€, les Organisations de Producteurs représentent aujourd'hui près de 35 % de la production nationale totale. Par le biais des programmes opérationnels prévus par l'OCM, elles ont bénéficié en 2003 d'aides du FEOGA pour un montant de 100 millions d'€, sur un total communautaire de 452 millions. Toutefois, de nombreux problèmes restent encore à résoudre, et en particulier : le bras de fer qui oppose les Organisations de Producteurs et les Coopératives de commercialisation, ces dernières étant prédominantes dans la fonction de concentration de l'offre et

représentation du marché, et satisfaisant le seuil minimum de chiffre d'affaires pour être reconnues comme Organisations génériques ou spécialisées.

Enfin, la mise en œuvre d'un outil visant à favoriser l'intégration verticale de la production agroalimentaire au moyen des contrats de filière est confirmé. Promus et financés (à hauteur de 50 %) par le Ministère des politiques agricoles et forestières italien, les contrats de filière seront établis et coordonnés entre les opérateurs afin de réaliser des programmes d'investissement à caractère interprofessionnel, conformément à la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat.

En **Grèce**, la réforme dite « révision à mi-parcours » de la PAC n'a en général pas fait l'objet de grandes discussions, non seulement parce que l'accord final a été compris comme un compromis (par rapport à la proposition initiale), notamment en ce qui concerne le découplage et les baisses de prix des céréales, mais aussi surtout en raison du fait que les principaux produits cultivés en Grèce n'y figurent pas. Tous les principaux acteurs s'attendaient aux nouvelles OCM pour l'huile d'olive, le coton et le tabac qui ont été finalement conclues en avril 2004, alors qu'on attend encore une OCM réformée pour les fruits et les légumes. Il est révélateur que les subventions pour les premiers trois produits correspondent aux deux tiers de la totalité des subventions accordées à l'agriculture grecque (1 650 millions d'euros de 2 500 millions d'euros).

Bien que la plupart des acteurs participant aient été en général favorable aux nouvelles OCM, reconnaissant qu'elles contenaient plus de points positifs que négatifs, il reste encore un certain degré de scepticisme lié à la crainte que les nouvelles OCM ne conduisent à un abandon progressif des exploitations agricoles et de la campagne et qu'en même temps les agriculteurs restant ne s'impliquent moins dans leur travail et gagnent moins suite à la réduction des subventions.

Le secteur de l'huile d'olive est un secteur important pour la Grèce, vu qu'environ 500 000 agriculteurs travaillent dans l'oléiculture. Les subventions de l'UE sont cruciales, étant donné que la Grèce reçoit annuellement de l'UE environ 600 millions d'euros pour l'huile d'olive, c'est-à-dire 26 % des dépenses totales de l'UE. Il faut également attirer l'attention sur le fait que 17 % des exploitations grecques sont très petites (avec une production inférieure à 100 kg et des subventions jusqu'à 5 000 € ; ces exploitations ne seront plus subventionnées dans le nouveau régime) ; 70 % (ou 350 000 exploitations) sont de petite ou moyenne taille (jusqu'à 0,3 ha et reçoivent jusqu'à 5 000 € de subventions) et seulement 13 % sont considérées comme de « grandes » exploitations (avec des subventions supérieures à 5 000 €) et font l'objet d'un découplage partiel.

En Grèce, les principales questions à traiter concernent les pourcentages exacts du découplage à adopter pour les « grandes » exploitations (60-40 ou 80-20), comment améliorer et promouvoir une production de qualité et la création d'un registre des producteurs d'huile d'olive. Il faut également mentionner que dans le

nouveau régime, la Grèce, à l'inverse de la France et du Portugal, n'a pas reçu de permis pour de nouvelles plantations pour l'huile d'olive.

La nouvelle OCM pour le coton revêt en Grèce une grande importance pour plus de 71 000 entreprises agricoles. La Grèce est en effet de loin le plus grand producteur de coton dans l'UE avec plus de 80 % de la superficie totale, le reste se trouvant en Espagne ainsi que quelques hectares au Portugal. Dans le nouveau régime, 65 % des subventions pour les « grandes » exploitations seront découplés et 35 % seront attribués à l'hectare de coton cultivé ; pour les « petites » exploitations, le découplage sera total. La prime sera accordée pour une surface maximale plantée en coton de 370 000 hectares. Pour la Grèce, cette subvention est fixée à 594,1 €/ha pour les premiers 300 000 hectares mais est réduite à 342,8 €/ha pour les autres 70 000 hectares. La réforme devrait avoir un effet négatif sur les agriculteurs avec de forts rendements (plus de 4 tonnes à l'hectare) mais, d'une manière générale, la nouvelle OCM est considérée en Grèce comme présenter plus de points positifs que négatifs, le plus important étant la sécurisation de la surface actuelle cultivée (à l'origine, les propositions parlaient d'une réduction d'environ 40 000 hectares). Toutefois, on craint que le fort pourcentage de découplage (65 %) serve en fait d'incitation pour les producteurs à abandonner la production, ce qui pourrait avoir de graves conséquences sur l'industrie domestique du coton. Les organisations de producteurs demandent aussi l'interdiction de la culture et de l'importation du coton génétiquement modifié et le maintien d'un certain degré de préférence communautaire.

Enfin, l'OCM pour le tabac est peut-être celle comportant les dispositions les plus strictes comparée au régime précédent. La Grèce recevait annuellement 339 millions d'euros de subventions pour le tabac, mais avec la nouvelle OCM, 40 % seront totalement découplés de la production d'ici 2006, le reste restant couplé au volume de production jusqu'en 2010 et seulement accordé aux variétés de qualité (Basba, Katerinis, Coulak et Virginia). En Grèce, bien que la nouvelle OCM soit considérée comme moins dure que les propositions originelles de la Commission, on craint qu'elle ne conduise à l'abandon progressif de la production dans les régions éloignées, montagneuses ou moins favorisées et où les cultures de remplacement sont rares. Les volumes de production diminueront probablement et l'industrie domestique sera confrontée à de graves problèmes surtout après 2010.

En **Turquie**, les mesures aux frontières, les prix administrés, les subventions aux intrants et les paiements budgétaires constituaient les principaux instruments d'aide à l'agriculture. Le gouvernement, suivant le conseil des organisations internationales, a lancé en 2000 une réforme approfondie du système d'aide à l'agriculture en vue d'encourager une meilleure distribution des moyens et la stabilité fiscale. L'accent a été mis sur l'élimination progressive des subventions pour les engrais et les crédits (intrants) ainsi que les aides aux prix pour la production. Un système de paiements directs découplés au titre du revenu a été introduit comme compensation. Il s'agit là d'un paiement identique par hectare indépendant du type de culture (au début d'environ 80 \$/ha). En 2002, ce

programme couvrait 75 % des agriculteurs et représentait plus de la moitié des subventions budgétaires annuelles (le taux de participation pourrait atteindre 90 % en 2003).

Le prochain accent de la réforme a été mis sur les agences de soutien. La restructuration des Unions de coopératives de ventes agricoles quasi publiques et la privatisation des entreprises parapubliques (Compagnie turque du sucre, Compagnie turque avec monopole pour l'alcool et le tabac, Compagnie d'État du thé, Commission turque des céréales) sont encore en cours. Ces réformes ont considérablement réduit le rôle direct exercé par l'État au niveau de la production et de la transformation.

Toutes ces mesures ainsi que les programmes de réduction des subventions ont contribué à renforcer le budget. Quoi qu'il en soit, toutes ces réductions n'ont pas nécessairement entraîné une perte pour les agriculteurs. En effet, un montant considérable des fonds était gaspillé dans l'ancien système d'aides. L'aide directe au revenu a compensé en grande partie (près de la moitié de la baisse du produit agricole brut) les pertes nettes. Le passage attendu de cultures fortement subventionnées à d'autres cultures plus rentables n'a pas été observé et ce pour plusieurs raisons : 2001 a été une année de sécheresse exceptionnelle ; le marché du crédit limité et non subventionné a repoussé la réaction de l'offre. Il est encore trop tôt pour analyser les effets de la réforme de 2003.

Les réformes ont fait baisser les prix agricoles d'environ 12 % (en livre turque en valeur réelle) mais le volume de la production agricole n'a baissé que d'environ 4 %. La production de céréales, de légumes secs, de fruits à coque et de plantes fourragères a augmenté entre 1999 et 2001 alors que la production de graines oléagineuses, de plantes industrielles et de tubercules a diminué. La production de fruits et de légumes est restée relativement stable. Toutefois, la baisse a été beaucoup plus marquée dans le secteur de la production animale que dans celui de la culture. Les mesures de régulation de l'offre sont aussi appliquées aux betteraves à sucre et au thé. Des *deficiency payments* sont mis en œuvre pour les graines oléagineuses, le coton et le lait. Des subventions aux intrants sont accordées pour l'irrigation et la production animale. Il est également offert un paiement de transition pour couvrir les coûts liés au changement de culture suite à une surproduction (des tentatives de ce type dans les régions de culture des noisetiers ont échoué).

La réforme a été aussi accompagnée de toute une série de mesures concernant le commerce extérieur, la régulation de l'offre et l'amélioration des conditions de production. Les tarifs sont encore élevés pour le bétail ainsi que pour les produits carnés et laitiers mais ceux appliqués pour les céréales sont plus bas et ont encore été réduits à 40 % pour le blé en 2002 ; les subventions à l'exportation, limitées à un maximum entre 10 % et 20 % de la valeur des exportations et entre 29 % et 100 % des quantités exportées, ont continué à être accordées pour les fruits et les

légumes transformés, les jus de fruit, l'huile d'olive, les pommes de terre, les pommes, la viande de volaille et les œufs.

Les données pour 2003 n'ont pas encore toutes été publiées mais l'OCDE a calculé le pourcentage ESP pour l'agriculture turque ; malgré cette tendance à la libéralisation, le pourcentage est passé de 23 % à 26 % entre 2001 et 2002 et est resté constant en 2003.

Au **Liban**, l'agriculture n'est pas un secteur important mais, toutefois, pour des raisons socio-économiques (incluant les efforts visant à diminuer la migration des populations rurales vers les zones urbaines et à remplacer les cultures illicites), le gouvernement continue à soutenir ce secteur et à assurer une protection extérieure ; la Direction générale pour les céréales et les betteraves à sucre du ministère des affaires économiques et du commerce régule les activités économiques concernant le blé et le sucre.

Aux termes de la politique actuelle du gouvernement, l'État garantit l'achat de toute la production de blé aux agriculteurs locaux à un taux subventionné. Les secteurs tant publics que privés importent le blé aux prix du marché international tandis que le sucre raffiné n'est importé que par le secteur privé. La Direction générale pour les céréales et les betteraves à sucre recueille le blé produit par les agriculteurs ainsi que celui provenant des importations et revend ce blé aux 11 minoteries opérant au Liban. Les minoteries importent chaque année trois quarts des besoins du marché local (300 000 tonnes) après avoir obtenu le permis du ministère des affaires économiques et du commerce sous réserve de l'achat au ministère d'un pourcentage minimal de la totalité de leurs achats. Le rapport est actuellement fixé à 1 tonne locale sur 4 tonnes importées.

Le Conseil des ministres a récemment pris la décision de réintroduire l'aide au marché de la betterave à sucre, comme il avait été demandé par les agriculteurs de la Bekaa, une décision fondée sur des considérations sociales. Cette décision est intervenue un an après avoir pris la décision inverse dans le cadre de la réduction des subventions aux agriculteurs suite aux accords passés avec l'OMC et l'UE.

Le ministère de l'agriculture accorde des subventions aux intrants aux agriculteurs (médicaments vétérinaires et vaccins, pesticides, semences, plants, contrôle des maladies des abeilles, etc.) sur une base annuelle. En 2003, le budget alloué aux pesticides a fortement diminué, l'objectif étant de promouvoir les techniques de lutte intégrée contre les parasites, de réduire l'utilisation des pesticides et d'améliorer la qualité des produits.

Dans le domaine du commerce extérieur, suite aux plaintes des producteurs de pommes concernant les excédents de leur production, le Conseil des ministres a proposé en 2003, étant donné le coût élevé de la production et la vive concurrence étrangère, que les ministres de l'agriculture et des finances augmentent le tarif sur les importations de pommes. D'autre part, le programme « Export Plus », lancé en

août 2001 pour aider les exportations agricoles libanaises, est toujours en place. Les paiements directs faits aux agriculteurs dans le cadre de ce programme l'ont été à condition qu'ils se conforment à certaines normes. Bien que le programme soit critiqué comme étant plus favorable aux opérateurs commerciaux qu'aux agriculteurs, d'après l'Agence pour le développement des investissements au Liban (IDAL), les résultats sont globalement positifs.

L'**Égypte** a continué à orienter ses politiques vers une plus grande intégration dans l'économie internationale. Dans ce contexte, les principales étapes que nous avons pu observer sur le plan économique sont :

Premièrement : la finalisation de la ratification de l'accord de partenariat entre l'Égypte et l'UE qui est entré en vigueur le 01.06.04. Cet accord couvre tous les aspects des relations entre l'Égypte et l'Union Européenne dans les domaines politique, économique et culturel. Dans le domaine économique, les principes de base de l'accord sont :

- La libéralisation continue des échanges de marchandises, de services et de capitaux et la création d'une zone de libre-échange pour l'Égypte et l'Union Européenne.
- L'exonération totale des droits de douane pour toutes les exportations industrielles dans l'Union Européenne.
- L'augmentation du nombre de produits agricoles, avec des contingents plus élevés, pouvant entrer en franchise sur les marchés de l'Union (le niveau d'augmentation de la part des différents produits varie entre 18 % et 247 %). Une réduction de 50 % et 60 % des droits de douane prélevés sur les exportations dépassant les contingents.

Deuxièmement : la conclusion de l'accord sur les « Qualifying Industrial Zones » avec les USA (QUIZA/US). Cet accord, signé au début de l'année 2004, stipule que les exportations égyptiennes aux USA sont exemptes de tous les droits de douane et du système de contingents sous réserve que ces exportations aient été produites dans des zones industrielles délimitées en Égypte. Ceci concerne essentiellement le textile et l'habillement pour lesquels on attend une forte augmentation des exportations égyptiennes.

Troisièmement : l'achèvement de la phase préliminaire de la mise en œuvre de l'accord relatif à la zone arabe de libre-échange (AFTA - Arab Free-Trade Area) qui entrera ainsi en vigueur au début de l'année 2005 au lieu de 2007. Cet accord libéralisera le commerce des produits d'origine arabe entre les pays arabes.

L'Égypte, de façon plus générale, adopte une politique commerciale plus efficace dont un des principaux objectifs au niveau national est l'augmentation des exportations agricoles dans le cadre des accords d'échanges bilatéraux et internationaux. C'est ainsi que, ces dernières années, de sérieux efforts ont été faits

aux niveaux technique, législatif et administratif pour offrir toutes les facilités permettant d'accroître et de diversifier les exportations et d'améliorer leur qualité afin de pouvoir affronter la concurrence sur les marchés internationaux. À cet égard, les principaux efforts ont porté sur :

- L'adoption de nombreuses lois facilitant le commerce extérieur et le libérant des contraintes bureaucratiques ainsi que de mesures visant à développer l'environnement institutionnel du secteur du commerce extérieur.
- Les nombreuses exemptions des redevances, des droits de douanes et des taxes à la vente et même, dans certains cas, le versement d'aides financières en vue d'encourager l'exportation de produits agricoles ; la mise en place de systèmes d'assurance performants pour les exportations et l'offre d'une aide pour les industries connexes au secteur de l'exportation comme l'emballage, le conditionnement, le tri, etc...
- La création d'un fond pour le développement des exportations horticoles.

En même temps, le gouvernement a continué à réduire son intervention sur les marchés des produits agricoles et des intrants ainsi que sur le marché des équipements agricoles. Le seul exemple encore existant de l'intervention de l'État en ce qui concerne les produits agricoles est sa volonté d'acheter certaines cultures, en particulier le blé, le sucre de canne et le coton à des prix préfixés afin d'encourager les agriculteurs à étendre la superficie cultivée de ces cultures et d'ainsi contrôler le marché de ces produits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Pour les autres produits, un système de prix de base continue à être encore appliqué avec des prix fixes au-dessus des coûts de production afin d'inciter les producteurs à continuer à cultiver ces produits et à étendre leur production en vue de répondre aux besoins des consommateurs et de favoriser l'industrialisation sur la base des ressources locales. Ces prix reflètent habituellement les mouvements des prix au niveau local et international pour ces cultures.

L'État continue à subventionner les prix de certains intrants de production ainsi que le coût de plusieurs services à la production qui sont nécessaires dans le cadre de l'amélioration de la production ou de la protection de l'environnement. Cette subvention sélective concerne, entre autres, les insecticides, les semences améliorées, les engrais organiques et la chaux agricole mais inclut aussi l'irrigation pour la canne à sucre et les mesures de lutte contre les maladies du coton. L'intervention directe de l'État est limitée à la distribution de certains de ces intrants par les canaux qu'il contrôle comme la Principal Bank for Development and Agricultural Credit (PBDAC) et ses filiales situées dans différents villages ainsi que par les coopératives agricoles. Ceci est fait en échange des prix fixes en vue d'éliminer la monopolisation de ces intrants (essentiellement des engrais) par le secteur privé et de les fournir au bon moment et à un prix adéquat pour les producteurs agricoles.

Les aides à la consommation alimentaire diminuent aussi au cours du temps et le gouvernement a répété son intention de continuer ces réductions mais il continue à subventionner les prix d'un certain nombre de produits de base (dont les plus importants sont : le blé, la farine de blé, le sucre et les huiles alimentaires) afin que les consommateurs les plus pauvres puissent les acheter à des prix fixes via un système de « carte d'alimentation ». En 2003, la forte augmentation des prix des produits alimentaires au cours de l'année (après la libéralisation de la monnaie nationale), estimée à environ 16 % en novembre 2003, a même obligé le gouvernement à étendre à nouveau le système de subventions.

### 7.3 – Politiques de développement rural

Les politiques du développement rural restent actives au Nord de la Méditerranée, bien que, dans les pays méditerranéens de l'Union Européenne, la complexité des procédures depuis Agenda 2000 s'est traduite au début par une insuffisance de projets finançables, et donc par la perte de fonds européens normalement disponibles. La situation s'est, il est vrai, nettement améliorée dans ce domaine en 2003.

Rappelons que, dans l'Union Européenne, depuis la réforme des fonds structurels de 1988, la politique de « développement rural » relève à la fois de la politique agricole et de la politique régionale et inclut les aides à l'amélioration des structures et les actions agri-environnementales. La réforme Agenda 2000 votée en 1999 s'applique aux deux politiques, et a redéfini leur articulation pour la période 2000-2006. Pour la politique régionale, cette période correspond à l'application du « 3<sup>ème</sup> Cadre Communautaire d'Appui » ; dans le cadre de la PAC, le texte de base est le Règlement Développement Rural (RDR) R.1257/99. Ce texte très complet prévoit 22 mesures possibles, que les pays peuvent choisir ou non d'appliquer effectivement, dont 4 « mesures d'accompagnement » : agri-environnement, pré-retraite des agriculteurs, boisement des terres agricoles et aides à la production agricole dans les zones soumises à des contraintes particulières, 5 mesures d'aide à la modernisation et à l'équipement de exploitations agricoles (dont en particulier les aides à l'installation des jeunes agriculteurs), et 13 mesures dites « article 33 », qui concernent plus généralement le développement des activités dans les zones rurales, et peuvent aussi toucher des non-agriculteurs.

L'articulation entre ces deux domaines est particulièrement complexe, alors qu'un des objectifs affichés d'Agenda 2000 était la clarification et la simplification des programmes et des procédures, et ceci pour deux raisons principales :

- Le principe de subsidiarité : chaque pays élabore, au niveau national ou de chaque région, un Plan de Développement Rural (PDR), application du RDR dans le pays, qui est très différent d'un pays à l'autre, d'autant plus que les pays ne sont pas obligés de mettre en œuvre l'ensemble des mesures du RDR.

- La politique régionale s'applique dans chaque pays région par région. Au niveau européen, deux types de zones ont été définies, correspondant à deux objectifs. Objectif 1 : aide aux régions les plus pauvres (environ les  $\frac{3}{4}$  de toutes les aides régionales) et objectif 2 : aide aux régions soumises à des difficultés structurelles particulières, dont les zones rurales. Une partie des aides agricoles du RDR peuvent être mobilisées dans ce cadre, dans le cadre de programmes opérationnels régionaux, et bénéficier alors de financements européens spécifiques, d'autres s'appliquent sur l'ensemble du territoire dans le cadre des PDR. La France n'a plus maintenant sur son territoire métropolitain de zone « objectif 1 », mais plus de la moitié de sa surface et 30 % de sa population relèvent de l'objectif 2. En Italie, seules les régions les plus au Sud et les îles sont en objectif 1. La situation est très différente en Espagne : objectif 1 sauf dans les régions du Nord (en quasi-totalité en objectif 2) et de Madrid. Au Portugal, objectif 1 partout sauf région de Lisbonne. Et surtout en Grèce, dont la totalité du territoire relève de l'objectif 1.

Dans chaque pays, on a donc un cadre d'application du RDR sur l'ensemble du territoire (mais avec des différences possibles d'une région à l'autre), et dans chaque région un cadre d'application des mesures de politique régionale, qui peut mobiliser certaines des aides relevant du développement rural. Il faut y ajouter les actions relevant d'un secteur complémentaire de la politique régionale, les Programmes d'Initiatives Communautaires, dont le financement total est limité, mais qui peuvent constituer dans certaines zones rurales un soutien significatif des actions particulières ou innovantes, en particulier LEADER+ (actions de développement rural innovantes en réseau) ou INTERREG (actions transfrontalières).

Toutes ces actions sont co-financées par les Etats et le budget communautaire, et le financement européen relève de plusieurs fonds différents, y compris pour les aides agricoles (FEOGA orientation dans les zones objectif 1, FEOGA garantie ailleurs). Agenda 2000 a par ailleurs introduit un principe dit de « dégageant d'office » qui fait que, si un pays ne dépense pas effectivement dans les délais normaux la totalité des crédits européens programmés, ceux-ci sont perdus pour le pays. La Grèce, le Portugal et la France ont été touchés par cette mesure, dans des proportions et pour des raisons différentes ; en 2003, c'est encore le cas, mais la situation s'est nettement améliorée par rapport aux années précédentes.

La réforme de 2003 prévoit également, à partir de 2005, un renforcement des aides au développement rural, grâce au produit de la modulation, mais aussi par un renforcement des aides du FEOGA à l'installation des jeunes agriculteurs et aux mesures agri-environnementales, ainsi que de nouvelles aides possibles : aide à la mise aux normes environnementales, conseil aux agriculteurs et certification des exploitations, investissements pour l'amélioration de la qualité des produits. Enfin, suite à la deuxième Conférence Européenne sur le Développement Rural de Salzbourg (novembre 2003), la Commission a présenté en juillet 2004 des propositions pour une nouvelle politique de « Cohésion Economique et Sociale »

2007-2013, incluant le développement rural ; il s'agit à nouveau, si ces propositions sont retenues, d'une réforme en profondeur.

Au Sud de la Méditerranée, ces politiques sont diverses mais souvent bridées par le manque de ressources, en dépit des discours volontaristes de certains pays. Leur principal domaine reste toujours celui de l'équipement des zones rurales (électrification, eau potable, routes, habitat), où il s'agit de combler des retards qui peuvent dans certaines régions être dramatiques. Les pays du Maghreb apparaissent dans ce domaine comme particulièrement actifs en 2003.

Au **Maroc**, où un Ministre du Développement Rural a été nommé en 2004 (sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture et des Pêches), le discours d'investiture du premier Ministre en 2002 insistait fortement sur le développement rural et montrait une volonté affirmée et « chiffrée » d'accélération du rythme de réalisation des infrastructures de base et des services publics : électrification rurale, approvisionnement en eau potable des campagnes, construction des routes rurales...

A la fin du premier semestre 2003, les projets en cours de réalisation sont donc les suivants :

- L'électrification de 2 500 villages supplémentaires, au profit d'environ un million d'habitants, ce qui porte le nombre de bénéficiaires à 6 365 000 personnes à la fin de 2003 (soit à peu près la moitié de la population rurale).
- L'approvisionnement de quelques 750 000 personnes en eau potable, ce qui revient à doubler le nombre des nouveaux bénéficiaires par rapport à 2002.
- La réalisation de 1 762 kilomètres de routes rurales au cours de 2003, soit plus que les 1 500 km prévus pour cette année.

En ce qui concerne les programmes de développement rural intégré, réalisés en partenariat avec les collectivités locales et les habitants, ils consistent notamment en l'aménagement et la réhabilitation des terres agricoles et en la mise en place des infrastructures indispensables : 37 projets, programmés sur une dizaine d'années, sont actuellement en cours de réalisation. Ils représentent un investissement de 2,4 milliards de dirhams (environ 240 millions d'€) et devraient profiter à quelque deux millions de personnes dans différentes zones rurales du pays.

D'autres programmes de petite et moyenne hydraulique sont également en cours de réalisation : ils concernent 46 000 hectares étalés sur 15 provinces, et dont la première tranche, impliquant trois provinces (Azilal, Khenifra et Al Haouz), devrait permettre d'équiper 9 450 hectares à l'horizon 2006.

Par ailleurs, plusieurs projets relatifs au développement des zones forestières dans la région Nord et le Moyen Atlas et à la protection des bassins hydrauliques ont été

lancés, dotés d'une enveloppe de 1,2 milliard de dirhams sur une durée de réalisation de 5 années.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé son intention de lancer « des opérations visant la promotion de la femme et des jeunes en milieu rural et leur accompagnement dans la concrétisation de micro-projets générateurs de revenus ».

En **Algérie**, les politiques de développement rural pourraient désormais être guidées par un important projet qui vient d'être produit par les services du Ministre Délégué au Développement Rural portant sur la « Stratégie de Développement Rural Durable 2004-2014 » (MADR, 2004). Elaboré sur la base d'une étude-diagnostic des communes rurales pauvres et d'une analyse de l'expérience en matière de développement rural des dernières années, ce projet de stratégie propose une série d'actions de développement, en évalue les aspects financiers pour les différents partenaires et estime leur impact en matière de création d'emplois au cours des dix prochaines années.

La politique de mise en valeur des terres par la concession –si elle est malgré tout nécessaire pour mieux utiliser les ressources disponibles et améliorer le niveau de bien-être des populations rurales– continue d'être coûteuse parce que menée de façon trop hâtive. L'évaluation ex-post n'est menée que de façon très superficielle et n'incite donc pas les autorités concernées à mieux préparer les projets. De temps à autre, la presse signale les gaspillages dus à la négligence des études préalables en matière de mise en valeur. Par exemple, dans la wilaya de M'Sila, sur 25 périmètres de mise en valeur sur lesquels des investissements importants ont été réalisés, 22 seraient des échecs patents du fait de l'inexistence de ressources en eau ou de problèmes de mésentente entre les membres des communautés bénéficiaires.

En matière d'habitat rural, la politique –définie par l'instruction interministérielle du 3/7/2002– est maintenue en 2003. Elle consiste à accorder une aide de 250 000 DA (environ 2 500 €) pour une extension ou l'aménagement d'un logement existant et 400 à 500 000 DA (environ 4 000 à 5 000 €) pour la construction d'un logement neuf à condition, dans les deux cas, que le logement se situe effectivement en milieu rural.

Au **Liban**, la coordination des politiques de développement rural, qui relèvent de plusieurs ministères, est sous la responsabilité du Conseil pour le Développement et la Reconstruction. Il a publié en 2002 un document pour une stratégie de développement rural visant à une croissance plus équilibrée des différentes régions, et surtout à l'amélioration de la gouvernance locale, par l'accroissement des capacités de gestion et de négociation des Conseils Municipaux élus.

Le pays bénéficie toujours d'aides importantes des agences internationales, qui permettent le financement de projets de développement locaux :

- Programme de Réhabilitation Socio-Economique Post-Conflict du Sud-Liban (UNDP), depuis 2000, qui a en particulier permis la formation de responsables de coopératives agricoles et le financement de micro-projets définis lors de ces séminaires.
- Projet de Développement Communautaire (Banque Mondiale) lancé en janvier 2003 pour l'amélioration des conditions de vie des groupes les plus défavorisés.
- Fonds Economique et Social pour le Développement (co-financé par l'Union Européenne) : lancement de projets pilotes de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté et « capacity building ».

En **Turquie**, le recensement de l'agriculture de 2001, publié maintenant, montre que la proportion des ménages ruraux (ceux vivant dans des agglomérations de moins de 5 000 habitants ou en zone éparsée) engagés dans des activités non agricoles s'est accrue depuis le recensement de 1991 puisqu'elle est désormais de 28 % (elle est de 34 % si on se réfère à la population vivant dans des agglomérations de moins de 25 000 habitants). Dans certaines régions, cette proportion est très forte : Marmara (54 %), Méditerranée (37 %), Egée (33 %). Cela signifie que les politiques rurales ne doivent plus être fondées principalement sur l'agriculture, particulièrement dans ces dernières régions.

La Turquie a mis en œuvre depuis longtemps, avec des financements internationaux, des projets « lourds » de développement intégrés des activités et des emplois en milieu rural. Les autorités se préoccupent maintenant, dans la perspective du rapprochement avec l'Union Européenne, de mettre en œuvre des politiques de développement rural et de préservation de l'environnement du même type que celles menées dans l'UE, basées sur l'incitation à des initiatives locales.

En **Grèce**, les politiques de développement rural se déroulent dans le cadre du « 3<sup>ème</sup> Programme Communautaire d'Appui 2000-2006 » où sont inclus trois programmes :

- Le Programme National pour le Développement de l'Agriculture et la Restructuration des Régions Rurales 2000-2006, avec un budget de 3,2 milliards d'€ complété par le Fonds de Garantie du schéma pour le Développement Agricole avec un budget de 2,7 milliards (retraites anticipées, compensations pour les régions défavorisées et montagneuses, ...).
- Le Programme Opérationnel pour le Secteur des Pêcheries 2000-2006 avec un budget de 499 millions d'€ qui a commencé en 2001.
- Le Programme Opérationnel de la Communauté Leader+, avec un budget de 370 millions qui a commencé en 2002.

Pour le premier programme, les dépenses se sont accrues -de 2002 à 2003- de 13,7 % à 25 % du budget initialement prévu. Malgré cet accroissement, le taux des dépenses est encore très faible et il est à craindre qu'en 2004, la Grèce ne puisse plus prétendre à d'autres fonds de la Communauté (du fait de la réglementation de

l'UE en matière d'utilisation des fonds de la Communauté dite du « dégage­ment d'office »). Pour l'ensemble du « 3<sup>ème</sup> Programme Communautaire d'Appui 2000-2006 », les dépenses représentent 25 % des budgets alloués et les officiels tentent de les porter à 35-37 % afin d'assurer l'obtention des fonds de l'UE jusqu'en 2008. En juin 2004, la Grèce a soumis pour ce programme communautaire un plan révisé qui tient compte des nouvelles priorités.

En revanche, en ce qui concerne le programme du secteur des pêches, des progrès considérables ont été faits en 2003 et durant la première moitié de 2004. A la fin de mai 2004, 100 % des dépenses publiques programmées ont été effectivement engagées.

En **France**, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) -principal mode d'application du Règlement Développement Durable aux exploitations agricoles françaises- ont été suspendus en juillet 2002, et remplacés par les Contrats Agriculture Durable (CAD) qui n'ont été effectivement mis en œuvre qu'à partir d'octobre 2003. Les principaux changements apportés par les CAD sont une liste plus limitée de mesures agri-environnementales, avec une référence plus précise aux enjeux particuliers locaux, et surtout des montants d'aides beaucoup plus limités, puisque la moyenne des aides dans chaque département doit être de 27 000 € sur les 5 ans du contrat.

Dans les dépenses publiques pour l'agriculture, les crédits pour financement des CTE ont cependant augmenté de façon très importante, passant de 338 millions d'€ en 2002 à 528 en 2003, dont 376 pour le volet environnemental. C'est l'effet cumulatif (une grande partie des aides, en particulier environnementales, sont versées annuellement sur toute la durée du contrat, soit 5 ans) de la forte croissance du nombre de contrats et de leur montant moyen, pendant la première moitié de 2002. L'objectif quantitatif annoncé initialement était de 50 000 CAD par an, ce qui signifie que plus de la moitié des exploitations françaises aurait eu vocation à en bénéficier. Cet objectif a été progressivement revu à la baisse, et, fin 2003, on annonçait des crédits permettant d'assurer le financement de 14 000 CAD sur les 5 ans à venir. En 2003, quelques dizaines de CAD seulement ont été signés ; en 2004, le flux de signatures a repris, les chiffres nationaux ne sont pas encore connus.

Le Ministre de l'Agriculture a par ailleurs annoncé en novembre 2002 un projet de loi sur le développement des territoires ruraux. Ce projet a été élaboré pendant le courant de l'année 2003, et le processus législatif a démarré en janvier 2004, pour un vote définitif en octobre. Cette loi vient en complément des politiques agricoles et régionales européennes ; elle vise à améliorer les conditions d'exercice des activités économiques et les conditions de vie des habitants dans les territoires ruraux, en tenant compte de la variété des situations (du rural profond en déclin démographique au périurbain). Les mesures prévues sont complémentaires des aides européennes : aides financières et fiscales dans les régions en déclin, amélioration de l'offre de logement, promotion de l'emploi et de la pluriactivité par

la formation des saisonniers et l'aide aux groupements d'employeurs, développement de nouvelles formes de services publics, protection du patrimoine rural.

Au **Portugal**, le programme national pour l'appui au développement rural est « RURIS » qui a été approuvé par la Commission européenne pour la période du 3<sup>ème</sup> Programme Communautaire d'Appui (2000-2006). Ce programme –qui vise une agriculture compétitive dans le cadre d'un développement rural durable– comporte quatre grands domaines d'intervention, qui correspondent aux quatre « mesures d'accompagnement » du RDR :

- Retraite anticipée.
- Indemnités compensatrices pour handicap ou contraintes.
- Mesures agri-environnementales.
- Boisement des terres agricoles.

Les paiements en 2003 à titre des indemnités compensatrices aux régions défavorisées ont été de 68 millions d'€, ce qui représente 9,3 % du montant global des paiements d'aides et subventions à l'agriculture portugaise en provenance du FEOGA (731 millions d'€). Malgré son impact financier important, RURIS fait l'objet de critiques, alors qu'il est à mi-parcours de sa réalisation. La principale réside dans la non-adéquation des mesures du programme à ses objectifs et la faible importance attribuée à la simplification des procédures. De ce fait, les ressources affectées à RURIS restent très sous-utilisées et les « pertes » cumulées dès le début se montent à 300 millions d'€, dont environ 77 millions en 2003. Il est aussi vrai qu'il reste encore du temps pour récupérer le retard et les « pertes », mais les règles d'utilisation des fonds communautaires sont assez contraignantes pour espérer des grandes réussites dans ce domaine.

D'après les associations socio-professionnelles, les principales faiblesses de RURIS sont les suivantes :

- Une promotion défailante du programme auprès des bénéficiaires potentiels ;
- l'inexistence de formation des techniciens du Ministère chargés des conseils et de l'information des agriculteurs et des agents économiques qui présentent des candidatures de projets ;
- une articulation insuffisante entre les services et les structures du Ministère de l'Agriculture chargés de l'implantation et du suivi des mesures du programme.

## 7.4 – Gestion des ressources naturelles et environnement

### 7.4.1 - Gestion de l'eau

La gestion de l'eau agricole et les investissements publics dans le domaine de l'irrigation ont été traités dans le paragraphe « politiques structurelles ». Des questions liées à cette gestion de l'eau sont cependant présentées, dans les rapports nationaux, qui relèvent plus spécifiquement du domaine de l'environnement : limites de la ressource, qualité de l'eau, érosion et ses conséquences sur l'envasement des réservoirs.

Le cas de l'**Espagne** est particulier, car le développement de l'irrigation, prévu dans le cadre du Plan National d'Irrigation lancé en 2001 pour des investissements publics de 3 milliards d'€, fait l'objet d'une controverse et d'un débat politique très importants. Le débat se cristallise sur l'utilisation, pour développer l'irrigation du Sud-Est du pays, où les productions intensives connaissent un fort développement, de l'eau de l'Ebre et de certains affluents, détournée au moyen d'un canal de plusieurs centaines de kilomètres et de barrages de régulation. Ceci impliquerait par ailleurs, pour l'approvisionnement de Barcelone et des régions touristiques de Catalogne, l'arrivée d'eau du Rhône au moyen d'un gigantesque aqueduc de près de 500 kilomètres. Les représentants des agriculteurs et le gouvernement de droite étaient en faveur de ce projet, auquel s'opposent les groupes environnementaux et politiques de gauche (ainsi que les groupes écologistes français pour la partie du projet en France), pour son coût et ses effets environnementaux...

En 2003, le débat est devenu de plus en plus vif, les régions du Sud dénonçant l'égoïsme supposé du Nord, et réfutant les arguments économiques et environnementaux ; par ailleurs, ces projets impliquent un co-financement européen, et les points de vue de la Commission et du Parlement européens interfèrent aussi dans le débat. Fin 2003, le gouvernement a lancé les appels d'offre pour certains des ouvrages publics nécessaires au lancement du projet ; le changement politique du printemps 2004 introduit une nouvelle donne moins favorable au projet.

Dans deux pays du Sud, la Tunisie et l'Egypte, la question des limites quantitatives et qualitatives de la ressource en eau est maintenant posée clairement.

En **Tunisie**, l'eau d'irrigation représente plus de 80 % des volumes d'eau mobilisés à l'échelle nationale. Malgré les efforts de mobilisation de l'eau, cette ressource continue à faire l'objet d'une compétition qui va grandissante entre les principaux usagers, notamment l'eau potable et les besoins des activités touristiques. On doit noter que près de 90 % du potentiel mobilisable est actuellement exploité et permet des disponibilités par habitant inférieures au seuil de stress hydrique de 500 m<sup>3</sup> par an. Le développement des autres secteurs et l'amélioration du niveau de vie des populations consécutives à l'augmentation attendue de leurs revenus rendraient plus accrue la compétition vis-à-vis de cette ressource. Il faut bien sûr noter que la

pluviométrie exceptionnelle de 2003 a permis de remplir les lacs de barrages dans des proportions plus importantes que les années précédentes, et écarté toute menace de pénurie immédiate.

En **Egypte**, les limites de la ressource sont également proches. Le pays s'efforce de développer, à côté de la ressource de l'eau du Nil, que les projets des pays en amont risquent d'obérer en partie, l'utilisation de l'eau de forages, en particulier dans les nouvelles terres, la ré-utilisation des eaux de drainage agricoles, et même des eaux usées industrielles et urbaines, après épuration. Malgré cela, avec une croissance de la population de 2 % par an, une urbanisation et une industrialisation croissante, la ressource en eau utilisable par habitant est maintenant en-dessous de 1 000 m<sup>3</sup> par habitant et par an, et le pays pourrait rapidement compter parmi les pays souffrant de pénurie.

**Tableau 7.3 – Ressources en eau et besoins des secteurs utilisateurs**

| Ressources (milliards m <sup>3</sup> ) |           | Besoins (milliards m <sup>3</sup> ) |           |
|--|-----------|-------------------------------------|-----------|
| Source                                 | Quantités | Secteur utilisateur                 | Quantités |
| Eau du Nil                             | 55.5      | Agriculture                         | 53.1      |
| Réutilisation des eaux de drainage     | 4.5       | Industries                          | 7.5       |
| Eaux de drainage traitées              | 0.7       | Eau potable                         | 4.5       |
| Eaux souterraines peu profondes        | 4.8       |                                     |           |
| Eaux souterraines profondes            | 0.6       |                                     |           |
| Total                                  | 66.1      | Total                               | 65.1      |

Par ailleurs, la qualité de l'eau du Nil se dégrade régulièrement du fait de l'importance des produits chimiques toxiques dans les eaux de drainage agricoles, et des eaux résiduelles urbaines et industrielles qui arrivent au Nil sans retraitement. La qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance et de dispositifs d'alerte, dont les effets ne se font pas encore sentir concrètement.

En **Algérie**, le problème de l'eau potable fait toujours l'objet d'un débat important, avec le développement coûteux des équipements de désalement d'eau de mer, alors que les gaspillages, liés en particulier au paiement forfaitaire de l'eau et les pertes sur les réseaux, souvent vétustes, sont toujours très importants, estimés à au moins 50 % de la ressource totale. Après les 23 petites stations construites entre 1999 et 2003, qui ne fonctionnent d'ailleurs pas au maximum de leur capacité, deux grandes stations, à Arzew et Alger, entreront en production en 2004. La seconde, utilisant la technique d'osmose inverse, et réalisée par une société mixte algéro-américaine, aura à elle seule une capacité de 100 000 m<sup>3</sup> par jour, soit le double de tout le parc existant actuellement.

### 7.4.2 - Sols et environnement

Dans l'Union Européenne, ces questions sont majoritairement prises en compte dans le cadre des programmes agri-environnementaux co-financés par le FEOGA à 50 % en général, mais à 75 % dans les zones « objectif 1 » (soit la majorité des régions méditerranéennes), et relevant des Plans de Développement Rural. Ces programmes étant engagés sur la période 2000-2006, il y a peu de nouvelles mesures générales en 2003, à l'exception présentée plus haut des CAD en France.

Par ailleurs, on l'a déjà signalé, le volet environnemental de la conditionnalité des aides prévu dans le cadre de la réforme de 2003 sera mis en place dès janvier 2005 dans tous les pays. L'obtention des aides directes, et donc le Droit à Paiement Unique, seront alors liés au respect de 5 directives existantes dans le domaine de l'environnement, traitant de la protection des milieux et habitats sensibles (Natura 2000) et de la lutte contre les pollutions d'origine agricole. L'obtention des aides impliquera, dès 2005 également, le respect de « bonnes conditions agricoles et environnementales » sur les terres ouvrant droit aux primes ; la définition de ces conditions et des pratiques correspondantes est à l'initiative des pays. Par ailleurs, dans chaque pays, la surface existante en prairies et pâturages devra être au moins maintenue, sous peine de diminution de l'enveloppe d'aides affectée au pays.

Les mesures agri-environnementales sont basées sur des contrats passés entre les agriculteurs et l'Etat ; elles impliquent donc de réaliser des actions allant au-delà du simple respect de la législation. Il est par ailleurs prévu, dans le cadre de la nouvelle réforme, que la part de financement européen de ces aides sera accru (60 % et 85 %).

Dans les pays du Sud, les éléments de politiques environnementales cités dans les rapports nationaux sont plus particuliers et liés aux situations locales, faute en particulier de moyens financiers. On peut remarquer que des éléments présentés dans les rapports antérieurs comme des nouveautés, quantitativement peu importantes, mais susceptibles de se développer (soutien à l'agriculture biologique, lien entre milieu naturel et qualité des produits) ne sont pas mis en avant cette année. Ces tendances restent donc à confirmer.

La **Grèce** a toujours été, depuis le lancement des aides agri-environnementales en 1992, peu active dans ce domaine, et avant Agenda 2000, le seul programme significatif mis en œuvre dans le pays était l'aide à la conversion des exploitations à l'agriculture biologique. Malgré cela, cette forme d'agriculture accuse dans le pays un retard important par rapport aux autres pays de l'Union. Les autorités ont donc décidé de lui donner une priorité dans le programme agri-environnemental 2000-2006. A partir de 2002, tout le territoire du pays est éligible, et les conditions à remplir par les agriculteurs pour obtenir cette aide sont simplifiées. D'autres mesures ont aussi été introduites : amélioration pastorale et réduction du chargement en animaux pour lutter contre l'érosion due au surpâturage, en particulier dans les îles ; lutte contre la pollution par les nitrates dans les zones de

production intensive de Grèce centrale, ainsi que des opérations plus localisées, en particulier liées à la protection de milieux relevant des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitat-Faune Sauvage » (Natura 2000).

En **France**, outre le remplacement déjà cité des CTE par les Contrats Agriculture Durable, plus spécifiquement voués à servir de support aux mesures agri-environnementales que leur prédécesseurs, il faut noter en 2003 le remplacement de la « Prime à l'Herbe » (PMSEE), principale mesure agri-environnementale appliquée en France hors CTE/CAD, par la PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale). La prime à l'herbe touchait en 2002 près de 70 000 exploitations et 4,4 millions d'hectares, tous les contrats arrivaient à échéance et cette mesure n'avait pas été retenue dans le Plan de Développement Rural français, la Commission considérant qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une mesure agri-environnementale. La nouvelle prime introduit des conditions de gestion pastorale des prairies ou des pâturages extensifs plus rigoureuses que précédemment, et, en contrepartie, le montant de la prime est plus élevé (passant de 50 €/ha à 85 en moyenne), variable suivant les régions et les types de surfaces concernées. Au total, le nombre d'exploitations concernées n'a que peu diminué ; en revanche, la surface sous contrat par exploitation a été réduite, les agriculteurs n'effectuant en général de demande que pour les parcelles où l'application des conditions demandées n'est pas trop difficile. Le total des dépenses a augmenté en 2003 de près de 30 % et atteint maintenant 210 millions d'€.

On notera, enfin, que le nouveau PMPOA (aides pour la mise au normes environnementales des bâtiments et installations d'élevage) qui a démarré dans le courant de 2003 ne s'est traduit pendant cette année que par très peu de nouveaux dossiers, la procédure étant considérée comme plus compliquée que la précédente, et les conditions d'obtention de primes plus rigoureuses.

Dans les autres pays de l'Union Européenne, l'action qui mobilise toujours le plus d'énergie et fait l'objet de plus de débats est la définition des zones et des modalités de gestion des habitats et milieux protégés dans le cadre de Natura 2000, qui concernent en grande majorité des zones agricoles. Les pays méditerranéens, à l'exception de l'Espagne, apparaissent relativement « timides » dans cette gestion (au vu du pourcentage du territoire national retenu). Les modalités de gestion sont très différentes d'un pays à l'autre, la France étant cependant le seul des 5 pays à choisir pour les zones agricoles la voie contractuelle (signature d'un CAD par les agriculteurs concernés).

Au **Liban**, la reconstruction de la production agricole s'est accompagnée d'un usage hasardeux des ressources naturelles : sols (érosion, appauvrissement), eau (épuisement des ressources souterraines, pollution), d'un usage mal maîtrisé d'engrais et de pesticides, et d'une mauvaise maîtrise des déchets. L'aide internationale a permis de mettre en œuvre des programmes importants dans trois domaines :

- Lutte contre la désertification (avec UNDP et GTZ) ; le programme lancé en juillet 2003 concerne actuellement essentiellement un suivi et une évaluation de la situation du pays, avant application de la Convention des Nations-Unies pour la lutte contre la désertification.
- Projet de conservation de la bio-diversité et d'usage durable des zones sèches (zone de Baalbeck Caza, dans la Bekaa). Une étude complète des causes de la dégradation de la bio-diversité et des pratiques agricoles de la région a été lancée à partir de 1999, et débouche sur des préconisations de gestion et des décisions législatives conformes aux conventions internationales, ainsi que sur des actions de formation et d'information de l'ensemble des populations concernées.
- Projet d'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle dans les productions intensives, en application du Protocole de Montréal.

Par ailleurs, on a vu que, dans ce pays, la baisse des crédits affectés aux subventions sur les intrants a conduit à réserver ces aides à la lutte intégrée contre les maladies et ravageurs.

**L'Égypte** souhaite s'engager dans une politique de développement agricole durable, et a pour cela lancé, outre le programme de surveillance de la qualité de l'eau du Nil, deux programmes opérationnels en cours de mise en place :

- Plantations forestières et développement des zones vertes.
- Préservation et gestion environnementales de zones protégées.

Le développement de la lutte intégrée est considérée comme une priorité en matière de protection des cultures, avec la sélection de variétés résistantes de coton, riz, canne à sucre et maïs, et le développement de la lutte biologique (en particulier utilisation de virus contre les ravageurs). Par ailleurs, l'usage des sous-produits des cultures comme fertilisants organiques, aliments pour les animaux et matière première industrielle fait l'objet de projets bénéficiant d'aides publiques.

**L'Algérie** poursuit son programme de plantations forestières (12 000 ha en 2003, soit +50 % par rapport à l'année précédente), en partie au dépens des plantations fruitières. Ces efforts sont cependant obérés par l'accroissement régulier des surfaces parcourues par les incendies, explicable en particulier par l'importance de la pression démographique. La hausse en 2003 est de 7 % par rapport à l'année précédente, ce qui est considéré comme un résultat plutôt bon, d'autant que la progression a touché les surfaces de maquis, et la surface de forêts proprement dites brûlée a diminué. On estime que les plantations nouvelles servent surtout à remplacer les surfaces détruites ; sur les 40 dernières années, l'extension des forêts ne serait que de 300 000 ha, soit 7 500 par an.

Le **Maroc** a également mis en œuvre cette année des actions de développement des zones forestières, dans un but de protection des sols et des bassins hydrauliques, dans la région Nord et le Moyen Atlas, pour une durée de réalisation de 5 ans et un budget de 1,2 milliard de dirhams (120 millions d'€).

## **8 La pêche**

La dimension socio-économique, humaine et culturelle de la pêche, bien qu'importante, est souvent ignorée. Beaucoup de pêches méditerranéennes sont de type artisanal, local et font partie d'un style de vie établi depuis longtemps. Récemment, les pressions et changements économiques ont engendré un nouvel environnement pour la communauté de la pêche en Méditerranée dont l'avenir est difficile à évaluer en raison du manque d'informations et de connaissances concernant ce processus. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre plus en considération les facteurs économiques et sociaux et de les intégrer à la gestion et aux prises de décisions. Il est indispensable d'avoir une meilleure compréhension des facteurs économiques et autres qui influencent le secteur de la pêche et son succès financier. En outre, l'importance de la pêche dans un pays ne peut pas être mesurée qu'en termes de volume et de valeur des débarquements; il faut également tenir compte du fait que les ressources et les produits de la pêche constituent des composantes fondamentales de l'alimentation des hommes et de l'emploi.

Les activités liées à la pêche en Méditerranée assurent le revenu d'un grand nombre de personnes dans les régions côtières. Il existe toutefois un manque d'informations fiables sur la plupart des aspects fondamentaux de l'industrie de la pêche, comme notamment sur les caractéristiques socio-économiques essentielles et les marchés.

Sur le plan social, on estime actuellement à environ 300 000 le nombre de pêcheurs en Méditerranée auquel vient s'ajouter un nombre significatif de pêcheurs à temps partiel. En présupposant que chaque emploi en mer génère 3 emplois sur terre (commercialisation, industrie de la farine de poisson, administration, recherche et formation, etc.), on peut estimer qu'environ 900 000 personnes travaillent dans les différents domaines du secteur de la pêche. En conséquence, si l'on compte un minimum de 3 à 4 personnes par famille, il n'est pas exagéré de dire qu'environ 3 millions de personnes dépendent des activités de la pêche pour leur subsistance, c'est-à-dire 2 % de la population des régions côtières de la Méditerranée.

Sur le plan économique, dans la partie portant sur la pêche d'une analyse diagnostique transfrontalière méditerranéenne réalisée par le Secrétariat technique de la CGPM en 1997, la valeur des quantités débarquées en Méditerranée a été estimée à quelque 3 800 millions de dollars par an. Cette analyse a aussi estimé que si l'effort de pêche était ramené au niveau correspondant aux conditions de production maximale équilibrée, il en résulterait une augmentation du revenu de l'ordre de 451 millions de dollars et que si l'effort de pêche continuait à encore diminuer jusqu'au niveau correspondant au rendement économique maximal, le revenu augmenterait encore d'environ 790 millions de dollars par rapport aux conditions de production maximale équilibrée.

En fait, la tendance générale à la modernisation et à la construction de bateaux plus grands et plus efficaces dans une course aux poissons aboutit à une augmentation constante de l'effort de pêche. Les stocks de poissons sont limités et ne peuvent pas par conséquent augmenter en taille par l'accroissement des intrants, comme dans le cas de beaucoup d'autres activités. En Méditerranée, l'effort de pêche est supérieur au minimum requis pour atteindre la capacité de pêche ciblée, c'est-à-dire la quantité maximale de poissons pouvant être produite par une flottille de pêche lors de son utilisation maximale. Cela aboutit à une situation de surcapacité.

En outre, le manque de contrôle des intrants et des extrants, les méthodes de gestion non durable des pêches et les subventions contribuent aussi à la surcapacité. Les subventions des États qui contribuent directement à dépasser la capacité de pêche ciblée sont cataloguées comme « mauvaises ». Les subventions qui pourraient être considérées comme « bonnes » sont celles qui contribuent à atteindre la capacité ciblée (par ex. certains programmes de rachat de permis de pêche). Toutefois, les « bonnes » subventions deviennent « mauvaises » lorsqu'elles sont indûment prolongées.

Le sixième rapport annuel, CIHEAM-2004 publié en 2004, comprend dans la partie II une étude quantitative de la pêche en Méditerranée consacrée à l'analyse des tendances dans le secteur de la pêche dans les pays méditerranéens et met essentiellement l'accent sur la production méditerranéenne.

Les aspects suivants ont été analysés comme moyens de production : les flottes de pêche (nombre de bateaux et leurs principales caractéristiques), les exploitations aquacoles et l'emploi (nombre de pêcheurs), la production (captures/débarquements et production aquacole en volume et en valeur), la commercialisation (les importations et les exportations) des produits de la pêche et l'approvisionnement alimentaire. Ce rapport présentera le même type d'analyse en actualisant les informations grâce aux données les plus récentes et en s'efforçant de mettre en place un moyen pour analyser sur une base annuelle la pêche en Méditerranée.

Toutefois, comme il a été indiqué dans les rapports précédents, il faut être conscient qu'un problème important et une grande difficulté au niveau de la réalisation de ce type d'analyse réside dans le fait de ne pouvoir disposer d'informations et de données régulières et applicables pouvant servir de base. Il y a actuellement un manque de bases de données régulièrement actualisées sur la pêche offrant une couverture et une fiabilité suffisantes.

Il existe quelques sources d'informations autorisées sur les pêcheries couvrant l'ensemble de la région et actualisées chaque année qui permettent de disposer de quelques données de base utiles à la réalisation d'une analyse préliminaire globale. Ce sont ces bases de données qui ont été utilisées pour la présente analyse, tout comme dans les précédents rapports ; il s'agit de FAO FISHSTAT, FAOSTAT et EUROSTAT.

Les principales et les plus utiles sources d'informations disponibles et actualisées chaque année sont les bases de données statistiques fournies par la FAO : FAOSTAT et en particulier FAO-FISHSTAT et ses différentes composantes: la CGPM avec la production des pêches de capture, de l'aquaculture et leur valeur, la production des pêches de capture et les produits, la production et la commercialisation et FAOSTAT pour la consommation des produits de la pêche.

L'autre base de données utilisée est EUROSTAT, surtout pour les données concernant les flottilles et leurs principales caractéristiques ainsi que pour obtenir des informations sur l'emploi. Toutefois, vu que cette base de données se concentre sur les pays de l'UE, elle ne fournit que peu d'informations sur les pays tiers, tout au moins pour le moment. Il est vrai que la principale difficulté consiste à recueillir les informations concernant les flottilles et encore plus la valeur des débarquements, étant donné que ce type d'information n'est pas donné par la FAO. En fait, EUROSTAT ne donne qu'un nombre limité d'informations sur le nombre de bateaux, le TJB et la puissance des flottes de l'UE, l'emploi et la valeur des débarquements.

On a distingué trois groupes de pays, tout comme dans le rapport 2004 :

- Les pays membres de l'Union Européenne : Portugal, Espagne, France, Italie et Grèce ainsi que les pays ayant adhéré en 2004 : Malte, Slovaquie et Chypre
- Les pays du Maghreb : Maroc, Algérie et Tunisie
- Les autres pays méditerranéens : Albanie, Turquie, Liban, Égypte, Libye, Israël, Syrie, bande de Gaza, Serbie-Monténégro, Croatie et Monaco

Il faut également signaler que, à l'exception des pêcheries de thons, les pêcheries de la mer Noire ne sont pas reprises dans l'analyse.

## **8.1 – Moyens de production**

### **8.1.1 - Flottilles de pêche, ports et pêcheurs**

L'information sur les flottilles fournie par EUROSTAT concerne les bateaux pêchant tant en Méditerranée qu'à l'extérieur. C'est pourquoi, dans le cas de l'Espagne, de la France et du Maroc, il faut tenir compte du fait qu'une partie importante de ces flottes n'opère pas en Méditerranée, qu'une grande partie de la flotte turque opère en mer Noire et que ceci est également valable pour les bateaux égyptiens opérant en mer Rouge.

**Tableau 8.1 - Nombre de bateaux de pêche**

| <b>Nombre de bateaux</b> | <b>1995 (1)</b> | <b>2002</b> | <b>2003</b> |
|--------------------------|-----------------|-------------|-------------|
| Espagne (3)              | 18 483          | 14 900      | 14 579      |
| France (3)               | 6 586           | 8 158       | 8 079       |
| Grèce                    | 18 483          | 19 473      | 19 043      |
| Italie                   | 16 352          | 15 808      | 15 655      |
| Portugal                 | 12 120          | 10 337      | 10 462      |
| Chypre                   | 542             |             |             |
| Malte                    | 1 609           |             |             |
| Slovénie                 | 95              |             |             |
| <b>UE MED</b>            | <b>74 270</b>   |             |             |
| Maroc (3)                | 2 416           | 18 825 (2)  |             |
| Tunisie                  | 14 242          |             |             |
| Algérie                  | 1 750           |             |             |
| <b>MAGHREB</b>           | <b>18 408</b>   |             |             |
| Albanie                  | 110             |             |             |
| Turquie                  |                 | 17 319      | 17 696      |
| Liban                    | 1 000           |             |             |
| Égypte                   | 4 052           |             |             |
| Croatie                  | 6 043           |             |             |
| Palestine                |                 |             |             |
| Israël                   | 456             |             |             |
| Libye                    | 3 561           |             |             |
| Syrie                    | 1 490           |             |             |

(1) Pays de l'UE : EUROSTAT ; autres : FAO circulaire sur la pêche n° 927.

(2) FAO profils de pays 2001.

(3) Y compris les flottes opérant en dehors des eaux méditerranéennes.

Source : EUROSTAT 2004.

Comme il a déjà été dit, les seules données disponibles actualisées chaque année concernent les flottes opérant tant dans les eaux méditerranéennes qu'à l'extérieur. Cependant, comme il a été indiqué dans le rapport précédent, on peut estimer le nombre de bateaux de pêche opérant dans l'ensemble de la Méditerranée à environ 100 000 unités dont, dans les pays de l'UE, jusqu'à 80 % sont de petits bateaux de moins de 12 mètres de longueur hors tout utilisant de petits engins. Dans les pays n'appartenant pas à l'UE, le pourcentage de petits bateaux est encore plus grand et dépasse généralement 90 à 95 % de la flotte.

C'est pour cette raison et afin de rendre possible une analyse des flottes de pêche qu'il est recommandé, chaque fois que possible d'examiner les principales caractéristiques des bateaux afin d'avoir une meilleure idée de leur capacité de pêche. Cela étant, l'information disponible sur les caractéristiques des flottes est rare et généralement pas encore disponible. En fait, les seules informations

actualisées annuellement disponibles sont les données relatives au tonnage de jauge brute (TJB) et la puissance des moteurs et ne concernent que les flottes des pays de l'Union Européenne.

**Tableau 8.2a – Caractéristiques des flottes de pêche : tonnage de jauge brute (TJB) des flottes dans l'UE (tonnes)**

| <b>TONNAGE BRUT tonne</b> | <b>1995</b>      | <b>2002</b>      | <b>2003</b>      | <b>TJB moyen</b> |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Espagne                   | 658 166          | 519 111          | 496 253          | 34,04            |
| France                    | 178 460          | 229 938          | 228 201          | 28,25            |
| Grèce                     | 116 778          | 102 823          | 99 332           | 5,22             |
| Italie                    | 260 357          | 214 735          | 216 938          | 13,86            |
| Portugal                  | 125 418          | 115 954          | 118 548          | 11,33            |
| Malte                     | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           |                  |
| Slovénie                  | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           |                  |
| Chypre                    | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           |                  |
| <b>UE MED</b>             | <b>1 339 179</b> | <b>1 182 561</b> | <b>1 159 272</b> |                  |

n.d.a. : non disponible ailleurs

Source : EUROSTAT 2004.

**Tableau 8.2b - Caractéristiques des flottes de pêche : puissance des flottes dans l'UE (kW)**

| <b>Puissance kW</b> | <b>2002</b> | <b>2003</b> | <b>Puissance moyenne</b> |
|---------------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Espagne             | 1 257 948   | 1 200 712   | 82,36                    |
| France              | 1 116 022   | 1 108 942   | 137,26                   |
| Grèce               | 591 892     | 567 320     | 29,79                    |
| Italie              | 1 281 990   | 1 284 720   | 82,06                    |
| Portugal            | 398 335     | 404 859     | 38,70                    |
| Malte               | n.d.a.      | n.d.a.      | n.d.a.                   |
| Slovénie            | n.d.a.      | n.d.a.      | n.d.a.                   |
| Chypre              | n.d.a.      | n.d.a.      | nda                      |
| <b>UE</b>           |             |             |                          |

n.d.a. : non disponible ailleurs

Source : EUROSTAT 2004.

Les données sur les flottes et leurs caractéristiques mettent en évidence les différences quant à la taille des bateaux des flottes européennes. Le tonnage de jauge brute (TJB) moyen s'élève pour les flottes espagnole et française à respectivement 34 et 28 tonnes, alors que pour l'Italie il est de 11 tonnes, le Portugal de 14 tonnes et la Grèce de 5 tonnes. En ce qui concerne la puissance

motrice, la France, l'Espagne et l'Italie ont les flottes les plus puissantes avec une moyenne située entre 82 et 137 kW alors que les valeurs moyennes pour la Grèce et le Portugal sont respectivement de 29 et 38 kW. Toutefois, si seules les flottes méditerranéennes étaient incluses dans les calculs, les valeurs moyennes seraient probablement plus près de celles de la Grèce et de l'Italie. Le rapport 2004 du CIHEAM contenait certaines informations détaillées mais pas toujours homogènes sur les caractéristiques des flottes méditerranéennes provenant de diverses sources. Ces informations peuvent nous donner une idée approximative de la capacité moyenne de pêche des flottes méditerranéennes.

Ces données sur les flottes montrent aussi l'effort manifeste fait par l'UE pour réduire la capacité de pêche des flottes au cours de ces dernières années. Néanmoins, nous avons observé cette année (données de 2002) que le Portugal a augmenté tant le nombre de bateaux et le TJB que leur puissance motrice et que l'Italie a aussi légèrement augmenté le TJB et la puissance de sa flotte. D'autre part, comme il a été observé dans l'analyse de l'année dernière, les flottes de pêche des pays n'appartenant pas à l'UE continuent à croître régulièrement, tout comme l'efficacité et la taille de leurs bateaux, ce qui aboutit à une augmentation constante de l'effort de pêche.

En ce qui concerne l'emploi, les chiffres, là encore, ne couvrent pas seulement l'activité en Méditerranée mais l'ensemble de l'activité de pêche développée dans chaque pays.

**Tableau 8.3 – Emploi : nombre de pêcheurs**

| <b>Pêcheurs</b> | <b>1995</b>        | <b>2000 (1)</b> | <b>2001 (1)</b> | <b>2002</b> |
|-----------------|--------------------|-----------------|-----------------|-------------|
| Espagne         | 75 009             | 46 189          | 44 676          | 55 800      |
| France          | 38 270 (1)         | 26 016          | 26 036          | 13 824 (4)  |
| Grèce           | 19 840             | 16 308          | 37 490          | 19 879      |
| Italie          | 45 000             | 52 184          | 49 637          | 48 342 (4)  |
| Portugal        |                    | 25 021          | 23 580          | 20 033      |
| Chypre          | 1097               |                 |                 | 1 139       |
| Malte           | 1707               |                 |                 | 2 552       |
| Slovénie        | 102                | 118             |                 | 336         |
| <b>UE MED</b>   |                    |                 |                 |             |
| Maroc           | 99 885             |                 |                 |             |
| Tunisie         | 61 258             |                 |                 |             |
| Algérie         | 23 000             |                 |                 |             |
| <b>MAGHREB</b>  | <b>184 143</b>     |                 |                 |             |
| Albanie         | 720                |                 |                 |             |
| Turquie         |                    | 50 000          |                 |             |
| Liban           | 9 000              |                 |                 |             |
| Égypte          | 36 000 (2)         |                 |                 |             |
| Croatie         | 11 756             |                 |                 |             |
| Palestine       |                    |                 |                 |             |
| Israël          | 1 250 (2)          |                 |                 |             |
| Libye           | 4 700 (2)          |                 |                 |             |
| Syrie           | 4 200 (2)          |                 |                 |             |
| <b>Total</b>    | <b>452 514 (3)</b> |                 |                 |             |

- (1) Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE.
- (2) FAO circulaire sur la pêche n° 927.
- (3) Y compris les pêcheurs atlantiques de la France, de l'Espagne et du Maroc. D'après les données nationales pour 2001 des pays de l'UE.
- (4) Action concertée de l'UE sur les performances économiques d'une sélection de flottes de pêche européenne. Rapport 2003.

Source : EUROSTAT 2004.

Selon le rapport 2004 du CIHEAM, l'emploi devrait se situer à l'heure actuelle à approximativement 450 000 pêcheurs dans les pays méditerranéens dont environ 300 000 travaillent dans les pêcheries méditerranéennes, sans compter un nombre significatif de pêcheurs à temps partiel. Ces chiffres n'incluent pas les emplois générés à terre pour les personnes qui travaillent dans les différents secteurs liés à la pêche (commercialisation, industrie de la farine de poisson, administration, recherche et formation, etc.). Pour l'instant, compte tenu de l'insuffisance d'informations disponibles sur ce sujet, il est difficile de tirer d'autres conclusions, si ce n'est de souligner le manque d'informations.

Pour ce qui est des moyens de production, on peut faire observer une fois encore que trois groupes de pays ont pu être identifiés :

Le premier groupe comprend les pays de l'UE possédant de grandes flottes et une capacité de pêche élevée bien que diminuant comme la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. À partir de cette année, il faut y ajouter trois nouveaux pays à « petites flottes », à savoir Chypre, la Slovénie et Malte, vu que leurs flottes feront partie de la politique européenne commune de la pêche.

Le deuxième groupe comprend les pays ayant des flottes d'une taille considérable mais d'une capacité de pêche individuelle moins élevée. Ce groupe inclut les pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie), la Libye, l'Égypte, la Croatie et la Turquie. Ces pays sont en train de développer leurs flottes, en augmentant le nombre de bateaux et en améliorant leurs caractéristiques techniques. Il est également important de faire remarquer que les équipages sur des bateaux aux caractéristiques similaires sont plus grands dans ces flottes que dans celles des pays de l'UE.

Le troisième groupe est composé de petits pays ou de pays ne possédant qu'une zone littorale réduite et de petites flottilles en voie de développement, dans certains cas non motorisées voire non pontées: Israël, Liban, Syrie et Albanie. Dans ces pays, le nombre des membres d'équipage par bateau est aussi élevé.

### **8.1.2 – Aquaculture : exploitations aquacoles et systèmes de production**

Depuis la publication du dernier rapport du CIHEAM, aucune nouvelle information n'est disponible sur ce sujet.

## **8.2 – Production**

La production mondiale totale de la pêche en 2000 s'est élevée à 130 millions de tonnes dont 100 millions de tonnes de pêche marine (86 millions de tonnes pour la pêche de capture et 14 millions de tonnes pour l'aquaculture). Il faut toutefois souligner que la production totale hors Chine n'était que de 89 millions de tonnes. De plus, si l'on considère le niveau régional, il existe un groupe de grandes régions de pêche qui en terme de volume des captures totalise jusqu'à 60 millions de tonnes ; ces régions sont le Pacifique du Nord-Ouest (y compris la Chine), le Pacifique du Sud-Est, l'Atlantique du Nord-Est et le Pacifique central occidental. La production de la pêche de capture dans les autres régions va de 4,7 millions de tonnes dans l'océan Indien oriental à 2,1 millions de tonnes dans l'Atlantique du Nord-Ouest (les autres régions de ce groupe sont l'Atlantique du centre Est, l'Atlantique du Sud-Ouest, l'Atlantique du Sud-Est, l'océan Indien occidental, le Pacifique du Nord-Est, le Pacifique central oriental et le Pacifique du Sud-Ouest). La production des pêches de capture en Méditerranée avec 1 507 506 tonnes (et un niveau de production totale de 1 891 667 tonnes) n'est pas très éloignée de celle des régions de ce deuxième groupe. Et si nous considérons les activités de pêche en terme de valeur ou du point de vue social plutôt qu'en terme de volume des

captures, la relative importance dans le contexte mondial des pêches méditerranéennes devient plus claire.

### 8.2.1 - Pêches (captures/débarquements : volume et valeur)

L'observation l'année dernière de l'évolution des captures au cours des 30 dernières années a montré une diminution progressive de la part de l'Europe dans les captures en Méditerranée. Les nouvelles données confirment cette tendance, à savoir que les pays industrialisés diminuent leur propre part dans la totalité des débarquements au profit de celles des pays en développement.

**Tableau 8.4 - Débarquements en tonnes**

| Pays           | Méditerranée     |                |                | Total            |
|----------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
|                | 1995             | 2001           | 2002           | 2002             |
| Chypre         | 2 505            | 2 258          | 1 918          | 1 978(1)         |
| France         | 28 369           | 36 906         | 38 395         | 700 451          |
| Grèce          | 133 900          | 79 312         | 82 222         | 88 987           |
| Italie         | 358 133          | 279 346        | 241 254        | 271 852          |
| Malte          | 500              | 567            | 571            | 1 004            |
| Portugal       | 0                | 84             | 18             | 200 037          |
| Slovénie       | 1 851            | 1 621          | 1 459          | 1 686            |
| Espagne        | 140 426          | 133 939        | 108 487        | 882 876          |
| <b>UE MED</b>  | <b>665 684</b>   | <b>534 033</b> | <b>474 324</b> | <b>2 148 871</b> |
| Algérie        | 103 536          | 129 326        | 130 447        | 134 325          |
| Maroc          | 36 220           | 24 342         | 24 866         | 902 881          |
| Tunisie        | 79 418           | 91 374         | 89 072         | 96 732           |
| <b>MAGHREB</b> | <b>219 174</b>   | <b>245 042</b> | <b>244 385</b> | <b>1 133 938</b> |
| Albanie        | 1 160            | 1 906          | 2 751          | 3 957            |
| Égypte         | 42 475           | 57 803         | 56 920         | 425 171          |
| Liban          | 3 565            | 3 200          | 3 273          | 3 970            |
| Turquie        | 81 628           | 54 370         | 46 262         | 566 682          |
| Croatie        | 14 467           | 17 507         | 20 206         | 21 236           |
| Israël         | 3 362            | 3 548          | 3 262          | 4 880            |
| Libye          | 32 470           | 31 060         | 33 006         | 33 676           |
| Monaco         | 3                | 3              | 3              | 3                |
| Palestine      | 1 229            | 2 380          | 2 195          | 2 378            |
| S. et M.       | 332              | 371            | 411            | 1 394            |
| Syrie          | 1 795            | 1 952          | 2 493          | 9 178            |
| <b>AUTRES</b>  | <b>53 658</b>    | <b>56 821</b>  | <b>61 576</b>  | <b>72 745</b>    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 067 344</b> | <b>953 175</b> | <b>889 491</b> | <b>4 355 334</b> |

(1) 81 071 tonnes en 2001 ; (2) Fishstat 2004/production de la pêche de capture

Source : FAO-FISHSTAT 2004.

Afin de permettre une analyse plus détaillée de la production de la pêche, le tableau 8.5a présente les débarquements méditerranéens ventilés par groupes d'espèces et

le tableau 8.5b ceux concernant les thonidés. Dans ce cas, les débarquements incluent aussi ceux de la mer Noire et de la mer de Marmara. Dans les deux tableaux, nous pouvons voir que les débarquements continuent à légèrement diminuer mais de façon constante.

**Tableau 8.5a - Débarquements en tonnes par groupes d'espèces  
(thonidés non compris)**

| <b>Groupes d'espèces</b>          | <b>1995</b>      | <b>2001</b>    | <b>2002</b>    |
|-----------------------------------|------------------|----------------|----------------|
| Céphalopodes                      | 62 526           | 53 849         | 53 195         |
| Crustacés                         | 45 343           | 43 253         | 44 157         |
| Poissons marins démersaux         | 276 813          | 213 838        | 208 271        |
| Poissons diadromes et d'eau douce | 2 088            | 3 300          | 4 283          |
| Poissons marins n.c.a.            | 114 447          | 67 214         | 64 584         |
| Autres animaux aquatiques         | 231              | 784            | 514            |
| Mollusques (sans céphalopodes)    | 90 230           | 96 393         | 89 443         |
| Poissons marins pélagiques        | 475 482          | 474 210        | 424 708        |
| Autres                            | 82               | 83             | 100            |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>1 067 242</b> | <b>952 924</b> | <b>889 255</b> |

Source : FAO-FISHSTAT 2004.

**Tableau 8.5b - Débarquements des thonidés en tonnes par pays**

| <b>Thonidés</b> | <b>1995</b>   | <b>2001</b>   | <b>2002</b>   |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| Albanie         | 1             | 32            | 39            |
| Algérie         | 2 343         | 4 302         | 3 878         |
| Bulgarie        | 25            | 49            | 0             |
| Chine           | 137           | 0             | 0             |
| Croatie         | 1 437         | 957           | 1 005         |
| Chypre          | 109           | 251           | 235           |
| Égypte          | 1 227         | 1 850         | 2 717         |
| France          | 9 608         | 6 159         | 5 887         |
| Grèce           | 5 610         | 5 731         | 4 437         |
| Israël          | 215           | 70            | 50            |
| Italie          | 17 843        | 14 972        | 13 394        |
| Japon           | 741           | 188           | 390           |
| Corée           | 460           | 0             | 0             |
| Liban           | 500           | 450           | 400           |
| Libye           | 1 540         | 1 950         | 4             |
| Malte           | 670           | 326           | 433           |
| Maroc           | 3 456         | 3 807         | 4 495         |
| Palestine       | 0             | 120           | 183           |
| Panama          | 1 498         | 0             | 0             |
| Portugal        | 446           | 204           | 11            |
| S. et M.        | 45            | 47            | 46            |
| Slovénie        | 0             | 0             | 1             |
| Espagne         | 8 581         | 5 210         | 4 918         |
| Syrie           | 155           | 370           | 330           |
| Taiwan          | 493           | 197           | 131           |
| Tunisie         | 3 513         | 6 273         | 6 790         |
| Turquie         | 13 470        | 15 920        | 8 956         |
| Autre n.c.a.    | 1 350         | 571           | 508           |
| <b>Total</b>    | <b>75 473</b> | <b>70 006</b> | <b>59 238</b> |

Source : FAO-FISHSTAT 2004.

Le tableau 8.6 montre l'information disponible concernant la valeur des débarquements. Il montre la rareté des données économiques disponibles relatives aux pêcheries, un fait qui constitue le principal obstacle à la réalisation d'une estimation correcte des pêcheries.

Tableau 8.6 – Valeur des débarquements en million d'euros

| million €      | 1995    | 2001(1) | 2002   |
|----------------|---------|---------|--------|
| Espagne        | 1 898   |         | 1 959  |
| France         | 849 (1) | 835     | 880    |
| Grèce          | 270     | 163     | 251    |
| Italie         | 882     | 147     | 946    |
| Portugal       | 280 (1) | 292     | 906    |
| Chypre         | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Malte          | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Slovénie       | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| <b>UE MED</b>  | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Maroc          | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Tunisie        | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Algérie        | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| <b>MAGHREB</b> | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Albanie        | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Turquie        | 719 (1) | n.d.a.  | n.d.a. |
| Liban          | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Égypte         | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Israël         | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |
| Libye          | n.d.a.  | n.d.a.  | n.d.a. |

(1) Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE  
n.d.a. : non disponible ailleurs

Source : EUROSTAT 2004.

**8.2.2 - Production de l'aquaculture (volume et valeur)****Tableau 8.7 - Production de l'aquaculture par pays en tonnes**

| <b>Pays</b>    | <b>1995</b>    | <b>2001</b>      | <b>2002</b>      |
|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Chypre         | 452            | 1 883            | 1 862            |
| France         | 280 786        | 251 655          | 249 734          |
| Grèce          | 32 644         | 97 512           | 87 928           |
| Italie         | 214 725        | 218 269          | 183 962          |
| Malte          | 904            | 1 235            | 1 116            |
| Portugal       | 4 981          | 8 211            | 8 437            |
| Slovénie       | 789            | 1 262            | 1 290            |
| Espagne        | 223 965        | 312 647          | 263 762          |
| <b>UE MED</b>  | <b>759 246</b> | <b>892 674</b>   | <b>798 091</b>   |
| Algérie        | 369            | 454              | 476              |
| Maroc          | 2 072          | 1 403            | 1 670            |
| Tunisie        | 960            | 1 868            | 1 975            |
| <b>MAGHREB</b> | <b>3 401</b>   | <b>3 725</b>     | <b>4 121</b>     |
| Albanie        | 340            | 286              | 860              |
| Égypte         | 71 815         | 342 864          | 376 296          |
| Liban          | 300            | 300              | 790              |
| Turquie        | 21 607         | 67 244           | 61 165           |
| Croatie        | 4 007          | 10 166           | 8 416            |
| Israël         | 16 180         | 21 318           | 22 261           |
| Libye          | 100            | 100              | .                |
| S. et M.       | 2 404          | 2 688            | 2 448            |
| Syrie          | 5 857          | 5 880            | 5 988            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>885 257</b> | <b>1 347 245</b> | <b>1 280 436</b> |

Source : FAO-FISHSTAT 2004.

**Tableau 8.8 - Production de l'aquaculture en 2002 par groupes d'espèces en tonnes**

| <b>Groupes d'espèces</b>          | <b>1995</b>    | <b>2001</b>      | <b>2002</b>      |
|-----------------------------------|----------------|------------------|------------------|
| Plantes aquatiques                | 5 100          | 35               | 35               |
| Céphalopodes                      | 1              | 16               | 14               |
| Crustacés                         | 273            | 278              | 351              |
| Poissons marins démersaux         | 69 121         | 250 354          | 255 539          |
| Poissons diadromes et d'eau douce | 241 060        | 465 087          | 462 235          |
| Poissons marins n.c.a.            | 90             | 1 358            | 954              |
| Animaux aquatiques divers         | 1              | 0                | 0                |
| Mollusques (sans céphalopodes)    | 569 597        | 625 599          | 556 296          |
| Poissons marins pélagiques        | 16             | 4 518            | 5 012            |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>885 259</b> | <b>1 347 245</b> | <b>1 280 436</b> |

Source : FAO-FISHSTAT 2004.

En ce qui concerne la production de l'aquaculture, comme il a été démontré dans le dernier rapport, la production est dominée par six pays: l'Égypte, l'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce et la Turquie qui fournissent 96 % de la production totale de la région. Tandis que la production de l'Espagne, de la France et de l'Italie repose essentiellement sur les mollusques (respectivement moules, huîtres et palourdes), il s'agit en Égypte d'une production semi-intensive de poissons d'eau douce (comme le tilapia et la carpe) et d'espèces marines à nageoires (comme le rouget). La Grèce et la Turquie, parmi d'autres pays, mettent l'accent sur la production intensive de poissons à nageoires (daurade, loup et truite).

Quoi qu'il en soit, il est important de souligner que la production s'est stabilisée après la croissance rapide observée au cours de la dernière décennie. Ceci est probablement dû à la baisse des prix suite à cette rapide augmentation et au fait que la production est concentrée sur un nombre limité d'espèces. En fait, sur le marché, on ne s'attend pas actuellement à ce que de nouvelles espèces soient introduites dans la production aquacole, ce qui entraîne aussi un problème au niveau de la demande.

**Tableau 8.9 - Aquaculture. Valeur de la production par pays en milliers de dollars US**

| <b>Pays</b>    | <b>1995</b>      | <b>2001</b>      | <b>2002</b>      |
|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Chypre         | 4 467            | 9 527            | 10 487           |
| France         | 663 176          | 453 763          | 472 127          |
| Grèce          | 157 307          | 307 364          | 243 891          |
| Italie         | 419 288          | 415 318          | 337 129          |
| Malte          | 8 127            | 3 080            | 3 747            |
| Portugal       | 28 218           | 55 629           | 58 337           |
| Slovénie       | 3 190            | 3 515            | 3 538            |
| Espagne        | 250 015          | 392 112          | 354 062          |
| <b>UE MED</b>  | <b>1 533 788</b> | <b>1 640 308</b> | <b>1 483 318</b> |
| Algérie        | 971              | 1 230            | 1 283            |
| Maroc          | 12 254           | 3 375            | 4 478            |
| Tunisie        | 5 454            | 9 196            | 8 746            |
| <b>MAGHREB</b> | <b>18 679</b>    | <b>13 801</b>    | <b>1 507</b>     |
| Albanie        | 251              | 529              | 1 862            |
| Égypte         | 115 194          | 756 980          | 655 565          |
| Liban          | 1 500            | 900              | 2 361            |
| Turquie        | 127 197          | 142 315          | 130 482          |
| Croatie        | 12 472           | 32 597           | 29 245           |
| Israël         | 48 906           | 77 523           | 61 208           |
| Libye          | 150              | 150              | 0                |
| S. et M.       | 6 028            | 6 769            | 5 692            |
| Syrie          | 26 912           | 28 716           | 50 761           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 891 077</b> | <b>2 700 588</b> | <b>2 435 001</b> |

Source : FAO-FISHSTAT 2004.

**Tableau 8.10 - Aquaculture. Valeur de la production par groupe d'espèces en milliers de dollars US**

| <b>Espèces</b>                    | <b>1995</b>      | <b>2001</b>      | <b>2002</b>      |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Plantes aquatiques                | 1 848            | 2                | 2                |
| Céphalopodes                      | 1                | 66               | 56               |
| Crustacés                         | 4 317            | 3 133            | 3 795            |
| Poissons marins démersaux         | 466 943          | 1 035 779        | 876 116          |
| Poissons diadromes et d'eau douce | 598 111          | 928 419          | 838 002          |
| Poissons marins n.c.a.            | 792              | 6 157            | 4 023            |
| Animaux aquatiques divers         | 1                | 0                | 0                |
| Mollusques (sans céphalopodes)    | 818 857          | 660 056          | 639 124          |
| Poissons marins pélagiques        | 209              | 66 978           | 73 884           |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>1 891 079</b> | <b>2 700 590</b> | <b>2 435 002</b> |

Source : FAO-FISHSTAT 2004.

Sur le plan économique, les chiffres de production par pays et aussi par groupe d'espèces confirment la tendance observée au niveau de la production sur le plan du poids.

### **8.3 - Commerce des poissons et des produits de la pêche**

#### **8.3.1 - Importation, exportation et balance commerciale**

Il faut tout d'abord mentionner que les données utilisées relatives aux importations et exportations portent non seulement sur le commerce des poissons et des produits de la pêche débarqués par les flottes des pays méditerranéens opérant dans et en dehors de la région méditerranéenne, mais aussi sur le commerce des produits débarqués par les flottes non méditerranéennes de pays méditerranéens. Il est également important de ne pas perdre de vue que ces pays commercent non seulement entre eux mais aussi avec le reste du monde. Tout ceci explique pourquoi il est difficile d'évaluer la situation dans la mer Méditerranée, notamment dans le cas de la France, du Maroc, de l'Espagne et du Portugal dont les flottes pêchent aussi dans l'océan Atlantique, dans le cas de la Turquie dont la flotte opère aussi dans la mer Noire et de l'Égypte dont la flotte pêche aussi en mer Rouge. Toutefois, ce type d'analyse permet de donner un aperçu global de la pêche dans chaque pays.

Dans la région considérée, l'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal et les pays européens en général sont les principaux importateurs comme le montrent les tableaux 8.11 et 8.12. Ces mêmes pays ainsi que le Maroc sont aussi les principaux exportateurs. Toutefois, les exportations sont essentiellement destinées aux pays de l'UE si bien que la valeur des importations des pays de l'UE est compensée par la valeur des produits exportés. Dans cette région considérée dans son ensemble, il ne semble pas y avoir eu entre 2001 et 2002 des changements structurels significatifs. Néanmoins, certains pays ont connu des changements relatifs importants, avec

pour certains une nette augmentation de leur commerce extérieur (importations et exportations). Tel est le cas de l'Algérie et de la Syrie. Le Maroc, le principal pays « exportateur », semble montrer une tendance marquée à la baisse de ses exportations associée à une augmentation de ses importations, ce qui reflète une forte hausse de la consommation intérieure de poissons et de produits de la mer.

Les tableaux 8.11 et 8.12 montrent une augmentation substantielle des importations et exportations dans les pays de l'UE, 5,1 % dans le cas des importations et 5,42 % dans le cas des exportations. Les pays de l'UE importent et exportent nettement plus de produits de la pêche que ne le font les autres pays: en volume, ils représentent 77,54 % de la totalité des exportations et 89 % de la totalité des importations ; en valeur, les chiffres sont respectivement de 75,5 % et 95,1 %. Malgré cela, le volume des échanges exprimé en tonnes a diminué de 1% dans le cas des exportations et de 3 % dans celui des importations. Ceci peut être expliqué par deux faits importants : premièrement, la raréfaction grandissante des produits marins et l'augmentation des prix qui en a résulté et deuxièmement, le développement par les pays méditerranéens d'une industrie de la pêche basée essentiellement sur l'exploitation des produits de la mer les plus populaires et les plus profitables.

**Tableau 8.11 - Volumes des exportations et importations et balance commerciale en tonnes**

| 1000 t<br>Pays | Exportation      |                  | Importation      |                  | Import. - Export. |                  |
|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                | 2001             | 2002             | 2001             | 2002             | 2001              | 2002             |
| Chypre         | 790              | 796              | 18 314           | 17 069           | 17 524            | 16 273           |
| France         | 442 998          | 406 566          | 1 058 048        | 1 025 997        | 615 050           | 619 431          |
| Grèce          | 85 725           | 73 061           | 196 668          | 194 309          | 110 943           | 121 248          |
| Italie         | 134 722          | 127 910          | 883 836          | 868 621          | 749 114           | 740 711          |
| Malte          | 2 269            | 3 150            | 17 360           | 14 614           | 15 091            | 11 464           |
| Portugal       | 95 820           | 103 614          | 336 122          | 338 555          | 240 302           | 234 941          |
| Slovénie       | 2 340            | 2 081            | 13 630           | 12 933           | 11 290            | 10 852           |
| Espagne        | 924 102          | 818 452          | 1 533 284        | 1 458 534        | 609 182           | 640 082          |
| <b>UE MED</b>  | <b>1 688 766</b> | <b>1 535 630</b> | <b>4 057 262</b> | <b>3 930 632</b> | <b>2 368 496</b>  | <b>2 395 002</b> |
| Algérie        | 1 498            | 2 415            | 8 000            | 11 306           | 6 502             | 8 891            |
| Maroc          | 371 632          | 354 938          | 13 230           | 18 948           | -358 402          | -335 990         |
| Tunisie        | 15 051           | 17 438           | 17 336           | 17 810           | 2 285             | 372              |
| <b>MAGHREB</b> | <b>388 181</b>   | <b>374 791</b>   | <b>38 566</b>    | <b>48 064</b>    | <b>-349 615</b>   | <b>-326 727</b>  |
| Albanie        | 2 052            | 2 175            | 5 470            | 6 918            | 3 418             | 4 743            |
| Égypte         | 1 265            | 2 574            | 261 338          | 176 700          | 260 073           | 174 126          |
| Liban          | 49               | 107              | 27 557           | 19 072           | 27 508            | 18 965           |
| Turquie        | 27 476           | 39 996           | 49 812           | 37 208           | 22 336            | -2 788           |
| Croatie        | 21 471           | 22 009           | 56 118           | 67 632           | 34 647            | 45 623           |
| Israël         | 1 416            | 1 299            | 65 042           | 60 393           | 63 626            | 59 094           |
| Libye          | 1 586            | 1 720            | 4 879            | 4 034            | 3 293             | 2 314            |
| S. et M.       | 194              | 89               | 40 503           | 39 973           | 40 309            | 39 884           |
| Syrie          | 52               | 109              | 10 757           | 22 827           | 10 705            | 22 718           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 132 508</b> | <b>1 980 499</b> | <b>4 617 304</b> | <b>4 413 453</b> | <b>2 484 796</b>  | <b>2 432 954</b> |

Source : FAO-FISHSTAT 2004.

**Tableau 8.12 - Valeur des exportations et importations et balance commerciale en milliers de Dollars US**

| Mill. USD      | Exportation      |                  | Importation       |                   | Balance Exportation-Importation |                   |
|----------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
|                | 2001             | 2002             | 2001              | 2002              | 2001                            | 2002              |
| Chypre         | 6 836            | 5 504            | 34 720            | 33 673            | -27 884                         | -28 169           |
| France         | 1 032 036        | 1 103 801        | 3 087 695         | 3 237 053         | -2 055 659                      | -2 133 252        |
| Grèce          | 212 085          | 227 416          | 312 407           | 386 471           | -100 322                        | -159 055          |
| Italie         | 386 657          | 430 199          | 2 732 804         | 2 917 341         | -2 346 147                      | -2 487 142        |
| Malte          | 13 205           | 17 320           | 22 981            | 21 148            | -9 776                          | -3 828            |
| Portugal       | 276 167          | 303 917          | 937 333           | 949 424           | -661 166                        | -645 507          |
| Slovénie       | 5 824            | 6 049            | 28 397            | 31 947            | -22 573                         | -25 898           |
| Espagne        | 1 859 140        | 1 903 364        | 3 733 478         | 3 867 431         | -1 874 338                      | -1 964 067        |
| <b>UE MED</b>  | <b>3 791 950</b> | <b>3 997 570</b> | <b>10 889 815</b> | <b>11 444 488</b> | <b>-7 097 865</b>               | <b>-7 446 918</b> |
| Algérie        | 4 876            | 5 816            | 14 043            | 9 260             | -9 167                          | -3 444            |
| Maroc          | 874 389          | 964 134          | 9 704             | 13 407            | 864 685                         | 950 727           |
| Tunisie        | 89 028           | 97 054           | 18 856            | 18 637            | 70 172                          | 78 417            |
| <b>MAGHREB</b> | <b>968 293</b>   | <b>1 067 004</b> | <b>42 603</b>     | <b>41 304</b>     | <b>925 690</b>                  | <b>1 025 700</b>  |
| Albanie        | 6 910            | 8 727            | 5 246             | 9 798             | 1 664                           | -1 071            |
| Égypte         | 1 348            | 2 328            | 163 100           | 107 516           | -161 752                        | -105 188          |
| Liban          | 117              | 246              | 55 140            | 46 102            | -55 023                         | -45 856           |
| Turquie        | 74 841           | 118 270          | 30 676            | 29 671            | 44 165                          | 88 599            |
| Croatie        | 64 138           | 80 068           | 65 406            | 84 666            | -1 268                          | -4 598            |
| Israël         | 9 486            | 8 690            | 146 547           | 135 218           | -137 061                        | -126 528          |
| Libye          | 9 057            | 11 230           | 9 478             | 11 021            | -421                            | 209               |
| S. et M.       | 319              | 169              | 36 226            | 37 989            | -35 907                         | -37 820           |
| Syrie          | 268              | 138              | 43 359            | 85 220            | -43 091                         | -85 082           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 926 727</b> | <b>5 294 440</b> | <b>11 487 596</b> | <b>12 032 993</b> | <b>-6 560 869</b>               | <b>-6 738 553</b> |

Source : FAO-FISHSTAT 2004.

**Tableau 8.13 - Prix à l'exportation et à l'importation par kg en dollars US par pays**

| USD/kg         | Exportation |             | Importation |             |
|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                | 2001        | 2002        | 2001        | 2002        |
| Chypre         | 8,65        | 6,91        | 1,90        | 1,97        |
| France         | 2,33        | 2,71        | 2,92        | 3,16        |
| Grèce          | 2,47        | 3,11        | 1,59        | 1,99        |
| Italie         | 2,87        | 3,36        | 3,09        | 3,36        |
| Malte          | 5,82        | 5,50        | 1,32        | 1,45        |
| Portugal       | 2,88        | 2,93        | 2,79        | 2,80        |
| Slovénie       | 2,49        | 2,91        | 2,08        | 2,47        |
| Espagne        | 2,01        | 2,33        | 2,43        | 2,65        |
| <b>UE MED</b>  | <b>2,25</b> | <b>2,60</b> | <b>2,68</b> | <b>2,91</b> |
| Algérie        | 3,26        | 2,41        | 1,76        | 0,82        |
| Maroc          | 2,35        | 2,72        | 0,73        | 0,71        |
| Tunisie        | 5,92        | 5,57        | 1,09        | 1,05        |
| <b>MAGHREB</b> | <b>2,49</b> | <b>2,85</b> | <b>1,10</b> | <b>0,86</b> |
| Albanie        | 3,37        | 4,01        | 0,96        | 1,42        |
| Égypte         | 1,07        | 0,90        | 0,62        | 0,61        |
| Liban          | 2,39        | 2,30        | 2,00        | 2,42        |
| Turquie        | 2,72        | 2,96        | 0,62        | 0,80        |
| Croatie        | 2,99        | 3,64        | 1,17        | 1,25        |
| Israël         | 6,70        | 6,69        | 2,25        | 2,24        |
| Libye          | 5,71        | 6,53        | 1,94        | 2,73        |
| S. et M.       | 1,64        | 1,90        | 0,89        | 0,95        |
| Syrie          | 5,15        | 1,27        | 4,03        | 3,73        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2,31</b> | <b>2,67</b> | <b>2,49</b> | <b>2,73</b> |

Les informations recueillies montrent également, à quelques exceptions près, que les prix à l'importation semblent être plus élevés que les prix à l'exportation. Ceci est le cas en Espagne et en France et, dans une certaine mesure, aussi en Italie où les prix à l'importation et à l'exportation sont similaires. Ceci est probablement dû à la forte demande de produits chers sur les marchés intérieurs dans ces pays malgré le fait qu'ils soient déjà spécialisés dans la production de ce type de produits. Cependant, dans d'autres pays, comme le Liban et la Syrie, ceci est peut être lié aux problèmes de production.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire d'examiner les balances commerciales (tableau 8.12) pour comprendre les tendances profondes du commerce de la pêche en Méditerranée. Ce tableau montre que tous les pays européens (Italie, France, Espagne, Malte, Chypre, Slovénie et Portugal) ont une balance commerciale négative alors que les pays du Maghreb (Maroc, Tunisie) et la Turquie ont une balance commerciale positive.

La demande de produits de la pêche dans les pays européens, tout comme dans d'autres pays du Sud, et la pénurie relative par rapport à la demande associée à la

diminution des débarquements due à la surpêche et à la réduction des flottes font monter les prix. Ce scénario stimule aussi le développement des pêcheries dans les pays du Sud et de l'est où ce secteur représente une réelle source de revenus et d'emplois.

Le fait que les pays du Sud de la Méditerranée ne sont pas trop éloignés des marchés européens où il existe une forte demande représente un avantage pour ces pays par rapport aux autres pays dans le monde puisqu'ils peuvent livrer le poisson rapidement et sans grand problème de conservation. Il faut également tenir compte du fait que le développement de ces industries de la pêche ne nécessite pas d'investissements importants ce qui explique la croissance rapide observée ces dernières années.

Ce scénario a actuellement un impact positif sur le développement des pêcheries dans les pays du Sud, mais il pourrait bien être remis en question à long terme. Étant donné la limitation des ressources, ce n'est que si la production permet la durabilité que la pêche contribuera de façon positive au développement des pays du Sud, c'est-à-dire au recouvrement des investissements et à la stabilité de l'emploi ainsi qu'à l'approvisionnement des consommateurs de l'UE.

#### **8.4 – Résumé**

Les possibilités d'établir un système d'indicateurs pour l'évaluation des pêcheries en Méditerranée sont actuellement limitées en raison du manque d'informations fiables et notamment à cause de la nécessité d'une actualisation régulière de ces informations. De plus, de grandes difficultés sont rencontrées lorsqu'il s'agit d'obtenir des indicateurs concernant la capacité de pêche des flottes, la pression exercée par ces flottes sur les ressources et les investissements effectués.

Néanmoins, en se concentrant sur les pays européens et sur les principaux pays « de pêche » (à savoir les pays membres du CIHEAM), sur lesquels nous disposons de plus d'informations, il a été possible d'identifier une série d'indicateurs de base nous permettant de procéder à une certaine analyse de la situation en matière de pêche dans les pays méditerranéens.

##### ***8.4.1 - Production, demande et offre (consommation) de poissons et de produits de la pêche***

L'examen de ces indicateurs, résumés dans le tableau 8.14, permet d'identifier deux groupes de pays ou plutôt deux modèles de pêche.

Comme il a déjà été dit dans le rapport précédent, un groupe de pays, ceux situés au Nord, montre une consommation élevée, qui continue à s'accroître malgré la limitation des ressources, et une forte demande. L'autre groupe, les pays du Sud en général, présente une consommation et une demande relativement faibles.

Cependant, la demande est en croissance constante dans tous les pays. Ces différences peuvent probablement s'expliquer par la disponibilité et l'accessibilité des ressources dans chaque région ainsi que par le processus d'échanges et les habitudes des consommateurs. Il existe également des différences entre les chiffres de l'offre par habitant fournis par FAOSTAT et les estimations faites d'après la production et la balance commerciale par pays. Différents facteurs, comme des erreurs lors des déclarations, peuvent expliquer ces différences, mais dans certains cas, comme dans celui du Maroc, la différence est due à l'utilisation des captures de poissons pour des produits non alimentaires.

**Tableau 8.14a - Résumé I. Volume de la production et de l'offre (t.).  
Consommation apparente estimée et fournie par FAOSTAT  
en kg/ tête/an**

| Pays           | Capture          | Culture          | Import.-<br>Export. | Offre            |
|----------------|------------------|------------------|---------------------|------------------|
| Chypre         | 1 978            | 1 862            | 16 273              | 20 113           |
| France         | 700 451          | 249 734          | 619 431             | 1 569 616        |
| Grèce          | 88 987           | 87 928           | 121 248             | 298 163          |
| Italie         | 271 852          | 183 962          | 740 711             | 1 196 525        |
| Malte          | 1 004            | 1 116            | 11 464              | 13 584           |
| Portugal       | 200 037          | 8 437            | 234 941             | 443 415          |
| Slovénie       | 1 686            | 1 290            | 10 852              | 13 828           |
| Espagne        | 882 876          | 263 762          | 640 082             | 1 786 720        |
| <b>UE MED</b>  | <b>2 148 871</b> | <b>798 091</b>   | <b>2 395 002</b>    | <b>5 341 964</b> |
| Algérie        | 134 325          | 476              | 8 891               | 143 692          |
| Maroc          | 902 881          | 1 670            | -335 990            | 568 561          |
| Tunisie        | 96 732           | 1 975            | 372                 | 99 079           |
| <b>MAGHREB</b> | <b>1 133 938</b> | <b>4 121</b>     | <b>-326 727</b>     | <b>811 332</b>   |
| Albanie        | 3 957            | 860              | 4 743               | 9 560            |
| Égypte         | 425 171          | 376 296          | 174 126             | 975 593          |
| Liban          | 3 970            | 790              | 18 965              | 23 725           |
| Turquie        | 566 682          | 61 165           | -2 788              | 625 059          |
| Croatie        | 21 236           | 8 416            | 45 623              | 75 275           |
| Israël         | 4 880            | 22 261           | 59 094              | 86 235           |
| Libye          | 33 676           | 0                | 2 314               | 35 990           |
| Monaco         | 3                | 0                | 0                   | 3                |
| Palestine      | 2 378            | 0                | 0                   | 2 378            |
| S. et M.       | 1 394            | 2 448            | 39 884              | 43 726           |
| Syrie          | 9 178            | 5 988            | 22 718              | 37 884           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 355 334</b> | <b>1 280 436</b> | <b>2 432 954</b>    | <b>8 068 724</b> |

Tableau 8.14a (suite)

| Pays           | Offre par tête | FAOSTAT offre de produits de la mer |
|----------------|----------------|-------------------------------------|
| Chypre         | 25,27          | 28,5                                |
| France         | 26,23          | 31,3                                |
| Grèce          | 27,18          | 23,3                                |
| Italie         | 20,82          | 26,2                                |
| Malte          | 34,56          | 50,2                                |
| Portugal       | 44,13          | 59,3                                |
| Slovénie       | 6,96           | 7,7                                 |
| Espagne        | 43,60          | 47,5                                |
| <b>UE MED</b>  | <b>30,94</b>   | -                                   |
| Algérie        | 4,60           | 3,5                                 |
| Maroc          | 18,91          | 8,8                                 |
| Tunisie        | 10,18          | 11,1                                |
| <b>MAGHREB</b> | <b>11,42</b>   | -                                   |
| Albanie        | 3,04           | 4,1                                 |
| Égypte         | 13,84          | 15,0                                |
| Liban          | 6,60           | 12,2                                |
| Turquie        | 8,89           | 7,3                                 |
| Croatie        | 16,96          | 11,9                                |
| Israël         | 13,68          | 22,0                                |
| Libye          | 6,61           | 7,1                                 |
| Monaco         | 0,09           | n.d.a.                              |
| Palestine      | n.d.a.         | n.d.a.                              |
| S. et M.       | 4,15           | 2,0                                 |
| Syrie          | 2,18           | 2,7                                 |
| <b>TOTAL</b>   | <b>46,66</b>   | -                                   |

n.d.a. : non disponible ailleurs

Une baisse constante des débarquements des pêches de capture a été observée au cours de ces dernières années tandis que la production de l'aquaculture s'est accrue rapidement. Il semble toutefois que la production de l'aquaculture stagne depuis peu et doit faire face à des problèmes, essentiellement en raison d'une baisse des prix probablement due à la croissance rapide de la production observée ces dix dernières années et au fait que la production est concentrée sur un nombre limité d'espèces.

**Tableau 8.14b - Résumé II. Valeur de la production  
en milliers de dollars US**

| <b>Pays</b>    | <b>Captures<br/>1000<br/>euros</b> | <b>Culture</b>   | <b>Exportation</b> | <b>Importation</b> | <b>Balance<br/>Export.-<br/>Import.</b> |
|----------------|------------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|---|
| Chypre         | n.d.a.                             | 10 487           | 5 504              | 33 673             | -28 169                                 |
| France         | 880 000                            | 472 127          | 1 103 801          | 3 237 053          | -2 133 252                              |
| Grèce          | 251 000                            | 243 891          | 227 416            | 386 471            | -159 055                                |
| Italie         | 946 000                            | 337 129          | 430 199            | 2 917 341          | -2 487 142                              |
| Malte          | n.d.a.                             | 3 747            | 17 320             | 21 148             | -3 828                                  |
| Portugal       | 906 000                            | 58 337           | 303 917            | 949 424            | -645 507                                |
| Slovénie       | n.d.a.                             | 3 538            | 6 049              | 31 947             | -25 898                                 |
| Espagne        | 1 959 000                          | 354 062          | 1 903 364          | 3 867 431          | -1 964 067                              |
| <b>UE MED</b>  | -                                  | <b>1 483 318</b> | <b>3 997 570</b>   | <b>11 444 488</b>  | <b>-7 446 918</b>                       |
| Algérie        | n.d.a.                             | 1 283            | 5 816              | 9 260              | -3 444                                  |
| Maroc          | n.d.a.                             | 4 478            | 964 134            | 13 407             | 950 727                                 |
| Tunisie        | n.d.a.                             | 8 746            | 97 054             | 18 637             | 78 417                                  |
| <b>MAGHREB</b> | -                                  | <b>14 507</b>    | <b>1 067 004</b>   | <b>41 304</b>      | <b>1 025 700</b>                        |
| Albanie        | n.d.a.                             | 1 862            | 8 727              | 9 798              | -1 071                                  |
| Égypte         | n.d.a.                             | 655 565          | 2 328              | 107 516            | -105 188                                |
| Liban          | n.d.a.                             | 2 361            | 246                | 46 102             | -45 856                                 |
| Turquie        | n.d.a.                             | 130 482          | 118 270            | 29 671             | 88 599                                  |
| Croatie        | n.d.a.                             | 29 245           | 80 068             | 84 666             | -4 598                                  |
| Israël         | n.d.a.                             | 61 208           | 8 690              | 135 218            | -126 528                                |
| Libye          | n.d.a.                             | 0                | 11 230             | 11 021             | 209                                     |
| S. et M.       | n.d.a.                             | 5 692            | 169                | 37 989             | -37 820                                 |
| Syrie          | n.d.a.                             | 50 761           | 138                | 85 220             | -85 082                                 |
| <b>TOTAL</b>   | -                                  | <b>2 435 001</b> | <b>5 294 440</b>   | <b>12 032 993</b>  | <b>-6 738 553</b>                       |

n.d.a. : non disponible ailleurs

Tableau 8.14c - Résumé III. Emploi et flottes

|                | Emploi         | Flottes           |               |               |              |                   |
|----------------|----------------|-------------------|---------------|---------------|--------------|-------------------|
|                | Pêcheurs       | Nombre de bateaux | TJB tonnes    | TJB moyen     | Puissance kW | Puissance moyenne |
| Espagne        | 55 800         | 14 579            | 496 253       | 34,04         | 1 200 712    | 82,36             |
| France         | 13 824         | 8 079             | 228 201       | 28,25         | 1 108 942    | 137,26            |
| Grèce          | 19 879         | 19 043            | 99 332        | 5,22          | 567 320      | 29,79             |
| Italie         | 48 342         | 15 655            | 216 938       | 13,86         | 1 284 720    | 82,06             |
| Portugal       | 20 033         | 10 462            | 118 548       | 11,33         | 404 859      | 38,7              |
| Chypre         | 1 139          | 542 (1995)        | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Malte          | 2 552          | 1 609 (1995)      | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Slovénie       | 336            | 95 (1995)         | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| <b>UE MED</b>  | <b>161 905</b> | <b>70 064</b>     | <b>n.d.a.</b> | <b>n.d.a.</b> | -            | -                 |
| Maroc          | 99 885 (1995)  | 18 825 (2001)     | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Tunisie        | 61 258 (1995)  | 14 242 (1995)     | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Algérie        | 23 000 (1995)  | 1 750 (1995)      | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| <b>MAGHREB</b> | <b>18 4143</b> | <b>34 817</b>     | <b>n.d.a.</b> | <b>n.d.a.</b> | -            | -                 |
| Albanie        | 720 (1995)     | 110 (1995)        | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Turquie        | 50 000 (2000)  | 17 696            | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Liban          | 9 000 (1995)   | 1 000 (1995)      | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Égypte         | 36 000 (1995)  | 4 052 (1995)      | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Croatie        | 11 756 (1995)  | 6 043 (1995)      | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Palestine      | n.d.a.         | n.d.a.            | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Israël         | 1 250 (1995)   | 456 (1995)        | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Libye          | 4 700 (1995)   | 3 561(1995)       | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| Syrie          | 4 200 (1995)   | 1 490 (1995)      | n.d.a.        | n.d.a.        | -            | -                 |
| <b>Total</b>   | <b>45 1918</b> | <b>139 289</b>    | <b>n.d.a.</b> | <b>n.d.a.</b> | -            | -                 |

n.d.a. : non disponible ailleurs

En fait, les informations disponibles sur les moyens de production en général et en particulier sur les flottes de pêche et l'emploi sont rares et pas toujours concordantes quand elles viennent de différentes sources d'informations. Quoi qu'il en soit, il semble que la plus grande partie de la capacité de pêche est concentrée dans les pays européens plus le Maroc, la Turquie et la Tunisie.

Au Nord, il est manifeste que les flottes surpêchent les ressources et que, de plus, certaines de ces ressources sont déjà surexploitées. C'est pourquoi des mesures visant à réduire l'effort de pêche ou l'activité de pêche sont recommandées et existent en fait depuis 1990. Cependant, les données les plus récentes montrent que dans deux pays européens (Italie et Portugal) la puissance de pêche (en ce qui concerne la puissance motrice et le tonnage de jauge brute et dans le cas du Portugal aussi le nombre de bateaux) semble être en train de réaugmenter. D'autre part, et mis à part le fait que les informations disponibles sont restreintes, les flottes de pêche et la puissance de pêche des pays "de pêche" n'appartenant pas à l'UE continuent à s'accroître. En fait, la flotte de pêche de la Libye est passée de 400 unités en 1980 à 2000 unités en 2000 et les captures de 10 000 tonnes en 1980 à 50 000 tonnes en 2000. En Algérie aussi, le plan 2003-2007 pour le développement du secteur de la pêche privée comprend la construction de 1913

nouveaux bateaux de pêche en vue d'augmenter la production annuelle qui est actuellement de 100 000 tonnes pour atteindre 250 000 tonnes.

Malgré la rareté des informations, il semble que dans beaucoup de pays de l'UE les coûts augmentent mais qu'en même temps les revenus restent stables essentiellement en raison de la diminution des ressources. Un tel phénomène a un impact sur les salaires qui sont directement reliés aux débarquements dans un système de salaires variables en fonction des ventes. Quand les salaires baissent, beaucoup d'équipages quittent le métier pour trouver de meilleurs salaires dans d'autres secteurs. Tout ceci compromet en fait l'avenir des pêcheries, notamment parce qu'il n'y a pas de nouveaux venus intéressés à travailler dans ce secteur.

## **8.5 - La politique commune de la pêche de la Commission Européenne**

### **8.5.1 - La pêche européenne**

L'Union Européenne, après l'élargissement à 10 nouveaux membres, comprend maintenant 25 pays. À l'heure actuelle, 4 pays ont le statut de candidat : la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie et la Turquie. Le prochain élargissement doit avoir lieu en 2007 et concerne la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie.

Le secteur de la pêche, qui représente actuellement 0,2 % du PNB et 0,4 % de l'emploi, n'est pas une activité économique importante au sein de l'Union Européenne. En fait, le secteur ne contribue en général que pour moins de 1 % au produit national brut des États membres; néanmoins, son impact est très significatif comme source d'emplois dans des zones où les autres alternatives à l'activité de la pêche sont rares. De plus, le secteur de la pêche contribue à approvisionner en produits de la pêche le marché de l'UE qui compte parmi les plus importants du monde.

Avec plus de 7,6 millions de tonnes de poissons produits grâce à la pêche et à l'aquaculture en 2002, l'UE représente la troisième puissance mondiale de la pêche après la Chine et le Pérou. Pourtant, si elle a exporté 3,9 millions de tonnes de produits de la pêche, elle a dû en importer 4,3 millions de tonnes pour couvrir ses besoins en 2001 (y compris les 10 nouveaux membres). Sur le plan économique, cela représente un déficit de plus de 4 milliards d'euros.

La flotte de pêche de l'UE compte un peu plus de 95 000 bateaux d'une grande diversité de tailles, de capacités de pêche ou de puissances de capture. Au cours des dernières années, la capacité globale de la flotte a été réduite parce que, au regard des ressources disponibles, elle était devenue trop élevée et, par suite, non rentable. L'Union Européenne a facilité le passage à un meilleur équilibre entre flottes de pêche et ressources, c'est-à-dire entre bateaux et poissons, mais il reste encore beaucoup d'efforts à accomplir.

Les emplois fournis par la pêche sont variés. Même si le nombre de pêcheurs, tant à temps plein qu'à temps partiel, au sein de l'UE a diminué au fil des années, quelque 260 000 pêcheurs travaillent encore aujourd'hui en mer. Leur activité génère un nombre encore plus élevé d'emplois dans la filière halieutique proprement dite (transformation, conditionnement, transport et commercialisation) et les services (chantiers navals et ateliers de fabrication d'équipements de pêche, sociétés d'avitaillement et entreprises de gestion). Ces emplois sont essentiels à nombre de zones littorales périphériques de la Communauté. Des études effectuées il y a quelques années ont permis d'identifier quelque 300 zones côtières dans l'Union où la part de l'emploi procurée par le secteur de la pêche, par rapport à l'emploi total, restait faible, de l'ordre de 1 à 1,5 %. Cette part passait toutefois à 10 % dans 20 de ces zones, notamment en certains points de la façade atlantique de l'Espagne, de la côte Est de l'Italie et en Écosse. Dans 82 autres zones, le secteur de la pêche continuait de fournir entre 2 et 10 % de l'ensemble des emplois. Même dans les zones côtières où le nombre d'emplois «pêche» semble peu élevé, ces emplois demeurent essentiels. Des facteurs géographiques et économiques tels que la distance par rapport aux grands centres d'activité, la faible densité de la population, la pauvreté des terres agricoles ou le déclin industriel, qui caractérisent nombre de zones côtières, se conjuguent pour réduire les possibilités d'emploi.

**Tableau 8.15 - Production de la pêche de capture et de l'aquaculture dans les pays de l'UE**

|                    | <b>Captures<br/>Volume<br/>en tonnes<br/>2002</b> | <b>Captures<br/>Valeur<br/>en milliers €<br/>2002</b> | <b>Aquaculture<br/>Volume<br/>en tonnes<br/>2001</b> | <b>Aquaculture<br/>Valeur<br/>en milliers €<br/>2001</b> |
|--------------------|---|---|--|--|
| Belgique           | 19 874  | 72 000  | 1 630  | 6 049  |
| Chypre             | n.d.a.  | n.d.a.  | 1 883  | 10 637   |
| République tchèque | n.d.a.  | n.d.a.  | 20 098   | 59 399   |
| Danemark           | 905 351   | 464 000   | 41 573   | 167 045  |
| Estonie            | n.d.a.  | n.d.a.  | 467  | 1 451  |
| Finlande*          | 96 711  | 23 000  | 15 739   | 44 312   |
| France             | 403 334   | 835 000   | 252 062  | 474 776  |
| Allemagne**        | 86 100  | 104 000   | 53 409   | 156 006  |
| Grèce              | 96 035  | 258 000   | 97 802   | 344 654  |
| Hongrie            | n.d.a.  | n.d.a.  | 13 056   | 25 283   |
| Irlande***         | 202 909   | 184 000   | 60 935   | 102 157  |
| Italie             | 253 802   | 946 000   | 221 269  | 475 968  |
| Lettonie           | n.d.a.  | n.d.a.  | 463  | 710  |
| Lituanie           | n.d.a.  | n.d.a.  | 2 001  | 2 816  |
| Malte              | Nda   | n.d.a.  | 1 235  | 3 439  |
| Pays-Bas           | 478 159   | 327 000   | 52 064   | 116 224  |
| Autriche           | n.d.a.  | n.d.a.  | 2 393  | 12 239   |
| Pologne #          | 225 000   | 71 464  | 35 460   | 71 706   |
| Portugal           | 173 920   | 306 000   | 7 824  | 59 931   |
| Slovaquie          | n.d.a.  | n.d.a.  | 999  | 2 402  |
| Slovénie           | n.d.a.  | n.d.a.  | 1 262  | 3 925  |
| Espagne**          | 962 823   | 1 813 000   | 312 647  | 444 246  |
| Suède              | 284 279   | 114 000   | 6 773  | 17 480   |
| Royaume-Uni        | 498 670   | 773 000   | 170 516  | 572 461  |
| <b>Total UE</b>    | <b>4 461 967</b>                                  | <b>6 290 464</b>                                      | <b>1 373 560</b>                                     | <b>3 175 316</b>   |

n.d.a.: non disponible ailleurs ; \* données pour les captures: seules les espèces soumises à un quota ; \*\* 2001 ; \*\*\* 2000 ; # d'après les rapports

Source : Commission Européenne.

Tableau 8.16 - Nombre de bateaux de pêche et d'emplois

| Pays               | Nombre de bateaux |               | Tonnage brut     |                  | Moteurs kW       |                  | Emplois        |        |
|--------------------|-------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|--------|
|                    | 2002              | 2003          | 2002             | 2003             | 2002             | 2003             | 2002           | 2003   |
| Autriche           | 0                 | 0             | 0                | 0                | 0                | 0                | 2 350          | n.d.a. |
| Belgique           | 130               | 125           | 24 276           | 23 794           | 67 774           | 66 732           | 940            | n.d.a. |
| Chypre *           | 700               | n.d.a.        | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           | 1 139          | 1114   |
| République tchèque | 0                 | 0             | 0                | 0                | 0                | 0                | 2 167          | n.d.a. |
| Danemark           | 3 825             | 3 587         | 99 656           | 95 922           | 345 835          | 324 650          | 5 112          | n.d.a. |
| Estonie *          | 650               | n.d.a.        | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           | 7 352          | 7 954  |
| Finlande           | 3 571             | 3 494         | 19 873           | 19 535           | 188 711          | 186 416          | 5 562          | n.d.a. |
| France ♦           | 8 158             | 8 079         | 229 938          | 228 201          | 1 116 022        | 1 108 942        | 15 476         | n.d.a. |
| Allemagne ♦        | 2 247             | 2 212         | 69 227           | 66 002           | 163 862          | 160 248          | 4 347          | n.d.a. |
| Grèce              | 19 473            | 19 043        | 102 823          | 99 332           | 591 892          | 567 320          | 19 879         | n.d.a. |
| Hongrie #          | 0                 | 0             | 0                | 0                | 0                | 0                | 3 500          | n.d.a. |
| Irlande ♦          | 1 508             | 1 461         | 78 963           | 81 282           | 225 169          | 224 383          | 5 494          | n.d.a. |
| Italie ♦           | 15 808            | 15 655        | 214 735          | 216 938          | 1 281 990        | 1 284 720        | 48 342         | n.d.a. |
| Lettonie*          | 470               | n.d.a.        | 16 000           | n.d.a.           | 35 000           | n.d.a.           | 6 145          | 6 378  |
| Lituanie *#        | 196               | n.d.a.        | 54 000           | n.d.a.           | 56 000           | n.d.a.           | 2 400          | n.d.a. |
| Malte*             | 1 900             | n.d.a.        | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           | 2 552          | n.d.a. |
| Pays-Bas ♦         | 952               | 949           | 201 068          | 200 507          | 471 977          | 470 194          | 2 320          | n.d.a. |
| Pologne #          | 1 263             | n.d.a.        | 75 000           | n.d.a.           | 175 000          | n.d.a.           | 15 000         | n.d.a. |
| Portugal ♦         | 10 337            | 10 462        | 115 954          | 118 548          | 398 335          | 404 859          | 27 200         | 20 033 |
| Slovaquie #        | 0                 | 0             | 0                | 0                | 0                | 0                | 700            | n.d.a. |
| Slovénie*          | 110               | n.d.a.        | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           | n.d.a.           | 336            | 344    |
| Espagne            | 14 900            | 14 579        | 519 111          | 496 253          | 1 257 948        | 1 200 712        | 55 800         | n.d.a. |
| Suède              | 1 820             | 1 795         | 45 373           | 44 402           | 224 450          | 223 792          | 2 231          | 2 066  |
| Royaume-Uni        | 7 567             | 7 260         | 240 335          | 232 196          | 921 043          | 899 177          | 12 746         | 11 774 |
| <b>Total UE</b>    | <b>95 585</b>     | <b>88 701</b> | <b>2 106 332</b> | <b>1 922 912</b> | <b>7 521 008</b> | <b>7 122 145</b> | <b>249 090</b> |        |

n.d.a. : non disponible ailleurs ; \* Données sur les flottes : estimation des auteurs sur la base de rapports spécifiques ; # Données sur l'emploi – estimation des auteurs sur la base de rapports spécifiques ♦ Données sur l'emploi de 1998.

Source: Eurostat.

En 2001, les installations aquacoles de l'UE (y compris celles des 10 nouveaux membres) ont produit un peu plus de 1,4 millions de tonnes de poissons, crustacés et mollusques pour une valeur d'environ 3,2 milliards d'euros. L'aquaculture fournit quelque 35 000 emplois à temps plein et 50 000 emplois à temps partiel, principalement dans des zones côtières et rurales.

Le secteur européen de la pêche doit affronter les problèmes que connaissent actuellement la plupart des autres industries de la pêche dans le monde. La surpêche, qui réduit stocks, captures et revenus, constitue la principale menace pour l'avenir des ressources et l'industrie de la pêche en tant que telle.

La concurrence accrue liée à la mondialisation du marché des produits de la pêche constitue un défi supplémentaire à relever. Une plus grande compétitivité de l'industrie de la pêche dépendra de la capacité d'adaptation dont la filière saura faire preuve face aux contraintes imposées à la fois par l'état des ressources et la demande du marché.

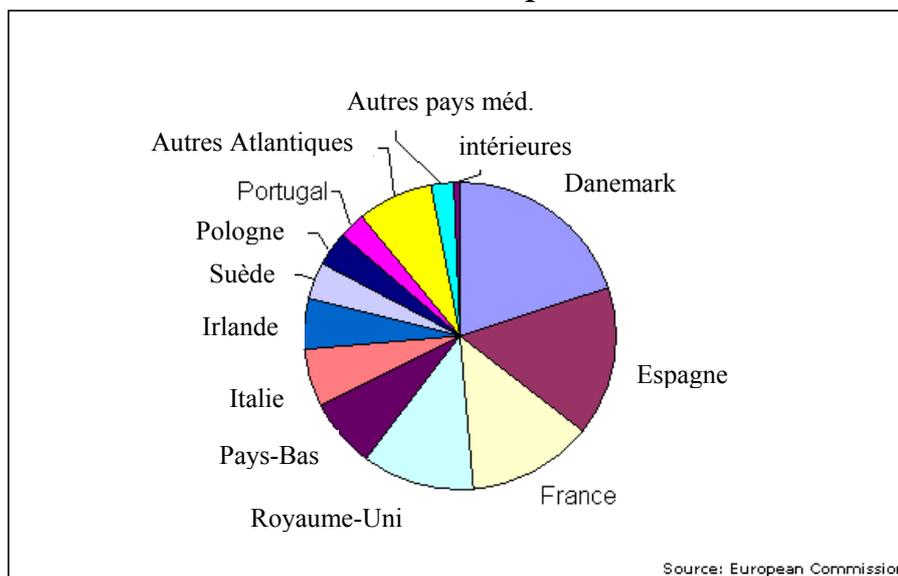
La Communauté a alloué une aide financière au secteur de la pêche tout au long du processus de son inéluctable restructuration. Dans ce contexte, l'hétérogénéité de l'UE est source de difficultés supplémentaires, étant donné que l'importance de la pêche varie d'un pays à l'autre. En outre, la production est concentrée dans seulement une partie des pays membres.

Cette année, il a été difficile d'obtenir des données homogénéisées de l'ensemble de l'UE, vu que l'élargissement à 10 nouveaux États membres a rendu plus difficile la normalisation des données du passé. Malgré ces problèmes, nous avons essayé de présenter un tableau panoramique de la situation actuelle. À cette fin, nous avons utilisé des données provenant de différentes sources et, dans certains cas, de différentes années. Les résultats ne sont peut-être pas absolument exacts mais la perspective générale nous permet de comprendre la place qu'occupe chaque pays dans le nouveau secteur de la pêche de la nouvelle UE.

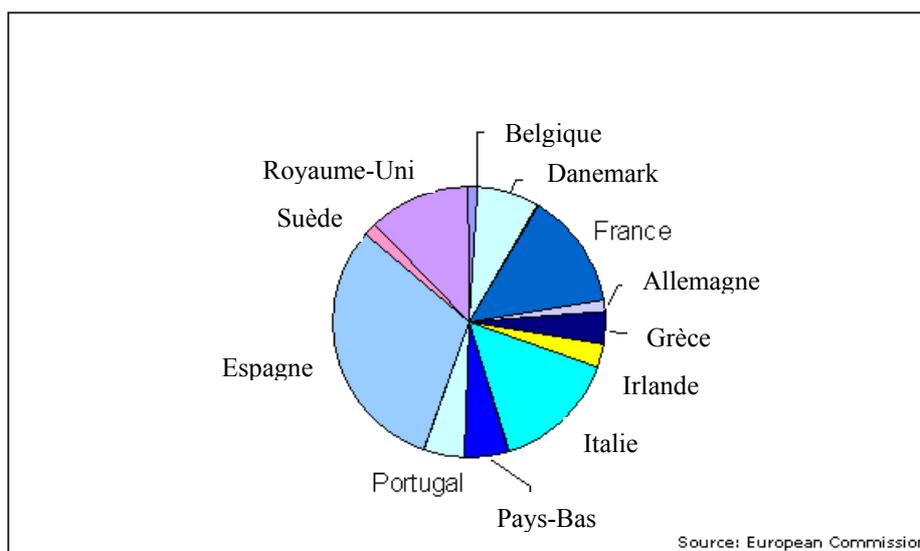
La figure 8.1 montre que 4 pays représentent à eux seuls 55 % de la production totale en ce qui concerne le volume des captures. En ce qui concerne la valeur économique, les différences sont encore plus évidentes. La figure 8.2 montre que le pourcentage correspondant à certains pays devient même encore plus important et que la production méditerranéenne relativement faible en terme de volume des captures est nettement plus grande quand la valeur économique est prise en considération. D'un point de vue économique, le poids des pays méditerranéens dans le secteur de la pêche de l'UE n'est en fait pas négligeable ; il représente une part importante de la valeur de la production aquatique de l'UE.

Cette situation hétérogène est à l'origine de difficultés lorsqu'il s'agit de se mettre d'accord sur des politiques communes au sein de l'UE. Les structures et les problèmes ne sont pas les mêmes dans tous les pays. La réduction des emplois dans le secteur de la pêche ne constitue pas partout un problème majeur. Certains pays sont spécialisés dans les activités de pêche extractive et d'autres dans la transformation des captures. Certains pays ont développé une aquaculture marine, d'autres une aquaculture continentale et d'autres encore n'ont aucune industrie aquacole. Certains pays ont une pêche industrielle alors que dans d'autres pays la pêche est essentiellement artisanale. Certains pays ont un important marché de poisson tandis que dans d'autres pays, la consommation de poissons est très faible ; en plus dans certaines régions les consommateurs préfèrent les produits transformés alors que dans d'autres ils favorisent le poisson frais.

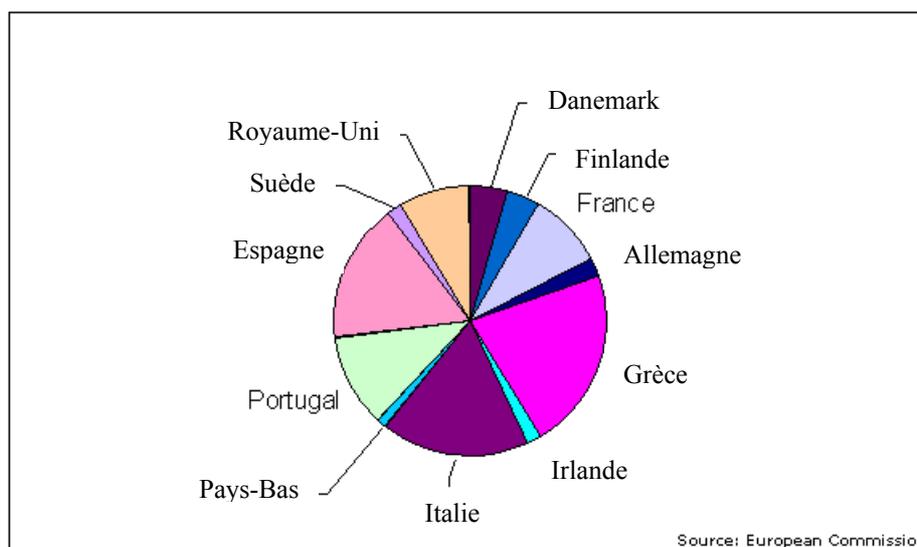
**Figure 8. 1 – Répartition de la production de la pêche en fonction du poids**



**Figure 8. 2 – Répartition de la production de la pêche en fonction de la valeur**



**Figure 8. 3 – Répartition des flottes de pêche suivant le nombre de bateaux**



Toutes ces différences créent des problèmes quand il s'agit d'adopter et d'appliquer une politique de la pêche. En fait, une politique peut favoriser un type d'engin particulier, un groupe de consommateurs, certaines entreprises, un groupe de pays, etc. suivant les priorités définies. Cet état de fait cause de grandes difficultés quand il s'agit de se mettre d'accord sur une politique et ce encore plus si l'on tient compte qu'une telle politique présuppose aussi des transferts financiers de l'UE à un pays, un secteur ou une région en particulier. C'est pourquoi il n'y a pas toujours une cohérence totale dans les accords finaux et ceci explique aussi pourquoi l'élaboration d'un règlement de la pêche est si lente.

En 2002, les pays européens ont ouvert un débat interne en vue de revoir leur politique commune de la pêche et de reconsidérer les règles et les mécanismes, mais la recherche d'un consensus s'est révélée difficile. Les principales questions étaient alors :

- *Quelles sont les eaux communes de l'UE ?* Certaines grandes pêcheries demandent d'inclure la zone côtière dans les eaux communes alors que les pêcheries artisanales essaient de garder leur zone en dehors de celles-ci et que d'autres industries souvent en crise essaient d'éviter la concurrence et demandent la nationalisation de la mer commune. Dans ce cas, il a été décidé de maintenir la situation actuelle, c'est-à-dire de réserver la zone des 12 milles nautiques aux flottilles du pays côtier et de considérer les eaux hors de cette zone côtière comme mer commune.

- *Quel type de subventions doit être maintenu ?* Le secteur est habitué à recevoir des fonds de l'UE pour amortir les investissements ; toutefois, la Commission a des difficultés à augmenter le budget dans ce contexte, surtout parce qu'un effet direct de la capacité de pêche est la surpêche des ressources et, par conséquent, la réduction des profits. Finalement, l'accord conclu prévoit le maintien d'une aide financière mais seulement là où l'effort de pêche et les possibilités de capture ne sont pas augmentés.
- *Est-il opportun de maintenir une stabilité relative ou est-il nécessaire d'établir un marché commun des droits de pêche ?* Empêcher les achats et les ventes entre les entreprises européennes est en contradiction avec la législation de l'UE. Cependant, il n'est pas possible de garantir une réelle concurrence si, d'une part, le secteur est fortement financé et que d'autre part il y a une importante surcapacité et si, en outre, le marché a de grandes difficultés à opérer de façon transparente. Pour le moment, le principe de stabilité relative est maintenu mais la Commission permettra à chaque pays de décider de laisser ou non ouvert les droits de pêche.
- *Quelle sorte de contrôle commercial ?* Certaines grandes industries préfèrent un faible niveau de contrôle alors que les petites et moyennes entreprises préfèrent un contrôle sévère en matière de qualité et d'identification des produits.
- *Quelle sorte de garanties aux consommateurs ?* Les consommateurs demandent un contrôle plus strict, mais certaines entreprises préfèrent ne pas trop communiquer d'informations sur leurs produits.
- *Quelle aide donner aux sociétés mixtes ?* Ces entreprises contribuent à réduire l'effort de pêche dans les eaux de l'UE et à se retirer de certaines zones sans aide de la Commission ou des États membres. Cependant, depuis que l'UE réduit ses tarifs d'importation, l'intérêt porté à cette méthode de réduire les flottilles de pêche diminue surtout à cause du tarif zéro. Jusqu'à maintenant, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.
- *Quel type d'accords internationaux, avec quel type de financement et quel type de contrôle ?* Un grand débat est ouvert à ce sujet, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Certaines ONG maintiennent que ces accords relèvent d'une pratique néocoloniale ; d'autres soutiennent qu'ils fournissent un moyen de développement qui assure un contrôle administratif de leurs entreprises par l'UE. Certaines entreprises et certains gouvernements comme les USA préfèrent conclure des accords privés, vu qu'ils considèrent ces accords comme une forme d'aide cachée ; d'autres entreprises et gouvernements comme l'UE ou le Japon préfèrent passer des accords politiques garantissant la légalité et le contrôle des parts (des débarquements) et évitant la corruption administrative ou les abus de la part des entreprises. L'UE maintiendra sa position traditionnelle en faveur d'accords politiques.

### **8.5.2 - La politique commune de la pêche**

Ce chapitre comprend une introduction sur la politique commune de la pêche (PCP) et les accords passés dans le cadre de la réforme de 2004 ainsi que des commentaires concernant l'impact sur la pêche en Méditerranée.

La Communauté a été créée afin d'assurer la paix et de promouvoir la prospérité en Europe. Les politiques mises en place afin d'atteindre ces objectifs comportent des mesures visant à encourager le développement économique dans des régions souffrant du manque d'emplois et de débouchés. La pêche et l'aquaculture sont considérées comme des facteurs de cohésion sociale et économique.

Au début de l'UE (Traité de Rome, 1956), les ressources marines étaient considérées comme une ressource commune et tous les pays membres étaient assurés d'y avoir libre accès. Toutefois, le poisson est une ressource naturelle, biologique, mobile et renouvelable et la reproduction des poissons se fait sans aucun contrôle quel qu'il soit. Personne ne peut s'approprier les poissons avant qu'ils n'aient été pêchés. De même, chaque poisson pris de la mer est un poisson de moins disponible pour les autres pêcheurs. C'est pourquoi, chaque pêcheur est sensible aux actions des autres. Aujourd'hui, les stocks de poissons continuent à être considérés comme une ressource commune, mais la nécessité d'une gestion collective est évidente.

Dans l'Union Européenne, les premières mesures communes dans le secteur de la pêche datent de 1970. Elles fixent les règles concernant l'accès aux zones de pêche, aux marchés et aux mesures d'accompagnement structurelles. Il était convenu que, en principe, les pêcheurs de la Communauté devraient tous pouvoir accéder également aux eaux des États membres. Toutefois, pour que les bateaux de taille modeste puissent continuer à pêcher à proximité de leur port d'attache, une bande côtière fut réservée aux pêcheurs locaux qui y exerçaient traditionnellement leurs activités. Des mesures ont également été adoptées en vue de l'instauration d'un marché commun des produits de la pêche et une politique structurelle a été développée afin de coordonner la modernisation des bateaux de pêche et des installations à terre.

Toutes ces mesures ont pris davantage d'importance en 1976 lorsque les États membres, suivant en cela un mouvement international, se sont accordés pour étendre de 12 à 200 milles des côtes leurs droits d'exploitation des ressources marines. Parallèlement, les États membres ont reconnu que la Communauté était la mieux placée pour gérer la pêche dans les eaux relevant de leur juridiction ainsi que pour défendre leurs intérêts dans les négociations internationales. Après des années de négociations difficiles, la PCP naquit en 1983. Cette politique a été développée en vue de gérer la pêche au profit tant des pêcheurs que des consommateurs.

La politique commune de la pêche est l'outil de gestion dont s'est dotée l'Union Européenne pour la pêche et l'aquaculture. Parmi les compétences établies à l'origine de la Communauté figuraient les secteurs de la pêche et de l'agriculture de manière à assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire communautaire. Les règles communes sont adoptées au niveau de la Communauté et mises en œuvre dans tous les États membres.

Les mesures communes convenues se répartissent dans quatre domaines :

- **La conservation** - pour protéger les ressources halieutiques en réglementant la quantité de poissons pêchés dans la mer, en permettant aux jeunes poissons de se reproduire et en garantissant le respect de ces mesures.
- **Les structures** - pour aider le secteur de la pêche et de l'aquaculture à adapter leur équipement et leur organisation aux contraintes imposées par la faiblesse des ressources et le marché.
- **Les marchés** - pour maintenir une organisation commune du marché des produits de poisson et pour adapter la production à la demande au profit des producteurs comme des consommateurs.
- **Les relations avec le monde extérieur** - pour mettre en place des accords de pêche et négocier au niveau international avec les organisations régionales et internationales de pêche pour des mesures communes de conservation pour la pêche en eaux profondes.

Le développement de ces quatre grands domaines peut être résumé de la façon suivante :

**La conservation :**

Les stocks doivent se renouveler pour compenser la mortalité naturelle et la mortalité liée à la pêche. Afin d'assurer la reconstitution des stocks, il faut permettre aux jeunes poissons de grandir et de se reproduire. La PCP fixe chaque année des quantités maximales de poissons pouvant être capturés sans risque de surexploitation. Sur la base d'études scientifiques réalisées sur les principaux stocks, le Conseil des ministres statue sur la quantité de poissons que les pêcheurs de l'UE pourront capturer l'année suivante. Ces quantités maximales ou totaux admissibles des captures (TAC) sont réparties entre les États membres suivant un pourcentage fixé par zone et par espèce. La part obtenue par chaque État membre est appelée quota national.

Chaque État membre doit surveiller le niveau de consommation de ses quotas et fermer la pêcherie concernée dès que l'un d'eux est épuisé. Cette responsabilité illustre la mise en œuvre du principe de subsidiarité, qui consiste à faire exécuter les tâches au niveau le plus adéquat. Les États membres tiennent la Commission régulièrement informée du niveau de consommation de leurs quotas, de manière à ce que ses services puissent gérer l'ensemble de la situation à l'échelle communautaire.

Les modes de gestion des quotas varient d'un pays à l'autre. Les quotas peuvent être maintenus groupés au niveau national ou attribués à des organisations ou à des associations de producteurs, voire à des propriétaires individuels de bateaux. Dans quelques cas, les quotas peuvent être loués, achetés ou échangés. Il s'agit parfois de quotas individuels transférables (QIT), mais un tel système ne s'applique qu'à quelques stocks dans un petit nombre d'États membres.

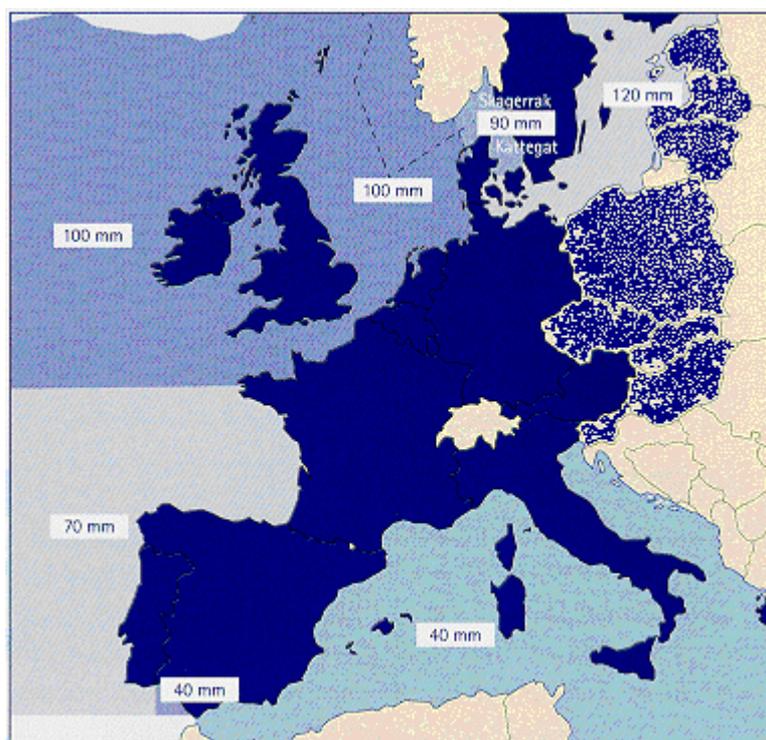
Ce système s'applique dans les zones de pêche de l'UE dans l'Atlantique et la mer Baltique, mais dans la Méditerranée, seuls les thons sont soumis aux TAC (suivant les règles de la CICTA). L'objectif est d'assurer la durabilité biologique et économique et d'éviter un conflit entre les pays de l'UE. Toutefois, le résultat n'est pas satisfaisant.

La situation des stocks exploités ne cesse de se détériorer, surtout parce que les administrations responsables de la pêche tiennent généralement compte des plaintes des pêcheurs concernant les propositions de TAC basées sur des recommandations scientifiques et aussi parce que les contrôles ne sont pas parfaits et que les captures réelles dépassent celles rapportées par les pêcheurs. Le système en fait contrôle la pression exercée par la pêche sur les ressources mais ne permet pas à ces ressources de récupérer et d'inverser la tendance négative observée au cours des 20 dernières années. Le système de TAC n'a pas été appliqué en Méditerranée où il est considéré comme inapproprié pour des raisons liées au marché et du fait du grand nombre de bateaux.

D'autre part, le pourcentage fixé de TAC (suivant le principe de « stabilité relative ») évite les conflits entre les pays mais pose un problème quand la complexité et la spécialisation dans les différents pays membres ne sont pas prises en considération comme cela est le cas dans d'autres secteurs économiques. Certaines entreprises souhaitent avoir le droit d'acheter et de vendre les TAC entre elles.

Pour limiter la capture de jeunes poissons et les laisser arriver à maturité, diverses règles techniques ont été adoptées lesquelles sont également d'application en Méditerranée. Ainsi, des maillages minimaux sont fixés dans les différentes zones de pêche de l'UE comme le montre la carte de la figure 8.4. De même, certaines zones peuvent être fermées pour la protection des stocks, certains engins de pêche peuvent être interdits et des techniques « plus sélectives », facilitant la fuite des juvéniles ou limitant la capture des espèces non visées, peuvent être rendues obligatoires. Des tailles minimales pour les poissons, en dessous desquelles il est illégal de débarquer les diverses espèces, sont également en vigueur. En outre, les captures et les débarquements doivent être inscrits dans des journaux de bord spéciaux.

**Figure 8. 4 - Maillages réglementaires dans l'UE pour les engins remorqués mis en œuvre en 2000**



***Les structures :***

La politique structurelle, clairement inspirée de la politique agricole de l'UE, essaye de promouvoir le secteur de la pêche. Des aides sont possibles pour des projets dans toutes les branches de la pêche et de l'aquaculture ainsi que pour des études de marché et de développement.

Pendant longtemps (1983-2002), des aides ont été accordées pour la modernisation des flottes de pêche et la construction de nouveaux bateaux. Malgré l'obligation de compenser une nouvelle construction par le retrait d'un bateau de même capacité de pêche ou d'une capacité supérieure (exprimée en tonnage de jauge brute et puissance motrice), ces facilités ont contribué à accroître le surinvestissement dans le secteur et à la surpêche. L'UE a été capable de contrôler et même de réduire la capacité de pêche mais pas les possibilités de capture qui continuent à s'améliorer grâce aux progrès technologiques. C'est pourquoi, cette aide a été éliminée lors de la réforme de 2002, bien que certains engagements financiers soient maintenus jusqu'en 2006.

Afin de permettre la restructuration des flottes de l'UE et l'élimination d'une surcapacité de pêche, les aides de l'UE sont disponibles depuis 1986 pour mettre fin à l'activité de pêche de bateaux en les mettant au rebut ou en les déplaçant vers des secteurs autres que la pêche, comme les musées maritimes, ou en les transférant à une activité de pêche hors des eaux communautaires. Les programmes d'orientation pluriannuels comportent un ensemble de mesures convenues par les États membres et la Commission et établissent le développement prévu de la flotte de chaque État membre pour les quatre ou cinq années à venir. Toutes les aides communautaires viennent de l'Instrument financier d'orientation de la pêche pour la mise en œuvre de ces programmes. Pour chaque pays, la restructuration de la flotte est planifiée dans le cadre des programmes d'orientation pluriannuels fixant les objectifs et les moyens d'y arriver. Les aides sont disponibles pour la mise au rebut ou la reconversion des bateaux de pêche. Parmi les projets éligibles figurent aussi ceux axés sur l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche, l'utilisation de techniques de pêche plus respectueuses de l'environnement, l'amélioration des normes d'hygiène et de conservation des poissons à bord des bateaux et l'amélioration de la sécurité.

L'UE peut également cofinancer des programmes d'aide nationaux pour la retraite anticipée des pêcheurs. Elle peut aussi verser une allocation unique aux pêcheurs ayant perdu leur emploi suite à l'arrêt d'activité ou au transfert à l'étranger de leur bateau.

#### ***L'organisation commune des marchés :***

La consommation de produits de la pêche transformés, principalement sous forme de plats cuisinés, a augmenté dans la Communauté. Les nouvelles technologies et les réglementations de plus en plus strictes en matière d'hygiène alimentaire et d'environnement imposent de lourdes contraintes aux entreprises. Le secteur de la transformation a subi, au cours des dernières années, une restructuration profonde marquée par diverses tendances: la production a augmenté de 4 à 5 % alors que l'emploi a diminué, principalement à cause de la fermeture de petites unités de transformation mal équipées et de la fusion de grandes entreprises.

L'objectif de la politique du marché est de renforcer le marché commun de l'UE en vue d'ajuster la production à la demande dans l'intérêt tant des producteurs (stabilité des revenus) que des consommateurs (garantie sanitaire et stabilité de l'approvisionnement). Ces objectifs originaux ont été complétés par la création du marché unique communautaire et l'ouverture progressive du marché mondial.

La réalisation de cet objectif nécessitait deux types d'action :

- la réduction voire même l'abolition des barrières tarifaires et autres mesures susceptibles d'entraver la circulation des produits de la pêche entre États membres ;
- la définition de règles communes pour le marché du poisson.

Le résultat a été la libre circulation des marchandises et des produits au sein de la Communauté grâce à l'achèvement du marché unique. De plus, on a assisté à une tendance générale allant vers une libéralisation du commerce international marquée par une succession d'accords conclus dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), maintenant réglementés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Il faut en outre se rappeler que l'organisation commune du marché couvre quatre domaines :

- Des normes de commercialisation communes pour les produits frais (qualité, classe, conditionnement et étiquetage des produits de la pêche communautaires et importés).
- Les organisations de producteurs (OP), associations volontaires de pêcheurs établies pour faciliter la stabilisation des marchés et protéger les pêcheurs contre les fluctuations brusques de la demande.
- Un régime de soutien des prix qui fixe des prix minimaux en dessous desquels les produits de la pêche ne peuvent être vendus ; les OP peuvent bénéficier d'une aide financière si elles doivent retirer des produits de la pêche du marché, les stocker pour un usage ultérieur ou les transformer.
- Des règles régissant les échanges avec les pays tiers.

À l'instar d'autres volets de la PCP, l'organisation commune du marché a dû s'adapter à de profondes mutations depuis sa création en 1970. Actuellement, l'offre n'est souvent guère adaptée aux besoins du marché, que ce soit en termes de quantité, de qualité ou de régularité. L'explication réside en partie dans le piètre état des stocks de poissons. En même temps, l'amélioration des transports internationaux a entraîné une augmentation des importations de produits de la pêche. En outre, les structures de commercialisation ont évolué ; les chaînes de supermarchés, qui sont devenus les principaux acheteurs de produits de la pêche, exigent une régularité dans leurs approvisionnements et dépendent fortement des importations pour couvrir leurs besoins.

La conséquence en est une dépendance croissante vis-à-vis des produits importés, qui représentent actuellement quelque 60 % de la consommation totale des produits de la pêche dans l'UE et dans la région méditerranéenne moins de 20% de la consommation viennent de la pêche de capture régionale. Parallèlement, le marché est passé d'un marché autrefois dominé par le poisson frais, à un marché où la demande des consommateurs se tourne de plus en plus vers les produits transformés et en particulier vers les plats cuisinés. Les consommateurs de l'UE sont devenus de plus en plus exigeants, non seulement en termes de diversité des produits, mais aussi au niveau de la qualité diététique et sanitaire des produits alimentaires.

Cela aboutit à une concurrence internationale beaucoup plus rude, ce qui signifie que le secteur de la pêche de la Communauté doit renforcer sa compétitivité en exploitant ses atouts, notamment dans le secteur du poisson frais. Cela est d'autant plus malaisé dans une situation de surcapacité et de réduction des possibilités de pêche engendrée par la surpêche.

La Commission offre une certaine aide en ce qui concerne la réglementation des prix du poisson et les coûts pour le stockage des produits, tout comme dans la politique agricole. Pour certains produits, notamment les petits pélagiques, des prix garantis ont été établis, mais ce mécanisme a rarement été utilisé en raison du niveau élevé des prix du marché dû au fait que la demande excède l'offre. Le seul exemple où la production profite de cette aide est la production de poissons utilisés pour la fabrication de farine de poisson au Danemark et nombre d'ONG environnementales remettent en question la pertinence d'encourager ce type de transformation.

En ce qui concerne la transformation du poisson, elle est exposée aux effets de l'instabilité de l'approvisionnement et par conséquent aux fluctuations de prix. La Communauté doit s'appuyer sur les importations pour assurer un approvisionnement régulier en produits de poissons, de crustacés et de mollusques sur le marché européen. Le déficit de l'Union Européenne, autrement dit la différence négative entre les importations et les exportations de produits transformés, a atteint 3 milliards d'écus. Les fonds communautaires peuvent servir au financement de projets axés sur de nouvelles méthodes et de nouveaux produits ainsi que sur l'apport d'une valeur ajoutée aux marchandises. Quatre types d'activités peuvent faire l'objet d'une aide :

- l'amélioration de la qualité et de l'hygiène de la production, surtout aux stades de la transformation et du conditionnement ;
- la restructuration et la modernisation d'entreprises de transformation ;
- l'encouragement de l'innovation technologique et du développement de nouveaux produits ;
- l'augmentation de la valeur ajoutée des produits transformés.

La Commission développe différentes initiatives destinées à améliorer d'autres aspects des opérations du marché comme la commercialisation, les installations portuaires, la promotion ou l'identification des produits. Ces mesures ne font pas intervenir de grands montants en termes de moyens financiers mais elles sont importantes en termes d'impact sur la valeur ajoutée de la pêche.

Parmi les structures nécessaires à la commercialisation du poisson figurent, notamment, les criées, les chambres froides et les marchés de gros. La Communauté a participé au financement du développement de ces infrastructures, en particulier pour améliorer l'application des réglementations en matière d'hygiène. Les équipements de collecte et de transmission électroniques de données

ont également fait l'objet d'aides. De plus, les installations portuaires doivent être adaptées pour que le débarquement, la manutention et la commercialisation du poisson puissent s'effectuer dans les meilleures conditions possibles. En outre, les navires à quai ont besoin d'une gamme de services de plus en plus étendue. Pour répondre à tous ces besoins, d'importants investissements doivent être réalisés.

D'autre part, pour encourager la consommation de poissons, de crustacés et de mollusques non surexploités ou mal connus du public, la Communauté a participé à des actions de promotion. Des campagnes ont été menées pour vanter les bienfaits du poisson dans les pays où il est peu consommé. La Communauté leur a consacré des fonds à partir de 1988. Elle peut également accorder une aide pour l'organisation de foires commerciales, de salons, de programmes de certification de la qualité et d'études de marché ou encore pour la participation à toutes ces activités.

Enfin, la promotion des organisations de producteurs (OP) est aussi couverte par cette politique commune des marchés. Le développement des PO est lente en Méditerranée et ce pour différentes raisons mais essentiellement à cause de l'existence d'organisations traditionnelles de pêche comme la *Cofradias* en Espagne, les *Prud'homies* en France et d'autres coopératives, syndicats, etc. ainsi que du manque d'incitations efficaces pour encourager le secteur de la pêche à adopter ces nouvelles organisations.

L'effet du soutien de l'UE au marché peut être considéré comme généralement positif. En particulier, l'amélioration du système d'étiquetage permettant d'identifier clairement chaque produit offre des garanties aux consommateurs et aux producteurs. Il peut toutefois produire aussi des effets indésirables comme inciter à garder un nombre excessif de criées qui n'aide pas à améliorer les prix et l'offre et qui augmente les frais de logistique.

#### ***Les relations avec les pays tiers :***

Les accords de pêche aux niveaux bi- et multilatéral devinrent nécessaires lorsque les navires de pêche hauturière perdirent, suite à l'extension des zones de pêche, l'accès aux fonds de pêche qui leur étaient traditionnels. Une grande partie des activités des flottes européennes dépend de l'accès aux ressources de poissons non communautaires soit dans les eaux sous juridiction de pays tiers avec lesquels la Communauté a des accords de pêche ou dans les eaux internationales. Des droits d'accès pour ces bateaux ont été négociés avec de nombreux pays tiers en échange de compensations diverses variant selon les intérêts du pays tiers concerné. La Communauté participe également à des négociations au sein d'organismes internationaux ou d'organisations régionales de pêche afin de contribuer à la pratique responsable et rationnelle de la pêche.

En raison de sa compétence exclusive en matière de pêche, l'Union Européenne est habilitée à contracter des engagements internationaux avec des pays tiers ou avec d'autres organisations internationales dans le domaine de la pêche. La Commission

européenne négocie donc, au nom de l'Union Européenne, des accords bilatéraux de pêche avec des pays tiers et participe à diverses organisations régionales de pêche (ORP).

**Les accords de pêche bilatéraux**, conclus par l'Union Européenne avec des pays tiers, constituent le cadre général pour l'accès des flottes communautaires aux eaux de ces pays. Chacun de ces accords comprend un protocole spécifiant les conditions (techniques, financières, type de ressources, etc.) dans lesquelles l'accord doit être mis en œuvre. Il existe différentes sortes d'accords mais les plus importants sont ceux passés avec les pays en développement où la compensation peut aller d'une contribution financière en échange de l'accès à leurs eaux à la coopération au développement de leur pêche, du commerce ou de tout autre secteur. L'accord le plus important actuellement du point de vue financier est celui conclu avec le Groenland. Un autre type d'accord soutenu par l'UE est la création de sociétés mixtes entraînant l'exportation définitive de capitaux à un pays tiers.

**Les organisations régionales de pêche (ORP)** sont créées par des accords internationaux. Elles fournissent un cadre dans lequel les représentants des gouvernements peuvent se mettre d'accord sur les manières de gérer les ressources halieutiques de la haute mer et les stocks chevauchants. Elles visent à renforcer la coopération régionale afin d'assurer à la fois la conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques. Ces organisations émettent des recommandations concernant les mesures de gestion et de conservation sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles. Les recommandations doivent être alors mises en œuvre par toutes les parties contractantes de l'ORP.

En adhérant à la **Convention des Nations unies sur le droit de la Mer<sup>76</sup> (UNCLOS) de 1982**, la Communauté internationale (y compris l'UE) s'est engagée, entre autres, à établir un équilibre entre les droits et obligations des États côtiers et ceux des pays qui réalisent des opérations de pêche en haute mer. Cet équilibre comporte, comme objectif premier, la durabilité de l'exploitation des ressources de pêche. Suite à l'extension des zones économiques exclusives à 200 milles dans les années 70, les flottes de pêche en eaux lointaines ont dû réorganiser leurs activités et ont ainsi intensifié leur ponction sur les ressources, entraînant, le progrès technique aidant, une surexploitation préoccupante de la plupart des stocks.

La stabilisation des relations juridiques internationales et la mise en œuvre d'une coopération effective constituent un enjeu majeur pour l'avenir des pêches hauturières de l'UE. L'Union Européenne a activement participé à l'élaboration de trois nouveaux instruments qui complètent et précisent les dispositions prises dans le cadre de la Convention sur le droit de la Mer, à savoir :

---

<sup>76</sup> [www.un.org/Depts/los/convention\\_agreements/texts/unclos/unclos\\_e.pdf](http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_e.pdf)

- **l'accord visant à favoriser le respect**<sup>77</sup>, par les navires de pêche en haute mer, des mesures internationales de conservation et de gestion, adopté au sein de la FAO en 1993 ;
- **le Code de conduite pour une pêche responsable**<sup>78</sup>, adopté par la Conférence de la FAO en novembre 1995 et qui fait suite à la déclaration de Cancún de 1992 ;
- l'accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, dit **Accord de New York**<sup>79</sup>, qui a été adopté en 1995.

L'adhésion de l'Union Européenne à ces instruments a eu des implications au niveau des activités de pêche que les flottes communautaires mènent dans des eaux internationales et des pays tiers, soit via le renforcement de la coopération avec les pays en voie de développement afin de les aider à devenir plus efficaces en matière de pêche, soit en soutenant les efforts de la Communauté internationale pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), notamment dans le cadre des ORP.

Dans ce contexte, la Commission a récemment proposé un Plan d'action pour l'éradication de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU). Il constitue une adaptation à l'échelle de l'UE du **Plan d'action international**<sup>80</sup> élaboré par le Comité de Pêche de la FAO (COFI) et auquel l'UE a contribué de façon active dans l'esprit du Code de Conduite pour une pêche responsable. Parmi les actions proposées dans le Plan d'action communautaire, un certain nombre des mesures sont envisagées au niveau des ORP, notamment le développement de systèmes de contrôle et d'inspection au sein de chaque ORP, la réglementation de certaines activités de pêche en haute mer, l'identification et le suivi des navires IUU, la promotion de plans d'action harmonisés destinés à réduire la pêche illégale et l'identification et la quantification des captures illégales.

### ***L'aquaculture :***

L'aquaculture dans la Communauté joue un rôle analogue à celui du secteur de la pêche. En approvisionnant le marché en poissons, en crustacés et en mollusques, elle contribue à réduire le déséquilibre existant entre les importations et les exportations des produits de la pêche dans la Communauté. Elle crée également des emplois dans des zones où il n'existe généralement pas d'autres activités. Les consommateurs profitent de la gamme des produits aquacoles disponibles, qui complète celle des produits pêchés. Au cours des 15 dernières années, l'aquaculture a connu un essor rapide dans le monde. Elle est même devenue le secteur

<sup>77</sup> [www.fao.org/legal/treaties/012-f.htm](http://www.fao.org/legal/treaties/012-f.htm)

<sup>78</sup> [www.fao.org/fi/agreem/codecond/codeconf.asp](http://www.fao.org/fi/agreem/codecond/codeconf.asp)

<sup>79</sup> [http://europa.eu.int/comm/fisheries/doc\\_et\\_publ/factsheets/legal\\_texts/docscom/fr/ec\\_98\\_414\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/fisheries/doc_et_publ/factsheets/legal_texts/docscom/fr/ec_98_414_fr.pdf)

<sup>80</sup> [www.fao.org/DOCREP/003/y122e/y1224e00.HTM](http://www.fao.org/DOCREP/003/y122e/y1224e00.HTM)

connaissant la croissance la plus rapide dans le domaine de la production alimentaire mondiale. Sa part dans la production mondiale de poissons, de mollusques et de crustacés atteint presque un cinquième en volume et un tiers en valeur.

L'aquaculture dans la Communauté a, elle aussi, connu une croissance considérable. Certains pays européens possèdent une longue tradition dans l'élevage de poissons, de crustacés et de mollusques, ce qui explique la diversité des structures, allant des petites entreprises artisanales aux multinationales industrielles. Trois grandes activités sont pratiquées dans les installations aquacoles de la Communauté : l'élevage de poissons de mer, l'élevage de crustacés et de mollusques en eau de mer et l'élevage de poissons d'eau douce. Dans la Communauté, la production est dominée par les mollusques, les moules et les huîtres; toutefois, la part de la production de poissons est en constante augmentation avec les tilapias et les carpes dans le cas des poissons d'eau douce, les truites et les saumons dans le cas des poissons diadromes ainsi que les dorades, les bars et les mulets pour les poissons d'eau de mer.

Toutefois, les aquaculteurs ayant acquis une plus grande expérience dans la perception des besoins en poissons d'élevage, et profitant du progrès technologique, se tournent peu à peu vers des espèces plus exotiques telles que le bar, la dorade et le turbot. En diversifiant l'offre d'espèces, ils sont mieux armés pour faire face à la concurrence mondiale.

L'aquaculture bénéficie d'une aide financière de la Communauté depuis 1971. Limitée tout d'abord aux activités pratiquées à l'intérieur des terres, cette aide a été étendue à d'autres zones à la fin des années 70. Maintenant, une aide financière est accordée aux projets concernant :

- la modernisation ou la construction d'installations ;
- l'installation ou l'amélioration de systèmes de circulation d'eau ;
- l'installation de nouveaux équipements ;
- l'adaptation aux normes d'hygiène communautaires ;
- la réduction de l'impact sur l'environnement.

Malgré la croissance rapide qu'elle a connue au cours des dernières années, l'aquaculture est confrontée à de nombreux problèmes. La production alimentaire devient un marché de plus en plus concurrentiel et cette situation est aggravée par les fluctuations de la demande, tout comme dans l'agriculture.

En outre, comme le public devient de plus en plus conscient de la nécessité de protéger les ressources naturelles et d'améliorer la sécurité alimentaire, le cadre réglementaire est devenu de plus en plus strict. Les nouveaux projets d'aquaculture et certaines activités quotidiennes doivent être autorisées par diverses autorités.

Les problèmes techniques et les risques de maladie augmentent aussi la vulnérabilité des entreprises.

Diverses options ont été envisagées pour la consolidation du secteur. Parmi elles figure l'encouragement du développement ou du renforcement d'organisations volontaires de producteurs, en vue de promouvoir une production rationnelle et une plus grande stabilité des conditions de marché, de diffuser et d'exploiter concrètement les résultats de la recherche et de partager des expériences de bonnes pratiques.

Dans le cas d'activités bien développées (bars, dorades, etc.), une certaine réduction (y compris un arrêt total) de l'aide financière est envisagée. En fait, il n'existe aucune raison pour maintenir une aide à un secteur qui n'a pas de problème de développement. Une incitation excessive à produire peut engendrer la saturation de l'offre et détruire tout le secteur.

***Situation actuelle de la politique commune de la pêche :***

Dès l'adoption de la PCP, il avait été décidé d'un mécanisme de révisions périodiques. L'une des conclusions de la première révision de la PCP, en 1992, a été que si le nombre de navires est trop élevé par rapport aux ressources disponibles, les mesures techniques ne suffisent alors plus à empêcher la surpêche. Pour plus d'efficacité, il a été décidé de renforcer le lien entre les divers volets de la PCP, à savoir les marchés, les structures et les ressources. Des mesures de contrôle ont été introduites afin de s'assurer que les réglementations sont respectées dans l'ensemble du secteur et les nouvelles technologies permettent maintenant de transmettre les données aux autorités et de surveiller les grands navires grâce à des systèmes de localisation continue par satellite.

En outre, depuis janvier 1995, tous les bateaux pêchant dans les eaux communautaires et les bateaux de l'UE opérant en dehors de ces dernières doivent posséder un permis de pêche. L'effort de pêche peut être réglementé par la délivrance d'un permis de pêche spécial stipulant les conditions d'accès aux zones de pêche, la durée de la pêche et les types de pêcheries. Le Conseil des ministres décide maintenant des pêches pour lesquelles un tel permis est nécessaire et les conditions afférentes.

C'est dans ce contexte que les programmes d'orientation pluriannuels (POP) ont été mis en place, lesquels permettent à chaque pays membre de gérer la réduction de son effort de pêche. Le champ des mesures de contrôle a été étendu à la vérification du respect des dispositions des dits programmes.

Avant que de nouveaux objectifs soient fixés pour chaque programme d'orientation pluriannuel, une évaluation scientifique de l'état des principaux stocks est requise. Les rapports qui sont établis à cette occasion fondent les décisions concernant la réduction à appliquer à l'effort de pêche. Les réductions sont fixées pour les principaux groupes de stocks. Les flottes sont, quant à elles, répertoriées par

catégorie ou « segment » en fonction du type de pêche pratiquée. La réduction nécessaire des efforts de pêche est ensuite calculée dans chaque segment pour chaque flotte nationale. Les réductions des efforts de pêche peuvent être obtenues par le retrait définitif de navires ou par leur immobilisation au port pendant une période déterminée.

Néanmoins, la révision de 2002 a montré que les résultats sont encore insatisfaisants. En résumé :

- Le système de TAC a réussi à éviter l'effondrement des ressources mais n'a pas permis d'assurer la récupération des stocks.
- Les POP ont évité l'augmentation des flottes de pêche mais n'ont pas promu la réduction nécessaire de l'effort de pêche ; les symptômes de surcapitalisation continuent à exister.
- Les bénéfices ne se sont pas améliorés et certains segments ont eu des difficultés à maintenir leur niveau d'emploi et la durabilité économique.
- Les salaires et les conditions de travail ne se sont pas améliorés au même rythme que dans les autres secteurs.
- La dépendance des consommateurs des importations a augmenté.
- Les moyens alloués par la Commission (0,6 % de son budget) n'ont pas produit les résultats attendus et la dépendance du secteur des transferts publics est restée au même niveau qu'au début de la PCP ; de plus, une contribution supplémentaire des États a été nécessaire.
- L'élargissement de l'UE avec dix nouveaux membres est une nouvelle raison pour revoir le coût de la PCP.

C'est pourquoi il est nécessaire de reconsidérer et d'intensifier les efforts faits jusqu'à ce jour. Le subventionnement au sein de l'UE ne sera maintenu que pour les aspects n'améliorant pas les possibilités de capture comme cela est déjà le cas avec la capacité de pêche. Cela signifie l'élimination de l'aide financière apportée à la construction de nouveaux bateaux de pêche ou à la modernisation.

D'autres aides peuvent être maintenues en vue de faciliter le retrait partiel de la flotte excédentaire mais aussi pour les installations portuaires pour les débarquements et l'entretien des bateaux, les halls de criée, les équipements de manutention et la transformation qui doivent respecter des exigences toujours plus sévères en matière d'hygiène.

Toutefois, avant de pouvoir mettre en place une politique commune pour la gestion de l'effort de pêche, il est nécessaire de disposer de nouveaux instruments pour gérer l'accès aux activités de pêche en général et l'accès aux pêches spécifiques en particulier. Les restrictions concernant les engins de pêche et l'activité de pêche dans certaines zones et à certains moments de l'année devraient être associées au droit de capturer un quota. Les TAC et les quotas ne suffisent pas à assurer la conservation des pêches car, par exemple, même quand la pêche est fermée parce

que les quotas ont été épuisés, les pêcheurs continuent à pêcher des poissons qu'ils doivent alors rejeter à la mer. En outre, pour tirer le maximum de leurs quotas, les pêcheurs peuvent choisir de ne garder que le meilleur poisson et de rejeter les autres. Pour minimiser la fréquence des rejets, les totaux admissibles des captures et les quotas ont été complétés par des mesures techniques visant à limiter les captures de jeunes poissons non ciblés. Le Conseil est habilité, bien qu'il ne l'ait encore jamais fait, à fixer des totaux admissibles pluriannuels des captures pour introduire plus de flexibilité dans le système. En outre, la Communauté a pris des mesures visant à adapter l'effort de pêche aux ressources disponibles en diminuant la surcapacité des flottes.

Une autre mesure permettant d'améliorer la gestion des pêches est l'amélioration de nos connaissances des écosystèmes marins dans leur ensemble. De nombreuses collectes de données de captures d'espèces commerciales ont été effectuées depuis des années. Toutefois, en raison du coût et de la complexité de l'opération, rien ou presque n'a été fait pour les stocks non commerciaux. Les données scientifiques disponibles relatives à l'état des habitats et à l'impact de la pêche sur d'autres organismes vivants ne donnent qu'une image incomplète de la situation, car elles n'ont été collectées que pour des études scientifiques spécifiques.

La recherche aura un rôle essentiel à jouer en ce qui concerne l'amélioration de la gestion de la pêche. Diverses études entreprises actuellement dans le cadre du programme communautaire FAIR, qui prévoit notamment le financement d'études dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et du développement rural, nous permettront de mieux connaître les écosystèmes. La Commission estime que l'intégration d'une dimension environnementale dans la politique de la pêche profitera à long terme non seulement à l'environnement, mais aussi au secteur de la pêche, les ressources ayant besoin d'écosystèmes marins sains pour se développer. Les politiques communautaires requérant l'application de mesures sélectives ainsi qu'une réduction de l'effort de pêche contribuent à l'amélioration de ces écosystèmes.

#### **La PCP en Méditerranée :**

L'étroitesse du plateau continental méditerranéen a influencé le type de pêche dans la région. La plupart des pêches ont lieu dans la bande côtière et sont caractérisées par un nombre élevé de petits bateaux. Toutefois, il existe aussi au large des espèces fortement migratoires comme le thon.

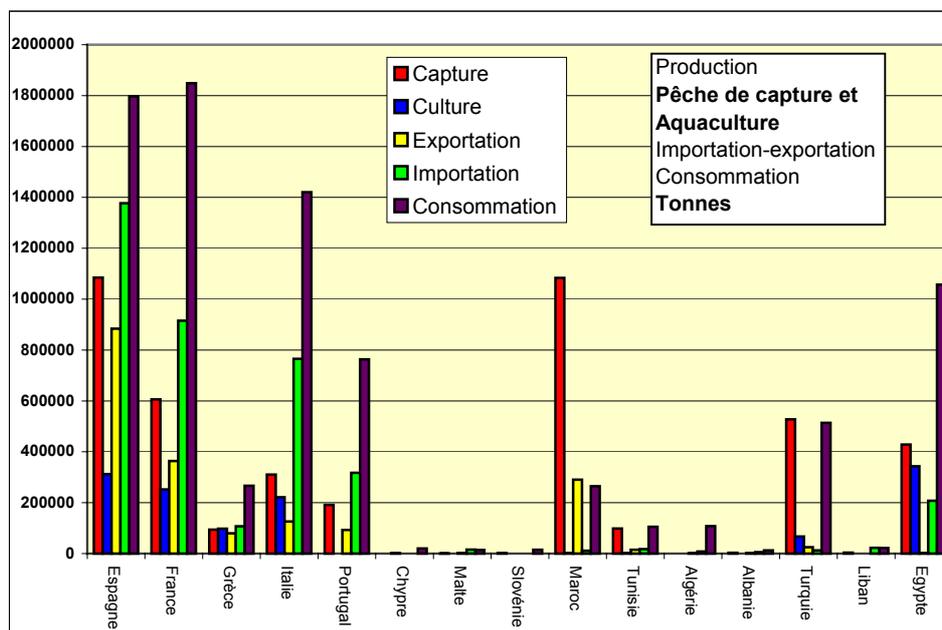
Malgré la complexité inhérente due à la « multispécificité méditerranéenne », il est possible d'identifier toute une série d'espèces cibles qui, en termes économiques et de biomasse, constituent la base de la production et par là caractérisent les principales pêcheries. Ces espèces sont : la sardine *Sardina pilchardus* et l'anchois *Engraulis encrasicolus* pour les petits pélagiques, le merlu *Merluccius merluccius*, le rouget de roche *Mullus* spp., le merlan bleu *Micromesistius poutassou*, la baudroie *Lophius* spp., le pageot *Pagellus* spp., le poulpe *Octopus* spp., l'encornet *Loligo* spp. et la crevette rouge *Aristeus antennatus* pour les

démersaux et en ce qui concerne les grands pélagiques le thon rouge *Thunnus thynnus* et l'espadon *Xiphias gladius* ainsi que d'autres espèces d'intérêt local dans des sites spécifiques. En tout cas, ces espèces représentent 70-80 % de l'ensemble des débarquements, avec au moins huit d'entre eux qui contribuent à plus de 2 % de la totalité des captures et deux à plus de 15 %, une situation qui n'est pas sans rappeler celle des pêches européennes dans l'Atlantique.

Le secteur de la pêche dans les sept États membres méditerranéens de l'UE (Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Slovaquie et Espagne) emploie quelques 150 000 pêcheurs dans l'ensemble de leurs pêcheries (jusqu'à 50 % voire même plus de la totalité des pêcheurs de la Communauté, dont une proportion importante travaille dans les pêcheries méditerranéennes) sur environ 70 000 bateaux (dont 50 000 d'entre eux, à savoir la moitié du nombre total de bateaux de la Communauté, opèrent dans les eaux méditerranéennes). La capture annuelle de ces pays s'élève à plus de 2 millions de tonnes, ce qui correspond à plus de 40 % de la totalité des captures des pays européens. Jusqu'à 500 000 tonnes de ces captures proviennent de la Méditerranée, à savoir plus de 10 % de la production de la Communauté en volume et encore beaucoup plus en valeur.

Les figures 8.5, 8.6 et 8.7 donnent un aperçu général des pêcheries méditerranéennes en termes de production, de consommation et de moyens de production. La figure 8.5 montre les différents niveaux de production, de commerce et de consommation des produits de la pêche dans les pays méditerranéens. La figure 8.6 montre la part de la production totale correspondant à la mer Méditerranée. La figure 8.7 montre que le gros des moyens de production de la pêche de capture semble être concentré dans l'UE, au Maroc, en Turquie et en Tunisie.

**Figure 8. 5 - Production, commerce et consommation des pays méditerranéens en tonnes**



**Figure 8. 6 - Total des débarquements en tonnes par pays et part méditerranéenne**

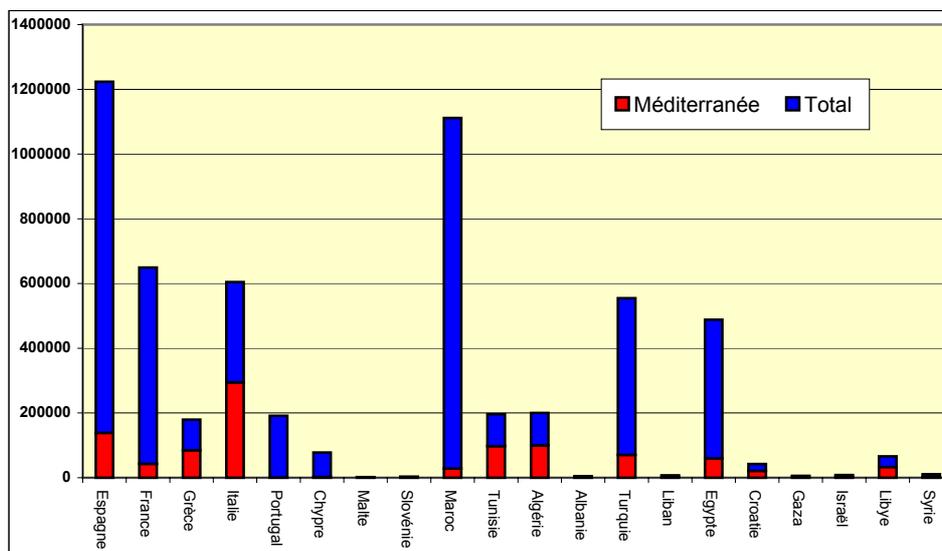
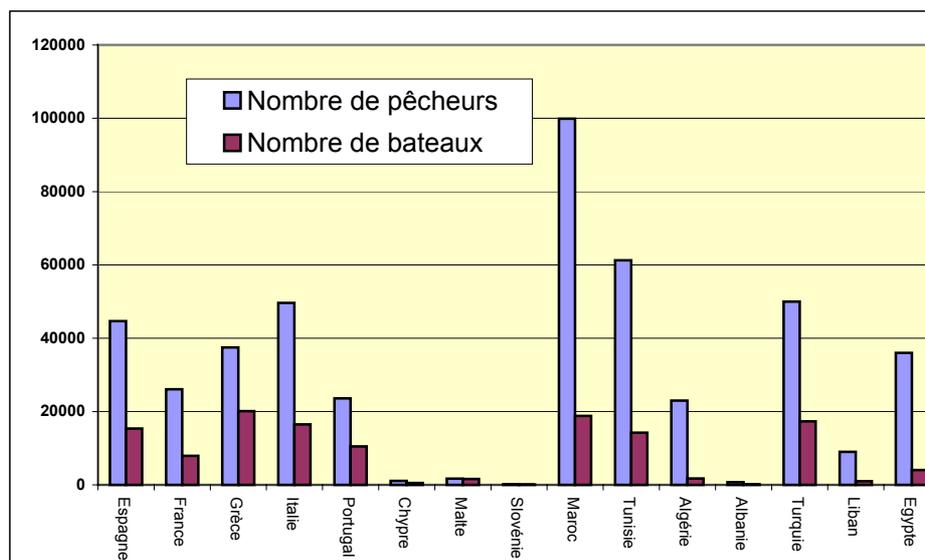


Figure 8.7 - Nombre de pêcheurs et de bateaux par pays



L'étroitesse du plateau continental explique en partie pourquoi les États côtiers n'ont pas étendu leur zone de pêche exclusive au-delà des 12 milles considérés comme faisant partie des eaux territoriales. Cependant, un certain nombre de mesures communautaires de conservation ont néanmoins été introduites. En décembre 1977, des totaux autorisés de captures ont été fixés pour les pêcheries de thon conformément aux recommandations de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et en 1996, l'Espagne a créé une zone de protection de la pêche qui couvre la majeure partie de la ZEE potentielle en Méditerranée.

La Communauté est membre de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) ainsi que de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Ces commissions font des recommandations concernant les pêcheries en Méditerranée et notamment sur la pêche du thon.

La pression de la pêche et la menace de pollution dans cette région à forte densité de population rendent nécessaire des mesures de conservation pour l'ensemble de la Méditerranée. La Communauté a adopté une double approche pour garantir la durabilité des pêcheries dans la région. En 1994, elle a introduit des mesures communes de conservation interdisant l'utilisation de certaines techniques et méthodes de pêche, fixant certains maillages minimaux et la taille au-dessous de laquelle le poisson ne doit pas être débarqué.

Elle participe également activement aux négociations avec les États côtiers méditerranéens et autres parties en vue d'accroître la coopération en matière de recherche scientifique et de l'élaboration de mesures de conservation pour l'ensemble de la Méditerranée. Les mesures visant à renforcer la Commission générale des pêches pour la Méditerranée sont considérées comme les plus aptes pour atteindre ces objectifs.

Hormis le thon, qui est relativement facile à contrôler et est exploité par un nombre très limité de bateaux, la Méditerranée n'est pour l'instant pas concernée par le système de TAC en raison du très grand nombre d'espèces et la difficulté du contrôle des débarquements.

Les éléments de la PCP concernant les marchés et les structures d'application en Méditerranée ne présentent pas de différences substantielles. En fait, la Méditerranée est incluse dans le POP ; les flottes n'ont pas le droit de s'accroître et sont actuellement diminuées.

Quoi qu'il en soit, il est communément admis que la Méditerranée doit être gérée via le contrôle de l'effort et il est aussi reconnu que dans beaucoup de pêcheries, les réglementations locales, régionales ou nationales, lorsqu'elles sont plus restrictives, peuvent coexister avec une réglementation régionale plus générale sans causer de problèmes. En fait, vu que la plupart des activités de pêche sont locales, les principales conséquences de la surexploitation se font ressentir au niveau de la communauté locale. C'est probablement pourquoi et en raison de l'autocontrôle qui peut en découler que les processus d'expansion (et les crises) dans les pêcheries méditerranéennes sont moins graves que dans les autres mers. Toutefois, malgré la réduction des flottes, les améliorations technologiques aboutissent à une augmentation de la puissance de pêche de ces flottes.

Cette situation a rendu nécessaire la prise de mesures de gestion supplémentaires pour la mer Méditerranée. Un règlement (CE) n° 1626/94 du Conseil adopté en 1994 prévoit certaines mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée et en 2000 un nouveau règlement<sup>81</sup> a été adopté modifiant le premier. Ces deux règlements déterminent essentiellement quels engins peuvent être utilisés et leurs caractéristiques, la taille minimale au débarquement pour certaines espèces ainsi que les zones et les saisons de fermeture de la pêche. Toutefois, ces règlements sont considérés comme insuffisants pour garantir la durabilité de la pêche en Méditerranée, essentiellement en raison du nombre excessif de dérogations adoptées. Il est en tout cas important de souligner que le secteur de la pêche demande dans de nombreux pays l'adoption de nouvelles dérogations.

---

<sup>81</sup> Règlement (CE) n° 2550/2000 du Conseil du 17 novembre 2000.

Une amélioration du règlement pêche en Méditerranée est actuellement en cours. Une proposition initiale de projet a été présentée en 2003<sup>82</sup>, provoquant une forte réaction du secteur de la pêche, des administrations nationales chargées de la pêche et même des scientifiques du domaine de la pêche. Cette proposition essaye de réglementer les mêmes aspects que ceux inclus dans le règlement n°1626/94 mais en en ajoutant de nouveaux comme les zones protégées de pêche.

Un accord n'a pas encore été trouvé concernant ce nouveau règlement et, entre-temps, la Méditerranée continuera probablement à être gérée par le biais d'un système de surveillance de l'effort, c'est-à-dire par des mesures visant à interdire certaines méthodes utilisées par les flottes de pêche ou des mesures incitant à réduire ces flottes, ainsi que des mesures techniques comme :

- les mesures de contrôle des engins ayant le droit d'être utilisés et leurs caractéristiques techniques ;
- la stipulation des tailles minimales au débarquement et peut-être le degré de tolérance ;
- la définition et la fonction des zones protégées ;
- les limites et les droits de la pêche dite récréative ;
- les plans de gestion ;
- les mesures de contrôle et
- les mesures relatives aux eaux autour de Malte.

L'adoption de ce nouveau règlement aiderait à clarifier certaines définitions et permettrait de mettre en place une réglementation minimale pouvant être améliorée (par des restrictions supplémentaires) au niveau national ou régional.

---

<sup>82</sup> COM(2003) 589 final, (9.10.2003) règlement du Conseil concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée et modifiant les règlements (CE) n° 2847/93 et (CE) n° 973/2001.

# **PARTIE III**

## **Consommation et sécurité alimentaire en Méditerranée**

Martine PADILLA, Administrateur scientifique CIHEAM-IAM Montpellier (France)  
Zahra S. AHMED, Prof. Associé, National Research Centre (NRC),  
Food Technology & Nutrition Division, Le Caire (Egypte)  
Habiba H. WASSEF, ancienne Directrice de programme OMS, Vice-Présidente AFICS (Egypte)  
Avec l'assistance de Nabila LAYAIDA & Bénédicte OBERTI, CIHEAM-IAM Montpellier (France)

## ***Introduction***

Les populations méditerranéennes ont connu au cours de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle une évolution sans précédent de leur mode de vie. L'alimentation en particulier n'a pas échappé à de tels bouleversements avec des conséquences sur la santé de l'homme à la fois positives et négatives que chacun s'accorde à reconnaître aujourd'hui. Trop souvent cependant, nous ne percevons que quelques uns des éléments caractérisant ces changements récents tels que fast-food, OGM ou vache folle, placés au cœur des débats citoyens actuels. Cependant, seule une perception globale et historique peut aboutir à une prise de conscience de l'ampleur de cette évolution et de l'urgence des actions à mener pour corriger les déviations qu'a connues notre alimentation. Une telle analyse historique à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif est nécessaire pour mieux maîtriser les évolutions futures pour une meilleure sécurité alimentaire des populations.

Cinq grandes périodes peuvent être distinguées dans l'histoire de l'alimentation de l'homme (Popkin, 2002, in Scalbert, 2003) :

- L'âge de la collecte d'aliments. Au départ, l'homme vit de chasse et de cueillette. L'analyse des modes d'alimentation de populations vivant encore aujourd'hui de chasse et de cueillette a souligné, d'une part, l'importance des produits animaux associée à un apport en protéines (19-35 % de l'énergie consommée) très supérieur à celui que nous connaissons dans la zone méditerranéenne (10-15 %), d'autre part, la diversité des aliments consommés.
- L'âge des famines. L'apparition de l'agriculture a accompagné une première phase d'essor démographique que n'aurait pas permis une économie de chasse-cueillette. Cette période se caractérise par la consommation d'une large proportion de produits végétaux et la sélection d'un nombre limité d'espèces végétales pour l'alimentation. Elle s'est traduite dans bon nombre de sociétés vivant de cette agriculture traditionnelle par des carences nutritionnelles fréquentes et des périodes de disette et de famine. Ces risques de maladies de carence et de famine concernent encore beaucoup de pays du tiers-monde aujourd'hui.
- L'âge du déclin des famines. La révolution industrielle a permis une augmentation considérable de la productivité agricole et le développement des industries de transformation des aliments. Tous les pays industrialisés ont connu au cours du 20<sup>ème</sup> siècle une diversification des aliments consommés et un développement important de la consommation de produits animaux (viande, œufs et produits laitiers) (Combris, 2003).

- L'âge des maladies dégénératives. Ces changements, s'ils ont permis de voir disparaître les principales maladies de carence, ont aussi contribué au développement de l'obésité et des maladies dégénératives telles que cancers et maladies cardio-vasculaires qualifiées de maladies de civilisation (ou « Western diseases »).
- L'âge du changement des comportements. La prise de conscience de cette évolution récente de notre alimentation et des conséquences sur la santé amorce un changement de comportement du citoyen-consommateur.

Où se situent les différents pays méditerranéens ? Restent-ils proches du mode de consommation dit « idéal », sain et équilibré, véhiculé par les scientifiques et les médias ? Quelles sont les conséquences des évolutions sur la sécurité alimentaire des populations et sur leur état de santé ? L'insécurité alimentaire est-elle la conséquence des comportements alimentaires ? Autant de questions pour lesquelles nous allons tenter d'apporter des arguments et des éléments du débat.

## **9 Des caractéristiques et des évolutions très différenciées selon les sous-régions**

L'alimentation est loin d'être homogène autour de la Méditerranée, du fait de la diversité des peuples, des cultures et des pratiques d'achat (Padilla, 2000). Toutefois, quelques caractéristiques fondamentales communes émergent. Avec, tout d'abord, la notion de frugalité. En effet, la ration disponible n'atteint que 2 500 à 3 000 calories par habitant et par jour. De plus, elle est économe en énergie primaire, car 20 % seulement est constituée de produits animaux. Les raisons sont simples : peu de terres cultivables et une mer peu poissonneuse ; la viande, faute d'élevage, n'occupe guère de place. En conséquence, nombre de plats sont exclusivement composés de légumes qui sont appréciés pour eux-mêmes et constituent le cœur du repas. Le poisson, en zones côtières, et la viande servent à donner du goût ou sont réservés aux repas festifs. Les légumes sont aussi utilisés pour accompagner les céréales tels le couscous, les pâtes... Ou bien ils constituent la base de sauces enrichies à l'huile d'olive et de condiments. Les salades assaisonnées –à l'huile d'olive- et les fruits sont présents à tous les repas principaux. Les fromages sont fréquemment mêlés aux plats végétaux. Le lait frais est peu utilisé, mais fromages frais de brebis ou de chèvre, lait fermenté (labneh, raieb, ayran...) et yaourts sont très présents sur les tables méditerranéennes. Enfin il est fait une large utilisation d'herbes aromatiques et d'épices, de vinaigre ou citron. Quant aux boissons, en dehors des pays musulmans où l'alcool est interdit, consommées pendant le repas, elles sont composées de vin, souvent coupé d'eau ou de boissons anisées accompagnées de petits mets (Padilla, 2001).

Enfin, dernière caractéristique commune, et non des moindres : le rapport à la nourriture. Le repas joue aussi un rôle social. « Le mode de consommation se caractérise par une certaine convivialité autour de trois repas structurés obéissant à un certain rituel et un respect, voire un culte, de l'aliment » (Padilla, 2000).

La convivialité s'exprime très fort en Méditerranée. Manger à l'extérieur n'est pas une pratique courante dans la paysannerie méditerranéenne. La femme ne se montre guère surtout dans les sociétés musulmanes. Cependant les fêtes religieuses et sociales, les visites à caractère social sont autant d'occasions de se rencontrer et les *nzahât* au Maghreb sont de réelles parties de plaisir gustatif à la campagne ou dans un jardin. Se réunir autour d'une boisson, partager un repas sont les marques nécessaires de la cohésion d'un groupe. Autour de la boisson, les hommes mangent des *tapas* en Espagne, des *tramessi* en Italie, des *kemya* en Tunisie, des *mézé* au Liban ou des *mézélik* en Turquie.

Pourtant, ce modèle aujourd'hui tant vanté pour ses qualités nutritionnelles, organoleptiques et de convivialité, est somme toute assez récent, à l'échelle de l'Histoire. Aucun aliment considéré comme typique n'est issu stricto sensu de la région circum-méditerranéenne : l'olivier, le figuier, l'amandier, le blé viennent

d'Orient ; les agrumes d'Asie du Sud-Est, les courgettes, aubergines et poivrons d'Amérique. En découvrant la Chine, Marco Polo aurait rapporté la recette des pâtes alimentaires (histoire parfois contestée aujourd'hui). La tomate, d'origine américaine, ne fut acceptée comme aliment qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ce modèle si long à se former, n'a eu qu'une vie éphémère : pratiqué dans certaines zones de la Méditerranée Nord (Crète, Grèce, Italie du Sud, Espagne du Sud) qu'entre 1965 et 1975, il fait déjà partie du passé comme nous allons le voir.

### 9.1 - Les contrastes régionaux

L'histoire de la Méditerranée par la diversité des peuples, des cultures et des disparités d'acquisition des produits a forgé une alimentation unique par sa grande diversité. L'extrême mélange à travers les siècles, plutôt que de conduire à une uniformisation des pratiques alimentaires, a au contraire contribué à un élargissement des répertoires alimentaires et culinaires.

Le contraste, quant à la structure de la ration alimentaire, était et reste fort entre le Nord, les Balkans et le Sud. Dans ces derniers, l'alimentation est avant tout végétale (10 % et moins des calories sont d'origine animale), avec les céréales comme base, complétées par des légumineuses riches en protéines. Fortement dotée en produits animaux, la ration alimentaire des pays riverains du Nord est deux fois plus dispendieuse en équivalent végétal qu'au Sud (tableau 9.1). Elle présente une structure très proche de celle du modèle occidental, avec seulement plus de poissons et de légumineuses et moins de sucre (figure 9.1). Les pays balkaniques présentent une structure intermédiaire entre le Nord et le Sud : relativement plus riche en produits animaux qu'au Sud, la ration contient aussi relativement plus de céréales et légumineuses qu'au Nord. La ration finale est plus faible dans les Balkans qu'en Méditerranée Sud et a fortiori par rapport aux pays européens méditerranéens.

**Tableau 9.1 - Structures régionales des rations alimentaires, 2000**

| Régions           | Ration en Kcalories finales | % de calories animales | Ration en équivalent végétal |
|-------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------------|
| Méditerranée Nord | 3563                        | 35                     | 9550                         |
| Balkans           | 3130                        | 25                     | 6760                         |
| Méditerranée Sud  | 3210                        | 12                     | 5155                         |
| Pays de l'OCDE    | 3365                        | 45                     | 12450                        |

Ration en équivalent végétal

= nombre de calories végétales + (nombre de calories animales x 7)

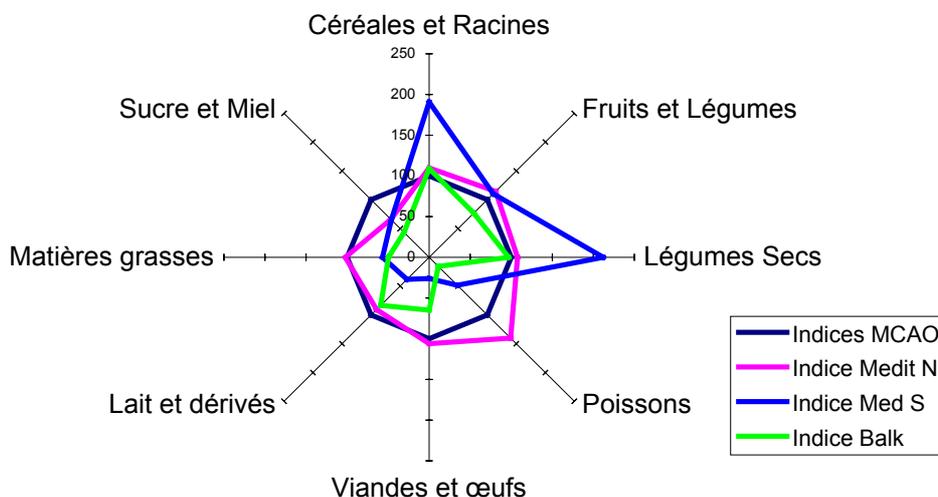
Méditerranée Nord : Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal

Méditerranée Sud : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie

Balkans : Albanie, Bosnie Herzégovine, Croatie, Macédoine, Serbie Slovaquie

Source : Nos calculs sur base FAO.

**Figure 9.1 - Comparaison Nord-Sud-Balkans des diètes méditerranéennes en 2000**



MCAO : modèle de consommation occidentale (moyenne des pays de l'OCDE)

Source : Nos calculs sur la base de données FAO.

A l'intérieur même des sous-régions, des différences substantielles apparaissent dans l'alimentation. Au niveau de la Méditerranée européenne, l'Espagne se caractérise par une consommation plus forte de pommes de terre, de poissons et de fruits de mer ; l'Italie est avant tout céréalière et laitière. La consommation en Grèce se porte davantage sur les céréales, les légumes, les fruits et la « feta » internationalement connue. Sans grande surprise, la France est sans doute le pays méditerranéen le plus « occidentalisé » avec une forte consommation relative de viande et de lait. Si les huiles et les graisses sont uniformément réparties selon les pays, le Portugal et la France se distinguent par une forte consommation de boissons alcoolisées constituées essentiellement de vin. Si de fortes similarités entre les pays apparaissent au niveau des produits, ils se différencient notablement par les préparations culinaires (Padilla, Aubaile, Oberti, 2001). Celles-ci reflètent l'histoire des populations et ne respectent pas les frontières géographiques : la Grèce est très influencée par la cuisine orientale et ottomane, l'Espagne est très marquée par son influence maure ainsi que la Sicile, la Provence s'apparente beaucoup à l'Italie.

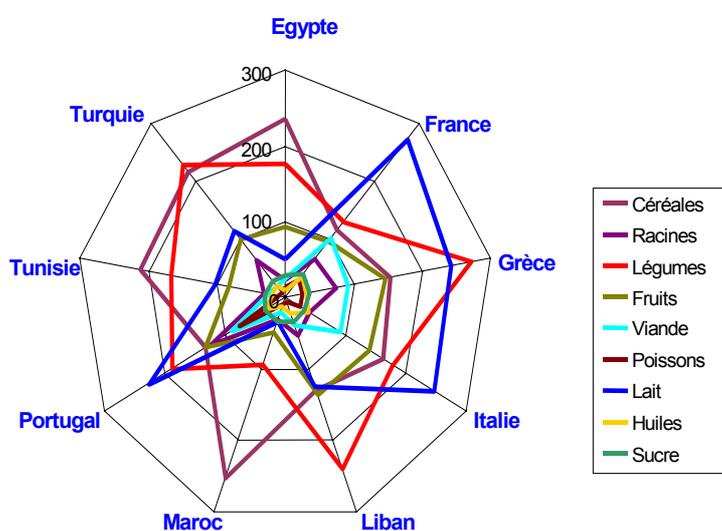
Une diversité aussi forte des situations peut être observée dans les Balkans. Si légumineuses, poissons, sucre, matières grasses ne caractérisent aucun des pays et se situent à des niveaux de consommation très faibles, pour les autres denrées alimentaires, de fortes variations existent entre les pays de la zone. L'Albanie se caractérise par les produits de l'élevage (lait, viande) et les légumes, la Yougoslavie

et la Slovénie par le lait, les céréales et les fruits, la Bosnie par les légumes et viandes, la Croatie par les racines et tubercules et fruits et enfin la Macédoine, par les légumes seulement.

Au Sud, les modèles alimentaires sont plutôt homogènes ; seuls fruits et légumes, et racines et tubercules différencient la Turquie et le Liban des autres modèles alimentaires ; le lait et produits laitiers sont une caractéristique des pays de tradition pastorale tels que la Turquie, la Syrie et l'Algérie.

Cette diversité méditerranéenne apparaît clairement dans la figure ci-dessous.

**Figure 9.2 – Tendance de la consommation alimentaire dans certains pays du CIHEAM (kg/personne/an) 2001**



Source : A partir des données des profils pays CIHEAM 2003.

## 9.2 - Vers une méditerranéisation accrue de l'alimentation ?

Une importante revue des études épidémiologiques (Gerber, 2000) montre que l'alimentation méditerranéenne constitue un ensemble équilibré très favorable à la santé. Ces éléments convaincants trouvent leur source dans les nutriments contenus dans les aliments décrits plus haut : fibres (dans les céréales, les légumineuses, les fruits et légumes), vitamines (dans les fruits et légumes et légumineuses), antioxydants (dans les fruits secs, l'huile d'olive, les fruits et légumes, les herbes et aromates, les légumineuses) , minéraux (dans les fruits et légumes, phyto-oestrogènes (dans les légumineuses, les céréales non raffinées, certains fruits et légumes), certains acides gras (dans le poisson et l'huile d'olive).

L'alimentation méditerranéenne a inspiré de nombreuses recommandations internationales ou nationales (Cf la pyramide alimentaire américaine, Willet, 2003) et a été officiellement reconnue comme modèle par l'OMS en 1994. Il nous paraît intéressant, pour sortir du discours classique de l'occidentalisation, d'analyser les évolutions de l'alimentation de chaque sous-région par rapport au modèle type méditerranéen. Celui ci est aux dires des spécialistes, et suite à la fameuse étude internationale de A Keys (1986), le modèle crétois des années 70. C'est en effet en Crète, ou plus largement en Grèce, que la relation entre caractéristiques alimentaires et santé de la population (plus faible incidence de maladies cardiovasculaires, plus faibles taux de cancers) a été établie et reconnue. C'est donc sur ces bases que nous mènerons notre analyse longitudinale.

### 9.2.1 - En Méditerranée Nord : dérive du modèle santé vers un modèle industriel septentrional

L'ensemble des pays européens méditerranéens étaient fort proches du modèle type grec dans les années 60 (figure 9.3). Ce n'est plus du tout le cas en 2000 où produits animaux, sucres et matières grasses ont augmenté très fortement.

Une première caractéristique est l'augmentation des apports énergétiques : entre 2500 et 3000 Kcal disponibles par habitant par jour en 1960, entre 3300 et 3800 Kcal en 2000. La deuxième caractéristique fondamentale est une modification profonde de la répartition des apports énergétiques entre glucides, lipides et protéines. On note :

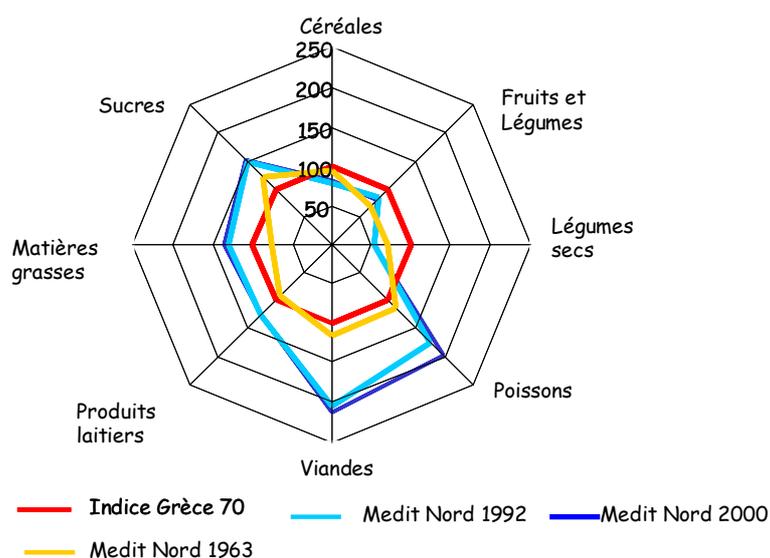
- Une augmentation très importante de la consommation de lipides, qui s'explique d'une part par une consommation accrue de matières grasses animales (produits laitiers et consommation de viande qui augmentent quand le niveau de vie s'améliore) mais plus encore par celle d'huiles végétales utilisées pour la cuisson et l'assaisonnement ou incorporées dans divers aliments industriels (pizzas, crèmes glacées, pain, biscuits, etc).
- Une augmentation de la consommation de sucres simples et une diminution de celle d'amidons. Elle est surtout liée à la consommation de boissons et aliments riches en sucres. Va t-on atteindre les niveaux des USA où ce type d'aliments

contribue aux  $\frac{3}{4}$  des apports en sucres simples et les sodas seuls pour  $\frac{1}{3}$ . Parallèlement, la consommation d'amidon (pain, pomme de terre) diminuait de manière très importante (divisée par 2 et par 3 respectivement dans les cinquante dernières années en France).

- Les apports totaux en protéines sont peu modifiés mais la part des protéines animales augmente au détriment des protéines végétales (légumes secs, céréales).

Enfin, un troisième caractère essentiel est la diversification des aliments offerts à la consommation. Les possibilités offertes par les progrès techniques permettant de transformer, conserver et transporter les aliments, le développement d'une infrastructure adaptée au transport de produits alimentaires périssables ainsi que la forte compétition entre firmes de l'agro-alimentaire dans un contexte de saturation de la demande globale alimentaire, sont en grande partie responsables de cette diversification. Plusieurs dizaines de milliers de produits alimentaires différents, produits dans le pays ou importés, sont chaque jour accessibles au consommateur, souvent à toutes périodes de l'année.

**Figure 9.3 - Evolution relative des disponibilités par habitant par jour dans les pays Nord-méditerranéens (1963 – 2001)**



Cette mutation alimentaire est un phénomène universel. Elle accompagne d'une manière générale le développement économique et l'urbanisation. Une relation nette a été mise en évidence entre le produit national brut de différents pays du monde et les contributions respectives des différents macronutriments aux apports énergétiques. L'augmentation des apports caloriques individuels et de la part des

lipides dans ces apports semble avoir atteint un maximum à la fin du 20ème siècle pour beaucoup de pays industrialisés dont les pays Nord méditerranéens.

Ce changement est le fruit d'un phénomène d'imitation-diffusion du modèle dominant, celui des pays du Nord. Il est en même temps le résultat de la mondialisation de l'économie qui s'est traduite par une perte de compétitivité des secteurs méditerranéens traditionnels, au profit des systèmes agro-industriels dominés par des pays mieux armés. Les évolutions des modes de vie et leur corollaire - le bouleversement des modes de consommation et l'industrialisation de la consommation - peuvent même être datés : les premiers signes sont apparus en 1975, lors de la constitution de la Communauté Européenne. Avec le développement du travail féminin, la progression des mono-foyers, notamment, les aliments-services (prêts à cuisiner) ou servis (prêts à consommer) sont plébiscités. Les plats méditerranéens, qui réclament fraîcheur et préparation, sont délaissés, car jugés peu compatibles avec une vie active moderne.

#### **Encadré 9.1 - Illustration d'une mutation rapide et profonde : le cas de l'Espagne**

En Espagne, les traditions rattachées à l'achat et à la consommation des aliments évoluent fortement. La plupart des consommateurs espagnols suivent le régime méditerranéen, composé de poisson et de fruits de mer, de légumes, de fruits, d'huile d'olive, de vin et de salades. On constate cependant que le régime Nord-américain commence à s'infiltrer et remplace peu à peu le régime méditerranéen. On consomme davantage d'aliments préparés, prêts à manger, de produits diététiques, de produits à teneur réduite en graisses et en cholestérol et de produits dits naturels.

La hausse récente de la proportion de ménages espagnols possédant un four à micro-ondes peut aussi inviter à consommer davantage de mets préparés et prêts à manger. En 2000, près de 54 p.100 des ménages possédaient un four à micro-ondes, une hausse de près de 10 % par rapport à 1999. Presque tous les ménages espagnols possèdent un réfrigérateur (99,46 % en 2000).

Ce pays se distingue par un niveau individuel de consommation élevé pour l'ensemble des viandes, en forte progression sur les dernières décennies (de 20 kg en 1960 à 115 kg en 2002). Au sein de ce panier, la viande de porc occupe une place centrale. Traditionnellement consommateurs modérés de viande bovine (Mili 1997), les Espagnols se différencient par une consommation de viande bovine à la hausse sur la dernière décennie. Celle-ci est passée de 12,8 kg en 1991-94 à 14,9 kg en 1999-2002.

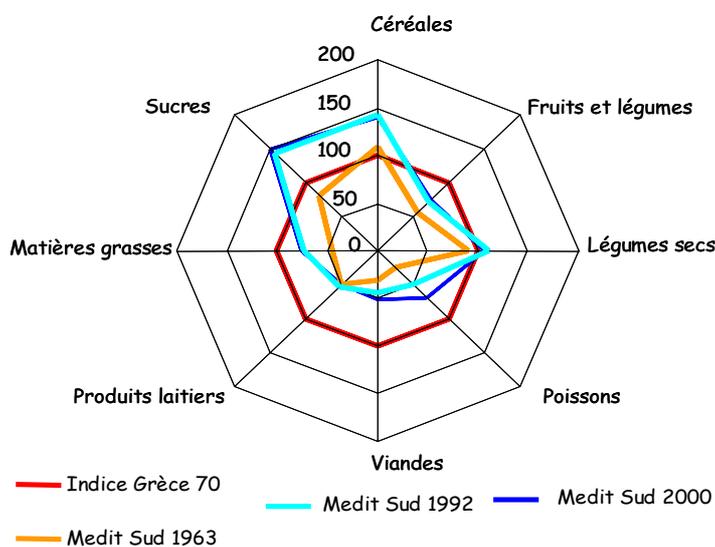
Malgré la récente tendance à délaissier le régime alimentaire méditerranéen, l'Espagne demeure au deuxième rang des plus grands consommateurs de poisson et de fruits de mer au monde. En 2001, la consommation totale de poisson en Espagne s'élevait à 1,29 million de tonnes.

### 9.2.2 - Pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée : une alimentation dont le déséquilibre s'aggrave

Dans les PSEM, la consommation alimentaire représente assez généralement une transition entre le modèle traditionnel à forte base céréalière, pauvre en protéines animales et juste suffisant sur le plan énergétique et le modèle « occidental » couvrant largement les besoins énergétiques et riches en protéines animales.

En Méditerranée Sud, le modèle alimentaire moyen semble s'éloigner du modèle méditerranéen type, sans que l'on puisse parler pour autant d'occidentalisation de l'alimentation. En effet on observe plutôt une accentuation des caractéristiques majeures (céréales et légumes secs) à laquelle s'ajoute une très forte consommation relative de sucres simples (figure 9.4). On évoque souvent les progrès réalisés dans ces pays quant à la production de viandes et de lait. La répercussion sur la progression de la consommation de produits animaux est peu visible. Les progrès en terme de production de viandes et de laits sont encore trop récents pour être détectables au niveau de la consommation moyenne. Cela ne signifie pas pour autant que cette dernière n'a pas augmenté en termes absolus, mais elle n'a pas rattrapé « le retard » (tableau 9.2). Le phénomène d'imitation du modèle dit occidental dont on a tant parlé dans les années 70 et 80 semble donc pris en défaut. Sans doute les conditions économiques n'ont-elles pas permis l'évolution espérée de l'alimentation dans ces pays? Le Sud reste encore très traditionnel malgré l'adoption d'une relative modernité dans ses pratiques alimentaires en milieu urbain.

**Figure 9.4 - Evolution relative des disponibilités par habitant par jour dans les pays Sud-méditerranéens (1963 – 2001)**



**Tableau 9.2 - Comparaison Nord/Sud de la consommation alimentaire en kg/tête/an**

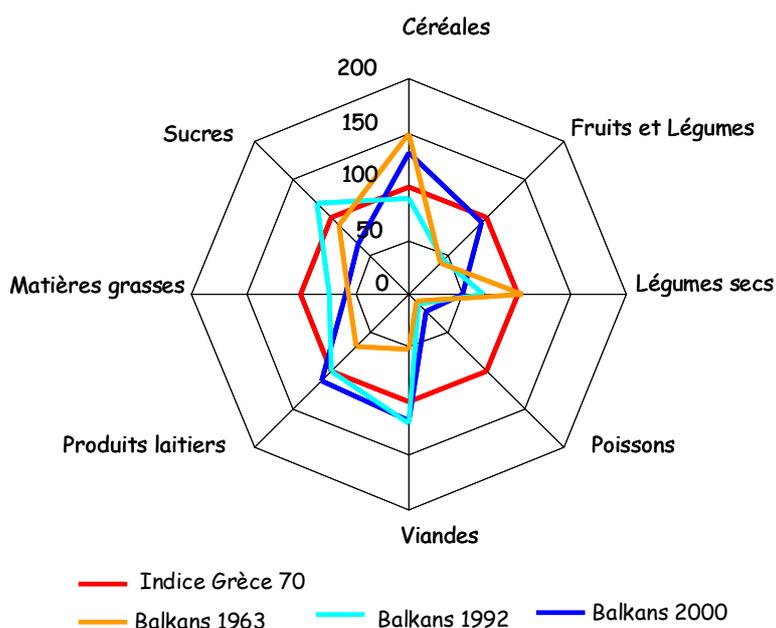
|                      | Méditerranée Nord | Méditerranée Sud |
|----------------------|-------------------|------------------|
| Céréales             | 100-170           | 180-240          |
| Tubercules           | 60-125            | 20-40            |
| Légumes              | 115-130           | 100-200          |
| Fruits               | 60-160            | 60-95            |
| Viandes              | 90-110            | 15-70            |
| Lait                 | 150-260           | 15-150           |
| Huiles et graisses   | 15-35             | 10-25            |
| Boissons alcoolisées | 40-140            | 0-20             |

Source : Medagri.

**9.2.3 - La région balkanique : une méditerranéisation qui s'affirme**

La structure de la ration alimentaire est ici intermédiaire entre celle du Nord et celle du Sud : plus de céréales qu'au Nord, plus de viande qu'au Sud, mais à des niveaux de calories finales faibles.

**Figure 9.5 - Evolution relative des disponibilités par habitant par jour dans les pays des Balkans (1963 – 2000)**



Dans la région balkanique, si l'on compare la situation alimentaire de 2000 à celle de 1963, on constate globalement une forte aggravation : tous les produits semblent moins disponibles à l'exception des produits de l'élevage et des fruits et légumes, aliments issus de la production domestique autoconsommée. Toutefois, l'observation de l'évolution des composants nutritionnels des rations dans cette décennie, révèle d'importantes disparités de situations. On constate une forte détérioration de l'équilibre nutritionnel en Bosnie et surtout en Croatie, le maintien d'un équilibre relatif en Yougoslavie et en Slovénie, et une légère amélioration -mais à des niveaux très en-deçà de l'équilibre- en Albanie et en Macédoine.

Même si en apparence, les Balkans diversifient quelque peu leur alimentation et se rapprochent du modèle méditerranéen idéal, ils laissent transparaître une pauvreté généralisée.

## ***10 Une sécurité globale alimentaire quantitative mais une insécurité qualitative***

Les pays méditerranéens, à l'Est comme au Sud du bassin, sortent à peine de la précarité alimentaire ou la connaissent encore localement. Pour qu'on ne cherche plus à économiser sur la nourriture il faut attendre les années 20 dans le midi français, les années 50 en Italie ou en Espagne, les années 60 au Portugal et en Grèce. Au début des années 90, les consommations alimentaires des pays du Maghreb et du Machrek dépassaient à peine, en moyenne nationale, la couverture des besoins nutritionnels estimés des individus, laissant des franges importantes de la population en situation difficile (Allaya, 1993). Des politiques actives d'amélioration de l'offre agricole, d'aide à la capacité d'achat par la maîtrise des prix et l'instauration de subventions aux produits de base dans les années 70 et 80, ont conduit à une nette augmentation en termes quantitatifs de la ration alimentaire moyenne. Qu'en est-il après la suppression des subventions et l'ouverture des marchés intérieurs aux produits du monde ? La sécurité alimentaire des populations s'est-elle améliorée ?

L'insécurité alimentaire existe quand les gens n'ont pas accès à des quantités suffisantes d'aliments sains et nutritifs et ne consomment donc pas la nourriture nécessaire à une croissance et un développement normaux, ainsi qu'à une vie saine et active. Elle se manifeste par des signes de sous-alimentation générale ou de carences en divers nutriments et/ou micronutriments. La prévalence de la sous-alimentation est généralement exprimée en pourcentage de la population totale ainsi que par le nombre total de sous-alimentés dans un pays.

### **10.1 - L'insécurité alimentaire dans la région méditerranéenne**

Les pays du CIHEAM, allant des pays à hauts revenus du Nord de la Méditerranée aux pays à revenus moyens du Sud de la Méditerranée, n'appartiennent pas au groupe des pays à forte insécurité alimentaire de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique subsaharienne. Premièrement, il n'y a pas de pauvreté extrême et deuxièmement, l'incidence des grandes maladies infectieuses, à savoir la malaria, la tuberculose et le VIH/SIDA, est limitée. De même, les situations de crises graves découlant de catastrophes naturelles ou d'origine humaine comme les conflits armés et les guerres civiles sont rares et tendent à être limitées. La capacité de pallier l'impact des catastrophes naturelles, comme la sécheresse, les inondations soudaines et les incendies, est considérée comme adéquate. Les problèmes sont plus situés dans le domaine du maintien d'un équilibre entre le libre jeu des forces du marché et une approche plus réglementée en ce qui concerne les objectifs nutritionnels, entre l'augmentation de la productivité et des restrictions environnementales et la durabilité ainsi qu'entre le gain potentiel pour la santé de la bio-ingénierie et les effets secondaires inconnus (OMC 1998). L'indice de la production agricole montre

dans presque tous les pays du CIHEAM (tableau 10.1) une progression supérieure à 100, valeur prise comme base et correspondant au niveau de production de 1989-1991, lors du calcul par habitant. Gérer la transition de la modernisation de ses pratiques agricoles et de leur niveau technique sans nuire au système alimentaire traditionnel (tant en quantité qu'en qualité), tel est le défi que doit relever l'Albanie, un pays à revenu moyen qui a fait de gros progrès pendant la majeure partie de ces deux dernières décennies dans tous les domaines de développement (CIHEAM rapport national 2002). Les pays du Sud de la Méditerranée se trouvent à différents stades de cette même transition mais progressent à un rythme plus lent. Les pays qui ont conclu des accords de partenariat avec l'UE semblent peut-être plus favorisés à cet égard.

**Tableau 10.1 - Tendances récentes de la production alimentaire dans les pays du CIHEAM 2000-2001**

| Pays            | Population en milliers |        | Indice de la production agricole* |      | Indice de la production agricole par habitant |      |
|-----------------|------------------------|--------|-----------------------------------|------|---|------|
|                 | 2000                   | 2001   | 2000                              | 2001 | 2000  | 2001 |
| <b>Albanie</b>  | 3 314                  | 3 145  | 135                               | 139  | 141   | 145  |
| <b>Algérie</b>  | 30 291                 | 30 841 | 129                               | 142  | 106   | 114  |
| <b>Egypte</b>   | 67 884                 | 69 080 | 152                               | 149  | 126   | 121  |
| <b>France</b>   | 59 238                 | 59 453 | 106                               | 101  | 101   | 96   |
| <b>Grèce</b>    | 10 610                 | 10 623 | 105                               | 102  | 100   | 98   |
| <b>Italie</b>   | 57 530                 | 57 503 | 102                               | 104  | 103   | 101  |
| <b>Liban</b>    | 3 496                  | 3 556  | 154                               | 148  | 120   | 113  |
| <b>Malte</b>    | 390                    | 392    | 130                               | 128  | 120   | 118  |
| <b>Maroc</b>    | 29 878                 | 30 430 | 97                                | 104  | 80  | 84   |
| <b>Portugal</b> | 10 016                 | 10 033 | 102                               | 99   | 101   | 79   |
| <b>Espagne</b>  | 39 910                 | 39 921 | 119                               | 119  | 117   | 117  |
| <b>Tunisie</b>  | 9 459                  | 9 562  | 132                               | 119  | 113   | 101  |
| <b>Turquie</b>  | 66 668                 | 67 632 | 118                               | 109  | 100   | 91   |

\* Sur la base de 1989-1991=100

Source : FAOSTAT bilans alimentaires 2001.

L'observation des tendances fournit un moyen de suivre l'évolution en vue d'améliorer la situation nutritionnelle dans un pays ainsi que parmi les groupes de la population les plus vulnérables. Toutefois, la situation dans un pays est loin d'être homogène et il existe des communautés ou des segments de la population qui sont plus exposés à des facteurs qui les rendent vulnérables et les mettent dans une situation de risque d'insécurité alimentaire chronique ou transitoire. Les états de pénurie alimentaire de courte durée peuvent être normalement compensés quand un apport alimentaire suffisant est restauré ou quand il y a des mécanismes d'adaptation. L'exposition chronique à une pénurie alimentaire se manifeste par des changements plus permanents comme par un retard de croissance chez les

enfants. Suivant l'âge auquel a lieu cette pénurie, l'impact peut être irréversible et même toucher la génération suivante comme dans le cas des mères souffrant de malnutrition et des bébés au faible poids de naissance.

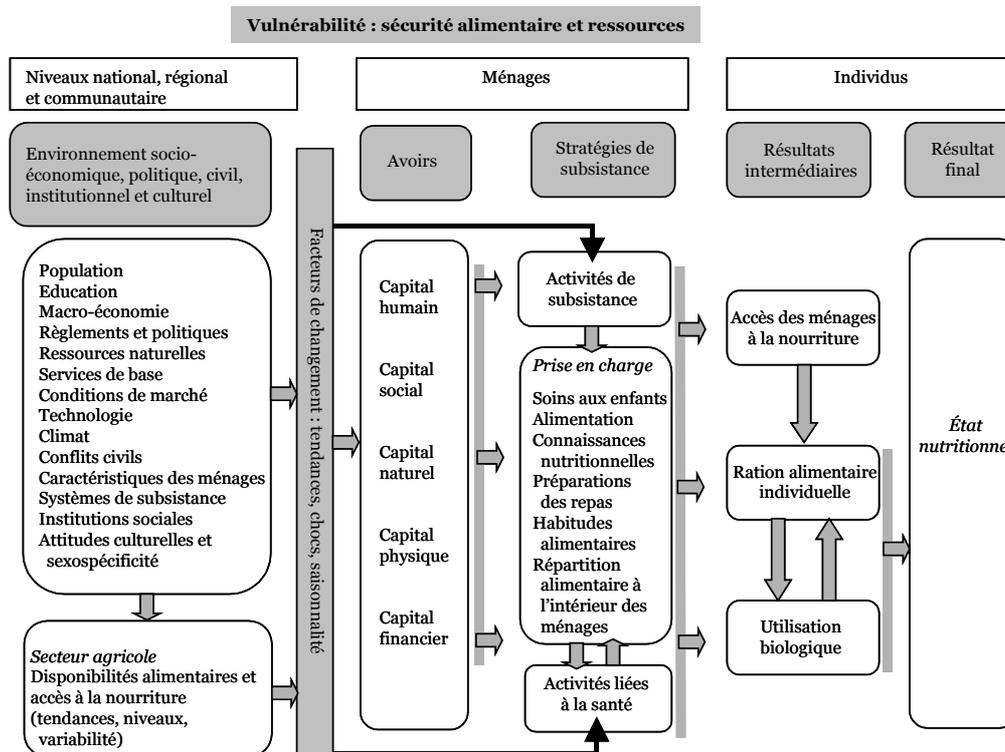
Les changements dans l'apport alimentaire qui accompagnent les influences du marché, le pouvoir d'achat et la disponibilité alimentaire peuvent être au début insidieux et les manifestations de sous-alimentation peuvent ne pas être immédiatement visibles. L'affaiblissement du capital humain dû à l'insécurité alimentaire peut être considérable et diminuer le potentiel de développement du pays. Le fait qu'il ne se fera sentir qu'à moyen ou long terme signifie qu'il occupe rarement une place prioritaire dans le programme de développement des pays dont les politiciens sont plus préoccupés par des problèmes de développement plus évidentes et plus urgentes. Les avantages de réduire la faim et la malnutrition sont nombreux (Behrman et al). Une population mieux nourrie peut contribuer plus longtemps au PIB et donner naissance à des bébés plus sains. Selon une étude, une livre supplémentaire à la naissance réduit la mortalité infantile de 14 %. La productivité du travail peut être fortement influencée par la malnutrition à ses débuts vu qu'elle influence la taille et la force des gens. Un retard de croissance conduit souvent à des salaires inférieurs. Une étude réalisée au Brésil a montré qu'une augmentation de 1 % de la taille était associée à une augmentation des salaires de 2-2,4 %. De plus, l'élimination de la faim peut permettre aux enfants de mieux réussir à l'école et par là accroître le nombre de personnes possédant les qualifications nécessaires pour occuper des emplois à plus forte valeur ajoutée.

## **10.2 - La pauvreté et l'insécurité alimentaire**

Un certain nombre de cadres conceptuels ont été élaborés montrant les interrelations complexes entre tous les facteurs qui influencent le développement de l'insécurité alimentaire dans une population donnée. La figure 10.1, développée par le groupe de travail interinstitutions (GTI) sur l'insécurité alimentaire, montre les principales causes qui influencent l'accès des gens à des aliments sains et nutritifs et à leur utilisation. Aucun facteur ne peut être considéré isolément étant donné qu'ils sont tous interdépendants d'une façon ou d'une autre (fig. 10.1).

Associer la lutte contre la faim aux efforts faits pour éradiquer l'extrême pauvreté (qui est le premier objectif du Millénaire pour le développement), c'est reconnaître le fait que la pauvreté et la pénurie alimentaire sont étroitement liées. La pauvreté peut être aussi bien le résultat qu'une cause de la perpétuation de la faim. La proportion élevée de la population mondiale qui reste dans la pauvreté et manque du revenu nécessaire pour traduire ses besoins en une demande de produits agricoles masque la réelle situation d'insécurité alimentaire et donne une fausse lecture de la baisse de la demande de produits agricoles constatée ces dernières années.

Figure 10.1 – Vulnérabilité : sécurité alimentaire et ressources



Au niveau local, cette situation risque de s'aggraver à moins que des efforts spécifiques ne soient faits pour cibler les groupes les plus pauvres de la population. Sortir les gens de la pauvreté reste une stratégie cruciale pour arriver à vaincre l'insécurité alimentaire.

L'analyse des facteurs qui influencent les progrès faits dans le domaine de la réduction de l'insécurité alimentaire et du renforcement de la sécurité alimentaire a permis d'identifier une combinaison de six indicateurs qui se sont révélés très utiles pour établir une différenciation entre les pays regroupés d'après leurs résultats pendant les 9 ans allant de 1990-1992 à 1995-1997 et de 1995-1997 à 1999-2001. Ces indicateurs comprennent la croissance démographique, la croissance du PIB par habitant, les dépenses de santé ainsi que la proportion d'adultes infectés par le VIH/SIDA, le nombre de crises alimentaires ainsi que l'indicateur de développement humain (qui se compose lui-même de plusieurs indicateurs économiques et sociaux) du Programme des Nations Unies pour le développement. Il a été observé qu'un taux de croissance du PIB par habitant d'au moins 2,5 % a été un facteur déterminant dans les pays qui ont réussi à réduire le nombre de personnes sous-alimentées dans leurs populations. Les pays ayant le mieux réussi

affichaient aussi une croissance agricole plus rapide (3,3 %) par an que les pays où la faim a augmenté pendant toute cette période. Ces pays présentaient également des taux d'infection au VIH/SIDA inférieurs ainsi qu'une croissance démographique plus lente.

Le tableau 10.2 montre la situation des 12 pays du CIHEAM en ce qui concerne certains de ces indicateurs. L'Algérie, l'Égypte et le Maroc font partie des pays du Sud de la Méditerranée qui présentent des indices plus faibles pour plus d'un des indicateurs. L'alphabétisation des adultes et les dépenses de santé constituent les domaines où il existe des différences marquées entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée. Au Sud, les pays ont des résultats plus faibles dans les domaines (pas repris dans ce tableau) concernant, entre autres, les niveaux supérieurs de l'enseignement technique et scientifique, l'utilisation des technologies de communication et la participation des femmes. L'indicateur du développement humain qui associe la performance économique aux indicateurs sociaux est également plus faible pour les trois mêmes pays cités ci-dessus.

**Tableau 10.2 - Indicateurs économiques, de l'éducation et de la santé des pays du CIHEAM 2000-2001**

|                 | Dépenses de santé par habitant | Population en deçà du seuil de pauvreté |       | Taux de chômage en % de la population active | Taux d'alphabétisation des adultes en % | Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes | IDH ** | PIB par habitant en PPA |
|-----------------|--------------------------------|---|-------|--|---|---|--------|-------------------------|
|                 | 2001 en PPA                    | en % *                                  |       |  |   |   |        |                         |
|                 |                                | < 1\$                                   | < 2\$ |  |   |   |        |                         |
| <b>Albanie</b>  | 150                            | --                                      | --    | --   | --                                      | 26  | M      | 4 830                   |
| <b>Algérie</b>  | 169                            | < 2                                     | 15,1  | --   | 31,1                                    | 39  | M      | 5 760                   |
| <b>Égypte</b>   | 153                            | 3,1                                     | 43,9  | 8,2 (2001)                                   | 44,4                                    | 35  | M      | 3 810                   |
| <b>France</b>   | 2 567                          | 8,0                                     | --    | 3,0 (2002)                                   | --                                      | 4   | H      | 26 920                  |
| <b>Grèce</b>    | 1 522                          | --                                      | --    | 5,0 (2002)                                   | 97,3                                    | 5   | H      | 18 720                  |
| <b>Italie</b>   | 2 204                          | 12,7                                    | --    | 5,3 (2002)                                   | 98,5                                    | 4   | H      | 26 430                  |
| <b>Liban</b>    | 673                            | --                                      | --    | 8,6 (2000)                                   | 86,5                                    | 28  | M      | 4 360                   |
| <b>Malte</b>    | 813                            | --                                      | --    | 6,8 (2001)                                   | 92,3                                    | 5   | H      | 17 640                  |
| <b>Maroc</b>    | 199                            | < 2                                     | 14,3  | 12,5 (2001)                                  | 49,3                                    | 39  | M      | 3 810                   |
| <b>Portugal</b> | 1 618                          | --                                      | --    | 5,0 (2002)                                   | 92,5                                    | 05  | H      | 18 280                  |
| <b>Espagne</b>  | 1 607                          | 10,1                                    | --    | 4,6 (2002)                                   | --                                      | 4   | H      | 21 460                  |
| <b>Tunisie</b>  | 463                            | < 2                                     | 6,6   | 14 (2002)                                    | 72,1                                    | 21  | M      | 6 760                   |
| <b>Turquie</b>  | 294                            | < 2                                     | 10,3  | 8,5 (2001)                                   | 85,5                                    | 36  | M      | 6 390                   |

\* Dans le cas des pays européens, 50 % du revenu médian.

\*\* IDH = Indicateur du développement humain ; H = IDH élevé 0,8 et plus ; M= IDH moyen 0,500-0,799.

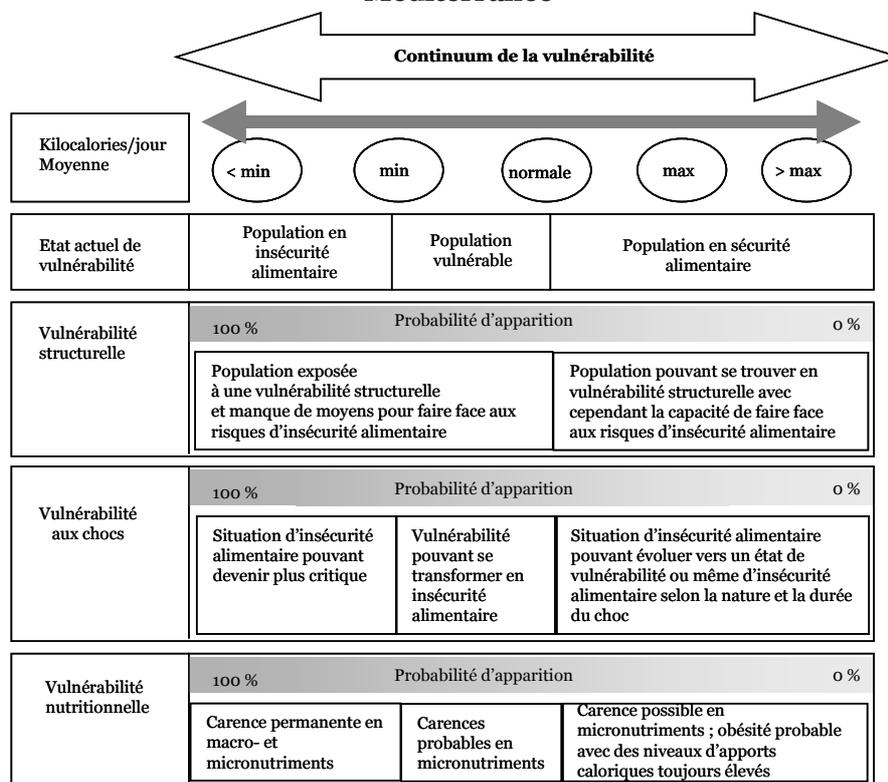
Source : Rapport mondial sur le développement humain, PNUD 2004.

### 10.3 - Vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire

La vulnérabilité peut être définie comme l'ensemble des facteurs qui risquent d'exposer l'individu à l'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité des individus, des ménages ou des groupes de personnes est déterminé par leur exposition aux facteurs de risque et leur capacité de faire face ou de résister à des situations de crise. La vulnérabilité peut être structurelle ou transitoire.

Même si les pays industrialisés du Nord de la Méditerranée ne connaissent pas de problèmes de disponibilité alimentaire, la combinaison de certains des facteurs mentionnés dans la figure 10.1 peut avoir un impact sur un groupe particulier de la population. Parmi les groupes pouvant présenter un plus haut risque d'insécurité alimentaire, on trouve les retraités aux revenus limités, les chômeurs et les segments marginalisés de la population qui ne bénéficient pas de la sécurité sociale et n'ont pas de moyens de subsistance durables. Dans les pays du Nord de la Méditerranée, le problème de l'insécurité alimentaire est plus un problème de sécurité et de qualité des aliments que de pénurie alimentaire (fig. 10.2).

**Figure 10.2 – L'insécurité alimentaire dans les pays du Nord de la Méditerranée**



L'amélioration de l'insécurité alimentaire dans les pays du Sud de la Méditerranée dépend non seulement d'une production et d'une offre d'aliments suffisantes mais aussi dans une grande mesure de l'amélioration des indicateurs économiques et sociaux qui ensemble sont censés augmenter les valeurs de l'IDH ainsi que de la capacité à relever les défis du monde hautement technique qu'est le vingt et unième siècle. L'accès pour tous à des moyens d'existence durables, aux services sociaux de base ainsi qu'à l'eau potable et à des systèmes d'hygiénisation constituent les éléments fondamentaux pour abaisser la vulnérabilité de la population dans les pays du Sud de la Méditerranée où le problème n'est pas celui d'une faible productivité. Parmi les nouveaux problèmes constituant les défis futurs si ce n'est pas actuels et qui peuvent influencer tant la production que la disponibilité alimentaire dans certains pays du Sud de la Méditerranée figurent l'épuisement progressif prévu des ressources en eau (Hamdy A.) ainsi que la dégradation de la qualité des sols et de l'eau comme l'ont mentionné les rapports nationaux de nombreux pays du Sud et du Nord de la Méditerranée qui ont été présentés aux Nations Unies dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD rapports nationaux).

L'état sanitaire et nutritionnel des personnes, en particulier des enfants, a été prouvé dépendre de la santé de l'écosystème agricole. Une des conséquences de l'insalubrité des écosystèmes agricoles, qui est loin d'être insignifiante, est l'incapacité d'exporter des produits alimentaires dans les pays du Nord de la Méditerranée, vu qu'ils ne sont pas conformes aux normes et aux critères européens en matière de sécurité et de qualité alimentaires. Une réaction potentiellement dangereuse à la forte pollution reconnue des cours d'eau, notamment dans les gouvernorats du nord de l'Égypte, a entraîné récemment un changement observé dans les habitudes de consommation alimentaire avec une baisse de la consommation de légumes-feuilles verts foncés frais. Ces légumes constituent un des piliers de l'alimentation égyptienne traditionnelle qui repose essentiellement sur une combinaison de céréales et de légumes. Si rien ne vient s'opposer à cette tendance, les conséquences de cette baisse de l'apport journalier en légumes-feuilles verts foncés se feront ressentir de différentes façons dans les années à venir, vu que ces légumes verts apportent un certain nombre de nutriments protecteurs qui constituent un complément vital au système alimentaire traditionnel. Les méthodes actuellement utilisées pour estimer l'insécurité alimentaire ne montrent pas les variations internes à un pays par une ventilation des données.

#### **10.4 - Mesurer l'insécurité alimentaire**

Le développement d'un consensus entre les pays (ainsi qu'entre les Nations Unies et ses partenaires engagés dans la lutte contre la faim) sur les méthodes les plus appropriées pour la mesure et l'estimation de la pénurie alimentaire et de la dénutrition a été, ces dernières années une des priorités de l'initiative inter-agences pour l'établissement d'un Système d'information et de cartographie sur l'insécurité

alimentaires et la vulnérabilité (SICIAV). Des consultations sont organisées par la FAO pour promouvoir le développement de réseaux nationaux et internationaux de systèmes qui recueillent, analysent et diffusent les informations sur les problèmes d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité et pour permettre la mise en place de programmes d'action améliorés. L'Albanie et la Turquie ont déjà participé à la réunion qui s'est tenue en Roumanie en mars 2004 sur la mesure et l'estimation de la pénurie alimentaire et la vulnérabilité. Les pays du Sud de la Méditerranée membres du CIHEAM auront la possibilité de participer à la prochaine réunion qui aura lieu au Caire en février 2005 pour les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et le Liban en feront partie. L'objectif fondamental de l'initiative du SICIAV est d'améliorer l'utilisation des données nationales existantes, de soutenir les réseaux et d'accroître la capacité au niveau national.

Le colloque scientifique international, qui s'est tenu à Rome en 2002 pour convenir de la méthode la plus appropriée pour mesurer et évaluer les pénuries alimentaires et la dénutrition, s'est accordé à reconnaître qu'aucune mesure individuelle suffit à elle seule à embrasser tous les aspects de la faim et des pénuries alimentaires. Il a été proposé une série de cinq indicateurs pour couvrir les différentes dimensions de la sécurité alimentaire, notamment la disponibilité, l'utilisation et la stabilité de l'accès (sommaire des débats du colloque, FAO 2002). Les participants ont aussi conclu que les chiffres absolus sont moins importants que les tendances; aussi précis qu'ils puissent être, ils ne représentent qu'une valeur à un moment donné et ne sont pas obligatoirement comparables en raison des différences au niveau des méthodologies et des approches utilisées dans les différents pays. Les tendances qui reflètent les progrès et la performance en cours du temps (tableau 10.3) ont une plus grande valeur interprétative. Les premières informations provenant d'une enquête longitudinale en cours sur les habitudes alimentaires (Ibrahim N.I. et al, 2003) ont montré que des carences manifestes en certains nutriments essentiels, y compris en vitamines A et C ainsi qu'en calcium, en fer et en zinc, étaient causées par une baisse de la consommation de légumes en feuilles verts foncés.

**Tableau 10.3 - Tendances et prévalence de la malnutrition dans les pays du CIHEAM**

|  | Personnes sous-alimentées en % de la population totale |           | % d'enfants de moins de 5 ans |                      |               | % de nourrissons avec un poids de naissance faible |
|--|--|-----------|-------------------------------|----------------------|---------------|--|
|  | 1993-1995  | 1999-2001 | Insuffisance pondérale        | Retard de croissance | Dépérissement | 1998-2002  |
| <b>Indicateur du développement humain élevé*</b> |  |           |                               |                      |               |  |
| <b>France</b>                                    | 4  | 3         | --                            | --                   | --            | 7  |
| <b>Grèce</b>                                     | --   | --        | --                            | --                   | --            | 8  |
| <b>Italie</b>                                    | --   | --        | 1,5                           | 2,7                  | 0,8           | 6  |
| <b>Malte</b>                                     | --   | --        | --                            | --                   | --            | 6  |
| <b>Portugal</b>                                  | --   | --        | --                            | --                   | --            | 8  |
| <b>Espagne</b>                                   | --   | --        | --                            | --                   | --            | 6  |
| <b>Indicateur du développement humain moyen</b>  |  |           |                               |                      |               |  |
| <b>Albanie</b>                                   | 5  | 4         | 14,3                          | 31,7                 | 11,1          | 3  |
| <b>Algérie</b>                                   | 3  | 3         | 6,0                           | 18,0                 | 2,7           | 7  |
| <b>Egypte</b>                                    | 6  | 6         | 10,7                          | 20,6                 | 5,1           | 12   |
| <b>Liban</b>                                     | --   | --        | 3,0                           | 12,2                 | 2,9           | 6  |
| <b>Maroc</b>                                     | 7  | 7         | 9,5                           | 24,2                 | 2,2           | 11   |
| <b>Tunisie</b>                                   | --   | --        | 4,0                           | 12,3                 | 2,2           | 7  |
| <b>Turquie</b>                                   | --   | --        | 8,3                           | 16,0                 | 1,9           | 16   |

-- Données non disponibles.

\* L'indicateur du développement humain (IDH) est calculé d'après la méthode standard développée par le PNUD.

Source : Cinquième rapport sur la situation nutritionnelle dans le monde (World Nutrition Situation, SCN 2004).

### ***Apport alimentaire effectif et apport alimentaire recommandé***

Les mérites du régime méditerranéen traditionnel sont maintenant largement reconnus, régime qui est souvent utilisé comme référence pour la mesure et l'évaluation des écarts considérés mauvais pour la santé. Tant la FAO que l'OMS se sont appuyées sur le type d'alimentation méditerranéenne pour l'élaboration de la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé (OMS 2004) (Tableau 10.4). Ce même modèle méditerranéen a déjà été utilisé comme régime de référence dans les années 90 dans le cadre de l'action de l'OMS pour la Région européenne (OMS 1998) visant à promouvoir le développement de politiques en matière de nutrition dans les États membres.

**Tableau 10.4 - Objectifs de la ration alimentaire pour la population**

| Facteur alimentaire                      | Objectifs                   |
|--|-----------------------------|
| Total matières grasses                   | 15-30% énergie              |
| Acides gras saturés                      | < 10% énergie               |
| Acides gras polyinsaturés (PUFA)         | 6-10% énergie               |
| Acides gras polyinsaturés n-6 (PUFA)     | 5-8% énergie                |
| Acides gras polyinsaturés n-3 (PUFA)     | 1-2% énergie                |
| Acides gras trans                        | <1% énergie                 |
| Acides gras monoinsaturés (MUFA)         | par différence <sup>a</sup> |
| Total hydrates de carbone <sup>b</sup>   | 55-75% énergie              |
| Sucres libres <sup>c</sup>               | < 10% énergie               |
| Energie                                  |                             |
| Protéine                                 | 10-15% énergie              |
| Cholestérol                              | < 300 mg/jour <sup>d</sup>  |
| Chlorure de sodium (sodium) <sup>e</sup> | <5<br>g/jour (<2g/jour)     |
| Fruits et légumes                        | ≥ 400 g/jour                |
| Total fibres alimentaires                | des aliments                |
| Polysaccharides non amyliacés (PNA)      |                             |

- a C'est-à-dire "total matières grasses - (acides gras saturés, polyinsaturés et acides gras trans)".
- b Pourcentage de l'énergie totale disponible après prise en compte de celle consommée comme protéine, d'où une plage importante.
- c Le terme "sucres libres" couvre tous les monosaccharides et les disaccharides ajoutés aux aliments par les fabricants, les cuisiniers ou les consommateurs, plus les sucres naturellement présents dans le miel, les sirops et les jus de fruits.
- d La plage proposée doit être considérée à la lumière de la consultation mixte FAO/OMS/UNU d'experts sur les besoins en protéines et en acides aminés dans la nutrition humaine qui s'est tenue à Genève du 9 au 16 avril 2002.
- e Le sel doit être iodé de façon appropriée.

Source : FAO/OMS 2003.

La consommation alimentaire exprimée en kilocalories (kcal) par habitant et par jour est une variable clé utilisée pour la mesure et l'évaluation de l'évolution de l'insécurité alimentaire au niveau régional et mondial. Lors de l'étude de l'alimentation dans les pays méditerranéens, deux questions se posent : « Existe-t-il réellement un régime méditerranéen commun ? » et « Les types d'alimentation dans les pays méditerranéens tendent-ils à devenir de plus en plus similaires au cours du temps ? », Gil et al. (1995), répondent dans une certaine mesure à ces deux questions par l'analyse de l'évolution des habitudes alimentaires dans les pays méditerranéens au cours des années 1968-70, 1978-80 et 1988-1990.

L'évolution du nombre de calories consommées dans les différents pays méditerranéens et de la proportion de calories d'origine animale, telles que présentées dans le tableau 10.5, reflètent les différences existant entre les pays développés et ceux en développement. La principale différence réside dans le

pourcentage de calories d'origine animale par rapport au total des calories. En France, environ 40 % des calories sont d'origine animale. En Espagne, ce pourcentage dépasse 32 % tandis qu'en Grèce, en Italie et au Portugal, il est d'environ 25 %. Dans d'autres pays, ce chiffre atteint rarement les 10 %.

**Tableau 10.5 - Evolution de l'apport calorique total et d'origine animale (1970 – 2000)**

| Pays                  | Apport calorique total* |         |         |      | Calories d'origine animale (%)** |         |         |      |
|-----------------------|-------------------------|---------|---------|------|----------------------------------|---------|---------|------|
|                       | 1968-70                 | 1978-80 | 1988-90 | 2000 | 1968-70                          | 1978-80 | 1988-90 | 2000 |
| <b>Algérie</b>        | 1819                    | 2531    | 2944    | 2944 | 9,8                              | 10,0    | 10,9    | 9,8  |
| <b>Egypte</b>         | 2431                    | 2990    | 3310    | 3336 | 7,3                              | 7,3     | 7,7     | 7,9  |
| <b>France</b>         | 3330                    | 3424    | 3592    | 3601 | 35,4                             | 39      | 38,5    | 37,6 |
| <b>Grèce</b>          | 3123                    | 3423    | 3775    | 3648 | 19,1                             | 24,1    | 25      | 22,6 |
| <b>Italie</b>         | 3322                    | 3558    | 3498    | 3701 | 18,1                             | 22,7    | 25,7    | 26,3 |
| <b>Liban</b>          | 2377                    | 2609    | 3142    | 3185 | 14,2                             | 15,8    | 16,0    | 15,4 |
| <b>Libye</b>          | 2350                    | 3458    | 3293    | 3324 | 14,0                             | 16,2    | 14,1    | 10,9 |
| <b>Maroc</b>          | 2344                    | 2699    | 3030    | 3026 | 8,1                              | 7,0     | 6,1     | 7,2  |
| <b>Portugal</b>       | 2988                    | 2915    | 3342    | 3751 | 15,9                             | 19,4    | 23,6    | 28,7 |
| <b>Syrie</b>          | 2345                    | 2816    | 3122    | 3034 | 11,6                             | 14,8    | 12,0    | 13,3 |
| <b>Espagne</b>        | 2793                    | 3242    | 3472    | 3370 | 22,3                             | 27,5    | 32,2    | 27,9 |
| <b>Tunisie</b>        | 2247                    | 2762    | 3122    | 3304 | 7,7                              | 8,5     | 9,0     | 10,3 |
| <b>Turquie</b>        | 2814                    | 3067    | 3196    | 3372 | 10,4                             | 9,7     | 7,6     | 10,7 |
| <b>Ex-Yougoslavie</b> | 3318                    | 3526    | 3545    | 2703 | 18,4                             | 23,3    | 23,8    | 29,3 |

\* kcal/habitant par jour.

\*\* Pourcentage d'apport énergétique de source animale.

Source des données : Options Méditerranéennes, série. A/n°26, 1995 - Sécurité alimentaire en Méditerranée, FAOSTAT.

L'analyse des données statistiques de la FAO montre que l'apport énergétique alimentaire mesuré en kcal par habitant et par jour a augmenté de façon continue partout dans le monde ; la disponibilité énergétique par habitant a augmenté globalement d'environ 450 kcal par habitant et par jour et de plus de 600 kcal par habitant et par jour dans les pays en développement entre le milieu des années 60 et la fin des années 90. En résumé, il semble que le monde a fait des progrès significatifs en ce qui concerne l'augmentation de la consommation alimentaire par personne. Toutefois, il est reconnu que l'augmentation de la consommation alimentaire s'est accompagnée de changements structurels importants avec un délaissement des aliments de base comme les racines et les tubercules au profit des produits animaux et des huiles végétales. L'analyse des données FAOSTAT montre que les apports énergétiques actuels vont de 2 681 kcal par habitant et par jour dans les pays en développement à 2 906 kcal par habitant et par jour dans les pays en transition et à 3 380 kcal par habitant et par jour dans les pays industrialisés.

En ce qui concerne l'apport calorique total, on peut dire en fait que les pays, qui en 1970 avaient le régime alimentaire le plus faible en calories, ont augmenté plus rapidement, en moyenne pour la période considérée, que les pays possédant une alimentation plus riche du point de vue calorique. Il a été aussi observé que l'augmentation du niveau de développement d'un pays va de pair avec celle de l'apport énergétique par habitant. Le tableau 10.6 montre les tendances exprimées en pourcentage de l'apport énergétique provenant des produits animaux dans les différents pays méditerranéens. Il y a eu une croissance notable de la consommation de produits animaux dans presque tous les pays. Il est intéressant de noter le déclin de la part énergétique provenant des produits animaux dans des pays comme l'Égypte, le Maroc et la Turquie. Pour la grande majorité des personnes dans le monde, en particulier dans les pays en développement, les produits animaux restent des aliments désirés pour leur valeur nutritionnelle et leur goût. Toutefois, une consommation excessive de produits animaux dans certains pays et dans certaines classes sociales, peut aboutir à un apport excessif de graisses.

**Tableau 10.6 - Tendances concernant l'apport des produits animaux dans certains pays du CIHEAM**

|                 | Viande<br>(kg/personne) |       |       | Lait<br>(kg/personne) |       | Graisse animale<br>(kg/personne) |      |
|-----------------|-------------------------|-------|-------|-----------------------|-------|----------------------------------|------|
|                 | 1961                    | 2002  | 2003* | 1961                  | 2002  | 1961                             | 2002 |
| <b>Égypte</b>   | 10,8                    | 22,4  | --    | 30,8                  | 50,2  | 2,1                              | 2,4  |
| <b>France</b>   | 77,1                    | 102,3 | 91,5  | 220                   | 275,5 | 10,4                             | 18,7 |
| <b>Grèce</b>    | 21,1                    | 83,2  | 82,5  | 101                   | 255   | 1,9                              | 3,1  |
| <b>Italie</b>   | 30,5                    | 92,1  | 82    | 144,7                 | 255,9 | 3,4                              | 11   |
| <b>Maroc</b>    | 13,8                    | 20,7  | --    | 28,6                  | 42    | 1,9                              | 2,5  |
| <b>Portugal</b> | 20                      | 89,2  | 93,8  | 60,7                  | 219,7 | 3,3                              | 13,6 |
| <b>Espagne</b>  | 21,8                    | 118,5 | 128,9 | 83,2                  | 158,3 | 1,5                              | 5,2  |
| <b>Turquie</b>  | 16,5                    | 19,2  | --    | 174,7                 | 98    | 3,3                              | 1,9  |

\* Données de la consommation en kg équivalent carcasse ; source : OFIVAL Sept 2004 : La consommation des produits carnés en 2003.

Source : Tableau établi à partir des données de FAOSTAT.

### 10.5 - Une sécurité alimentaire qualitative qui s'évanouit ?

Les pays méditerranéens sont réputés pour avoir une nourriture saine et équilibrée. Toutefois tous les pays méditerranéens membres du CIHEAM répondent-ils à cette caractéristique ? Pour en juger, nous avons construit un Indicateur de Qualité Alimentaire, inspiré par Gerber et al. (2000). Avec les progrès des connaissances en sciences de nutrition, un certain nombre de recommandations sont émises quant aux quantités de certains aliments à ingérer quotidiennement ou de proportions de nutriments à respecter dans la ration. Un Indicateur de Qualité

Alimentaire a ainsi été calculé, basé sur les recommandations du National Research Council, du American Health Association et surtout sur les dernières propositions du comité mixte d'experts FAO/OMS (2003). Pour certains aliments jugés comme importants pour la prévention, un score est attribué pour chacun des 3 niveaux de consommation (tableau 10.7) ; la somme des scores caractérise la qualité de la ration. Le score le plus faible (0) a été attribué pour les quantités les plus bénéfiques pour la santé et le score le plus élevé (2) lorsque les seuils recommandés sont dépassés. L'IQA le plus faible indique la ration la plus bénéfique pour la santé et la plus préventive.

**Tableau 10.7 - Scores attribués selon les niveaux de consommation**

| Variables                                 | Scores |         |      |
|---|--------|---------|------|
|   | 0      | 1       | 2    |
| <b>Viande en g/jour</b>                   | <200   | 200-400 | >400 |
| <b>Huile d'olive en g/jour</b>            | >15    | 15-5    | <5   |
| <b>Poissons en g/jour</b>                 | >60    | 60-30   | <30  |
| <b>Céréales en g/jour</b>                 | >300   | 300-100 | <100 |
| <b>Fruits et légumes en g/jour</b>        | >700   | 700-400 | <400 |
| <b>% lipides dans la ration</b>           | <15    | 15 - 30 | >30  |
| <b>% graisses saturées dans la ration</b> | <10    | 10-13   | >13  |
| <b>% sucres complexes dans la ration</b>  | >75    | 55-75   | <55% |
| <b>% protéines dans la ration</b>         | >15    | 15-10   | <10  |

- . Les produits riches en graisses saturées sont le beurre, la crème, les fromages, les charcuteries, les viandes, l'huile de palme, de coton et de coprah, les margarines.
- . Les sucres complexes sont essentiellement les céréales, les légumes secs, les fruits et légumes.

Source : FAO/OMS, 2003.

Grâce à ce tableau des scores, nous avons pu calculer les IQA pour les pays méditerranéens sur la période allant de 1960 à 2000 (tableau 10.8).

**Tableau 10.8 - Nombre de pays méditerranéens selon les scores de l'indicateur de qualité alimentaire 1960 - 2000**

| Années             | Scores          |            |              |                |                     |
|--------------------|-----------------|------------|--------------|----------------|---------------------|
|                    | 0 - 4           | 5 - 6      | 7 - 9        | 10 - 12        | 13 - 18             |
| <b>1960</b>        | 3               | 4          | 3            | 3              | 0                   |
| <b>1970</b>        | 1               | 3          | 8            | 1              | 0                   |
| <b>1980</b>        | 0               | 1          | 10           | 2              | 0                   |
| <b>1990</b>        | 0               | 1          | 9            | 3              | 0                   |
| <b>2000</b>        | 0               | 2          | 10           | 1              | 0                   |
| <b>Type de IQA</b> | <b>Très bon</b> | <b>Bon</b> | <b>Moyen</b> | <b>Mauvais</b> | <b>Très mauvais</b> |

Source : Nos calculs.

On voit très clairement que si la situation dans les pays méditerranéens n'est pas catastrophique (aucun IQA au-dessus de 13), elle est toutefois préoccupante, car il y a un glissement du nombre de pays présentant un bon ou un très bon IQA en 1960, vers des niveaux moyens voire mauvais de ce même indicateur en 2000. Les préoccupations majeures portent sur deux aspects :

- Une aggravation de la consommation de lipides, et surtout de graisses saturées. Ceci est dû essentiellement à la hausse de la consommation de viandes, de produits laitiers et de produits industrialisés (qui utilisent beaucoup d'huile de palme ou de coprah). Trois pays méditerranéens présentaient un mauvais score en graisses saturées en 1960 (Albanie, France, Malte), il sont sept en 2000 (Albanie, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal).
- Une très forte aggravation des scores en sucres complexes, en raison de la forte hausse de consommation de sucres simples, notamment dans les produits transformés (boissons, biscuits, desserts ...). Si un seul pays présentait un mauvais score dans ce domaine en 1960 (France), ils sont 9 en 2000 (tous les pays méditerranéens européens plus Malte, la Tunisie et le Liban) !

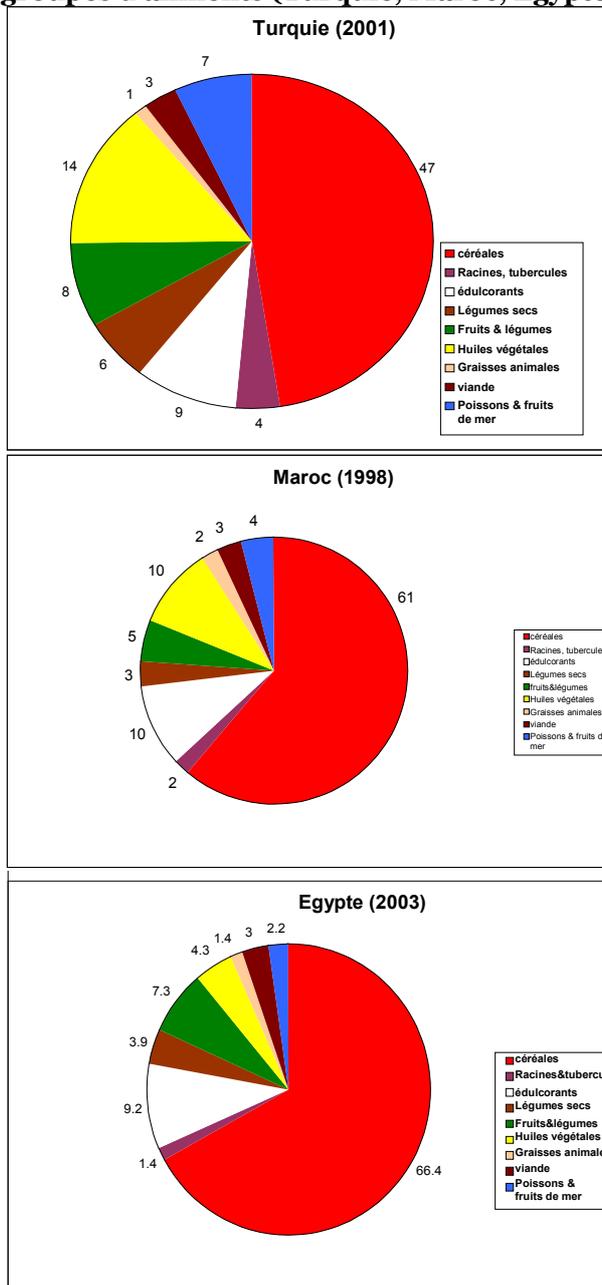
On observe parallèlement une amélioration pour deux produits méditerranéens : la consommation d'huile d'olive et celle de poissons. Toutefois ces deux produits sont de plus en plus onéreux et donc limités à certaines catégories sociales.

Ces changements qualitatifs de l'alimentation conduisent à une certaine insécurité alimentaire qui est d'autant plus aggravée que les changements de modes de vie réduisent l'activité physique au travail et pendant le temps de loisirs (Gil et al, 1995).

#### **10.5.1 - Le régime méditerranéen et la diversité**

L'examen du profil de nutrition de pays comme la Turquie, le Maroc et l'Égypte (fig. 10.3) révèle des disparités considérables entre ces trois pays. Il attire l'attention sur le fait que la situation d'insécurité alimentaire dans chacun de ces pays, qui résulte de l'interaction de plusieurs facteurs interdépendants, est spécifique au pays donné et que la comparabilité des apports alimentaires dans les pays méditerranéens est limitée aux tendances générales au sein desquelles certains sous-groupes de pays peuvent partager des caractéristiques communes. La part des principaux groupes d'aliments dans la disponibilité énergétique alimentaire (DEA) est considérée comme un des éléments permettant de donner une appréciation de la sécurité alimentaire.

**Figure 10.3 – Pourcentage de l'énergie provenant des principaux groupes d'aliments (Turquie, Maroc, Egypte)**



Source : FAO Aperçus nutritionnels par pays, Turquie (2001), Maroc (1998), Égypte (2003).

La part des céréales dans la DEA est plus grande en Égypte qu'elle ne l'est en Turquie et au Maroc et ce au détriment d'autres groupes d'aliments. De même, la part des huiles végétales dans la DEA, en termes de quantité et de qualité, varie considérablement ; l'huile d'olive est consommée principalement au Maroc, dans une moindre mesure en Turquie et en quantités limitées en Égypte, ce pays étant principalement un consommateur d'huile de graines de coton. La consommation de poissons varie aussi fortement entre ces trois pays, celle-ci étant la plus élevée en Turquie et la plus faible en Égypte. On peut remarquer que la diversité de l'alimentation était inversement proportionnelle à la part de l'énergie provenant des céréales. Plus la DEA provenant des céréales est élevée, plus la part de l'énergie dérivée des fruits, des légumes et des poissons est basse et la diversité de l'alimentation faible. Étant donné son taux élevé de pauvreté, l'Égypte est un exemple évident de dépendance des segments pauvres de la population d'un aliment de base subventionné (le pain) aboutissant à un contenu énergétique élevé fait de calories vides. Ce niveau de pauvreté laisse peu de place à la diversité alimentaire ou à des apports adéquats d'autres nutriments essentiels. Il faut s'attendre à ce qu'une alimentation aussi déséquilibrée que celle-ci engendre, à long terme, des signes d'insécurité alimentaire. Cela explique l'observation d'une fréquence importante de cas de malnutrition, de retard de croissance et de carence en micronutriments, notamment en fer, ainsi que d'obésité parmi les enfants.

### **10.5.2 - La transition nutritionnelle**

Les régimes évoluent au cours du temps, influencés par de nombreux facteurs et des interactions complexes. Le revenu, les prix, les préférences individuelles et les croyances, les traditions culturelles, tout comme les facteurs géographiques, environnementaux, sociaux et économiques interagissent tous ensemble de manière complexe pour façonner les schémas de consommation alimentaire. Les données relatives aux modèles de consommation alimentaire nationaux donnent un aperçu extrêmement utile des régimes et de leur évolution au cours du temps. Les changements observés au niveau des régimes alimentaires, souvent appelés « transition nutritionnelle », contribuent déjà, en tant que facteur de causalité, à l'augmentation relevée des maladies non transmissibles tant dans les pays méditerranéens industrialisés que ceux en développement (FAO/OMS 2003).

La modification significative des régimes alimentaires et du niveau d'activité physique qui a eu lieu suite à l'industrialisation, à l'urbanisation, au développement économique et à la mondialisation croissante des marchés a été à l'origine des changements observés dans le mode de consommation alimentaire typiquement méditerranéen. Les pays méditerranéens se trouvent dans une position privilégiée par comparaison aux autres pays en ce qui concerne cette transition nutritionnelle qui touche les pays du monde entier. Les efforts faits en vue de protéger les caractéristiques fondamentales de leur régime et de s'adapter aux exigences des modes de vie moderne sans trop perdre sur le plan de la valeur nutritionnelle constituent un défi dont il s'agit de tirer parti. À l'heure actuelle, un point critique a été atteint. La proportion de 50 % de l'apport énergétique alimentaire fourni par les

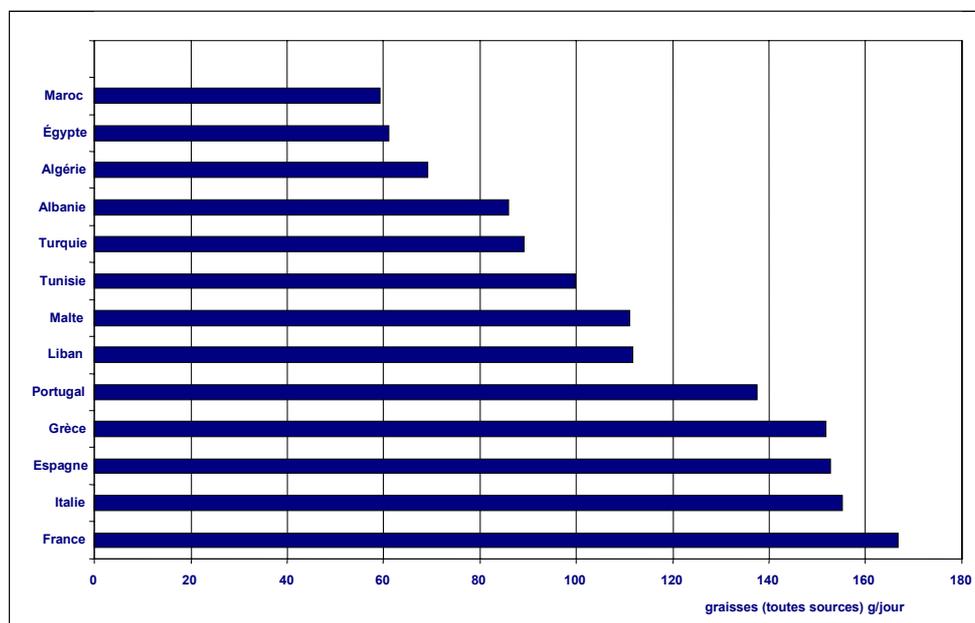
céréales (aliment de base), qui est restée relativement stable au cours du temps, subit maintenant de subtils changements. On observe une baisse de la part des céréales qui devient plus rapide et plus prononcée dans les pays en développement (FAO/OMS 2003). Il existe de fortes variations entre pays et à l'intérieur d'un même pays en ce qui concerne la quantité de l'ensemble des graisses (c'est-à-dire les graisses contenues dans les aliments plus les graisses et les huiles ajoutées) disponibles pour la consommation humaine. Les variations peuvent s'expliquer par un certain nombre de facteurs comme les habitudes alimentaires, les modes de vie ou le revenu. La part des graisses tend à être plus élevée dans les pays du Nord que du Sud de la Méditerranée. L'apport par habitant de graisses provenant de produits animaux montre une tendance à la hausse dans certains pays du Nord de la Méditerranée (fig. 10.4 et tableau 10.9), plus prononcée dans les pays industrialisés. Des revenus en hausse tendent à encourager une augmentation de la disponibilité et de la consommation d'aliments riches en graisses et hautement énergétiques caractéristiques de la « fast food culture ». Les changements dans la ration d'huile végétale alimentaire, en termes de prix et de consommation, ont touché tant les pays du Nord que du Sud de la Méditerranée dans les années 90. On a observé (Guo et al, 2000) un changement de la part de l'énergie provenant des graisses au cours du temps et de sa relation avec l'accroissement des revenus, changement lié à une augmentation de la consommation de viande.

**Tableau 10.9 - Tendances dans la consommation de produits animaux dans quelques pays méditerranéens**

|                 | Année de l'enquête |      | Viande        |               | Lait          |               | Graisse animale |               |
|-----------------|--------------------|------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|
|                 |                    |      | (kg/personne) | (kg/personne) | (kg/personne) | (kg/personne) | (kg/personne)   | (kg/personne) |
| <b>Egypte</b>   |                    | 2000 |               | 32,6          |               | 21,6          |                 |               |
| <b>France</b>   | 1961               | 1999 | 28,6          | 26,2          | 220           | 265           | 28,8            | 39,6          |
| <b>Grèce</b>    | 1961               | 1999 | 5,1           | 22,3          | 101           | 257           | 9,5             | 20,8          |
| <b>Italie</b>   | 1961               | 1999 | 14,6          | 25,6          | 145           | 261           | 12,0            | 25,4          |
| <b>Maroc</b>    | 1973               | 1987 | 17,9          | 16,0          | 28,4          | 30,4          | --              | --            |
| <b>Portugal</b> | 1961               | 1999 | 6,4           | 16,8          | 62,0          | 207           | 8,6             | 28,0          |
| <b>Espagne</b>  | 1961               | 1999 | 6,0           | 14,0          | 83            | 165           | 14,5            | 23,0          |
| <b>Turquie</b>  | 1977               | 1987 | 19,0          | 28,1          | 40,7          | 56,2          | --              | --            |

Source : Food and Health in Europe, WHO 2004. FAO Aperçus nutritionnels par pays.

**Figure 10.4 – Disponibilité des graisses (g/jour)  
dans les pays du CIHEAM, 1999-2001**



Source : Figure basée sur les données des bilans alimentaires FAOSTAT, 2001.

Un changement tout aussi important concernant le pourcentage de l'énergie provenant des sucres ajoutés dans l'alimentation des pays du Sud de la Méditerranée constitue aussi une caractéristique de la transition nutritionnelle suite à la tendance d'une consommation plus élevée de glucides et de sucres raffinés (Drewnowski et Popkin, 1997). L'apport des acides gras saturés est égal ou supérieur à 10 % de la ration énergétique totale dans les pays industrialisés du Nord de la Méditerranée où les graisses alimentaires d'origine animale sont plus élevées que dans les pays du Sud. Une demande accrue de protéines animales se retrouve tant dans les pays du Nord que du Sud de la Méditerranée, hausse résultant de la combinaison de la croissance démographique, de la hausse des revenus et de l'urbanisation. Ce phénomène, bien qu'existant dans les pays du Sud de la Méditerranée, n'y est pas aussi généralisé que dans les pays du Nord et est limité aux ménages possédant un pouvoir d'achat suffisant. Il existe un fort rapport positif entre le niveau de revenu et la consommation de viande, de lait et d'œufs qui augmente avec la hausse des revenus au dépens des aliments de base. C'est cette tendance qui représente une déviation majeure d'une des caractéristiques fondamentales du régime méditerranéen traditionnel de référence. L'augmentation de la consommation de viande, bien que nette dans les couches supérieures de la société dans les pays du Sud de la Méditerranée, peut ne pas toujours être

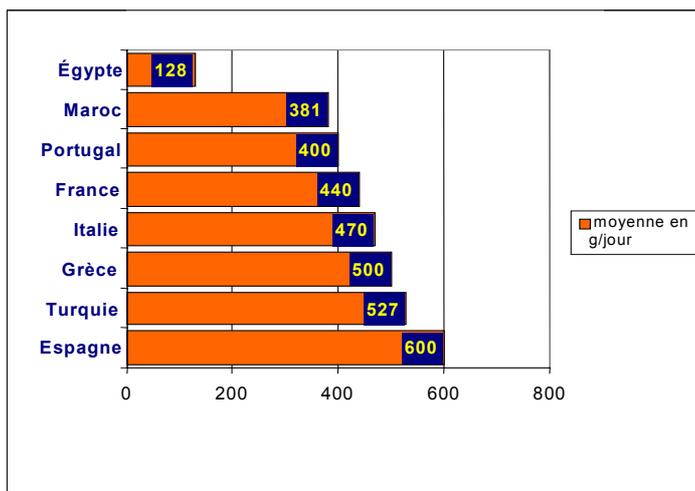
perceptible dans les données globales par habitant. Ce sont ces groupes privilégiés de la population qui courent le risque d'une alimentation trop riche en graisses et en viande. L'impact environnemental de la demande croissante de viande et de la mise en place de systèmes intensifs de production animale n'a pas été évalué. Toutefois, il devrait être élevé. Le faible taux de conversion alimentaire en viande et les besoins en eau et en sols pour la production de viande devraient selon toute vraisemblance devenir un problème majeur dans les pays du Sud de la Méditerranée où la réserve de capacité des ressources naturelles est faible.

La disponibilité et la consommation de poissons connaissent aussi des changements et varient dans les différents pays méditerranéens. L'aquaculture marine et continentale ont contribué à garantir la sécurité des approvisionnements tant dans les pays du Nord que du Sud de la Méditerranée. La hausse des prix et la dépendance de l'existence d'une chaîne du froid sont des facteurs qui influent sur le niveau de la consommation dans certains pays du Sud. Cela conduit à une disponibilité inégale qui privilégie les ménages urbains et à revenus plus élevés ainsi que ceux vivant à proximité de la source de production des poissons. La dépendance traditionnelle des poissons parmi les populations côtières continue à exister.

La consommation de quantités suffisantes de fruits et légumes joue un rôle important pour maintenir la diversité et la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Traditionnellement, le régime méditerranéen de référence est riche en fruits et légumes frais. Toutefois, les données récentes tant des pays du Nord que du Sud de la Méditerranée montrent une tendance à la baisse en dessous de l'apport recommandé d'au moins 400 g par l'OMS/FAO. Parmi 8 pays membres du CIHEAM, deux pays du Sud de la Méditerranée, l'Égypte et le Maroc, montrent des valeurs inférieures à 400 g par jour (figure 10.5). La baisse de la consommation de fruits et légumes devient un phénomène persistant et certains pays du Nord de la Méditerranée font de sérieux efforts pour tenter d'inverser la tendance, notamment parmi les enfants. Seule une petite minorité de la population mondiale consomme la ration moyenne élevée recommandée par l'OMS/FAO malgré la forte augmentation de la disponibilité de légumes enregistrée entre 1980 et 1998 dans la majeure partie du monde. Bien que traditionnellement les pays méditerranéens aient été d'importants producteurs et consommateurs de fruits, on observe actuellement dans certains pays, tant du Nord que du Sud de la Méditerranée, une baisse de la consommation de fruits et légumes. L'augmentation de l'urbanisation, partagée par les pays du Nord et du Sud, constitue un problème vu qu'elle éloigne les gens des sources de production primaire des aliments et influence négativement tant la disponibilité que l'accès, en particulier pour la population urbaine pauvre, à une alimentation variée et nutritive avec suffisamment de fruits et légumes. Cela peut sembler contradictoire, mais la même urbanisation peut, pour les groupes à revenus élevés, accroître leur accès à une alimentation diversifiée mais à un coût beaucoup plus élevé. L'utilisation préférentielle des terres agricoles périurbaines pour l'horticulture, qui représente une activité assez lucrative pour les agriculteurs, est vitale pour garantir un approvisionnement régulier en légumes frais des villes et

centres urbains et maintenir la diversité de l'alimentation. Les facteurs à l'origine de la tendance parfois observée d'une diminution de la ration de légumes verts en feuilles parmi les enfants en Égypte (Ibrahim et al 2003) inquiètent les nutritionnistes. Cette tendance est liée à l'accroissement du phénomène de snack et de grignotage et à la crainte du risque d'infection dû au niveau élevé de pollution des eaux d'irrigation.

**Figure 10.5 – Ration de fruits et légumes (moyenne en g/jour) dans quelques pays du CIHEAM**



Source : Figure développée par les auteurs d'après les données de Food and Health in Europe, WHO, 2004 et les aperçus nutritionnels des pays de la FAO.

### 10.5.3 - Suivi des tendances de la consommation alimentaire

Le besoin de disposer de mesures visant à établir des systèmes de surveillance nutritionnelle et d'un suivi régulier de la ration alimentaire est ressenti aussi bien dans les pays du Nord que du Sud de la Méditerranée. Les différences concernant l'approche utilisée en matière de surveillance nutritionnelle et d'évaluation de la ration alimentaire ont incité la FAO à prendre une initiative dans le but d'harmoniser ces approches en consultation avec les pays eux-mêmes (FAO 2002). La plupart des pays du Nord et du Sud de la Méditerranée mènent des enquêtes de nutrition qui sont limitées soit dans la durée ou du point de vue de la couverture. Les problèmes mentionnés dans les rapports et les profils des pays du CIHEAM concernent le coût élevé et le manque d'un nombre suffisant de personnes formées.

L'Unité de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle (USEN) récemment créée par le ministère français de la santé a mis l'accent dans son rapport sur la période 2000-2002 sur la surveillance des facteurs de risque et sur les mesures de santé

publique visant à contrôler les risques identifiés (BEH 2003). En Tunisie, un groupe de chercheurs a entrepris des travaux importants en vue d'identifier les indicateurs à utiliser dans le cadre de la surveillance nutritionnelle en Tunisie (Padilla et al 2002). Ibrahim et al (2003), qui travaillent sur un échantillon de 16 000 ménages, se trouvent dans la phase finale d'un programme de 12 ans pour le développement d'un système de suivi de la consommation alimentaire couvrant l'ensemble du territoire en Égypte basé sur le Food Intake Analysis System (FIAS).

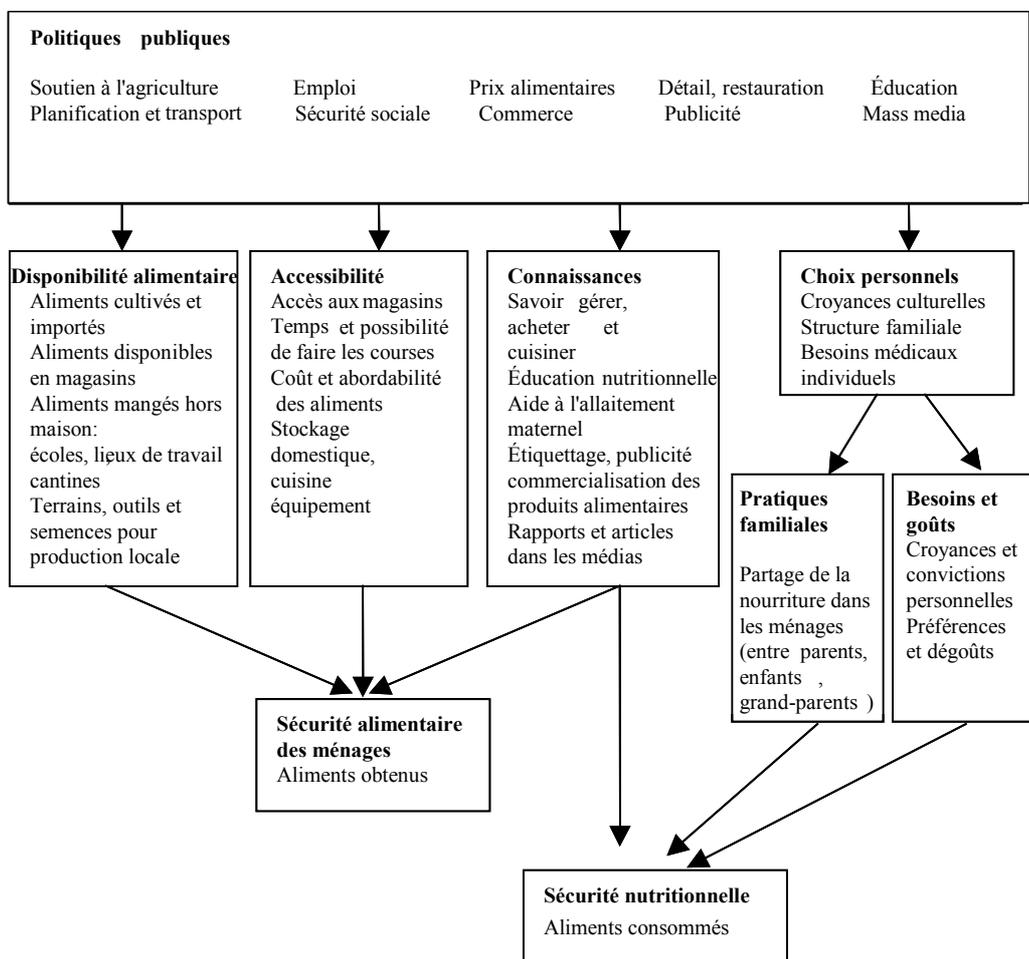
## ***11 Des préférences alimentaires différenciées entre le Nord et le Sud, explicatives de l'insécurité alimentaire***

La prépondérance de la nutrition en tant que grand facteur déterminant modifiable des maladies chroniques est maintenant nette, les données scientifiques venant de plus en plus étayer l'opinion selon laquelle les modifications de l'alimentation ont de forts effets, tant positifs que négatifs, sur la santé et ce tout au long de la vie (OMS 2003). Qui plus est, une modification des habitudes en matière de consommation alimentaire peut non seulement influencer l'état de santé présent, mais aussi jouer un rôle déterminant dans le fait si un individu développera ou pas, beaucoup plus tard dans sa vie, certaines maladies comme le cancer, une maladie cardio-vasculaire ou le diabète. Toutefois, la prise de conscience de la gravité des implications au niveau de la santé et de l'économie de ces concepts est plus évidente dans les pays industrialisés du Nord de la Méditerranée que dans ceux du Sud. Dans ces derniers, ils n'ont pas abouti à une modification des politiques ou des pratiques. Dans beaucoup de pays en développement, les politiques alimentaires restent axées sur la seule sous-alimentation et ne s'attaquent pas encore à la prévention des maladies chroniques.

Des changements rapides des habitudes alimentaires et des modes de vie sont apparus avec l'industrialisation, le développement économique et la mondialisation des marchés, lesquels se sont accélérés en cours de ces dix dernières années. L'amélioration des niveaux de vie a entraîné un développement de la disponibilité alimentaire accompagnée d'une plus grande diversification ainsi que de l'accès aux services. Par ailleurs, il y a eu aussi des conséquences négatives importantes avec des régimes alimentaires inadéquats (Popkin 1993). La nourriture et les produits alimentaires sont devenus des marchandises produites et commercialisées sur un marché qui s'est étendu et est passé du niveau essentiellement local à un niveau de plus en plus mondial. Smil (2000) ajoute la mondialisation du goût aux effets du commerce international croissant. Les changements survenus dans le monde de l'économie de l'alimentation ont contribué à modifier les habitudes alimentaires, par exemple, à une consommation accrue d'aliments à haute teneur énergétique contenant beaucoup de graisses, notamment des graisses saturées, et peu de glucides non raffinés. Ces habitudes alimentaires s'accompagnent d'une baisse des dépenses énergétiques liée à un mode de vie sédentaire, transport motorisé, appareils ménagers facilitant le travail à la maison, disparition progressive des tâches manuelles pénibles sur le plan physique au travail et des loisirs consacrés surtout à des passe-temps physiquement peu exigeants. Les habitudes en matière de consommation alimentaire ont également évoluées sous l'effet de toute une série de déterminants allant des conditions publiques et macro-économiques à d'autres déterminants qui ont un impact direct sur le comportement des consommateurs (fig. 11.1). Une étude portant sur les futures stratégies pour l'industrie alimentaire prédit une préférence grandissante des consommateurs pour les aliments prêts à l'emploi, vu qu'ils correspondent au mode de vie des consommateurs et satisfont

leur demande en matière de commodité, de gain de temps, de facilité et offrent un choix plus large et une plus grande liberté de lieu. L'analyse prévoit la création d'un marché dit « convenance-plus » répondant à cette demande bien établie.

**Figure 11.1 - Influences sur les choix alimentaires**

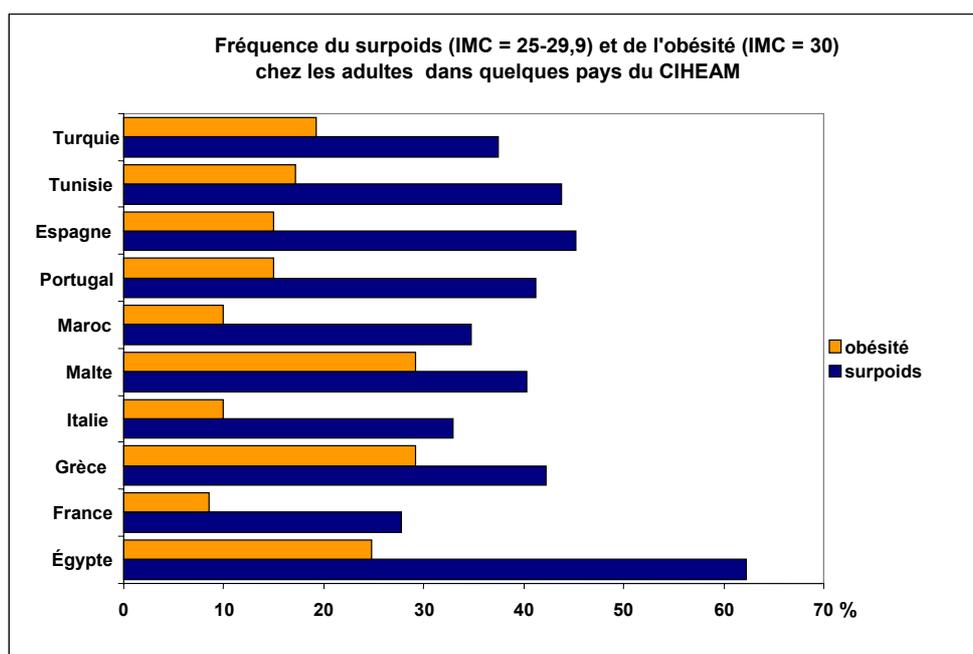


Source : Food and Health in Europe 2004.

### 11.1 - Obésité, le reflet du comportement alimentaire

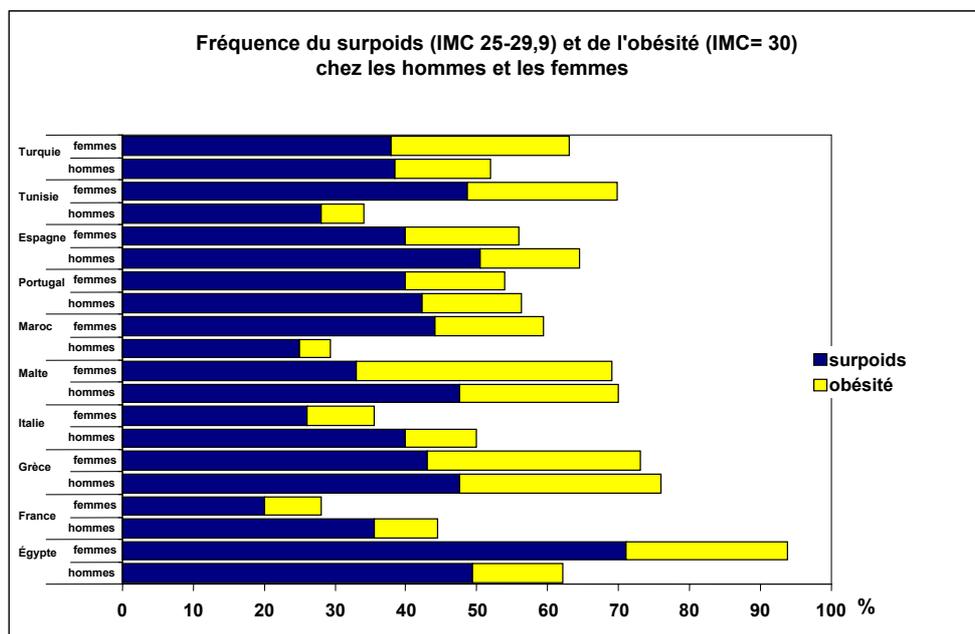
La surcharge pondérale et l'obésité sont considérées comme le plus grand problème non reconnu de santé publique à l'échelle mondiale. Elles contribuent de façon significative tant à la mauvaise santé qu'à la mortalité dans les populations touchées (Murray et Lopez 1996). Des données récentes tendent à montrer que certains pays européens présentent en partie les taux nationaux les plus élevés en ce qui concerne le surpoids et l'obésité parmi les enfants (Lobstein et al. 2003) et les adultes. La prévalence de l'obésité augmente dans tous les groupes d'âge dans la plupart des pays méditerranéens (fig. 11.2 et 11.3). On observe une tendance croissante au surpoids, mais le taux d'augmentation peut varier d'un pays à l'autre. L'obésité chez les enfants est également en augmentation comme l'a indiqué le Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition (UN Standing Committee on Nutrition - SCN 2004). Cette tendance n'est pas limitée aux pays riches mais peut être aussi observée dans les pays en développement où elle peut coexister avec des signes de sous-alimentation. Dans la région d'Afrique du Nord, la fréquence de l'obésité parmi les enfants d'âge préscolaire (0-5 ans) a augmenté de 7,7 % en 1995 à 11,7 % en 200 et devrait d'après les estimations s'élever à 17,4 % en 2005.

**Figure 11.2 – Fréquence du surpoids et de l'obésité chez les adultes dans quelques pays du CIHEAM**



Source : 5<sup>th</sup> report on the World Nutrition Situation, SCN 2004.

**Figure 11.3 – Fréquence du surpoids et de l'obésité chez les hommes et les femmes**



Source : 5<sup>th</sup> report on the World Nutrition Situation, SCN 2004.

La prévention de l'obésité requiert nécessairement des changements en ce qui concerne les habitudes de consommation et ce sur l'ensemble du cycle de vie de l'homme, à commencer par l'alimentation des enfants jusqu'aux habitudes alimentaires des adultes et au comportement des consommateurs. Un exemple de mesure préventive est la demande de restriction des distributeurs automatiques dans les écoles, qui offrent aux élèves un accès aisé à des produits et des boissons hautement énergétiques, et d'augmentation des cours d'activité physique pour les enfants et les adolescents.

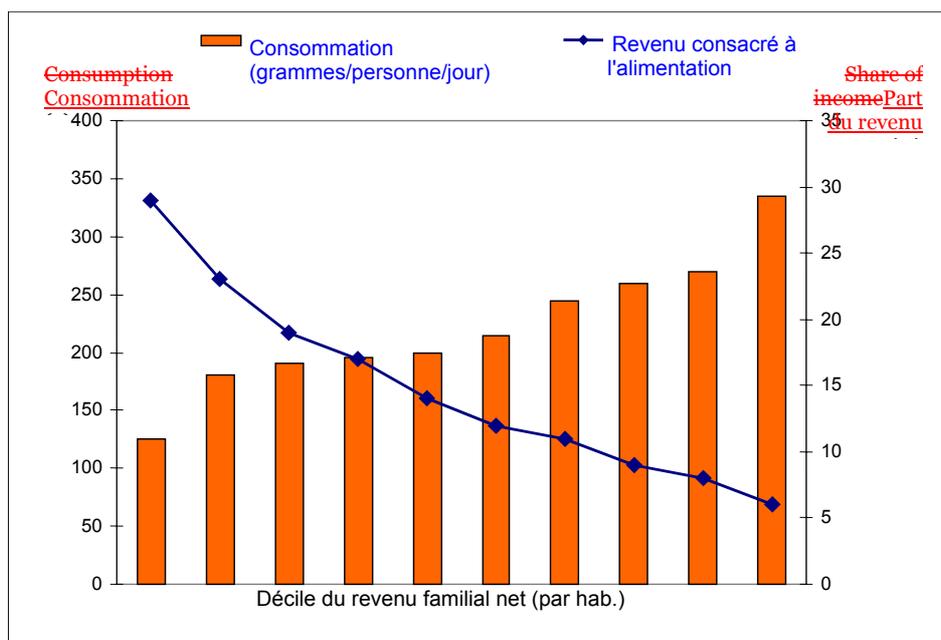
L'influence de la publicité alimentaire sur le comportement et les préférences des consommateurs est énorme. Malheureusement, les produits alimentaires pour lesquels il est fait le plus de publicité sont ceux qui tendent à être les plus gras et les plus énergétiques et les plus faibles en micronutriments. En France, tout comme dans d'autres pays, Borzekowski et Robinson (2001) ont remarqué que la plupart des publicités concernent des produits alimentaires et que la vaste majorité de celles-ci le sont pour des produits à haute teneur en sucre et/ou en graisse. Alors que la plupart des pays du Nord ont compris le coût élevé des risques que présente l'obésité pour la santé, il semble que les pays méditerranéens en développement sont plus lents à réagir à ce danger. La réaction lente des acteurs responsables de la

nutrition et de la santé est peut être influencée par le fait que l'obésité n'y est pas aussi stigmatisée que dans les pays du Nord de la Méditerranée. Même l'industrie a pris note de cette préoccupation largement répandue du coût de l'obésité ; des stratégies visant à dissiper la critique et à répondre positivement à un problème sérieux sont examinées dans une étude publiée par PROMAR International (2001).

### 11.2 - Fruits et légumes : le bon choix pour la santé

Les pays méditerranéens tant du Nord que du Sud montrent un apport plus élevé en fruits et en légumes que les pays d'Europe du Nord. Des études montrent que dans les ménages à faibles revenus, la consommation de fruits et légumes ainsi que celle de produits d'origine animale sont les premières touchées (fig. 11.4). La part des dépenses pour l'alimentation parmi les ménages pauvres est plus élevée que celle des ménages plus riches. Elle peut atteindre les trois quarts du revenu total pour les ménages pauvres. Le tableau 11.1 montre que pour ces ménages à faibles revenus, les fruits et les légumes n'occupent pas une place prioritaire sur la liste des achats (Ibrahim et al, 2003). La même tendance a été observée parmi les ménages ruraux pauvres.

**Figure 11.4 – Relation entre le revenu et la consommation de fruits et légumes et part du revenu consacrée à l'alimentation**



Source : Food and Health in Europe 2004 ; CREDOC 2001.

**Tableau 11.1 - Structures types de la consommation alimentaire  
à différents niveaux de revenus**

| Revenu annuel par habitant US\$ | Calories consommées par jour | Composition de l'apport en calories  |
|---------------------------------|------------------------------|--|
| 300                             | 2 000                        | Deux tiers de l'apport calorique proviennent des légumes-racines, des légumineuses et des céréales. Les denrées parviennent crues et pratiquement exemptes de transformation.  |
| 3 000                           | 3 000                        | Moins de la moitié de l'apport calorique provient des légumes-racines, des légumineuses et des céréales. Une grande partie des denrées parvient sous forme transformée, préparée et emballée.  |
| 30 000                          | 3 400                        | Poisson, viande, lait et œufs apportent plus de calories que l'ensemble des légumes-racines, des légumineuses et des céréales. Services, commodité et adaptation aux besoins des consommateurs deviennent importants au niveau de l'offre alimentaire. |

Source : Robbin S. Johnson, Food policy in APEC. Institute of International Economics, Special Report 9, Washington, October 1997. Cité dans le rapport de la CNUCED TD/B/COM.1/EM.10/2, 1999.

Il a été montré que l'accessibilité et la disponibilité sont des facteurs clés pour l'accroissement de la consommation. Certaines des barrières, identifiées (OMS 2004) comme exerçant une influence négative sur la consommation de quantités adéquates de fruits et légumes dans les pays européens, semblent exercer maintenant aussi leur influence dans les pays du Sud de la Méditerranée. Les fruits et les légumes périssables ne trouvent pas toujours leur place sur les rayons des magasins d'alimentation du type de supermarché dans les pays du Sud de la Méditerranée malgré la popularité croissante de ce genre de magasins. Les technologies pour optimiser la présentation et prolonger la vie en rayon des produits frais coûtent chères. Un autre problème influençant le circuit de la commercialisation des fruits et légumes frais et leur disponibilité pourrait être la faible importance qu'attachent les urbanistes à la préservation d'une ceinture périurbaine de champs horticoles et à l'existence de systèmes de distribution urbains équitables pour les produits alimentaires lors de la conception de nouveaux projets d'implantation et d'urbanisation. Leur intérêt en la matière varie et l'ensemble du problème est souvent ressenti comme peu important et pas progressiste (OMS 2004). Ce sujet mérite d'être suivi dans les pays qui connaissent un taux rapide d'urbanisation et de création de nouvelles implantations. Il s'agit là d'un sujet d'une importance considérable étant donné la multiplicité des projets d'urbanisation dans les pays du Sud de la Méditerranée concernant la réhabilitation des bidonvilles périurbains, un phénomène largement répandu, dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre la pauvreté (HABITAT - initiative du gouvernement marocain pour résorber les bidonvilles d'ici 2010).

### 11.3 - Perception de l'importance des labels de qualité

Dans nombre de pays du Sud de la Méditerranée, les labels alimentaires ne sont pas encore développés ou entièrement appliqués. Pour les labels alimentaires courants, tous les pays ne possèdent pas le niveau technique et l'expertise permettant de contrôler convenablement la qualité de tous les produits alimentaires. Toutefois, cette situation s'améliore rapidement suite aux accords commerciaux que les pays du Sud de la Méditerranée ont signé avec l'UE. La faiblesse du système de réglementation des produits alimentaires qui se concentre plus sur les grands centres urbains et les lieux touristiques, et la faiblesse des lobbies de consommateurs permet à l'industrie agro-alimentaire de déclarer ce qu'elle veut sur les étiquettes. Traditionnellement, le consommateur expérimenté et exigeant était à même de reconnaître l'origine et l'authenticité des produits sans avoir à recourir à un « label accrédité », le système de labels de qualité n'ayant pas encore été adopté dans les pays du Sud de la Méditerranée. L'intérêt porté à ce domaine commence juste à se développer et plus d'un pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée étudient la possibilité d'établir un système de labels d'origine et de qualité. L'expérience des pays du Nord de la Méditerranée et l'importance de l'utilisation qui est faite des différents labels de qualité, comme il est mentionné dans la littérature française, italienne, portugaise et espagnole, montrent que l'importance attachée par les consommateurs à de tels labels varie fortement. La popularité d'un produit labellisé se reflète dans le fait que les consommateurs sont prêts à payer plus pour la qualité et l'authenticité de ce produit. En tout cas, le profil des consommateurs qui cherchent et achètent des produits de qualité et consentent à payer plus se distingue des masses au moins par une meilleure éducation et une plus grande aisance financière. C'est en France où les labels sont le plus recherchés alors que les consommateurs portugais seraient les moins intéressés et les plus réticents à payer pour un label de qualité. Les vins et les spiritueux sont les produits européens pour lesquels les consommateurs apprécient généralement les labels d'origine.

### 11.4 - Comportement du consommateur face aux produits de marque

Le marché des produits alimentaires de marque doit, d'après les conseillers en marketing, faire face à une pression croissante venant de différentes sources, la première étant le « consommateur volage » (PROMAR International 2001). Leur réponse consiste à proposer à l'industrie des produits alimentaires et des boissons des moyens pour redynamiser leurs produits. Dans l'analyse des facteurs clés du changement dans l'environnement actuel mondial des produits de type « snack », le consommateur mondial est cité comme une source de changement à côté des forces macro-économiques comme le changement économique et les influences politiques. Des stratégies dérivées d'une étude portant sur de jeunes Américains et leur attitude face aux produits de type « snack » sont proposées à l'industrie pour l'aider à réussir face à ces clients critiques pour qui le « snack » est un mode de vie.

La croissance de la part de marché des alicaments observée dans les pays du Nord de la Méditerranée trouve sa source dans le dynamisme de la demande grandissante des consommateurs. Les motivations qui sous-tendent le comportement des consommateurs sont suivies avec soin par les producteurs et contribuent au développement de produits alimentaires de ce type. Ces produits alimentaires composites, qui font valoir des propriétés pharmaceutiques associées à une valeur nutritionnelle, deviennent très appréciés des consommateurs tant jeunes que vieux mais ne jouissent pas du même succès dans les pays du Sud de la Méditerranée.

### **11.5 - Urbanisation et habitudes alimentaires**

L'accélération de l'urbanisation est plus évidente dans les pays du Sud de la Méditerranée que dans ceux du Nord où la grande majorité de la population vit déjà dans des zones urbaines. L'urbanisation rompt les liens traditionnels des grandes familles et crée un nouvel environnement géographique, social et culturel qui affecte les structures familiales et la cohésion sociale. L'urbanisation signifie aussi une plus forte participation des femmes à la population active avec un abandon des préparations culinaires traditionnelles demandant beaucoup de temps au profit de plats préparés d'utilisation facile à la maison ou de repas de restauration rapide ou de snacks pris à l'extérieur. En particulier pour les habitants des villes à faibles revenus, ce changement au profit d'une alimentation où facilité et rapidité prédominent signifie aussi une baisse de la consommation de fruits et légumes frais, de légumineuses, de pommes de terre ainsi que d'autres légumes racines et tubercules et l'adoption d'une alimentation plus riche en sucres, en sel et en gras (Smil 2000). C'est aussi le passage d'une alimentation riche en fibres, en minéraux et en vitamines à un régime riche en graisses saturées énergétiques et en cholestérol.

L'urbanisation signifie aussi manger plus fréquemment hors de la maison, souvent en peu de temps et parfois aussi avec des contraintes budgétaires. Le secteur de la restauration rapide a tenu compte de ces contraintes en offrant un accès rapide à des repas bon marché, des services de plats à emporter ou de livraisons à la maison. Les repas de la restauration rapide satisfont aussi d'autres besoins et avant tout le désir de manger salé, sucré et riche en graisse, un vieux désir évolutionniste de bénéficier de l'accès à ces ressources anciennement rares. Par ailleurs, les graisses et les sucres procurent une sensation en bouche agréable ainsi qu'un sentiment de satiété bienfaisant (Smil 2000). Smil souligne aussi que les produits qui connaissent le plus de succès comme les hamburgers, les pizzas, les poulets frits, les beignets et les plats de type mexicain, tirent plus de 30 % de leurs calories des graisses. Outre la teneur en graisse et en sucre plus élevée, la taille des portions types a fortement augmenté, ce qui aboutit à un apport calorique allant jusqu'à 1 200 kcal par repas.

### **11.6 - Marchés de l'alimentation et préférences des consommateurs**

L'évolution des marchés de l'alimentation et des systèmes de distribution et l'émergence des supermarchés dans les pays du Sud sont au cœur des changements notables dans les habitudes de consommation alimentaire. Là où les supermarchés ont étendu massivement leur emprise sur le système de vente au détail des denrées alimentaires, l'ensemble du secteur agro-alimentaire s'en est ressenti. Ils représentent un élément crucial pour les agriculteurs étant donné qu'ils déterminent les critères de qualité et de sécurité, l'emballage et le conditionnement ainsi que les pratiques relatives aux paiements. Pour les consommateurs, les supermarchés signifient souvent un changement brusque en ce qui concerne l'approvisionnement en produits disponibles avec des résultats mixtes du point de vue nutritionnel. Les supermarchés agissent souvent comme des canaux de distribution pour les produits du type des snacks bon marché et mauvais pour la santé et fournissent le cadre pour les chaînes de restauration rapide et la « malbouffe » et prennent souvent une part active au maintien d'une concurrence déloyale. Dans les pays du Sud de la Méditerranée, l'influence de la mondialisation moderne ne s'est pas fait sentir jusqu'au fin fond des zones rurales et n'est visible que dans les grands centres urbains, seuls quelques produits arrivent jusque sur les marchés ruraux. La même chose arrive avec les aliments traditionnels dont un certain nombre ont trouvé leur place sur les rayons des supermarchés. La coexistence des deux systèmes d'alimentation, le traditionnel et le moderne, permettent aux ménages qui connaissent des difficultés financières de revenir à l'achat de produits alimentaires de base moins chers.

Il convient toutefois de ne pas exagérer l'importance actuelle de la grande distribution dans les pays méditerranéens. Si les 2/3 des ventes de produits alimentaires sont faites dans le grand commerce au Nord, elles restent encore marginales dans les pays du Sud avec moins de 5 % des ventes. Seule une population disposant d'un pouvoir d'achat élevé peut s'y approvisionner.

### **11.7 - Dépendance des aliments transformés**

La transformation croissante des denrées alimentaires influence elle aussi fortement les habitudes alimentaires des habitants tant des villes que des campagnes. La population urbaine devient plus dépendante des aliments transformés que ne l'est la population rurale. L'évolution quasi universelle vers des farines raffinées a un impact direct sur l'apport en nutriments, en particulier là où le blé est l'aliment de base comme cela est le cas dans les pays méditerranéens. Il est probable que dans le Sud beaucoup de populations rurales vont consommer non seulement des quantités plus grandes de blé mais aussi des quantités beaucoup plus importantes de farines blanches dépourvues en grande partie des fibres, minéraux et vitamines contenus dans les céréales de base. Le rôle de la transformation des aliments et de la technologie alimentaire dans l'alimentation des personnes vivant dans les zones rurales des pays du Nord de la Méditerranée

est différent étant donné l'utilisation de technologies de pointe, plus complexes. Certains procédés peuvent aboutir à une modification de la valeur nutritionnelle des denrées alimentaires et même à la production d'agents nocifs. Les huiles végétales, par exemple, sont des sources importantes d'acides gras essentiels mais ne sont pas directement utilisables en tant que telles comme ingrédients pour de nombreux produits alimentaires sophistiqués. L'hydrogénation permet la transformation des huiles fluides en margarine, mais ce même procédé transforme les précieux acides gras insaturés en graisses non essentielles et en acides gras trans potentiellement dangereux.

### **11.8 - Revenu du ménage et comportement du consommateur**

Le manque de temps associé à des salaires gagnés et dépensés sur une base journalière force les urbains pauvres dans les pays du Sud de la Méditerranée à acheter chaque jour leur nourriture en petites quantités dans les magasins de proximité. Cette existence au jour le jour aboutit à un système d'alimentation fragmenté et à un coût unitaire élevé des produits alimentaires. L'augmentation des revenus et du coût d'opportunité du temps, surtout du temps des femmes, ainsi que l'exposition à la publicité conduisent à une plus grande consommation de produits transformés et de produits vendus dans la rue (Ruel et al 1998). À niveau de revenus comparables, l'alimentation de la population urbaine tend à être plus diversifiée que celle de la population rurale. Le coût relativement élevé des produits de base traditionnels dans les zones urbaines, l'offre plus grande de produits potentiels « de substitution » ainsi que le coût d'opportunité du temps de préparation des femmes sont des déterminants importants en ce qui concerne la plus grande diversité des habitudes alimentaires en milieu urbain. Manger hors de la maison est une caractéristique importante des modes de consommation urbains. Les conséquences de ces habitudes sur le plan nutritionnel et de la santé, notamment pour les jeunes enfants, n'ont pas été totalement étudiées.

### **11.9 - Prix des aliments en milieux urbains et ruraux**

Le modèle de consommation alimentaire des populations rurales dépend non seulement du pouvoir d'achat des ménages mais aussi de la propre production du ménage. Malgré ce critère, les stratégies d'adaptation limitées des habitants ruraux comparés aux habitants urbains peuvent influencer négativement sur l'apport alimentaire. Suite à la libéralisation de la commercialisation des produits agricoles dans les pays où celle-ci était autrefois contrôlée par l'État, le besoin d'appliquer de nouveaux mécanismes de réglementation des prix s'est maintenant fait sentir. Cela permettrait de créer un équilibre entre le marché libre actuel et le marché d'économie planifiée du passé et de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande. Les réseaux de sécurité au niveau du marché qui visent les segments les plus pauvres de la population, comme les mesures appliquées en Égypte en ce qui concerne les rations alimentaires, les produits alimentaires subventionnés et le

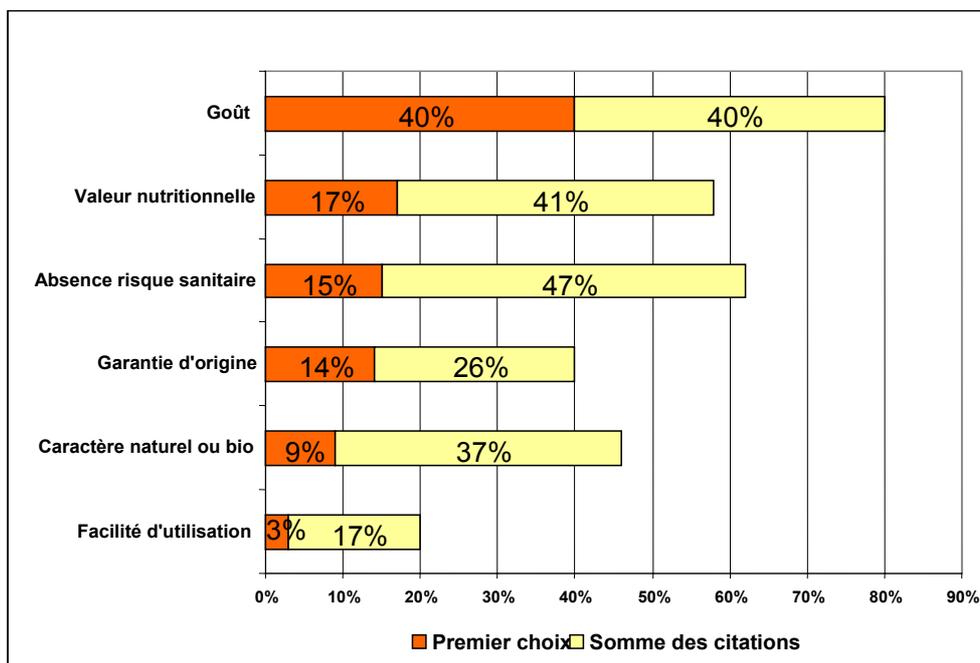
contrôle des prix pour certains produits de base, influencent directement le choix des consommateurs en le limitant aux produits subventionnés ou aux prix réglementés.

#### **11.10 - Perception de la sécurité et de la qualité des aliments par les consommateurs urbains et ruraux**

La sécurité sanitaire des aliments est la garantie que les produits ne représentent pas de danger pour le consommateur lorsqu'ils sont préparés et/ou mangés. Les données disponibles montrent que le comportement des consommateurs en matière de sécurité des aliments ne peut être traité de façon isolée (Wilcock, A. et al 2001). Il est lié au profil démographique et au statut socio-économique du consommateur ainsi qu'à sa culture, ses préférences et expériences personnelles. Des différences de comportement existent aussi entre les populations urbaines et rurales. En milieu rural, des liens étroits peuvent exister entre le producteur et le consommateur de produits alimentaires. Il y a moins d'aliments transformés et conditionnés, plus de produits frais vendus sur les marchés traditionnels et les vendeurs des rues sont la principale source des aliments consommés hors de la maison. Les denrées périssables sont préparées et consommées sur demande et il n'existe qu'un stockage limité d'aliments préparés.

Les problèmes de sécurité sanitaire des aliments portent sur l'utilisation des eaux usées non traitées ou seulement partiellement traitées, l'utilisation des eaux d'égout ou du fumier pour les cultures, le manque d'infrastructures de transport et de stockage appropriées (comme une chaîne du froid fonctionnelle), la couverture limitée du système national d'inspection des aliments, l'absence d'approvisionnement en eau potable et l'utilisation inconsidérée de produits chimiques agricoles. Le faible niveau de conscience des consommateurs associé à un taux relativement élevé d'analphabétisme peut expliquer la sensibilité plus faible des consommateurs ruraux dans certains pays du Sud de la Méditerranée. Une étude du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie économique et sociale, France) sur l'importance relative attachée par les consommateurs à six critères de qualité des aliments montre que la sécurité sanitaire, exprimée comme l'absence de risque sanitaire des aliments, est la troisième qualité recherchée par le consommateur dans les aliments achetés (fig. 11.5). Le consommateur rural traditionnel se fie plus à la fraîcheur des aliments qu'aux critères modernes codés de sécurité comme la date d'expiration et la contamination microbienne.

**Figure 11.5 – Résultat d'une analyse de six critères de qualité des aliments classés par ordre d'importance**



En milieu urbain, la production et la transformation des aliments tendent à avoir lieu à une plus grande échelle et plus loin du consommateur et les pressions commerciales ont réussi à réduire les coûts et accroître les débouchés pour les produits transformés. Les problèmes de sécurité sanitaire des aliments tendent à converger avec le développement économique et des réseaux de distribution plus grands et plus rapides. L'intérêt que porte le public à la sécurité sanitaire et à la qualité des produits alimentaire est immense et les groupes de pression des consommateurs ont augmenté la pression exercée sur les gouvernements pour prendre une plus grande responsabilité en matière de protection des aliments. La peur de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'utilisation illégale extensive d'hormones de croissance, les infections à *E. coli* O157, l'utilisation extensive d'additifs synthétiques dans la fabrication des produits alimentaires et de nombreuses autres sources de préoccupation ont réussi, dans une certaine mesure, à ébranler la confiance du consommateur dans l'industrie alimentaire en général.

Le concept du HACCP (Hazard Analysis of Critical Control Points) repose sur l'identification systématique des zones dans une entreprise de transformation où des problèmes de sécurité sanitaire pourraient se poser et sur la mise en place des mesures visant à garantir un contrôle effectif de ces points critiques. Les principes du HACCP, bien qu'appliqués au début qu'aux entreprises commerciales de

transformation des aliments travaillant à grande échelle, sont maintenant de plus en plus appliqués dans l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la ferme jusqu'à la table. Les pays industrialisés remplissent les conditions d'application du système HACCP, bien que tous n'appliquent pas la totalité des principes du HACCP. Dans les pays du Sud de la Méditerranée, les systèmes de sécurité sanitaire des aliments se trouvent encore au tout début de leur développement et sont limités à un nombre restreint de produits et de lieux, surtout en milieu urbain.

Les inquiétudes des consommateurs en ce qui concerne le génie génétique alimentaire ne sont pas partout les mêmes dans les pays membres du CIHEAM. La biotechnologie alimentaire a été au centre de débats publics en Europe alors que certains pays du Sud de la Méditerranée sont restés comparativement calmes lorsque des produits alimentaires contenant des ingrédients développés par la biotechnologie ont commencé à apparaître sur le marché. L'appréhension concernant la consommation d'aliments génétiquement modifiés semble beaucoup moins grande en milieu rural.

En outre, d'après la théorie économique, la demande de sécurité sanitaire des aliments est déterminée par le consentement du consommateur à payer pour les garanties sanitaires (fig. 11.5). Par ailleurs, l'offre de sécurité est déterminée par le coût de la sécurité supportée par les entreprises à but lucratif. Par conséquent, le marché de la sécurité sanitaire des aliments sera en équilibre quand le prix que les consommateurs sont prêts à payer pour une meilleure sécurité est égal au prix auquel les fournisseurs peuvent fournir la qualité de la sécurité. Par extrapolation, il est possible de dire que la demande du consommateur en matière de sécurité sanitaire des aliments devrait s'accroître en même temps que l'augmentation du produit intérieur brut d'un pays (PIB), étant donné que le consommateur moyen dispose alors d'un pouvoir d'achat plus élevé (Tangermann, S. 1986).

### **11.11 - Aspects culturels du comportement des consommateurs**

La nourriture constitue un élément important d'une culture et remplit une fonction économique, sociale, cérémonielle et religieuse. Dans de nombreuses parties de la Méditerranée, la nourriture sert à renforcer les liens sociaux. En général, le partage de la nourriture avec d'autres est une activité sociale importante aidant à augmenter la cohésion sociale et la coopération. Les aliments servent souvent d'indicateurs d'appartenance à une classe sociale ou agissent comme marqueurs de statut et sont des cadeaux importants. Des aliments et des méthodes de préparation spécifiques continuent à faire partie de l'identité culturelle d'un pays ou d'une région. En tout cas, de même que les pratiques religieuses, les habitudes alimentaires font partie de celles qui résistent le plus au changement. Elles agissent souvent comme un élément très fort de la construction et/ou du maintien d'une identité culturelle comme cela est le cas avec le régime maintenant connu sous le nom de « régime méditerranéen » et qui représente les traditions alimentaires de Corfou (Grèce), de la Crète et de l'Italie du Sud. L'utilisation de la nourriture pour

préservé une identité culturelle est tout particulièrement importante pour les groupes ethniques du bassin méditerranéen, d'où leur profonde préoccupation concernant la protection de leurs labels d'origine et d'authenticité.

Les communautés qui vivent tout autour du bassin méditerranéen partagent un fort attachement aux traditions et aux rites religieux. Des traditions culinaires héritées de leurs ancêtres ont été transmises à travers les âges et sont associées à toute une variété de fêtes, de célébrations ou de rites religieux. Cet attachement reste encore profond de nos jours dans la plupart des communautés qu'elles soient rurales ou urbaines. Même les ménages modernes continuent à les respecter lors de ces occasions. Cela crée une demande de produits traditionnels à laquelle l'industrie alimentaire et les fournisseurs continuent de répondre. Les produits alimentaires qui répondent à certaines spécifications religieuses, comme les produits kasher, sont disponibles toute l'année sur le marché pour les communautés respectives. Bien que les produits alimentaires traditionnels se maintiennent en place sur le marché alimentaire, il semble exister une lutte acharnée entre les produits alimentaires modernes faciles à préparer et les produits traditionnels, ces derniers répondent à une demande des consommateurs mais ont des difficultés à trouver leur place sur les marchés alimentaires modernes. La Turquie peut être citée ici comme un exemple où les produits alimentaires traditionnels ont trouvé leur place dans des marchés de type occidental. À l'âge des voyages et des échanges interculturels, la question est de savoir si les nouvelles générations qui sont de moins en moins familières avec les aliments traditionnels mais connaissent les habitudes alimentaires de plusieurs autres cultures reprendront le flambeau de la tradition et continueront à perpétuer leurs pratiques alimentaires d'origine. Par ailleurs, ce rôle de perpétuateur de la tradition et de la culture culinaire peut être repris par l'industrie de l'alimentation et le commerce des produits alimentaires pour satisfaire la demande internationale des consommateurs en ce qui concerne les produits alimentaires de type méditerranéen compte tenu de la valeur intrinsèque du régime méditerranéen.

## **12 Quel avenir pour l'alimentation méditerranéenne ?**

### **12.1 - Quelles perspectives quantitatives à l'horizon 2025 ?**

Quels seront les niveaux et les types de consommations dans le long terme (horizon 2025) ? Cette question importante mais oh combien difficile impose une réflexion préalable sur ce type d'exercice.

Nous nous référons à l'excellent travail de McCalla et Revoredo (2001) qui ont fait une appréciation critique des différentes projections et prédictions réalisées dans les cinquante dernières années sur la sécurité alimentaire par de nombreux organismes internationaux ou agences de développement. Précisons qu'une projection est une estimation quantitative basée habituellement sur un modèle ; une prédiction est une projection qualitative à dire-d'expert ; c'est ce que nous tenterons dans ce chapitre.

De nombreuses projections (une trentaine) ont été effectuées par la Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), le United States Department of Agriculture (USDA), la Banque Mondiale, l'International Food Policy Research Institute (IFPRI), le Food and Agriculture Policy Research Institute (FAPRI).

La plus grande prudence s'impose quant à leurs résultats, car si globalement au niveau du monde, les projections sont satisfaisantes avec des écarts de seulement + ou - 5% par rapport au réel, ce résultat est la combinaison de fortes sous-estimations et sur-estimations régionales de l'ordre de 25 à 30 % ! Dans ces conditions quel crédit peut on accorder à ces prévisions régionales ? Par ailleurs elles sont très difficilement comparables car les sources de données sont différentes, les variables entrant dans le modèle et les échéances temporelles aussi, les produits agricoles et alimentaires pris en considération ne relèvent pas de la même nomenclature ; la plupart ne traitent que des céréales et avec des unités distinctes : grains, équivalent céréales, calories, etc. Enfin les agrégats géographiques sont dans la majorité des cas, incomparables. C'est ainsi que la région méditerranéenne n'apparaît jamais en tant que telle ; la Méditerranée Nord est incluse dans l'Europe de l'Ouest, l'Afrique du Nord est incluse dans le grand continent africain et le Proche et Moyen-Orient avec la Turquie sont inclus dans l'Asie. Les résultats sont donc totalement inexploitables.

Voyons au titre de synthèse quelles ont été les marges d'erreur des projections de consommation par rapport au réel dans les régions incluant une partie de la Méditerranée.

**Tableau 12.1 - Ecart des projections de consommation de blé par rapport au réel (en %)**

|                                  | FAO             |           |           |           |           |
|----------------------------------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                                  | 1963/1970       | 1967/1975 | 1971/1980 | 1979/1985 | 1986/1990 |
| Proche-Orient                    | - 12,1          | - 49,1    | - 28,0    | - 17,5    | - 1,0     |
| Europe Ouest                     | - 7,7           | + 20,0    | + 8,1     | - 16,0    | - 7,4     |
|                                  | USDA            |           |           |           |           |
|                                  | 1961/1966       | 1964/1970 | 1971/1980 | 1978/1985 | 1997/2000 |
| Afrique du Nord et Proche-Orient | - 6,0           | - 3,7     | - 18,1    | - 9,7     | - 20,4    |
| Europe Ouest                     | - 5,3           | - 19,2    | - 8,1     | - 11,6    |           |
|                                  | Banque Mondiale |           |           |           |           |
|                                  |                 |           |           |           | 1993/2000 |
| Afrique du Nord et Proche-Orient |                 |           |           |           | + 17,3    |

Note : Les prévisions les plus optimistes sont présentées ici.

Source : McCalla, Revoredo, IFPRI, 2001.

Les exercices de modélisation de la demande sont relativement peu sophistiqués par rapport aux modèles de production. En général seules sont prises en considération les évolutions de la population et celles des revenus, parfois celles de prix des produits. Mais les changements liés à la distribution des revenus et aux préférences des populations ne sont jamais évoqués. Il s'agit la plupart du temps de prévisions sur les disponibilités alimentaires et non sur la consommation réelle ; elles sont alors le reflet de l'évolution de la production et du commerce. Un travail de fond important serait utile sur ces questions en Méditerranée.

Nous avons nous même tenté quelques prévisions de la consommation compte tenu des tendances passées et de notre capacité d'expert sur les évolutions de la consommation sur le long terme dans des contextes de développement différents (Padilla, 2002).

**Tableau 12.2 - Prévisions de consommation en 2025 par sous-région méditerranéenne (en Kcalories /habitant/jour)**

|                   | <b>Nord</b> | <b>Sud</b>  | <b>Balkans</b> |
|-------------------|-------------|-------------|----------------|
| Céréales Racines  | 1040        | 1600        | 1200           |
| Fruits et Légumes | 240         | 260         | 180            |
| Légumineuses      | 30          | 100         | 50             |
| Poisson           | 55          | 25          | 10             |
| Viandes           | 460         | 160         | 410            |
| Lait et dérivés   | 360         | 145         | 360            |
| Matières Grasses  | 1020        | 615         | 600            |
| Sucre             | 360         | 450         | 390            |
| <b>Total</b>      | <b>3565</b> | <b>3355</b> | <b>3200</b>    |

Source : Nos calculs sur la base des données FAO.

Les pays de la Méditerranée Nord ont atteint la satiété alimentaire à la fois dans le niveau de la ration alimentaire et dans sa structure. A partir de ce que l'on sait des évolutions relatives des différents produits une fois atteint ce stade de satiété, les projections simples doivent être largement revues : la consommation de céréales devrait croître pour retrouver un niveau équivalent à celui des années 80 ; la consommation de viande devrait, elle, baisser pour atteindre aussi le niveau des années 80 ; la consommation de fruits et légumes, d'huiles et de lait et dérivés, déjà élevée, pourrait augmenter mais à un taux faible ; enfin les légumineuses auront du mal à sortir de leur image obsolète et le poisson, denrée rare et chère, ne verrait pas sa consommation se développer autant que les nutritionnistes le conseillent.

Les pays de la Méditerranée Sud auraient passé le cap de maturité des pays en croissance et si les conditions économiques le permettent, s'engageraient sur la voie de la société de satiété alimentaire ; ils en auraient déjà atteint le niveau global dès 2005, mais pas encore la structure. C'est ainsi que l'on peut raisonnablement penser que toutes les projections simples seront respectées à l'exception des céréales qui devraient diminuer très sensiblement pour retrouver le niveau des années 70, soit environ 1500-1600 calories/hab/jour. Ceci aboutirait à une ration alimentaire de l'ordre de 3350 calories.

Pour les pays des Balkans si on considère que les 20 prochaines années seront mises à profit pour renouer avec la stabilité politique et une certaine croissance économique, cela permettrait pour la plupart des produits de retrouver un niveau de consommation sensiblement identique à celui de l'année 1990 ! Les céréales et racines et tubercules, qui dans les années 60 apportaient près de 2000 calories à la ration alimentaire dans ces pays, n'en procurent aujourd'hui que la moitié et les prévisions sont encore fortement à la baisse. Il semble fort peu probable que la consommation continue de chuter comme lors des 10 dernières années, sinon la situation deviendrait fort alarmante dans cette région du monde. Nous parions donc avec optimisme sur une reprise lente qui permettrait d'atteindre des niveaux

de consommation raisonnables dans 20 ans de l'ordre de 3200 calories par habitant par jour.

Les tendances de consommation telles que prévues vont accélérer la transition alimentaire et la transition épidémiologique. Les pays méditerranéens vont se trouver rapidement dans un schéma similaire à celui des pays septentrionaux en terme de santé et les conséquences que l'on sait sur le coût social d'un tel schéma. Maladies cardio-vasculaires, cancers, diabète, obésité, ne peuvent que progresser fortement avec les conséquences sur la prise en charge coûteuse de ces maladies, la hausse de la mortalité et la baisse de la productivité humaine.

## 12.2 - Les scénarii possibles

A ce stade on peut imaginer plusieurs scénarii quant à l'évolution des sociétés et de l'alimentation dans les régions méditerranéennes. Soit la mondialisation véhicule l'image dominante de l'alimentation des pays occidentaux et les conditions économiques locales permettent d'y accéder. C'est l'hypothèse 1. Soit il y a un retour vers une alimentation raisonnable ou raisonnée selon qu'elle s'accomplit sous la contrainte économique, ou par la volonté éclairée des consommateurs. C'est l'hypothèse 2. Soit enfin on observe un mouvement international d'imitation de l'alimentation méditerranéenne traditionnelle. C'est l'hypothèse 3.

### *Hypothèse 1 : Imitation des pays septentrionaux*

Cette hypothèse rejoint notre analyse ci-dessus. Nous sommes en effet parties du principe que les pays suivaient les tendances évolutives internationales. Les pays méditerranéens dans ce cas seraient largement confrontés à une insécurité alimentaire qualitative croissante.

### *Hypothèse 2 : Retour vers une alimentation raisonnable ou raisonnée*

La consommation dominante au niveau d'une population dépend du jeu d'acteurs de la société qui véhiculent des messages associés à un idéal de consommation. C'est ainsi que les scientifiques diffusent de la connaissance au fur et à mesure de leurs avancées scientifiques et peuvent influencer les consommateurs et les pouvoirs publics dans leurs orientations politiques et réglementaires. Les associations de consommateurs, représentants de la société civile, veillent à la formation et à l'information du consommateur ainsi qu'à l'application des règles de sécurité des aliments. Les pouvoirs publics ont un devoir de protection des consommateurs par la voie de la réglementation sur la qualité et l'information et par des contrôles sanitaires. Ils peuvent appuyer un certain mode de consommation par une politique alimentaire (recommandations, subventions ou taxations aux produits...comme au Maghreb) ou une politique nutritionnelle (recommandations, pressions sur les lobbies comme en Espagne et maintenant en France). Enfin on ne peut ignorer les agents de la chaîne agro-alimentaire

(entreprises de transformation, distributeurs, restaurateurs) qui ont des stratégies claires d'expansion de leur part de marché et de création de valeur ajoutée à des fins économiques. Par la publicité, par leur adaptation ou leur séduction du consommateur, ils tentent d'influencer les choix de celui-ci.

En suivant les recommandations alimentaires des nutritionnistes pour un modèle « raisonnable et sain », il faudrait anticiper rapidement les tendances de consommation de la société de satiété : une accélération de la consommation de céréales, de légumineuses, de fruits et légumes, une progression des dérivés du lait et du poisson et une forte baisse des viandes. Les seules divergences par rapport à ce schéma porteraient sur les matières grasses et le sucre qui devraient régresser plutôt que augmenter. Nous serions alors très proches d'un « idéal méditerranéen » similaire à celui de la Crète dans les années soixante-soixante dix.

Les conséquences seraient inévitablement une pression beaucoup moins importante sur les terres arables et cultivées dans la mesure où ce sont les produits animaux qui exercent le plus cette contrainte. Par contre la question se poserait sur la pression des ressources aquatiques. Bien sûr il est possible de favoriser les élevages de poissons, mais on connaît leur niveau de pollution avec les méthodes de gestion actuelles. Des recherches sur la gestion de leurs effluents seront alors nécessaires. Par ailleurs, si la consommation de fruits et de légumes est indéniablement très favorable à la santé, elle exige des disponibilités en eau importantes pour leurs productions surtout s'il s'agit de production en serres. Là aussi des recherches sur les moyens d'économiser de l'eau dans ce type de cultures semblent incontournables. En revanche la sécurité alimentaire des populations en termes quantitatifs et qualitatifs serait mieux assurée.

### *Hypothèse 3 : Diffusion de l'alimentation méditerranéenne dans le monde*

L'homme est un être de société et l'alimentation est un vecteur de l'identité sociale et culturelle. L'imitation entre les hommes à l'intérieur d'une société et entre les sociétés est un fait reconnu qui permet la diffusion d'un mode de consommation et les « dominés » imitent les « dominants ». Dans les années 70 et 80, l'alimentation américaine était considérée comme un modèle ce qui a bouleversé les comportements alimentaires en Méditerranée. Ce changement rapide des comportements alimentaires s'est accéléré après l'entrée des pays méditerranéens dans l'Union Européenne. On peut toutefois espérer un renversement de tendance grâce au phénomène de diffusion-imitation internationale qui tend à réhabiliter, voire même promouvoir à grande échelle le mode de consommation méditerranéen. En effet, sous l'impulsion du corps médical, les pays anglo-saxons ont multiplié les campagnes d'information donnant le modèle de consommation méditerranéen comme exemplaire. Américains, anglais, australiens ont inscrit la pyramide méditerranéenne dans leurs recommandations alimentaires officielles. Alternative de la « Food guide Pyramid », la « Mediterranean Diet Pyramid » a été conçue par la Harvard School of Public Health, l'OMS et l'Association Oldways Preservation & Exchange Trust. Elle vise l'augmentation de la consommation de

produits spécifiques et encourage la diversité ethnique et des produits. Leurs recommandations sont basées sur la diète des années 60-70 en Crète et en Italie du Sud.

De façon apparemment paradoxale, c'est par les pays septentrionaux que le modèle méditerranéen regagne le terrain perdu. Tout laisse à penser que l'alimentation méditerranéenne est en voie de devenir un véritable phénomène de société. Nombre de grandes entreprises agro-alimentaires utilisent l'image méditerranéenne, même le champion de l'uniformité alimentaire, McDonald.

Ce même phénomène d'appropriation d'une image et d'un mode de vie est décelable dans les pays Sud-méditerranéens depuis peu. Il sert actuellement à justifier des modèles alimentaires pauvres en protéines animales et trop riches en glucides. Cela peut constituer un danger pour ces pays dans la mesure où seule l'image « Méditerranée » reste et où il est totalement occulté que jamais l'alimentation Sud-méditerranéenne ne fut considérée comme un « modèle » en termes nutritionnels.

En Méditerranée, contrairement à ce que l'on décrit actuellement, la diète méditerranéenne persiste, voire fait l'objet d'une réappropriation de la part des consommateurs, avec des adaptations liées au nouveau mode de vie et aux nouvelles attentes des consommateurs : simplification des repas, intégration de moins de graisses, moins de viande, moins de sucre, diversification du répertoire culinaire en introduisant de nouveaux plats souvent d'origine méditerranéenne. L'implication dans l'alimentation reste forte.

Si la diffusion internationale de l'alimentation méditerranéenne se confirme, plusieurs options sont possibles :

- Les consommateurs sont particulièrement sensibles au territoire de la zone de production et exigent des produits d'origine méditerranéenne. Cela constituerait un formidable marché mais alors la tentation serait grande d'intensifier pour créer de la richesse au prix d'un épuisement des ressources locales en terre et en eau. L'on sait par ailleurs qu'une trop forte intensification altère la qualité intrinsèque des produits.
- Les consommateurs sont attachés à la structure de l'alimentation méditerranéenne, à la grande diversité des aliments et de leur combinaison. L'origine de la production a alors peu d'importance et certains peuvent se lancer dans des productions nouvelles pour satisfaire la demande. C'est ainsi que les cultures d'oliviers ont prospéré aux Etats-Unis, en Australie. Des cultures d'arbres fruitiers peuvent apparaître, la production de légumes se développe quitte à ce que cela soit sous serres ou encore celle des légumineuses ; les élevages de poissons se multiplient. Le reste du monde peut rapidement devenir un concurrent sérieux de la région méditerranéenne.

- Les consommateurs sont sensibles à l'authenticité des produits et à leur spécificité. Les industriels et artisans méditerranéens doivent alors rapidement s'organiser pour protéger les savoir-faire, les recettes et produits spécifiques par des brevets et des labels. En effet les multinationales de l'agro-alimentaire à l'affût de toute niche de marché pour accroître leur chiffre d'affaires, utilisent l'image méditerranéenne pour créer un marché et s'approprient les recettes typiques de ces régions.

## ***Conclusion : Préserver les systèmes d'alimentation méditerranéens pour la sécurité alimentaire***

Ce qui est important pour les pays méditerranéens dont les traditions culinaires ont survécu aux agressions de la modernité, c'est de mettre en place des mesures d'intervention sérieuses et structurées visant à garantir la « survie » des produits alimentaires traditionnels tout en reconnaissant les réalités du contexte moderne et les exigences d'un mode de vie moderne. Ceci aidera à préserver la structure de base du régime et de ses composantes et permettra ainsi d'assurer la continuité d'un système d'alimentation traditionnelle dont les précieuses qualités nutritionnelles ont fait leurs preuves. Un certain nombre de mesures doivent être prises pour appuyer une telle initiative dans plusieurs domaines tout au long de la chaîne alimentaire, depuis le producteur jusqu'au marché. Adapter les recettes afin de raccourcir le temps de préparation est tout aussi important que d'assurer de façon durable la disponibilité des produits alimentaires traditionnels et de chercher la meilleure forme pour les placer et les faire accepter sur les marchés modernes.

Un certain nombre de produits traditionnels, en raison d'une demande continue, ont trouvé leur chemin jusque sur les marchés modernes. Le blé précuit concassé fermenté dans du lait suivant une très ancienne méthode traditionnelle qui est commune à l'Égypte et aux pays de la Méditerranée orientale, à quelques différences près au niveau des détails, en est un exemple. Il est maintenant produit de façon commerciale et présenté sous plusieurs formes finales, y compris sous forme de poudre prête à l'emploi. Dans ce contexte, le fait que l'extension de la protection de l'indication géographique d'origine aux membres de l'OMS a été incluse dans la déclaration de la conférence de Doha marque le premier pas stratégique vers une protection des produits traditionnels et typiques de la région méditerranéenne (De Castro P. 2002). Cela permettra de garantir le maintien de la qualité des denrées traditionnelles, de décourager la fraude et de renforcer la valeur de prestige, dont le manque est une des raisons pour lesquelles les populations indigènes les délaissent pour se tourner vers des produits alimentaires de style occidental plus attrayants.

L'introduction de denrées alimentaires traditionnelles dans la restauration de masse comme dans les institutions, les écoles ou les hôpitaux peut mettre fin à la limitation de l'utilisation des produits traditionnels à la seule sphère privée, à la maison. Il est intéressant de remarquer que, bien que l'industrie du tourisme ait su tirer parti avec succès des aliments traditionnels, les différentes institutions dans les pays du Sud de la Méditerranée semblent préférer adopter des menus de type occidental dans la planification de leurs menus.

La préservation des menus, plats et divers produits traditionnels associés au mois du jeûne du Ramadan parmi les populations musulmanes, notamment dans les pays du Sud de la Méditerranée, est un facteur qui aide à préserver la tradition

culinaire associée au Ramadan. L'attachement à ces habitudes alimentaires est si fort que, malgré l'augmentation importante du coût des denrées traditionnellement consommées pendant le Ramadan, les ménages au pouvoir d'achat limité font un effort supplémentaire et consacrent une part plus importante de leur budget aux repas pendant ce mois.

Au final, l'attachement des Méditerranéens à leur culture alimentaire les préserveront-ils des méfaits de la transition alimentaire déjà bien amorcée ? Si la sécurité alimentaire quantitative semble à peu près assurée partout, la sécurité qualitative demeure une question en suspens, liée certes aux choix des consommateurs, mais aussi à la non implication des acteurs de la chaîne alimentaire et des pouvoirs publics. La mise en œuvre de réelles politiques plurisectorielles cohérentes semble incontournable si la sécurité alimentaire des populations est un objectif de société en Méditerranée.

## **PARTIE IV**

# **Les indicateurs de développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens**

Mahmoud ALLAYA, CIHEAM-IAM Montpellier (France)

### **13.1 - Introduction**

Cette partie statistique présente, sous une forme succincte, les principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens membres du CIHEAM.

Les données portent sur les aspects démographiques et économiques, les ressources et les moyens de production, la consommation et les échanges internationaux.

Compte tenu de la faible disponibilité des données dans plusieurs pays de la zone, et dans un souci de comparabilité, on s'est volontairement limité aux indicateurs les plus courants relatifs à la croissance démographique, l'urbanisation, la croissance économique globale et agricole, la consommation alimentaire et les échanges internationaux.

### **13.2 - Notes méthodologiques**

#### ***13.2.1 - Source des données***

Les statistiques agricoles (utilisation des terres, production, commerce) proviennent de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Elles sont recueillies auprès des organismes officiels des différents pays et complétées le cas échéant par des estimations établies par la FAO sur la base d'informations provisoires ou non officielles.

Les informations macro-économiques concernant la population, les comptes nationaux, le commerce global, etc., sont extraites soit des séries statistiques des Nations-Unies, publiées dans différents annuaires (annuaires statistiques, annuaires des comptes nationaux, annuaires démographiques, annuaires du commerce international), soit de publications de la Banque Mondiale ou du FMI.

### 13.2.2 – Tableaux d'indicateurs

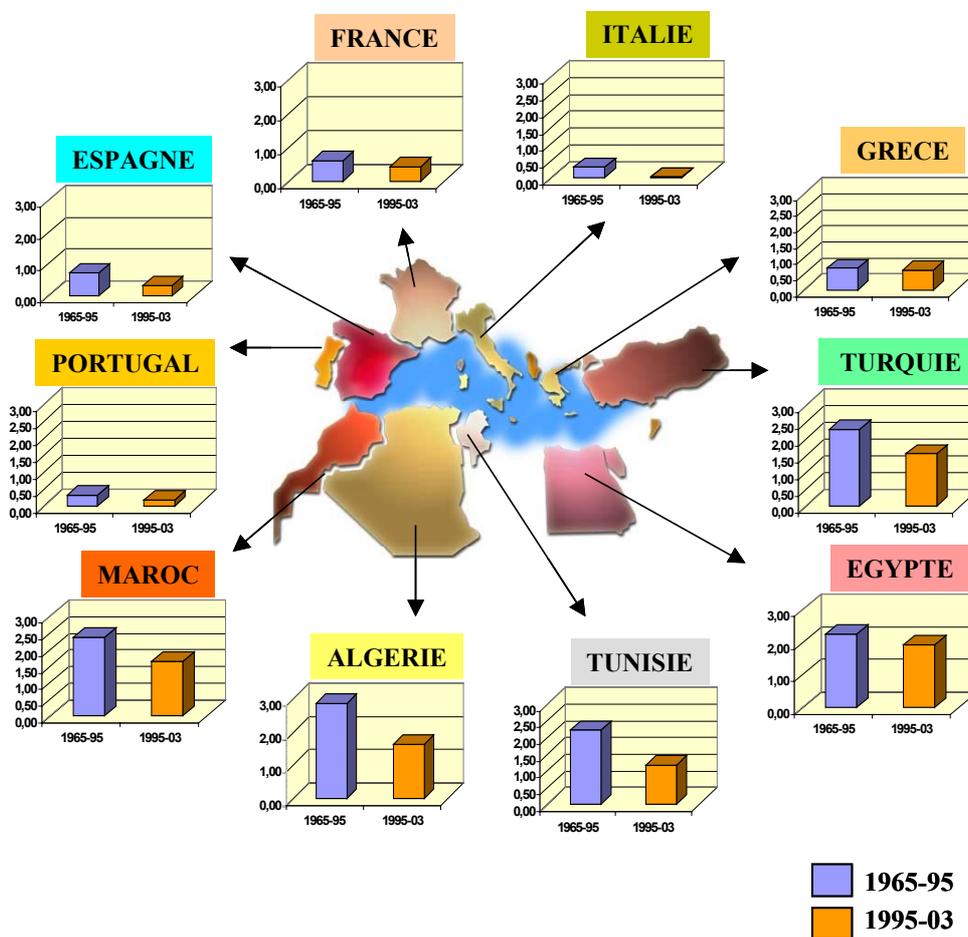
**Tableau 13.1 - Population, croissance démographique, urbanisation, part de l'agriculture dans l'emploi, 2003**

| Pays     | Pop. tot. | Tx<br>croiss. | Pop. urb./<br>Pop. tot. | Pop. rur./<br>Pop. tot. | Pop. agr./<br>Pop. tot. | Paa/<br>Pat | Htts/<br>actif agr. |  |
|----------|-----------|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------|---------------------|--|
|          | (1)       | (2)           | (3)                     | (4)                     | (5)                     | (6)         | (7)                 |  |
|          | mns htts  | %             | %                       | %                       | %                       | %           |                     |  |
|          | 2003      | 1965-03       | 2003                    |                         |                         |             |                     |  |
| Albanie  | 3,17      | 1,40          | 43,3                    | 56,7                    | 46,3                    | 46,3        | 4,2                 |  |
| Algérie  | 31,80     | 2,62          | 58,7                    | 41,3                    | 23,2                    | 23,6        | 11,7                |  |
| Egypte   | 71,93     | 2,19          | 42,0                    | 58,0                    | 34,7                    | 31,5        | 8,4                 |  |
| Espagne  | 41,06     | 0,65          | 76,5                    | 23,5                    | 6,3                     | 6,3         | 35,2                |  |
| France   | 60,14     | 0,55          | 76,2                    | 23,8                    | 2,9                     | 2,9         | 77,0                |  |
| Grèce    | 10,98     | 0,66          | 61,1                    | 38,9                    | 12,1                    | 15,2        | 15,0                |  |
| Italie   | 57,42     | 0,26          | 67,5                    | 32,5                    | 4,6                     | 4,6         | 49,6                |  |
| Liban    | 3,65      | 1,40          | 87,9                    | 12,1                    | 3,0                     | 3,1         | 87,0                |  |
| Malte    | 0,39      | 0,68          | 91,9                    | 8,1                     | 1,5                     | 1,3         | 197,0               |  |
| Maroc    | 30,57     | 2,21          | 57,4                    | 42,6                    | 34,2                    | 33,8        | 7,1                 |  |
| Portugal | 10,06     | 0,29          | 54,3                    | 45,7                    | 13,0                    | 11,5        | 17,1                |  |
| Tunisie  | 9,83      | 2,00          | 63,5                    | 36,5                    | 23,5                    | 23,5        | 10,2                |  |
| Turquie  | 71,33     | 2,13          | 66,1                    | 33,9                    | 28,9                    | 44,1        | 4,8                 |  |

- (1) Population totale en millions d'habitants
- (2) Taux de croissance démographique annuel moyen sur la période 1965-03 en %
- (3) Part de la population urbaine dans la population totale en %
- (4) Part de la population rurale dans la population totale en %
- (5) Part de la population agricole dans la population totale en %
- (6) Part de la population active agricole dans la population active totale en %
- (7) Nombre d'habitants par actif agricole

Source : Medagri 2005, nos calculs d'après les données FAO.

Figure 13.1 – Croissance démographique (%)



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. [www.medobs.org](http://www.medobs.org)

**Tableau 13.2 – Produit Intérieur Brut, croissance économique et part de l'agriculture dans le PIB**

| Pays     | PIB     | PIB/<br>htt | Taux de<br>change * | Taux de<br>croiss. | PIBA/<br>PIB | PIBA/<br>act. agr. |
|----------|---------|-------------|---------------------|--------------------|--------------|--------------------|
|          | mns \$  | \$          | UM p 1 \$           | du PIB %           | %            | \$                 |
|          | 2003    | 2003        | 2003                | 2003               | 2003         |                    |
|          | (1)     | (2)         | (3)                 | (4)                | (5)          | (6)                |
| Albanie  | 6124    | 1934        | 121,86              | 6,00               | 25,3         | 1593               |
| Algérie  | 65993   | 2049        | 77,39               | 6,84               | 11,1         | 2641               |
| Egypte   | 82427   | 938         | 6,153               | 3,20               | 16,1         | 1275               |
| Espagne  | 836100  | 20424       | 0,886               | 2,40               | 3,6          | 26052              |
| France   | 1747973 | 29247       | 0,886               | 0,10               | 2,0          | 45089              |
| Grèce    | 173045  | 15784       | 0,886               | 4,70               | 6,0          | 14277              |
| Italie   | 1465895 | 25570       | 0,886               | 0,30               | 2,4          | 30099              |
| Liban    | 19000   | 5201        | 1507,5              | 2,70               | 12,2         |                    |
| Malte    | -       | 11536       | 0,3767              | -                  | 1,6          |                    |
| Maroc    | 44491   | 1431        | 9,574               | 5,50               | 18,3         | 1872               |
| Portugal | 149454  | 14633       | 0,886               | -0,80              | 3,3          | 8237               |
| Tunisie  | 24282   | 2546        | 1,288               | 5,50               | 12,9         | 3336               |
| Turquie  | 237972  | 2573        | 1500885             | 5,79               | 13,4         | 1662               |

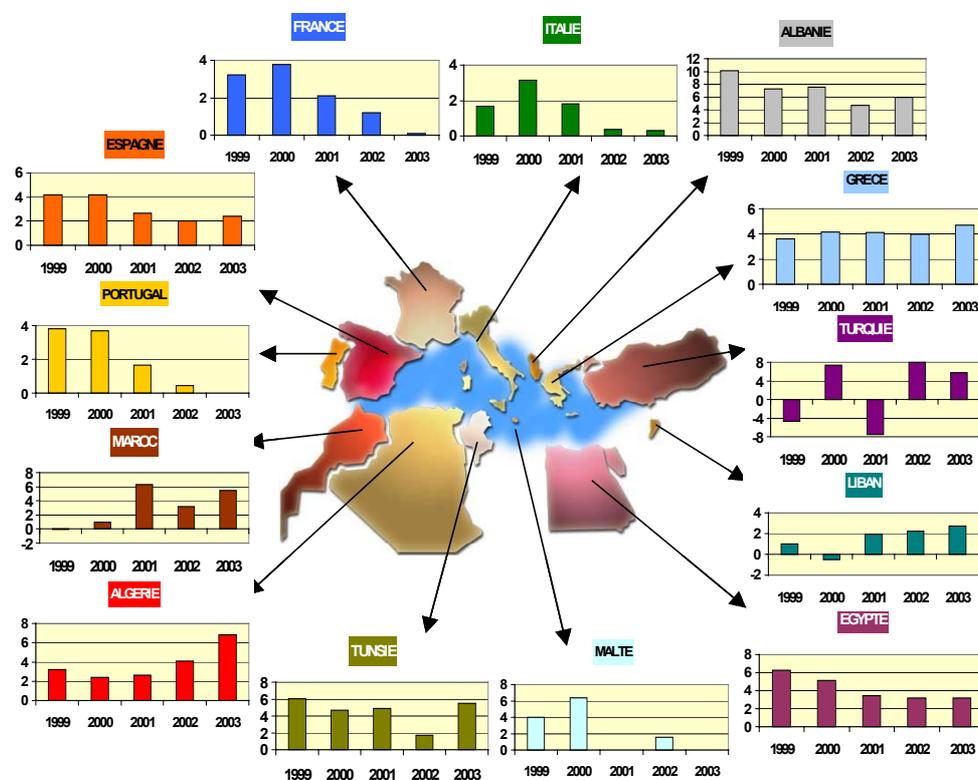
- (1) Produit Intérieur Brut en millions de Dollars US, 2003  
(2) Produit Intérieur Brut par habitant en Dollars US, 2003  
(3) Taux de change, unité monétaire locale pour 1 \$ US, 2003  
(4) Taux de croissance annuel moyen du PIB, 2003  
(5) Part du Produit Intérieur Brut Agricole dans le PIB, 2003  
(6) Part du Produit Intérieur Brut Agricole par actif agricole, en Dollars US, 2003

\* Euros pour 1 \$ des Etats-Unis en Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal

\* UM pour 1 \$ = unité monétaire nationale pour 1 dollar des Etats-Unis

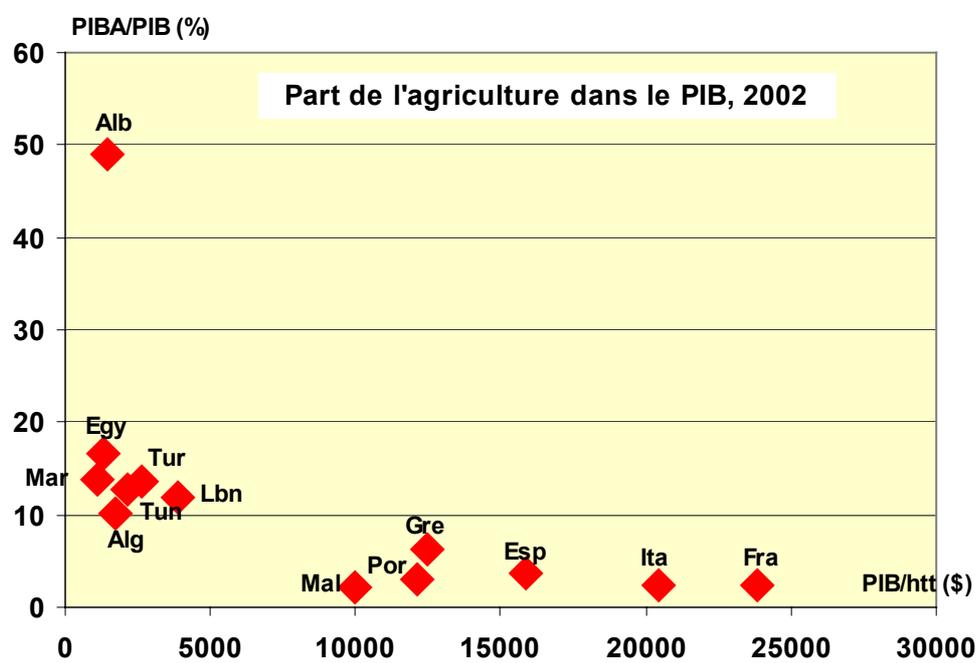
Source : Medagri 2005, nos calculs d'après les données FMI, Banque Mondiale, FAO et nationales.

**Figure 13.2 – Croissance économique. Taux de croissance annuel  
du PIB, 1999-2003 (%)**



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. [www.medobs.org](http://www.medobs.org)

Figure 13.3 – Place de l'agriculture dans l'économie, 2002



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. [www.medobs.org](http://www.medobs.org)

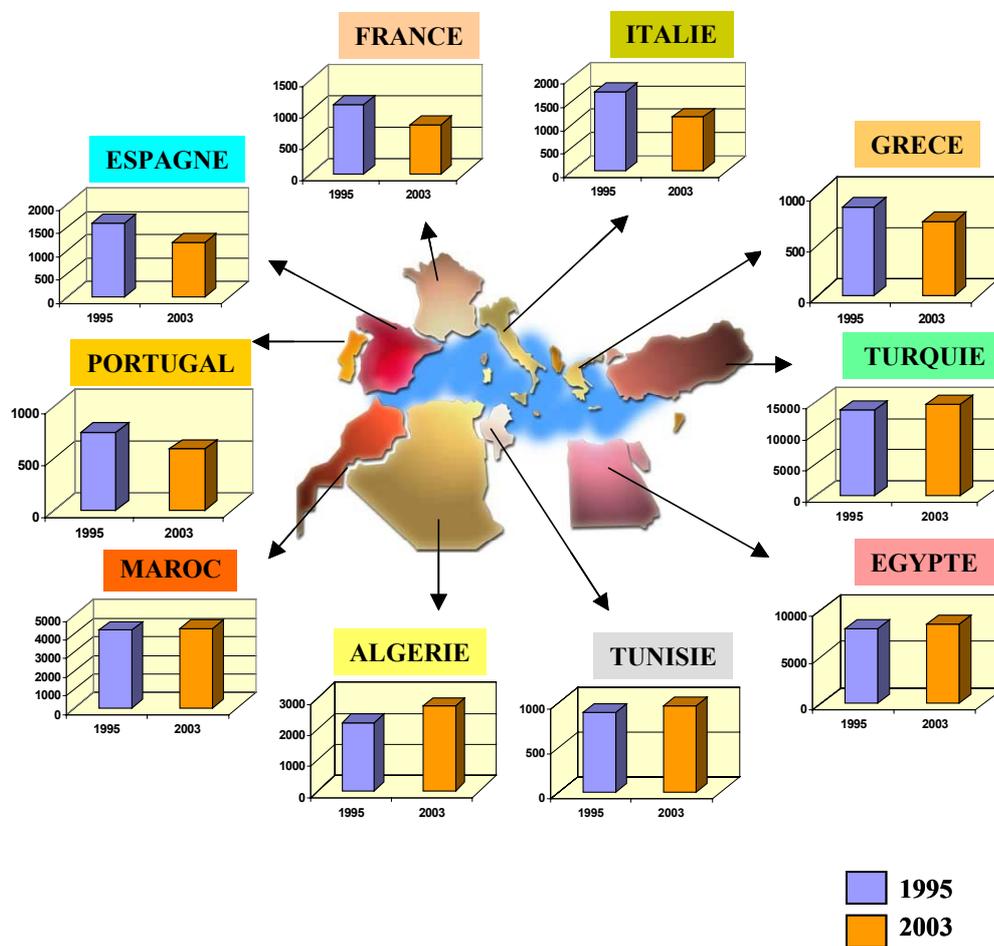
**Tableau 13.3 – Terres cultivées, terres irriguées, moyens de production, 2002**

| Pays     | T. arables &<br>Cult. perm.<br>1000 ha | T. cult.<br>1000 htts<br>ha | T. cult./<br>act. agr.<br>ha | T. irrig./<br>T. cult.<br>% | T. cult./<br>tracteur<br>ha/tract. | Engrais/<br>hectare<br>kg/ha |
|----------|--|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|------------------------------|
|          | (1)                                    | (2)                         | (3)                          | (4)                         | (5)                                | (6)                          |
| Albanie  | 699                                    | 223                         | 0,9                          | 49                          | 88                                 | 51                           |
| Algérie  | 8265                                   | 264                         | 3,1                          | 7                           | 85                                 | 12                           |
| Egypte   | 3400                                   | 48                          | 0,4                          | 100                         | 38                                 | 373                          |
| Espagne  | 18715                                  | 457                         | 15,3                         | 20                          | 20                                 | 115                          |
| France   | 19583                                  | 327                         | 23,9                         | 13                          | 15                                 | 203                          |
| Grèce    | 3846                                   | 351                         | 5,1                          | 37                          | 15                                 | 105                          |
| Italie   | 11064                                  | 192                         | 9,1                          | 25                          | 7                                  | 129                          |
| Liban    | 313                                    | 87                          | 7,3                          | 33                          | 38                                 | 126                          |
| Malte    | 10                                     | 25                          | 5,0                          | 20                          | 20                                 | 70                           |
| Maroc    | 9283                                   | 309                         | 2,2                          | 14                          | 189                                | 43                           |
| Portugal | 2705                                   | 269                         | 4,4                          | 24                          | 16                                 | 77                           |
| Tunisie  | 4908                                   | 505                         | 5,1                          | 8                           | 140                                | 21                           |
| Turquie  | 28523                                  | 406                         | 1,9                          | 18                          | 29                                 | 61                           |

- (1) Terres arables et cultures permanentes, 1000 ha
- (2) Terres cultivées par habitant, ha
- (3) Terres cultivées par actif agricole, ha
- (4) Part des terres irriguées dans les terres cultivées, en %
- (5) Terres cultivées par tracteur, ha
- (6) Engrais par hectare, kg

Source : Medagri 2005, nos calculs d'après les données FAO.

Figure 13.4 – Population active agricole (1000 habitants)



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. [www.medobs.org](http://www.medobs.org)

**Tableau 13.4 – Principales productions agricoles, 2003**

| Pays     | Céréales | Légumes | Fruits | Lait  | Viande | Sucre | Huile<br>d'olive |
|----------|----------|---------|--------|-------|--------|-------|------------------|
|          | 1000 T   |         |        |       |        |       |                  |
| Albanie  | 507      | 664     | 156    | 1030  | 75     | 3     | 1                |
| Algérie  | 4227     | 2924    | 1691   | 1523  | 553    |       | 45               |
| Egypte   | 19231    | 14115   | 7408   | 4085  | 1445   | 1500  |                  |
| Espagne  | 21411    | 11846   | 17071  | 6917  | 5442   | 994   | 1330             |
| France   | 54925    | 8641    | 9730   | 25423 | 6516   | 4282  | 4                |
| Grèce    | 4286     | 3862    | 4124   | 1940  | 484    | 223   | 367              |
| Italie   | 18113    | 15150   | 15728  | 12042 | 4224   | 978   | 550              |
| Liban    | 144      | 888     | 810    | 245   | 203    |       | 5                |
| Malte    | 12       | 51      | 7      | 47    | 20     |       |                  |
| Maroc    | 7963     | 4078    | 2681   | 1315  | 598    | 515   | 60               |
| Portugal | 1134     | 2230    | 1817   | 2229  | 717    | 56    | 29               |
| Tunisie  | 1503     | 2092    | 1009   | 990   | 250    |       | 60               |
| Turquie  | 30798    | 25672   | 11200  | 8160  | 1348   | 1875  | 70               |

Source : D'après les données FAO.

**Tableau 13.5 – Croissance des principales productions agricoles, 2003**

| Pays     | Céréales | Légumes | Fruits | Lait  | Viande* | Sucre  | Huile<br>d'olive |
|----------|----------|---------|--------|-------|---------|--------|------------------|
| %        |          |         |        |       |         |        |                  |
| Albanie  | -2,27    | 0,45    | 0,00   | 1,98  | 4,74    | 0,00   | 0,00             |
| Algérie  | 116,41   | -0,02   | -0,99  | 1,67  | 0,91    |        | 0,00             |
| Egypte   | 0,35     | 0,00    | 0,00   | 0,00  | 0,21    | 0,00   |                  |
| Espagne  | -1,24    | 0,19    | 8,41   | 0,19  | 3,68    | -24,24 | 56,41            |
| France   | -21,16   | -3,08   | -8,92  | -2,18 | -0,09   | -16,68 | 0,00             |
| Grèce    | -10,67   | 3,59    | 7,57   | -2,54 | -1,83   | -30,53 | -1,00            |
| Italie   | -15,75   | 7,03    | -2,17  | -2,92 | 0,97    | -36,16 | -4,34            |
| Liban    | 2,86     | 3,82    | -0,37  | -0,37 | 2,65    |        | 0,00             |
| Malte    | -0,85    | 4,12    | 1,02   | -4,38 | -0,46   |        |                  |
| Maroc    | 50,45    | 1,45    | 8,37   | 1,08  | -3,24   | 18,94  | 0,00             |
| Portugal | -25,01   | 0,25    | -10,04 | 2,73  | -0,57   | -13,78 | -4,92            |
| Tunisie  | 191,05   | -0,43   | 0,67   | 0,00  | 0,48    |        | 100,00           |
| Turquie  | -0,08    | -0,67   | 5,82   | -2,96 | -1,99   | -11,14 | -56,25           |

\* Viande = viande bovine + viande ovine + volaille

Source : Medagri 2005, nos calculs d'après les données FAO.

**Tableau 13.6 – Les consommations alimentaires, 2002 (kg/htt/an)**

| Pays     | Céréales | Racines | Edulc. | Lég. s. | Légumes | Fruits |
|----------|----------|---------|--------|---------|---------|--------|
|          | (1)      | (2)     | (3)    | (4)     | (5)     | (6)    |
| Albanie  | 164,5    | 32,1    | 26,8   | 5,3     | 172,3   | 82,3   |
| Algérie  | 217,3    | 41,1    | 30,6   | 6,1     | 87,1    | 58,8   |
| Egypte   | 235,2    | 22,5    | 29,9   | 9,9     | 174,4   | 92,4   |
| Espagne  | 98,2     | 80,9    | 34,2   | 5,7     | 147,7   | 118,5  |
| France   | 117,3    | 66,3    | 40,0   | 2,0     | 137,8   | 100,0  |
| Grèce    | 152,4    | 67,3    | 34,5   | 4,8     | 245,5   | 167,0  |
| Italie   | 161,9    | 39,8    | 31,2   | 5,6     | 151,0   | 131,2  |
| Liban    | 125,5    | 76,3    | 34,9   | 9,5     | 224,1   | 130,2  |
| Malte    | 190,3    | 76,6    | 49,2   | 4,6     | 129,8   | 105,6  |
| Maroc    | 247,3    | 36,6    | 33,7   | 7,9     | 101,2   | 64,3   |
| Portugal | 132,1    | 127,6   | 35,0   | 4,0     | 174,4   | 139,0  |
| Tunisie  | 204,2    | 30,3    | 32,8   | 6,8     | 171,2   | 85,1   |
| Turquie  | 219,1    | 60,7    | 25,8   | 14,2    | 224,3   | 103,5  |

| Pays     | Viande | Poiss. | Lait  | Huiles | Boissons |
|----------|--------|--------|-------|--------|----------|
|          | (7)    | (8)    | (9)   | (10)   | (11)     |
| Albanie  | 39,3   | 4,1    | 298,8 | 11,2   | 21,0     |
| Algérie  | 18,3   | 3,5    | 118,2 | 17,5   | 3,3      |
| Egypte   | 22,4   | 15,0   | 50,2  | 8,5    | 1,0      |
| Espagne  | 118,5  | 47,5   | 158,3 | 32,0   | 106,5    |
| France   | 102,3  | 31,3   | 275,5 | 37,0   | 93,4     |
| Grèce    | 83,2   | 23,3   | 255,0 | 31,4   | 70,4     |
| Italie   | 92,1   | 26,2   | 255,9 | 38,4   | 81,4     |
| Liban    | 51,3   | 12,2   | 122,7 | 20,5   | 10,7     |
| Malte    | 78,3   | 50,2   | 201,1 | 19,4   | 49,8     |
| Maroc    | 20,7   | 8,8    | 42,0  | 12,8   | 3,0      |
| Portugal | 89,2   | 59,3   | 219,7 | 30,7   | 118,3    |
| Tunisie  | 24,5   | 11,1   | 105,1 | 23,0   | 7,2      |
| Turquie  | 19,2   | 7,3    | 98,0  | 19,3   | 11,6     |

- (1) Céréales (5) Légumes (9) Lait et produits laitiers  
(2) Racines et tubercules (6) Fruits (10) Huiles et graisses  
(3) Edulcorants (7) Viande totale (11) Boissons alcoolisées  
(4) Légumineuses sèches (8) Poissons et fruits de mer

Source : Medagri 2005, nos calculs d'après les données FAO.

**Tableau 13.7 – Part des échanges internationaux des produits agricoles dans l'ensemble des échanges, 2003**

| Pays        | Importations | Exportations | Importations | Exportations |
|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|             | totales IT   | totales ET   | agricoles IA | agricoles EA |
| millions \$ |              |              |              |              |
| Albanie     | 1864         | 453          | 359          | 28           |
| Algérie     | 14789        | 24697        | 2658         | 49           |
| Egypte      | 14821        | 8205         | 2682         | 938          |
| Espagne     | 207886       | 155852       | 16319        | 21442        |
| France      | 390644       | 386800       | 30657        | 42051        |
| Grèce       | 43672        | 13200        | 4744         | 2973         |
| Italie      | 290821       | 292062       | 26831        | 20645        |
| Liban       | 7171         | 1524         | 1285         | 239          |
| Malte       | 3000         | 2200         | 318          | 16           |
| Maroc       | 14174        | 8710         | 1668         | 990          |
| Portugal    | 45082        | 31369        | 4935         | 2091         |
| Tunisie     | 10908        | 8036         | 966          | 470          |
| Turquie     | 68734        | 46878        | 4179         | 4831         |

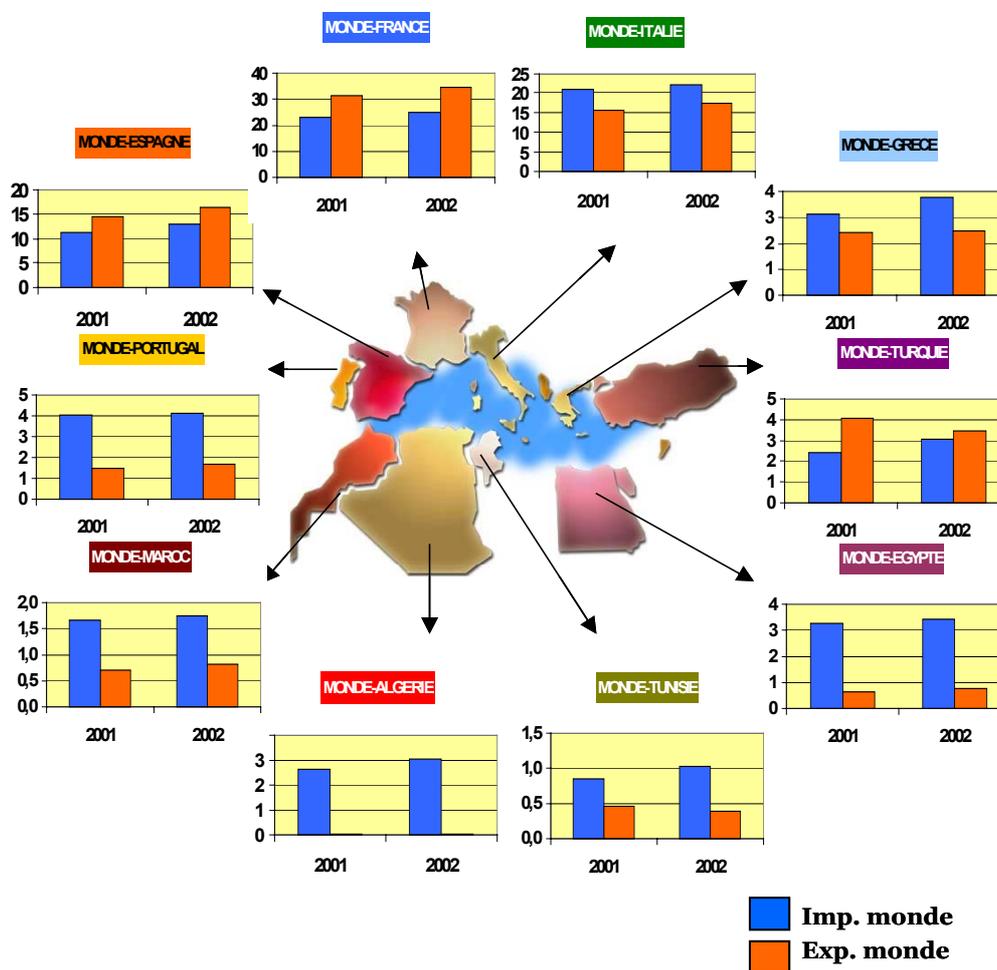
| Pays     | Bal.tot.norm.* | ET / IT | Bal.agr.norm.** | EA / IA | IA / IT | EA / ET |
|----------|----------------|---------|-----------------|---------|---------|---------|
|          | %              |         |                 |         |         |         |
| Albanie  | -60,90         | 24,30   | -85,56          | 7,78    | 19,25   | 6,16    |
| Algérie  | 25,09          | 167,00  | -96,41          | 1,83    | 17,98   | 0,20    |
| Egypte   | -28,73         | 55,36   | -48,17          | 34,98   | 18,10   | 11,43   |
| Espagne  | -14,31         | 74,97   | 13,57           | 131,39  | 7,85    | 13,76   |
| France   | -0,49          | 99,02   | 15,67           | 137,17  | 7,85    | 10,87   |
| Grèce    | -53,58         | 30,23   | -22,95          | 62,67   | 10,86   | 22,53   |
| Italie   | 0,21           | 100,43  | -13,03          | 76,94   | 9,23    | 7,07    |
| Liban    | -64,95         | 21,25   | -68,67          | 18,57   | 17,92   | 15,66   |
| Malte    | -15,38         | 73,33   | -90,49          | 4,99    | 10,61   | 0,72    |
| Maroc    | -23,88         | 61,45   | -25,50          | 59,36   | 11,77   | 11,37   |
| Portugal | -17,94         | 69,58   | -40,48          | 42,37   | 10,95   | 6,67    |
| Tunisie  | -15,16         | 73,67   | -34,53          | 48,67   | 8,86    | 5,85    |
| Turquie  | -18,90         | 68,20   | 7,24            | 115,60  | 6,08    | 10,30   |

\* Balance totale normalisée =  $(ET-IT)*100/(ET+IT)$

\*\* Balance agricole normalisée =  $(EA-IA)*100/(EA+IA)$

Source : Nos calculs d'après les données FAO.

**Figure 13.5 – Echanges agricoles avec le monde, 2001-2002  
(milliards \$)**



Source : Observatoire Méditerranéen, CIHEAM. [www.medobs.org](http://www.medobs.org)

**Tableau 13.8 - Echanges euro-méditerranéens en 2003  
Tous produits**

| Pays     | Exportations UE | Importations UE | Solde<br>ET-IT |
|----------|-----------------|-----------------|----------------|
|          | ET*             | IT*             |                |
|          | millions de \$  |                 |                |
| Albanie  | 948,9           | 317,1           | 631,8          |
| Algérie  | 6889,0          | 12972,0         | -6082,9        |
| Egypte   | 5308,3          | 3004,5          | 2303,8         |
| Espagne  | 118094,6        | 82370,7         | 35723,9        |
| France   | 217623,6        | 175515,3        | 42108,3        |
| Grèce    | 21014,6         | 5715,7          | 15298,9        |
| Italie   | 138887,2        | 116200,5        | 22686,7        |
| Liban    | 2931,3          | 162,1           | 2769,2         |
| Malte    | 2253,9          | 843,4           | 1410,5         |
| Maroc    | 7145,1          | 5515,0          | 1630,1         |
| Portugal | 32607,6         | 21461,6         | 11146,1        |
| Tunisie  | 6340,5          | 5417,4          | 923,1          |
| Turquie  | 25000,8         | 21260,9         | 3739,9         |

\* ET : Exportations totales ; IT : Importations totales

Source : Eurostat 6B-Echanges commerciaux intra et extra de l'UE, 2003.

**Tableau 13.9 - Part des échanges euro-méditerranéens  
dans les échanges totaux de chaque pays, 2003**

|          | Export UE/<br>Import Tot | Import UE/<br>Export Tot |
|----------|--------------------------|--------------------------|
| Albanie  | 50,91                    | 70,01                    |
| Algérie  | 46,58                    | 52,52                    |
| Egypte   | 35,82                    | 36,62                    |
| Espagne  | 56,81                    | 52,85                    |
| France   | 55,71                    | 45,38                    |
| Grèce    | 48,12                    | 43,30                    |
| Italie   | 47,76                    | 39,79                    |
| Liban    | 40,88                    | 10,64                    |
| Malte    | 75,13                    | 38,34                    |
| Maroc    | 50,41                    | 63,32                    |
| Portugal | 72,33                    | 68,42                    |
| Tunisie  | 58,13                    | 67,41                    |
| Turquie  | 36,37                    | 45,35                    |

**Tableau 13.10 – Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens :  
Exportations de l'UE vers les pays méditerranéens, 2003**

| Pays     | Céréales    | Lait | Huiles | Sucre | Viandes | Total |
|----------|-------------|------|--------|-------|---------|-------|
|          | millions \$ |      |        |       |         |       |
| Albanie  | 5           | 5    | 11     | 24    | 6       | 51    |
| Algérie  | 325         | 281  | 85     | 76    | 0       | 767   |
| Egypte   | 155         | 97   | 12     | 29    | 1       | 293   |
| Espagne  | 795         | 1209 | 259    | 434   | 715     | 3413  |
| France   | 363         | 2231 | 945    | 572   | 2724    | 6835  |
| Grèce    | 135         | 585  | 75     | 48    | 785     | 1628  |
| Italie   | 970         | 2815 | 1279   | 490   | 3410    | 8965  |
| Liban    | 9           | 73   | 9      | 40    | 4       | 134   |
| Malte    | 3           | 21   | 8      | 12    | 15      | 60    |
| Maroc    | 186         | 70   | 56     | 5     | 32      | 348   |
| Portugal | 326         | 350  | 231    | 55    | 631     | 1592  |
| Tunisie  | 96          | 32   | 86     | 35    | 4       | 253   |
| Turquie  | 79          | 32   | 62     | 14    | 1       | 188   |

| Pays     | Céréales | Lait | Huiles | Sucre | Viandes |
|----------|----------|------|--------|-------|---------|
|          | 1000 T   |      |        |       |         |
| Albanie  | 3        | 3    | 12     | 10    | 9       |
| Algérie  | 2241     | 132  | 127    | 332   | 0       |
| Egypte   | 1243     | 55   | 12     | 112   | 0       |
| Espagne  | 5254     | 845  | 399    | 533   | 230     |
| France   | 1171     | 1435 | 903    | 646   | 1022    |
| Grèce    | 759      | 319  | 74     | 36    | 325     |
| Italie   | 5889     | 2823 | 989    | 542   | 1299    |
| Liban    | 32       | 29   | 13     | 154   | 1       |
| Malte    | 13       | 8    | 7      | 35    | 6       |
| Maroc    | 1329     | 44   | 82     | 10    | 2       |
| Portugal | 2011     | 261  | 184    | 35    | 240     |
| Tunisie  | 699      | 31   | 153    | 162   | 2       |
| Turquie  | 459      | 15   | 98     | 27    | 0       |

Source : Eurostat 6B-Echanges commerciaux intra et extra de l'UE, 2003.

**Tableau 13.11 – Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens :**  
**Importations de l'UE en provenance des pays méditerranéens, 2003**

| Pays     | Légumes            | Fruits | Tabac | Coton | Total |
|----------|--------------------|--------|-------|-------|-------|
|          | <b>millions \$</b> |        |       |       |       |
| Albanie  | 2                  | 1      | 2     | 0     | 6     |
| Algérie  | 0                  | 15     | 0     | 0     | 15    |
| Egypte   | 134                | 48     | 0     | 174   | 356   |
| Espagne  | 3631               | 4223   | 139   | 421   | 8415  |
| France   | 1434               | 1445   | 383   | 411   | 3673  |
| Grèce    | 98                 | 303    | 134   | 233   | 768   |
| Italie   | 707                | 1796   | 131   | 1200  | 3834  |
| Liban    | 0                  | 0      | 1     | 0     | 2     |
| Malte    | 2                  | 0      | 0     | 1     | 3     |
| Maroc    | 341                | 305    | 0     | 35    | 681   |
| Portugal | 104                | 154    | 118   | 139   | 515   |
| Tunisie  | 6                  | 71     | 1     | 61    | 139   |
| Turquie  | 212                | 892    | 130   | 502   | 1736  |

| Pays     | Légumes       | Fruits | Tabac | Coton |
|----------|---------------|--------|-------|-------|
|          | <b>1000 T</b> |        |       |       |
| Albanie  | 1             | 2      | 1     | 0     |
| Algérie  | 0             | 9      | 0     | 0     |
| Egypte   | 259           | 50     | 0     | 61    |
| Espagne  | 3460          | 4453   | 29    | 95    |
| France   | 4284          | 1434   | 69    | 69    |
| Grèce    | 67            | 298    | 34    | 104   |
| Italie   | 680           | 1765   | 48    | 129   |
| Liban    | 1             | 0      | 1     | 0     |
| Malte    | 4             |        | 0     | 0     |
| Maroc    | 356           | 358    | 0     | 6     |
| Portugal | 163           | 168    | 9     | 18    |
| Tunisie  | 5             | 48     | 0     | 13    |
| Turquie  | 242           | 566    | 29    | 185   |

Source : Eurostat 6B-Echanges commerciaux intra et extra de l'UE, 2003.

**Tableau 13.12 – Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 2003**

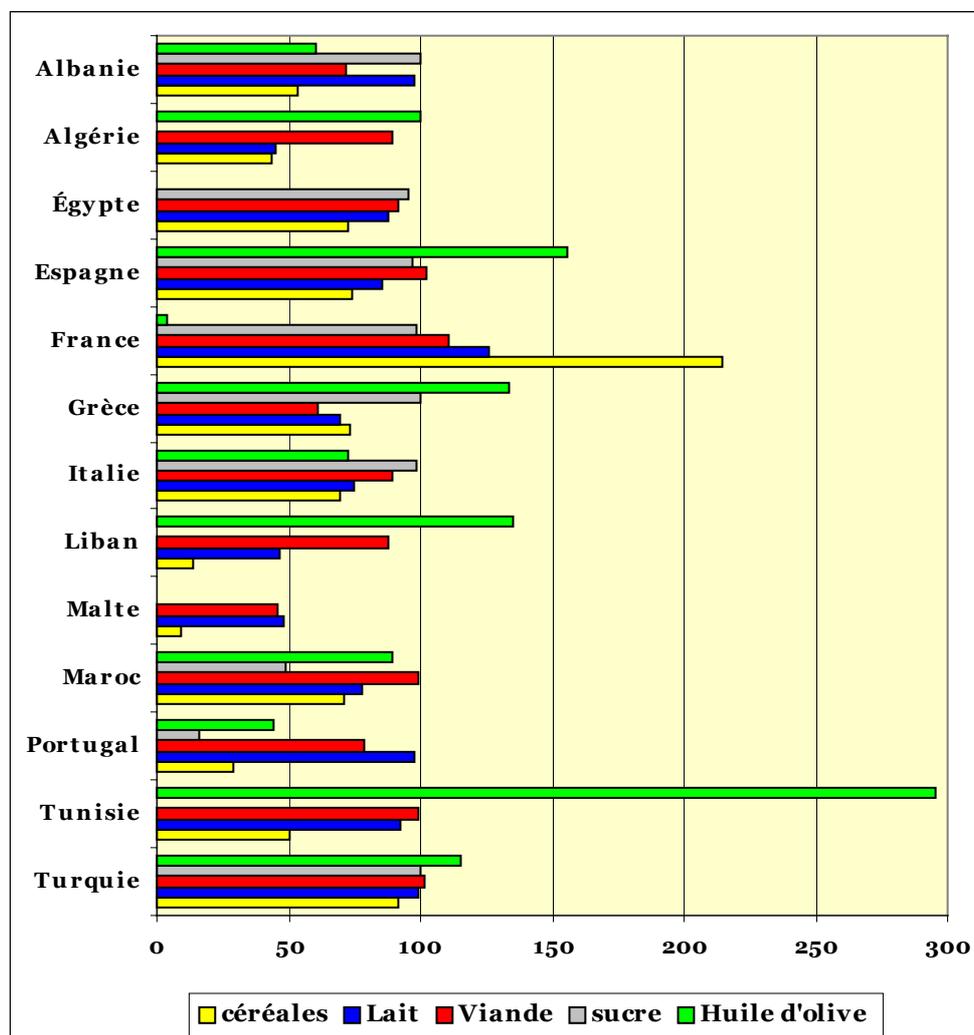
| Pays     | Céréales | Lait   | Viande* | Sucre  | Huile d'olive |
|----------|----------|--------|---------|--------|---------------|
|          | %        |        |         |        |               |
| Albanie  | 53,16    | 97,54  | 71,47   | 99,83  | 60,58         |
| Algérie  | 43,48    | 44,85  | 89,37   | 0,00   | 99,88         |
| Egypte   | 72,53    | 87,53  | 91,80   | 95,05  | 0,00          |
| Espagne  | 74,22    | 85,59  | 101,98  | 97,21  | 155,78        |
| France   | 214,65   | 125,78 | 110,65  | 98,66  | 4,16          |
| Grèce    | 73,65    | 69,09  | 61,03   | 99,69  | 133,79        |
| Italie   | 69,21    | 75,10  | 89,39   | 98,64  | 72,55         |
| Liban    | 13,97    | 46,46  | 87,83   | 0,00   | 135,17        |
| Malte    | 8,89     | 48,29  | 45,79   | 0,00   | 0,00          |
| Maroc    | 71,03    | 77,60  | 99,59   | 48,65  | 88,94         |
| Portugal | 28,75    | 97,45  | 78,53   | 16,08  | 44,51         |
| Tunisie  | 50,67    | 92,52  | 99,60   | 0,00   | 295,17        |
| Turquie  | 91,31    | 99,05  | 101,73  | 100,03 | 115,61        |

\* Viande = viande bovine + viande ovine + volaille

**Coefficient d'autosuffisance** =  $\text{production} \times 100 / (\text{production} - \text{exportations} + \text{importations})$

Source : Nos calculs d'après les données FAO.

**Figure 13.6 – Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 2003 (%)**



Source : Nos calculs d'après les données FAO.

## Bibliographie

### PARTIE I

- Algérie. Ministère de l'Agriculture et du développement rural (2004) « *Stratégie nationale de développement rural durable* ». Rapport provisoire. Juillet 2004.
- Algérie. Ministère de l'Agriculture et du développement rural (2003) *Situation du secteur agricole en 2002*. Rapport.
- BERRIET-SOLLIEC M. ; DAUCE P. ; DAUBARD J.-P. (2001) *Développement rural : quelle place pour l'agriculture dans les politiques communautaires ?* ENESAD Dijon.
- BESSAOUD O. ; BOURBOUZE A. ; CAMPAGNE P. ; LE COTTY T. (2000) « *Problématique de développement rural des zones sèches dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord)* ». Contribution à la mise à jour du rapport « *from vision to action for rural development* » élaborée par la Banque Mondiale. Ministère de la coopération. France. World Bank. Washington. Décembre 2000.
- BLANC P. ; AYEB H. ; BESSAOUD O. ; JOUVE A.-M. ; JEDIDI S. « *Du Maghreb au Proche-Orient : les défis de l'agriculture* ». L'Harmattan. ISBN : 2-7475-3042-6.
- CESAR G. (2003) *La réforme de la politique agricole commune*. Sénat [En ligne]. Paris-133 p. (Rapport d'Information, n°238).
- CHAMBRES D'AGRICULTURE, n°993 07/2004.
- CIHEAM-IAM Montpellier. *Medagri 2004* (France).
- CIHEAM (2004) *Agriculture Méditerranéenne : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région Méditerranéenne*. Rapport annuel.
- CIHEAM (2002) *Développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne*. Rapport annuel.
- CIHEAM-IAM Montpellier ; IRESA-INAT (2003) « *Le soutien aux produits agricoles et aux filières agro-alimentaires : étude de cas. Maroc, Tunisie, Turquie* ». France. 202 p.
- CNASEA (2003) *Le développement global et durable et durable des territoires ruraux : les apports de Leader*.
- COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN. Conseil national de l'évaluation (2004) *Les politiques de développement rural*. La Documentation française.
- COMMISSION EUROPEENNE. EUROMED Report.
- COMMISSION EUROPEENNE. EUROMED Synopsis.
- COMMISSION EUROPEENNE. LE PROCESSUS DE BARCELONE. *Le Partenariat Europe-Méditerranée*. Synthèse 2001.
- COMMISSION EUROPEENNE. *Programme Indicatif National 2005-2006 Algérie, Liban, Maroc, Tunisie*. Partenariat Euromed.
- GHERSI G. ; BACHTA M. (sous la direction) (2004) « *Agriculture et Alimentation en Méditerranée. Les défis de la mondialisation* ». Editions Kathala-CIHEAM.
- HERVIEU B. & VIARD J. (2001) *L'archipel paysan*. Ed. de l'Aube.
- INRA Sciences Sociales n° 1-2/ 03, déc.2003.
- JACQUET F. (2003) « *PAC et développement rural* ». Options Méditerranéennes n°52,2003.
- JOLLIVET M. (1997) *Vers un rural post-indusriel*. L'harmattan. 361 p.
- KASIMIS C. ; STATHAKIS G. (Eds) « *The reform of the CAP and rural development in southern Europe* ». Ashgate Publishing Ltd. Aldershot, UK.

- KAYSER B. (1990) *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*. A. Colin, 316 p.
- KAYSER B. et al. (1993) *Naissance de nouvelles campagnes*. Datar, Ed. de l'Aube, 174 p.
- MATHIEU (1998) *La notion de rural et les rapports ville-campagne en France : les années 1960*. Economie rurale n°247.
- Maroc. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHES MARITIMES (1999) « *Stratégie 2020 de développement rural* ». Rabat (Maroc). 293 p & « *Plan de développement économique et social 1999-2003* ». Sous Commission Développement agricole. Groupe Filière technologique et développement des ressources humaines. 50 p.
- PECQUEUR B. (1996) *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. L'Harmattan, série « Géographie en liberté ». Paris.
- PERRIER-CORNET (2001) *La dynamique des espaces ruraux dans la société française : un cadre d'analyse* in Territoires 2020, n°3, DATAR. La Documentation Française, p. 61-74.
- PLAN BLEU « *L'espace rural en Méditerranée* ». Chapitre 4. Centre d'activités régionales Sophia Antipolis. France.
- PLAN BLEU (2000) « *Enjeux et politiques d'environnement et de développement durable* ». Profil des pays Méditerranéens. Tunisie. Centre d'activités régionales Sophia Antipolis.
- PNUD. *Rapport sur le Développement Humain* (2003).
- RADWAN S. ET REIFFERS J.-L. (2003) *Rapport FEMISE*.
- RAFAC (2000) « *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée* ». Editions Kathala-CIHEAM-IAM Montpellier. 692 p.
- RAFAC (2001) « *Milieu rural, agriculture familial - Itinéraires Méditerranéens* ». CIHEAM-IAM Montpellier. 446 p.
- REPUBLIQUE TUNISIENNE « *Le dixième Plan de développement (2002-2006)* ».
- REPUBLIQUE TUNISIENNE « *Budget économique 2004* ».
- SCHMITT B. (éd.) ; PERRIER CORNET P. (éd.) ; BLANC M. (coll.) ; HILLAL M. (coll.) « *Les campagnes et leurs villes* ». Paris : INSEE (Contours et Caractères). 203 p.
- **Bases de données de la FAO, de la Commission Européenne, de la Banque Mondiale.**
- **Sites internet :**
  - [www.europa.eu.int/](http://www.europa.eu.int/)
  - [www.fao.org](http://www.fao.org)
  - [www.femise.org](http://www.femise.org)
  - [www.mce.gov.ma](http://www.mce.gov.ma)
  - [www.planbleu.org](http://www.planbleu.org)
  - [www.senat.fr](http://www.senat.fr)
  - [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)
  - [www.iamm.fr](http://www.iamm.fr)

**PARTIE II**

- Benouaret (N), 2003. Filières oléagineuses. 200 millions de dollars dans la cagnotte. *In le quotidien El Watan du 5-1-03.*
- Benyahia (Ali), 2002. Privatisations. Benflis clarifie la démarche. *In le quotidien El Watan du 30-12-02.*
- Cherfaoui (Z) et Azzouz (N), 2003. Le ministre des finances au Quotidien d'Oran. Là où va l'argent des algériens. *In le Quotidien d'Oran du 2-1-03.*
- Conseil National Economique et Social (CNES), 2003. La conjoncture économique et sociale du 2<sup>ème</sup> semestre 2002. *CNES, Alger, mai 2003.*
- Mehdi (Mohamed), 2003. Pêches et Ressources halieutiques. Une grosse enveloppe selon la loi de finances 2003. *In le Quotidien d'Oran du 6-1-03.*
- M'hamed (H), 2003. Filière vinicole. Concurrence déloyale. *In le quotidien El Watan du 6-1-03.*
- Oukazi (Ghania), 2002. Djilali Mehri, Hadjas et Ministère de l'Agriculture. Les grosses fortunes et les terres agricoles.. *In Le quotidien d'Oran du 30-12-02.*
- Zaki (B), 2003. Le désarroi des producteurs de pommes de terre. *In Le Quotidien d'Oran du 21-1-2003.*
- The Central Authority for Public Mobilization and Statistics, Annual Statistical Book, June 2002.
- Ministry of Agriculture and Land Reclamation, Economic Affairs Sector, Agricultural Consensus for 2000.
- Ministry of Agriculture and Land Reclamation, Economic Affairs Sector, Agricultural Income Estimations, Various Issues.
- Ministry of Agriculture and Land Reclamation, Economic Affairs Sector, Food Balance for A.R.E., various issues.
- Ministry of Agriculture and Land Reclamation, Economic Affairs Sector, Agricultural Economic Periodical, various issues.
- Ministry of Mass Media, the General Authority for Information, Annual Book, various issues.
- Al-Ahram, Center for Political and Strategic Studies, Strategic Economic Trends, Cairo, 2003.
- The Arab Fund for Economic and Social Development, the Unified Arab Report, Kuwait, 2002.
- The National Institute for Planning/UNDP, Human Development Report for 2001/2002, Cairo 2003.
- Dr. Mahmoud Mansour A. Fattah, Agriculture and Food in Egypt 2020, Third World Forum, Cairo 2001.
- FEGA (2003): Informe de Actividad 2002. Campaña 2001-2002.
- Fundación de Estudios Rurales (2003): Agricultura familiar en España 2003.
- INE online databases. <http://www.ine.es/>
- López, E. (2003): "Los cambios recientes y la tipología actual de las explotaciones agrarias en España; algunas implicaciones para la política agraria" *In Jornada Temática "La agricultura española en el marco de la PAC"* belonging to *El Libro Blanco de la Agricultura y el Desarrollo Rural.*
- MAPA online databases. <http://www.mapya.es/estadistica/infoestad.html>

- Ministry of Economy (2003): The Spanish Economy. Quarterly bulletin. February 2003.
- Muñoz, C., Sosvilla, S. (2003): Informe Económico FIAB 2002
- Servicio de Estudios La Caixa (2003): Informe Mensual nº 255, February 2003.
  
- Baltas N. (2001). Development Strategy and Investments in the Processing and Marketing of Agricultural Products. Ministry of Agriculture. (*in Greek*)
- Capital Link Internet Site: [www.capitallink.com](http://www.capitallink.com)
- Kitsopanidis G (2002). Competitiveness of four groups of 15 sheep races bred in Greece. In 'Seeking Greek Agriculture's Tomorrow' eds. K. Mattas, K. Apostolopoulos. pp. 493-507. Stamoulis Publishing, Athens. (*in Greek*).
- Maravegias N., Apostolopoulos K., Mattas K., Baltas N., Moisis A., Papageorgiou K., Psaltopoulos D. (2002). Sustainable Agriculture in a Developed Countryside: A 10-year Strategy for Rural Development. Working Paper. Ministry of Agriculture. (*in Greek*).
- Maravegias N., Apostolopoulos K., Mattas K., Baltas N., Moisis A., Papageorgiou K., Psaltopoulos D. (2003). Sustainable Agriculture in a Developed Countryside: A 10-year Vision for Greek Agriculture and Rural Areas. Ministry of Agriculture. (*in Greek*).
- Ministry of Economy and Finance (2003). The 2002 Update of the Hellenic Stability and Growth Programme: 2001-2001. Athens
- Mylona A. (2002). Livestock farming as a factor of balanced development of mountainous and insular areas of Greece. In 'Seeking Greek Agriculture's Tomorrow' eds. K. Mattas, K. Apostolopoulos. pp. 532-546. Stamoulis Publishing, Athens. (*in Greek*).
- Naftemporiki Newspaper. Issue of 9<sup>th</sup> October 2001.
- National Statistical Service of Greece. Various issues 2001-2002.
- Pnematikatu A., Batzios Ch., Katos A., Fotis G. (2002). Econometric analysis of the production and cost functions of the Greek aquaculture sector. In 'Seeking Greek Agriculture's Tomorrow' eds. K. Mattas, K. Apostolopoulos. pp. 508-521. Stamoulis Publishing, Athens. (*in Greek*).
- Proceedings of the Managing Authority of the National Programme for Agricultural Development and the Restructuring of Rural Areas (2003).
- Proceedings of the Managing Authority of the Operational Programme of Fisheries (2002).
  
- Abul Khoudoud, Abir (1998). Contribution to the Agriculture Sector Brief in Lebanon. Unpublished Manuscript prepared for the policy office of FAO.
- Audi Bank (2001). Between the Efficiency of economic policies and the Deficiency in Political Economy. 4<sup>th</sup> Quarter report 2001. Beirut: Lebanon.
- Audi Bank (2002). Restoring the Verticality of Economic Power. 4th Quarter report 2002. Audi Bank: Beirut.
- Banque du Liban (2001). 4<sup>th</sup> Quarterly Bulletin. number 91. BDL: Beirut.
- Banque du Liban (2002). 4<sup>th</sup> Quarterly Bulletin. number 95. BDL: Beirut.
- Banque du Liban (2002). Quarterly Report. Beirut
- Central Administration of Statistics; available from <http://www.cas.gov.lb>, internet; accessed on May 2003.
- Council for Development and Reconstruction (2003). Progress Report. May 2003.
- Economic News (2003). Paris II Conference Participants Honor Pledges of Financial Assistance Treasury Expected to Implement Fiscal and Debt Management Plans. Issue number 2 pp 6.

- Hamze M. and Abul Khoudoud A. (2001). Development and Agro-food Policies in the Mediterranean Region : Lebanon Country Report. CIHEAM
- Hamze M. and Abul Khoudoud A. (2002). Development and Agro-food Policies in the Mediterranean Region : Lebanon Country Report. CIHEAM
- Higher Customs Council, Ministry of Finance; available from <http://www.customs.gov.lb/>, internet; accessed on May 2003.
- Investment Development Authority of Lebanon; available from <http://www.idal.gov.lb>, internet; accessed on May 2003.
- Lebanese Ministry of Environment, UNDP and UNEP (2003). Effects of Trade Liberalization on Agriculture With Special Focus on Products Where Methyl Bromide is Used. Final Report. Beirut.
- Ministry of Industry (2000). A Report on Industry in Lebanon 1998-1999: Statistics and Findings. Ministry of Industry: Beirut.
- Ministry of Economy and Trade (2000). Lebanon and the Euro-MED Negotiations: an action Program to Lebanon joining the EURO-MED Agreement. Ministry of Economy and Trade: Beirut, Unpublished manuscript.
- Ministry of Economy and Trade (2003). National accounts
- Ministry of Agriculture and FAO (2001). The agriculture in Lebanon. FAO: Lebanon.
- Ministry Of Finance (2002). Beyond Reconstruction and Recovery: Towards Sustainable Growth. A report prepared for Paris II meeting.
- Tomasin G. and Trifiro A. (2002). Vocational Education and Training School for Food Industries. A feasibility Study. Beirut: Lebanon.
- The Lebanese Ministry of Economy and Trade; available from <http://www.economy.gov.lb>, internet; accessed on May 2003.
- The Lebanese Ministry of Finance; available from <http://www.finance.gov.lb>, internet; accessed on May 2003.
- UNDP (2002). Second Country Report Cooperation Framework for Lebanon (2002-2006). Beirut: Lebanon.
  
- Akesbi, N. (2000): La politique Agricole, entre les contraintes de l'ajustement et l'impératif de sécurité alimentaire, Revue Critique Economique, Rabat, n°1, printemps.
- Akesbi, N. (2003). Développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne : Rapport National Maroc 2002, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Rapport annuel 2002, Paris.
- Aboury, M. (2003). Ingénieurs agronomes chômeurs : Le programme de location des terres agricoles est un cadeau empoisonné, Al Ayam, hebdomadaire en arabe, Casablanca, 10 avril 2003.
- Achehbar, S. (2003). Les marocains fâchés avec le poisson ?, Tel Quel, hebdomadaire, Casablanca, 17 mai.
- Agueniou, S. (2003, a). Le Maroc assez bien noté par le FMI, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 16 mai.
- Agueniou, S. (2003, b). Le « papier » Maroc plébiscité, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 4 juillet.
- Anthioumane, T. (2002). Marchés des céréales : L'urgence de la modernisation, La Gazette du Maroc, hebdomadaire, Casablanca, 22 avril.
- Arif, H. (2003). La récolte sera bonne, la croissance aussi, La Vérité, hebdomadaire, Casablanca, 17 mai.
- Belmaâza, M. (2003). Minotiers : La subvention à la farine nationale décriée, Le Journal hebdomadaire, 25 janvier.

- Ben Driss, A. (2002). L'agroalimentaire en butte à la sécheresse : les industriels déboussolés ; La Vérité, hebdomadaire, Casablanca, 25 octobre.
- Benmansour, S. (2003, a). Patrimoine foncier Sodea/ Sogeta : c'est la ruée !, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 6 juin.
- Benmansour, S. (2003, b). La BMAO coûtera 0 DH au Crédit agricole, La Vie économique, hebdomadaire, 18 juillet.
- Benmansour, S. (2003, c). Sodea et Sogeta : 34.000 ha à concéder au privé, La Vie économique, hebdomadaire, 31 juillet.
- Boubrhimi, N. (2003). Les boulangeries appellent à une augmentation du prix du pain, L'Economiste, quotidien, 20 juin.
- Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Ciheam, 2003). Développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne, Rapport annuel 2002, Paris.
- Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Ciheam, 2003) : Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes, Médagri 2003, Paris-Montpellier.
- Challot, H. (2001). Pluie : La grande attente, Libération, quotidien, Casablanca, 11 octobre.
- Chankou, A. (1999). Le blé occulte, Maroc Hebdo, Casablanca, 23 avril.
- Chaoui, M. (2003, a). Céréales : Nouveau système des droits à l'importation, L'Economiste, quotidien, 6 mai.
- Chaoui, M. (2003, b). Sodea et Sogeta : Jettou valide le plan de restructuration, L'Economiste, Casablanca, 27 mai.
- Collectif (1999). Le secteur des pêches maritimes au Maroc, Dossier, Revue d'Information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, n°264, mai.
- Commission des Communautés Européennes (CCE, 1995a). Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés Européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part. Document Final MA 15/11/95, COM(95) 740 final, 95/0363 (AVC), Bruxelles, 20.12.1995.
- Direction de la Politique Economique Générale (2002). Indicateurs extraits des tableaux de bord, Ministère de l'Economie, des Finance et des privatisations, Rabat, version mise à jours au 28 mai 2002.
- Direction de la Politique Economique Générale (2003). « Notes », « Actualité économique nationale, Bilan 2002 », et Tableau de bord, Ministère des Finances et des Privatisations, Rabat, février.
- Direction de la Production Végétale (2003). Bilan de la campagne agricole 2001-2002, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, mai.
- Direction de la statistique (2003). Comptes de la Nation, séries 1980 – 2002, Rabat.
- El Maâroufi, M. (2002, a). Campagne agricole : 500.000 ha déjà mis en valeur, La Vie économique, 13 septembre.
- El Maaroufi, M. (2002, b). S'il ne pleut pas dans 15 jours, la campagne agricole sera compromise, La Vie Economique, hebdomadaire, Casablanca, 8 février.
- El Maâroufi, M. (2003). Les boulangers exigent 30 centimes de plus, La Vie économique, hebdomadaire, 11 juillet.
- El Mouadine, W. (2003). « La prévision n'est pas une science exacte », La Vérité, 28 juin.
- FAO (2001). Annuaire des statistiques des pêches ; Tableaux récapitulatifs.
- Fassi, N. (2003). Négociations agricoles Maroc-UE : un accord win-win ?, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 1<sup>er</sup> octobre.
- Guennouni, A. (2002). La campagne agricole a bien démarré, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 27 décembre.

- Hachimi Alaoui, N. (2003, a). Pêche : un secteur pris dans les filets de ses vétérans, Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 22 mars.
- Hachimi Alaoui, N. (2003, b). Le Maroc, cancre du développement, Le Journal hebdomadaire, Casablanca, 12 juillet.
- Hachimi Alaoui, N. (2003, c). Le négociateur, Le Journal Hebdomadaire, 4 octobre.
- Hassan, R. (2003). Sodea et Sogeta : parties avec 305.000 ha, elles terminent avec 124.306 ha, et une perte de plus de 180.000 ha, Al Mounaâtaf, quotidien en arabe, Rabat, 24 et 25 juillet.
- Hmaïty, A. (2003). Farine subventionnée : Les minotiers agonisent, L'Economiste, quotidien, 8 mai.
- Jamaï, M. et Iraqi, F. (2003). Le Maroc soumet son économie à un vote international, Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 28 juin.
- Kabli, M. (2002). Chraïbi, le Président de la Fenagri/ Ficopam reconstitue le puzzle des négociations Maroc-UE, L'Economiste, quotidien économique, Casablanca, 14 mars.
- Khatib, Y. (2003). 3.500 agriculteurs font face à Jettou, Al Bidaoui, hebdomadaire, Casablanca, 19 juin.
- Laâbi, Ch. (2003). La majorité est là. Au travail ! La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 29 novembre.
- Laaboudi, M. (2001). Campagne agricole 2001-2002 : Après les pluies, les travaux redémarrent, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 17 décembre.
- Masmoudi, Kh. (2003, a). La CNCA s'oppose à de nouvelles annulations de dette des agriculteurs, L'Economiste, quotidien, 21 mars 2003.
- Masmoudi, Kh. (2003, b). Sodea-Sogeta : Le plan social dans sa phase finale, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 18 septembre.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2000). Pour une stratégie de développement à long terme de l'agriculture marocaine, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, 19-20 juillet.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Conseil Général du Développement Rural (1999). Stratégie 2020 de développement rural, Document de Référence et Document de synthèse, Rabat.
- Moujahid, M. (2002, a). Pêche : Ce que l'on gagne sans les accords avec l'UE, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 29 novembre.
- Moujahid, M. (2002, b). Pêche : Les bienfaits de la non reconduction de l'accord avec l'UE, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 24 mai.
- Oudghiri, M. & Masmoudi, Kh. (2003). Driss Jettou aux patrons : « Arriverez-vous à suivre ?! », Dossier sur le programme économique du gouvernement, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 24 février.
- Premier Ministre (2002). Discours de politique générale, Le Matin du Sahara et Al Ittihad Al Ichtraki, quotidiens, Casablanca, 23 novembre 2002.
- Premier Ministre (2003). Bilan d'étape, Discours prononcé devant la Chambre des représentants, 10 juillet.
- Programme des Nations-Unis pour le Développement (2003). Rapport sur le développement humain 2003.
- Raji, F. (2003). Maroc – Union Européenne, le nécessaire rééquilibrage, Le Terroir, Revue du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, juin.
- Rboub, A. (2003). Le tollé des agriculteurs-locataires de la Sogeta, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 12 juin.
- Revue d'Information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (2002). L'économie marocaine en 2002, numéro spécial 228, Casablanca, novembre – décembre.

- Triki, L. (2002). Une campagne somme toute moyenne, La Vie Economique, hebdomadaire, Casablanca, 24 mai.
- Tritki, Kh. & Benyouref, N. (2003). Pêche maritime : Assez de tractations, place à l'action !, Dossier ; Economie & Entreprise, mensuel, Casablanca, juin.
- World Bank (2003). World development Indicators 2003, Washington DC.
- Yahi, M. (2002). La Sodea et la Sogeta : Dissolution salutaire, La Vérité, hebdomadaire, Casablanca, 2. août.
- Banque Mondiale: [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)
- Commission Européenne: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations](http://europa.eu.int/comm/external_relations)
- CCE – Eurostat : [www.europa.eu.int/comm/eurostat/](http://www.europa.eu.int/comm/eurostat/)
- Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Ciheam) : [www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)
- Ciheam, Observatoire Méditerranéen : [www.medobs.org](http://www.medobs.org)
- Direction de la Politique Economique Générale, Ministère de l'Economie, des Finance et des privatisations, Rabat : [www.mfie.gov.ma/dpeg](http://www.mfie.gov.ma/dpeg)
- Direction de la statistique, Rabat: [www.statistic.gov.ma](http://www.statistic.gov.ma)
- Etablissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations, Casablanca: [www.eacce.org.ma](http://www.eacce.org.ma).
- Food and Agriculture Organisation (FAO): [www.fao.org/fi/statist](http://www.fao.org/fi/statist)
- Premier ministre du Maroc : [www.pm.gov.ma](http://www.pm.gov.ma)
- Programme des Nations-Unis pour le Développement (PNUD). [www.undp.gov](http://www.undp.gov)
- Central Bank Of Therepublic Of Turkey, Monetary Policy Report, January 2003
- Commission Of The European Communities, 2002 Regular Report On Turkey's Progress Towards Accession Brussels, Sec(2002) 1412, 9.10.2002
- Export Promotion Center Of Turkey – Igeme 2000, Fishery
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2000, Frozen Fruits And Vegetables
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2000, Fruit Juice And Concentrates
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2000, Milling Industry Products
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2002, Canned Fruits And Vegetables.
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2002, Dairy Products
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2002, Olive Oil And Other Vegetable Oils
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2002, Sugar And Chocolate Confectionery Sector In Turkey
- [Http://Www.Die.Gov.Tr/English/Sonist/Disticist/08070310.Gif](http://Www.Die.Gov.Tr/English/Sonist/Disticist/08070310.Gif)
- [Http://Www.Die.Gov.Tr/English/Sonist/Gsmh/300603t8.Gif](http://Www.Die.Gov.Tr/English/Sonist/Gsmh/300603t8.Gif)
- [Http://Www.Die.Gov.Tr/Turkish/Sonist/Gsmh/300603t.Html](http://Www.Die.Gov.Tr/Turkish/Sonist/Gsmh/300603t.Html)
- [Http://Www.Die.Gov.Tr/Turkish/Sonist/Gsmh/310303t.Html](http://Www.Die.Gov.Tr/Turkish/Sonist/Gsmh/310303t.Html)
- [Http://Www.Dtm.Gov.Tr/Ead/English/Ekolar/eko04-İng.Xls](http://Www.Dtm.Gov.Tr/Ead/English/Ekolar/eko04-İng.Xls)
- [Http://Www.Dtm.Gov.Tr/Ead/English/Ekolar/eko05-İng.Xls](http://Www.Dtm.Gov.Tr/Ead/English/Ekolar/eko05-İng.Xls)
- Republic Of Turkey, Pre-Accession Economic Programme 2002, Ankara, August 2002
- Sis, Turkish Economy Statistics And Analysis, Ankara, May 2002, P. Xxiii.
- Spo, Developments In Economic And Social Sectors, Ankara, 2002.
- Spo, Eighth Five Year Development Plan (2001-2005) 2003 Annual Program, Ankara, 2002.
- The Central Bank Of The Republic Of Turkey, 2002 Annual Report, Ankara, 2003.
- Turkish Grain Board, Weekly Grain Bulletin, Number 2003/06, 2003.
- Usda, Turkey Cotton And Products Annual 2003, Gain Report #Tu3013, 6/2/2003.

- Usda, Turkey Food And Agricultural Import Regulations And Standards Country Report 2003, Gam Report #Tu3008, 3/31/2003.
- Usda, Turkey Grain And Feed Annual 2003, Gam Report #Tu3004, 3/6/2003.
- Usda, Turkeyagricultural Situation Got Announces Agricultural Tariff Increases2002, Date: Gam Report #Tu2028, 6/25/2002.
  
- Institut national de la statistique et des études économiques : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- Ministère de l'agriculture et de la pêche : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)
- Agreste, la statistique agricole : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)
- Portail français de l'agriculture et de la pêche : [www.wagri.fr/user/indexflash.html](http://www.wagri.fr/user/indexflash.html)
- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)
- Ministère de l'écologie et du développement durable : [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)
- L'association interprofessionnelle de l'olive : [www.oleiculture.com](http://www.oleiculture.com)
- Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement : [www.cirad.fr](http://www.cirad.fr)
- Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) : [www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)
- Institut de Recherche pour le Développement (IRD) : [www.ird.fr](http://www.ird.fr)
- Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement : [www.cemagref.fr](http://www.cemagref.fr)
  
- Ministère de l'économie et des finances : [www.tesoro.it](http://www.tesoro.it)
- Ministère de la politique agricole et de la forêt : [www.politicheagricole.it](http://www.politicheagricole.it)
- Institut national de statistique : [www.istat.it/English/index.htm](http://www.istat.it/English/index.htm)
- Institut de recherche pour les aliments et les nutriments : [inn.ingrm.it](http://inn.ingrm.it)
- Institut national de l'économie rurale : [www.istat.it/English/index.htm](http://www.istat.it/English/index.htm)
  
- Institut national de la statistique : [www.ine.pt/index\\_eng.htm](http://www.ine.pt/index_eng.htm)
  
- Gouvernement : [www.dgep.pt/menuprinc.html](http://www.dgep.pt/menuprinc.html)
- Banque du Portugal : [www.bportugal.pt](http://www.bportugal.pt)
- Institut de développement rural et hydraulique : [www.idrha.min-agricultura.pt](http://www.idrha.min-agricultura.pt)
  
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Agricole et des Pêches : [www.min-agricultura.pt](http://www.min-agricultura.pt)
- Budget économique 2002 - Ministère du Développement Economique - Novembre 2001.
- Rapport annuel de Banque Centrale de Tunisie 2001. Juillet 2002.
- Neuvième Plan de Développement Economique et social (1997 - 2001) - " *Le Développement Agricole et les Ressources Naturelles* " - Rapport général - Ministère de l'Agriculture - Juillet 1997.
- Evaluation à mi-parcours du IX<sup>ème</sup> Plan – Rapport interne du Ministère de l'Agriculture.
- Evaluation du IX<sup>ème</sup> Plan – Rapport du Ministère de l'Industrie.
- X<sup>ème</sup> Plan de Développement Economique et Social (2002-2206). Ministère du développement économique.
- Etude de la petite agriculture à caractère familial et social. Ministère de l'Agriculture – SCET Tunisie. Résumé et recommandations – Janvier 2001.

- Lasram, M. et Khaldi, A., "La situation de l'agriculture tunisienne en 2000 et les perspectives pour 2001". CIHEAM.
- MEDAGRI 2002-CIHEAM-IAM Montpellier.
- Institut National de la Statistique : [www.ins.nat.tn](http://www.ins.nat.tn)
- Observatoire National de l'agriculture : [www.onagri.nat.tn](http://www.onagri.nat.tn)
- Centre de promotion des exportations : [www.cepex.nat.tn](http://www.cepex.nat.tn)
- Office National de l'Huile : [www.onh.com.tn](http://www.onh.com.tn)
- Agence de Promotion de l'Industrie (API) : [www.tunisianindustry.nat.tn](http://www.tunisianindustry.nat.tn)
- Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) : [www.tunisie.com/apia](http://www.tunisie.com/apia)
- Agence de Promotion de l' Investissement Extérieur (FIPA) : [www.investintunisia.tn](http://www.investintunisia.tn)
- Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) : [www.utica.org.tn](http://www.utica.org.tn)
- Banque Centrale de Tunisie : [www.bct.gov.tn](http://www.bct.gov.tn)
- Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche : [www.utap.org.tn](http://www.utap.org.tn)
- La compagnie Tunisienne pour l'Assurance du commerce extérieur : [www.cotunace.com.tn](http://www.cotunace.com.tn)
- PNUD Tunisie : [www.tn.undp.org](http://www.tn.undp.org)

### **PARTIE III**

- ALLAYA M. (1993) *La situation alimentaire des pays du Sud et de l'Est méditerranéens* in Cahiers d'Options Méditerranéennes Vol 1, n°5, p 7-15.
- BEH (2003) *La surveillance nutritionnelle en France*. Institut de veille sanitaire. Ministère de La Santé et de la Famille. Numéro thématique, no. 18-19, p 73.
- BEHRMAN J. ; ALDERMAN H. & HODDINOTT J. (2004) *Feeding the Hungry*. The Copenhagen Consensus Project of the Environmental Assessment Institute of Denmark and The Economist, UK. [http://www.economist.com/displaystory.efm?story\\_id=2647369](http://www.economist.com/displaystory.efm?story_id=2647369)
- BORZEKOWSKI D.L. & ROBINSON T.N. (2001) *The 30-second effect: an experiment revealing the impact of television commercials on food preferences of preschoolers*. Journal of the American Dietetic Association, **101**:42-46.
- CIHEAM (2001-2002) *Country Profiles* Observatoire Méditerranéen. Online data base: <http://www.medobs.org>
- CIHEAM (2004) *Agriculture, fishery, food and sustainable rural development in the Mediterranean region, National reports*. Observatoire Méditerranéen. Online data base: <http://www.medobs.org>
- COMBRIS P. *Que mange-t-on en France et dans les autres pays industrialisés ?* In : *A table ! Peut-on encore bien manger ?* (DELANNOY P. ; HERVIEU B. ; Eds.) Editions de l'Aube. La Tour d'Aigues. France. 2003. p 29-45.
- Consumers International (1996) *A spoonful of sugar : television advertising aimed at children – An international survey*. Consumers International, London.
- CREDOC (2001) *La perception de la qualité alimentaire par les consommateurs*. Etude réalisée par le CREDOC pour l'Institut National de la Consommation de la Communauté Européenne.

- DE CASTRO P. (2002) *WTO Agreement and the new horizons of global and European agriculture*. New Medit. n°4.
- DREWNOWSKI A. & POPKIN, B.M. (1997) *The nutrition transition: new trends in the global diet*. Nutrition Reviews, 55 : 31- 43.
- FAO (2002) *Measurement and assessment of food deprivation and undernutrition*. Proceedings of an International Symposium. 26-28 June 2002. Rome.
- FAO FAOSTAT (2002) *Food Balance Sheets for the 12 CIHEAM countries*. Online FAO Statistical data base.
- FAO FAOSTAT *Nutrition Country Profiles. Egypt ( 2003), Morocco (1998) and Turkey (2001)*. Online FAO statistical data base.
- FAO (2001) *L'insécurité alimentaire : la faim au quotidien et la crainte permanente de la famine*. L'état de la sécurité alimentaire dans le monde. FAO, Rome.
- FAO (2003) *Building consensus towards an inter-agency framework for food insecurity vulnerability assessment*. 6<sup>th</sup> Meeting of the Inter-Agency Working Group, (IAWG) of the initiative to Promote Information and Mapping Systems on Food Insecurity and Vulnerability (FIVIMS) Rome (Slide presentation). <http://www.fivims.net/>
- FAO. (2003) *The State of Food Insecurity in the World. Monitoring progress towards the World Food Summit and Millennium Development Goals*.
- GERBER M. ; SCALI J. ; MICHAUD A. ; DURAND M. ; ASTRE C. ; DALLONGEVILLE J. et al (2000) *Profiles of a healthy diet and its relationship with biomarkers in a population sample from Mediterranean Southern France*. J.Am. Diet. Assoc. October 2000. **100** : 1164-71.
- GIL J. ; GRACIA A. & PEREZ y PEREZ L. (1995) *Economic development and food consumption in Mediterranean countries*. Options Méditerranéennes. Ser. A n°26.
- GUO X. et al. (2000) *Structural change in the impact of income on food consumption in China 1989-1993*. Economic Development and Cultural Change. **48** : 737-760.
- HAMDY A. (2002) *Water vision for the twenty-first century in the Mediterranean*. New Medit. n.4/2002.
- [http://www.promarinternational.com/branded\\_food.html](http://www.promarinternational.com/branded_food.html)
- <http://www.who.int/nutgrowthdb/>
- IBRAHIM N.I. (2003) *Development of a food consumption monitoring system for Egypt*. Fourth Technical Report. Ministry of Agriculture and Land Reform (MALR).
- KEYS A. ; MENOTTI A. ; KARVONEN M.J. ; ARAVANIS C. ; BLACKBURN H. ; BUZINA R. et al (1986) *The diet and 15 year death rate in the seven countries study*. Am. J. Epidemiol. 1986. 124 : 903-915.
- LOBSTEIN T. et al. (2003) *Childhood obesity: the new crisis in public health*. London. International Obesity Task Force.
- McCALLA A. ; REVOREDO C. (2001) *Prospects for global food security, a critical appraisal of past projections and predictions*. IFPRI, Food, Agriculture and the Environment Discussion Paper n°35. Washington DC.
- MURRAY C.J.L. & LOPEZ A.D. (1996) *The global burden of Disease. A comprehensive assessment of mortality and disability from disease, injuries, and risk factors in 1999 and projected to 2020*. Cambridge, MA, Harvard School of Public Health on behalf of the World Health Organization and the World Bank. Global Burden of Disease and Injury Series, Vol.1. New York.
- PADILLA M. (1999) *Consommer méditerranéen, une action préventive au cancer*. Rapport à la CE / DG V, contrat n° SOC97 200420 05F02.

- PADILLA M. ; AUBAILE-SALLENAVE F. ; OBERTI B. (2000) *Comportements alimentaires et pratiques culinaires en Méditerranée* in Santé et alimentation méditerranéenne, actualité et perspectives. Libbey International.
- PADILLA M. (Ed. 2000) *Aliments et nourritures autour de la Méditerranée*. KARTHALA. Paris.
- PADILLA M. ; BRICAS N. ; KHALDI R. et HADDAD M. (2002) *Un modèle causal global de la consommation alimentaire*. Published in « L'approche causale appliquée à la surveillance alimentaire et nutritionnelle en Tunisie ». Options Méditerranéennes. Ser. B n° 41.
- POPKIN B.M. *The dynamics of the dietary transition in the developing world*. In : The nutrition transition: diet and disease in the developing world (Caballero B. ; POPKIN B.M. ; Eds.). Academic Press. Amsterdam. 2002. 111-128.
- POPKIN B.M. (1993) *Nutritional patterns and transition*. Population and Development Review. 19 : 138-157.
- POULAIN J.P. (2002) *Manger aujourd'hui : attitudes, normes et pratiques*. Ed Privat. Toulouse.
- Promar International. *Branded Food Markets* (in Association with the American Meat Institute, The International Association of Food Industry Suppliers, and the International Dairy Food Association). Online data base.
- RUEL M.T. ; GARRETT J.L. ; MORRIS S.S. ; MAXWELL D. ; OSHAUG A. ; ENGLE P. ; MENON P. ; SLACK A. & HADDAD L. (1998) IFPRI Discussion Paper n°51.
- SCALBERT A. (2003) *La transition nutritionnelle*. In Nutrition : université d'été 2003 de l'INRA. INRA Clermont-Ferrand/Theix. Septembre 2003.
- SCHMIDHUBER J. (2003) *The outlook for long-term changes in food consumption patterns: concerns and policy options*. Global Perspectives Studies Unit, FAO.
- SMIL V. (2000) *Feeding the World – A Challenge for the Twenty-First Century*, The MIT Press. Cambridge, Massachusetts and London, England.
- TANGERMANN S. (1986) *Economic factors influencing food choice*. In “The Food Consumer” RITSON C. ; GOFTON L. & MCKENZIE J. ; eds. ; pp 61-83. Publishers: John Willey & sons, Chichester.
- UN Convention to Combat Desertification (2002) *National Reports*. Online Country Information Data base: <http://unccd.int/php/countryinfo>
- UNCTAD (1999) *The impact of changing supply and demand market structures on commodity prices and exports of major interest to developing countries*. TD/B/COM.1/EM.10/2.
- UNDP (2004) *World Human Development Report*. New York.
- UN-HABITAT (2004) *The Government of Morocco and UN-HABITAT Initiative to Eliminate All Slums by 2010*. Program for achievement of the “Cities without Slums Target” (Goal 7, Target 11 of the Millennium Development Goals). Reported online: <http://www.unchs.org/mdg/>
- UN-HABITAT (2003) *The Challenge of Slums*. Global Report on Human Settlements in 2003. UN and Earthscan.
- United Nations (2003) *World Population Prospects: The 2002 Revision*. UN Population Division of the Department of Economic and Social Affairs. New York.
- United Nations (2004) *Nutrition for improved development outcomes*. The UN Standing Committee on Nutrition Fifth Report on the World Nutrition Situation.
- WHO (1998) *European food and nutrition policies in action*. WHO Regional Publications. European Series n°73. Copenhagen.

- WHO (2003) *Diet, Nutrition and the Prevention of Chronic Diseases. Report of a Joint WHO and FAO Consultation*. WHO Technical Report Series n°916. Geneva.
- WHO (2004) *WHO Global Strategy on diet, physical activity and health*. Fifty-seventh World Health Assembly. Document A57/9.
- WHO (2003) Global Data base on Child Growth and Malnutrition.
- WHO (2004) *Food and health in Europe: a new basis for action*. WHO Regional Publications. European Series n°92. Copenhagen.
- WHO/FAO (2003) *Diet, nutrition and the prevention of chronic diseases*. WHO, Genève. Vol 916. 149 p.
- WILCOCK A. ; PUN M. ; KHANONA J. & AUNG M. (2004) *Consumer attitudes, knowledge and behavior: a review on food safety issues*. Trends in Food Science and Technology, vol.15, 2, pp 56-66.

#### **PARTIE IV**

- MEDAGRI (2005) *Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*. M. Allaya, CIHEAM-IAM Montpellier.
- FAOSTAT (2004).
- Banque Mondiale (2003) *Rapport sur le développement dans le monde, 2003*.
- CNUCED (2003) *Manuel de statistiques du commerce international et du développement*.
- EUROSTAT (2004) *Intra and Extra EU Trade*.
- FMI (2004) *Statistiques financières internationales*.

2005 : année de la Méditerranée, telle est la volonté affichée par les Ministres européens des Affaires Etrangères lors du conseil tenu à La Haye au mois de décembre 2004. L'Europe à 25 s'apprête donc à célébrer le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du processus de Barcelone et se tourne délibérément vers ses rives méridionales.

Dans la construction d'une Euro-Méditerranée capable de se poser face aux grands ensembles continentaux du monde, l'on sait la place qu'occupe la question agricole.

Comme chaque année, cette nouvelle édition du rapport annuel du CIHEAM offre un panorama détaillé des évolutions les plus récentes des économies agricoles et du secteur agro-alimentaire des pays méditerranéens membres du CIHEAM. Il étudie également les différents scénarios concernant les problèmes économiques et le commerce international de ce secteur.

Observer, analyser, comprendre et diffuser les informations sont au cœur des missions du CIHEAM et telle est bien l'ambition de ce rapport annuel qui en est à sa 7<sup>ème</sup> édition. Il s'agit pour le CIHEAM de rendre accessible au plus grand nombre : étudiants, journalistes, entrepreneurs, responsables politiques, la connaissance acquise de la situation agricole et alimentaire et de ses évolutions sur le pourtour du Bassin méditerranéen.

|                    |
|--------------------|
| ISBN 2-85352-306-3 |
|--------------------|